Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/revuebelgedenumi03sociuoft

7388

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

EMM. DEVROYE, IMP. DU ROI.

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—

3e SÉRIE. — TOME III.

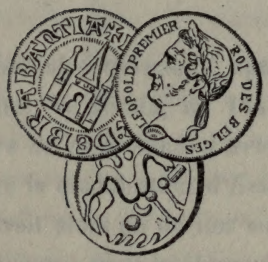

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—

1859

LIBRARY
JUL 10 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

CJ
3
R4
t. 15

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

DOCUMENTS

RELATIFS

A L'ATELIER MONÉTAIRE D'ARRAS,

SOUS LA DOMINATION DES ROIS D'ESPAGNE.

Lorsque M. Alexandre Hermand, après de longues et patientes recherches, se décida, en 1843, à publier son *Histoire monétaire de la province d'Artois,* il crut devoir donner à son livre la qualification d'*Essai*. C'était, il est vrai, comme l'écrivait alors un de nos amis communs, un essai de main de maître; mais les découvertes postérieures à cette publication n'ont que trop justifié la sagesse de la réserve dont l'auteur avait fait preuve en ne présentant pas son travail comme une œuvre sur laquelle il n'y aurait plus désormais à revenir.

Dans l'Histoire monétaire, le chapitre relatif à la numismatique artésienne sous la domination des rois d'Espagne,

assez riche, pour l'époque où il a été écrit, en descriptions de monnaies frappées par ces souverains, est malheureusement dépourvu des preuves diplomatiques que l'on aime à rapprocher des monnaies mêmes. M. Hermand, malgré sa vaste érudition et l'étendue de ses relations scientifiques, n'avait pu retrouver les titres en vertu desquels ces monnaies ont été émises. De nombreux documents sur ce sujet avaient cependant été extraits, au XVIIe siècle, des archives de la chambre des comptes de Lille, et réunis dans le 39e volume de celle des collections des manuscrits Colbert, dite des 182 (1); mais personne n'y avait pris garde. Lorsque nous avons pu nous-même compulser à loisir cette collection à la Bibliothèque impériale, à Paris, l'Histoire monétaire de M. Hermand était déjà publiée depuis longtemps.

Nous aurions désiré que les documents dont il s'agit eussent pu être mis en œuvre par M. Hermand, dans un travail supplémentaire. Le soin de le faire semblait lui revenir de droit par la manière remarquable dont il avait déjà traité le sujet en l'absence de sources suffisantes. Une mort prématurée a rendu sur ce point tout vœu superflu; M. Hermand a été enlevé, au commencement de l'année 1858, à la science que ses recherches honoraient.

Nous livrons donc nous-même à la publicité les titres de la collection Colbert, concernant l'atelier espagnol d'Arras, sur l'existence duquel on a jusqu'ici connu si peu de chose, que nous espérons qu'ils ne seront pas accueillis sans un

(1) Deux des pièces que nous publions sont dans le 37e volume de la collection citée; nous indiquerons ces exceptions plus loin.

certain intérêt par les amateurs de la numismatique des anciennes provinces des Pays-Bas. Cet atelier a d'ailleurs été établi dans des circonstances qui lui donnent, au point de vue historique, une importance réelle; si nous n'insistons pas sur cette question, c'est qu'elle nous paraît démontrée par la simple lecture des pièces qui vont suivre. Notre mérite, si c'en est un, doit se borner à avoir remarqué ces pièces dans le volume où elles reposaient ensevelies, et à les avoir arrachées à un plus long oubli. N'ayant, pour cette fois, d'autre but que de produire des preuves à l'appui d'un travail fait, nous serons sobre de réflexions personnelles et d'annotations. Enfin, et pour ne pas abuser de l'hospitalité que la Revue veut bien accorder à cet article, nous ne donnerons dans toute leur étendue que les titres qui nous paraîtront en valoir la peine, et nous ne ferons qu'analyser ceux au sujet desquels un mode de publication plus complet nous paraîtrait superflu pour la généralité des lecteurs.

Toutes les copies des titres ci-dessous, insérées dans la collection Colbert, sont censées avoir été collationnées par l'historien Denis Godefroy, dont elles portent la signature, et qui avait été commis par Louis XIV « à la garde et recherche des titres et registres de la chambre des comptes de Lille. » Chaque copie porte en outre l'indication du registre des archives d'où elle a été tirée. Nous avons cru devoir conserver cette indication à la suite du sommaire de chacun des documents que nous publions, afin de faciliter les moyens de confrontation des textes pour les passages qui pourraient paraître obscurs ou mal reproduits dans lesdites copies, sur lesquelles nous avons fait les nôtres.

I

Lettres de Philippe II, roi d'Espagne, instituant une monnaie en la ville d'Arras. A Mons, le 11 juillet 1581. (Registre des chartes, coté n° 35, fol. 22 v°.)

« Philippes, etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Receu avons l'humble supplication de nos bien amez les mayeur et eschevins de nostre ville d'Arras, contenant comme en tout nostre comté d'Artois se retrouveroient peu d'espèces d'or et d'argent de nostre forge, ains seullement de celles estant ès pays tenans party à nous contraire [1], indignes de tel bénéfice; mesmes en toutes nos provinces réconciliées seroit grande courteresse de menue monnoye; voires se présenteroient plusieurs pièces d'argent venant de France, grandement courtes et rognées, méritans d'estre coupées et de nouveau forgées de juste poix, à quoy ne pourroit estre remédié faute de forges èsdites provinces réconciliées. Et il soit que lesdits remonstrans ayent donné ouverture, tenu la main bonne et des premiers se résoluz à la réconciliation avec Nous, y attirans autres provinces. A cette cause ils Nous ont très-humblement supplié et requis qu'il Nous pluist favoriser ladite ville d'Arras, chief et capitale de celles de nostre pays et comté d'Artois, pouvoir instituer en icelle une forge de monnoye d'or et d'argent selon le pied que se tiendroit en nostre ville de Maestricht, et permettre que le petit gaing qui en pourroit tirer fût mis

[1] La Hollande et les autres provinces *non réconciliées,* désignées depuis 1579 sous le nom de Provinces-Unies.

et converty à la descharge et acquict des debtes d'icelle ville grandement arrierrée, et sur ce leur faire despescher nos lettres patentes en tel cas pertinentes.

» Sçavoir faisons que Nous, les choses susdites considérées, et sur icelles eu l'advis, tant de nos amez et féaux les gens de nostre conseil privé, que des chief, trésorier général et commis de nos domaine et finances, inclinans favorablement à la supplication et requeste desdits mayeur et eschevins de nostre dite ville d'Arras, supplians, avons, par la délibération de nostre très-chier et très-amé bon nepveu le prince de Parme et de Plaisance, lieutenant gouverneur et capitaine général de nos pays de pardeçà, consenty et accordé, consentons et accordons de grâce espécialle par ces présentes, aux gouverneur ou son lieutenant, mayeur et eschevins d'icelle ville, qu'ils puissent et pourront instituer et ériger en ladite ville d'Arras une forge de monnoye d'or et d'argent, selon l'ancien pied et ordre de nos monnoyes de pardeçà. Bien entendu que au regard du gaing ou droict seigneurial qui procédera de ladite monnoye, dont lesdits de la ville d'Arras requièrent joïr pour le convertir au payement des debtes d'icelle ville; attendu que ce seroit aliénation de nos droicts, hauteur, prééminence et domaine, et que le semblable ne se trouve avoir esté accordé à autres villes là où anchienement il y a eu forge de monnoye, ains sont les maistres particuliers de nos monnoyes tenus rendre compte et respondre à nostre prouffit dudit droict seigneurial, lequel s'employe à l'advanchement des gages des officiers de nosdites monnoyes, veu aussy le notable interrest que nous supporterions en leur accordant ledit droict seigneurial, Nous voulons et ordonnons que icelluy

demeurera à nostre prouffit, et que le maistre particulier de ladite monnoye d'Arras en rendra compte et reliqua comme se fait en nos autres monnoyes de pardeçà, et comme présentement avons aussy ordonné en nostre dite ville de Maestricht, en gardant en tout et pour tout l'instruction et règlement donné tant au poix et alloy et toutes autres ordonnances requises et nécessaires pour le bon exercice des monnoyes d'or, d'argent et de bronze, qui sera donnée par escript, sous la signature de nostre audiencier, au maistre monnoyeur de cette nouvelle monnoye, en conformité de quoy icelluy aura à se conduire et régler, ensamble les autres officiers d'icelle monnoye, auparavant de pouvoir battre ou eschiller aucune espèce de monnoye soit d'or, d'argent ou de bronze.

» Et affin que l'exécution de ladite forge ne soit postposée et mise en long, et que n'usans les supplians de cestuy nostre octroy le puissions consentir et octroyer à d'autres, Nous entendons et voulons que en dedans trois mois prochainement venans ils seront tenus faire mettre en ordre la maison où se forgera ladite monnoye, en tel estat que pour y pouvoir monnoyer sur le pied que dessus avant l'espiration dudit temps, dont ils seront tenus faire deuement apparoir, pour après estre ordonné et pourveu des officiers d'icelle monnoye à ce nécessaires, à peine de perdre l'effect de ces dites présentes; pourveu que lesdits d'Arras seront tenus présenter ces mesmes présentes originalles tant au conseil de nosdites finances que en nostre chambre des comptes à Lille pour y estre icelles respectivement enregistrées, vérifiées et interrinées à la seureté de nos droicts, là et ainsy qu'il appartiendra.

» Si donnons en mandement à nos amez et feaulx les chiefs, présidens et gens de nostre conseil provincial d'Artois, ausdits de nos finances, président et gens de nosdits comptes à Lille, et à tous autres nos justiciers, officiers et subjets cui ce regardera que de cette nostre présente grâce, octroy, consentement et accord, aux conditions, selon et en la forme et manière que dit est, ils facent, souffrent et laissent lesdits mayeur et eschevins de nostre dite ville d'Arras, supplians, plainement et paisiblement joïr et user, sans leur faire, mettre ou donner, ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun trouble, destourbier ou empeschement au contraire. Car ainsi Nous plaist-il. En tesmoing de ce Nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes. Donné en nostre ville de Mons le xj^e^ jour de juillet l'an de grâce mil cincq cens quattre-vingt-ung, de nos règnes assçavoir des Espagnes, Sicilles, etc., le xxvj^e^, et de Naples, le xxviij^e^. »

Sur le reply estoit escript : « Par le Roy, le prince de Parme, gouverneur général, etc., le comte de Bucquoy, chief, messire Godefroy Sterck, chevalier, trésorier général, Pierre Doverloepe Sr de Hauvines et autres présens. » *Ainsy signé* « WERREYCKEN. »

Suit l'entérinement dans les formes ordinaires. La chambre des comptes de Lille, sous la date du 27 septembre 1581, y met pour condition expresse « que les impétrans desdites lettres seront tenus de en toute diligence faire mettre en estat deu, pour pouvoir besoigner, la maison où se forgera la monnoye en la ville d'Arras, et d'en faire apparoir au plus tard par déans le Noël prochain. »

II

Lettres de Philippe II, roi d'Espagne, portant commission d'essayeur de la monnaie d'Arras. A Mons, le 23 juin 1581. (Registre des commissions, coté n° 6, fol. 167 v°.)

Le Roi, par délibération de son très-cher et très-amé bon neveu le prince de Parme et de Plaisance, lieutenant gouverneur et capitaine général de ses pays de par-deçà, commet Mathias Du Fossé à l'office d'essayeur de la monnaie d'Arras.

On remarque que ces lettres de commission sont antérieures de dix-huit jours aux lettres d'institution de la monnaie d'Arras. Mathias Du Fossé ne prêta d'ailleurs serment, entre les mains des président et gens des comptes de Lille, que le 3 novembre 1581.

III

Lettres de Philippe II portant commission de garde de la monnaie d'Arras. A Mons, le 13 juillet 1581. (Registre des commissions, coté n° 6, fol. 149.)

Le Roi, par délibération du prince de Parme, commet Gilles Martin à l'état et office de *wardain* de sadite Monnaie d'Arras.

La prestation de serment de Gilles Martin, entre les mains des président et gens des comptes à Lille, est datée du 26 août 1581.

IV

Lettres de Philippe II portant commission de tailleur des coins de la monnaie d'Arras. A Mons, le 28 juillet 1581. (Registre des commissions, coté n° 6, fol. 168 v°.)

Le Roi, par délibération du prince de Parme, commet à l'office de tailleur de sa monnaie nouvellement érigée en la ville d'Arras, Lucas d'Assonneville, qui prêta serment en cette qualité entre les mains des président et gens des comptes, à Lille, le 22 décembre 1581.

V

Lettres de Philippe II portant commission de maître particulier de la monnaie d'Arras. A Tournay, le 3 février 1582. (Registre des commissions, coté n° 6, fol. 172.)

« Philippes, etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Sçavoir faisons que pour le bon rapport que fait nous a esté de la personne de Alexandre Bardoul, bourgeois et natif de nostre ville d'Arras, et de ses sens, ydoineté, suffisance et expérience au faict des monnoies, nous confians à plein de ses léauté, prudhomie et bonne diligence, et sur ce en l'avis premiers de nos biens amez les mayeurs et eschevins de nostre dite ville d'Arras, en après de nos amez et féaux les président et gens de nostre chambre des comptes

à Lille, et conséquamment des chefs, trésorier général et commis de nos domaine et finances, avons iceluy Alexandre Bardoul commis, ordonné et estably, commettons, ordonnons et establissons par ces présentes en l'estat et office de maistre particulier de la monnoie qu'avons n'agueres fait ériger en nostre dite ville d'Arras, en lui donnant plein pouvoir, authorité et mandement spécial de tenir, exercer et desservir doresnavant ledit office, d'y garder nos droits, hauteur et seigneurie, et au surplus faire bien et dûment, toutes et singulières, les choses que bon et léal maistre particulier peut et doit faire et que y compètent et appartiennent, aux droits, honneurs, prérogatives, prééminences, libertez, franchises, proffits et émolumens accoustumez et y appartenans; et ce pour un temps et terme de trois ans continuels et ensuivans l'un l'autre, commençant à avoir cours dès ce jour d'huy, date de cettes; moyennant et parmy rendant à nostre proffit tel droit de seigneuriage qu'ont par cy devant payé les maistres particuliers de la monnoie de Bruges, mesmement feu Cornille Van Hoogendort, dernier maistre particulier d'icelle, et outre ce soixante livres du prix de quarante gros de nostre monnoie de Flandres la livre par an, au proffit des gages des officiers de ladite monnoie, paiant le parfait d'iceux gages si avant que la boîte le puisse comporter, sans estre tenu plus avant, autrement seront iceux officiers obligez d'avoir patience; à condition qu'il sera tenu faire ladite boîte en nostre dite chambre chacun an, ou toutes les fois que pour ce il sera mandé, et lors aussi y rendre compte dudit droit de seigneuriage; pourveu aussy que ledit Bardoul sera tenu de servir iceluy office et soy y régler et conduire selon l'ordonnance

et instruction que par les généraux maistres de toutes nos monnoies de par deçà lui sera baillée; sur quoy et de se bien et dûment acquitter en l'exercice dudit estat ledit Alexandre Bardoul sera tenu faire le serment pertinent et bailler caution suffisante, et en outre jurer que pour obtenir ledit estat il n'a offert, promis ny donné, ny fait offrir, promettre ny donner à qui que ce soit, aucun argent ou autre chose quelconque, ny le donnera directement ny indirectement, ny autrement en aucune manière, sauf et excepté ce que s'est accoustumé bailler pour les despesches, et ce ès mains desdits de nos comptes à Lille; et pardessus ce fera aussy semblable serment ès mains desdits maistres généraux de nos monnoies de par deçà, lesquels respectivement commettons à ce, et leur mandons que ledit serment fait et caution baillée par ledit Bardoul, comme dit est, ils le mettent et instituent de par Nous en possession dudit office de maistre particulier de nostre dite monnoie d'Arras, et d'iceluy ensemble des droits, honneurs, prérogatives, prééminences, libertés, franchises, proffits et émoluments dessusdits, ils et tous autres nos justiciers, officiers et sujet cui ce regardera le facent, souffrent et laissent, pour le temps, aux rendages, charges et conditions, selon et en la forme que dit est, pleinement et paisiblement jouir et user, cessans tous contredits et empeschemens au contraire. Car ainsy Nous plaist-il. En tesmoin de ce Nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes. Donné en nostre ville de Tournay le troisième jour de février l'an de grâce mil cinq cens quatre vingts et deux, et de nos règnes, à sçavoir des Espagnes, Sicilles, etc., le vingt-septiesme, et de Naples le vingt-neufiesme. »

Sur le reply estoit écrit : « Par le Roy, le baron de Rassenghien, chef, Mre Godefroy Sterck, chevalier, trésorier général, Benoist Carreton, sieur de Chassey, Guillaume de Merode, Lievin Snonch, commis des finances, et autres, présents. » *Et signé :* « VERREYKEN. »

Suit le consentement des chef, trésorier général et commis des finances, Tournay 3 février 1582; puis la mention de la prestation de serment d'Alexandre Bardoul entre les mains des président et gens des comptes à Lille le 21 mars de ladite année, ainsi que de la caution fournie le même jour par le nouveau maître particulier.

VI

Sentence rendue par les président et gens des comptes à Lille, contre deux officiers de la monnaie d'Arras, convaincus d'abus et de malversation dans l'exercice de leurs charges. A Lille, le 2 avril 1583. (Registre des Mémoires, coté n° 7, fol. 143 (1).)

« Veu les informations, enquestes et besognez faits par messieurs les maistres généraux des monnoyes de pardeçà...

» Les président et gens des comptes à Lille, ensemble lesdits maistres généraux, le tout veu et considéré, ont condamné et condamnent en l'amende de cinquante florins

(1) Dans la collection Colbert, cette pièce se trouve dans le 37e volume de la série des 182, fol. 530 à 533.

carolus (chacun) au profit de Sa Majesté, ensemble ès despens faits et ensuivis à cause desdites informations, enquestes et besognez et ce qu'en dépend... »

1° Gilles Martin, « garde de la monnoye de Sa Majesté en la ville d'Arras, » pour avoir, contre ses instructions, « passé délivrances de certaines espèces monnoyées en ladite monnoye, lesquelles, par la déclaration et billet de l'essayeur particulier d'icelle estoient portées venir trop bas en aloy; » pour s'être fait remplacer, sans l'autorisation des maîtres généraux, et durant une absence d'un mois, dans l'exercice de son office de garde, par l'essayeur de la même monnaie; pour avoir reçu du maître particulier de la monnaie, par chaque marc d'argent fin qu'il livroit lui-même audit maître, deux patards de plus que ne portoit l'instruction; et enfin pour s'être permis de passer délivrance de certaines espèces d'argent à lui appartenant, monnoyées en l'absence du maître particulier, et seulement avec le congé de la femme de celui-ci, sans que le maître eût voulu assister à la délivrance, à cause de son absence au moment du monnoyage des espèces;

2° Mathias du Fossé, essayeur de ladite monnaie d'Arras, comme ayant « failly au fait des essays des quotidiennes journées faites en ladite monnoye, » en déclarant inexactement le titre des espèces, tantôt en plus, tantôt en moins, et pour avoir abusé le maître particulier « en lui donnant à entendre que, pour chacun marc d'argent que livroient à ladite monnoye les officiers d'icelle, estoient deubs auxdits officiers deux ou trois patards outre le prix et ordonnance de Sa Majesté, et que recevoient les autres livreurs et personnes particulières. »

Les désordres qui s'étaient produits dans la gestion de l'atelier monétaire d'Arras, et qui ressortent de la sentence analysée dans les lignes précédentes, ont sans doute amené momentanément la cessation d'exercice de cet atelier. On ne connaît, que nous sachions, aucune monnaie frappée à Arras en 1583. Le maître particulier Bardoul et le garde Gilles Martin ne furent d'ailleurs remplacés par de nouveaux titulaires qu'en 1584, comme on le verra ci-après.

VII

Lettres de Philippe II commettant un nouveau maître particulier de la monnaie d'Arras, par suite du déport du titulaire précédent. A Tournay, le 24 décembre 1583. (Registre des commissions, coté n° 7, fol. 68.)

L'office de maître particulier était vacant, « par la latitation et déport d'Alexandre Bardoul. » Le Roi, par la délibération du prince de Parme, commet à cet office François Baillet (ou Balet) pour l'espace de trois ans à commencer du jour où il prêtera serment et fournira caution.

François Baillet prêta serment et fournit caution entre les mains des président et gens des comptes à Lille le 16 janvier 1584.

VIII

Instruction pour le maître particulier de la monnaie d'Arras, datée du 28 janvier 1584. (Registre des commissions, coté n° 7, fol. 77 v°.)

Les monnaies que l'instruction donne au maître particulier la faculté de faire *ouvrer,* aux remèdes ordinaires, sont les suivantes :

1° Le *réal d'or,* valant 10 sols gros, monnaie de Flandre. Aloi : 23 carats 9 grains $^1/_2$ d'or fin. Taille : 46 pièces au marc, poids de Troyes.

2° Le *demi-réal d'or,* valant 5 sols gros, monnaie de Flandre. Aloi : 18 carats d'or fin, 4 carats $^1/_2$ d'argent fin et 1 carat $^1/_2$ de cuivre (1). Taille : 70 pièces $^1/_8$ au marc.

3° Le *carolus d'or,* valant 3 sols 4 deniers gros. Aloi : 14 carats d'or fin, 8 carats d'argent fin et 2 carats de cuivre. Taille : 84 pièces au marc.

4° L'*écu d'or au soleil,* valant 6 sols gros. Aloi : 22 carats, 3 grains $^1/_2$ (2) d'or fin, 15 grains d'argent fin et 5 grains $^1/_2$ de cuivre.

5° La *pièce de quatre patards,* valant 8 gros de Flandre. Aloi : 7 deniers 10 grains d'argent fin. Taille : 40 pièces au marc.

6° Le *patard,* valant 2 gros de Flandre. Aloi : 3 deniers 17 grains d'argent fin. Taille : 80 pièces au marc.

(1) Dans les manuscrits Colbert, la copie indique l'alliage de cuivre comme n'étant que d'un demi-carat ; mais il y a évidemment erreur.

(2) On a mis, par erreur, dans la copie de la collection Colbert, 2 grains $\frac{1}{2}$, au lieu de 3 grains $\frac{1}{2}$.

7° Le *gros*. Aloi : 3 deniers et un demi-grain d'argent fin. Taille : 134 pièces au marc.

8° Le *liard*, valant 12 mites de Flandre ou 18 mites de Brabant. Même aloi que le gros. Taille 268 pièces au marc.

9° Le *gigot*, valant 6 mites de Flandre. Aloi : 1 denier 17 grains d'argent fin. Taille : 26 sols 4 deniers (316 pièces) au marc.

10° Le *double-denier* (de cuivre), valant 4 mites de Flandre ou 6 mites de Brabant. Taille : 64 pièces au marc.

11° Le *denier* (de cuivre), valant 2 mites de Flandre, ou 3 mites de Brabant. Taille : 128 pièces au marc.

Le maître particulier ne pourra faire faire forger, pour la première année de son bail, sauf consentement des maîtres généraux des monnaies, que quatre mille marcs de deniers et de doubles deniers, dont deux mille marcs de chaque espèce.

Le maître particulier, est-il dit dans l'instruction, *pourra* encore faire forger, mais « par consentement et en suivant la licence que lui sera accordée à tel effect de par sa Majesté, et non autrement » les monnaies ci-après indiquées :

1° Le *demi-philippe réal d'argent*. Aloi : 10 deniers d'argent fin. Taille : 7 pièces $^{9}/_{64}$ au marc de Troyes.

2° La *moitié du demi-philippe réal d'argent*. Aloi : 10 deniers d'argent fin. Taille : 14 pièces $^{9}/_{32}$ au marc.

3° Le *cinquième du demi-philippe réal*. Aloi : 10 deniers d'argent fin. Taille : 35 pièces $^{45}/_{64}$ au marc.

4° Le *dixième du demi-philippe réal*. Aloi : 10 deniers d'argent fin. Taille : 71 pièces $^{13}/_{32}$ au marc.

5° Le *vingtième du demi-philippe réal.* Aloi : 5 deniers d'argent fin. Taille 71 pièces $^{223}/_{432}$ au marc.

6° Le *quarantième du demi-philippe réal.* Aloi : 5 deniers d'argent fin. Taille : 143 pièces $^{7}/_{216}$ au marc.

Ces 20e et 40e devaient, d'après l'instruction, avoir cours « à l'advenant dudit demy-philippes réal » la première de ces pièces pour 3 gros $^{1}/_{2}$, et la seconde pour 1 gros et 18 mites de Flandre. Il suit de là que le demi-philippe réal d'argent valait déjà en Artois, en 1584, 35 patards ou sols de la livre de 40 gros de Flandre, soit 5 patards de plus que lors de la création de cette monnaie.

IX

Autre instruction pour François Baillet, maître particulier de la monnaie d'Arras, datée du même jour que la précédente, 28 janvier 1584.

Cette seconde instruction a pour but de donner à François Baillet la permission spéciale de frapper la moitié du *demi-philippe réal d'argent,* qui est la moitié du *philippus daldre* (1) et des cinquièmes, dixièmes, vingtièmes et qua-

(1) Dans le manuscrit de la collection Colbert, au lieu de : *qui est la moitié du philippus daldre,* on lit : *qui est la moictié du demy philippes daldre ;* mais il est évident qu'ici le mot *demy* est de trop. Il est prouvé par quantité de titres, et notamment par l'ordonnance générale de Philippe II, du 20 septembre 1581, sur le cours des monnaies dans ses pays de par-deça, que le philippus daldre et le demi-philippe réal d'argent n'étaient qu'une seule et même monnaie connue sous ces deux appellations différentes.

rantièmes de la même monnaie, conformes à l'instruction faite par les maîtres généraux des monnaies de Sa Majesté, de par-deçà, en l'année 1575.

On se rappelle qu'il était dit dans l'instruction précédente que le maître particulier ne pourrait frapper les monnaies de cette catégorie qu'après en avoir obtenu la licence particulière. Or, il n'est pas question dans la seconde instruction du demi-philippe réal, autrement dit le *philippus daldre*. Doit-on en conclure que François Baillet n'a pas eu pour cette fois l'autorisation d'en frapper? cela paraît assez probable. Il n'est pas à notre connaissance que l'on ait trouvé de philippus daldre frappé à Arras antérieurement à 1587, tandis que l'on possède dans les collections le demi-philippus daldre frappé à Arras en 1582, c'est-à-dire pendant la ferme du premier maître particulier, Alexandre Bardoul. Nous ne connaissons pas les instructions qui avaient été délivrées à celui-ci. Il n'y aurait rien de surprenant, du reste, qu'Alexandre Bardoul eût été autorisé à frapper dès 1582 le philippus daldre même, et que cette faculté n'eût pas été accordée en 1584 à son successeur.

La seconde instruction du 28 janvier 1584, que nous analysons, permet en outre la frappe des monnaies de cuivre suivantes :

1° Le *liard*, valant le quart d'un patard. Taille : 45 pièces en marc de Troyes.

2° Le *gigot*, valant 3 deniers ou le huitième d'un patard. Taille : 90 pièces au marc.

3° *demi-gigot*, valant un denier et demi, ou le seizième d'un patard. Taille : 180 pièces au marc.

Le maître particulier ne pouvait, par l'instruction, et sans charge expresse de messeigneurs des finances, faire frapper pour plus de 1,000 marcs de liards, de 1,500 marcs de gigots et de 1,500 marcs de demi-gigots. Il était tenu de payer aux livreurs, pour chaque marc de cuivre, trois patards et un liard; et au roi, pour droit de seigneuriage, quatre patards par chaque marc ouvré. Le marc de cuivre converti en monnaies représentant une valeur de onze patards et un liard, il restait donc au maître quatre patards sur chaque marc, et cela, est-il dit, « en respect du sallaire des ouvriers et monnoyeurs, fraintes, pertes et autres despenses. »

X

Lettres de Philippe II portant commission de garde de la monnaie d'Arras. A Tournay, le 13 août 1584 (Registre des commissions coté n° 7, fol. 125 v°).

Le Roi, par la délibération du prince de Parme, commet Pierre Lecointe à l'office de wardain de la monnaie d'Arras, vacant par la retraite de Gilles Martin.

Pierre Lecointe prêta serment, entre les mains des président et gens des comptes à Lille, le 12 septembre 1584.

XI

Octroi fait à ceux de la ville d'Arras de pouvoir faire forger à la monnaie du Roi à Arras, au profit de la ville, et avec remise de la moitié du droit de seigneuriage, de la monnaie de cuivre jusqu'à concurrence de la somme de dix mille florins. A Bruxelles, le 24 octobre 1584. (Registre des chartes, coté n° 36, fol. 89 v° (1).)

« Philippes, etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Reçeu avons l'humble supplication de nos bien amez

(1) Cette pièce et celle qui l'avait précédée, et à laquelle elle se réfère, c'est-à-dire l'octroi du 22 juin 1557, sont particulièrement curieuses pour l'histoire de la ville d'Arras, dont elles font connaître la gêne et les préoccupations financières aux époques dont il y est question, par suite des dépenses qu'elle avait dû faire dans l'intérêt de sa propre sécurité et pour le soutien de la cause du Roi. Elles ne sont pas moins curieuses non plus comme exception à ce qui se pratiquait ordinairement sur le fait des monnaies dans les Pays-Bas espagnols.

Bien que la commune d'Arras n'ait pas profité de l'octroi de 1557, et que, si des monnaies avaient été frappées en vertu de cet octroi, elles eussent dû l'être, comme cela y est spécifié, à l'atelier de Bruges, aucun atelier monétaire n'existant alors à Arras, nous n'en croyons pas moins devoir reproduire ici ce document, comme pouvant servir à mieux faire comprendre celui que nous publions au-dessus de cette note.

« Philippes, etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. De la part de nos chiers et bien amez les gouverneur, mayeur et eschevins de nostre ville d'Arras, Nous a esté remonstré : Comme à l'occasion de la force, continuelles pratiques et machinations de nos ennemis les François, perplexité et étonnement du peuple pour crainte d'icelles, lesditz remonstrans ayant esté contraints avec extrême diligence, et par l'avis de maistre Sébastien Noye, juge-maire de nos Pays-Bas, scruter et diligemment visiter les bresses et lieux plus dangereux à l'entour

les mayeur et eschevins de nostre ville d'Arras, contenant doiz le 22e juin 1557, ils auroient obtenu de Nous congé et

d'icelle, où se sont trouvez plusieurs endroits fort dangereux et nécessaires à y promptement obvier et incontinent remédier, si comme de démolir l'église paroissiale de St-Nicolas-sur-les-fossez (*), assize partie dedans les boulevers de la porte et sur le rempart, où n'y a rempart ni flancs ni moyen d'en faire, pour les édifices et rues qui y sont, ne soit en démolissant icelle, comme de tout plus particulièrement il appert par la platte forme à Nous exhibée, par où sont désignez les lieux qui peuvent mouvoir lesdits François journellement trafiquer la ruine et surprise de nostre dite ville et cité d'Arras ; à quoy, pour l'estroitesse de deniers où icelle se treuve, tant pour la présente guerre, ouvrages fais à ladite ville, comme pour la diminution des fermes et maletotes d'icelle, et pertes des biens et revenus de leurs bourgeois, leur est impossible y obvier ny remédier, n'est que nostre plaisir soit leur donner lettres et commandement par escrit pour leur descharge de démolir ladite église de St-Nicolas, comme plusieurs fois l'Empereur mon seigneur et père en visitant icelle leur a ordonné, et depuis repris de négligence pour avoir différé faire sur ledit lieu une platte forme pour commander puis les marests St-Michel jusques à la porte de Hagereux, qui est quasi la moitié de la ville, ce qui ne se pouvoit faire sans grande somme de deniers qu'ils n'osent présentement et se déportent de Nous mander, pour les grands et urgens affaires accroissans journellement à cause de la présente guerre. Par quoy ils Nous ont très-humblement supplié que de nos grâces il Nous plust leur accorder de faire forger quelques petites menues monnoyes d'airain ou de letton, de telle figure, coin, et en tel lieu qu'il Nous plaira ordonner, en délivrant la matière, payant et satisfaisant par iceux remonstrans les salaires ordinaires de la forge d'icelles ; et ce, jusques à l'évaluation de

(*) Les travaux de démolition de l'ancienne église de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés furent commencés le 8 juin 1564. Une autre église sous le même nom fut construite dans la circonscription de la paroisse. L'évêque d'Arras, François de Richardot, en posait la première pierre le troisième dimanche de septembre 1571. — *Voy.* dans le *Bulletin de la commission des antiquités départementales* (*Pas-de-Calais*), n° 3, 1854, pp. 146 et suiv., la Notice de M. Achmet d'Héricourt sur l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Arras, autrefois Saint-Nicolas-sur-les-Fossés.

licence de faire forger quelques pièces de menues monnoyes de cuivre, sur le coin lors avisé, jusques à la somme

cinq deniers, deux oboles pour le denier, chascune pièce et en-dessous, jusques à la somme de douze mil Carolus d'or, offrant encore d'abondant par ceux de nostre dite ville de reprendre et retirer au bout de vingt ans toutes et quelconques lesdites petites monnoyes, de tous ceux qui les rapporteront, et leur restituer le prix et évaluation d'iceluy au bout dudit terme, selon la publication qui en sera faite à ces fins : et sur ce leur faire expédier nos lettres patentes en tel cas pertinentes. Sçavoir faisons que Nous, les choses dessusdites considérées, et sur icelles eu l'advis, premier des généraux de nos monnoyes, en après d'aucuns de nostre conseil, et conséquemment de nos amez et féaux les chief, trésorier général, et commis de nos domaine et finances ; auxdits supplians inclinans favorablement à leurdite supplication et requeste ; mesme afin de leur donner moyen de pouvoir fortifier nostre dite ville et cité d'Arras contre les surprises et invasions de nosditz ennemis ; avons par la déliberation de haut et puissant prince, nostre très cher et très amé cousin, chevalier de nostre ordre, lieutenant gouverneur et capitaine général de nos pays de par-deçà, le duc de Savoye, etc., octroyé, consenty et accordé, octroyons, consentons et accordons, en leur donnant congé et licence de grâce spéciale par ces présentes, qu'ils puissent et pourront faire monnoyer et forger les trois sortes de deniers dont le patron et pourtraitture leur a esté délivrée par les généraux de nosdites monnoyes, sur quoy la calculation a esté faite ; et ce, jusques à la montance de quinze mille livres du prix de quarante gros de nostre monnoye de Flandres la livre, y compris la despense narrée par ladite calculation, Et en outre, de nostre plus ample grâce leur avons quitté et remis, quittons et remettons par cesdites présentes le droit de seigneuriage qui pour forger lesditz deniers Nous sera deu ; pourveu toutesfois qu'ils seront tenus faire forger lesditz deniers en nostre monnoye de Flandres à Bruges, jusques auxditz quinze mille livres dudit prix, sans aucunement l'excéder. Et afin qu'il n'en soit forgé davantage outre et pardessus ledit taux, Nous enchargeons bien expressément à ceux de nostre dite monnoye de Flandres que, ladite somme accomplie, ils facent casser les fers restans pour en ouvrer. Duquel nombre ouvré ordonnons semblablement à la garde d'icelle monnoye

de quinze mil florins, à charge de reprendre lesdites pièces vingt ans après, selon qu'il appert plus complétement par

en tenir compte, et au maistre particulier de ce faire renseing par les comptes qu'il rendra en nostre chambre des comptes à Lille, afin qu'il en soit mémoire. Bien entendu que lesditz deniers en auront cours en nostre dite ville et cité d'Arras tant seulement ; et à condition expresse qu'au bout de douze ans lesditz supplians feront cesser le cours d'iceux deniers, et qu'à ceux qui leur en apporteront seront tenuz rendre et payer le prix en autre bonne monnoye lors courante. Ordonnant davantage que les deniers qui viendront bons outre la despense seront employez ès ouvrages et fortifications tant de ladite ville que cité d'Arras, selon les devises en faites, et ce par l'advis de nostre gouverneur desdites ville et cité, et non ailleurs, à peine de recouvrer sur eux ce qui en auroit autrement esté eschillié en leur privé nom. Pourveu aussi que lesditz supplians seront tenuz porter ou envoyer cesdites présentes en nostre chambre des comptes à Lille, pour y estre enregistrées à nostre seureté.

» Si donnons en mandement à nos amez et féaux les chief, présidens et gens de nos privé et grand conseils, président et gens de nostre conseil provincial en Artois, auxditz de nos finances, président et gens de nosdits comptes à Lille, généraux de nosdites monnoyes, et à tous autres nos justiciers, officiers et sujets cui ce regardera, que de nostre présente grâce, octroy, consentement et accord, aux conditions, selon et en la manière que dit est, ils fassent, souffrent et laissent lesditz de nostre ville d'Arras, supplians, plainement et paisiblement jouir et user, sans leur faire, mettre ou donner, ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun trouble ou empeschement au contraire. Car ainsi Nous plaist-il. En témoin de ce Nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes. Donné en nostre ville de Bruxelles, le 22e jour de juin l'an de grâce 1557; de nos règnes, à sçavoir des Espagnes, Sicile, etc., le second, et d'Angleterre, France et Naples le 4e. »

Sur le ploy estoit escrit : « Par le Roi, le duc de Savoye, gouverneur général, le Sr de Hachicourt, chief, messires Pierre Boisot, trésorier général, et Josse de Damhoudere, chevalier, commis des finances, et autres présens. » *Et signé :* « Doverloepe. »

Ces lettres d'octroi furent enregistrées en la chambre des comptes, à Lille, le 24 novembre 1557, registre des chartes, coté no 26, fol. 105 vo.

nosdites lettres d'octroy, du bénéfice desquelles n'auroit esté profité, par n'avoir ledit octroy esté mis en usage, ne s'estre forgé aucunes pièces. Et comme présent la ville se trouve grandement arrière pour les grands ouvrages qu'elle a fais la présente année, portans quarante à cinquante mil florins pour le moins ; comme aussi elle auroit grandement frayé un logement, et d'avoir accomodé la maison où se bat la monnoye establie par Nous, sans que la ville en ressente aucun profit, au contraire diminution de maltôte pour le privilége desditz de la monnoye. Pour lesquelles causes, signamment pour se trouver ladite ville grandement despourvue de menue monnoye, dont il est du tout nécessaire d'en faire forger pour accomoder le peuple, lesditz supplians Nous ont très-humblement supplié et requis qu'y ayant égard, mesme pour en partie les soulager des grandes charges qu'ils ont, Nous plût leur accorder de pouvoir mettre en usage le susdit octroy pour les quinze mil livres y repris, faisant forger sous nostre coin pièces de trois deniers, de trois oboles, deniers et oboles, le tout de cuivre, jusques à la concurrence de la susdite somme de quinze mil livres, quittant par Nous le droit de seigneuriage que pour forger lesdites pièces Nous seroit dû. Sçavoir faisons que les choses susdites considérées et sur icelles eu l'avis premiers des officiers de nostre monnoye audit Arras, comme aussi de nos amez et féaux les gens de nostre conseil provincial d'Artois, en après des président et gens de nos comptes à Lille, et conséquemment des chef, trésorier général et commis de nos domaine et finances, Nous, pour ces causes et autres à ce Nous mouvans, inclinans favorablement à la supplication et requeste desditz mayeur et eschevins de nostre ville

d'Arras supplians, leur avons, par la délibération de nostre très-cher et très-amé bon neveu le prince de Parme et de Plaisance, lieutenant gouverneur et capitaine général de nos païs de par-deçà, octroyé, consenty et accordé, octoyons, consentons et accordons, en leur donnant congé et licence de grâce spéciale, qu'ils puissent et pourront forger en nostre monnoye d'Arras, sous nostre coin, pièces de trois deniers, de trois oboles, deniers et oboles de cuivre, jusques à la concurrence de dix mille livres du prix de quarante gros de nostre monnoye de Flandres la livre, seulement et au plus, en payant ce à quoy ilz seront asservis, les frais qui en dépendent, si comme gages d'officiers pour tout le temps que l'on sera empesché à ladite forge, l'ouverture de la boëte, payement des fers ou coings et toutes autres choses à ce requises et nécessaires ; et de nostre plus ample grâce leur avons, par l'avis et délibération que dessus, quitté et remis, quittons et remettons par cesdites présentes la moitié du droit seigneurial qui pour ce Nous sera dû, en payant par eux l'autre moitié là et ainsi qu'il appartiendra. Et au surplus à charge et condition expresse que ce accomply lesditz officiers de nostre monnoye d'Arras seront tenuz envoyer en nostredite chambre des comptes à Lille les fers qui resteront, pour y estre gardez, afin que n'en soit forgé davantage que dit est cy-dessus ; et du nombre qui se forgera le garde d'icelle monnoye tiendra registre particulier, pour par le maistre en faire renseing par ses comptes, qu'il rendra en nostredite chambre des comptes à Lille, à cause de son entremise. A charge aussi que le bon qui procédera dudit accord, par dessus les frais et mises susdites, sera employé au soulagement des grandes charges de nostredite

ville d'Arras, selon que dit est; et ce par avis de nostre gouverneur dudit Arras, et non en autre usage, à peine de recouvrer ce qui se trouvera avoir esté employé ailleurs sur lesditz supplians ou leurs successeurs en loy en leurs noms privez. Pourveu que lesditz supplians seront aussi tenuz faire présenter ces mesmes originales tant au conseil de nosdites finances qu'en nostre chambre des comptes à Lille, pour illec estre respectivement enregistrées, vérifiées et intérinées, à la conservation de nos droitz, hauteur et autorité, là et ainsi qu'il appartiendra.

» Si donnons en mandement à nos amez et féaux les chef, présidens et gens de nos privé et grand conseils; gouverneur, président et gens de nostre conseil provincial en Artois; auxdits de nos finances, et de nos comptes à Lille; généraux de nos monnoyes et à tous autres nos justiciers, officiers et sujets cui ce regardera, que de cette nostre présente grâce, octroy, consentement et accord, aux charges, conditions, selon et en la forme et manière que dit est, ils fassent, souffrent, et laissent lesdits mayeur et eschevin d'Arras, supplians, pleinement et paisiblement jouir et user, sans leur faire, mettre ou donner, ny souffrir estre fait, mis ou donné aucun trouble, destourbier ou empeschement au contraire. Car ainsi Nous plaist-il. En témoin de ce Nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes. Donné à Bevres le 24e jour d'octobre l'an de grâce 1584; de nos règnes, à sçavoir des Espagnes, Sicile, etc., le 29e, et de Naples le 31e. »

Sur le reply estoit escrit. « Par le Roy, le prince de Parme, gouverneur général, etc.; le comte de Henin-Lietard, chef, messire Godefroy Sterck, chevalier, trésorier

général, Pierre Doverloëpe Sr de Hammes, messire Benoist Charton, chevalier, Sr de Chassey, commis des finances, et autres présens. » *Ainsi signé :* « VERREYKEN. »

Et au dos : « Les chef, trésorier général et commis des finances du Roy nostre Sire, consentent en tant qu'en eux est que le contenu au blanc de cestes soit fourny et accomply tout ainsy et en la mesme forme et manière que Sa Majesté le veut et mande estre fait par iceluy blanc. Fait au bureau des finances à Tournay sous les seings manuels desditz chef, trésorier général et commis le xe jour de décembre 1584. »

Sur ledit reply estoit escrit ce qui s'ensuit : « Ces lettres, suivant qu'il est mandé par icelles, sont registrées en la chambre des comptes du Roy nostre Sire à Lille, au registre des chartes y tenu, commençant le 1er janvier 1584, fol. 89 v° et suyvant, du consentement de messeigneurs les président et gens desdits comptes, lesquels ont, en tant qu'en eux est, intériné icelles lettres, selon leur forme et teneur, et à la charge par le garde de ladite monnoye présent ou à venir envoyer en ladite chambre, au bout de chascun trois mois, après que l'on aura entamé la forge de la monnoye de cuivre y mentionnée, estat de tout ce quy aura esté ainsi forgé, afin de par ce moyen pouvoir connoistre quand ledit octroy aura pris fin. Ainsi fait au grand bureau de la chambre des comptes à Lille, le 18e de décembre audit an 1584. » *Ainsi signé :* « P. DE MONCHAUX. »

Le Père Ignace, dans ses manuscrits relatifs à l'histoire d'Arras, a dit quelques mots, mais d'une manière fort

obscure (1) des faits que nous révèlent les deux lettres d'octroi de 1557 et de 1584 que nous venons de reproduire, la première sous forme de note et la seconde ci-dessus.

On remarque entre ces deux pièces plusieurs différences essentielles dans le mode suivant lequel l'exercice du privilége accordé à la ville d'Arras était réglé.

L'octroi de 1557 exonérait entièrement la ville du droit de seigneuriage et permettait l'émission d'un numéraire de convention jusqu'à concurrence de 15,000 livres de 40 gros de Flandre; mais la ville devait racheter au bout de 12 ans (2) les monnaies *d'airain* ou de *letton* qu'elle aurait ainsi fait battre. Les types de ces monnaies devaient être arrêtés par les généraux maîtres, mais il n'était pas dit qu'elles dussent être *au coin du Roi,* et elles ne devaient avoir cours qu'à Arras. Ce n'étaient en quelque sorte, et jusque par la matière qui devait servir à les fabriquer (3), que des méreaux privilégiés, bien plutôt que des monnaies réelles. Dans l'octroi de 1584, au contraire, il s'agit de monnaies de *cuivre, au coin du Roi;* la ville ne pouvait en faire frapper que jusqu'à concurrence de 10,000 livres de 40 gros de Flandre, et il ne lui était fait

(1) *Voy.* l'*Histoire monétaire* de M. Hermand, p. 330.

(2) Et non pas au bout de vingt ans, comme il est dit par erreur dans l'octroi de 1584, où l'on a confondu ce qui avait été demandé par le Magistrat d'Arras, avec ce qu'il avait obtenu.

(3) Le laiton, ou cuivre jaune, n'était pas employé pour les monnaies dans les Pays-Bas espagnols. Si l'on trouve de ces monnaies faites de *cuivre jaune ou bâtard,* comme le dit l'ordonnance d'Albert et d'Isabelle, du 30 juin 1607, on voit par la même ordonnance que c'étaient de fausses monnaies, ou des monnaies contrefaites dans les ateliers des pays voisins.

remise du droit de seigneuriage que pour moitié seulement; mais il n'était plus question, cette fois, de la condition de rachat des monnaies qui auraient été émises. Il est clair cependant que ces monnaies, bien que devant être au coin du Roi, n'en devaient pas moins d'ailleurs porter quelque signe particulier qui permît de les distinguer des monnaies ordinaires de l'atelier d'Arras, puisqu'il est dit dans les lettres d'octroi que les fers ou coins qui resteraient, après la frappe des dix mille livres, seraient envoyés à la chambre des comptes de Lille, afin que l'on ne pût excéder l'octroi; précaution qu'il eût été inutile de prendre, si les moyens de reconnaître l'émission avaient manqué.

On remarque, au surplus, que, des quatre espèces de monnaies que le Magistrat d'Arras obtint en 1584 la faculté de faire battre, il n'y en avait qu'une, tout au plus, d'une valeur autre que celles que le maître particulier était lui-même autorisé à frapper en vertu des propres instructions qui lui avaient été délivrées pour le temps de son bail. La seule monnaie d'une autre valeur, peut-être, est celle que l'on appelle l'*obole* dans l'octroi de 1584; mais il n'est nullement prouvé, à nos yeux, que ce ne fût pas l'*obole d'Artois*, c'est-à-dire de la livre de 40 gros, soit par conséquent le denier de Flandre. Dans ce cas, les monnaies que le Magistrat d'Arras aurait été autorisé à faire frapper, auraient été le liard, ou pièce de 3 deniers d'Artois, le gigot, ou pièce d'un denier et demi d'Artois, le denier d'Artois, ou double denier de Flandre, et enfin l'obole d'Artois, ou denier de Flandre, toutes pièces que nous avons déjà trouvées énumérées dans les instructions du maître particulier.

Nous ignorons si la ville d'Arras, qui n'avait pas fait

usage de l'octroi de 1557, a mis à profit celui de 1584. Nous ne connaissons aucune monnaie que l'on puisse rapporter avec certitude à ce dernier octroi, et les comptes du maître particulier de la monnaie d'Arras, qui auraient pu nous renseigner à ce sujet, nous sont également inconnus.

XII

Lettres de Philippe II portant renouvellement de la commission du maître particulier de la monnaie d'Arras. A Bruxelles, le 13 novembre 1586. (Registre des commissions, coté n° 8, fol. 33 v°.)

Le Roi continue et commet de nouveau François Baillet dans l'office de maître particulier de la monnaie d'Arras, pour trois années à partir du mois de mars suivant, à l'expiration du bail courant.

XIII

Lettres de prorogation du bail du maître particulier de la monnaie d'Arras. A Bruxelles, le 9 juin 1589. (Registre des commissions, coté n° 8, fol. 221.)

Les chef, trésorier général et commis des finances du Roi, par l'avis des maîtres généraux des monnaies, conviennent avec François Baillet de lui laisser encore la ferme de la monnaie d'Arras pour deux ans, à commencer

à l'expiration du bail courant, c'est-à-dire au mois de mars 1590.

XIV

Instruction délivrée au maître particulier de la monnaie d'Arras, le 9 décembre 1591, pour la fabrication des liards et des gigots d'argent de bas aloi qu'il était autorisé à frapper par ordonnance de messieurs des finances, du 29 juillet 1591. (Registre des commissions, coté n° 9, fol. 38.)

Les *liards*, sauf les remèdes accordés, devaient être à l'aloi d'un denier et six grains d'argent fin, et à la taille de 240 pièces au marc de Troyes; et les *gigots* à l'aloi de 18 grains d'argent fin et à la taille de 340 pièces au marc.

XV

Autre instruction délivrée au même maître particulier pour la fabrication des patards et des demi-patards d'argent de bas aloi, qu'il était autorisé à frapper par ordonnance de messieurs des finances, du 14 décembre 1591. (Registre des commissions, coté n° 9, fol. 40.)

Les *patards*, sauf les remèdes accordés, devaient être à l'aloi de trois deniers d'argent fin et à la taille de 112 pièces au marc de Troyes; et les *demi-patards*, au même aloi et de poids à l'avenant.

XVI

Lettres de nouvelle prorogation de bail du maître particulier de la monnaie d'Arras. A Bruxelles, le 8 mai 1591. (Registre des commissions, coté n° 9, fol. 44.)

Les chef, trésorier général et commis des domaines et finances du Roi, par l'avis des généraux maîtres des monnaies, conviennent avec François Baillet, maître particulier de la monnaie d'Arras, qu'il tiendra encore la ferme de cette monnaie pour trois années, à l'expiration de son bail courant, c'est-à-dire, comme on le voit par la pièce n° XIII, ci-dessus, à compter du mois de mars 1592.

XVII

Lettre portant commission de contre-garde de la monnaie d'Arras. A Bruxelles, au bureau des finances, le 5 mai 1592. (Registre des commissions, coté n° 9, fol. 46.)

Les chef et commis des finances du Roi, après avoir eu l'avis des maîtres généraux des monnaies, commettent à l'office de contre-garde, de nouvelle création, à la monnaie d'Arras, le sieur Christophe Paris, bourgeois de la même ville.

Christophe Paris prêta serment entre les mains des président et gens de la chambre des comptes à Lille, le 29 mai 1592.

XVIII

Lettres signées de l'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, portant commission de maître particulier de la monnaie, établie de nouveau à Arras [1]. A Bruxelles, le 23 novembre 1622. (Registre des commissions, coté n° 14, folio 278.)

« Comme Son Altesse Sérénissime a trouvé convenir de faire de nouveau establir en la ville d'Arras, une monnoye royale, comme il y en a eu autrefois, pour y forger le comptant que plusieurs marchands font venir par voye de Calais, et aussy une infinité de billon dont la Picardie se trouve présentement chargée, et ce, pour le bien public et commodité particulière des marchands ; Sadite Altesse est, par advis des conseillers et maistres généraux des monnoyes de Saditte Majesté, et conséquemment des chef, trésorier général et commis des domaine et finances du Roy, convenue et appointée avec Guillaume Croocquet qu'il tiendra en ferme l'estat de maistres particulier de laditte monnoye pour un temps et terme de trois ans continuels et ensuivant l'un l'autre, à commencer dez lors qu'elle sera establie, ce

[1] Il paraît constaté que l'atelier monétaire d'Arras était resté fermé pendant toute la durée de la domination souveraine des archiducs Albert et Isabelle dans les Pays-Bas ; et il est assez intéressant de remarquer que le rétablissement de cet atelier eut lieu dans l'année qui suivit le décès d'Albert, fort peu de temps, par conséquent, après le retour des Pays-Bas à la couronne d'Espagne, et lorsqu'Isabelle, par suite de son veuvage, n'était plus que gouvernante de ces pays, au nom de Philippe IV, son neveu.

qu'il sera tenu de faire à ses frais, mesme d'entretenir les officiers, si comme garde, assayeur et tailleur des coings, durant la fabrication d'icelle monnoye, à condition qu'il se pourra rembourser des droicts seigneuriaux sur chacun mille marcs, selon l'instruction qui lui sera sur ce baillée par lesdits maistres généraux, et que, cessant laditte fabrication, cesseront aussy les gages desdits officiers. Sur quoy et de soy bien et deüement aquitter ledit Guillaume Croocquet sera tenu et obligé de faire le serment à ce pertinent, et bailler bonne et suffisante caution ez mains et au contentement des président et gens de la chambre des comptes à Lille, que Saditte Majesté commet à ce par cettes. Fait à Bruxelles, le xxiij° de novembre xvj° xxij. » *Soubsignez :* « A. Isabelle, » *et plus bas :* « Cl. Dongnyes, Fr. Kinschot, J. Kesseler et Ch. de Hertoghe. »

Plus bas est escript : « Aujourd'huy, xiiij de mars xvj°xxiij, Guillaume Croocquet, dénommé en l'acte cy dessus de l'autre lez, a fait le serment pertinent et baillé caution suffisante à l'estat et office de maistre particulier de la nouvelle monnoye d'Arras, dont audit blanc mention est faite; et ce ez mains des président et gens des comptes du Roy à Lille, moy présent, J. Simon. »

XIX

Lettres de l'infante Isabelle, portant commission d'essayeur de la monnaie d'Arras. A Bruxelles, le 11 décembre 1622. (Registre des commissions, coté n° 14, folio 279.)

Son Altesse Sérénissime, par avis des conseillers et

maîtres généraux des monnaies, et des officiers des domaine et finances du Roi, commet Jean Caluvert (ou Caluwaert) à l'office d'essayeur de la monnaie d'Arras.

Jean Caluvert prêta serment en la chambre des comptes, à Lille, le 14 mars 1623.

XX

Lettres de l'infante Isabelle portant commission de tailleur des coins de la monnaie d'Arras. A Bruxelles, le 31 décembre 1622. (Registre des commissions, coté n° 15, folio 7.)

Son Altesse Sérénissime, par même avis que ci-dessus, commet Pierre Van Steynemeulen à l'office de tailleur des coins de la monnaie d'Arras.

Pierre Van Steynemeulen était précédemment substitut tailleur des coins de la monnaie d'Anvers. Il prêta serment en la chambre des comptes, à Lille, le 2 mai 1623.

XXI

Instruction dressée par les maîtres généraux des monnaies du Roi, dans ses pays de par-deçà, pour le maître particulier de la monnaie rétablie à Arras; datée du 3 mars 1623. (Registre des commissions, coté n° 14, folio 281.)

Voici, avec l'indication de l'aloi et de la taille [1], sauf

[1] Nous reproduisons la *taille,* telle qu'elle est indiquée dans le

les remèdes tolérés, les monnaies que l'instruction autorise le maître particulier, Guillaume Croocquet, à frapper dans son atelier.

1° Le *double souverain* d'or, valant 12 florins. Aloi : 22 carats et $^{3}/_{4}$ de grain d'or fin, 11 grains $^{1}/_{4}$ d'argent fin, et 1 carat de cuivre. Taille : 22 pièces $^{467}/_{5,734}$ au marc de Troyes.

2° L'*écu d'or,* valant 3 florins 12 patards. Aloi : 21 carats et 6 grains d'or fin, 15 grains d'argent fin, et 15 grains de cuivre (1). Taille : 71 pièces $^{35}/_{48}$ au marc.

3° Le *ducaton* d'argent, valant 3 florins. Aloi : 11 deniers 8 grains d'argent fin. Taille : 7 pièces $^{13,873}/_{25,820}$ au marc.

4° Le *demi-ducaton,* ou pièce de 30 patards. Aloi : 11 deniers 8 grains d'argent fin. Taille : 15 pièces $^{913}/_{2,960}$ au marc.

5° La *pièce* 48 *patards* (2). Aloi : 10 deniers 11 grains $^{1}/_{2}$ d'argent fin. Taille : 8 pièces $^{9,192}/_{41,151}$ au marc.

manuscrit de la collection des 182. Elle est exacte pour ce qui concerne le nombre de pièces au marc; mais nous ne pouvons garantir la complète exactitude des fractions, et il ne serait pas surprenant que quelques erreurs se fussent glissées, dans le manuscrit, à leur sujet. La question n'a d'ailleurs d'intérêt que pour les calculs où une précision rigoureuse serait nécessaire.

(1) Il y a erreur dans la copie faisant partie de la collection Colbert, pour ce qui concerne l'aloi de l'écu d'or, car on y trouve ces données impossibles : or fin : 25 carats et 6 grains ; argent fin, 15 grains ; cuivre, 25 grains. La rectification que nous faisons est conforme à l'instruction pour le maître de la monnaie de Tournay, du 10 février 1628, et à celle pour le maître de la monnaie d'Arras, du 31 août 1634, qui sera analysée plus loin.

(2) Cette pièce est généralement désignée dans les placards sous le

6° La *pièce de* 24 *patards*. Même aloi que la précédente. Taille : 17 pièces $^{7,233}/_{41,151}$ au marc.

7° La *pièce de* 12 *patards*. Même aloi que les deux précédentes. Taille 34 pièces $^{3,466}/_{41,151}$ au marc.

8° Le *sol de* 6 *patards* (1). Aloi 6 deniers 23 grains $^1/_2$ d'argent fin. Taille : 46 pièces $^{166}/_{319}$ au marc.

L'instruction est très-étendue. Le 33e article concerne les jetons que le maître particulier pourrait recevoir l'ordre de faire frapper. Il est ainsi conçu :

« Plus encore, en cas que durant ladite ferme luy fût ordonné de faire aucuns jettons d'argent, soit pour Sa Majesté, messeigneurs de ses finances ou autres, il sera tenu de les faire au pied de onze deniers et cinq grains d'argent fin en alloy, au remède d'un grain seulement. Et sera tenu le garde de laditte monnoye d'en passer livrance après que assaye en sera fait, comme il est accoustumé et tenu de faire d'autres, en mettant en boiste de dix marcs une pièce; et les remèdes qui se trouveront estre pris sur iceux jettons seront au profit de Saditte Majesté, ainsy que d'autres deniers d'argent devant dicts. »

XXII

Instruction des maîtres généraux des monnaies, pour le garde de la monnaie d'Arras, datée du 13 mars 1623. (Registre des commissions, coté n° 14.)

nom de *patagon;* celle de 24 patards sous de nom de *demi-patagon;* et celle de 12 patards sous le nom de *quart de patagon.*

(1) Cette pièce est généralement désignée dans les placards sous le nom d'*escalin.*

XXIII

Instruction des maîtres généraux des monnaies, pour l'essayeur particulier de la monnaie d'Arras, datée du 14 mars 1623. (Registre des commissions, coté n° 15, fol. 3.)

XXIV

Instruction des maîtres généraux des monnaies, pour le tailleur particulier des coins de la monnaie d'Arras, datée du 7 avril 1623. (Registre des commissions, coté n° 15 fol. 7 v°.)

Les trois pièces ci-dessus, numérotées XXII, XXIII et XXIV, n'offrent rien de remarquable. Ce sont, à de faibles variantes près, les copies des chapitres relatifs aux gardes, aux essayeurs particuliers et aux tailleurs particuliers des monnaies des archiducs, contenus dans les instructions pour les maîtres généraux desdites monnaies, du 16 mars 1600.

XXV

Lettres des président et gens de la chambre des comptes à Lille, nommant un essayeur par provision à la monnaie d'Arras, datées du 19 juin 1624. (Registre des commissions, coté n° 15, fol. 52 v°.)

L'essayeur de la monnaie d'Arras, étant allé à la proces-

sion communale, y avait blessé quelqu'un. Bien qu'il l'eût fait « *par cas fortuit et pour maintenir son bon droit,* » il n'en fut pas moins écroué dans les prisons de la ville.

L'absence de l'essayeur empêchait l'atelier d'Arras de fonctionner, et cependant les affaires pressaient, le comptoir de la monnaie étant en ce moment *chargé de matières*. Pour obvier à la difficulté, et sur la requête des garde et maître de la monnaie d'Arras, les président et gens de la chambre des comptes du Roi à Lille nommèrent par provision à l'office d'essayeur de ladite monnaie, Jean de Givenchy, orfévre à Arras, qui prêta serment en leurs mains le jour même de sa nomination, 19 juin 1624.

XXVI

Lettres des conseillers et généraux des monnaies, portant commission de maître ajusteur des poids et balances en la ville d'Arras. A Bruxelles, le 8 novembre 1624. (Registre des commissions, coté n° 15, fol. 129.)

« Les conseillers et généraux des monnoyes de Sa Majesté ès pays de par-deçà, à tous ceux qui ces présentes verront ou ouyront, salut. Comme par le trespas de Martin Van Hoeninghen, maistre adjusteur des poids et balances en la ville d'Arras, iceluy estat seroit vacant, et que Louis Van Hoeninghen, son fils, demeurant audit Arras, auroit requis d'y estre commis en sa place; sçavoir faisons que pour le bon rapport que fait nous a esté dudit Louis Van Hoeninghen, et de sa capacité et idonéité, ayant tousjours audit fait assisté son père, nous confians entièrement de sa

fidélité, preudhomie et bonne diligence, avons iceluy Louis Van Hoeninghen commis, retenu et ordonné, commettons, retenons et ordonnons, pour et au nom de Sa Majesté, par ces présentes, audit estat de maistre adjusteur, aux honneurs, droicts, franchises, profits et émolumens appartenans, luy donnant plein pouvoir et autorité, d'autant que en nous est, de doresnavant adjuster et justifier, tant en la monnoye d'Arras pour le garde ou maistre particulier d'icelle, que pour les changeurs et orphebvres du pays et comté d'Artois, et autres, toutes balances et poids de Troyes servans à peser or ou argent, ensemble tous bicquets, trébuchets, poids et deneriaux servans à peser les espèces des monnoyes d'or et d'argent que l'on forge ou forgera cy-après à laditte monnoye d'Arras, et autres qui présentement ont cours ou auront cy-après ez pays de par-deçà. Desquels balances, biquets, poids et deneriaux, ensemble des poids d'estrelin, demy-estrelin, firlin, troislin, deusquin et aesquin, il sera tenu pourveoir un chacun qui en aura à faire, pour prix raisonnable, comme aussy d'adjuster toutes piles et potences desdits poids de Troyes, tant grandes que petites, selon le patron du marc qui luy est délivré justifié à l'advenant le dormant dudit poids de Troyes reposant en la chambre des comptes de Sa Majesté à Lille. Sur lesquels poids de Troyes et deneriaux que ainsy il aura fait et adjusté il sera tenu frapper sa marque avec celle de ladite ville d'Arras et le fusic, afin que l'on puisse tousjours sçavoir où et par qui lesdits poids et deneriaux des espèces d'or et d'argent auront esté adjustés [1]; avec

[1] Nous avons sous les yeux un deneral fait à Arras par Martin

deffense bien expresse que persenne ne se pourra servir ou exposer en vente par tous les pays et comté d'Artois aucuns autres poids de Troyes, ou des bicquets garnys d'autres

Van Hoeninghen, père de Louis, et son prédécesseur dans l'office de maître ajusteur. Le flan de ce deneral est carré, et présente, au revers du type des Rydres de Bourgogne, un rat pour la marque de la ville, la marque du maître ajusteur, composée de ses initiales M-H, et enfin la date 1613, le tout dans une couronne feuillue.

Les deneraux ont longtemps représenté le type le plus caractéristique des monnaies qu'ils servaient à peser. On en forme aujourd'hui de curieuses collections, particulièrement de ceux du moyen âge, d'abord connus sous le nom de fiertons, dont nous possédons plus de cinquante variétés, et dont une planche vient d'être publiée, dans la *Revue numismatiqne française,* par M. de Lagoy et par M. de Longpérier. Un grand nombre de pièces de ce genre ont été retrouvées dans les travaux de dragage exécutés dans la Seine, à Paris, aux environs du Pont-au-Change.

On a également retrouvé au même endroit plusieurs de ces plaques de plomb, rondes, unifaces, munies, du côté opposé à l'empreinte, d'un crochet en forme de broche, qui servait sans doute à fixer la plaque contre une étoffe. Quant à l'empreinte, elle est celle du type principal, tantôt d'une monnaie, tantôt d'une autre, soit le noble à la rose d'Angleterre, l'écu d'or de France, le vierlander des ducs de Bourgogne, etc. Le type est entouré de la légende AVE · MARIA · GRATIA · PLENA, plus ou moins abrégée, qui remplace les légendes ordinaires des monnaies mêmes. M. Leber, dans son introduction à l'ouvrage du docteur Rigollot, sur les monnaies des évêques des innocents et des fous, a voulu voir dans quelques-unes de ces plaques les signes de ralliement dont on sait qu'ont fait usage les partis qui divisaient la France, à l'époque des luttes des Armagnacs et des Bourguignons, et nous avons rappelé, en la partageant, son opinion à ce sujet (*Revue numismatique de Blois,* 1849, p. 375.) Mais nous devons dire qu'il nous paraît bien douteux aujourd'hui que ces agrafes soient autre chose que des espèces d'étiquettes dont se servaient anciennement les changeurs pour se rendre compte de ce que contenaient leurs sacs de monnaies, lorsqu'ils avaient

deneriaux que ceux qui seront ainsy adjustez et marquez par ledit maistre adjusteur, aux peines portées par les placarts sur ce faitz et publiez. Bien entendu qu'iceluy maistre adjusteur sera tenu faire et adjuster lesdites balances, poids, trébuchetz et deneriaux tant justes et égales que possible luy sera, en la forme et manière au long déclarée au placart sur ce fait et dressé en l'an xv^c et neuf, aux peines et amendes y contenues, en cas que aucune faute se trouvera avoir esté commise. Sur quoy et de se bien et deuement

trié celles-ci par catégories. Nous avons une de ces plaques-agrafes au type du monogramme du Hainaut, représentant, à s'y méprendre, l'avers d'un gros de Guillaume II (1337-1345), dont M. Chalon a donné le dessin, pl. IX, fig. 68 de ses Recherches sur les monnaies du même pays; il n'y a de différence qui puisse mériter ici une mention particulière, que dans la substitution, sur la plaque, des lettres Ⅎ-V-Ɛ-ꞩ aux lettres ꝟ-Ⅎ-Y-Ꞩ' qui existent sur la monnaie. Une autre plaque de plomb au type d'une monnaie de Marguerite II, comtesse de Hainaut (1345 à 1356), a été publiée par M. Rigollot. Il est déjà facile de voir, par les découvertes faites, qu'elles ne s'arrêteront pas là, et que les plaques-agrafes se rapportent à un système beaucoup plus étendu qu'on ne l'avait pensé d'abord, système créé pour les besoins d'une classe de négociants bien plutôt que pour ceux de la politique. Il est, du reste, incontestable que les Bourguignons et les Armagnacs se sont servis, particulièrement à Paris, de marques en plomb pour signe de ralliement, mais nous ne croyons pas que l'on doive chercher ces signes dans les pièces de la nature de celles qui nous occupent.

Cette note était écrite, lorsque nous avons appris qu'il a été récemment retrouvé à Paris quatre enseignes de plomb, dont deux ont évidemment servi au parti des Bourguignons sous Charles VI. Les enseignes dont il s'agit, qui appartiennent à M. Arthur Forgeais, et qui n'ont rien de commun, pour la forme, ni pour la façon, avec les plaques-agrafes dont il vient d'être question, seront prochainement publiées par leur propriétaire, dans la seconde édition, qu'il prépare, de son intéressante Notice sur les plombs historiés retrouvés dans la Seine.

acquitter à ladite charge de maistre adjusteur comme dict est, ledit Louis Van Hoeninghen sera tenu de prester le serment pertinent ez mains de Arnoult Renghier, garde de ladite monnoye, lequel avons à ce commis et authorisé, commettons et authorisons par cettes. Lequel serment fait, avons ordonné et ordonnons audit garde et à tous autres officiers et supposts des monnoyes, et requérons de la part de Sa Majesté à tous autres officiers et magistrats des villes dudit pays et comté d'Artois, de laisser plainement et paisiblement jouir et user ledit Louis Van Hoeninghen dudit estat et office, ensemble desdits honneurs, droicts, franchises, profits et émolumens audit estat appartenans, sans lui faire ou souffrir estre fait aucun empeschement ou destourbier au contraire ; pour ainsy convenir au service de Sa Majesté, commodité et assurance d'un chacun. Fait à Bruxelles à l'assemblée desdits conseillers et généraux des monnoyes, le viij° jour de novembre xvi° xxiiij. » *Soubsignez :* « DE MONTFORT, HALBEECK, A. VAN ZUIVICQ. »

Louis Van Hoeninghen prêta serment entre les mains du garde de la monnaie d'Arras, le 8 décembre 1624.

XXVII

Instruction délivrée à Guillaume Croocquet, maître particulier de la monnaie d'Arras, pour la fabrication de six mille marcs de liards et de gigots de cuivre, datée du 21 janvier 1627. (Registre des commissions, coté n° 15, fol. 135.)

« Ledit maistre particulier pourra, pendant les trois années de sa seconde ferme, faire ouvrer et monnoyer en ladite monnoye lesdits six mille marcs en liarts et gigots de cuivre, autant de l'une sorte que de l'autre, à sçavoir deux mille marcs chacune année tant seulement, aux titres, armes et inscriptions, et conformément aux coings qui sur ce seront delivrez au garde de ladite monnoye. Laquelle quantité de monnoye de cuivre ledit maistre particulier sera tenu de distribuer au pays d'Artois seulement, sans les pouvoir envoyer ès autres provinces... »

Sauf les remèdes de deux liards ou de quatre gigots par chaque marc mis en œuvre, les liards devaient être à la taille de 64 pièces au marc de Troyes, et les gigots à la taille de 128 pièces. Le maître ne devait employer pour ces monnaies que du cuivre rouge fin.

XXVIII

Lettres de Philippe IV, roi d'Espagne, portant commission de garde de la monnaie d'Arras. A Bruxelles, le 20 février 1627. (Registre des commissions, coté n° 15, fol. 141.)

Le Roi, par la délibération de sa très-chère et très-aimée bonne tante, l'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, commet à l'office de garde de sa monnaie d'Arras Maximilien de Citey.

Maximilien de Citey prêta serment entre les mains des président et gens de la chambre des comptes à Lille, le 31 mars 1627.

XXIX

Mandements pour la réforme de la fabrication des espèces à la monnaie de Tournay et pour les rendre mieux marquées. A Lille, le 24 octobre 1633. (Registre des mémoires, coté n° 11, fol. 99 [1].)

Ces mandements, au nombre de quatre, émanent des gens de la chambres des comptes de Lille. Le troisième est adressé à Pierre Van Steynemeulen, « commis pour assister le graveur de la monnoye à Tournay. » Les gens des comptes lui ordonnent d'assister assidûment le graveur

[1] 27e volume des 182 Colbert, fol. 556 r° à 561 v°.

titulaire, Van Heyden, et de donner tous ses soins à ce que les coins soient désormais gravés et polis comme ils doivent l'être, et en tout conformes aux patrons gravés par le tailleur général. « Et afin, écrivent les gens des comptes à Van Steynemeulen, que puissiez vacquer en plus grande diligence, avons envoyé aux garde et contre-garde les poinçons qui vous ont servy ci-devant à la taille des coings en la monnoye d'Arras, que retirerez d'eux par inventaire [1]. »

Le quatrième mandement est adressé à Van Heyden, « graveur des coings de la monnoye de Sa Majesté à Tournay. » Les gens des comptes lui ordonnent de déférer au dit Van Steynemeulen, qui avait été adjoint à Van Heyden pour la gravure des coins, à cause du grand âge de ce dernier. Ils recommandent en outre à Van Heyden de retirer des mains des garde et contre-garde, par inventaire, conjointement avec Van Steynemeulen, « les poinçons dont l'on s'est cy-devant servy à la taille des coings en la monnoye d'Arras. »

[1] A l'époque où les mandements ont été faits, l'atelier d'Arras était momentanément fermé. Ceci explique la possibilité dans laquelle on était de faire transporter à Tournay les poinçons qui avaient servi à la gravure des coins de l'atelier d'Arras, en même temps que l'on faisait passer le graveur Van Steynemeulen de cet atelier à celui de Tournay.

En 1641, lorsqu'Arras était tombé au pouvoir de Louis XIII, un autre ancien graveur des coins de la monnaie d'Arras, Jacques Amour, fut également attaché à la monnaie de Tournay. Les lettres de commission de Jacques Amour, en qualité de graveur des coins de la monnaie de Tournay, datées du 5 juin 1641, sont insérées dans le 38e volume des 182 Colbert.

XXX

Lettre portant commission de maître particulier de la monnaie d'Arras. A Bruxelles, le 9 août 1634. (Registre des commissions, coté n° 16, fol. 179 v°.)

« Comme Sa Majesté a trouvé convenir restablir de rechef la monnoye en la ville d'Arras (1), Son Excellence (2), pour le bon rapport que faict luy a esté de la personne d'Artus Imons, jadis maistre particulier de la monnaie à Maestricq est convenue et accordée avec luy, par advis des chef, trésorier général et commis des finances du Roy, qu'il tiendra en ferme ladicte monnoye pour un terme de six ans continuels et ensuivans l'un l'autre, à commencer au jour et datte qu'il aura presté le serment, aux mesmes rendage et conditions de la ferme de la monnoye de Tournay, et qu'il pourra forger tous les ans telle quantité de monnoye de cuivre que par advis du conseil d'Artois et de ceux du magistrat d'Arras sera trouvé convenir, aux mesmes pied et rendage comme il a faict forger audict Maestricq, luy accordant pour louage de maison trois cents florins par an, sans qu'il pourra prétendre les exemptions de maltotes et gabelles. Et sera tenu de débourser les deniers pour remettre en estat les comptoirs, fournaises, fonderie et marquerie, et y colloquer les ustanciles néces-

(1) M. Hermand, dans son *Histoire monétaire*, cite des monnaies d'Arras de 1629 et de 1631. Il n'y avait donc qu'assez peu de temps que l'atelier avait cessé de fonctionner lorsqu'il fut rétabli en 1634.

(2) Le marquis d'Aytona, gouverneur général, par intérim, des Pays-Bas espagnols.

saires, pour en estre remboursé des droictz seigneuriaux, ensemble dudict louage de maison, sans pouvoir prétendre remboursement ailleurs. Auquel effect sadicte excellence a commis et commet Gilles Halbeck, conseiller et maistre général des monnoyes de par-deçà, pour aux moindres frais de Sadicte Majesté faire remettre au plustost ladicte monnoye en deub estat. Sur quoy, et de soy bien et deuement acquitter, ledit Artus Imons sera tenu prester serment et caution en conformité qu'il luy sera ordonné par l'instruction qui luy sera dellivrée. Faict à Bruxelles le neufviesme d'aoust seize cens trente quatre. » *Paraphé :* « H.-V. Loubz. » *Signez et marquez :* « de Aytona, Cl. Dongnies, J.-D. Noyelle, F. Kinschot, J.-B. Maes, J. Van Male. »

Artus Imons prêta serment et fournit caution entre les mains des président et gens de la chambre des comptes à Lille, le 30 septembre 1634.

XXXI

Instruction dressée par les conseillers et maîtres généraux des monnaies du Roi, dans ses pays de par-deçà, pour le maître particulier de la monnaie d'Arras ; datée du 31 août 1634. (Registre des commissions, coté n° 16, fol. 179 v°.)

Les monnaies que l'instruction autorisait le nouveau maître particulier, Artus Imons, à faire frapper, aux remèdes tolérés, étaient les suivantes :

1° Le *souverain d'or,* valant 6 florins. Aloi : 22 carats et $^{3}/_{4}$ de grain d'or fin, 11 grains $^{1}/_{4}$ d'argent fin, et 1 carat de cuivre. Taille : 44 pièces $^{932}/_{5,733}$ au marc de Troyes.

2° Le *double souverain d'or,* valant 12 florins. Même aloi que le souverain, et de poids en proportion.

3° L'*écu d'or,* valant 3 florins. Aloi : 21 carats et 6 grains d'or fin, 15 grains d'argent fin et 15 grains de cuivre. Taille : 71 pièces $^{35}/_{48}$ au marc.

4° Le *ducaton d'argent,* valant 3 florins. Aloi : 11 deniers 8 grains d'argent fin. Taille : 7 pièces $^{13,873}/_{25,920}$ au marc.

5° Le *demi-ducaton,* valant 30 patards. Même aloi que le ducaton. Taille : 15 pièces $^{1,826}/_{25,920}$ au marc.

6° La *pièce de* 48 *patards.* Aloi : 10 deniers 11 grains $^{1}/_{2}$ d'argent fin. Taille : 8 pièces $^{29,192}/_{41,151}$ au marc.

7° La *pièce de* 24 *patards.* Même aloi que la précédente. Taille : 17 pièces $^{17,233}/_{41,151}$ au marc.

8° La *pièce de* 12 *patards.* Même aloi que les deux précédentes. Taille : 54 pièces $^{34,446}/_{41,151}$ au marc.

9° La *pièce de* 6 *patards.* Aloi : 6 deniers 23 grains $^{1}/_{2}$ d'argent fin. Taille : pièces $^{165}/_{319}$ au marc.

10° Le *liard,* de cuivre, de 64 pièces au marc.

11° Le *gigot,* de cuivre, de 128 pièces au marc.

Les liards et les gigots devaient être frappés « en telle quantité que par advis du conseil d'Artois et du magistrat dudit Arras sera trouvé convenir. »

L'instruction de 1634, dont nous venons de donner le résumé, est la dernière pièce concernant l'atelier monétaire d'Arras, sous la domination espagnole, qui ait été insérée dans la collection Colbert. On sait d'ailleurs, par les monnaies

existant dans les collections et par les millésimes qu'elles portent, que l'atelier fonctionnait encore en 1640, année de la prise d'Arras par les Français, et que ceux-ci utilisèrent les forges qu'ils y trouvèrent établies, en y frappant des monnaies aux coins de Louis XIII, d'abord, puis de Louis XIV.

Nous ne décrirons pas ici les monnaies d'Arras, émises sous Philippe II et sous Philippe IV; elles ressemblent, pour le type général, aux autres monnaies frappées à la même époque dans les possessions espagnoles de par-deçà, et elles sont faciles à reconnaître par la marque particulière du *rat*. Bien que l'on en connaisse déjà un assez grand nombre, soit en nature, soit par divers coins provenant de l'atelier et qui sont aujourd'hui en la possession de notre savant ami, M. Dancoisne, il en reste cependant encore beaucoup à découvrir pour recomposer la série complète de celles que l'on doit supposer avoir été frappées, si les maîtres particuliers ont entièrement profité des autorisations que leur donnaient les instructions que nous avons analysées, et qui ne sont pas même, évidemment, les seules qu'ils aient reçues. Il manque au moins, en effet, l'instruction de 1582, pour le maître particulier Alexandre Bardoul, que nous n'avons pas retrouvée.

J. Rouyer.

QUELQUES JETONS INÉDITS.

(Pl. I, II et III.)

Auprès de la numismatique classique grecque et romaine, la connaissance de nos jetons n'est plus, dit-on, que de la numismatique facile. C'est la littérature légère auprès de sa grave sœur aînée. Qu'on ne s'y trompe pas, cependant, cette numismatique facile offre aussi ses difficultés. Et, s'il est permis de se livrer impunément, sans craindre les preuves contraires, aux conjectures les plus hardies sur les mythes de la Grèce et de Rome, il n'en est pas de même à l'égard d'un jeton énigmatique ou muet du XVIIe siècle. Quelque document local, dont on n'a pas soupçonné l'existence, peut en donner tout à coup la clef, et renverser d'un mot un échafaudage de conjectures laborieusement élevé. C'est un désagrément, sans doute, mais qu'il faut avoir le courage de braver. Car les attributions hasardées ne peuvent qu'exciter le zèle des chercheurs et conduire enfin à la découverte de la vérité vraie.

C'est à ce point de vue, que nous publions les jetons suivants.

I.

Ce jeton, tout à fait anépigraphe, porte d'un côté les armoiries des sires, depuis comtes de Baucignies, de la famille de Hornes, telles qu'elles sont gravées dans Butkens.

Ces armoiries sont écartelées, au premier et dernier quartiers, de Hornes qui est d'or à trois trompes de gueules, embouchées et virolées d'argent, les embouchures tournées à sénestre de l'écu. Au second quartier, de Gaesbeeck qui est de sable au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, couronné d'or (la couronne a été omise par le graveur du jeton, sans doute à cause de la petitesse du dessin). Ce quartier doit son origine à Jeanne de Louvain, dame héritière de Gaesbeeck, qui porta cette seigneurie dans la maison de Hornes. Enfin, au troisième quartier, de Hontschote qui est d'hermine à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or. Ce quartier vient de Jeanne, dame héritière des pairies d'Hontschote et d'Houtkerke, qui épousa Jean de Hornes, lieutenant de la Cour féodale de Brabant, mentionné par Butkens, t. III, p. 217. Cette explication des armoiries de la branche des Hornes-Baucignies est donnée par Le Blond, dans ses *Quartiers généalogiques,* mais elle ne s'accorde pas tout à fait avec celle que donne l'Espinoy, qui attribue d'autres armoiries à la pairie d'Hontschote. L'écu timbré d'un casque d'argent grillé et liséré d'or, assorti de lambrequins d'or et de gueules, est sommé du cimier d'Hontschote.

Au revers, sont, dans un écusson ovale et entouré d'enroulements, alors à la mode, les armoiries de l'ancienne baronnie de Boxtel, au quartier de Bois-le-Duc. Ces armoiries, semblables, sauf les émaux, à celles des sires de Cuyck, sont de gueules à deux faces superposées d'argent, accompagnées de canettes de même, posées 3-2-3.

Cuivre rouge. Collection de M. Vanden Broeck.

Le style et la fabrication de ce jeton indiquent suffisam-

ment qu'il date de la seconde moitié du XVIe siècle; alors que la terre de Boxtel appartenait à Jean de Hornes-Baucignies, baron de Boxtel, l'un des premiers signataires du Compromis des nobles. M. Goethals, dans sa belle généalogie de la famille de Hornes, a donné une biographie assez étendue du personnage auquel nous attribuons ce jeton.

Cependant, comme cette pièce ne porte aucun caractère de personnalité, notre honorable confrère et ami, M. Th. de Jonghe, préférerait la donner au chapitre de Saint-Pierre, à Boxtel, et en faire un méreau ecclésiastique. L'absence de tout signe religieux s'expliquerait toutefois difficilement, dans cette dernière supposition [1]. Nous croyons qu'il est plus probable qu'il faut y reconnaître un de ces jetons comme en faisaient frapper alors les nobles et les magistrats supérieurs, pour l'usage de leur maison et la tenue de leur comptabilité.

A l'extinction de la maison de Hornes, Boxtel passa, par succession, à la maison de Salm-Kyrbourg et fut vendu par celle-ci, à un M. Senardens de Grancij. Le château appartient aujourd'hui à M. Bogaert, de Tilbourg. *Sic transit gloria mundi.*

II.

Écusson orné et contourné aux armes de la famille Vanden Berghe, qui sont d'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles d'argent.

[1] Ce chapitre, fondé par les anciens seigneurs de Boxtel (Miræus, t. I, p. 466), se composait de sept chanoines et d'un doyen. Il était sous le patronat et à la nomination de la maison de Hornes. A la paix de Munster, il fut sécularisé.

— Écusson en losange, parti des mêmes armoiries et de celles de la famille Ysebrant, d'or au castor au naturel élancé en bande. (la forme de l'écu a forcé le graveur de le poser en pal). CORONA · VIRI · MVLIER : SAPIENS ✠ en exergue 1553.

Cuivre rouge. Collection de M. Vanden Broeck.

Il existe en Belgique plusieurs familles du nom de Vanden Berghe ou Vanden Berghen. Celle qui portait les armoiries qui figurent sur ce jeton, aujourd'hui éteinte, eut pour dernier représentant Ignace Joseph Vanden Berghe, baron de Potteghem, chanoine de Saint-Gommaire, pléban et archiprêtre du district de Lierre en Brabant, mort le 11 juin 1763, et enterré dans la nef latérale gauche du chœur de l'église de Lierre. Son épitaphe porte : *ultimus suæ familiæ mas*. On y voit les mêmes armoiries que sur le jeton; l'écu timbré et sommé d'une couronne de baron, supporté de deux lions d'or armés et lampassés de gueules.

La famille Ysebrant, ci-devant Bevervoorde, originaire de la Westphalie, a des prétentions à une haute antiquité. Le comte de Saint-Genois, dans ses *Monuments anciens*, t. II, p. 122, la fait remonter, jusqu'au seizième degré, à l'an 1320. Notre savant généalogiste Goethals, dans son *Dictionnaire généalogique et héraldique*, prend, pour point de départ, Marc Ysebrant, greffier de Saint-Paul, mort en 1622; mais il n'a voulu, dit-il, admettre que des filiations établies par pièces authentiques et probantes, ce qui n'est pas toujours facile à administrer. Notre jeton montre au moins que cette famille usait d'armoiries dès le XVIe siècle.

Elle compte aujourd'hui plusieurs branches reconnues dans la noblesse du royaume. Et de plus, un pharmacien de Bruxelles, du nom d'Ysebrant et qui paraît en effet appartenir à cette famille, orne ses fioles et ses boites à pilules d'une jolie vignette gravée, portant l'écusson d'or au castor en bande, timbré d'un heaume et orné de lambrequins. C'est une de ces fioles qui nous a mis sur la voie pour déchiffrer ce jeton énigmatique. Le hasard est un grand maître.

Le jeton de 1553, a évidemment été gravé pour un Vanden Berghe, qui avait épousé une Ysebrant. M. Goethals, à l'obligeance duquel nous avons eu recours, a trouvé, dans sa riche collection d'archives archéologiques, qu'une demoiselle Perrine Ysebrant, dont le père, Antoine Ysebrant, florissait en 1505, épousa un Jean Vanden Berghe. Elle devait avoir, en 1553, un âge déjà mûr, l'âge de la sagesse (*mulier sapiens*). Ce ne sera donc pas un jeton de mariage, comme nous l'avions cru d'abord. Peut-être a-t-il été frappé à l'occasion de quelque magistrature qui aurait été exercée par Jean Vanden Berghe. Malheureusement, nous n'avons pu nous procurer sur ce personnage aucun renseignement biographique.

La légende : *corona viri mulier sapiens* a été également employée sur un jeton de 1547, que Van Orden a catalogué sous le n° 441. C'est probablement un passage de l'Écriture sainte, comme presque toutes les légendes de ce genre. Nous ne l'avons cependant pas trouvé dans les concordances de la Vulgate. Celui qui s'en rapproche le plus est au chap. XII, v. 4, des Proverbes de Salomon — qui se connaissait en femmes : — *mulier diligens corona est.*

III.

La Vierge, tenant l'enfant Jésus, assise sur un trône et ayant à ses pieds le globe terrestre : ❋ DOMINE ❋ CONSERVA ❋ NOS. ❋

Un puits avec seau et corde, accosté de deux croix de Bourgogne traversant le briquet : AQVARVM : VIVENTIVM : 1585.

Cuivre rouge. Ma collection.

Ce jeton appartient à notre pays, comme le prouve assez la présence de la croix de Bourgogne et du briquet de la Toison d'or. Son style, sa gravure et sa fabrication ont la plus grande analogie avec les jetons que Jérôme Henault grava à Mons, de 1580 à 1587. Ne pourrait-on pas, à cause de ces circonstances, l'attribuer à la chapelle de Notre-Dame de la Fontaine, à Chièvres? Cette chapelle, qui appartenait à une confrérie nombreuse et ancienne, avait été érigée d'abord en 1315, puis rebâtie en 1326 et en 1632. Elle fut détruite en 1798, et l'on transféra alors la statue de la Vierge dans l'église paroissiale qui était restée ouverte au culte. Les revenus de cette chapelle, en terres et en rentes, s'élevaient, dans les derniers temps, à la somme de 1932 livres 10 sols. Quant à l'usage spécial auquel cette pièce a pu être destinée, il serait assez difficile de le dire. En l'absence de toute indication de valeur ou autre, il est peu probable qu'elle ait servi de méreau pour constater la présence aux offices que célébraient dans cette chapelle des prêtres de l'Oratoire. Elle n'a pas, non plus, l'apparence

d'une médaille de dévotion ou de pèlerinage; ces pièces sont toujours munies d'un anneau pour les suspendre.

On remarquera que la légende du revers doit se lire, en commençant par le mot *puteus* exprimé par le puits lui-même : *puteus aquarum viventium*. Ce passage du Cantique des Cantiques (1) a été souvent appliqué à la vierge Marie.

Ajoutons, enfin, pour appuyer notre conjecture, que le puits qui se trouvait au milieu de la chapelle de Chièvres, ressemblait beaucoup à celui du jeton. Il était garni d'une margelle de marbre et de deux tiges de fer qui soutenaient une poulie à laquelle deux seaux étaient suspendus.

Deux pièces à peu près semblables, portant les dates de 1573 et 1588, ont été publiées, en 1851, par M. Rossignol, dans ses *Libertés de la Bourgogne*. L'auteur croit que ces jetons ont rapport à la Ligue, qu'ils sont une protestation catholique contre l'hérésie « dont l'invasion devait aboutir « à l'anarchie ou au despotisme..... *L'eau qui donne la vie* « n'était pas celle qui venait du lac Léman, mais celle dont « Jésus parlait à la Samaritaine. Ce n'était pas cette « liberté qui attaque toute civilisation, mais cet heureux « mélange de raison et de foi, de dogme et de philosophie, « d'autorité et de liberté, qui se trouve aux racines mêmes « de la nature de l'homme. PUTEUS AQUARUM VIVENTIUM; « c'est là qu'il faut puiser si vous voulez avoir la vie, etc. »

Tout cela est sans doute fort beau et surtout fort orthodoxe, mais nous avons en vain cherché « à grand renfort de besicles » ce que la Ligue pouvait avoir de commun avec ces jetons. M. Rossignol ignore, dit-il, où ils ont été frappés.

(1) Chap. IV, vers. 15.

M. de Fontenay, qui les reproduit dans son *Manuel*, n'a pas la même retenue : « c'est la ville de Beaune qui for-« mule des vœux sur le bronze. »

Pourquoi la ville de Beaune, le savez-vous, lecteur? Non. Ni moi non plus, ni probablement M. de Fontenay.

IV.

Écu à trois fers de flèches? timbré d'un heaume orné de lambrequins et ayant pour cimier un cygne entre deux faisceaux de flèches : ✠ · TELA · PRÆVISA · MINVS · NOCENT.

Instruments de monnayage : ✠ · IO · PREVOTIVS · DVVM · A · A · ÆR FL. 1591.

Cuivre rouge. Ma collection.

Le revers de ce jeton, souvenir classique de la renaissance, est imité d'un denier romain de la famille Carisia, que M. Hennin a placé comme fleuron de titre à son *Manuel de numismatique ancienne*, et que M. H. Cohen donne sous le n° 7 de cette famille. La légende, également réminiscence romaine, doit se lire *Josephus* (ou *Johannes*) *Prevotius duumvir, auro, argento, ære flando.*

Nous regrettons de n'avoir pu trouver, jusqu'à présent, où ce maître de la monnaie, ce *duumvir*, Jean ou Joseph Prévost ou Leprévost, a exercé sa charge.

Nous avons cru cependant devoir publier cette pièce, que nous considérons comme très-curieuse, dans le but d'appeler sur elle l'attention des amateurs.

Cet article était déjà sous presse lorsque nous avons

reçu, par l'obligeante intervention de M. J. Rouyer, l'empreinte d'un jeton, appartenant à la riche collection de jetons belges qu'a formée M. Quandalle, à Paris, empreinte que son propriétaire a bien voulu nous permettre de publier. Ce jeton porte d'un côté les mêmes armoiries avec la même devise, en légende : *Tela prævisa minus nocent.* Il est donc du même IO. PREVOTIVS ; mais le revers en est tout différent.

Dans le champ une espèce de cube irrégulier, avec la devise ✠ QVOCVNQVE. AGITATVS. STO. 1591. *Partout où l'on me pousse, je me retrouve debout.* — Je conserve ma position — je reste *duumvir* de la monnaie. M. Prevotius était un de ces hommes prudents et satisfaits, qui se tournent à temps vers le soleil levant et qui, toujours en faveur, savent exploiter tous les partis avec un égal aplomb et un égal succès. Sa race s'est singulièrement multipliée de nos jours.

V.

Ce jeton est moderne ; il n'est probablement pas rare, peut-être même les coins en existent encore à la monnaie de Paris. Mais il est curieux au point de vue de la Belgique. Il a été frappé, comme l'on voit, par l'Extraordinaire des

guerres [1] en 1746, l'année de l'invasion française dans notre pays. C'est donc cette invasion qui fait le sujet du revers. Or, voici comment le graveur français symbolise ce fait historique.

Un lion superbe — la France ou son Roi — terrifie du regard et fait fuir devant lui une troupe d'animaux — les Belges — composée de loups, de renards, d'ours et de porcs; au-dessus, en légende : *hostili regnat in arvo*. Ce n'était, il faut en convenir, ni très-ingénieux ni surtout très-poli. Ajoutons pour finir l'histoire, qu'après trois ans de règne *in arvo hostili* le lion fut forcé, par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), de retourner chez lui, à la grande satisfaction des animaux aux dépens desquels il s'était, du reste, passablement engraissé.

A. Collection de M. Th. de Jonghe.

VI.

Têtes affrontées de Philippe le Beau et de Jeanne d'Aragon-Castille. Dans le champ, deux roses à cinq feuilles : ✱ IEATT ✱ POVR ✱ LE ✱ BVREATV ✱ DE ✱ MADAME ✱.

— Écusson en losange parti d'Autriche-Bourgogne et d'Aragon-Castille : LATRAH EDVCAES SE ✱ DAV ETRICHE.

A. Collection de M. de Coster.

Philippe le Beau épousa, à Lierre, le 18 octobre 1496,

[1] L'administration dite *extraordinaire des guerres*, était une dépendance du trésor royal. Elle avait pour attribution tout ce qui concernait les nouveaux corps d'armée et les commandements provinciaux.

Jeanne, fille de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle de Castille qui devint reine le 28 novembre 1504, par la mort de sa mère. Un jeton aux mêmes types que celui de M. de Coster, mais frappé par la chambre des comptes de Hollande, a été donné par Van Mieris, t. I, p. 281, comme appartenant à l'année 1497. Nous croyons qu'en effet ces jetons ont dû être frappés immédiatement après le mariage de l'archiduchesse. Celui que nous avons sous les yeux est d'une gravure très-soignée et d'une exécution charmante.

Il est à remarquer, qu'à cette époque, les légendes des jetons sont presque toujours en français, même sur des pièces destinées aux provinces flamandes et hollandaises. Le grief contre lequel s'insurge aujourd'hui le *mouvement flamand*, est, comme on le voit, bien ancien, sans être pour cela moins réel.

VII.

Écu parti d'Aragon-Castille et d'Autriche-Bourgogne : ✠ MARGARITE • DAVST • ET • DE • BO • PRAESSE • DEP.

— Une marguerite avec les lettres I et M enlacées dans son feuillage : PLVS ⁂ QVE ⁂ NVLLE ⁂ PLVS ⁂ QVE ⁂ NVLLE.

A. Collection de M. de Coster.

On sait que Marguerite, fille de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne, épousa en première noces, l'infant don Juan, héritier présomptif des couronnes d'Aragon et de Castille. Ce mariage fut contracté le 2 avril 1497, et

l'infant mourut le 2 octobre suivant. C'est donc dans l'intervalle de ces six mois que notre jeton a dû être frappé. Ses légendes françaises, et la fleur de lis de Bruges qui y figure comme marque d'atelier, prouvent qu'il a été fait en Belgique et probablement au moment du départ de la princesse. La devise : *plus que nulle* est, à ce que nous supposons, celle du jeune prince espagnol. Elle peut signifier que sa fiancée était pour lui plus que nulle autre femme.

C'était alors la mode de ces devises qui ne brillaient pas toujours par leur clarté. *Je l'ay emprins, plus oultre, jamais aultre, qui vouldra? moi seul, fortune infortune fortune,* etc.

VIII.

Dans le champ, la lettre G enlaçant une croix de Bourgogne : ✠ GETMOIRS ⁜ DES ⁜ GENERVLX ⁜ MAISTRE.

— Lion assis dans un enclos palissadé et tenant haut l'étendard de Flandre : ⁜ DE ⁜ LA ⁜ MONNOIE ⁜ DE ⁜ FLANDRES ⁜.

A. Collection de M. de Coster.

Ce magnifique jeton des maîtres généraux de la monnaie de Flandres semble, par son style et sa gravure, être de l'époque de Charles le Téméraire. S'il était possible de voir la lettre C, initiale de Carolus, jointe à la croix de Bourgogne, l'attribution deviendrait certaine. Malheureusement nous persistons à croire que cette lettre est un G ;

mais quelle est sa signification ? Serait-ce Gand, ou bien GX, pour GénéraulX, ou bien encore l'initiale du nom d'un maître ? Nous n'osons nous prononcer, toutefois nous préférerions l'explication de Gand aux deux autres, en attendant mieux.

Voici les noms de quelques maîtres généraux pendant le xve siècle :

1434. Guillaume du Gardin, à Bruges.
1486. Guillaume de Savoyers, à Bruges.
— Gerard Loyet, à Bruges.
— Gautier Van Oudtheusder, à Bruges.
1488. Jean Arcqueil, à Bruges.
— Wautier Guythuysen, à Malines.
1500. Nicolas Bancquester, à Bruges.
— Philippe de Bergen, à Bruges.
— Nicolas le Longuetueur, à Bruges.

IX.

Écusson aux armes de l'Artois, sommé d'une couronne royale fermée et soutenu par deux lions : ✠ : PHI + · . II. + . HIS. REGE. ✠. CO. + ATRE.

— Femme debout, tenant une palme de la main droite et appuyant le bras gauche sur une colonne : * SECVRITATI + · · PATRIÆ · * · + · · Dans le champ, 1570.

A. Collection de M. de Coster.

Le style de ce jeton est tout à fait différent de celui des pièces que l'on faisait alors en Belgique. En 1570, l'atelier

d'Arras était fermé, et il est probable que les autorités artésiennes, les états de la province, sans doute, ont fait fabriquer ce jeton à Paris ou dans quelque autre ville du nord de la France.

Rien n'indique sa destination spéciale ni à quelle occasion il a été frappé. C'est un témoignage de l'esprit qui régnait alors dans l'Artois, la plus monarchique de nos provinces, et qui était opposé au mouvement révolutionnaire du reste des Pays-Bas, et surtout des provinces flamandes.

X.

Personnage vêtu d'une robe, la tête couverte d'un chapeau à larges bords, comme un cardinal, assis, de face, dans une espèce de stalle ou trône gothique, tenant de la main droite une faux et de la gauche une clef : + TATM : + : QVERERE : + : QVATM : + : TVERI : + : NON.

— Un caducée accosté des chiffres $\frac{610}{38}$, $\frac{97}{54}$, dans lesquels $\frac{2}{}$ $\frac{1}{}$ on retrouve tous les nombres de 1 à 10; autour, entre deux grènetis et séparés par des palmes : ⚜ IVNGOR VT.

A. Collection de M. de Coster.

Nous offrons cette pièce comme une énigme à la sagacité des lecteurs de la *Revue,* énigme dont nous avons en vain cherché le mot : son style et sa fabrication la reportent aux premières années du XVIe siècle, et la fleur de lis, qui com-

mence la légende du revers, semble indiquer qu'elle sort de l'atelier de Bruges.

Que représente ce personnage assis tenant une faux et une clef? Que veulent dire ces chiffres épars autour du caducée? Tout, jusqu'aux légendes, est d'une obscurité désespérante. En commençant par le mot *non*, on aurait d'un côté : *non tam querere* (pour quærere) *quam tueri* — *plutôt conserver qu'acquérir*, devise d'un conservateur honnête et surtout modéré. Mais que dire de *jungor ut*, ou de *ut jungor ?*

Pour mettre fin à toutes suppositions ultérieures, on nous avait proposé de voir dans ce jeton une de ces pièces cabalistiques et alchimiques dont il serait oiseux de chercher le sens, si sens il y a. Le caducée, la faux et la clef, c'est-à-dire le mercure, le principe métallique par excellence, la naissance et la mort, la composition et la décomposition, sont, en effet, des emblèmes qui conviennent parfaitement au grand-œuvre. Mais la pièce est un peu ancienne pour s'arrêter à cette idée.

XI.

Un jardin fleuri, entouré d'arbres et éclairé par le soleil qui dissipe les nuages. Les parterres de fleurs sont losangés comme l'écusson de Bavière : POST NVBILA FVLGET. — PATRIÆ NOVA GERMINA PROFERT.

— Dans le champ, en neuf lignes : REDEVNTIBVS IN PATRIAM SERENISSIMIS CONIVGIBVS APPLAVDVNT DEVOTISSIMI STATVS PROV : 1701.

A. Collection de M. de Coster.

Au commencement de l'année 1701, à la veille de la guerre générale qui allait embraser l'Europe, l'électeur Maximilien Emmanuel de Bavière, gouverneur héréditaire des Pays-Bas espagnols, sur l'invitation expresse de la France, remit le commandement de ces provinces au marquis de Bedmar et retourna immédiatement dans ses États, avec l'électrice et sa famille. Ce joli jeton, qui a échappé à Van Loon, si complet pour cette époque, a évidemment rapport à ce retour de Maximilien au milieu de ses sujets bavarois, *devotissimi status,* qu'il avait quittés depuis 10 ans. La légende *patriae nova germina profert,* fait allusion aux nombreux enfants de Maximilien, ces rejetons nouveaux qu'il offrait annuellement à sa patrie.

XII.

Van Loon a donné, dans son premier volume, page 231, à l'année 1577, un jeton sans date, ayant d'un côté les mêmes armoiries et paraissant être du même coin que celui que nous avons fait graver, sous le n° XII, et qui appartient à M. Vanden Broeck. De l'autre côté, se trouve un vaisseau à voiles déployées, avec la légende CALCULI ORDINUM BELGII. Le savant auteur de l'Histoire métallique des Pays-Bas attribue avec raison, ainsi que le prouve la pièce de M. Vanden Broeck, les armoiries qui figurent sur ce jeton, à Bucho d'Ayta, neveu de Viglius, bien qu'il ne puisse deviner pourquoi l'écusson du prévôt de Saint-Bavon se trouve sur un jeton des états généraux du pays. Si ce singulier assemblage ne provient pas d'un mélange fortuit de coins, dans la fabrication, il nous semble, en effet, difficile à expliquer. Bucho, tour à tour et tout à la

fois, prélat, diplomate et guerrier, n'était pas cependant, comme son oncle, un personnage d'une importance politique telle, qu'on pût le représenter, sur un jeton officiel, dirigeant le vaisseau de l'État vers le port du Salut.

La légende qui entoure les armoiries : QUAE SURSUM SUNT QUÆRITE, était la devise ordinaire de Bucho. Elle est tirée de l'épître de saint Paul aux Coloss. ch. III, v. 1.

Le revers de ce rare jeton offre une espèce de trophée ou de groupe emblématique, composé d'une bêche posée sur le globe du monde, entourée d'un serpent qui se mord la queue et couronnée d'une guirlande de lauriers. Cet emblème forme un hiéroglyphe, qu'avec la bonne volonté d'un égyptologue, on pourrait traduire *littéralement*, de la manière suivante :

(Une bêche) (le serpent qui se mord la queue)
Le travail, sans fin, sans relâche,

(Le globe *sous* la bêche,)
Auquel tout le monde est *soumis* sur la terre,

(Une couronne de laurier)
Reçoit sa récompense.

C'est ce que dit également la légende : LABORE PARTUS HONOS, *honneur acquis par mon travail,* ou : « je me suis fait ce que je suis. » Le bon prélat aurait pu ajouter : « grâce à l'avantage que j'avais d'être le neveu de mon oncle. » C'eût été tout à la fois plus modeste et plus vrai.

Nommé coadjuteur de Viglius à la prévôté de Saint-Bavon, à Gand, Bucho lui succéda, en 1577, dans cette dignité dont on avait diminué l'importance et les émoluments. Les contestations qu'il eut avec le chapitre à l'occa-

sion de l'usage que son oncle avait fait des revenus de la prévôté, sont rapportées très en détail par M. Kervyn de Volkaersbeke, dans son bel ouvrage intitulé : *les Églises de Gand*. (*Voy*. t. I, pp. 249 à 282.) Bucho mourut à Bois-le-Duc, le 30 octobre 1599.

R. Chalon.

DEUX CENTS MÉREAUX

DES

CORPORATIONS DE MÉTIERS

DES PAYS-BAS.

Monsieur le Rédacteur,

Dans son *Essai de monographie des méreaux des corporations de métiers des Pays-Bas,* inséré dans la *Revue de la numismatique belge,* t. II, 3e série, M. Perreau s'adresse aux numismates de la Belgique et de la Hollande, avec prière de communiquer les pièces de ce genre de leurs collections, qui ont échappé à ses recherches.

Depuis quelques années, cette partie assez négligée de la numismatique *et pourtant très-intéressante, puisqu'elle s'occupe de la vie intérieure ou domestique du peuple,* avait fixé notre attention. Je m'étais même proposé d'y vouer un travail spécial et de décrire non-seulement tout simplement les méreaux des corporations de métiers des Pays-Bas, mais d'ajouter à leurs description, des figures et des notes sur les corporations qui avaient fait graver ces méreaux. Les méreaux serviraient de noyau ou de passeport, pour ainsi dire, pour introduire des recherches sur plusieurs corporations de métiers dans diverses villes des

Pays-Bas. Pendant que j'étais occupé à rassembler les méreaux eux-mêmes et que je prenais des notes d'un grand nombre de catalogues et écrits d'autres méreaux encore fugitifs, M. Perreau s'adressa, il y a deux ou trois années, à moi, pour lui communiquer une liste des méreaux que je possédais déjà. Voyant que j'avais un émule qui me devançait dans mon travail, à peine entrepris, je répondis à son appel, en lui communiquant la liste demandée, augmentée d'indications d'autres méreaux que j'avais vus.

Depuis cette communication, ma collection de jetons et de méreaux s'est accrue subitement et, en comparant le catalogue de M. Perreau avec mes notices, je vois que mon supplément est assez volumineux pour oser vous l'offrir, en demandant de l'insérer dans la *Revue de la numismatique belge*.

J. Dirks.

Leeuwarde, janvier 1859.

ALCKMAER.

POMPIERS.

1. *Av.* Armoiries de la ville couronnées, au-dessous n° 3.

Rev. Une pompe à incendie. — Cuivre jaune. Frappé. Dimension, Van Gelder 29.

PORTEURS DE FROMAGE.

2. *Av.* Un brancard pour porter le fromage, entre le mot ANNO et l'an 1641.

Rev. Le chiffre VII. — Cuivre rouge. Gravé. Dimension, Van Gelder, 18 (¹).

MÉDECINS.

3. *Av*. Sur un piédestal destiné pour y graver le nom des possesseurs de ce méreau assez rare, les armoiries d'Alckmaer, tenues par deux lions et au-dessus une couronne de fleurs; légende : HORTI MED(ici) ALKCMAR(iensis) SIGNUM.

Rev. Deux colonnes portant les mots : MEDICINA et PHYSICA, et joints par une couronne de fleurs, au milieu de laquelle se lit le mot : BOTANIA. Au fond une plante, probablement un lis; légende : UTILE ET DECORUM; à l'exergue CIƆIƆCCLXII. — Plomb. Dim. 34. Frappé.

CORDONNIERS.

4. Le revers de ce méreau n'est pas représenté chez Van Orden, pl. XVI, n° 9. Mon exemplaire porte, gravé, n° 15, MATTYS CUYPERS 17 $\frac{5}{18}$ 40.

ALOST.

5. Un méreau des *Brasseurs d'Alost* est représenté par M. F. Devigne, dans son ouvrage intéressant *Mœurs et usages* (1857), p. 87, et décrit p. 111. J'observe que c'est le même méreau que j'avais (avant de pouvoir connaître l'ouvrage de M. Devigne) attribué en hésitant aux *Blanchisseurs de Haerlem*, à cause des armoiries gravées

(¹) J'ose l'attribuer à Alkcmaer, puisqu'il me provient de cette ville, connue entre autre par son marché important de fromage.

à l'avers, qui représentent parfaitement les armoiries de la ville de Haerlem. M. Devigne en dit : « Le jeton de présence de la corporation des brasseurs d'Alost est gravé en cuivre jaune et représente d'un côté les armes de la ville, suspendues par une courroie et surmontées de la lettre A. Il est au millésime 1749 ; de l'autre côté, une fourche et un râteau (instruments de brasseurs), placés en sautoir et surmontés d'une couronne comtale; un lis cantonné. Il porte la marque du n° 22. »

Puisqu'à mon exemplaire manque la lettre A et qu'il porte la marque 4 à sa place, je crois, vu la ressemblance des armoiries, pouvoir encore dire, quant à l'attribution de ce méreau, soit à *Alost,* soit à *Haerlem.* « *adhuc sub judice lis est.* » J'y vois pourtant maintenant, avec M. Devigne, un jeton de *brasseurs,* et je prie de le substituer aux mots *blanchisseurs de toiles,* à l'article *Haerlem* du catalogue de M. Perreau. Les brasseries et la bière de Haerlem étaient très-célèbres autrefois. Mon exemplaire porte même le n° 63, ce qui indique un grand nombre de brasseurs, dans la ville d'*Haerlem,* peut-être trop grand pour la ville d'*Alost.* La forme de ce méreau s'accorde aussi parfaitement avec un autre des maçons d'Haerlem. *Voy.* n° 120.

AMSTERDAM.

BATELIERS (BATELIERS D'ALLÈGE).

6. *Av.* Une allége flottant sur l'eau, dirigée par un batelier; au-dessous une mesure et les mots : 52 VOET A 11 DUYM (52 pieds 11 pouces de la mesure d'Amsterdam), indiquant la longueur de l'allége représentée dont le

nom « DE LIGTER VROUW JOHANNA » (*l'allége la Femme Jeanne*), se trouve gravé sur une flamme du ruban au-dessus de l'allége.

Rev. ABRAHAM DE CLERCQ DE JONGE LIGTERMAN GEWORDEN DEN 8 DECEMBER 1767.

Ce méreau d'argent, très-bien gravé, d'un dignitaire du métier, a la dimension de 33. [1]. Ces navires servaient ordinairement pour alléger les grands navires chargés de grains. Ils n'ont point de mât. *Voy.* Wagenaar, *Amsterdam beschreven,* vol. IX, pp. 126-128.

7. *Av.* Bateau d'allége ; au-dessus une couronne et la légende : LIGTERMANS GILDT.

Rev. Le nom : celui-ci avec RYNDERT POT.—Cuivre jaune. Gravé. Dim. 28.

BATELIERS A RAMES. (ROEI EN STEIGERSCHUITEN VAARDERS.)

Wagenaar, l. l., IX, pp. 209-212, indique que les bateliers des bateaux, dits de *quai* (*Steigerschuiten*) sont compris dans le même métier. Pourtant les méreaux représentent un petit bateau sous voile et au revers le nom du possesseur avec l'indication du lieu où il devait amarrer son bateau. *Voy.* le Catalogue Voute, n° 1443.

En voici quelques-uns, tous de cuivre jaune, gravés. — Diam. 21 à 23.

8. *Av.* Bateau sous voiles.

Rev. DEN 8 SEPTEMBER 1736, JACOB NIEUKERK

[1] Le catalogue Voute en contient deux : l'ancien méreau du dignitaire de l'an 1674 et le nouveau de l'an 1767. *Voy.* nos 1435 et 1436.

HOUTKOPER. Un cœur couronné du chiffre 4 (comme une marque), et les lettres H(aring) P(akkerstoren). Westhoff, n° 4158.

9. *Av.*

Rev. 1755. DEN 1 MAART, FIKKE VAN DER VEEN. N(ieuwe) B(rug.)

10. *Av.*

Rev. 1778, 28 FEBR. LODEWYK SEVERYN A(mstel) S(luis) ou (*Amersfoorter Steiger*)?

11. *Av.*

Rev. A° 1786, DEN 23 JANU. TEUNIS DE JAGER K(raan) ou K(amper) S(teiger). *Voy. Nieuwe nederlandsche jaarboeken,* 1766, p. 23. Westhoff, n° 4158.

12. *Av.*

Rev. A° 1792, DEN 4d FEB. JAN GERRIT HUYSING E(dammer) S(teiger) ou Elburger Steiger. *Voy.* Voute, n° 1444. Westhoff, n° 4158.

13. *Av.*

Rev. 1804, D. 11 FEB. ROELOF LANK H(aarlemmer) S(teiger). Westhoff, n° 4138.

14. *Av.*

Rév. N(ieuwe) B(rug). Voute, n° 1443).

15. *Av.*

Rev. JACOBUS JANSEN K(alk)? M(arkt)?

BATELIERS DE CAGUE OU DE BELANDRES.

Ces bateliers étaient compris dans la corporation des bateliers pour la navigation intérieure. (KLEIN BINNENLANDS VAARDERS GILD). *Voy.* Wagenaar, l. l., IX, pp. 141-149. Leur méreau est cité par Esdré, n° 272.

Sans oser les attribuer directement à Amsterdam, j'insérerai ici cinq méreaux de la corporation de ce métier. Tous me proviennent d'Amsterdam.

16. *Av.* Vaisseau sous voiles dit *tjalk* ou *beurtschip* (*tialque*).

Rev. IB. VERHOEVE. — Cuivre rouge. Gravé très-bien. De forme ovale. Dim. 47 et 35.

17. *Av.* (Frappé). Vaisseau sous voiles, n° 15, au-dessus S. A.

Rev. (Gravé). WILLEM CLASEN. — Cuivre jaune. Dim. 25.

18. *Av.* Vaisseau sous voiles, comme les n°s 15 et 16.

Rev. LOEF VEN HEEKESEN { DEN 11 MAAND / DEN 1 DAG } 1784.

— Cuivre jaune. Gravé. Dim. 22.

19. *Av.* Vaisseau plus petit que les précédents, sous voiles.

Rev. JAN CORNELIS PRINS.—Cuivre jaune. Gravé. Dim. 25.

20. *Av.* Vaisseau chargé de tourbes, sous voiles.

Rev. HENDRIK TRAP VAN NUNSPEET 5 MAART 1803. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 25.

CORPORATION DE MÉTIER POUR LA GRANDE NAVIGATION.

Sans oser les attribuer à Amsterdam, où cette corporation était composée des patrons des vaisseaux de passage pour Londres, Rouen, Saint-Valeri, Hambourg, Altona, Brême, etc. (*voy.* Wagenaar, l. l., pp. 144-146), je dé-

crirai quelques méreaux différents de ce genre, se trouvant dans ma collection.

21. *Av.* Vaisseau à trois mâts sous voiles.

Rev. HENDRICK MYNDERSE DORTMAN DEN 15 DECEMBER 1714. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 23.

22. *Av.* Vaisseau à trois mâts dégréé.

Rev. A° 1700, HENDRICK CORNELISSE GOUST, DEN 23 NOVEMBER. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 22.

23. *Av.* Vaisseau à deux mâts sous voiles.

Rev. A. V. D. MONDE 1771. — Cuivre rouge de forme carrée. Gravé.

CABARETIERS.

Le catalogue Voute indique, n° 1454, le méreau du dignitaire de l'an 1621 en argent.

CHARPENTIERS.

Van Orden a représenté, pl. III, n°s 3 et 4, deux méreaux des charpentiers d'Amsterdam. Ma collection en contient six différents, tous en cuivre jaune et frappés.

24. Comme Van Orden, pl. III, n° 4, mais un peu plus petit et avec 1706, non gravé, mais frappé. Dim. 21.

25. Comme Van Orden, pl. III, n° 3, mais la Sainte Famille représentée beaucoup plus grande et le nom de *Joseph,* placé en parallélogramme au revers : GERRIT BIEBOUW. 1749. — Dim. 23.

26. *Av.* Comme le n° 24, mais d'un coin un peu varié dans le nom de *Joseph.*

Rev. JAN VAN DER BOOM. Dim. 23.

27. *Av.* Comme le n° 25, mais de dim. 22.

Rev. ARY NOOT. 1753.

28. *Av.* Comme Van Orden, pl. III, n° 3, mais sans le nom de *Joseph,* et plus petit de dim. 20.

Rev. H. MULDER. 1804. (1)

CHIRURGIENS.

Le méreau des maîtres chirurgiens d'Amsterdam, représenté par Van Orden, pl. II, nos 3 et 4, a la dimension 29. Voici deux autres différents de ma collection.

29. Comme Van Orden, pl. II, n° 3, mais de la dimension 31, au nom de : MARCELIS GYSWYT. 1776.

30. *Av.* Comme Van Orden, pl. II, n° 3, mais de la dimension de 24.

Rev. Les armoiries d'Amsterdam, *sans les lions,* au nom de : P. MONKEL. (2).

COURTIERS.

Le méreau représenté par Van Orden, pl. IV, n° 11, et Van Loon, t. II, p. 80, est celui des *courtiers. Voy.* Wagenaar, l. l., IX, p. 189. Selon le catalogue Esdré,

(1) Les méreaux des dignitaires étaient en argent; le bourgmestre Steven Voet en reçut un, en cette qualité, en 1694. *Voy.* catalogue Roos, 1853, n° 96. Un autre dignitaire était A. de Maker, catalogue Voute, n° 1488. Le catalogue Van der Noordaa, nos 3800-3801, indique deux méreaux en argent des dignitaires des menuisiers d'Amsterdam : l'un comme Van Orden, pl. III, n° 3, mais gravé au bord; l'autre comme Van Orden, pl. III, n° 4, mais beaucoup plus grand et gravé.

(2) Celui du dignitaire Johan Wunsch, de l'an 1702, était en argent. (Catalogue Westhoff, n° 4122.)

n° 274, il y en a deux : l'un le méreau de présence à l'enterrement pour les *porteurs* de la bière; l'autre pour ceux qui la suivaient (*de volgers*).

DRAPIERS ET TORDEURS DE DRAP.

Van Orden observe, p. 15, que ce méreau est toujours gravé, quelquefois avec des variations dans le placement des ciseaux ou dans leur troc avec d'autres instruments. Cf. Catalogue Westhoff, n°s 4135-4136. Mon exemplaire porte le nom de : ABRAHAM DE KLOCKER. 1653.

ÉNCAQUEURS DE HARENG.

Ceux que les bourgmestres d'Amsterdam favorisaient de cet emploi, recevaient une marque de plomb indiquée par Esdré, n° 291, et Voute, n° 1427.

FABRICANTS DE BOUSSOLES.

En voici un autre :

31. *Av.* Une voile de navire.
Rev. Une boussole. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 23.

LIBRAIRES ET IMPRIMEURS.

32. *Av.* Comme Van Orden, pl. XV, n° 1.
Rev. Au nom de ESAIAS VAN CLAVEREN. 1659.
Van Orden, dim. 25.
Celui-ci, dim. 29.

MAÇONS ET TAILLEURS DE PIERRES, PLOMBIERS, COUVREURS, FAISEURS DE POMPES.

Voy. Wagenaar, IX, p. 169-171.

Plusieurs catalogues indiquent des méreaux de ces métiers en cuivre, comme Westhoff, n°s 4174 et 4160, des années 1696, 1667, etc.

En voici quatre très-probablement à ranger entre les méreaux indiqués :

33. *Av.* Truelle couronnée.

Rev. A° 1777 DEN 28 APRIL, JAN HEND^{e} AMMERMAN M^{r} M(etselaar.) — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 25.

34. *Av.* Marteau pointu ou marteline, (des paveurs et plombiers.)

Rev. MATHYS BODISCO. 1668, 5 NOVEMBER. L(id) (?). — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 23.

PLOMBIERS.

35. *Av.* Un instrument de plombier couronné.

Rev. A° 1741 DEN 18 SEPTEM JAN OUKOOP, M^{r} P(ompmaker) en L(oodgieter). Cuivre jaune. Gravé. Dim. 25.

TAILLEURS DE PIERRES.

36. *Av.* Un marteau de tailleur de pierre.

Rev. PIETER DE BEUQUOY, 9 NOVEM 1682. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 22.

MARCHANDS DE POISSONS.

37. Ces marchands ne formaient pas une corporation de métier. On leur attribue un petit méreau ou marque de cuivre (foré, de la dim. 16) rouge, où une perche est représentée au n° 37. La marque des porteurs de poisson se trouve

chez Van Orden, pl. X. Cette marque se trouve aussi en or. Catalogue Schetsberg, n° 1380.

MARCHANDS DE VOLAILLE.

Leur méreau se trouve chez Van Orden, pl. IV, n° 15. *Voy.* Wagenaar, IX, pp. 80-81.

38. *Av.* Trois lièvres placés en triangle. Légende. 1622. *Rev.* Lisse.

MARCHANDS DE VIN.

Le catalogue Esdré, n° 282, indique deux méreaux différents de cette corporation de métier. *Voy.* Wagenaar, IX, pp. 197-199, corrigé t. XIII, pp. 297-301. Comparez *Rotterdam Doutt.*

MÉDECINS.

Ajoutez y :

39. *Av.* Une main sortant des nues et portant une spatule d'apothicaire, entouré d'un serpent et d'un laurier. Légende HORTUS MEDICUS.

Rev. Les armoiries d'Amsterdam entre deux cornes d'abondance. Dans un tableau, le nom du possesseur. Van Orden, pl. II, n° 1.

40. Le méreau représenté chez Van Orden, pl. II, n° 5, a la dimension de 35. J'en possède un autre de la dimension de 33, au nom de J. H. BAGMAN, 1825. La gravure des lettres diffère aussi beaucoup.

Un autre exemplaire en argent, au nom de C. H. A ROY, a la dimension de 38, à cause d'un cercle ou bordure qui l'environne. Il s'y trouve les mots suivants gravés :

SOCIUS COLLEGII QUOD CIVIUM AMSTELODAMENSIUM SALUTI PROSPICIT.

MEUNIERS.

Le catalogue Westhoff, nos 4151 et 4152, en indique deux plus grands et variés de 1723 et 1801. Celui de de Vries, n° 2619, contenait le méreau en argent du dignitaire Jochem Steen, de l'an 1785.

ORFÉVRES.

On attribue le méreau suivant à Amsterdam, à cause des trois ⁝⁝⁝ qui s'y trouvent.

41. *Av.* Quelques marques (16) d'orfévres frappées à la main.

Rev. W. ⁝⁝⁝ 53 B. n° 20. — Cuivre jaune. Dim. 26.

PASSEMENTIERS.

Lisez le nom indiqué par M. Perreau : LE QUIEN.

PEINTRES.

42. *Av.* Un bœuf tient entre ses pieds les armoiries de Saint-Luc, entourées de quelques ornements.

Rev. Un compartiment composé de trois écus ornés, en haut, gravé, 1787 ; au milieu JAN KUYPER, en bas un S(childer).

43. *Av.* Comme le n° 41.

Rev. Comme le n° 41, mais 1761, RINK RIEMERSMA B(eeldhouver). Cuivre jaune. Frappé. Van Orden, pl. XV, 5. Cf. pp. 81. Dim. 29.

PESEURS OU PORTEURS JURÉS.

Au temps de Wagenaar (1766), cette corporation de métier contenait vingt-deux veemen [1] ou *aggrégations*. Les catalogues indiquent plusieurs méreaux différents de ces vingt-deux sortes d'ouvriers, qui se distinguaient autant que possible par la couleur de leurs chapeaux.

Le catalogue Esdré, collection spécialement vouée à l'histoire métallique d'Amsterdam, indique quatre méreaux de cette corporation.

1. En argent de forme carrée.

2. Celui des *francs* (*Vrylieden*), 1646.

3. Celui des membres de la corporation (*Veemgasten*).

4. Le méreau pour les funérailles. 1618. (Cuivre, selon Voute, le plus ancien.) Celui de Verkade, nos 4628-30, les énumère ainsi :

1. Des francs du vehme frison. Dim. 23. Cuivre. (Vrylieden friesche Veem.)

2. Du vehme des chapeaux de paille (Stroohoeden veem). — Dim. 23. Cuivre.

3. Des membres du vehme (Veemgasten). 1646. Dim. 18. Cuivre.

PHARMACIENS.

44. Comme Van Orden, pl. I, n° 2. Dim. 22, mais de la dimension 20.

[1] *Voy.* sur ce mot très-connu par les tribunaux vehmiques de la Westphalie, ma dissertation *De judiciis Vemicis*, Amsterdam, 1835, d. 8; H. Geisberg, *Die Fehme*, Munster, 1858, etc.

45. Comme Van Orden, pl. I, n° 3.

Av. Un squelette humain tenant faux et clepsydre.

Rev. Les armoiries de la ville et un cartouche. Cuivre. Frappé. Dim 29.

46. Comme le n° 44, mais de dimension 31.

POMPIERS.

Le nombre des différents méreaux des pompiers d'Amsterdam est presque *legio*; les plus communs sont ceux indiqués par M. Perreau ; Wagenaar les mentionne, l. l., X, p. 150. Ceux des officiers sont en argent [1], les numéros des quartiers montent jusqu'à 60.

J'en possède avec :

46. W(yk) H. H. marqué à la main.

47. Avec n° 4, B. (Buitenwyk)? — Il y en a pour le théâtre de la ville, pour :

48. La maison de la compagnie Indo-Orientale avec la marque VOC. (Vereenigde Oost Indische Compagnie) :s

49. Pour l'amirauté et les magasins de la marine, avec :

Av. Deux ancres en sautoir.

Rev. S(ection) R, n° 84 (42).

50. Un autre entièrement gravé avec :

Av. Deux ancres en sautoir entre M. A.

Rev. Z, n° 3.

51. Ceux du quartier n° 58 de l'atelier des charpentiers de la ville, sont gravés et de forme carrée, en cuivre jaune.

[1] *Voy.* Van Gelder, catalogue, n° 4025.

PORTEURS DE BLÉ.

Le catalogue Esdré en indique (n° 264) trois différents. Je possède les méreaux suivants, tous de cuivre jaune et gravés.

52. *Av.* Porteur de blé.

Rev. STAES DAMEN VAN BREMEN 1686.—Dimension 24.

53. *Av.* Comme le n° 52.

Rev. PIETER ARYAANSZ DE ZEEUW DE 5 OCTOBER 1714 — Dim. 26.

54. *Av.* Comme le numéro précédent.

Rev. JAN ALBERTSE VAN ALMELOO DEN 12 JULY, A° 1728. — Dim. 27.

55. *Av.* Le porteur entouré de deux branches d'arbre.

Rev. JAN PALSGRAAFF GOUDT DRAADTRECKER 1709. — Dim. 23.

56. *Av.* Comme les n°s 52-54.

Rev. CLAES REMSE KUYDT VAN AMSTERDAM. — Dim. 24.

57. *Av.* Comme le n° 56.

Rev. JAN MATHYS TESSERAK 1760. — Dim. 18.

58. *Av.* Porteur de blé et 1694.

Rev. FREDRYCK DIERCKSE TAELMAN GRUTTER VAN HIER — Dim. 24.

Ce dernier méreau indique un fabricant de gruau (Grutter); mais Wagenaar ne mentionne aucune corporation des gens de ce métier.

PORTEURS DE TOURBES.

M. Perreau indique les méreaux du dignitaire de ce métier (Van Orden, pl. V, n° 16), et celui avec le mot *consent* (n° 17). Les méreaux suivants appartiennent probablement aussi à Amsterdam.

59. *Av.* Panier de tourbes.

Rev. TURFDRAGERS GILT. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 22. — (Van Orden, pl. V, n° 18).

60. *Av.* Un ouvrier, entouré de quelques ornements, portant un panier rempli de tourbes.

Rev. Entre deux ornements, TURFDRAGERS GILDT. — Cuivre jaune. Frappé. (Van Orden, pl. V, n° 19). Dim. 19.

61. *Av.* Panier de tourbe, 16-39. Légende : TURFDRAGERS GILT.

Rev. 1, 2 ou 3. — Plomb. Frappé au coin. — Dim. 21.

62. *Av.* (Frappé au coin), TURFDRAGERS GILDT.

Rev. Gravé. L. O. 67. — Plomb. Dim. 24.

63. *Av.* Un panier.

Rev. T(urf) D(ragers G(ild) et les lettres A. B. C. D. E. F ou G. — Plomb. Dim. 21. Frappés.

64. *Av.* Une tonne à mesurer les tourbes. T(urf). L(oodje). Frappé au coin.

Rev. n° 86. — Gravé. Plomb. Dim. 21.

RÉMOULEURS.

Le méreau des rémouleurs est très-rare. Chez Esdré n° (290), en cuivre, il se vendit fl. 5-25; chez Becker,

(n° 1464), 4 florins. Ce dernier était indiqué comme le méreau des *Émouleurs* pour les jurés en argent.

65. *Av.* Pierre à aiguiser, des ustensiles de charpentier. BANEKRUS CORNELIS ANNO 1629.

Rev. DESE EXTREMENDEN (*Instrumenten*), ERST GEMAECHT ENDE NU GESCHLIEBEN BLANCK EN DE SCAERBT (*scherp op dat*) OD DAT DEN TIMERMAN DOET SIN WERCKT OM ET HOUT MAECKEN BEQUAM, WANT MEN SIE DER SONE (*schoone*). HEUSEN VAN STAEN. (Ces instruments premièrement fabriqués et maintenant aiguisés, luisants et tranchants, afin que le charpentier fasse son travail et prépare le bois dont on voit de belles maisons bâties).

Cette corporation de métier n'est pas mentionnée par Wagenaar.

SCIEURS DE BOIS.

Voy. Wagenaar, l. l., IX, pp. 175-178.

66. *Av.* Frappé. Un scieur de bois, tenant à la main une scie de moulin.

Rev. Gravé. GERRID LUYKESZ STANT.

TOURBELIERS OU BOUEURS.

Ils recevaient une marque de cuivre de permission de la maison des orphelins (*Aalmoeseniers weeshuis*), à Amsterdam.

TONNELIERS.

Voy. Wagenaar, l. l., IX, pp. 194-196.

67. *Av.* Des ustensiles de tonnelier.

Rev. WIBRAND JANSEN VAN AMSTELREDAM. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 20.

68. *Av.* Des ustensiles de tonnelier, entourés d'une couronne de feuilles.

Rev. A° 1750. DEN 19 FEBRU. MARKUS KEUR M. KUYPER. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 27.

69. *Av.* De gravure différente.

Rev. 1758. DIRK STOUTENBURG DEN 19 SEPTEMB. Mr KUYPER (1). — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 28.

TONNELIERS QUI ACCOMMODENT LE VIN.

Ils étaient membres de la même corporation que les tonneliers précédents.

70. *Av.* Une barrique couronnée, entourée d'une guirlande de feuilles.

Rev. Guirlande. JAN VAN BERGEN. — Cuivre jaune. Gravé. De forme ovale. Dim. 26-21.

TOURNEURS.

Ils faisaient partie de la corporation du métier des charpentiers. Esdré (n° 274), avait leur méreau.

VANNEURS.

Leurs méreaux sont mentionnés dans le catalogue Esdré, n° 287 (1784, cuivre) et de Westhoff, n° 4170.

(1) Les catalogues font mention de deux méreaux différents des dignitaires de cette corporation de métier. L'ancien était de 1668, le nouveau de 1778. *Rev.* SINT MATTYS. *Voy.* Voute, nos 1460-1461, et catalogue Bom, 1848.

ANVERS.

BATELIERS.

Selon M. Devigne, *Mœurs*, etc., p. 142, pl. XXXIII, n° 3, un méreau uniface qui représente deux ancres de navire placées en sautoir est celui des *Marchands* (*bateliers?*) *d'Anvers* (*?*).

CHARPENTIERS.

71. *Av.* La fuite de la sainte Famille; légende : en haut, MARIA; en bas, JOSEPH.

Rev. Des outils de charpentier et le millésime 1549. — Cuivre rouge. Frappé. Dim. 20.

Van Orden, pl. IV, n° 13.

On attribue ce méreau ancien à Anvers. Peut-être est-il d'Amsterdam, puisqu'on l'y rencontre assez souvent.

CORROYEURS.

72. *Av.* Couperet entouré d'une guirlande.

Rev. Couteau de corroyeur à dégrossir; au bas, une petite main entre le millésime 1568.

Devigne, *Mœurs*, pl. XV, n° 5, p. 110.

FORGERONS.

73. *Av.* Marteau couronné, avec le millésime 1648. Au-dessus, un briquet de Bourgogne; au-dessous, une petite main et les initiales P. H.

Rev. Saint Michel, terrassant le dragon.

Devigne, *Mœurs*, pl. XXXI, n° 26, p. 139.

MERCIERS.

M. Devigne (*Mœurs*, pl. XXXII, n° 6, p. 140) attribue aux merciers d'Anvers un petit méreau :

74. *Av.* Saint Nicolas assis, avec sa crosse ; légende : × S × NICO × × LAVS.

Rev. Une balance et deux briquets de Bourgogne ; la face est parsemée de petites flammes. On y trouve le millésime 1548.

Van Orden donne, pl. VIII, n° 2, p. 48, un jeton :

75. *Av.* Saint Nicolas bénissant les trois enfants placés dans une cuve ; légende : SANCTVS NICOLAVS.

Rev. Des armoiries. Puisque ce sont les armoiries de la famille *Le Mairesse de Rubeque*, d'Anvers, ce jeton, frappé de cuivre rouge de dim. 19, doit être mentionné ici.

PLOMBIERS.

Devigne (*Mœurs*, pl. XXXIII, n° 2, p. 142) attribue aux plombiers d'Anvers un plomb uniface et marqué de deux instruments des plombiers.

PORTEURS DE FROMAGE.

76. *Av.* Un brancard : au-dessus, la petite main d'Anvers ; au-dessous, 1576.

Rev. W ; au-dessus, une étoile à six rayons. La lettre W indique peut-être le mot *Waag*. — Cuivre rouge. Frappé. Dim. 16.

TONDEURS DE DRAPS.

77. *Av.* Couronne de fleurs entourant des ciseaux de

tondeurs, à gauche un crochet et à droite un peigne, ainsi que quatre petites roses.

Rev. La Madone assise sur son trône et tenant l'enfant Jésus, à droite et à gauche un crochet; légende : MEDIATRIX NOSTRA. 1545. — Cuivre rouge. Frappé. Dim. 17.

BOIS-LE-DUC.

BATELIERS.

78. *Av.* Des armoiries de Bois-le-Duc, l'arbre sans cadre : au-dessus, ANNO 1683; au-dessous, gravé 28; légende : * SCHIPPERS-GILDE. VAN S'HERTOGENBOS.

Rev. Vaisseau sous voile : AL VARENDE KORT DEN WEGH S. LEVENS. — Cuivre jaune avec bélière. Coin très-bien exécuté. Dim. 39.

Je possède encore le dessin d'un très-grand méreau du dignitaire des bateliers.

79. *Av.* Les armoiries de Bois-le-Duc, flanquées de deux sauvages comme tenants; au-dessous, une guirlande.

Rev. Un vaisseau sous voiles; au-dessous : R. WEYMANS DEEKEN VAN HET SCHIPPERS GILDE BINNEN S'HERTOGENBOSCH 1809.

BATELIERS APPRENTIS.

80. *Av.* Vaisseau à trois mâts; au-dessus S BOS.

Rev. SCHIPPERS KNEGTS GILT 1792. — Cuivre jaune, avec bélière. Gravé. Dim. 30.

81. Je possède encore un autre numéro sans le nom de S BOS; pour le reste comme le n° 80, mais de 1782.

BOUCHERS.

82. *Av.* L'agneau pascal avec croix et banderole; au-dessous, 57.

Rev. Saint Nicolas debout, avec les trois petits enfants dans une cuve; au-dessus : 1726; au-dessous : S. NICOLAVS. — Cuivre jaune, avec bélière. Gravé. De forme ovale. Dim. 29-25.

BOULANGERS.

83. *Av.* Pelle à enfourner; 1646, et 4.

Rev. Saint Aubert assis, avec sa crosse et le même ustensile; légende : S. AU-BERTUS. — Cuivre jaune, avec bélière. Gravé. Dim. 23.

BOUTONNIERS.

84. *Av.* Deux boutons entre un nœud, avec bélière; légende : KNOPENMAKERS PROEFF.

Rev. Un bouton et N-B entre deux échantillons de galons; au-dessous 13, gravé; légende : * IN S'HARTOGENBOSSCHE 1699. — Cuivre jaune. Coin assez bien gravé. Forme ovale, avec bélière. Dim. 28-25.

CHARPENTIERS, MAÇONS, PLOMBIERS ET TAILLEURS DE PIERRES.

85. *Av.* Des outils de ces quatre métiers.

Rev. JOANNES TRIM-BOS 1776. — Cuivre jaune. Gravé. Forme ovale, avec bélière. Dim. 30-24.

CHIRURGIENS.

86. *Av.* Armoiries contenant deux saints (saint Cosme et saint Damien).

Rev. Des instruments de chirurgie ; au-dessous, I gravé. — Cuivre jaune, avec bélière. Dim. 28.

CORDONNIERS ET CORROYEURS.

Leur méreau est indiqué dans le catalogue Heussner, Bruxelles, novembre 1857, n° 2818.

ÉPINGLIERS.

86*. *Av.* Un saint marchant dans un champ, une pique à la main.

Rev. N° 1, SPELDEMAAKERS A B. — Cuivre jaune. Gravé. De forme ovale, avec bélière. Dim. 41-33.

86**. *Av.* Comme le n° 86.

Rev. N° 11, SPELDEMAAKERS A B. — Dim. 35-28. Ce dernier méreau était destiné aux funérailles.

POMPIERS.

87. *Av.* Comme celui de M. Perreau.

Rev. Dans le champ : IN DE MINNE BROER STRAET, n° 33.

POURVOYEURS DES FUNÉRAILLES.

Le méreau de cette corporation est cité dans le catalogue Heussner, indiqué au n° 2840.

RUBANNIERS.

88. *Av.* Saint Martin à cheval, coupant son manteau.

Rev. Des rouleaux de rubans entassés ; couronné, et le n° 43 ; légende : S. MARTINUS PATROON VAN DE LINTWERCKERS. — Cuivre jaune. Très-bien gravé, avec bélière. De forme ovale. Dim. 36-30.

TAILLEURS.

89. *Av.* Une paire de ciseaux, 1754, n° 33.

Rev. Saint Michel terrassant le dragon; légende : St MACHIEL. — Cuivre jaune, avec bélière. Gravé. Ovale. Dim. 26-24.

TONNELIERS.

Le méreau des tonneliers de 1570 est indiqué dans le catalogue Heussner, n° 2826.

BREDA.

CORDONNIERS.

90. *Av.* Une alène couronnée, et un couperet à dégrossir.

Rev. 17. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 25.

DE BEEMSTER.

Méreau des *Pompiers*.

BRUGES.

PALEFRENIERS.

91. *Av.* Cheval sellé et bridé; légende : PENNINCK VAN DIE VRI CAVELOTERS.

Rev. Leur patron, saint Éloi, avec le millésime 1699; légende : DIE DEN H. S. LOOIS VIEREN IN BRUGGHE. — Cuivre jaune. Devigne, *Mœurs*, pl. XVIII, n° 7, p. 117.

BRUXELLES.

BOUCHERS.

Devigne, *Recherches historiques*, pl. XXXV, n° 9, p. 29, leur attribue le méreau de Van Orden, pl. V, n° 21. Le catalogue de Gand, avril 1854, n° 137, l'attribue à Anvers.

92. *Av.* Le Christ avec croix et bannière, 1564.

Rev. Une tête de bœuf, une tête de mouton, une tête de porc.

CHARPENTIERS.

93. *Av.* Huit outils à l'usage des charpentiers; au-dessus, la date 1604.

Rev. Cartouche très-orné.

Van Orden, pl. XVI, n° 10.

Devigne, pl. XXXV, n° 12, p. 79, l'attribue à Bruxelles.

COUTURIÈRES DE LAINE.

Voy. Westhoff, n° 4195 et 4196, le dernier méreau, avec les noms des dignitaires de cette corporation de métier.

DELFT.

POMPIERS.

94. *Av.* Les armoiries de Delft; au-dessous, N. K. gravé.

Rev. Une pompe à incendie; 28, gravé. — Cuivre jaune.

DEVENTER.

CHARPENTIERS.

95. *Av.* Une corbeille; 6, gravé.

Rev. Un compas ouvert placé sur un rabot, 1595. — Cuivre rouge. Frappé. Dim. 22.

C'est le méreau ancien; le méreau nouveau de 1705, aussi de ma collection, est cité déjà par M. Perreau.

FAISEURS DE PAINS D'ÉPICES.

96. *Av.* Double aigle couronnée, armoiries de Deventer, I-R.

Rev. Dans un compartiment : JAN RUYT MEESTER KOEKKEBAKKER WORDEN 1749. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 32.

Le pain d'épice de Deventer est encore très-estimé.

DIEMEN.

POMPIERS.

96*. *Av.* Les armoiries couronnées de ce village se composant de trois canards nageant; au-dessus : DIEMEN.

Rev. Une pompe à incendie. — Pl. 23, n° 2. Cuivre jaune. Frappé. Dim. 31.

DIEMERMEER ou WATERGRAAFSMEER.

POMPIERS.

DORDRECHT.

MERCIERS (COOPMANS-GILDE).

Voy., sur ce métier, G. V(an) O(rden), dans le *Tydschrift*

voor algemeene munt- en penningkunde, de M. Vander Chijs, t. I, pp. 559-561.

POMPIERS.

97. *Av.* Les armoiries de la ville, flanquées de deux griffons.

Rev. Pompe à incendie, placée devant une maison. — N° . Cuivre rouge. Frappé. Beau coin. Dim. 31.

TONNELIERS.

98. *Av.* L'amour occupé à relier les futailles d'une barrique ; légende : DE LIEFDE BIND DE VERGARINGE.

Jeu de mots : *L'amour lie les futailles* (et la *corporation*). Dans l'exergue : les armoiries de Dordrecht et le millésime 1722.

Rev. Un marteau de tonnelier couronné et un autre instrument de ce métier ; dans le champ :

DEKENS EN AGTEN
DOEN TOT GEDAGTEN
VAN TWAALF PROEVEN
DEES PENNING SCHROEVEN.

(En commémoration de douze preuves, les doyens et les huit ont fait graver cette médaille). — Argent. Très-beau coin. Dim. 22.

ENCKHUISEN.

Le méreau, avec saint Pierre et les trois poissons couronnés, indiqué par M. Perreau, se trouve aussi dans ma

collection. Les poissons paraissent être des harengs. Il n'est pas inédit; M. Devigne l'a déjà publié, *Mœurs*, pl. XXXIV, n° 5, p. 144. Il l'attribue aux harengers de Liége, puisque leur blason est composé de trois harengs, et celui de leur corporation, réunie à celle des fruitiers, se composait d'un arbre fruitier et de trois harengs couronnés.

Nous considérons ce méreau comme un méreau d'une fabrique d'église, servant aux distributions de harengs aux pauvres. Il date du xve ou du xvie siècle, vu la gravure.

EDAM.

POMPIERS.

FLESSINGUE.

CHAUSSETIERS.

Le méreau de la corporation des chaussetiers de Flessingue est indiqué dans le catalogue Regnaut, 1854, n° 2127. — Cuivre.

CONSTRUCTEURS DE NAVIRES.

99. Le catalogue Verkade, n° 4589, indique un méreau de cette corporation de métier différent de celui de Van Orden, pl. XVII, n° 1. Les noms de tous les doyens sont placés sur l'avers, et le millésime 1654 est à côté des armoiries. L'exclamation VIVE LA est placée dans le bord.

CORDONNIERS.

100. Le même catalogue indique un méreau différent du méreau de Van Orden, pl. XVII, n° 4, de l'an 1630. — Cuivre. Dim. 33.

MAÇONS.

101. *Av.* Les armoiries de la ville couronnées; légende : DE. HEER. JACOB. SCHOT. OVERDEECKEN '

Rev. Des outils de maçon; légende : × AENSIEN ꝏ DOET ꝏ GHEDENCKE. 1639. — N° 10, gravé. Cuivre jaune. Beau coin. Dim. 29.

TAILLEURS.

102. Une paire de ciseaux couronnée; n° 40, gravé; légende : CORNEL(is) ADAMS OVERDEKE TSED (au lieu du mot *gezet, élu*). 1585.

Rev. La bouteille couronnée, 16-14; légende F. SEYWEMANS. R. CLEEREN. F. TITELING. A. DIPO. — Plomb. Frappé. Dim. 21.

TONNELIERS.

103. *Av.* La bouteille couronnée, entre les mots : A° 1690, 20 JULY, n° 15; légende : * DEH^r BASTIAEN. V. PANTEGEN O(ver)DEK(en) V(an) KUPES GILDE.

Rev. Outils de tonnelier; légende : ☿ CAP^t BASTIAEN. V. PANTEGEN. ROSIER ELIASSEN DEK(ens).

FRANEKER.

Le méreau des boulangers à l'inscription : HENRICUS TIERKS FEENSTRA., etc. Comme M. Perreau.

GAND.

FRIPIERS.

104. *Av.* Saint-Nicolas ayant à son côté une cuve avec

trois enfants ; légende : LOONS VAN DEN ARMEN VAN DE OUDE KLEERKOOPERS.

Rev. Au champ le mot VLEESCH (viande). La légende contient le nom des jurés, qui firent frapper ce méreau. DOEN MAEKEN EERST GESW G. POPPE : PIETER DAEL IN 'T JAER 1753. Le millésime est placé dans le champ. Devigne, *Mœurs,* etc., pl. XVI, n° 2, p. 112.

M. Devigne, *Mœurs,* pl. XXXII, n° 1, p. 140, attribue encore à Gand, quoique avec hésitation, un petit méreau d'étain, de forme ovale, trouvé dans cette ville.

105. *Av.* Habit surmonté d'une étoile ; légende : OD CLEER ROCKEN MAK(ers).

Rev. Saint Mathias, tenant une hache en main ; légende : SANCTE MATIAS AP(ostolus).

M. Devigne, *Mœurs,* pl. XXXI, n° 21, p, 138, attribue encore à Gand un méreau des :

MEUNIERS.

106. *Av.* Un fer de moulin entre les initiales M. G., signifiant selon M. Devigne, MULDERS GHENDT.

Rev. Un calice surmonté d'une hostie rayonnante, avec le millésime 1717.

Nous voyons dans ces initiales une abréviation de M(ulders) G(ild).

M. Devigne, *Mœurs,* pl. XXXI, n° 20, p. 138, décrit encore un méreau qu'il attribue à Gand, savoir des :

PELLETIERS.

107. *Av.* L'agneau pascal tenant une petite croix à banderole.

Rev. Un ciboire surmonté d'une hostie.

M. Devigne attribue ce méreau aux pelletiers de Gand, parce qu'on remarque les mêmes objets sur leur blason. Mais nous devons faire observer que ces symboles étaient beaucoup employés. *Voy.* le méreau, n° 82, des bouchers de Bois-le-Duc.

POMPIERS.

107 *. *Av.* Dans le champ : STAD GEND.

Rev. BRAND BLUSSCHER.

(*Revue de la numismatique belge,* t. IV, p. 117.)

107 **. *Av.* STAD GEND.

Rev. BRAND MEESTER.

Observons encore que les méreaux *a.* des *tisserands de laine, b.* des *tonneliers, c.* des *tondeurs,* et *d.* des *épingliers,* indiqués par M. Perreau comme inédits, se trouvent déjà chez M. Devigne, *Mœurs, a.* pl. XXXIII, n° 4, p. 142; *b.* pl. XIV, n° 2, p. 109; *c.* pl. XVI, n° 3, p. 112; *d.* pl. XXXIII, n° 5, p. 142.

GOES.

Le catalogue Vander Noordaa, n° 2069, indique huit méreaux en plomb de cette ville : le même catalogue contient, n° 2068, un méreau de cuivre, frappé, de la dimension 21, des apothicaires de cette ville, maintenant dans ma collection.

108. *Av.* Une balance avec ses bassins : un mortier au milieu. Au-dessous un cartouche où est gravé le n° 44.

Rev. Un chapeau plat, 16-25, deux gantelets et deux plumes d'autruche, ornement de chapeau de cette époque. Peut-être ce méreau appartient-il plutôt à la corporation des merciers, combinée avec celle des chapeliers et des gantiers.

POMPIERS.

109. *Av.* Les armoiries de la ville.

Rev. Pompes à incendie. — Cuivre. Dim. 29.

Il y en a deux variés.

GOUDA.

POMPIERS.

110. *Av.* Les armoiries couronnées de la ville. Au-dessus GOUDA, au-dessous N°.

Rev. Pompe à incendie, N° — Cuivre jaune. Frappé.

Le catalogue Westhoff, n°s 4177-4178 indique en outre deux méreaux un peu variés en argent, pesant 93 et 83 grammes (wigtjes), des dignitaires de la corporation des plateel bakkers, faïenciers. Ils portent le millésime 1775. Je possède un méreau très-rare qui pourrait bien provenir d'une corporation de faïenciers ou briquetiers.

111. *Av.* Un grand four en forme de maison avec deux portes ouvertes, à côté un petit four rond avec une porte, et ouvert en haut.

Rev. HERMEN JANSEN ANNO 1672. — Cuivre jaune. Gravé. Forme ovale. Percé. Dim. 45-34.

GRONINGUE.

BATELIERS.

112. *Av.* Comme M. Perreau, mais en plomb.

Rev. A. G. JONKHOF 1792.

CHARPENTIERS.

113. *Av.* Équerre et compas, sans la truelle.

Rev. JAN. M. SMIT 1793. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 29.

114. *Av.* Équerre et compas, au champ : MEESTER TIMMERMAN ; légende : THEODORIS WILKENS MEESTER GEWORDEN DEN 2 APRIL 1785.

Rev. Une truelle dans une guirlande. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 31.

CORDONNIERS.

115. *Av.* Saint Crépin tenant une alène, et le n° 62.

Rev. MICHIEL VAN LINGEN ALS OLDERMAN, JAN JACOBS ENDE GEERT VAN RECKEN ALS HOVELINGEN IN DER TYT 1716. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 24.

Deux catalogues, celui de Voute, n° 1470, et celui de Heussner, Bruxelles, 1857, n° 2889, indiquent un méreau

de Groningue, de la corporation dite : *Lammerengild.* Le voici :

116. *Av.* Un agneau entouré d'une couronne de feuilles; au-dessus : L(ammeren?) G(ild), au-dessous : 1649. — Frappé.

Rev. Gravé, 8. — Cuivre jaune. Dim. 29.

Comme l'excellente dissertation de M. Feith, *de Gildis Groninganis,* ne fait aucune mention de ce métier, nous n'osons pas affirmer l'attribution des catalogues mentionnés.

HARLINGUE.

Voici deux méreaux de ma collection, en argent, d'une excellente gravure, que j'ose attribuer à Harlingue, puisque les armoiries indiquent des familles frisonnes et que les familles *Schellinchwou* et *Braem* ou *Braems* y étaient connues.

117. *Av.* Vaisseau à trois mâts sous voiles, cinglant à droite; à la poupe la figure d'un cavalier.

Rev. Armoiries couronnées, se composant : *a.* de la demi-aigle frisonne, *b.* en haut : tête d'homme tournée à gauche : en bas : trois (2-1) arcs; avec la légende : PIETER GERLOFS SCHELLINCHWOU. — Argent. Gravé. Dim. 34.

118. *Av.* Comme le n° 117, mais le vaisseau cinglant à gauche.

Rev. Armoiries couronnées, se composant : *a.* comme le n° 117, *b.* en haut, la figure ou marque M : en bas : les trois (2-1) trèfles si communs dans les armoiries frisonnes rustiques; légende : 1731 C. J. BRAEM.—Argent. Gravé. Dim. 32.

TAILLEURS.

119. *Av.* Les armoiries du possesseur, de la famille Popta, se composant : *a.* de la demi-aigle frisonne, *b.* en haut, deux étoiles ; en bas, un lis ; légende : DEN 14 MAY 1704 HEB IK J. S(ikkes?) POPTA HET KLEEREN MAKERS GILD GEWONNEN IN HARLINGEN.

Rev. Quelques figures en actions et la légende très-curieuse :

DE HOVARDY IS OP DE WERELD GEZETEN
WED(uwen) EN WEZEN WORDEN VERGETEN :
DE JESTITIE(*sic*) WORDT MET GELD BEGOTEN :
DE WAERHEYD IS DE MOND GESLOTEN.

(L'orgueil s'est placé sur le monde :
Les veuves et les orphelins sont oubliés,
La justice est arrosée d'argent,
La vérité a eu la bouche close).

Quel langage dans la bouche d'un tailleur ! N'oublions pourtant pas que ce méreau d'argent, gravé, appartenait à un dignitaire de la famille Popta, et que le millésime 1704 nous indique un temps de guerre très-calamiteux pour les Pays-Bas.

HAERLEM.

MAÇONS.

120. *Av.* Armoiries de la ville suspendues (n° 5) 17-48.

Rev. Truelle couronnée, n° 18. — Cuivre jaune. Gravé. Tiré du mss. susdit.

POMPIERS.

121. *Av.* Armoiries couronnées de la ville : avec B(rand spuit? n°) I. (220 gravé).

Rev. La liberté tient des armoiries ou se trouve l'OEil qui voit tout △. — Cuivre jaune. Frappé. Dim. 24.

Peut-être est-ce un méreau de quartier B(uurt) I, puisqu'il y a un autre méreau des pompiers de Haerlem, de la dimension 28, avec la pompe à incendie.

D'autres corporations à Haerlem (sur lesquelles on peut consulter le catalogue des antiquités exposées à Amsterdam en 1858, n°s 66, 68, 207, 225, 1170-78), avaient sans doute leurs méreaux. Je trouve indiqués quelque part ceux des *tailleurs* et *tonneliers*.

HAESTRECHT.

POMPIERS.

122. *Av.* Trois tours dont l'une à une porte (armoiries de ce village); légende : HAESTREGT.

Rev. Pompe à incendie; légende : BRAND SPUYT 1705, n° 93. — Cuivre jaune. Tiré d'un mss. en ma possession.

LE HELDER.

POMPIERS.

123. *Av.* Les armoiries de ce lieu.

Rev. Une pompe à incendie. — Cuivre jaune. Frappé. Dim. 30.

LA HAYE.

PHARMACIENS.

123*. *Av.* Apollon foulant aux pieds le serpent Python, etc., semblable à celui de M. Perreau; légende : S. COLL. PHARMAC. HAGIEN-SIUM. 1629.

Rev. 25. Gravé. Tiré de mon MSS. — Cuivre jaune. Ovale.

PORTEURS DE BIÈRE.

124. *Av.* Deux ouvriers portant un tonneau.

Rev. 94. DE BIER W(erkers) BUSSE A° 1712.

Tiré du MSS; l'original se trouve au cabinet royal, à la Haye, rangé parmi les méreaux de corporations de la Haye. Je crois qu'il appartient à cette jolie et intéressante série de méreaux, des quartiers de la Haye, destinés à servir de jetons de présence aux funérailles. Dans chaque quartier s'était formée une corporation pour se prêter assistance mutuelle, quand un habitant du quartier venait à mourir. En voici quelques-uns de ma collection :

125. *Av.* Un moine mendiant ou frère quêteur; légende : PAPE EN NOBELSTRAAT.

Rev. Tête de mort entourée de lauriers, placée sur deux os en sautoir; légende : MEMENTO MORI. — Cuivre jaune. Frappé. Dim. 38.

126. *Av.* Trois poissons (aigle-fins); légende : * DEN : BLOCK : VAN : DE : VISMARCK.

Rev. Un cygne marchant; légende : GEMAECKT : DEN : 21 : JANNEW. 1704— Cuivre. Frappé. De forme ovale, avec bélière. Dim. 30./25.

127. *Av.* Un sablier ailé, placé sur une tête de mort. 16-46; légende : * KERCK NOORDER ZYTS BUYRTE. — Frappé.

Rev. Un brancard et le numéro 6 (gravé). — Cuivre jaune. Dim. 29.

128. *Av.* Champ lisse ; légende : D. NOORDENSE BUERT VRYERS. — Frappé.

Rev. ANNO 1669. 6 (estampillé ou gravé). — Cuivre jaune. Dim. 50.

C'est le méreau ancien de funérailles de la corporation des jeunes gens de ce quartier. Le numéro suivant est le méreau nouveau peut-être pour les dignitaires.

129. *Av.* Des funérailles. Au-dessus un 2 gravé.

Rev. D. NOORDENSE BUERT VAN DE JONGE LUYDEN. — T. AELBERS, DEEKEN. W. HENDRISIUS. HOOF. J. HAAKSMA, HOOF. N. ROOSENBURG, SECRETARIS. ANNO 1778.—Il y en a d'autres.

130. Du VEERKAAI (quai des bateaux d'ordonnance), avec la légende : TRACHT NAE EEN GOEDE HAVE. (Tâchez d'entrer à bon port). — Cuivre. Dim. 34.

131. Id. du quartier GEVULDE GRACHTS BUURT, au millésime 1720. — Cuivre. Dim. 37.

132. Id. BEZUIDEN HOUTSCHE BUURT ; au millésime 1730. — Cuivre. Dim. 35.

133. Id. OOST WESTEINDE ; au millésime 1655.— Cuivre. Dim. 31.

134. Id. MOLENSTRAAT ; au millésime 1652. — Cuivre. Dim. 26.

135. Id. LANGE POOTEN.

Av. Des saules indiquant l'origine de la dénomination de cette rue, allusion aux mots *pooten* et *lange*, c'est-à-dire de longs plantards ou plançons indiquant que la rue a été un chemin ou canal au bord duquel étaient plantés des plantards de saules qui sont ordinairement assez longs.

136. Id. KAPELSBRUG, avec la figure de la chapelle démolie depuis longtemps.

137. Id. BAGYNESTRAAT, avec le millésime 1646 et la légende assez convenable pour ce quartier débauché : EENDRACHT VREEDE EN GOEDE STAET.

SI (zy) ONDER DE BUREN VAN DE BAGYNE STRAAT.

(Que la concorde, la paix et le bien-être règnent parmi les voisins de la rue des Béguines.

138. Id. VAN DE BUERT VAN DE MART (markt), avec le millésime 1638. (Cat. Deketh, n° 1531). Dim. 28.

139. Id. VAN DE BUURT VAN T HOF VAN NIEUWKOOP (*ibid*, n° 1532).

* Id. VAN DE KOEDIE STRAAT ?

Rev. Une vache.—Cuivre. Dim. 31. Verkade, n° 4708.

140. Id. VAN ANTHONIS BUERT.

Av. St. Antoine lisant, derrière lui des murailles, 16-46.

Rev. S. ANTHONIS • BUERT ° n° 7. (MVT gravé.)— Cuivre jaune, tiré de mon MSS. Copié d'après le méreau, se trouvant ainsi que presque tous les autres, n°s 124-140, au cabinet royal à la Haye.

Je soupçonne que d'autres méreaux de corporations de

métiers, soit pour leurs funérailles, soit pour leurs réunions joyeuses, doivent être aussi attribués à la Haye. En voici encore quelques-uns tirés de ma collection.

141. *Av.* Saint Jacques (de Compostelle), avec son bâton de pèlerin et son habit brodé de coquilles, 16-53; légende :

S. JACOP . MET . V. SCHELPEN.
GODT . WILT . ONS HELPEN.

Rev. W. VAN GROEN, D(eken).
P. MENEUR, H(oof) (comme le n° 129.)
A. VAN HEYDEN, H(oof) (comme le n° 129.)
AR. VAN LEUWEN, H(oof) (comme le n° 129; au-dessous n° 51, gravé.)
VERLIES, VI, ST(uivers). — Cuivre jaune. Frappé. Dim. 35.

Saint Jean et saint Jacques étaient entre autres les patrons des corroyeurs et des tonneliers.

142. *Av.* Une paire de ciseaux, une couronne avec le millésime 1650, placée au bout d'une aiguille, la couvre; à côté, les lettres S(aint) I(ean) [1]; légende :

GEBROEDERS VAN S. JAN
BIET MALKANDER DE HANT
I(n) DOOTS NO(o)T EN I(n) BRAN(d).

(Mes frères de saint Jean, aidez-vous l'un l'autre en cas de mort et d'incendie.)

[1] Je trouve aussi dans le catalogue Voute, n° 1476 : HET WAPEN VAN HET St JANS GILD OF KLEERENMAKERS GILD TE S'GRAVENHAGE.

Rev. Dans une guirlande :

ABSENT
6 STVVERS
VOR T VERLIS
10 STVVERS.

(68, gravé.)

(*Absent* (l'amende est) 6 *sous, perdu* (le méreau) 10 *sous*). — Cuivre jaune. Frappé. Dim. 35 (1).

Ces deux méreaux intéressants, nos 141-142, nous semblent être gravés par le même médailleur, en 1650 et 1653. Les deux suivants sont du même temps, vu leurs coins caractéristiques.

143. *Av.* Un rideau riche, garni de plusieurs houppes qui en descendent; au-dessous, une navette; légende : KNOOPMAKERS EN PASSEMENTWERKERSBUS.

Rev. Des funérailles; légende : MEMENTO — MORI; n° 13, gravé. — Cuivre jaune. Frappé. Dim. 32.

144. Apparemment du même médailleur.

Av. Saint Crépin avec son marteau de cordonnier; légende : S. CRISPYNS BUDSE; au champ : I-I (gravé).

(1) M. Perreau citant de Renesse-Breidbach, Catalogue, n° 35308, attribue ce méreau aux tanneurs de Maestricht. Il dit (*Revue de la numismatique belge*, t. III, 1e série, p. 355) : « Les méreaux des tanneurs portaient à l'avers les instruments du métier, » mais M. de Renesse, *l. l.*, avait dit : « Épingle, ciseau, » instruments de tailleur. Mais je vois que M. Perreau a déjà corrigé sa faute en attribuant maintenant le méreau des bouchers de Maestricht (pl. XVI, n° 30, *Revue*, t. III, p. 354) aux tanneurs de cette ville. (*Revue*, 3e série, t. III, p. 416.) Reste à indiquer le méreau des bouchers de Maestricht.

Rev. Des funérailles; légende : MEMENTO MORI. — Cuivre jaune. Frappé. Dim. 29.

Pour en finir avec ces méreaux, en voici encore un d'une corporation de saint Crépin.

145. *Av.* Saint Crépin à cheval, portant son marteau et la palme de martyr (1).

Rev. Une cassette (bus, bosse, boite), couronnée; légende : SINTE CRISPYNS BOSSE. 1663. — Cuivre jaune. Frappé. Dim. 25.

LANDSMEER (DANS LE WATERLAND).

POMPIERS.

LEEUWARDEN.

BARBIERS.

146. *Av.* Deux rasoirs, en sautoir, couronnés.

Rev. ABRAHAM BOUMAN. 1772. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 33.

BATELIERS.

147. *Av.* Un vaisseau (*tialque*) sous voiles, entouré d'une guirlande.

(1) Nous ferons observer que les très-grands et beaux méreaux représentés par Van Orden, pl. IX, n° 1, et pl. XXIII, n° 1, sont aussi des méreaux spécialement destinés pour servir de jetons de présence aux funérailles, sans qu'ils puisent être directement attribués à la corporation des merciers ou horlogers, à cause de la balance et de l'horloge qui s'y trouvent, comme feu M. Van Orden le croyait, pp. 52 et 109. Ce ne sont que des symboles du jugement dernier et de la vie.

Rev. JAN YPES IN T'GROOT SCHIPPERS GILD GETREDEN TOT LEEUWAARDEN DE 17 FEBRUARIUS 1780. — Argent. Gravé. Dim. 41.

BOUCHERS.

148. *Av.* Un couteau à trancher et un instrument de fer pour aiguiser, en sautoir, et au-dessus d'autres instruments de bouchers, le tout entouré d'une guirlande de feuilles.

Rev. HARMEN JANS, A° 1749, dans une guirlande de myrte se fermant par une couronne. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 37.

BOULANGERS.

149. *Av.* Les armoiries de la famille Meindersma? composées *a.* de la demi-aigle frisonne, *b.* en haut, une étoile à six rayons, en bas, une demi-lune horizontale; au-dessus deux pelles à four en sautoir; légende : JAN BOCKES M(eester) DEN 18 APRIL ANNO 1676.

Rev. La figure runique (1) dont se servait Jean Bockes (Meindersma), pour marquer son pain ↑ divisant la légende du champ J.-B. ANNO 1676. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 33.

CHARPENTIERS.

150. *Av.* Des charpentiers à l'œuvre devant une maison en voie de construction; légende : TJEBBE SY-

(1) On trouve dans le *Bakkers boek* (le livre des Boulangers), conservé aux Archives de Leeuwarden, de ces marques, depuis l'an 1542. *Voy.* DYKSTRA, *Iets over de handmerken in Friesland, Vrye Fries,* t. VIII, p. 259.

BRANTS MEESTER TIMMERMAN GEWORDEN DEN 29 MAART 1771.

Rev. Des outils et instruments de charpentier, une fenêtre, des solives, etc. — Cuivre jaune, assez bien gravé. Dim. 40.

FAISEURS DE CHAISES OU TOURNEURS.

151. *Av.* Une chaise, un balai, une cuve et des instruments de tourneur, placés sous une couronne.

Rev. ALBERT TIELENBURG Mr STOELDRAIER A° 1769. — Cuivre rouge. Gravé. Dim. 32.

FAISEURS DE PAIN D'ÉPICES.

152. *Av.* Guirlande se fermant par une couronne. Au champ les lettres. E. J. entrelacées et la marque de pain ✝

Rev. Légende : EIGBART JANS KOECKEN BACKER, 1682, entourée d'une guirlande de feuilles. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 29.

153. *Av.* Les armoiries couronnées de la famille Adama se composant de trois lis d'argent (2-1), entourant une étoile d'argent à six rayons dans un champ d'azur.

Rev. RUURD ADAMA MEESTER KOEKBAKER DEN 12 MAY 1782. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 37.

MAÇONS.

154. *Av.* Une truelle couronnée dans un ornement.

Rev. Deux cornes d'abondance versant des fleurs à droite et à gauche pour former une guirlande, etc.

Au champ JACOBUS FEITS ZYN GILDE GERECHTIGHEIT VOLDAAN DEN 2 DESEMBER 1767.

TAILLEURS.

155. *Av.* Une paire de ciseaux couronnée; légende : ROMKE JANS Mr KLEER MAKER GEWORDEN. ANNO. 1718.

Rev. Dans une guirlande de myrte une presse de tailleur et les lettres R. J. B(roeder). — Argent. Assez bien gravé. Dim. 34.

TONNELIERS.

156. *Av.* Un tonnelier à l'œuvre, entouré de quelques instruments de son métier.

Rev. Une guirlande de myrte fermée par une couronne. Au champ FREDERIK SENTS DEN 17 7TEMBER 1726. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 35. Tous les méreaux n° 146-156 ont été achetés à Leeuwarde : plusieurs des familles indiquées y existent encore, et plusieurs de ces pièces ont été gravées par la même main. J'ajoute à cette suite de méreaux frisons deux autres sans doute aussi d'origine frisonne; peut-être d'Harlingue.

157. *Av.* Vaisseau à trois mâts cinglant à droite; légende :

WIE CAN ONS DEREN
ALS WI SEILLEN OF LAWERREN
IS GODT MET ONS.

(Personne ne peut nous nuire, car Dieu est avec nous, soit que nous cinglions, soit que nous louvoyions.)

Rev. Au champ : PITTER JELTES 1663; au-dessus, des armoiries se composant de deux croix, en sautoir, et de trois étoiles (2-1); légende :

HOE DAT WI HET MAECKEN
DEN EENE SALT PRISEN DEN ANDEREN
SALT LAECKEN.

(Quoi que nous faisions, l'un le louera, l'autre le blâmera.) — Cuivre rouge. Gravé. Dim. 33.

158. *Av.* Une mère avec deux enfants, et un vieillard avec sa béquille; à gauche, un arbre; à droite, une maison; légende : ALLE JANSEN SPYCKERMAKER SMIDS GILDE PENNINGH ANNO 1682.

Rev. Les armoiries couronnées, et parlantes de : SPYKERMAKER, se composant : *a*) de la demi-aigle frisonne; *b*) de trois clous posés verticalement, 16-82; le tout entouré d'une guirlande de myrte. — Argent. Très-bien gravé. Dim. 35.

LEIDE.

Le méreau, avec la légende : DE LEYTSE-VEEM, attribué à Leide, par M. Perreau, appartient aux peseurs jurés (*waagdragers*) d'Amsterdam, à la section dite : *Leydsche-Veem*. (*Voy.* Wagenaar, l. l., t. IX, p. 131.)

POMPIERS.

159. *Av.* Vue de Leide; au-dessus, la renommée volant, et sonnant de la trompette; au-dessous, les armoiries de Leide, tenues par deux lions.

Rev. Une pompe à incendie. — Or. Gravé. Chez Van Loon, *Nederlandsche historiepenningen,* t. III, p. 115.

160. *Av.* Armoiries de ville la de Leide couronnées et

tenues par deux lions; au-dessous, un cartouche avec : N°

Rev. Une pompe à incendie. — Cuivre jaune. Frappé. Dim. 21.

161. *Av.* Comme le n° 148.

Rev. W et A. — Cuivre jaune. Frappé. Tiré de mon MSS.

Le catalogue Westhoff, n° 708, fait mention d'un méreau de quartier (*buurt penning*) de l'an 1584, porté par le bedeau du quartier *de Maren,* à Leide. Il était en argent, pesant 54 grammes.

LIÉGE.

M. J. Petit de Rosen, dans son Catalogue des méreaux, des médailles et des jetons des chapitres, des corporations et des familles de l'ancien pays de Liége, publié dans la *Revue numismatique belge*, 1re série, t. VI, décrit pp. 138-140, quelques plaques d'argent et médailles provenant de quel ques métiers de Liége, savoir : des marchands, des tailleurs, des bouchers et des pompiers. Nous y renvoyons nos lecteurs.

MIDDELBOURG.

Nulle ville, excepté Flessingue, n'a des méreaux aussi beaux et aussi intéressants que la ville de Middelbourg. En voici encore quelques-uns pour compléter la riche suite qu'en a donnée M. Perreau.

BATELIERS.

Celui de M. Perreau a le millésime 1599 et est assez

petit. J'ai trouvé, indiqué dans un catalogue, un méreau des bateliers de Middelbourg, de 1675, qui est probablement plus grand.

CHARPENTIERS.

Le catalogue Verkade, si je ne me trompe, indique quatre méreaux différents des charpentiers de Middelbourg :

a) N° 4595. Celui avec le millésime 1594; comme Van Orden, pl. XXIII, n° 3, portant aussi l'an 1594. — Cuivre. Dim. 22.

b) N° 4616. Avec le millésime 1593. — Cuivre. Dim. 22.

c) N° 4617. Avec le millésime 1671, probablement le même que celui décrit par M. Perreau, p. 417, avec le même millésime. — Cuivre. Dim. 34.

d) N° 4619. Sans millésime. — Cuivre. De forme ovale. Dim. 32-39.

Le dernier méreau était peut-être le même que le suivant, tiré de ma collection :

162. *Av.* Un ouvrier (saint Joseph?) en route; il tient de sa main droite une grande scie, reposant sur son épaule droite d'où pend une petite corbeille remplie d'outils de charpentier. De sa main gauche il tient un bâton ou peut-être une mesure. A droite et à gauche de ses jambes se trouvent les lettres :

G C — G P.
J S ou J P — D M.
C H. — F J.

Peut-être les initiales des dignitaires du métier.

Rev. Une chaise, deux rabots, une poulie et deux haches en sautoir. — Cuivre. Forme ovale, avec bélière. Frappé. Diam. 39-31.

CORDONNIERS.

163. *Av.* Une botte à revers couronnée. 16-86 ; légende, précédée de la tour des armoiries de Middelbourg : D. R. JOHAN HOSTENNOBEL OVERDEKEN. JOHAN VERSCHVIRE DEKE.

Rev. Alène couronnée, tranchet et couteau ; légende, précédée de la tour, comme à l'avers : R. DE PAUW OUDEN DEKEN. P. TANDV BELEDER. J. BRVGGEMAN BELEDER. — Cuivre jaune. Tiré du mss. indiqué.

ÉPICIERS.

164. *Av.* Un mortier avec deux pilons, et un bidon entouré de deux branches d'oranger ; au-dessous 1619.

Sur le mortier on voit ces lettres gravées : MIDDLB. (Middelbourg).

Rev. Une balance, un pot, un pain de sucre et un rouleau de tabac, et le n° 50 gravé. — Cuivre jaune. Frappé. Dim. 27.

165. *Av.* Comme le revers du précédent méreau, mais au-dessous, un compartiment portant le n° 185, gravé; légende, précédée de la tour : D. H^{r}. ALEX^{r} DE MUNCK O^{r} DEK. AB^{r} VAN DER MEEK. DEK^{en}. D. H^{r}. P^{r} VA^{n} ROSMAA^{l} O^{r} D^{n}. — Cuivre. Frappé. Dim. 36

Rev. Comme le précédent avers, sauf les branches d'oranger. Le mortier porte un lion grimpant, au-dessous le millésime 1700; légende : OMAR VAN VISVLIET. GAB^{l} DESERY. MIGH^{l} PILLE. JOH^{s} D'OUTREIJN BEL^{r}.

FAISEURS DE PAINS D'ÉPICE.

166. *Av.* Un ouvrier occupé à pétrir la pâte ; légende : D. H^r. M^r. ADRIAEN CRAEN : D. H^r Mr GILLIS MUENIX OVERDEK^s.

Rev. Quatre pains d'épice, entourant une tourte où se trouve un homme à cheval et le millésime 1669 ; légende : JORIS OOSDYK DEKEN, ANTONY VAN DYCK BELEEDER. — Cuivre jaune. Frappé. Dim. 36.

Tiré de mon mss. et en empreinte dans ma collection.

Comme ce méreau ne porte point la tour, il peut être aussi attribué à quelque autre ville.

NIEUWER AMSTEL.

POMPIERS.

167. *Av.* Les armoiries de ce village : W. G., n° 6 (gravé).

Rev. Une pompe à incendie (60). — Cuivre jaune. Frappé. Dim. 29.

168. *Av.* Comme le précédent, sans les marques.

Rev. Comme ci-dessus, mais 59 gravé et H W O frappé.

OOST SARDAM.

POMPIERS.

169. Méreau au millésime 1698. — Cuivre.

OOST ZAANEN.

POMPIERS.

170. *Av.* 115 ; légende : OOST ZAANEN. ANNO. 1731. (1)

Rev. N° 1. BRAND SPUYT. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 24.

OUDER AMSTEL.

POMPIERS.

171. *Av.* Les armoiries couronnées de ce village ; légende : OUDER AMSTEL.

Rev. Pompe à incendie. — Cuivre jaune. Dim. 21. Frappé.

PURMEREND.

POMPIERS.

172. *Av.* Les armoiries de cette ville, couronnées ; au-dessous : N (gravé).

Rev. Pompe à incendie. — Cuivre jaune. Frappé. Dim. 21.

ROTTERDAM.

Le catalogue de Van der Noordaa, n° 3808, attribue à Rotterdam des méreaux des bateliers (*Klein schippers Gild*). Mon mss. provenant d'un habitant de Rotterdam, contient

(1) Celui d'Oost-Zaanen de 1786 est en plomb.

aussi un méreau attribué à cette corporation de métier de cette ville.

173. *Av.* Vaisseau (ou chaloupe de pilote) sous voile :

I H B

Rev. N° 93. H W V S. 1645. — Cuivre jaune. Gravé.

Je possède quatre méreaux :

174. *Av.* Chaloupe de pilote sous voile.

Rev. N°s 26, 45, 70 ou 71. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 24.

Je les attribue aussi à Rotterdam.

Il y a eu sans doute des méreaux de métiers dans cette ville. J'ai rencontré quelque part celui des constructeurs de navires ou de la corporation de saint Noé, de l'an 1718, en cuivre, attribué à Rotterdam. On y conserve les gobelets d'argent doré de la corporation des marchands de vin. Voy. *Catalogus van oudheden der tentoonstelling te Amsterdam*, 1858, n°s 62-64.

Peut-être faut-il leur attribuer ou aux marchands de vin de Dordrecht, les méreaux suivants de ma collection :

175. *Av.* (Frappé.) Une main sortant des nues et portant une grappe de raisin ; au-dessous, trois barriques de vin ; légende : TE VEEL IS FENYN (De trop c'est du poison).

Rev. (Gravé.) M ✻ MICHEL VAN MAEYSEYS. — Cuivre rouge. Dim. 26.

176. Un autre porte le nom de ✻ AERT VAN DER ✻ HORST.

177. Un troisième, un ✻ et ✻ CORNELIS ✻ VAN ✻ DUYNKERCKEN.

Ces deux derniers ont la dimension. 24.

178. Un quatrième, beaucoup plus épais, est très-bien gravé des deux côtés.

Rev. * P. B. Légende : PIETER UYTEN BOGAERT 1741. — Dim. 25.

Ajoutons que le signe monétaire de Dordrecht était aussi une rose.

SCHIEDAM.

POMPIERS.

179. *Av.* S. Dans un champ pointillé.

Rev. B P. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 26.

SLOTERDYK.

POMPIERS.

180. *Av.* Étoile à sept rayons ; légende : SLOTERDYK 1789.

Rev. Pompe à incendie entourée, comme sur presque tous les autres méreaux de pompiers, d'un serpent (*Slang brandspuit*). — Cuivre jaune. Frappé. Dim. 28.

UTRECHT.

APOTHICAIRES.

181. *Av.* Des instruments d'apothicaire. Sur un pot à fleurs, on voit les armoiries d'Utrecht ; sur un mortier, on lit le millésime 1664 ; légende, dans l'exergue : OLIM MEMINISSE JUVABIT. — Frappé.

Rev. JAC JOH. HORN 22 SEPTEMBER 1795. — Gravé. Argent. Dim. 25.

POMPIERS.

182. Méreau de cuivre.

WAVERVEEN.

POMPIERS.

183. Plomb.

WESTZAANDAM.

POMPIERS.

184. Cuivre, avec le millésime 1770.

WORKUM EN FRISE.

APOTHICAIRES.

185. *Av.* Une main sortant des nues tient une spatole d'apothicaire enlacée d'un serpent et de feuilles.

Rev. J. A. RODENBURG M(r) APOTEEKER TOT WORKVM, DEN 24 NOVEMBER 1739. — Argent. Gravé. Dim. 29.

CORDONNIERS.

186. *Av.* Armoiries de la ville de Workum, couronnées, dans un compartiment.

Rev. Des insignes et instruments de cordonnier et de marchand de cuir. — Cuivre rouge. Gravé. Diam. 32.

WORMER.

POMPIERS.

187. Les armoiries de ce village se composant d'une tête pansée, en souvenir du chef des Frisons tué par les ha-

bitants de Wormer, données par le comte Florent V. (1).

Rev. Pompe à incendie. — Cuivre jaune. Frappé. Dim. 28.

YPRES.

M. Devigne, *Mœurs,* p. 112, attribue à cette ville un méreau très-ancien des tailleurs, parce qu'il a été trouvé à Ypres.

188. *Av.* Mitre et quelques grossiers ornements indiquant que le patron était évêque ou abbé.

Rev. Paire de ciseaux, pelotte et fil, et de chaque coté, deux aiguilles placées en sautoir (?) V. pl. XVI, n° 4, plomb.

ZIERICKZEE.

ÉPICIERS.

189. *Av.* Au champ, les armoiries de Zierickzee, une balance, une mesure couverte d'une racloire, le n° 173, et le millésime 1764; légende : DE HEER Mr ANTONY VAN ALPHEN OVER DEKEN.

Rev. Trois poids différents; légende : OMMEGANGERS JOHAN DE KANTER JAN HEMERYK. Au champ : JEAN PATOIR. JAN DE KRAMER. HENDRIK. FABER ERASMUS V(an) HEKKE. A l'entour : HENDERICUS VAN HEKKE DEKEN VAN 'T KRAMERS GILDE. — Cuivre jaune. Gravé. Diam. 37.

(1) Voy. Soeteboom, *Zaanlantsche oudheden,* t. I, pp. 201-202, 362-363.

Nous terminerons notre liste, en indiquant encore quelques méreaux indéterminés de notre collection, espérant qu'un autre numismate pourra les attribuer à quelque lieu des Pays-Bas.

CHARPENTIERS.

190. *Av.* Un charpentier travaillant dans son atelier.

Rev. Dans un compartiment : ABRAM BACKER 1722. — Cuivre jaune assez bien gravé. Forme ovale, avec belière. Dim. 40/30.

191. *Av.* Deux équerres croisées T P 1770.

Rev. T P. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 25.

CORDONNIERS.

192. *Av.* Une botte, un soulier et une pantoufle.

Rev. Lisse.—Cuivre jaune. Très-bien frappé. Dim. 16.

FORGERONS.

193. *Av.* Un grand marteau couronné ; légende placée sur une flamme : VAN HET SMEEDE GILDT (très-bien gravé).

Rev. Trois compartiments dans lesquels la légende : BALTHAZAR LOBE ALS * BROER * ANNO 1707. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 41.

FRIPIERS.

194. *Av.* Une main sortant des nues, pose un tripied ; à droite, un bas : H. COERBEEN.

Rev. T. KLEERKOOPERS ENT KOUSE MAEKERS GILT. 1668. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 31.

MAÇONS.

195. *Av.* Une truelle couronnée entre quatre (3-1) couronnes.

Rev. JACOP JANSZ.—Cuivre rouge. Gravé. Dim. 23.

ORFÈVRES.

196. *Av.* Guirlande gravée entourant deux estampilles; l'une très-petite contenant ces armoiries ; l'autre des armoiries se composant de trois (2-1) gobelets couverts.

Rev. Guirlande JOOST VAN DEN HEUVEL 1631. — Cuivre rouge. Gravé. Dim. 26.

POMPIERS.

197. *Av.* Pompe à incendie entourée du serpent.

Rev. Lisse; destiné à être attaché à l'habit. Très-grand. — Cuivre jaune. Frappé.

197*. *Av.* Pompe à incendie.

Rev. B. •. — Plomb. Coulé. Dim. 38.

TAILLEURS.

198. *Av.* Sainte Marie avec l'enfant Jésus assis dans un champ; légende : * DE PENNING VAN T CLEERMAKERS GILDE.

Rev. Une paire de ciseaux couronnée et le n° 74; légende : G V. ∽ J K. ∽ B K. ∽ M H. ∽ 1669. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 30.

J'attribue ce méreau à quelque ville de la Zélande.

TISSERANDS.

199. *Av.* Un métier de tisserand; aux côtés, les lettres T L; au milieu, pour P W L; au-dessous, 1. 6. 4. 7.

Rev. Une navette et S-V. — Cuivre rouge. Gravé. Dim. 22.

MÉTIER INCONNU. (BOULANGERS ?)

200. *Av.* La marque ✠ et les lettres E—K.
R.

Rev. Lisse. — Cuivre jaune. Gravé. Dim. 22.

En finissant ce second *Essai de monographie des méreaux des corporations de métiers des Pays-Bas*, je dois encore indiquer que Van Orden a représenté et décrit quelques méreaux indéterminés ou non attribués à un lieu spécial. Nous reproduisons cette liste, en y ajoutant les indications de la ville à laquelle nous en avons attribué quelques-uns.

MARCHANDS DE VOLAILLE, pl. IV, n° 15; Amsterdam, n° 38.

CHAUDRONNIERS, 1681, pl. V, n° 20, p. 20.

MERCIERS, p. IX, n° 1; indiqué comme un méreau de présence aux funérailles de quelque corporation.

SABOTIERS, etc., pl. IX, n° 5; probablement d'Amsterdam, parce que les métiers représentés par un sabot, un patin et un soulier, formaient ensemble une corporation. *Voy.* Wagenaar, IX, p. 199.

TONNELIERS, pl. IX, n° 4; attribué à Middelbourg, par M. Perjeau.

MARCHANDS DE DRAP, 1595, pl. XXII, n° 6; probablement de Flessingue ou de Middelbourg. Comparez les beaux méreaux de la pl. XXII, n° 4 et 5 de ces villes. Celui de l'an 1595 sera l'ancien méreau.

CORROYEURS, 1598, pl. XVI, n° 8.

MAÇONS, 1560, pl. IX, n° 3; méreau des funérailles.

Peintres, pl. XV, n° 4.

Peintres, pl. XV, n° 5; d'Amsterdam. *Voy.* n° 42. *Voy.* Wagenaar, l. l., V, p. 214.

Peintres, pl. XV, n° 6.

— pl. XVI, n° 1.

Cordonniers, pl. IX, n° 2; méreau des funérailles.

— pl. XVI, n°s 2, 3, 6 et 7.

Bouchers, 1564, pl. V, n° 21; attribué à Anvers ou à Bruxelles; par Devigne, n° 92.

Charpentiers, 1549, pl. IV, n° 13; attribué à Anvers ou à Amsterdam, n° 71.

Charpentiens, 1634, pl. IV, n° 14.

Charpentiers, 1604, pl. XVI, n° 10 (n° 93); attribué, par M. Devigne, à Bruxelles.

Porteurs de tourbes, pl. V, n°s 18-19; d'Amsterdam. *Voy.* n°s 59-60.

Horlogers, pl. XXIII, n° 1; est un méreau de présence de quelque corporation de funérailles.

Orfévres et ciseleurs, 1594, pl. XXIII, n° 4.

Tailleurs, pl. IX, n°s 7, 8, 9 et 10.

CORRESPONDANCE.

DENIER AU TEMPLE, FRAPPÉ A VALENCIENNES.

Lettre à M. Renier Chalon, *président de la Société numismatique, etc.*

Mon cher confrère,

Après avoir fait justice des bizarres interprétations auxquelles a donné lieu le type de la monnaie de Valenciennes, vous disiez, en 1848, [1] qu'il fallait y voir une transformation du portail, ou temple carlovingien, faite « avec « intention, de manière à produire la figure ornée et « doublée de la première lettre du mot Hannonia. »

Votre explication est des plus rationnelles. On peut seulement lui reprocher, je crois, de faire une part trop large à l'intention dans le tracé du type dit au monogramme.

C'est, en effet, par degrés successifs que se sont opérées habituellement les transformations monétaires. Le temple, formé d'abord de quatre colonnes posées sur des degrés et

[1] *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. 4.

chargées d'un fronton, sera arrivé insensiblement, et sans qu'on sût pourquoi, à la figure qu'il a suffi de regarder dans un autre sens pour y reconnaître les éléments de la lettre H.

Permettez-moi de produire, à l'appui de cette observation, l'empreinte d'un denier au portail, récemment découvert dans le département du Nord, par M. V. Delattre.

Cette monnaie se classe, tout d'abord, par son style, à la fin de l'époque carlovingienne, ou à la période d'imitation qui vient ensuite et dure jusqu'au moyen âge proprement dit [1]. Elle présente, sous l'édifice, un angle, sorte de reproduction rétrécie du fronton, qui constitue précisément un de ces degrés intermédiaires entre le temple

[1] On sait que le monogramme de Charlemagne a été assez accrédité pour déterminer Otton Ier, les pirates danois et de nombreux personnages de la haute féodalité, à le placer sur les monnaies signées de leur nom. Le type du temple de Louis le Débonnaire ne s'est pas perpétué moins longtemps; mais, comme il s'est presque toujours reproduit avec HLVDOVVICVS IMP au droit, et XPISTIANA RELIGIO au revers, on en est réduit, pour le classement chronologique de chaque pièce, à se contenter des indications que fournissent ses caractères artistiques.

tétrastyle de Louis le Débonnaire et la marque caractéristique du Hainaut. Or, lorsque le graveur monétaire traça, sur le coin de Valenciennes, l'angle dont nous parlons, ce ne fut point pour y préparer l'introduction du monogramme, mais seulement pour le distinguer de ceux des ateliers voisins où l'on imitait aussi les anciens deniers. Le même motif (1) détermina, par exemple, les monnayeurs d'un atelier lorrain à mettre sous les degrés du temple, des globules rangés triangulairement (2).

Vous pourrez mieux que moi, mon cher confrère, déterminer, entre les deux limites indiquées plus haut, à quel temps appartient la pièce que je vous communique. J'ajouterai seulement que son style plat ne permet guère de la classer au règne d'Otton Ier (936-964), qui restaura les monnaies et leur donna beancoup de relief. Si donc vous ne la reportez pas plus haut, c'est-à-dire à la dernière époque de l'art carlovingien, vous la considérerez sans doute comme moins ancienne et appartenant à la première moitié du XIe siècle.

Dans tous les cas, elle ne serait pas de beaucoup antérieure au denier muet, d'assez grand module, que vous avez publié dans votre troisième supplément (3). En effet,

(1) La nécessité de distinguer les produits des divers ateliers, où ce type s'était conservé, explique suffisamment la variété des formes du temple, la présence ou la suppression de certaines lettres, et l'adoption de divers signes de ponctuation que l'on remarque dans les exemplaires de l'important trésor exhumé, il y a quelques mois, aux environs de Lyon.

(2) Le même système de trois petites sphères est offert par un denier d'Otton le Grand, fabriqué à Toul. *Voy.* mes *Études numismatiques sur une partie du Nord-Est de la France,* pl. XVIII, fig. 1.

(3) Pl. 6, fig. XLII.

ce denier porte encore comme elle, au revers, la croix pattée à branches minces, anglée de petits globes, et entourée d'un grènetis à grosses perles, tandis qu'il présente déjà au droit, un temple tétrastyle dont les colonnes n'accusent plus ni soubassement, ni corniche et où le triangle placé sous la base s'est développé de manière à prendre toutes les proportions du fronton. De là aux mailles du XIIe siècle il n'y a plus qu'un pas : la suppression de deux des quatre colonnes.

Si les considérations qui précèdent n'ont pas beaucoup d'importance, ma lettre aura servi, du moins, à combler une lacune que vous avez signalée vous-même [1].

Agréez, je vous prie, mon cher confrère, l'expression de tout mon dévouement.

ROBERT.

Paris, le 22 décembre 1858.

A M. CHALON, *membre de plusieurs académies, directeur de la* REVUE DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ CONFRÈRE,

Nous avions pensé les premiers à agrandir le domaine de la numismatique du moyen âge, en y opérant l'introduction et la présence de ces poids *monétiformes*, adoptés, comme représentant la livre et ses fractions, par plusieurs

[1] *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. 2.

villes du midi de la France, et à l'usage particulier de chacune d'elles; et dans ce but, nous avions publié un certain nombre de ces petits monuments pondérographiques, encore inédits, dans le recueil périodique que vous dirigez avec tant de succès, à part de ceux que j'avais déjà fait connaître dans divers numéros de la *Revue archéologique française*. Satisfaits d'avoir appelé sur eux l'attention des archéologues et des collectionneurs de nos jours, qui les négligeaient et les abandonnaient aux fourneaux du fondeur des métaux les plus vulgaires, nous poursuivions jusque dans les derniers temps, nos recherches et nos publications à ce sujet, lorsque tout récemment un savant professeur d'histoire à la faculté des lettres de l'académie de Toulouse, a annoncé aux lecteurs de la Revue du Midi qui s'imprime dans cette ville, son projet de livrer prochainement à l'impression, en un corps de volume, la description et le fac-simile des nombreux échantillons qu'il a recueillis de ces mêmes poids, collection que naguère il a considérablement augmentée à la vente du riche cabinet de M. Soulage, à Toulouse.

Dans son prospectus, M. Barry, auteur de la publication dont il est question, s'engage à ne pas omettre d'y mentionner les auteurs qui ont traité avant lui le sujet dont il va s'occuper, et de leur rendre l'impartiale justice due à leurs travaux. Il me semble, monsieur et très-honoré confrère, que l'accomplissemement de cette promesse est la moindre *fiche de consolation* qu'il puisse leur offrir.

Mais, pour mon compte, avant de l'accepter et d'abandonner la plume à notre continuateur, cédant à la force de l'habitude, je ne puis renoncer au plaisir demet tre

encore aujourd'hui sous les yeux des lecteurs de votre Revue, une fraction de la livre nimoise, pesant 16 grammes 15 centigrammes, et reproduisant *les armes de Nîmes*, ou le revers de la médaille, grand et moyen bronze, de sa colonie. (COL · NEM · [1]) à l'effigie d'Auguste et d'Agrippa (IMP · DIVI · F · [2]), c'est-à-dire un crocodile [3]

attaché par une bandelette à un palmier, mais ici, sans légende quelconque, et sans indication de poids, ni d'année, comme sans revers.

Le *carteron* de la même ville, que j'ai déjà décrit [4] et qui porte la date de 1577, présente le relief de la Tour-Magne. J'ai eu sous les yeux et j'ai publié précédemment des poids de Narbonne, de Béziers, de Saint-Porquier [5], qui n'offraient, comme celui dont la gravure accompagne cette notice, qu'un seul côté de sculpté, et étaient également

(1) COL*onia*, NEM*ausus*.

(2) IMP*erator* · DIVI · F*ilius*.

(3) Allusion à la colonie composée des vétérans de la légion égyptienne, conduite à Nîmes, par Agrippa, gendre d'Auguste.

(4) *Revue archéologique*, n° du 15 juillet 1850.

(5) Les armes de cette dernière localité, du département du Tarn et Garonne, sont allusives à son nom, et représentaient un *porc* passant à droite, sous un chêne touffu et couvert de glands.

privés des indications dont on vient de signaler ici l'absence.

En terminant cette lettre, Monsieur et cher confrère, je vous prie, en ce qui me concerne, de recevoir, ainsi que les lecteurs de la *Revue de la numismatique belge,* mes adieux à la *stathmographie* des villes du midi de la France, sans crainte que, dans cette circonstance, vous et MM. vos souscripteurs, puissiez, du moins, je l'espère, m'accuser de ne pas avoir agi *avec poids et mesure.*

Votre tout dévoué et affectionné serviteur, coopérateur et ami.

LE Bon CHAUDRUC DE CRAZANNES,

de l'Institut de France, etc.

A M. CH. PIOT, *secrétaire de la Société numismatique belge.*

Utrecht, 6 février 1859.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la seconde société de la fondation Teyler, à Harlem, a résolu de mettre au concours, pour l'année 1859, une question relative à la numismatique. Elle demande un aperçu scientifique des médailles historiques des Pays-Bas, avec une description succincte et une indication des ouvrages dans lesquels elles sont représentées, en les divisant par catégories, comme : jetons, médailles gravées, coulées et

frappées, médailles unifaces, etc., tant celles qui ont été confectionnées dans ce pays que dans d'autres. La société désire que les médailles de chaque catégorie, soient classées d'après l'époque à laquelle elles ont été fabriquées. Le prix pour cette question sera une médaille d'or de la valeur de quatre cents florins. Les mémoires devront être rédigés en hollandais, français, anglais ou allemand, et écrits lisiblement en caractères néerlandais par une main autre que celle de l'auteur. Ils devront être présentés, avant le 1er avril 1860, afin d'être jugés avant le mois de mai 1861 (1).

Ce programme a attiré mon attention. D'abord la classification en médailles gravées, coulées et frappées m'a paru étrange, mais surtout le désir manifesté par la société que, dans chaque catégorie, les médailles soient classées d'après

(1) Voici le texte de cet avis : « Het tweede genootschap van *Teylers* stichters heeft besloten, voor het jaer 1859 eene prijsvraag uit te schryven betreffende het vak der penningkunde, en verlangt alzoo : « Een « wetenschappelijk overzigt van de Nederlandsche historie-penningen, « in 't welk deze kortelijk, met vermelding der werken, in welke zij « zijn afgebeeld, worden beschreven ; verdeeld in klassen, als : legpen- « ningen, gegraveerde, gegoten en geslagen penningen, penningplaten, « zoo hier te lande, als elders vervaardigd. Het genootschap verlangt, « dat de penningen in elke klasse worden geranschikt naar den tijd, in « welken zij zijn vervaardigd. » De prijs voor de bestgekeurde verhandeling, in antwoord op deze prijsvraag, is eene gouden medaille, ter innerlijke waarde van vier honderd hollandsche gulden. De verhandelingen moeten in het nederduitsch, fransch, engelsch of hoogduitsch, goed en leesbaer met eene nederduitsche letter geschreven zijn door eene andere hand, dan die van den opsteller. Ook moeten zij in haar geheel worden ingezonden vóór den 1 april 1860 tein einde vóór de maand mei 1861 te worden beoordeeld. »

l'époque où elles ont été fabriquées. Par conséquent, les médailles posthumes, qu'on rencontre en très-grand nombre parmi celles des Pays-Bas, ne pourront pas trouver leur place à l'époque du fait ou du sujet auquel elles se rapportent, mais bien à celle où le hasard a inspiré l'artiste, non contemporain, à consacrer son talent à rendre hommage aux vertus de nos ancêtres, et à immortaliser les faits mémorables et glorieux du passé. C'est, en vérité, une classification toute nouvelle! Cependant, avec la meilleure volonté du monde, comment pourra-t-on jamais parvenir à satisfaire à ce désir? Les graveurs n'ont, jusqu'ici, jamais eu la coutume (qui eût été si utile pour obliger la société Teyler) de mettre sur les médailles la date de leur exécution. Qu'importe d'ailleurs aux numismates de connaître une date si précise? Pourvu qu'ils sachent que la médaille est posthume c'est tout ce qu'il leur faut.

Il me semble donc qu'il aurait été préférable de placer toutes les médailles à l'époque du fait auquel elles se rattachent, et quand elles sont posthumes, de le mentionner.

J'avoue aussi que j'ignorais l'existence d'une écriture néerlandaise. Je présume qu'on aura voulu désigner par là le caractère italique, par opposition à l'écriture spéciale des allemands.

Veuillez, Monsieur le secrétaire, agréer l'assurance de mon estime et de ma considération toute distinguée.

Cte Maurin Nahuys.

MÉLANGES.

Monete, medaglie e sigilli dei principi Doria che serbansi nella biblioteca della regia Universita ed in altre collezioni di Genova, descritti ed illustrati dal bibliotecario Agostino Olivieri. *Genova cò tipi del R. I. de' Sordo-Muti* 1859. In 8°, 107 pages et V planches.

En 1841, M. le chevalier Christophe Gandolfi, alors directeur de la bibliothèque de Gênes, fit paraître deux volumes sur les monnaies anciennes de cette ville, avec une description des monnaies des Doges. Son successeur, M. Olivier, se propose de donner à cet ouvrage un complément indispensable, en décrivant les monnaies des familles patriciennes gênoises qui exercèrent le droit de battre monnaie dans des fiefs impériaux. Il commence par celles de la famille Doria (1).

André Doria, que Charles-Quint avait fait prince de Melfi, au royaume de Naples, reçut du même empereur, le 27 octobre 1547, l'investiture de tous les fiefs confisqués sur la famille Fieschi, avec tous les priviléges y attachés,

(1) La riverenza, che ogni cuor genovese sente per quel Grande, che col senno e con le armi seppe liberare la Patria dal giogo di Francia, mi consiglia a trattar prima delle monete dei Doria, che, se non molte, son quasi tutti rarissime.

parmi lesquels était celui de battre monnaie, qui avait été concédé à cette famille, en 1249, par le roi des Romains Guillaume. Un décret du 12 juin 1548, l'investissait également de châteaux et terres de Torriglia, marquisat dans les monts Liguriens, Garbagna, Grondona et autres propriétés que les Fieschi avaient possédées auparavant.

Doria mourut en 1560, sans héritier direct, et légua sa succession à son cousin, Jean André Doria I, qui le premier usa du droit de battre monnaie. Avant de passer à la description des pièces peu nombreuses que l'auteur a réunies, il donne, dans le chapitre premier, la liste des différents ateliers (zecce) où les Doria ont pu exercer leurs droits monétaires. Ces ateliers sont ceux de Loano, Torriglia, Laccio, dépendance de Torriglia, Montebruno, S. Stefano, Carrega, Rovegno, Garbagna et Grondona.

Avec une pareille abondance de lieux de production, on s'attendait à une suite considérable de pièces. Et cependant l'auteur n'a trouvé, dans toutes les collections génoises, que deux monnaies de Jean André I, une de Jean André II, une de Violante Lomellini, veuve d'André III, et sept de Jean André III, son fils. Ce prince, qui mourut, en 1737, après un règne de quatre-vingt-trois ans(!), fut le dernier qui usa du droit de battre monnaie.

M. Olivieri semble n'avoir pas eu connaissance de la jolie monnaie d'argent de Violante Lomellini, gravée dans cette Revue, t. IV, 2e série, pl. X, n° 26, et dont nous avons donné l'explication, même volume, p. 143.

Le monnayage de cette veuve d'André III a fourni, au contraire, à l'auteur, des documents écrits très-curieux. Nous appelons surtout l'attention des lecteurs sur la corres-

pondance entre la princesse et le R. P. Pier Domenico, Pier Dominici, de l'oratoire de Saint Philippe de Néri, pp. 16 à 21. Voici à quelle occasion. Violante ou plutôt ses monnayeurs se livraient à une fabrication active de ces petites et jolies monnaies d'argent qu'on forgeait à Orange et à Trevoux, pour les transporter dans les échelles du Levant, monnaies sur lesquelles M. Mantellier a donné des détails très-intéressants, dans sa numismatique des princes de Dombes. Pour mêler plus facilement leurs monnaies avec celles du prince d'Orange, les fabricants de la monnaie des Doria forgeaient au nom du fils de Violante, en commençant la légende par un G, (GIO au lieu de IO). Cela ressemblait plus à Guilelmus. Pour contrefaire les monnaies de Mademoiselle de Montpensier, ils employaient de petits moyens innocents du même genre. Les aigles des Doria devenaient des fleurs de lis, etc.

Des scrupules survinrent à ce sujet à la pauvre princesse, et pour les calmer elle s'adressa à un habile homme, à un casuite expert, le R. P. Pier Dominici. Il faut voir avec quel art, dans deux lettres successives, le bon directeur s'efforce de rassurer sa noble pénitente. Changer quelques lettres dans une légende..... bagatelle, tout au plus une faute d'orthographe. Et ce G, est-ce bien un G? Non, c'est simplement un chiffre, (gifra) un parafe, un ornement, un rien. D'ailleurs l'intention purifie tout, et l'intention de S. E. est irréprochable. Qu'a-t-elle voulu, en effet? satisfaire aux nécessités d'un bon gouvernement, contenter le commerce qui avait besoin de faire passer ces monnaies pêle-mêle avec celles de Dombes et d'Orange. Bref, le R. P. prend tout sur son compte, et conseille à sa

pénitente de reposer en paix. *La pace del Signore sia nel cuore di V. Eccell :*

> Je vous puis dissiper ces craintes ridicules,
> Madame, et je sais l'art de lever les scrupules. Etc., etc.

Ces lettres sont de 1665, deux ans avant la première représentation du Tartufe.

R. Ch.

Numismatique ibérienne, par J. Boudard, 7e fascicule, texte et gravure, format grand in-4°, à la librairie d'Aug. Decq, à Bruxelles.

M. Boudard, dont nous entretenons régulièrement les lecteurs de cette Revue, depuis la première émission des livraisons successives de sa *Numismatique ibérienne,* continue avec autant de régularité que de succès, cette œuvre d'élite. Le 7e fascicule qui vient de paraître et qui est le sujet de cet article, confirme de nouveau l'observation déjà faite, que l'intérêt progressif et graduel de ce grand ouvrage s'accroît à la publication de chacune des parties dont il se compose.

L'auteur, dans ce dernier fascicule, du n° 36, où il l'a laissée dans le précédent (1), jusques au n° 81, continue la série destinée à la reconnaissance et au classement des médailles ou monnaies des peuples et des villes de l'Ibérie hispanique et de la Celtibérie, en établissant leur commu-

(1) *Voy.* le compte que nous en avons rendu dans le numéro de cette Revue, du 4e trimestre de 1858.

nauté ou identité d'origine, savament discutée et controversée au besoin, avec des opinions précédemment émises à ce sujet par des historiens et des numismates.

Dans ce même fascicule, du n° 1 au n° 8, notre auteur classe et décrit également les médailles des villes alliées à celles dont on vient de s'occuper plus haut.

Dans cette livraison, comme dans celles dont on a déjà rendu compte ici, notre savant et laborieux investigateur appelle en témoignage et à l'appui de ses assertions, les géographes, les numismates, les historiens, les épigraphistes, les poëtes etc., de l'antiquité et des temps postérieurs. Jamais l'érudition n'est venue plus utilement et à la fois, plus consciencieusement, en aide à celui qui emprunte sa lumière pour remonter le fleuve des âges.

Le texte du 7e fascicule de la *Numismatique Ibérienne*, est accompagné d'un premier tableau des légendes ibériennes et de leur attribution, et de quatre planches contenant la gravure de cinquante-deux médailles dont l'exécution ne laisse rien à désirer.

Les habitués de la *Revue de la numismatique belge* comprennent, sans qu'il soit nécessaire de leur en faire ici l'observation, que l'ouvrage dont nous les entretenons, offre un tout dont les parties sont tellement homogènes et liées entre elles, qu'il n'est guère possible d'en détacher des extraits pour les mettre sous leurs yeux, afin de leur donner une idée de l'ensemble, et avec l'espoir d'atteindre ce but.

Le 8e et dernier fascicule de la *Numismatique ibérienne* est sous presse, et paraîtra prochainement (1).

(1) On assure qu'à la suite de la Numismatique ibérienne, M. Boudard

Nous apprenons que le gouvernement espagnol a fait offrir à M. Boudard une place de professeur d'histoire à l'université royale de Madrid.

Le Bon Chaudruc de Crazannes,
De l'Institut de France, etc.

Die Denare und Bracteaten der Schweiz (les deniers et bractées de la Suisse), par H. Meyer, dans le t. XII des *Mittheilungen der antiquarisschen Gesellschaft*, à Zurich. Zurich, Meyer et Ce, in-4°, 1858.

Les *Mittheilungen* de la société des Antiquaires de Zurich ont depuis longtemps bien mérité de la numismatique et de la science des sceaux. M. Meyer y a donné, dans le t. I, un travail au sujet des plus anciennes monnaies de Zurich, dans le t. III, des bractées de la Suisse; M. Mommsen à inséré, dans le t. VII, un article concernant l'alphabet nord-étrusque employé à des inscriptions et sur des monnaies; M. Schultess, dans le t. IX, un autre article concernant des sceaux; M. Blanchet, dans le t. XI, des monnaies de la Bourgogne transjurane; MM. Wartmann, Von Sprecher, Weissenbach et Pupikofer, dans le t. XIII, des sceaux de Saint-Gall, des Grisons, Argau et Thurgau.

Quant aux travaux de M. Meyer, ils exigeaient un remaniment complet depuis la découverte qui fut faite, dans la

doit publier un second ouvrage purement historique sur l'origine des Ibères, et la description du pays qu'ils ont occupé dans les Gaules, en Italie, etc., avant de s'établir dans la Péninsule hispanique, etc.

basilique de Saint-Paul à Rome, d'un trésor de monnaies de la plus haute importance pour la numismatique de la Suisse. C'est ce qu'il a fait dans le travail dont nous rendons compte. Celui-ci comprend des deniers impériaux et royaux frappées en Suisse, des bractées et des demi-bractées et des monnaies frappées pendant le moyen âge, dans le même pays, par plusieurs seigneurs laïques et ecclésiastiques et par des villes.

L'auteur y recherche les droits de chacun de ces seigneurs pour la frappe des monnaies et indique les documents les plus anciens qui en établissent l'usage. Non-seulement il y parle des abbayes qui ont usé de ce droit, mais, pour qu'on ne s'y trompe pas, il indique aussi celles qui n'en ont pas fait usage. Cette partie n'est pas la moins importante de son travail.

Les distinctions qu'il établit entre les différentes bractées, pour en déterminer l'attribution, nous semblent généralement bien posées et méritent, de notre part, les plus grands éloges. Rien n'y est hasardé; et nous félicitons sincèrement M. Meyer du résultat auquel ses études l'ont conduit.

Nous n'exagérons rien en disant que son œuvre jette le plus grand jour sur les bractées suisses, dont le classement est si difficile par suite de leur mutisme, et nous ne saurions assez le recommander aux numismates qui s'en occupent. Ils trouveront dans M. Meyer un guide excellent, et un numismate qui a le droit de parler en maître.

Ch. P.

Nous croyons devoir continuer de donner à nos abonnés, l'indication des principaux articles que contient la *Revue numismatique française*, bien que nous ayons, à plusieurs reprises, engagé vainement nos confrères de Paris d'agir de même à notre égard. Cette publicité étant une chose bonne et utile en soi, nous la voulons même sans réciprocité.

Le n° 4 de 1858, qui a paru en novembre, se compose de :

1° Un article de M. Beulé, sur une drachme de Conon, avec une vignette;

2° La suite du remarquable article de M. le duc de Luynes, sur les monnaies des rois nabatéens;

3° Une médaille d'or inédite de Jules César, par M. Henri Cohen, avec une vignette;

4° Une bulle de plomb de Valentinien II, par M. R. Géry.

5° Un quatrième article de M. Deloche, sur les monnaies mérovingiennes du Limousin;

6° Un denier de Philippe I, frappé à Pithiviers, par M. J. Charvet, avec une vignette;

7° Fiertons ou poids monétaires des rois de France, par le marquis de Lagoy, avec une planche;

8° Denier de Corbie, par M. de Longpérier.

L'auteur veut donner à l'abbaye de Corbie le petit denier d'argent publié par M. Rigollot d'après un dessin que lui avait fourni M. Lelewel, à la légende LAVREBI ou FAVREBI, et qu'il propose de lire : CAVREBI. Parmi les nombreuses citations que fait M. de Longpérier, à propos de ces petits deniers, ne figurent pas les divers articles publiés à ce sujet, dans la *Revue de la numismatique belge*.

Le dernier numéro de 1858, mois de novembre et de décembre, contient les articles suivants :

1° Lettres de M. F. de Saulcy sur la numismatique gauloise. 1re lettre.

Dans cet excellent article, M. de Saulcy rectifie plusieurs attributions antérieures de monnaies gauloises. Ainsi, il propose de donner aux Atuatiques les pièces avec AVAVCIA, mot que les Romains prononçaient *Aouaoucia* et dont on aurait fait *atouatoucia*. Il insiste sur la circonstance que ces pièces se trouvent principalement dans les environs de Namur. Les lettres de M. de Saulcy sont des pages détachées de son grand travail, si vivement attendu, sur la numismatique gauloise.

2° Larissa Ephesia, par M. de Longpérier.

3° Monnaies aux initiales ME, par M. Rondier. (Monnaies mérovingiennes.)

4° Un denier de Pepin, frappé à Mayence par M. Rethaan-Macaré.

5° Obole inédite de Deols, par M. de la Saussaye.

6° Monnaies du roi Édouard III, frappées au type français, par M. Feuardent, avec une planche.

R. Ch.

M. le Dr Ad. Soetbeer, de Hambourg, travaille à un grand ouvrage sur le système monétaire et pondéral des Mérovingiens et des Carlovingiens. Il fait à ce sujet un appel à tous les amateurs pour les prier de lui indiquer

le poids des monnaies qui se trouvent dans leurs collections M. Soetbeer a exposé sommairement ses vues, et fait connaître les documents qu'il possède déjà, dans une brochure in-4° de 17 pages, intitulée : *Ueber die Münz -und Gewicht-Verhaltnisse unter den Merovingern und Karolingern, sowie über den Ursprung und die Verbreitung des Mark-Gewichts.*

R. Ch.

La médaille à la mémoire de M. Auguste Delfosse, de Liége, vient de paraître. Cette belle œuvre d'art est due au burin de M. C. Jéhotte, mais l'initiative en appartient à son frère, M. Louis Jéhotte, qui était lié d'une étroite amitié d'enfance avec l'éminent homme d'État. Le sculpteur a exécuté, de mémoire, le portrait en médaillon de grandeur naturelle, et le tour à réduction l'a transporté sur le coin de la médaille avec une exactitude merveilleuse et une pureté qui ne laissait, en quelque sorte, plus rien à faire au graveur.

R. Ch.

M. Bretagne a fait connaître, le premier, dans la *Revue numismatique française*, de 1853, p. 216, un rare et curieux denier de Raoul III, sire de Coucy (1242-1250). Nous donnons, sous le n° 5 de la planche IV, une variété notable de cette précieuse monnaie baronale de France. Sur l'exemplaire de notre collection, très-bien conservé, on ne

voit pas le lion sous la herse du château, que M. Bretagne a signalé sur sa pièce. On y remarque aussi que la lettre Ꞇ se trouve retournée, la tête en bas, Ꞇ, dans les deux légendes. Le poids de notre denier est de 0.70.

R. Ch.

Numismatique anglo-danoise. (*Voy.* pl. IV, nos 1 à 4.)

Les chroniqueurs Richer et Flodoard (1) nous font un long récit de la terrible invasion d'un chef normand nommé Ragenold, qui ravagea la France de 922 à 926. Ce prince scandinave avait été appelé, à ce qu'il paraît, par le roi Charles le Simple lui-même, qui luttait en ce moment contre le duc Robert et ses sujets révoltés. Ragenold arriva trop tard pour que son secours fût efficace : Herbert, comte de Vermandois, s'étant emparé traitreusement de la personne de Charles, l'avait enfermé à Péronne; mais sous prétexte de venger le roi prisonnier, le chef normand dévasta tout le pays et ne s'en retourna qu'après six années de luttes et de rapines.

Qui était ce Ragenold? D'où était-il venu? Était-ce un danois? un anglo-danois, un norvégien? Comme le plus souvent, on ne trouve aucun renseignement précis sur l'origine de ce personnage, ni dans les chroniques françaises, ni dans les sources scandinaves. Mais la numismatique vient résoudre cette question. Parmi les *Yorks pennys*

(1) *Apud* Pertz, t. V.

frappés au xe siècle et publiés dans Ruding (1), on en rencontre quelques-uns relégués parmi les *uncertain coins*, et sur lesquels se lit distinctement le nom de *Rognolt*, ou *Rehenalt*. Il n'est guère douteux que le personnage indiqué soit Ragenalot, roi de York, de 918 à 927 (2). Une de ces pièces à l'inscription *Rahenalt* porte le monogramme carlovingien. La présence du nom du roi de France, Charles, sur cette monnaie, battue à York, ne s'explique autrement que par une alliance entre ce monarque et le chef danois du Northumberland, qui la fit frapper. L'identité entre le roi de York, Ragenold, et le chef normand, qui envahit la France en 922, est donc prouvée. Les monnaies prémentionnées démontrent également que Ragenold n'était pas chrétien, puisqu'au lieu du signe de la croix, nous trouvons sur les *Yorks pennys* la massue de Thor, le dieu des combats, et la flèche tendue sur l'arc, emblème de la guerre dans la mythologie du Nord (3).

C. A. S.

(1) Ruding, pl. XXX, nº 4; pl. E, nº 2; pl. XXX, nº 2; pl. XXX, nº 1; pl. E, nº 3.

(2) La puissance de Ragenold s'étendait de la Thyne à l'Humber. Plus au nord régnait Sithric, autre chef normand,, qui, à sa mort, laissa deux fils, Anlaf et Guthfert. Ce dernier eut un fils nommé Ragenold, qui occupa plus tard le trône de tout le Northumberland, et dont les monnaies figurent dans Ruding. *Voy.* sur ces deux Ragenold, qu'il ne faut pas confondre, l'*Histoire d'Angleterre*, de Rapin, etc.

(3) Wheaton, *Histoire des peuples du Nord*, traduit par Guillot. Paris, 1844, pp. 234, 340.

Monnaies féodales de France, par Faustin Poey d'Avant, *membre de la Société de l'histoire de France, etc., etc.* Premier volume, Paris, chez C. Rollin, 1858, in-4°, 368 pages et 51 planches.

L'ouvrage de Tobiésen Duby, sur les *monnaies des prélats et des barons de France,* parut en 1790. C'était une époque fort mal choisie pour un livre de ce genre. Les prélats et les barons n'étaient guère de mode alors, et la France, qui démolissait les cathédrales et brûlait les châteaux, avait autre chose à faire qu'à déchiffrer de vieilles monnaies gothiques. Sous l'Empire et la Restauration, la numismatique fut, comme tout le reste, grecque et romaine; et ce n'est guère qu'à partir de 1830, que les monnaies du moyen âge commencèrent à sortir de l'oubli. Les deux gros volumes de Duby qui, depuis quarante ans, moisissaient en magasin, acquirent tout à coup une valeur considérable. C'était un guide indispensable pour tous ceux qui recherchaient et qui voulaient étudier les monnaies provinciales de France. Mais ce guide, que son éditeur avait eu la prétention de croire complet et de présenter comme le dernier mot de la science, ne tarda pas à devenir insuffisant. Le mouvement qu'avait imprimé l'ouvrage de Lelewel et que la *Revue numismatique* de M. Cartier entretenait et rendait, de jour en jour, plus actif, fit éclore de tous côtés des *Recherches* et des *Monographies* locales qui complétaient et rectifiaient les descriptions de Duby.

M. Poey d'Avant a cru que le moment était arrivé de

rassembler tous ces matériaux épars, si difficiles à réunir, et d'en faire un nouvel ouvrage d'ensemble qui fît oublier tout à fait son devancier. Le premier volume de cet immense travail vient de paraître. Il comprend : l'Anjou, l'Auvergne, le Berri, le Bourbonnais, la Bretagne, le duché de France, le Limousin, le Maine, le Nivernais, la Normandie, le Perche, la Touraine et le Velay. Il sera suivi de deux autres volumes contenant ensemble 150 planches et plus de 3,000 pièces gravées.

On comprend que l'analyse d'un pareil ouvrage dépasserait les limites d'un article de Revue. Il nous suffira de dire, pour le comparer au livre de Duby, que celui-ci n'a connu que 97 ateliers monétaires, et n'a décrit que 1,130 monnaies, vraiment féodales; tandis que M. Poey d'Avant en publiera au-delà de 6,000 provenant d'environ 200 ateliers. Si l'auteur est fidèle à son titre : *Monnaies féodales de France,* son ouvrage comprendra tous les fiefs et arrière-fiefs mouvants de la couronne de France, ou relevant de la *monarchie capétienne;* donc les comtés de Flandre et d'Artois. Mais alors, il doit en élageur aussi les fiefs de l'Empire qui appartiennent aujourd'hui à la France, soit en totalité soit en partie : l'Alsace, la Franche-Comté, la Lorraine, le duché de Luxembourg, les Trois-Évêchés, le Namurois, le Cambrésis, le Hainaut, etc. Toute autre limite à son travail n'aurait aucune raison d'être et ne pourrait se justifier. Au reste, la tâche ainsi réduite est déjà bien assez grande. Elle peut suffire à l'activité la plus infatigable.

On a souvent dit et répété qu'il fallait être bénédictin, pour entreprendre ces grands ouvrages de patience et

d'érudition qui, comme les Pyramides, effrayent, de loin, par leur masse. M. Poey d'Avant, bien que datant son livre d'une abbaye, n'est pas bénédictin, mais il aura prouvé, une fois de plus que l'habit ne fait pas le moine.

Nous pouvons prédire à son livre le succès — scientifique et pécuniaire — le plus légitime. Mais après avoir fait à l'éloge la part large et méritée, qu'il nous soit permis de présenter à l'auteur, ou plutôt à son éditeur, une petite observation de détail, concernant non pas le fond, mais la forme de l'ouvrage. Nous voulons parler des planches dont on a grandi la justification outre mesure, dans le but, sans doute, d'en diminuer le nombre? Ces planches, de format in-folio, ne pourront être reliées avec le texte qu'en les rognant jusqu'au cadre.

N'était-ce pas là (qu'on nous pardonne d'abuser des proverbes) gâter sa tarte pour un œuf? Nous le demandons à M. Rollin. Pourquoi aussi n'avoir pas indiqué en tête de ces planches les provinces auxquelles appartiennent les pièces qu'elles contiennent? Ce sont de petites choses, des vétilles, si l'on veut, mais ces vétilles rendent l'usage d'un livre plus facile et en doublent l'utilité.

R. Ch.

M. H. Cohen, qui avait publié, l'année dernière, la description la plus complète qui existe, des monnaies de la république romaine, dites monnaies consulaires, vient de faire paraître le prospectus d'un grand ouvrage sur les monnaies impériales, depuis Pompée jusqu'à la chute de

l'Empire d'Occident. Cet ouvrage en cinq gros volumes in-8°, ornés d'un très-grand nombre de planches, tiendra lieu à lui seul, de toute une bibliothèque, puisqu'il résumera, en les complétant et en les corrigeant les unes par les autres, les œuvres de Vaillant, Banduri, Mezzabarba, Eckhel et Mionnet. Le prix de la souscription et fixé à 20 francs le volume. Le premier paraîtra avant la fin de mars de cette année.

R. Ch.

Monete dei romani pontefici avanti il mille. Memoria di Domenico Promis. *Torino, stamperia reale, MDCCCLVIII*, in-4°, avec dix planches gravées sur cuivre.

Depuis un siècle et demi, les premières monnaies des papes ont attiré l'attention des numismates, surtout en Italie, et de nombreux ouvrages ont paru pour les décrire et les expliquer. Profitant des travaux de ses devanciers et des découvertes nouvelles, M. D. Promis, le savant auteur de la monographie des monnaies royales de la maison de Savoie, vient de publier un livre qui rendra inutiles tous ceux qui l'ont précédé; car il a, sur eux, tous les avantages et pour le fond et pour la forme, Au lieu de ces grossières gravures en bois, que l'on faisait, en Italie, au siècle dernier, pour les ouvrages de numismatique, ce sont de belles planches sur cuivre, toutes dessinées sur les monnaies elles-mêmes et reproduisant l'original avec une fidélité scrupuleuse.

R. Ch.

Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité, par Victor Langlois. Paris, 1859, in-4°, avec six planches.

En 1855, M. V. Langlois, qui s'est identifié avec la langue et l'histoire de l'Arménie, avait fait paraître, d'abord, la seconde partie de la numismatique, si peu connue, de ce pays, celle qui comprend le moyen âge, ou, si l'on veut, la période chrétienne. Voici maintenant que (pour me servir d'une expression officielle), replaçant la pyramide sur sa base, il publie la partie première, la Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité. Ce beau volume commence par une introduction sur la religion, l'écriture et les monnaies des anciens Arméniens. Le mémoire lui-même se divise en deux parties principales : d'abord, la dynastie des Haïciens et les dynasties collatérales des royaumes de Samosate, d'Arsamosate et de la Petite-Arménie. La plus ancienne pièce décrite dans cette partie, est une magnifique monnaie de Tiribaze, satrape de l'Arménie occidentale, sous Artaxerxès-Memnon (400 à 384, av. J.-C.). Cette pièce, dont il existe une variété au musée britannique, avait déjà été donnée par M. le duc de Luynes, dans sa *Numismatique des satrapies.*

La seconde partie comprend la dynastie arsacide, dans ses deux branches : les rois de l'Arménie proprement dite et ceux de l'Osrhoène ou d'Édesse. C'est l'époque la plus riche en monnaies arméniennes, et elle s'étend jusqu'au règne de Gordien III.

La royauté de l'Osrhoène, que Caracalla avait momentanément réduit en province romaine, fut rétablie par Gordien.

Ce fait que l'histoire n'a pas mentionné, nous est révélé par les médailles sur lesquelles figure un roi Abgar, d'un côté, et l'empereur, de l'autre.

Un appendice de quelques pages nous fait assister à l'anéantissement de l'antique royaume d'Édesse dont M. Langlois résume ainsi l'histoire : à partir du règne de Dertad le Grand, que les Grecs ont coutume de désigner sous le nom de Tiridate, le royaume d'Arménie tomba dans le plus complet abaissement. Dès l'année 387, les Romains et les Persans y entrèrent et s'en partagèrent les provinces; toutefois, ils consentirent à conserver un semblant de pouvoir royal, qu'ils laissèrent aux mains des princes issus de la race des Arsacides. Mais ils se lassèrent bientôt de voir l'Arménie gouvernée par des monarques incapables de régner et indignes de porter la couronne, et, en 428, le roi de Perse Bahram V renversa le dernier Arsacide, et le royaume d'Arménie cessa d'exister.

On ne connait, du reste, aucune pièce plus récente que celles de Gordien III et d'Abgar XI, vers 280 de notre ère, et l'on ignore si les derniers rois, tolérés par les Persans et les Romains, exercèrent le droit de battre monnaie.

Le type des monnaies arméniennes fut succcessivement imité des pièces grecques, arsacides, sassanides et romaines. C'est la marche ordinaire des choses : les petits pays imitent ou contrefont leurs voisins, plus puissants ou plus riches, pour donner à leur monnaie une circulation plus étendue.

Le mémoire de M. Langlois est dédié à S. M. l'empereur de Russie, Alexandre II, qui en a bien voulu agréer l'hommage.

R. Ch.

Dans nos *Recherches sur les méreaux d'Audenarde*, nous avons gardé une prudente réserve pour l'interprétation de ces petits monuments archéologiques. Il y avait lieu, nous semble-t-il, en l'absence d'aucune indication précise, d'attendre que toutes les données concernant les corporations de cette localité fussent mises en lumière. Elles vont l'être bientôt, grâce aux investigations laborieuses de M. le docteur Vander Meersch. M. Perreau, de Tongres, n'en a pas jugé ainsi. Il vient de publier, dans cette *Revue*, une série de méreaux, dont six appartiennent à Audenarde, et auxquels il prête une signification fort hasardée. Il attribue, par exemple, à la corporation des brasseurs le méreau qui représente une espèce de boisseau à anse. Pouquoi ne pas l'assigner tout aussi bien aux aubergistes, aux mesureurs de grains, aux potiers d'étain, aux apothicaires? M. Perreau se trompe complétement en envisageant les six méreaux comme inédits. Il est dans le vrai en les attribuant à Audenarde; mais où a-t-il puisé ses renseignements? Nous espérons que l'estimable numismate de Tongres voudra bien tenir compte de notre double travail sur cette matière; il saura que les méreaux qu'il croit inédits ont été décrits et gravés avec le plus grand soin dans la même *Revue* où il a consigné sa notice; il saura, en outre, que le moule de ces sortes de bons métalliques existe encore, et qu'il est conservé actuellement dans le cabinet d'antiquités de M. Steyaert, de Peteghem, près d'Audenarde.

E. V. D. S.

Le cabinet des médailles, à Paris, possède trois magnifiques médaillons signés du nom de *Bertinet*. Ce sont des portraits de Louis XIV, portant pour légendes des éloges emphatiques, comme les aimait le grand roi. On n'avait pu, jusqu'ici, recueillir aucun renseignement sur un médailliste aussi distingué. M. Eugène Grésy, dans les *Archives de l'art français*, vient de donner sur sa vie, qui fut des plus aventureuses, des détails très-curieux, mais qu'il est prudent de n'accepter que sous toutes réserves. Ces détails sont puisés dans un petit livre fort inconnu et qui a passablement l'air d'un roman, intitulé : l'*Heureux chanoine de Rome*, nouvelle galante, etc., par C. M. D. R., avocat en la cour (1707, in-12, de 194 pages). On ne s'attendrait guère à rencontrer sous ce titre l'histoire d'un graveur en médailles. C'est cependant là que M. Grésy dit avoir trouvé que Bertinet, dont le nom véritable serait Bertinetti, naquit à Ostie, près de Rome. Doué d'une très-belle voix, notre futur artiste était reçu, à dix ans, enfant de chœur à Sainte-Marie-Majeure ; à vingt ans, il obtenait un canonicat.

Mais l'amour vint entraver sa carrière ecclésiastique. Bertinetti devenu éperdûment amoureux de la fille d'un avocat, nommé Borromeï, quitta la soutane, fit galamment assassiner un rival, et partit de Rome, sous un déguisement. Son talent musical le fit accueillir par l'ambassadeur de France, à Venise, parent de Fouquet. Il suivit l'ambasadeur en France, où il eut l'occasion de rencontrer le surintendant. Celui-ci, frappé de ses capacités, l'attacha à son service, pour aller traiter des négociations à l'étranger. Il était à Cologne, lorsque la belle Antonia Borromeï, qu'on

avait enfermée dans un couvent, trouva moyen de s'en échapper, et vint le rejoindre, munie d'un sac de 2,000 pistoles (c'était une femme de ménage), qu'elle avait dérobé à son père. Bref, un mariage s'ensuivit, etc., etc. Bertinetti, devenu secrétaire de Fouquet, fut enveloppé dans sa disgrâce, et subit à la Conciergerie du palais, une détention de huit années. Ce fut dans cette prison qu'il fit de mémoire, le beau médaillon de Fouquet avec la légende : NICOL. FOVCQVET. P^R^. GNAL. SVRINTEND^T^. DES. FIN. ET MIN^R^. DESTAT. et, à l'exergue, BERTINET. IDEE. 1665.

Après huit ans de réflexions, le pauvre diable s'ingénia qu'il était temps de se tourner vers le soleil, et d'abandonner ses anciennes affections. Il se mit donc à modeler un petit portrait du roi, pas plus grand que l'ongle « mais d'une ressemblance telle qu'il fit l'admiration de la cour et valut au prisonnier sa liberté. »

Bertinetti, qui avait retrouvé sa veine, fit suivre le petit portrait de grands médaillons aux légendes pompeuses qui plurent tellement au roi qu'il accorda graduellement à l'artiste jusqu'à 12,000 livres de pension sur sa tête et sur celle de son fils.

On pense que Bertinetti mourut à Rome, où il se retira vers la fin de sa carrière.

R. Ch.

Le numéro de décembre 1858, de la *Revue de l'art chrétien*, de M. l'abbé Corblet, contient une notice sur la *numis-*

matique papale, c'est-à-dire sur l'atelier monétaire actuel des papes et sur les médailles dont cet atelier possède les coins et qu'il frappe à la demande des acheteurs, comme on le fait à la monnaie de Paris. Au mois de mars 1856, la collection entière de ces médailles se composait de 700 pièces, à partir de Martin V, jusqu'à la dixième année du règne de Pie IX.

R. Ch.

Dans un des derniers numéros de la *Revue d'Alsace*, M. A. de Barthélemy, sous-préfet à Belfort, en faisant l'énumération et l'examen des principaux ouvrages de numismatique, publiés en 1857, a été amené à parler de la *Revue belge*. Il a profité de cette occasion, si occasion il y a, pour nous reprocher d'avoir commis dans la *Numismatic chronicle*, de M. Akerman, de 1851, une fausse attribution d'un *esterlin* (qu'il appelle *denier*) à Blumberg, en Alsace. M. de Barthélemy oublie d'ajouter que, dans la *Revue belge*, de cette même année 1851, et avant même que la note malencontreuse eût paru dans la *Revue anglaise*, nous avions nous-même rectifié, tout le premier, cette erreur, en prouvant que l'esterlin appartenait à un seigneur de Lippe, et qu'il avait été frappé à Blomberg près de Detmold, et non en Frise, comme le suppose notre sévère critique.

R. Ch.

Depuis quelque temps, plusieurs amateurs de médailles, en Allemagne, en Hollande et dans notre pays, ont reçu par la poste et leur arrivant de différentes localités éloi-

gnées, des lettres anonymes ou pseudonymes fort désobligeantes, parfois même injurieuses. Nous tenons, d'une personne respectable et digne de toute confiance, des renseignements curieux sur l'origine de ces lettres, renseignements appuyés de preuves irrécusables. L'auteur de ces ignobles plaisanteries peut donc considérer cette note comme un *premier avertissement*. S'il se permet encore de semblables gentillesses, nous le désignerons suffisamment aux personnes intéressées à le connaître.

R. Ch.

A présent que le nettoyage et le classement des anciens coins que possède la monnaie de Bruxelles, sont à peu près terminés, il est à désirer que le gouvernement organise, dans cet établissement, ainsi qu'on l'a fait dans d'autres pays, et notamment à Paris et à Rome, la frappe des médailles et des jetons historiques. Il suffirait d'adopter les règlements et les tarifs décrétés, en France, sous le règne de Louis Philippe. La vente de ces médailles aux nombreuses collections particulières, ne laisserait pas que d'être d'un certain produit; et le gouvernement aurait ainsi à sa disposition, pour les offrir aux musées étrangers, une suite remarquable de monuments historiques concernant notre pays. Le XVIIIe siècle, surtout, à l'exception des coins gravés par le célèbre Van Berckel, que le gouvernement autrichien a emportés, en 1794, et qu'il n'a pas encore restitués, se trouve représenté par une suite très-riche et très-remarquable. On pourrait enfin placer, dans le même dépôt, les coins des médailles gravées depuis 1830, surtout

de celles qui ont été faites aux frais de l'État, des provinces ou des villes.

R. Ch.

Malgré les avertissements réitérés de l'autorité, les monnaies de bronze françaises continuent, de plus en plus, à se répandre dans notre pays, au détriment du Trésor, qui perd ainsi le bénéfice considérable que procure la fabrication de ces monnaies. Il est facile de comprendre que nos pièces de cuivre de 10 et de 5 centimes étant d'un poids presque double de celui des monnaies françaises du même nom, il y a, à peu près, cent pour cent à gagner à les remplacer par des pièces françaises. Ajoutons à cela, que le commerce considérable de détail, qui se fait sur toute la frontière, déverse continuellement chez nous cette monnaie de bronze bénévolement acceptée, tandis que nous ne faisons en France, que des achats en gros qui se soldent en argent ou en billets. Le meilleur moyen de mettre un terme à ce désastreux abus, ce serait, peut-être, de remplacer nos pièces de 10 et de 5 centimes, par des monnaies d'alliage de nickel, comme on l'a fait en Suisse et aux États-Unis. Ces monnaies de nickel ont l'avantage d'être beaucoup plus petites, plus commodes et plus jolies. Elles s'oxydent fort difficilement et leur extrême dureté leur assure une conservation illimitée.

Mais, en attendant, il serait urgent de donner, de nouveau, aux comptables de l'État et des communes, l'ordre formel de refuser absolument toute monnaie de cuivre des autres pays. Si cette prescription, qui existe mais qu'on semble avoir mise en oubli, était exécutée, elle

contribuerait beaucoup à dégoûter le public de cette importation étrangère. Car, dès qu'une monnaie n'est plus reçue partout, elle n'est bientôt plus reçue nulle part.

Nous donnons ici l'empreinte des nouvelles pièces américaines d'un Cent (un centième de dollar). Ces pièces, fort originales, sont faites d'un alliage de 85 parties de cuivre rouge et de 15 parties de nickel. Leur couleur, blanc rosé, est très-agréable à l'œil, et elles ne prennent pas cet aspect terreux et noirâtre des monnaies françaises.

R. Ch.

M. G. Théod. Bom, libraire à Amsterdam, se propose de vendre publiquement, le 11 avril prochain et jours suivants, une belle collection de médailles et jetons, ensuite une série numismatique, très-rare, concernant la ville d'Amsterdam; une superbe collection de médailles se rapportant à l'histoire de Napoléon Ier, des méreaux de corporations, des médailles de présence, des médailles maçonniques, une intéressante collection de monnaies obsidionales et de nécessité, et une assez riche collection de monnaies, principalement des Pays-Bas, quelques livres, etc.

Le catalogue paraîtra incessamment.

Ct Maurin Nahuys.

Dans sa séance publique annuelle, l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Institut de France) a décerné le premier prix de numismatique ancienne à M. B. de Koehne pour son ouvrage intitulé : *Description du Musée du prince Kotchoubey*. Le second prix a été remporté par M. l'abbé Grégorio Ugdulena pour son ouvrage intitulé : *Memoria sulle monete punico-sicule*, in-4°.

La magnifique et savante publication de M. B. de Koehne vient de lui valoir encore deux nouvelles distinctions : la grande médaille d'or pour mérite scientifique, décernée par S. M. le roi de Hanovre, et la croix de commandeur de l'ordre de Wasa, que lui a conférée S. M. le roi de Suède.

R. Ch.

Par arrêté royal, en date du 15 décembre dernier, le sieur R. Chalon, président de la Société numismatique belge, a été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Un arrêté royal, en date du 3 mars 1859, confère au sieur Ch. Piot, secrétaire de la Société numismatique, le titre de conservateur-adjoint honoraire de la Bibliothèque royale. M. Piot restera chargé de la direction du cabinet de médailles et monnaies.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS.

Bulletin de l'académie royale de Belgique, 2e série, t. V, nos 11 et 12; in-8o.

Tables générales et analytiques des Bulletins de l'académie royale de Belgique, 1re série, t. I à XXIII, Bruxelles, 1858; in-8o.

Annuaire de l'académie royale de Belgique, 1859; in-12.

Neues Lausitzisches Magazin, t, XXXIV, liv. 1 à 4; in-8o

Die Extersteine, Bonn, 1858; in-4o. (Publié par la Société des antiquaires du Rhin.)

Archives de l'art français, 8e année, 6e liv.; 9e année, 1re liv.; in-8o.

Bibliothèque de l'école des chartes, 4e série, t. V, liv. 1 et 2; gr. in-8o.

Le cabinet historique, 4e année, liv. 11 et 12; 5e année, liv. 1; in-8o.

Messager des sciences historiques, 1858, liv. 3 et 4; in-8o.

Revue numismatique, 1858, no 6; in-8o.

Revue trimestrielle, 6e année, t. I; in-12.

Colson, Médaillon du César Constantius Gallus, frappé à Lyon, Paris, 1857; in-8o.

Feuardent, Essai sur l'époque à laquelle ont été frappées les médailles de Constantin et de ses fils, portant des signes de christianisme, Paris, 1857; in-8o.

Feuardent, Essai d'attribution d'époque à l'émission des pièces d'Hanniballien. Cherbourg, 1857; in-8o.

Feuardent, Monnaies d'Édouard III, frappées au type français. Paris, 1859; in-8o.

Marquis de Lagoy, Description de plusieurs fiertons. Paris, 1858; in-8o.

Meyer, die Denare und Bracteaten der Schweiz. Zurich. 1858; in-4o.

NUMISMATIQUE GAULOISE.

Lettre à M. le baron Chaudruc de Crazannes.

Planche V.

Mon cher Confrère,

Lorsqu'on retourne en arrière dans le champ de la science, qu'on franchit par la pensée l'espace de temps qui nous sépare des anciens numismatistes, de Vaillant par exemple, on est frappé du peu de progrès qu'ont fait certaines branches de la science, parmi lesquelles je placerai la numismatique gauloise.

Ce n'est pas que celle-ci ait manqué d'amateurs zélés, de savants investigateurs, d'habiles et d'illustres champions; pour ne parler que du plus célèbre, Lelewel n'a-t-il pas jeté, au début de la renaissance de la numismatique gauloise, un vif et solide éclat sur toutes ses parties essentielles; a-t-il manqué chez nous de continuateurs et n'avons-nous pas eu les de Saulcy, les Lenormant, les Duchalais, les Lambert, les de la Saussaye, et tant d'autres infatigables pionniers, au premier rang desquels je vous retrouve avec bonheur, ne laissant échapper aucune occasion d'ajouter un trait de lumière, une touche vive et précise aux essais informes de notre numismatique nationale?

Non, les bonnes volontés n'ont pas manqué, et moins

que jamais elles feront défaut, sur ce sol aride mais aimé, véritable steppe désolé où le pionnier n'a pour guide, le plus souvent, qu'une sorte d'instinct, et pour soutien qu'un vif amour de la vérité.

Permettez-moi, cher confrère, de payer ma dette à la *Revue belge* en vous entretenant, dans ce recueil, de diverses monnaies gauloises anépigraphes, dans le classement desquelles je m'efforcerai d'apporter la réserve et la précision qui doivent présider à l'élucidation de ce genre de médailles.

Je continuerai ainsi bien loin en arrière, sans doute, l'œuvre que la docte phalange poursuit avec tant d'abnégation et de courage, et il me sera doublement agréable de me livrer avec vous à cette curieuse étude.

En choisissant comme objet de mes recherches dans cette lettre, les monnaies anépigraphes, je fais, jusqu'à un certain point, acte de vertu; ces monnaies sont moins fêtées que les médailles à légendes, elles restent longtemps enfouies au fond de nos cartons, et souvent, hélas! le collecteur qui les a recueillies disparaît avant que ses chères médailles aient vu le jour; alors, vendues aux enchères, elle passent, sans indication d'origine, dans des mains tierces où elles perdent une grande partie de leur valeur scientifique. C'est à l'amateur habile et zélé qu'il appartient alors, en se fondant sur le type, d'établir des rapprochements qui ne trompent guère, pour peu qu'on ait l'œil d'un artiste, et de restituer à ces médailles l'intérêt que leur dispersion leur a fait perdre accidentellement.

J'ouvre la série de mes recherches par un magnifique statère d'or d'un titre élevé, offrant au droit la tête bien con-

nue du dieu gaulois, entourée de quatre petites têtes rattachées à celle de la divinité, par des cordons perlés.

Les mêmes caractères que j'ai déjà signalés souvent dans la *Revue numismatique française* (1) se retrouvent ici avec toute la perfection qui résulte d'un faire habile et d'une exécution soignée.

Sans doute, ce n'est pas l'art grec, avec sa méthode, son rangement symétrique, sa grande sobriété de lignes qui charment et séduisent les yeux; mais ce n'est point l'art ou l'absence d'art d'un peuple sauvage. Il y a dans cette tête une connaissance suffisante de la charpente osseuse et de l'anatomie faciale, il y a même un parti pris très-remarquable sur lequel j'appelle toute votre attention. Cette tête n'est pas la première venue, elle est construite, coiffée et ornée dans une intention visible de ressembler à un prototype légué d'âge en âge, probablement par une tradition hiératique; l'arcade sourcilière, fortement prononcée, est caractérisée de la même manière sur vingt ou trente monnaies de ce type qui font partie de ma collection; la chevelure, fort étrange, est traitée d'une manière extrêmement caractéristique et composée de masses papillotées, disposées dans un ordre particulier; elle se retrouve identiquement la même sur tous mes exemplaires. Les cordons perlés accompagnés au départ de la tête, de traits légers qui leur servent comme d'armatures, offrent, sur toutes les médailles de ce temps, le même cortége; enfin, lorsque le flan le permet, on remarque sous toutes les têtes, ce pieu feuillu qui paraît en faire de véritables trophées de victoire.

(1) Années 1852-1855.

Un seul symbole varie sur les médailles de cette série, c'est celui qui surmonte la tête de la divinité. Ici, on voit le *sus gallicus,* le verrat, qu'on retrouve au même endroit sur beaucoup de médailles en billon.

Cette immutabilité de l'avers rappelle ce qui s'est passé dans l'art égyptien, et donne dès lors à cette représentation, un attrait puissant, puisqu'on se sent nécessairement en présence d'une figure, qui a pu jouer un grand rôle dans la religion et dans les pompes triomphales de nos ancêtres.

Le revers de ma médaille paraît, pour la première fois; c'est un personnage dans un char, sonnant d'une espèce de trompe, et guidant un cheval androcéphale, qui lui-même paraît avoir à la bouche un accessoire qu'il est difficile de caractériser. Cet objet est une sorte de tige mince et rigide qui semble terminée par un évasement; les adeptes de la pipe celtique pourraient trouver ici l'occasion de battre des mains et de voir en action l'objet qui leur est cher. Pour moi, je recule devant une pareille hypothèse et j'aime mieux supposer, puisque nous en sommes réduits aux conjectures, que l'androcéphale prend part, à sa manière, à la joie bruyante de son maître et sonne aussi lui-même de la trompette.

On connaît la terreur qu'inspirait aux Romains le retentissement de la trompe gauloise; M. le marquis de Lagoy a écrit à ce sujet un piquant article, je ne puis mieux faire que d'y renvoyer le lecteur.

En thèse générale, j'ai dit ailleurs que la scène représentée au revers des médailles de cette série était une pompe triomphale; la représentation figurée sur cette médaille se rattache entièrement à ce point de vue et me paraît confirmer cette interprétation.

Sous le ventre du monstre on remarque la figure bien connue du soleil, qui n'est autre que la dégénérescence de la tête du dieu sur les statères de Philippe.

Cette figure se retrouve identiquement la même sur une médaille d'argent que m'a donnée M. le marquis de Lagoy, et que j'ai publiée dans la *Revue numismatique française*, de 1852 (pl. VI, fig. 3), d'où il résulte que ma médaille actuelle se rattache au groupe formé : 1° par la médaille de M. de Lagoy; 2° le beau statère, publié par moi, sous le n° 1 de la même planche; et 3° le quart de statère figuré sous le n° 2 de cette planche.

Ces quatre pièces sont d'un style élevé et tout à fait identique; elles doivent appartenir aux Santons ou aux Pictons, et spécialement à la série des médailles qui a immédiatement succédé aux Philippes, si toutefois les Philippes purs ont eu cours chez ces peuples.

Ce type du droit si remarquable par son immuable dessin, se retrouve donc partout le même, depuis le milieu de l'Aquitaine jusqu'aux Baiocasses (pl. IV, n°s 4 à 18, *Lambert*), en passant par les Andecavi et les Cénomans; seulement à mesure que l'on monte vers le nord, ce type perd quelque chose de sa perfection; chez les Cénomans où il est encore admirablement conservé (n°s 5, 6 et 7 de la pl. IV, *Revue numismatique française*, année 1855), il ne vaut déjà plus le n° 1 de la pl. VI de la *Revue* de 1852, trouvé dans l'Aquitaine.

Enfin, les exemplaires provenant de l'arrondissement de Bayeux, avec le verrat et la lyre, sont très-éloignés de ce type comme finesse de travail, bien qu'ils en présentent tous les éléments. Le poids de cette pièce est de 7 gr. 90 c.

Le n° 2 de notre planche est un grand médaillon d'or pâle de la famille de celui que j'ai figuré sous n° 11 de la pl. V de la *Revue française,* année 1852, et que j'ai attribué au nord-est de la Gaule ; il se rattache intimement aux exemplaires figurés dans l'atlas du *Type gaulois,* sous les n°s 23 et 32 de la pl. III.

L'avers représente la tête d'Apollon Belenus, laurée et décorée d'une aigrette souvent signalée ; au revers, on voit un griffon sans ailes dont la pose rétrospective rappelle certains types grecs. La queue du monstre est levée et fouette l'air suivant une attitude qui lui est particulière dans les monuments de l'antiquité.

Sous ses jambes figure une lyre à trois cordes, d'assez grande dimension. Je ne sache pas que cet accessoire ait encore été signalé dans les médailles de cette classe, mais je ferai remarquer que M. le baron de Donop a figuré sur le titre de l'ouvrage intitulé « *les Médailles gallo-gaëliques,* » une pièce qu'il annonce avoir été trouvée en Franconie et qui offre dans le champ une lyre du même style que celle-ci.

Cette communauté de symboles des peuples de l'Est avec ceux de l'Ouest (témoins les médailles des Baiocasses et des autres peuples armoricains qui offrent le même instrument, comme accessoire caractéristique), tend de plus en plus à nous fortifier dans l'opinion que les Celtes de la Gaule sont bien de la même famille que ceux de la Germanie et des pays encore plus orientaux, ce que d'autres indices, comme le symbole de l'épée, nous avaient déjà donné à penser. Poids 6 gr. 90 c.

J'ai figuré sous le n° 3 une charmante petite pièce d'un style entièrement grec et qui est curieuse à plus d'un titre ;

au revers, la tête d'Apollon est extrêmement fruste, non par l'usage ou le frai, car le revers est à fleur de coin, mais par suite d'une détérioration hâtive ou parce que l'avers avait servi d'ancienne date à un précédent monnayage.

Le revers offre le bige macédonien dans toute sa pureté, mais de plus, avec un luxe d'accessoires auquel la sévérité du style grec ne nous a pas habitués. Les chevaux ont au col d'énormes colliers à plusieurs rangs de spires, et sous leur pieds figure un symbole compliqué, sur la nature duquel je crois devoir appeler votre attention. Ce symbole est composé de deux tiges végétales, l'une représente une fleur ou un fruit avec trois folioles, l'autre un épi de blé qui offre cette particularité bizarre, qu'une épée sort de l'un des grains de l'épi. On sait que dans les médailles qui se découvrent dans les environs de Falaise, l'épée se trouve unie à l'épi par un lien; ici, il semble que ces deux symboles soient fondus l'un dans l'autre.

Sous les jambes du cheval paraît une inscription pseudo-grecque, du même style, bien qu'elle soit plus ancienne que celle des médailles au griffon connues d'ancienne date et classées à l'est de la Gaule. (Pl. IV, n° 34 du *Type gaulois*.)

C'est donc aussi dans cette région que nous placerons la pièce actuelle qui remonterait par sa belle facture au berceau du monnayage gaulois. Poids 2 g. 05 c.

A cette charmante pièce nous opposons le n° 4 qui est aussi de la même famille, mais qui est venu longtemps après lui; une distance d'un siècle et plus, sépare peut-être ces deux types. Au droit un rudiment de tête formé par une calotte sphérique sur laquelle on n'aperçoit pas d'autre

trace d'art qu'un point et un croissant dans lesquels on verra, si l'on veut, les vestiges d'un œil et d'une bouche; au revers, chose très-remarquable, le cheval androcéphale surmonté d'un vestige d'aurige; devant le monstre les traces du quadrilatère, et sous ses pieds l'inscription pseudo-grecque déjà signalée. Cette pièce a été trouvée à Rheims; elle est d'or extrêmement pâle et elle offre tous les caractères d'une altération générale dans le type et la facture; elle doit appartenir à une époque voisine de la conquête, époque où nous voyons partout l'ancien monnayage gaulois réduit à un or d'une extrême pâleur ou bien empourpré, de manière à trahir l'adjonction d'une quantité considérable de cuivre. Cette remarque se trouve confirmée par nos observations sur les monnaies des Arvernes, celles des Cénomans, des Pictons, les pièces de l'est de la France et beaucoup d'autres.

Dans ma suite cénomane, qui est composée naturellement de spécimens plus nombreux que celle des autres peuples, on voit parfaitement l'altération du métal suivre régulièrement la dégradation du type.

Ma petite pièce rémoise donne lieu de remarquer que le cheval androcéphale, parti sans doute de l'Aquitaine, avait pénétré à cette époque jusqu'aux confins de la Gaule. Je ne pense pas que ce fait ait été encore signalé; il est important, ce me semble, pour l'histoire du monnayage gaulois. Poids 1 g. 35 c.

Sous le n° 6 je donne une médaille probablement arverne, qui n'a jamais été signalée à ma connaissance. A l'avers on voit le triskèle autour d'un grènetis qui ne sertit qu'une faible partie du flan, contrairement aux habitudes des Gau-

lois. — Au revers, un cheval libre ayant sous ses pieds le même triskèle et au-dessus, en guise d'aurige, un animal du genre loup, la gueule béante et montrant un arsenal formidable de dents.

Cette pièce est d'or très-pâle, comme la précédente, et doit appartenir à la même époque; elle est assez fortement scyphate et rentre par ce côté dans la série des pièces arvernes de la nature de celles que j'ai publiées sous le n° 9 de la pl. V de la *Revue française*, année 1856, et sous le n° 3 de la pl. V, année 1855. Cette dernière pièce n'offre également, dans le champ, qu'une figure rappelant le triskèle grec. Poids 1 gr. 36 c.

M. Lelewel a publié, sous les n°s 37 et 41 de la pl. III, du *Type gaulois* et sous le n° 18 de la pl. IV, trois monnaies d'or remarquables par la barbarie de la figure qui y est empreinte. Ces médailles se rencontrent le plus fréquemment au nord-ouest de la Gaule : le n° 41 a été trouvé près de Breteuil.

Je donne aujourd'hui sous le n° 7 une médaille d'argent à ce type singulier; cette médaille, qui doit être à peu près contemporaine de la conquête, est d'une facture bien plus fine que les monnaies précédentes; on sent que l'artiste aurait pu beaucoup mieux faire s'il n'avait dû se modeler sur un prototype légué par une longue tradition. Il y a toutefois entre cette pièce et celles qui sont figurées à l'atlas de Lelewel, quelque différence que l'œil saisira facilement. Poids 1 g. 65 c.

A quelle contrée de la Gaule appartient le n° 8 de notre planche? Nous nous le sommes demandé bien souvent. Cette monnaie rappelle tout à fait par sa facture les pièces

aux légendes ΔΘIOVGIAGOS, KNΘXTOC, c'est-à-dire le temps où le nord de la Gaule eut les premières monnaies épigraphiques; son flan coulé, puis frappé, est comme celui de la précédente médaille, fort épais et en cuivre jaune; son type, remarquable comme le leur par l'abondance des annelets et des points, rappelle de plus les représentations des statères armoricains. Ainsi, un sanglier est placé sur la tête du dieu, et au revers, un autre figure entre les jambes du cheval qui est surmonté d'un accessoire très-indécis, mais que nous ne faisons pas de difficulté de prendre pour un aigle.

Si ces observations sont de nature à classer cette médaille dans une grande division de la Gaule, elles ne peuvent cependant la localiser d'une manière satisfaisante; espérons que tôt ou tard la lumière se fera encore sur ce point. Poids 4 gr. 75 c.

Le n° 9 est une monnaie de bronze qui paraît aussi pour la première fois; son type la rapproche des médailles du nord-est de la Gaule : c'est là en effet qu'on est convenu de localiser le griffon. — Toutefois, hâtons-nous de dire que les médailles aux légendes CRICIRV et ROVECA, offrent toutes deux le même monstre, et nous savons maintenant où il faut placer la patrie de ces deux médailles (1). Poids 2 gr. 90 c.

La médaille d'argent que nous avons fait figurer sous le n° 10, n'est pas, suivant nous, une monnaie gauloise, mais une division d'un tétradrachme pannonien.

(1) *Voy.* les articles de MM. de Longpérier et Hucher, dans la *Revue numismatique française* de cette année.

Toutefois, l'art et le costume gaulois se trahissent dans le dessin du guerrier brandissant son épée d'une main et opposant de l'autre le long bouclier national aux coups de son ennemi. Ce bouclier paraît chargé d'un emblème qui peut avoir eu la prétention de représenter la foudre; la tête est mauvaise de travail comme celle de toutes les médailles de cette classe. Poids 3 gr. 25 c.

Les dix monnaies représentées sur la planche m'appartiennent.

Agréez, etc.

E. Hucher.

NOTICE

SUR UNE

MÉDAILLE ROMAINE DE GRAND BRONZE

AU REVERS DE JUNON PHALLOPHORE [1].

PLANCHE VI, Nos 1 A 3.

Vide, Thomas, vide latus,
Vide. . . . vide manus.
Noli esse incredulus.
(Prose du temps pascal.)

Il y a déjà plusieurs années que je me suis rendu acquéreur de 470 médailles romaines de grand bronze, trouvées à Saint-Paul-aux-Bois (Aisne), dans un étang. J'avais remarqué parmi ces médailles une pièce de *Julia Mamœa* au revers de Junon, à cause de la singularité du type de ce revers; je fis voir cette médaille à plusieurs amateurs qui reconnurent sur ce revers ce que j'y avais moi-même remarqué, et c'est alors que je me décidai à soumettre cette curieuse médaille à l'examen de la Société des antiquaires de Picardie. La Société a bien voulu s'en occuper, et dans sa séance du 9 mars 1842, elle a entendu la lecture d'une notice que je lui avait adressée avec la médaille elle-même, ainsi qu'avec un dessin à la plume que je devais à l'obligeance de M. Mony, ancien maire de Noyon, membre de

[1] Ce mémoire a été publié, mais d'une manière fort écourtée, dans le 8e volume des Mémoires des antiquaires de Picardie, et nous l'imprimons aujourd'hui tel qu'il a été écrit en 1842.

(*Note de la direction de la* Revue.)

la Société. Je disais dans cette notice que la légende du revers IVNO AVGVSTAE était connue, mais que la figure de Junon, assise avec un diadème sur la tête, un lis dans la main droite et un *Phallus couché sur son bras gauche*, me paraissait sortir du type ordinaire des revers de *Julia Mamœa*. Mais M. Rigollot, président de la société, après avoir examiné la pièce, a déclaré que l'objet tenu par Junon, sur son bras gauche, était un enfant emmaillotté et non point un Phallus : « On a souvent représenté Junon dans « cette position, dit M. le rapporteur de la séance du co- « mité d'Amiens, du 9 mars 1842, et c'est ainsi que ce « revers est figuré dans un vieil ouvrage italien qui, s'il « n'a point donné une exacte reproduction de la pièce, en « a du moins reproduit le symbole et l'idée [1]. »

M. le rapporteur aurait dû, tout au moins, ce nous semble, citer le nom de l'auteur qu'il se contente de mentionner d'une manière si vague, et il aurait en cela satisfait les amateurs de Numismatique qui pourraient être tentés de rechercher, dans le *vieil ouvrage italien*, la description et la figure du revers de la médaille de *Julia Mamœa* qui fait le sujet de ces réflexions.

Je ne m'explique pas non plus, d'une manière satisfaisante, ce qu'a voulu dire M. le rapporteur, en annonçant que le vieil ouvrage italien, *s'il n'avait point donné une exacte reproduction de la pièce, en avait du moins reproduit le symbole et l'idée*. Cela doit-il s'entendre du revers tel que l'a vu M. Rigollot ou bien tel que je l'ai décrit, c'est-à-

[1] *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1842, n° 1, Amiens.

dire tel qu'il est? M. Rigollot n'a voulu voir sur le revers de cette médaille qu'un enfant, mais s'il en était ainsi et que ce fût seulement de ce revers que M. le rapporteur eût voulu parler, il me semble qu'il était bien inutile, pour prouver que le revers est connu, d'aller exhumer *un vieil auteur italien*, car il suffisait pour cela de citer Eckhel ou Mionnet. Voici en effet ce qu'on pourra lire dans Eckhel à l'article qui concerne *Julia Mamœa* : IVNO AVGVSTAE : « *Juno sedens dextra florem, sinistra infantem fasciis involutum. In omni metallo et formâ* (1). » Ce revers est donc très-connu, il est commun et c'est celui que M. Rigollot a cru voir sur ma médaille; mais il n'en est pas de même de celui que j'y vois et qu'ont pu y voir avec moi presque tous les amateurs de numismatique et tous les connaisseurs auxquels j'ai fait examiner la pièce avec attention à l'œil nu et à la loupe. Il est bien évident pour eux comme pour moi, ainsi qu'il le sera pour tous ceux qui examineront cette médaille sans prévention, que l'objet représenté au revers couché sur le bras gauche de la déesse, est un *Phallus* et non point un enfant emmaillotté. Maintenant je me demande, en lisant la dernière phrase du rapport que j'ai cité, si le vieil ouvrage italien, indiqué par M. le rapporteur, mentionne ce revers tel que je l'ai vu et s'il en a, comme il le dit, reproduit le symbole et l'idée? Si cela était, c'est-à-dire si l'auteur italien (2) avait donné une figure représentant le Phallus du revers de la médaille de *Julia*

(1) Joseph Eckhel, *Doctrina numorum veterum*. Vindobonæ, 1792, t. VII, p. 288.

(2) Cet auteur est Pedrusi, *I Cesari in oro, argento, medaglioni, etc...*,

Mamœa que je possède, cette pièce n'aurait plus qu'un intérêt médiocre; mais je ne le crois pas, et je raisonne dans l'hypothèse que ce revers est inconnu et inédit. Il serait en effet bien étonnant que ce revers eût été décrit, qu'il fût connu depuis longtemps, et que ni Patin, ni Vaillant, ni Eckhel, ni Mionnet, que j'ai tous consultés, n'en eussent pas fait la moindre mention.

Je ne me dissimule point que pour arriver à faire passer ma conviction dans l'esprit des numismates, j'aurai un obstacle à vaincre; cet obstacle est celui de l'autorité de M. Rigollot, à la vaste érudition et au savoir duquel je me plais d'ailleurs à rendre toute justice, mais dont pourtant (et je regrette de le dire) les connaissances lui ont fait ici défaut.

S'il s'agissait maintenant d'opposer autorité à autorité, je pourrais invoquer le témoignage de MM. Rollin père et fils, de M. de Longpérier, de M. de Witte, etc., qui tous ont vu comme moi un *Phallus* au revers de ma médaille, et j'avoue qu'une pareille opposition me paraîtrait devoir faire naître plus que du doute dans l'esprit des personnes prévenues par l'opinion de M. Rigollot et y adhérant. Mais comme il n'y a pas d'autorité, quelle qu'elle soit, qui puisse résister à l'évidence des faits, quand ceux-ci tombent sous les sens et que pour les vérifier il ne faut que de bons yeux et la volonté de s'en servir avec la bonne foi de s'en rapporter à leur témoignage, je fais à toutes les personnes qui le désireront l'offre de leur laisser examiner ma médaille par elles-mêmes, afin d'amener chez elles la même conviction

raccolti nel Farnese Museo. In Parma, 1694; auteur et ouvrage peu utiles et peu consultés aujourd'hui.

que celle qui existe chez moi ; et pour faire juger le fait dès à présent, j'ai pris le parti de joindre à ce travail de nouveaux dessins que je dois à l'obligeance de M. Joseph Kownacki, professeur de dessin à Noyon. L'un de ces dessins représente ma médaille avec le Phallus au revers et l'autre la médaille ordinaire avec un enfant emmaillotté ; elles sont toutes les deux de grand bronze, et elles sont, l'une et l'autre, représentées fidèlement de grandeur naturelle (1). Quelque évident que soit le *Phallus* couché sur le bras gauche de Junon au revers de la première médaille, l'existence d'un pareil revers étant une nouveauté dans la science, j'ai dû faire quelques recherches pour expliquer ce phénomène, et je vais exposer le résultat de ces recherches, en réclamant, pour leur auteur, toute la part d'indulgence que peut mériter un amateur privé des ressources qu'offrent aux numismates mieux placés que moi, les grandes collections de médailles antiques et les bibliothèques des grandes villes.

Quatre impératrices du nom de Julia ont figuré à peu près en même temps dans l'histoire romaine, ce furent : *Julia Domna,* seconde femme de Septime Sévère, mère de Caracalla et de Géta, elle était née à Émèse, en Syrie, dans une condition obscure ; *Julia Mœsa,* sœur de *Julia Domna,* née comme sa sœur à Émèse, d'où elle fut appelée à Rome par le crédit de sa sœur (2) et où elle fut ensuite

(1) *Voy.* la planche, fig. 1 et 2. La fig. 2 représente la médaille avec le Phallus et la fig. 1 la médaille ordinaire avec un enfant emmaillotté, ainsi que la fig. 3 que j'ai fait ajouter depuis et qui a été dessinée d'après un exemplaire du denier d'argent connu de J. Mamæa au revers de Junon.

(2) *Ex patriæ latebris sororis beneficio in aulam traducta.* (Eckhel, ouvrage cité.)

renvoyée, après la mort de Caracalla, par Macrin ; celle-ci avait épousé le consul *Julius Avitus* dont elle eut deux filles, qui étaient *Julia Sœmias* et *J. Mamœa*. *J. Sœmias* fut mariée à *Sextus Varius Marcellus*, dont elle eut pour fils *Bassianus*, qui fut prêtre d'une divinité syrienne et plus tard devint empereur romain sous le nom d'*Élagabale* ou d'*Héliogabale* (1). *J. Mamœa* était aussi née à Émèse et elle fut mariée à un Syrien *Gessius Marcianus*, dont elle eut pour fils *Alexandre Sévère* qui naquit à Arca Cæsarea en Phénicie, dans le temple même d'Alexandre le Grand, où sa famille était venue pour assister à une solennité (2). *J. Mamœa* était donc syrienne d'origine et son mari était lui-même syrien ; toute sa famille était aussi syrienne et l'on va voir pourquoi j'insiste sur ce fait.

Le culte de Junon était très-répandu dans la Syrie, et Lucien nous a transmis à cet égard des particularités que je regarde comme très-curieuses :

Il y a, dit-il, en Syrie, non loin de l'Euphrate, une ville qui porte le nom de sacrée et elle est en effet la ville sacrée de Junon d'Assyrie (3). Il existe, dit plus loin Lucien, de

(1) Ἱέρωντο δὲ αὐτοὶ Θεῷ Ἡλίῳ· τουτον γαρ οἱ επιχωριοι σεβοισι, τῇ Φοίνικων φωνῇ Ελαγαβαλον καλεοντες. (Sacerdotes ambo solis quem maxime indigenæ colunt, Phœnicum lingua Helæagabalum vocitantes.) *Voy.* Herodianus, *Historia sui temporis*, lib. V.

(2) Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, t. VII, pp. 194, 244, 245, 246, 264, 266, 286.

(3) C'est *Hierapolis* ou *Bambyce*, ville connue aujourd'hui sous son ancien nom syrien de Mabog, que les Arabes prononcent *Mambedge* ; les murs encore debout attestent l'ancienne grandeur de cette ville. (*Voy.* Malte-Brun, *Précis de géographie universelle*, édit. Huot. Paris, 1837, t. VII, p. 198.

grands et antiques temples en Syrie, mais malgré leur nombre il n'y en a aucun qui soit comparable à celui de la ville sacrée, et après avoir parlé des richesses de ce temple, après avoir décrit les nombreuses statues religieuses qu'il renferme, l'origine de ce temple, origine qu'il attribue à Bacchus, il dit entre autres choses remarquables qu'il y avait dans les portiques du temple deux énormes phallus portant cette inscription : Τοὺς δὲ φαλλους Διονυσος, Ηρη μητρυη ανεθηκα (1). Lucien ajoute que les Grecs consacraient des Phallus à Bacchus et qu'en outre ils lui consacraient aussi de petits hommes de bois qui avaient des parties sexuelles énormes auxquels ils donnaient le nom de Νευροσπαστα (2) et que cela

(1) *Voy.* l'édition grecque de Lucien de Jean Cicerius, 1586, petit in-8°, t. II, p. 843; Jacques Moltzer (Jacobus Mycillus), dont la version latine a servi pour l'édition de Lucien, publiée par Vascosan, Paris, 1596, in-fol., p. 347, a rendu l'inscription grecque par le vers latin suivant :

Hos posui Bacchus tibi, Juno noverca, Priapos.

Mais c'est une faute; on ne doit pas traduire le mot Φαλλος par Priapus. Priape était un dieu qui présidait aux jardins ainsi qu'aux parties de la génération et il était représenté avec des organes générateurs très-développés, tandis que les Phallus représentaient les organes génitaux de l'homme, seulement et isolément; les Phallus étaient ordinairement en bois, en cuir, quelquefois en bronze ou en autres métaux et communément les dimensions de ces Phallus n'avaient rien d'extraordinaire. Mais on verra plus loin par la description de Lucien que les Phallus du temple de Junon d'Hiérapolis étaient néanmoins des monuments et des monuments exceptionnels, car autant qu'on puisse en juger d'après les proportions colossales que leur donne Lucien, ces Phallus devaient être un travail de maçonnerie et de charpente plutôt même que de simples statues.

(2) Les *Neurospasta* étaient, d'après Lucien, des Priapes, et si l'on s'en

se pratiquait dans le temple de Junon [1]; il raconte qu'il y avait aussi dans le côté droit du temple une statue d'airain représentant un homme avec des organes sexuels disproportionnés. Il ajoute que dans les temps anciens, le temple d'Hiérapolis (de la ville sacrée) [2] était tout autre que de son temps, que le premier était tombé en ruine par le fait même de sa vétusté, mais que celui qu'il avait vu était l'œuvre de Stratonice, reine des Assyriens, et voici ce qu'il raconte à ce sujet :

Stratonice, d'abord femme de Séleucus Nicator, avait été donnée ensuite pour femme, par son père, à Antiochus Soter, qu'il avait eu d'une première femme. Antiochus Soter était devenu malade d'amour pour sa belle-mère, et l'histoire de la découverte de cet amour, par le médecin Érasistrate, ainsi que celle de la guérison du prince, sont trop connues et elles se rapportent d'ailleurs trop peu à mon sujet pour que je fasse autre chose que les mentionner ici ; mais les faits suivants étant beaucoup moins connus, je les extrais de Lucien, en copiant cet auteur presque mot à mot. Stratonice, dans le temps qu'elle était encore femme de Séleucus, avait eu le songe suivant : Junon lui était apparue et lui avait ordonné de lui bâtir un temple dans la ville sacrée,

rapporte à l'étymologie du mot, il faut croire que toutes les parties du corps de ces *Neurospasta* se mouvaient au moyen de ficelles comme le font celles de nos pantins, des marionnettes et des polichinelles avec lesquels on amuse les enfants.

(1) Εστι δὲ και τοδὶ εν τῳ ἱερῳ. *Voy.* Lucien, édition de Cicérius déjà citée, t. II, p. 843.

(2) Je crois devoir prévenir le lecteur que je me suis servi indifféremment des locutions *la ville sacrée* et *Hiérapolis* dans tout le cours de cette notice, parce qu'ils sont synonymes.

en la menaçant de grands maux si elle ne le faisait pas. Stratonice ne tint d'abord aucun compte de ce songe, mais plus tard elle tomba gravement malade, elle se rappela alors sa vision, elle l'exposa à son mari, et pour apaiser la colère de Junon à laquelle elle attribuait sa maladie, elle fit vœu de lui bâtir un temple. Aussitôt que Stratonice fut guérie, le roi son mari l'envoya dans la ville sacrée avec de l'argent et une grande armée, tant pour l'aider à bâtir son temple que pour veiller à sa sûreté personnelle. Le roi chargea un jeune et bel homme de ses amis en qui il avait une grande confiance, d'accompagner sa femme, de veiller à l'exécution de l'édifice et de commander l'armée, en lui promettant de grands honneurs à son retour. Ce jeune homme s'appelait Combabus; celui-ci fut très-chagrin de se voir choisi par le roi, et il le pria de ne point lui donner cette mission, de ne point lui confier ni sa femme ni une somme d'argent qui excédait ses facultés, ni une œuvre sacrée à accomplir; mais voyant que le roi était inflexible, il le supplia de lui accorder sept jours pour se préparer. Combabus obtint ce délai très-facilement, il rentra alors chez lui, et comme son plus grand sujet d'appréhension était de devenir amoureux de Stratonice et de succomber aux tentations, il résolut de se rendre eunuque afin d'être libre de toute crainte; il se coupa donc les organes génitaux, il les renferma dans un petit vase avec de la myrrhe, du miel et d'autres parfums, et après avoir scellé le vase avec l'anneau qu'il portait habituellement, il s'occupa de guérir sa blessure. Ensuite, le moment du départ étant arrivé, il vint trouver le roi et il lui remit le vase en lui disant : Seigneur, je regardais ce vase comme un des

objets les plus précieux de ma maison et je l'aimais par-dessus tout; maintenant que je vais entreprendre un long voyage, je vous le confie, en vous recommandant de me le rendre sain et sauf, car il est pour moi plus précieux que l'or, et je l'aime autant que mon âme. C'est pourquoi je vous prie de le mettre en sûreté. Le roi reçut le vase, il le scella de nouveau avec son propre anneau et il le donna en garde à ses trésoriers. Après cela Combabus se mit en route en toute sécurité. Dès qu'ils furent arrivés dans la ville sacrée, ils mirent un grand zèle à faire bâtir le temple, et trois années s'étaient déjà passées à ce travail lorsque ce qui avait été tant redouté par Combabus arriva. Stratonice, après avoir joui des agréments de sa conversation pendant tout ce laps de temps, commença à l'aimer et bientôt son amour arriva jusqu'à l'exaltation. Les habitants de la ville sacrée rapportent que ce fut Junon qui alluma en elle cette passion, pour se venger de ce que Stratonice ne s'était point décidée de prime abord à lui bâtir un temple. D'abord Stratonice se comporta avec prudence et modestie, elle cacha sa passion qui finit par prendre d'autant plus d'empire sur elle que le roi son mari gardait le silence avec elle. Elle tomba dans une profonde mélancolie, elle pleurait continuellement et elle soupirait après Combabus qu'elle appelait et dont l'image la poursuivait partout. Elle n'osait pourtant mettre personne dans la confidence de son amour, et comme la honte la retenait, pour l'empêcher d'avouer sa passion à Combabus, elle résolut de s'enivrer pour prendre de l'assurance et elle le fit. Après le souper et au moment où chacun s'était séparé, elle vint donc en cet état trouver Combabus dans ses appartements, elle em-

brassa ses genoux en le suppliant et elle lui déclara son amour. Mais celui-ci ne reçut qu'avec peine et répugnance les avances de Stratonice, il lui reprocha son ivresse et il refusa de céder à ses désirs ([1]), et comme Stratonice le menaçait de se faire à elle-même, je ne sais quel grand mal, s'il la repoussait, il fut saisi de crainte, il lui déclara donc la vérité en lui racontant tout ce qu'il avait souffert, et pour la convaincre il lui fit voir son ouvrage ([2]). La colère de Stratonice se calma en voyant ce qu'elle n'aurait jamais pu imaginer; mais elle ne perdit pas son amour, il n'était pas satisfait. Cet amour est resté à Hiérapolis et il y dure encore; les femmes y brûlent d'amour pour les Galles et réciproquement les Galles pour les femmes ([3]), sans que personne y soit pris d'un sentiment de rivalité ou de jalousie parce que la chose paraît sacrée.

Après que cet événement fut arrivé à Stratonice dans la ville sacrée, on en informa le Roi qui rappela immédiatement Combabus, quoique la mission dont il l'avait chargé ne fût pas terminée. Quelques-uns disent que Stratonice n'ayant pu obtenir de Combabus ce qu'elle désirait, avait

([1]) *Ipsumque opus detrectabat,* dit Jacques Moltzer (Jacobus Mycillus) dans sa traduction. *Voy.* l'édition latine de Lucien, de Vascosan, déjà citée, p. 348 v°.

([2]) *Ipsumque opus in lucem protulit. Id., ibidem.*

([3]) Les Galles étaient, suivant les auteurs, des eunuques, prêtres de Cybèle, mais on peut voir par ce passage de Lucien qu'il y avait aussi dans le temple de Junon à Hiérapolis des Galles eunuques comme les premiers, et il faut donc conclure du témoignage de Lucien, que s'il y avait des Galles voués au culte de Cybèle, cela n'était pas exclusif ainsi qu'on pourrait le croire, puisqu'à Hiérapolis il y avait aussi des Galles qui desservaient le temple de Junon.

écrit à Antiochus pour l'accuser d'avoir voulu la séduire, et ce que les Grecs disent de Sténobie (1) et les Crétois de Phèdre (2), les Assyriens le disent de Stratonice; mais je ne le crois pas. Aussitôt que Combabus eut reçu l'ordre du roi et qu'il eut appris le motif de son rappel, il s'en retourna avec confiance, car il avait laissé sa justification dans le palais d'Antiochus. Aussitôt qu'il fut arrivé, le roi ordonna qu'on s'assurât de sa personne et qu'on le gardât à vue. Il le fit amener ensuite devant lui, et là, il lui reprocha son adultère et son incontinence, en présence de ceux qui avaient assisté à son départ. Le crime de Combabus fut jugé digne de mort et on le conduisit au supplice. Jusque-là il s'était renfermé dans le silence, mais alors il commença à parler et il demanda le vase qu'il avait confié au Roi. Antiochus ayant fait appeler un de ses trésoriers, lui ordonna d'apporter ce qu'il lui avait remis; aussitôt qu'on eut apporté le vase, Combabus en rompit le cachet, et il montra ce qu'il contenait en exposant ce qu'il avait souffert. Dès lors le roi vit qu'on l'avait trompé, il reconnut l'inno-

(1) Sténobie, fille d'Iobate, roi de Lycie, épousa Prétus, roi d'Argos. Bellérophon, qui s'était réfugié à la cour de ce prince, après le meurtre de son frère, ayant méprisé l'amour qu'elle lui témoigna, elle l'accusa auprès de son mari d'avoir voulu attenter à son honneur, et elle l'engagea à le faire périr. Elle se tua après le départ du jeune héros. Quelques mythologues désignent Sténobie sous le nom d'Antée.

(2) Phèdre, fille de Minos et de Pasiphaë, avait épousé Thésée. L'amour de cette princesse pour Hippolyte, son beau-fils, l'horreur que cet amour inspira à Hippolyte, la vengeance de Phèdre qui accusa Hippolyte d'avoir voulu la séduire, auprès de son mari, la fin tragique d'Hippolyte et la mort de Phèdre qui se tua elle-même en apprenant celle d'Hippolyte, sont des faits trop connus pour que je ne me croie pas dispensé de faire ici rien de plus que les rappeler.

cence de Combabus et il fit mourir ses accusateurs à sa place; il le combla de présents, il lui donna de l'or, des sommes d'argent immenses et des chevaux royaux, et il lui permit de s'approcher de sa personne sans invitation et dans tous les instants, même quand il était couché avec sa femme. Personne en Assyrie ne paraissait plus sage ni plus heureux que Combabus, mais pourtant il demanda au roi la permission d'aller achever l'édifice qu'il avait laissé incomplet; le roi le lui permit. Combabus l'acheva, et il passa là le reste de sa vie. Pour perpétuer sa vertu et lui donner un témoignage de sa bienveillance, Antiochus ordonna qu'une statue de bronze lui fût érigée dans le temple d'Hiérapolis; et cette statue y existe; elle est l'œuvre d'Hermoclès de Rhodes qui lui a donné des formes féminines et un vêtement d'homme. On rapporte que les amis de Combabus, ceux qui lui avaient été le plus dévoués, pour le consoler de ses souffrances, se résignèrent à partager son sort; ils se rendirent donc eunuques eux-mêmes, et ils vécurent dans cet état avec Combabus. Il y a cependant une autre version de ce fait, car on dit que c'est Junon qui, par amour pour Combabus, a inspiré à ses amis l'idée de se mutiler pour qu'il ne fût pas le seul à pleurer la perte de sa virilité. Au reste, cette coutume dure encore aujourd'hui, et tous les ans un grand nombre d'hommes sont châtrés dans le temple d'Hiérapolis, soit pour consoler Combabus, soit pour faire un sacrifice à Junon, mais ceux qui deviennent eunuques maintenant ne portent plus la toge virile, ils portent des vêtements féminins et ils font les ouvrages des femmes. Au reste, voici ce qu'on m'a raconté pour expliquer ce changement : Dans une solennité reli-

gieuse, une femme étrangère avait remarqué la beauté des formes du corps de Combabus, et comme il portait des vêtements d'homme, elle était devenue éprise d'amour pour lui, mais dès qu'elle sut qu'il était eunuque et conséquemment inutile, *eviratum et consequenter inutilem*, elle se donna elle-même la mort. Combabus fut vivement affecté de cet événement, et pour qu'à l'avenir les femmes n'y fussent plus trompées, il se décida dès lors à porter des vêtements féminins, et c'est là la raison pour laquelle les Galles portent des habits de femme.

Les portiques du temple, tournés vers le Nord, ont (*environ cent aunes*) un grand nombre d'aunes de hauteur, et c'est dans ces portiques que se trouvent les Phallus consacrés par Bacchus; ils ont (300) trente aunes de hauteur (1). Un homme monte sur l'un de ces Phallus deux

(1) L'aune grecque ὀργυια équivaut à 1m,84. Cela étant, il est impossible qu'il ne se soit pas glissé une erreur dans le texte de Lucien, et cette erreur est sans aucun doute due aux copistes des manuscrits de Lucien, car cet auteur était incapable de commettre une pareille faute. En effet, d'après le texte, les Phallus auraient eu 552 mètres d'élévation, et cela est impossible, puisque la plus haute des pyramides d'Égypte, qui est le monument le plus élevé connu, n'a que 146 mètres. Je crois donc que le passage de Lucien que je cite doit être corrigé, et je vais citer ce passage en proposant les corrections que je crois nécessaires : Τὰ δὲ προπύλαια του ἱεροῦ, ἐς ἄνεμον βορέην ἀποκέκριται, μεγαθος ὅσον τε ἑκατόν ὀργυιέων. Εν τοὑτοισι τοῖσι προπυλαίοισι και οἱ φαλλοὶ ἑστᾶσι Διόνυσοσ ἐστήσατο, ἡλικίην και οἷδε τριηκοσιων ὀργυιέων. Je propose de supprimer le mot ὅσον τε du premier membre de la phrase et de traduire εκατόν par *beaucoup* au lieu de *cent*. Quant au dernier membre de la phrase de Lucien, je crois que l'on ne doit se faire aucun scrupule de changer le mot τρίηκοσίων pour celui de τρίακοντα ou τρίηκοντα, et l'on aura avec ces corrections l'avantage de réduire les évaluations exagérées du texte grec à des proportions raisonnables. Ainsi au lieu de dire que *les portiques du temple ont environ cent aunes de hauteur*, on

fois par an, et il reste sur le haut pendant sept jours. En voici les raisons : plusieurs pensent que du haut du Phallus cet homme converse avec les dieux immortels et qu'il leur demande des biens pour toute la Syrie; d'autres pensent que c'est parce que les dieux entendent mieux les prières qu'on leur adresse de plus près; d'autres encore croient que ceci se fait en mémoire de Deucalion, par souvenir du malheur qui força les hommes à gagner le haut des montagnes et des arbres pour échapper à l'inondation. Mais toutes ces explications ne me paraissent pas satisfaisantes. Je pense qu'ils font la même chose pour Bacchus, car je raisonne d'après ce qui se fait pour les Phallus que l'on élève en l'honneur de Bacchus. On place dans ces Phallus deux hommes de bois. Pour quelle raison? je ne le dis pas, mais je pense que l'ascension de l'homme qui monte sur les Phallus du temple de Junon a lieu d'après le même motif que celui qui a fait mettre des hommes de

dirait qu'ils ont un grand nombre d'aunes de hauteur, et pour les Phallus on réduirait de 300 à 30 aunes leur élévation. De la sorte, les Phallus au lieu d'avoir 552 mètres n'auraient plus que 55m,20 de hauteur. Au reste, l'exagération avait été sentie avant moi, puisque Jean Moltzer n'avait point osé traduire le mot ὀργυία autrement que par celui de *passus*, et le pas grec βῆμα équivalant à 77 centimètres, la hauteur des portiques et des Phallus se trouvait par cela considérablement réduite, mais point encore assez à mon avis.

Voy. le texte de Lucien, édition de Jean Cicérius, déjà citée, t. II, p. 853, et le Lucien de Vascosan, cité, p. 349 v°.

Depuis que ce mémoire est écrit j'ai pu me procurer l'édition de Lucien des classiques grecs de M. Didot, et j'ai ainsi acquis la conviction que je ne m'étais pas trompé en réduisant la hauteur des phallus du temple de Junon de 300 aunes grecques à 30, puisque la correction que j'avais faite y est adoptée.

bois dans les Phallus que l'on consacre à Bacchus [1]. Au surplus, cette ascension se fait de la manière suivante : il s'entoure lui-même ainsi que le Phallus avec une grande chaîne, ensuite il l'accroche sur les pièces de bois, qui débordent le Phallus pour monter jusqu'en haut; en s'appuyant sur le pied pour s'élever, il soulève de chaque côté la longue chaîne comme le fait un cocher de ses rênes pour guider son char. Celui qui, sans avoir vu cela, sait comment font les hommes qui montent sur des palmiers en Égypte, en Arabie ou ailleurs, comprendra facilement ce que je dis. Lorsqu'il est arrivé au haut du Phallus, il laisse tomber une autre longue chaîne qu'il porte avec lui, et il s'en sert pour attirer à lui ce qu'il veut, du bois, des vêtements et des ustensiles avec lesquels il se bâtit une sorte de nid dans lequel il se place et où il reste le temps que j'ai dit; alors il vient beaucoup de monde qui apportent, les uns de l'or et de l'argent, les autres du bronze; ils déposent ces offrandes devant lui et ils se retirent après avoir dit chacun leur nom. Quelqu'un qui reste là avertit en haut l'homme qui, entendant les noms, prie pour chacun d'eux; en priant il frappe sur un instrument d'airain qui rend un son rauque et fort. Aussi il ne dort jamais, et si par hasard le sommeil s'em-

[1] Il est difficile d'expliquer pourquoi on renfermait de petits hommes de bois dans les *Phallus*. Lucien ne le dit point et à la distance où nous sommes de l'époque à laquelle écrivait cet auteur, nous ne pouvons rien faire autre chose maintenant qu'établir des conjectures. Toutefois, je dois dire qu'il me paraît vraisemblable qu'en renfermant ainsi de petits hommes de bois dans les *Phallus*, les anciens voulaient indiquer par là que le *Phallus* était l'emblème de la génération, et en faisant sortir ces hommes des *Phallus*, ils donnaient sans doute une idée grossière mais pourtant réelle de cet important phénomène de Physiologie.

pare de lui, un scorpion survient, il l'éveille et l'aiguillonne sans pitié, et c'est la punition de son sommeil. Ce que l'on raconte du scorpion est chose sacrée et convenable aux dieux; mais je ne puis dire si cela est vrai. Toutefois, je pense qu'un puissant motif pour empêcher cet homme de dormir est la crainte d'une chute. En voilà assez sur les *ascenseurs* des Phallus.

De toutes les fêtes que j'ai vues, poursuit Lucien, la plus grande est celle d'Hiérapolis au commencement du printemps, les uns l'appellent *le bûcher* et d'autres *le feu*. Voici quel sacrifice s'y fait. Après avoir coupé de grands arbres, on les place dans l'enceinte du temple ; après cela on amène des chèvres, des brebis et d'autres animaux qu'on attache aux arbres, parmi eux on place des oiseaux, des vêtements de prix, des ouvrages d'or et d'argent, et après avoir disposé toutes ces choses selon leur rit, les prêtres portent les simulacres des dieux autour des arbres et ils allument le bûcher qui se consume bientôt. Il se rend à cette fête un grand nombre d'hommes, tant de la Syrie que des contrées voisines; ils apportent tous avec eux les simulacres de leurs dieux et ce qu'ils possèdent d'images faites à leur imitation.

Dans ces jours solennels une grande multitude se trouve rassemblée dans le temple : les Galles en grand nombre, ainsi que tous ceux qui sont voués au culte, font les sacrifices, ils reçoivent des blessures aux bras et ils se frappent mutuellement sur le dos. Parmi les assistants, les uns accompagnent les joueurs de flûte en frappant des tambours et les autres chantent des cantiques sacrés divinement inspirés. Tout ceci se passe en dehors du temple, et aucun de

ceux qui font cela n'entre dans le temple. C'est dans ce jour-là que les Galles se font. Au milieu de toute cette harmonie, des sons de la flûte et des sacrifices, beaucoup sont saisis d'une sorte de fureur pour devenir Galles, et on a même vu un grand nombre d'hommes qui s'étaient rendus là uniquement pour assister aux solennités, faire ensuite la même chose. Je vais raconter ce qu'ils font. Un jeune homme, sans doute préparé à cela, après s'être dépouillé de ses habits, s'avance à grand bruit dans la foule, il tire une épée (et cet usage me paraît être établi ainsi depuis un grand nombre d'années), et après l'avoir saisie d'une main ferme, il se châtre immédiatement, puis il court dans les rues de la ville en portant dans ses mains les organes qu'il a retranchés de son corps, et dans la première maison où il les jette, il reçoit un vêtement et des ornements de femme. Or, c'est là ce qu'ils font dans leurs castrations. . . .

Ces faits, dont personne ne peut contester la vérité, puisqu'ils sont racontés par un témoin oculaire ([1]), prouvent jusqu'à l'évidence, qu'en Syrie, les organes génitaux de

([1]) *Scribo Assyrius ipse existens,* — a dit Lucien au commencement de son traité, DE SYRIA DEA, — *et eorum quæ narro alia quidem ipse coram vidi, alia vero a sacerdotibus edoctus sum,* et plus loin à la fin de ce traité, après avoir raconté comment les jeunes gens consacraient leur barbe, les enfants leur chevelure, et comment on les conservait dans des vases d'or et d'argent dans le temple avec les noms de chacun gravés sur les vases, il ajoute : *atque hoc ego quoque cum juvenis essem feci et in templo meus capillus adhuc meumque nomen restat.* (*Voy.* la version latine de Jacques Moltzer, édition de Vascosan, citée plus haut.) Je crois devoir faire remarquer ici que Lucien étant mort vers l'an 180 de J.-C. et Julie Mamée l'an 235, l'existence du culte de Junon à Hiérapolis tel que l'a décrit Lucien ne pouvait avoir changé au temps de Mamée, puisque ces deux personnages étaient presque contemporains.

l'homme étaient consacrés à Junon. Le temple de Junon renfermait des statues colossales de Phallus et des Priapes; les prêtres désignés sous le nom de Galles se coupaient publiquement les organes génitaux au milieu d'une cérémonie religieuse, et alors ils se vouaient au culte de la déesse sans doute en commémoration de ce qui était arrivé à Combabus. Il existait en outre une cérémonie spéciale dans laquelle un homme montait sur les Phallus du temple de Junon, dont l'érection était attribuée à Bacchus, pour prier et invoquer les dieux, et puisqu'il en est ainsi on doit se rendre compte très-aisément de la présence d'un Phallus couché sur le bras de Junon, sur une médaille frappée à l'effigie d'une impératrice romaine, de *Julia Mamœa*, enfin qui était Syrienne d'origine.

Je ferai remarquer ici, en passant, que généralement les revers de Junon m'ont paru plus communs sur les médailles de *Julia Domna*, de *Julia Mœsa*, de *Julia Sœmias* et de *Julia Mamœa* que sur les médailles appartenant aux autres impératrices romaines, et la raison en est toute simple, c'est parce que ces quatre princesses étant syriennes, on a cru dans le temps faire une chose qui leur était agréable, en plaçant au revers de leurs médailles la principale divinité de leur pays. Je ne serais pas éloigné non plus de croire que l'existence du Phallus, associé à Junon sur les médailles de J. Domna, de J. Mœsa, de J. Sœmias et de J. Mamæa, ne fût peut-être beaucoup moins rare qu'on ne le pense. Un examen attentif des médailles actuellement connues de ces quatre impératrices, et les nouvelles découvertes que l'on pourra faire démontreront plus tard si la conjecture que je forme est fondée.

Je ferai remarquer ici la forme de la légende. Ce n'est pas *IVNONI* AVGVSTAE, mais IVNO AVGVSTAE, c'est-à-dire la Junon de l'impératrice, la déesse de Julia Mamée.

Mais quand bien même *Julia Mamœa* ne serait pas une princesse syrienne, quand bien même tout ce que Lucien nous raconte du temple d'Hiérapolis et du culte de Junon, en Syrie, serait contesté ou susceptible de l'être (ce que toutefois je n'admets pas et je dois me hâter de le dire), en quoi répugnerait-il donc à la raison d'admettre l'association de Junon avec le Phallus? Est-ce que ce n'est point Junon qui (au rapport de tous les auteurs de Mythologie) a été la cause de la difformité de Priape [1]? Les attributions et les surnoms de Junon ne prouvent-ils pas d'ail-

[1] Selon l'opinion la plus répandue, Priape était fils de Vénus et de Bacchus; Junon voyant Vénus enceinte et étant jalouse d'elle, sous prétexte de lui être utile pour sa délivrance, lui toucha le ventre à mauvaise intention, et c'est à cet attouchement que l'on attribue la difformité avec laquelle Priape est venu au monde. Tout le monde sait assez en quoi consistait cette difformité pour que je sois dispensé de le dire; mais Vénus honteuse d'avoir donné le jour à un pareil monstre, le fit exposer sur les montagnes. Il fut sauvé par des bergers qui l'élevèrent à Lampsaque et le nommèrent Priape. Il fut d'abord le dieu favori de Lampsaque; dans la suite il fut chassé de cette ville parce qu'il était devenu la terreur des maris. Mais les habitants affligés d'une maladie extraordinaire crurent y voir une punition du mauvais traitement qu'ils avaient fait souffrir au fils de Vénus, ils le rappelèrent et en firent l'objet de leur vénération. Ils lui bâtirent des temples et instituèrent en son nom des fêtes où ils se livraient aux plus honteux désordres. Le culte de Priape passa de Lampsaque à Rome, etc., etc. (Voy. *Dictionnaire de l'antiquité*, de Bouillet, t. II, p. 326, et le *Pantheum mythicum*, de Pomey.)

leurs aussi que cette déesse et le Phallus peuvent bien se trouver ensemble sur les monuments et les objets d'art qui nous ont été laissés par les Romains ; car que signifieraient donc alors les épithètes de *Caprotina, Cinxia, Domiduca, Egeria, Februalis* ou *Februata, Fluonia, Juga, Lucina, Nuptialis, Opigena, Pronuba,* que l'on donnait à Junon, si elles n'avaient pas un rapport plus ou moins direct avec les organes génitaux de l'homme dont les simulacres étaient vénérés sous le nom de Phallus? Et, en effet, le nom de *Caprotina* avait été donné à Junon en commémoration de la prostitution des servantes de Rome aux Gaulois qui assiégeaient la ville et qui avaient demandé aux Romains leurs femmes et leurs filles. Les servantes prirent les vêtements de leurs maîtresses et après avoir ainsi gagné le camp des Gaulois auxquels elles se livrèrent et qu'elles enivrèrent, elles donnèrent aux Romains le signal d'arriver dans le camp, de dessus un figuier qui se trouvait là. Les Romains massacrèrent les Gaulois, et pour perpétuer le souvenir de cet événement, on célébrait à Rome, tous les ans, une fête en l'honneur de Junon ([1]).

Elle s'appelait *Cinxia,* de la ceinture que portaient les jeunes filles en se mariant, parce que l'enlèvement de cette ceinture se faisait sous ses auspices.

Domiduca, parce qu'elle présidait à l'entrée de la nouvelle mariée dans la maison de son mari.

([1]) C'est ainsi que le fait se trouve raconté dans le *Pantheum mythicum* de Pomey, et Bouillet, d'après Plutarque et Ovide, dans son *Dictionnaire de l'antiquité*, attribue aux Fidénates ce que Pomey attribue aux Gaulois, mais soit qu'on adopte l'une ou l'autre de ces opinions, le fait principal n'en subsiste pas moins.

Egeria, parce que les femmes l'invoquaient dans leurs couches, croyant hâter par là leur délivrance.

Februalis ou *Februata,* parce qu'au mois de février on célébrait à Rome les Lupercales. Dans ces fêtes, les *Luperci,* prêtres de Pan ou de jeunes garçons, nus jusqu'à la ceinture, parcouraient les rues de la ville armés d'un fouet, formé de lanières de la peau des chèvres sacrifiées pour les fêtes, et ils frappaient avec ce fouet les mains, les seins et le ventre des femmes qui venaient s'offrir d'elles-mêmes à leurs coups, parce qu'elles croyaient que cet attouchement les rendait fécondes et facilitait leurs couches.

Fluonia, parce qu'elle présidait aux évacuations menstruelles des femmes.

Juga, d'une cérémonie de mariage anciennement usitée à Rome et dans laquelle les époux étaient joints ensemble par des liens devant un autel.

Lucina, de la lumière que l'on croyait qu'elle faisait voir aux enfants qui venaient au monde.

Nuptialis. Le mot est resté dans notre langue et n'a pas besoin de commentaire. Junon présidait aux noces.

Opigena, parce qu'elle était censée apporter du secours aux matrones en mal d'enfant.

Pronuba, des noces auxquelles elle présidait, car sans son invocation aucun mariage ne pouvait être légitime.

Doit-il donc paraître si étrange après cela de voir qu'un Phallus et Junon se trouvent associés l'un à l'autre sur une médaille de Julia Mamæa? Pour moi, j'avouerai que si quelque chose m'étonne ce n'est point de voir que ce revers existe, mais c'est bien plutôt de savoir qu'il n'a encore été découvert et signalé qu'une fois à l'attention des numis-

mates. Je terminerai enfin ici ce travail, déjà peut-être trop long, en réclamant de nouveau pour lui toute l'indulgence qu'il mérite, comme venant d'un homme qui n'a à sa disposition ni le temps, ni les connaissances, ni les ouvrages nécessaires pour produire quelque chose qui puisse être à l'abri de la critique. Dans tous les cas, mon but sera atteint, si j'ai réussi à convaincre les incrédules en produisant dans tout son jour et en mettant hors de toute contestation l'évidence d'un fait numismatique jusqu'ici passé sous silence ou ignoré.

En examinant les dessins, il est facile de voir au revers de la seconde médaille, représentant Junon assise, que la déesse porte évidemment un enfant emmaillotté dans ses bras, ainsi que l'ont vu Eckhel, Mionnet et avec eux tous les numismates qui les ont précédés ; la tête, le col, les épaules, le bras et les formes du corps de l'enfant se dessinent ici de manière à ne laisser aucun doute (1), tandis que sur la médaille qui fait le sujet de ce mémoire (2) on ne voit rien de semblable. C'est tout aussi évidemment un Phallus qui existe sur ma médaille qu'il est incontestable que c'est un enfant sur la médaille ordinaire.

Quelque extraordinaire que puisse paraître ce fait, puisqu'il est le premier exemple connu d'une nudité semblable et de ce qu'on est convenu d'appeler une indécence, sur une médaille romaine, il ne me paraît pourtant pas possible de le révoquer en doute (3). Il faut donc l'admettre dans

(1) *Voy.* la fig. n° 2.

(2) *Voy.* la fig. n° 1.

(3) Depuis la communication de ce travail à la société des antiquaires de Picardie, M. le docteur Daniel de Beauvais a découvert une seconde

toute son étendue et sans aucune espèce de réserve, car s'il y a plusieurs manières d'envisager les faits qui tombent sous le sens, il n'y en a qu'une pour constater leur existence, c'est d'ouvrir les yeux et de voir. On interprétera donc ce fait comme on voudra, mais il n'est pas plus possible de ne point l'admettre qu'il ne l'est de rejeter tous les autres faits numismatiques évidents, et je ne puis que répéter ici, en finissant cette notice, ce que j'ai dit en la commençant :

Vide, Thomas, vide latus.
Vide..., vide manus.
Noli esse incredulus.

médaille de grand bronze de Julie Mamée avec un Phallus au revers posé sur le bras de Junon. Et j'ai moi-même trouvé une nouvelle médaille romaine de bronze également, mais de moyen bronze au revers d'un Apollon Musagète, que l'on pourrait, à cause de l'indécence de sa position, prendre pour un Priape si la forme du corps et les attributs d'Apollon ne se trouvaient évidents (*). Cette médaille est à l'effigie de Néron, et elle fait, comme la Julie Mamée au Phallus, partie de ma collection, ainsi que la médaille ordinaire de grand bronze de Julie Mamée et le denier dessinés ici avec le revers ordinaire de Junon portant un enfant en maillot sur son bras gauche.

(*) L'auteur aurait pu citer encore le bel et rare *Aureus* d'Uranius Antoninus, publié dans la Revue numismatique française de 1843, pl. XI, au revers duquel se voit le κτὰς, ou la contre-partie de ce que tient sur les genoux la Junon de M. Colson. Uranius était, à ce que l'on suppose, car on sait fort peu de choses de cet auguste personnage, un Syrien, allié à la famille d'Élagabale. M. Colson devait, nous semble-t-il, tirer de cet *Aureus* un argument de plus en faveur de sa thèse. C'était, en effet, un exemple *incontesté* de la présence, au revers d'une monnaie romaine, d'emblèmes consacrés aux divinités génératrices de l'Orient. Nous croyons aussi qu'il n'a pas *tout* vu sur sa pièce, et que l'espèce d'auréole de forme elliptique qui encadre l'extrémité du Phallus, a aussi sa signification hiératique.

(*Note de la direction de la* Revue.)

Un troisième dessin représentant le revers ordinaire de Junon, portant un enfant sur le denier d'argent, a été joint à la planche pour rendre plus évidents encore les faits signalés dans le cours de ce mémoire.

ALEX. COLSON.

COMMENT

SE NOMMAIT AIX-LA-CHAPELLE

AVANT PEPIN LE BREF?

OR

M. Ferd. Henaux, le savant écrivain liégeois, nous apprend : « qu'il n'est fait mention de la *ville* d'Aix-la-Cha- « pelle, pour la première fois, qu'à l'an 766, quand Pepin, « souffrant de la maladie qui l'enleva l'année suivante, alla « y passer deux mois pour prendre des bains. » Voir *sur la naissance de Charlemagne*, 2e édition, p. 23. Cependant Pepin le Bref y avait un palais — *palatium regium vel publicum* — dès le commencement de son règne. Ainsi, nous avons de lui un diplôme de 753, *actum Aquisgrani palatio regio*, etc.; *voy.* Baluze, Cap. II, 1391; un autre, daté du même lieu, de 765. Avant Pepin, sous les rois austrasiens de la première race, *Aquisgranum* n'est mentionné dans aucun document officiel de l'époque.

Le territoire d'Aix-la-Chapelle formait une enclave du pays de Liége, et encore bien que, vers la fin du IXe siècle, Aix fût devenue ville libre et indépendante, elle n'en a pas moins continué de faire partie du diocèse de Liége jusqu'à la fin du siècle dernier.

Aquisgranum serait donc le nom que portait cette localité à l'avénement de Pepin le Bref. Nous n'avons pas retrouvé ou reconnu la monnaie que Pepin a pu frapper à Aix, mais son fils Charlemagne semble y avoir ouvré dans les premières années de son règne. En effet, un denier du premier type de ce prince, cité par Combrouse et tiré du cabinet de feu M. Bohl de Coblence, porte la légende circulaire AGVISGRAN; *voy.* COMBROUSE, t. IV, pl. 166, n° 1. Nous ignorons où est passée cette intéressante monnaie que nous n'avons pu voir en nature. Mais tout en signalant son existence, nous croyons devoir faire certaines réserves. Ajoutons ici que nous avons, de la première année de Charlemagne, un diplôme daté d'Aix-la-Chapelle : *Actum Aquisgrani palatio publico.*

La géographie ancienne de notre pays a pour point de départ l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger. Or, sur la route de Bavay à Cologne, dont ces documents nous fournissent le tracé, nous rencontrons, entre Tongres et Juliers, une station nommée *Coriovallum.* Son emplacement serait Fauquemont — Valckenborg — d'après l'opinion assez généralement adoptée par les historiens modernes; toutefois, nous ferons observer que les savants n'ont pu se mettre d'accord sur l'interprétation d'un grand nombre de noms de lieu mentionnés dans ces collections géographiques; et jusqu'à présent on n'a pas, que nous

sachions, clairement établi l'identité de *Coriovallum* avec Fauquemont [1].

M. W. Teschenmacher, dans ses *Annales Cliviæ*, etc., Arnhem, 1638, p. 17, commentant l'itinéraire de Bavay à Cologne, émet l'opinion que *Coriovallum* est plutôt Aix-la-Chapelle que Fauquemont : » Coriovallum multis *Valcken-* « *borg* est, quia in utroque vocabulo syllaba est ejusdem « soni (*vallum* et *valck*); alias nullæ ibi, quod sciam, anti- « quitates sunt inventæ. » D'abord, la consonnance entre des syllabes des deux noms qu'invoquent les partisans de *Valckenborg*, n'a réellement pas la portée et la signification qu'on lui prête; car *vallum* et *valck* n'ont aucune analogie entre eux. *Valck*, en allemand, signifie *faucon;* Fauquemont est donc l'équivalent français de Valckenborg ou Valckenberg; ensuite nuls restes d'antiquités n'ont été trouvés à Fauquemont.

Aix-la-Chapelle, au contraire, est située dans un agréable vallon — *vallum*. — Charlemagne rapporte qu'il y a découvert les ruines d'anciens palais, alors couvertes de broussailles (« ... palatia olim a Grano Romanorum prin- « cipe, Neronis et Agrippæ fratre, ædificata, at jam tum « dumis et vepribus obducta, ») sur lesquelles il éleva de nouvelles constructions. La tradition, en ce temps déjà, faisait remonter à Granus, prince romain, l'origine des palais ruinés d'Aix-la-Chapelle ; c'est probablement ce souvenir traditionnel qui a fait donner à cette ville le nom d'Aquisgranum. Et puis, Teschenmacher constate un fait

[1] Menso Alting croit que *Coriovallum* est Keyer, à 4 milles de Maestricht.

qui se produit encore tous les jours, à savoir que des médailles et antiquités romaines ont été exhumées à Aix-la-Chapelle. Enfin, si on pouvait avoir confiance dans cette tradition — à laquelle d'ailleurs nous ne tenons nullement — elle fournirait pour l'étymologie de *Coriovallum* des éléments d'une valeur incontestable. En effet, *curia,* que les Allemands prononcent *couria,* signifie cour, palais, etc.; *Coriovallum* pour *Curiævallum* serait une transformation peu sensible, surtout en se reportant à l'époque mérovingienne. Quoi qu'il en soit, ce *vallum* ne peut convenir aux conditions d'emplacement de Fauquemont, situé sur un terrain élevé, ce qu'expriment également les deux formes allemande et française, *Valcken-borg* et *Fauque-mont.*

En tête de cette notice, nous donnons la gravure d'un tiers de sol d'or, trouvé dans le pays de Liége :

Av. CORIALFO ..; tête à droite.

Rev. + RIGNICHARI +; croix à long pied, posée sur un globe et accostée de deux étoiles; poids, 1.30 gramm. Les deux dernières lettres de l'inscription du droit ne sont pas venues, et le *O* final visible n'y est qu'en fragment; mais cette lettre n'est pas douteuse, et très-probablement il faut, pour compléter le mot, lire FONS. Cette monnaie, d'un travail correct et pur, semble appartenir au commencement du VIIe siècle.

L'ancien nom de Cherbourg, ville maritime de France, était *Coriallum;* je ne sais rien au sujet de l'antiquité de cette ville; néanmoins, nous croyons ne pas devoir nous arrêter à cette localité. La forme CORIAL(*lum*), inscrite sur ce triens, nous semble être une contraction de *Coriovallum;* ainsi, nous possédons deux tiers de sol de Dinant,

l'un avec la légende DEONANTE, l'autre portant seulement DEONTE; un autre avec VIVS pour VVICCVS; un avec CHO au lieu de CHOAE ou CHOIV(M); il a donc fallu des légendes analogues, plus ou moins complètes, pour déterminer ces ateliers. Parmi les monnaies mérovingiennes de la Neustrie et de la Bourgogne, il ne manque pas non plus d'exemples de ces syncopes, incorrections ou abréviations qui laissent encore aujourd'hui tant de monuments mérovingiens inexpliqués.

Il serait certes à désirer que l'on retrouvât un second exemplaire de cette monnaie, régulièrement frappé et fournissant distinctement les deux lettres finales qu'un défaut de frappe a supprimées sur notre échantillon; car la lecture certaine du mot FONS viendrait singulièrement appuyer nos conjectures.

Le nom du monétaire RIGNICHARIVS, synonyme de nos Richaires, est très-connu dans les annales liégeoises des temps anciens. Le désinence CHARIVS, qui semble avoir un caractère national pour ce pays, se rencontre dans les noms de cinq évêques de Liége, du VIe ou IXe siècle; nous avons alors *Eucherius, Eucharius, Fulcharius, Hircharius* et *Richarius*.

De Coster.

CONSIDÉRATIONS

A PROPOS DE QUELQUES

DENIERS INÉDITS DE PEPIN LE BREF

ET DE CHARLEMAGNE.

PL. VII ET VIII.

Dans sa 4e *lettre sur l'histoire monétaire de France* (*voy.* la *Revue de la numismatique française,* année 1837, p. 252), notre savant maître, M. Cartier père, fait ces réflexions sur la situation monétaire de l'empire mérovingien, à l'époque des derniers rois de la première race : « ... A la « fin de la première race, il n'y eut plus de conquêtes, et les « rois fainéants, qui laissèrent échapper de leurs mains le « sceptre de Clovis, n'eurent plus d'or à faire monnayer ; « on reconnaît leurs *monétaires* dégénérés, en or bas et en « argent..... L'affaiblissement de l'autorité royale, sous le « gouvernement des maires du palais, dut apporter du « relâchement dans la discipline des monnaies ; les offi- « ciers monétaires chargés de garantir leurs œuvres, en « les marquant de leur nom, commirent sans doute de « grands abus dans leurs fonctions ; ils altérèrent le titre et « le poids de leurs pièces, en dénaturant les types, soit en « fabriquant pour leur propre compte, soit en prêtant « leur ministère aux ambitieux qui préparaient l'usurpa- « tion par leurs révoltes successives. »

Voilà en peu de mots l'histoire de l'agonie du monnayage de l'or à la fin de la première race; les monuments monétaires en sont la preuve évidente.

Afin de remédier à ces désordres qui jetaient nécessairement une bien grande perturbation dans les relations commerciales, il fallut l'énergique et vigoureuse autorité des descendants de la race des Pepins; l'argent fut donc substitué à l'or. En effet, l'altération de l'argent devait offrir un médiocre appât au préposé infidèle; la police du monnayage s'exercer avec plus de facilité sur les espèces d'argent que sur celles d'or; enfin, l'usage de ce métal apporter plus de commodité dans les menues transactions. Ces mesures, d'une politique aussi adroite que sage, ont certainement rencontré dans le public l'accueil le plus empressé, et celui qui a redressé un grief si hautement scandaleux, a dû compter sur la reconnaissance et l'affection de ses peuples.

Après Thierry IV, mort en 737, le maire du palais, Charles-Martel, fils de Pépin d'Herstal, s'empara de la monarchie; on peut dire qu'il ne lui manquait que le titre de roi; Charles meurt en 741. Son fils, Pepin le Bref, lui succède comme maire du palais; cependant Childeric III, avenu en 742, n'est plus qu'un simulacre de roi; Pepin, à l'exemple de son père, a pris en mains l'autorité royale et déjà en 749 il ose s'intituler roi par la grâce de Dieu; enfin Childeric ayant été détrôné en 752, Pepin le confine au monastère de Saint-Bertin, à Saint-Omer, où il meurt en 755; et son fils, Thierry V, va terminer ses jours dans le monastère de Saint-Vandrille en Normandie. Ainsi finit la race de Clovis, et Pepin le Bref est élu roi en mars 752.

Il est regrettable qu'aucun règlement ni ordonnance monétaire, antérieur à 755, ne nous soit parvenu. En 755, dans le parlement tenu à Verneuil, Pepin statua qu'on ne taillerait plus que 22 sols ou 264 deniers à la livre d'argent; on augmentait donc ainsi le poids du denier. Cependant, on n'était alors qu'à la troisième année du règne de Pepin; ce qui peut faire supposer que la monnaie d'or, dont il n'est plus fait mention dans ce capitulaire, était abandonnée depuis longtemps. La livre étant alors de 6144 grains ou 326.25 grammes, le denier devait être de 23 $^1/_4$ grains, ou à peu près 1.24 gramme. Or, précédemment, le denier ne pesait que 21 grains, 1.12 gramme; c'est approchant le poids de la plupart de mes deniers ou saigas; cependant, j'en ai qui pèsent davantage et qui vont jusqu'à 1.20 gramme trébuchant.

A moins qu'une heureuse découverte de documents écrits ne se fasse, nous ne saurons jamais l'époque exacte à laquelle l'or cessa d'être monnayé. Est-ce sous Charles-Martel? Nous le présumons. En attendant, examinons attentivement les caractères, signes et types de ces deniers ou *saigas*, soit dans l'espoir d'établir leur filiation avec les tiers de sol d'or qui les ont précédés, soit pour y retrouver les éléments ou modèles d'empreintes employées sous Pepin.

Le long de la Meuse et du Rhin, notamment en Hollande, on retrouve de nombreux échantillons de nos *saigas*, et dans certains endroits, tels que Duerstede et Dombourg, ils sont mêlés aux espèces anglo-saxonnes. De plus, à Dombourg on trouve des *saigas* de la Neustrie et de l'Aquitaine, mais ce fait s'explique par la situation de ces ruines sur les côtes de la mer du Nord et par le commerce considérable

qui paraît s'y être fait dès l'époque la plus reculée [1]. Quant à nos saigas, ils sont très-reconnaissables, ils n'ont aucune analogie avec ceux de la France.

Le denier ou saiga dont je donne le dessin sous le n° 1 de la pl. VII, s'est fréquemment retrouvé le long de la Meuse et en Hollande; il représente deux triangles enlacés; ce type nous appartient. Sous le n° 2, je donne un denier à la même empreinte du double triangle, mais on voit au revers un grand A; il a été déterré près de Maestricht. Évidemment ces deux pièces sont du même atelier monétaire et le nom de la localité commence par un A. Voici maintenant un denier de Pepin le Bref qui doit encore avoir la même origine :

Av. RP; rex Pipinus;

Rev. Les deux triangles et un A dans l'intérieur; *voy.* n° 3. Cette jolie monnaie a été trouvée dans les environs de Liége. Enfin, je donne le dessin d'un autre denier de Pepin, provenant des fouilles faites à Duerstede :

Av. Comme de la pièce précédente;

Rev. AR en monogramme; *voy.* n° 4. Ce denier est malheureusement cassé en deux morceaux. Ici les triangles ont disparu; mais la lettre A avec son point dans le milieu, constitue toujours l'élément dominant de l'empreinte locale; enfin une épée, plutôt qu'une croix, précède le monogramme AR.

Parmi les localités situées dans le nord des possessions

[1] Outre un grand nombre de *Saigas*, et vingt-deux deniers carlovingiens qui ne dépassent pas le règne de Louis Ier, M. Macaré a publié beaucoup de monnaies romaines et mérovingiennes trouvées à Dombourg.

de Pepin, dans lesquelles nous rencontrons des ateliers monétaires sous les deux premières races, c'est-à-dire depuis les frontières de la Frise jusqu'à Strasbourg, je ne trouve aucun nom de lieu convenable, si ce n'est Strasbourg même, *Argentoratum,* qui puisse revendiquer ces monnaies. S'il n'y avait que les deux deniers de Pepin, et encore bien que la monnaie strasbourgeoise de ce prince soit connue, j'eusse proposé Strasbourg; mais les *saigas* semblent ne pas pouvoir appartenir à cette ville. Cherchons là où ces monnaies se retrouvent.

Dans tout l'empire carlovingien nous ne connaissons aucun pays qui relativement à son étendue ait eu, sous Charlemagne, autant d'ateliers monétaires qu'en fournit le petit pays de Liége. Mais Charlemagne devait avoir une affection toute particulière pour cette contrée qui l'avait vu naître lui et ses ancêtres. Ainsi on a déjà retrouvé les deniers au premier type de Charlemagne frappés à Liége, à Maestricht, à Dinant, à Aix-la-Chapelle et à Saint-Trond; mais si on venait à découvrir dans ces contrées quelque trésor comme celui qui a été exhumé dernièrement à Imphy, près Nevers, il est très-probable que la numismatique liégeoise s'enrichirait encore. En effet, il n'est pas douteux aujourd'hui qu'on n'ait battu monnaie à Tongres, à Namur, à Huy et surtout à Herstal, cette célèbre résidence des princes de la race des Pepins. Or, il résulte des données fournies par le trésor d'Imphy, que nous pouvons espérer de retrouver pour Pepin la monnaie de la plupart des ateliers qui ont forgé les *premières* espèces de Charlemagne.

Nous avons déjà fait valoir certaines considérations qui nous portent à refuser à Strasbourg les deux *saigas* et le

denier de Pepin, à l'empreinte du double triangle et de la lettre A. Serait-ce trop oser que de signaler à l'attention des numismates l'atelier présumé d'Herstal?

Sous le règne de Pepin et pendant les premières années de celui de Charlemagne, le nom latin d'Herstal s'écrivait simultanément par A et par H; ainsi en 752, l'année de l'avénement de Pepin, un diplôme est daté : *Actum Aristalio palatio publico*, etc., Dom Bouquet, t. VI, 698; un diplôme de mars 770, porte *Haristalio palatio publico;* un autre du mois d'avril suivant : *in villa Haristallio;* celui de septembre 772 : *Aristallio palatio;* celui d'octobre : *Aristallio palatio;* et celui du mois de décembre de la même année : *Haristallio palatio.* Bien qu'après cette époque, la forme *Haristallium* semble prévaloir, on trouve encore un diplôme de Louis le Débonnaire, de la dix-huitième année de son règne : *Actum Aristalis palatio regio;* voy. : *Gesta pontificum Tungrensium,* etc., t. I, 155. Dans les *Annales Vedastini* (Pertz, *Monumenta,* t. I), on voit aussi *Aristallium* sous l'année 878.

La situation topographique de l'arrondissement de Liége, où le français est la seule langue des habitants, offre cette circonstance remarquable, qu'il est en grande partie environné de peuples parlant l'allemand ou le flamand. Ainsi à Landen, Tongres, Maestricht, Aix-la-Chapelle et Herbesthal, la langue mère est flamande ou allemande. Or, l'allemand aspire la lettre *H,* et on comprend que, selon leur origine, allemande ou française, les moines ou secrétaires qui rédigèrent les actes et diplômes royaux, ont pu écrire indifféremment *Aristallium* et *Haristallium.*

Dans cet état de choses, il n'y aurait certes rien d'éton-

nant que la forme *Aristallium,* adoptée dans les documents officiels, eût été employée par les graveurs de la monnaie d'Herstal, issus probablement de familles liégeoises, car Herstal n'est qu'à deux kilomètres de Liége. Il est remarquable d'ailleurs que c'est dans les localités qui forgeaient sous les mérovingiens ou sous les carlovingiens et leurs successeurs de la maison de Saxe, que leurs vassaux, les évêques de Liége, et autres prélats et barons ont, au XIe siècle, frappé leurs premières monnaies. L'atelier féodal d'Herstal se montre à cette époque en même temps que les autres et disparaît avec plusieurs de ceux-ci dans la première moitié du XIVe siècle.

Le denier n° 4, auquel, par la forme du grand A, il faut bien reconnaître un air de famille très-apparent avec les n°s 2 et 3, fournit une lettre de plus, la lettre *R;* mais celle-là ne saurait nous faire opposition; elle viendrait, au contraire, appuyer notre conjecture; nous la soumettons sans prétention aucune à l'appréciation de nos confrères.

Nous appellerons cependant l'attention des numismates sur l'épée placée à côté du monogramme AR. Sur les deniers au premier type de Charlemagne, frappés à Duerstede, on voit une hache; cet instrument figure aussi sur les deniers de Bonn. Il n'est pas douteux que la plupart des deniers de Pepin, portant cette même hache, n'aient été frappés à Duerstede. En effet, sur six deniers de Pepin, trouvés à Dombourg, en Zélande, et publiés par M. Macaré, cinq sont à la hache, tandis que sur 75 à 80 deniers du même prince, trouvés à Imphy, il n'y en avait aucun à cette empreinte. Ce rapprochement dispense de tout commentaire sur l'origine probable, pour ne pas dire certaine,

des espèces à la hache. Sur le denier qui nous occupe, c'est bien encore un instrument de guerre, mais c'est l'épée; c'est peut-être le glaive de justice, l'attribut du souverain pouvoir du monarque qui rendait la justice dans son palais; qui sait? Plus loin nous trouverons un denier de Cologne, portant une crosse, emblème caractérisant l'autorité spirituelle de notre métropole. Ces symboles exceptionnels, marqués sur des monnaies de notre pays, méritent toute notre attention.

Voici un nouveau denier de Pepin, encore à la hache :

Av. HPIPI; au-dessus, une croisette; au-dessous, une hache.

Rev. RP; au-dessus un trait; dans le champ, à gauche et au-dessous du R, six lettres excessivement petites et mal formées, mais que je crois lire DVRSTA; (1) *Voy.* pl. VII, n° 5. On connaissait bien des deniers de Charlemagne, aux grandes initiales RF, sur lesquels apparaissent ces sortes d'inscriptions supplémentaires, mais jusqu'à présent, que je sache, on n'avait pu signaler cette particularité sur la monnaie de Pepin le Bref.

J'ai eu occasion de rappeler la merveilleuse découverte de deniers de Pepin et de Charlemagne, faite à Imphy, près Nevers, il y a quelques mois, et décrite dans la *Revue française,* année 1858, p. 202. Indépendamment des cent pièces qu'on nous a fait connaître, un certain nombre de deniers provenant du même trésor, sont venus successivement, depuis, enrichir encore cette précieuse

(1) Dans le cabinet Lecarpentier, à Honfleur, il existe un sol d'or à l'effigie de Charlemagne, frappé à Duerstede, ayant au revers cette inscription : VICO DVRISTAT ; il est antérieur à l'an 800.

collection que j'ai eu le bonheur d'examiner à mon aise. J'en témoigne publiquement ici toute ma reconnaissance à M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, l'heureux possesseur de ce trésor. Il y a donc aujourd'hui 75 à 80 deniers de Pepin, 5 ou 6 de Carloman et 60 à 65 de Charlemagne; tous sont parfaitement conservés et un grand nombre même paraissent ne pas avoir circulé. Cependant il est probable que l'enfouissement de ces monnaies n'a eu lieu que plusieurs années après la mort de Carloman.

J'ai déjà dit que parmi les deniers de Pepin, il ne s'en est pas rencontré un seul à la hache, type relativement peu rare dans le nord; et certainement en tenant compte de l'abondance exceptionnelle des tiers de sol d'or frappés à Duerstede et aussi du grand nombre des deniers du premier type de Charlemagne, ouvrés dans ce fécond atelier, il faut admettre que sous Pepin, époque intermédiaire, l'activité des forges monétaires de Duerstede n'a pas dû se ralentir; les découvertes faites à Dombourg le prouvent bien. Or, un denier de Strasbourg, un de Mayence et un autre de Cambrai, tous trois en exemplaire unique, sont les seules monnaies austrasiennes de la trouvaille d'Imphy.

Le grand dépôt de monnaies mérovingiennes, exhumé en France il y a deux ans, a donné un résultat analogue. Sur près de 200 pièces il n'y avait rien de la Belgique austrasienne; un seul *triens* de Maestricht, un seul de Trèves. C'est qu'à ces époques, nous n'avions pas nos routes et canaux, en un mot il nous manquait les moyens de communications nécessaires au développement du commerce et des relations internationales; le numéraire fran-

chissait lentement les limites de sa contrée originaire. Voyons maintenant ce qui se passe chez nous; ces renseignements jetteront une vive lumière sur la question d'attribution et de classement des premières monnaies de la seconde race, si obscures par leur barbare et incorrecte épigraphie.

Eh bien, une trouvaille de dix-huit deniers au premier type de Charlemagne, déterrés dernièrement dans la Gueldre, sur les confins de la province d'Utrecht, n'a donné à son tour que des pièces du nord, pas une seule du trésor d'Imphy; voici sa composition :

11 deniers de Duerstede.
2 — — Cologne.
1 — — Bonn.
2 — — Goch.
1 — — Dinant.
1 — — Maestricht.

Voy. pl. VII et VIII, nos 6 à 14 et 16 à 20.

Toutes ces pièces sont d'une conservation parfaite et ne portent aucune trace de rognure ni d'usure; on peut même affirmer qu'elles ont conservé exactement le poids qu'elles avaient en sortant des coins; cependant, je dois constater que ce poids varie depus 1.00 gramme jusqu'à 1.30 gramme trébuchant. Mais le trésor d'Imphy présente la même anomalie et dans des proportions encore plus sensibles, c'est-à-dire que les deniers pèsent de 1.00 à 1.47 gramme.

Nous avons vu qu'en 755 Pepin avait augmenté le poids du denier qui de 21 grains fut porté à 23 1/4 grains, ou

1.24 gramme. Depuis, la monnaie fut encore augmentée de poids, ainsi que nous l'apprend l'ordonnance du concile royal tenu à Herstal en 779 ; mais on ignore l'époque de cette nouvelle augmentation ; seulement, il résulte des données tirées de ce document que le denier d'alors, taillé sur le pied de 20 sols à la livre, devait peser 25 ½ grains, ou 1.35 gramme. Quoi qu'il en soit, l'énorme différence de poids qui existe entre les deniers, dans les deux trouvailles, prouve évidemment que des désordres subsistaient toujours dans le monnayage, et que la science, tout en puisant à des sources officielles, c'est-à-dire les monnaies elles-mêmes, demeure sans moyens d'affirmation relativement au poids légal des espèces de la seconde moitié du VIIIe siècle.

DUERSTEDE.

Parmi les deniers de Duerstede provenant de cette petite trouvaille, on remarquera les trois premiers, nos 6, 7 et 8, dont le désordre et l'incorrection des lettres sont tels que si nous n'avions que ces produits, il deviendrait très-difficile d'y reconnaître la monnaie de notre *Dorestatus*. Aussi me suis-je demandé si c'est bien CONDAT que porte un denier de Charlemagne figuré dans la *Revue française*, de 1856, pl. V, n° 5? car l'inscription est accompagnée de la hache. Puis, on verra que sur plusieurs variétés du denier de Duerstede, le D est figuré par un C, tantôt couché, tantôt renversé, et que deux autres prennent la forme DORSTAD au lieu de DORSTAT ; — ceux-là semblent précéder de près les espèces au monogramme qui fournis-

sent invariablement la leçon DORESTADO. — On le voit, pour peu que le denier CONDAT, par défectuosité ou mauvaise conservation, laissât des doutes sur la lettre N, qui pourrait ainsi devenir un R ou un S, nous arriverions, pour indiquer DORSTAD, à une leçon locale moins barbare que celles que nous reproduisons sous les nos 6, 7 et 8 de notre planche. Toutefois, hâtons-nous de le dire, nous sommes loin de refuser à Condé un atelier monétaire sous Pepin et Charlemagne ; c'est seulement afin de dissiper toute pensée d'incertitude à cet égard que nous nous permettons d'appeler sur ces remarques l'attention de M. Troion, le possesseur du denier de Condé. Enfin, j'ajouterai même, ce qui serait à l'avantage de son interprétation, que je ne connais aucun denier de *Dorstat* dont les deux lignes de l'inscription locale soient séparées par un trait.

J'ai cité plus haut un sol d'or de Charlemagne donnant la forme DVRISTAT ; le n° 7 de ma planche offre un second exemple de l'usage de cette forme ; seulement le U et le R sont liés ensemble.

COLOGNE.

Les deux deniers suivants, nos 13 et 14, viennent du même dépôt ; le n° 14 est une variété nouvelle par la crosse qui figure entre les deux premières lettres de la légende locale CLS. Quatre ou cinq localités françaises ont été déjà proposées pour ce denier, mais outre l'argument corroboratif que nous fournit la présence de cette crosse, signe que nous retrouverons tout à l'heure sur une monnaie de

Bonn, nous avons un denier plus explicite, celui que nous donnons sous le n° 15, et qui porte COLS ; il nous vient encore de la Hollande. C'est indubitablement pour nous, la monnaie de Cologne, dont le nom s'écrit aujourd'hui *Cöln* dans la langue du pays, et anciennement peut-être *Cöls*. Quoi, cette importante métropole qui forgeait activement, déjà sous Théodebert et ses successeurs mérovingiens, et dont nous possédons, depuis Louis I, une série non interrompue de monnaies, Cologne serait sans officine monétaire sous Charlemagne !

Feu M. le comte de Renesse, qui explorait principalement les pays du Rhin et de la Moselle, qu'il habitait sept ou huit mois de l'année, possédait trois variétés de ces deniers de Cologne, parmi lesquels se trouvait aussi notre COLS ; *Voy. Mes loisirs,* etc., t. II, n°s 7944, 7945 et 7946. Sa série de deniers de Charlemagne indique bien les contrées où elle a été formée ; les huit pièces qu'elle renferme sont de CON-STAN (Constance) MAGDCS (Mayence) CHO-CIS (Goch) CLS et COLS (Cologne) BO-NA (Bonn) et TVANNA (?) Dans la série française du cabinet de M. de Renesse, on ne trouve que deux variétés du denier à l'empreinte des sigles RF ; il n'y en a pas avec noms de lieu. L'attribution à Cologne des deniers CLS et COLS nous semble donc incontestable aujourd'hui.

BONN.

Le denier de Bonn, n° 16 de notre planche, est encore une nouvelle variété de cet atelier, en ce qu'il porte une crosse au lieu d'une croisette. Bonn, ville voisine et fille

de l'archevêché de Cologne, a emprunté à sa mère le symbole ecclésiastique qu'elle accouple avec la hache pipinienne.

GOCH.

Le petit trésor dont il s'agit nous a fourni deux exemplaires d'un denier publié dernièrement dans la *Revue française*, 1856, pl. V, n° 4, d'après un échantillon envoyé d'Allemagne à M. Rollin. L'atelier de ce denier est indiqué par l'inscription CHO-GIS, en deux lignes; *voy.* n°s 17 et 18 de notre planche. M. de Renesse en possédait un exemplaire; il y en avait un chez feu M. de Reichel de Saint-Pétersbourg, qui l'aura reçu de quelque correspondant de l'Allemagne; un autre a été trouvé près de Maestricht, il y a trois ans; il était cassé en deux morceaux et a été cédé depuis par un marchand de Belgique à M. Rousseau. Cette monnaie a été attribuée à un bourg français, nommé les *Choges*, situé dans le département du Puy-de-Dôme, mais elle appartient, à n'en pas douter, à quelque localité plus ou moins rapprochée du lieu où la trouvaille a été faite.

A deux petites lieues de la frontière de la Gueldre actuelle, en Hollande, sur la route de Clèves à Gueldre, à sept lieues de Nimègue, est située la ville de Goch qui est une des plus anciennes de cette partie de l'Entre-Meuse et Rhin. Sous Charlemagne et avant cette époque, Goch était la capitale de ce pays, auquel elle avait donné son nom; c'étaient les *Gugerni* ou *Gogerni* enclavés depuis dans le

duché de Clèves et Juliers [1]. On sait que dans le Nord, pour certaines combinaisons orthographiques, le C, le G et la diphthongue CH se confondent continuellement; nous verrons encore le nom de Maestricht s'écrire TRIG, TRICH et TRIECT. Je suis persuadé que notre CHOGIS n'est autre que le *Goch* actuel. Goch, la *Gochia,* le *Gochum* des modernes, avec tout le territoire des *Gugerni* jusqu'au Rhin, était compris dans les possessions de l'empereur Lothaire; Emmerick, Wesel, Duisbourg, etc., faisaient partie du royaume de Germanie.

M. Lecointre-Dupont a publié dans la *Revue française,* année 1839, p. 244, un denier de l'empereur Lothaire, avec l'inscription : ✠ HOGSI MONETA; le savant numismate de Poitiers propose *Hoechst* près de Francfort. Nous aimerions mieux *Goch* qui appartenait à Lothaire, tandis que Hoechst faisait partie du royaume de Germanie. Toutefois, nous reconnaissons que Lothaire a pu frapper, du vivant de son père dans toute l'étendue de l'empire, auquel il était associé depuis 817. Enfin nous ferons observer que dans les Annales de Fulde, à l'année 849, Hoechst est nommée *villa Hogstedi.*

DINANT.

Le denier de Dinant, n° 19 de notre planche, porte DEO-AEN en deux lignes; c'est donc une variété du DEO-NEN de la *Revue française,* 1856, pl. V, n° 6.

[1] Pline, *H. M.*, IV, 17, 31, les appelle *Guberni.*

MAESTRICHT.

Enfin nous donnons la figure d'un denier de Maestricht, variété inédite et très-remarquable; *voy.* n° 20 de notre planche. On connaissait déjà le denier de Charlemagne pour cette ville, avec l'inscription locale TRI-IECT en deux lignes; mais voici le nom de Maestricht écrit dans sa forme flamande ou allemande : TRIG. Les deux formes ont été maintenues jusqu'à la fin du XIIIe siècle; ainsi nous possédons deux deniers de Charles le Chauve, l'un avec TRIIECTO MONE, l'autre avec TRIGETENSE MON; et un gros tournois de Jean I de Brabant, mort en 1294, porte MONETA-TRICHT; voilà encore, comme pour la ville de *Goch,* le G devenu CH; mais après cette époque, la forme latine *trajectum* est la seule employée sur la monnaie maestrichtoise. Le nom flamand de Maestricht était réellement *trig;* aussi, le graveur, qui en adoptant la forme vulgaire s'y est strictement tenu, a-t-il figuré une croisette, afin de remplir le vide qu'il eût laissé dans la seconde ligne.

A cette occasion nous ferons connaître une variété nouvelle du denier de Verdun, pièce trouvée dans les ruines de Duerstede; *voy.* n° 21.

Av. CARO-LVS en deux lignes; l'étoile n'y est pas comme sur l'exemplaire de la collection Rousseau.

Rev. VIRDVNS; dans le centre, au lieu de la croisette, une grosse boule dans un cercle; de plus, l'échantillon de M. Rousseau porte VIRDVN seulement. Dans le trésor

d'Imphy, l'atelier de Verdun est représenté par deux deniers très-variés de Pepin; il n'y en avait pas de cette ville au nom de Charlemagne.

Revenons maintenant à la trouvaille d'Imphy. La composition de ce précieux ensemble, comprenant presque autant de pièces de Charlemagne que de Pepin, nous apprend que le grand homme, sur ses premières monnaies, qu'on pourrait nommer : au type *pipinien,* avait rigoureusement copié son père. Ainsi, les sigles RF et autres lettres initiales; les inscriptions en une, deux ou trois lignes; les légendes circulaires, jusqu'aux figures symboliques; tous ces systèmes, introduits par Pepin, reparaissent sans innovations sur les espèces de Charlemagne. Mais la conquête de l'Italie lui ouvrit bientôt une ère nouvelle, et dès lors les sciences et les arts, protégés et encouragés par ce monarque éclairé, progressèrent rapidement. Ces grossiers deniers furent abandonnés et remplacés par une monnaie beaucoup plus correcte, plus fine et plus élégante.

N'ayant aujourd'hui à nous occuper que du type *pipinien,* le trésor d'Imphy, qui a enrichi la numismatique de tant et de si intéressantes nouveautés, fournira d'utiles renseignements à nos études.

Un système nouveau, bien qu'Eckhard en soit le premier promoteur, s'est fait jour, il y a peu d'années, à l'occasion de certains deniers du cabinet Rousseau; ce système consiste à lire des noms de monétaires sur des monnaies de Pepin et de Charlemagne. Le denier de celui-ci, sur lequel est inscrit le nom d'*Odalricus,* semble être le point de

départ des efforts que l'on va essayer pour réhabiliter cette opinion. Odalricus doit être incontestablement un nom d'homme; mais est-ce à dire qu'un nom d'homme indique forcément un fonctionnaire de la monnaie? Le comte de Narbonne qui nous a laissé des espèces signées de son nom, n'était pas un préposé à la monnaie de Charlemagne.

Le savant auteur de la *Notice* sait très-bien que le denier *Odalricus* de Charlemagne appartient au Nord; qu'on en a trouvé plusieurs exemplaires dans le haut Rhin, tandis qu'il n'a pas, que nous sachions, été exhumé en France; il sait parfaitement aussi qu'*Odalricus* ou *Udalricus* et l'*Ulrich* allemand sont le même nom d'homme; voilà un point de repère qui va nous guider. Eh bien, dans le cercle du haut Rhin, près de Fulde et à quelques lieues de Francfort, il y a la ville d'*Ulrichstein* (dont la traduction littérale est : *forteresse d'Ulrich*), aujourd'hui dans la principauté de Hesse-Darmstadt; son fort ou château est le plus élevé du pays. D'après une tradition qui nous a été rapportée, c'était la résidence d'un ancien comte ou gouverneur que l'on fait remonter au moins au temps de Charlemagne. Or, le beau-frère de Charlemagne se nommait *Udalricus* et nous savons qu'il possédait de grandes dignités; quelles sont-elles? A-t-il été le gouverneur de ces contrées, qui dès 817 furent réunies au royaume de Germanie? Est-il impossible que ce soit là l'Odalricus du denier de Charlemagne?

Le comte de Narbonne semble n'avoir été qu'un usurpateur, et encore le sait-on? Mais Charlemagne a pu accorder à son beau-frère un privilége analogue à celui qu'il concéda au duc de Bénévent. Quoi qu'il en soit, il est

regrettable que le moine de Saint-Gal n'ait pas été plus explicite au sujet de la position politique d'Udalric ; il nous apprend seulement que : « Udalric, à la mort de sa sœur « Hildegarde (épouse de Charlemagne), ayant, pour quel- « que faute commise, été dépouillé de ses dignités, un plai- « sant alla crier aux oreilles du très-miséricordieux Char- « les : *et maintenant que sa sœur est morte, Udalric perd « ses dignités dans l'Orient et dans l'Occident!* Mais, dit- « il, touché jusqu'aux larmes de ces paroles, Charles les « lui rendit aussitôt. »

L'auteur de la *Notice* se demande si ce personnage n'a pas été maître de la monnaie. Ce n'est pas, nous semble-t-il, à des fonctions d'une nature si inférieure qu'on a pu faire allusion, lorsqu'on a parlé des dignités qu'occupait le *beau-frère* de Charlemagne. Mais retournons à nos monétaires.

Sous le n° 5 de la pl. XI, une de celles qui accompagnent la notice sur la trouvaille d'Imphy, on a donné le dessin d'un denier déjà publié dans la *Revue française*, 1837, pl. VIII, n° 6, et par M. Combrouse. Ce denier sur lequel on avait très-bien lu, écrite en une sorte de lettres onciales, l'inscription QUANWIC(us), fut naturellement attribué à Quentovic. Celui-là fournit un Q exactement formé, voici la pièce :

A

Et dans le trésor d'Imphy *il y en a un tout pareil ;* mais

on a préféré de se servir de celui sur lequel, le graveur ayant négligé de prolonger la queue, cette lettre prend la forme d'un *c* fermé, *sic :* ꝯ, au lieu d'un *q*, *sic :* ꝗ. De plus, sur l'exemplaire de M. Cartier, dessiné par lui-même, — c'est tout dire, — la troisième lettre est distinctement séparée des deux jambages formant la quatrième qui est un N.

La lecture *Quanwicus,* — le *c,* outre un trait, porte le signe d'abréviation : US, — semblait un fait bien et dûment acquis, lorsqu'on est venu nous proposer encore un nom de monétaire. Le *q* et le *a* seraient des *D* renversés, et le *o* et le second D seraient liés ensemble; nous aurions ainsi *Duodewicus,* un nouveau *fonctionnaire qui présidait à la fabrication* de la monnaie de Pepin ou de Charlemagne. J'ai déjà dit que M. le comte d'Amécourt a eu dans sa trouvaille un denier de Quentovic en tout semblable à celui de M. Cartier. C'est qu'en copiant celui-là le fonctionnaire eût changé de nom et se fût appelé *Quanwicus !!*

Malheureusement, et c'est fort triste à dire, on a cherché à fausser la science pour de mesquines susceptibilités d'amour-propre ; il fallait donc éviter de se contredire; car, en reconnaissant ici la forme *Quanwicus,* c'est-à-dire *Quantowicus,* forme que nous retrouvons sur des deniers au monogramme carolin, déterrés dans les ruines de Duerstede et de Dombourg, où nulle monnaie de Charles le Chauve n'a été rencontrée, (1) tandis qu'à partir de Louis le Débonnaire le nom de cette ville est invariablement écrit

(1) *Revue belge,* 2e série, t. II, p. 377, nos 23 et 24 ; Rhethaan Macaré, 1856, *Archief,* II, pl. III, no 19.

Quentowicus, en reconnaissant ce fait, dis-je, on eût implicitement adhéré à un système de classification, qui, pour être assez généralement adopté aujourd'hui, n'en a pas moins été combattu d'une façon déloyale et aussi peu courtoise que peu digne des procédés qu'on se doit réciproquement dans la bonne société.

Le n° 6 du dépôt d'Imphy est attribué à Neuss, petite ville située près de Dusseldorf, à sept lieues de Cologne. On propose de lire NVESSIO ; la deuxième et la troisième lettre sont liées ensemble. Malgré notre bien vif désir de voir s'enrichir encore notre domaine numismatique, nous ne saurions accepter sans contrôle une acquisition aussi importante pour nous. Un denier analogue a déjà été publié dans la *Revue française*, 1854, pl. X, n° 1, et reproduit dans notre Recueil, 3e série, t. I, pl. VI, n° 5. Malheureusement une ébréchure a enlevé, sur cette pièce, la lettre placée entre le *E* et le *N*; on a proposé la leçon SENNOIS que je crois la véritable. En effet, la lettre *E* est disposée de façon à devoir être lue à rebours, et sur l'exemplaire de la collection de M. le comte d'Amécourt on a évidemment observé, pour cette lettre, la même disposition épigraphique ; car elle est bien fermée du côté du *S*. Afin de rendre cette démonstration plus palpable, nous donnons, d'après la *Revue française*, le dessin des deux variétés ; *voy*. pl. VIII, nos 22 et 23. Cette combinaison *monogrammiforme* fournit donc les trois jambages de la lettre *N*; et le *E* étant placé de manière à devoir précéder et non pas à devoir suivre le *N*, c'est la lecture SENNOIS qui me semble la seule rationnelle. Ainsi, pour les nos 7, 8, 24 et 32, les lettres sont également disposées en raison du sens

renversé dans lequel elles doivent se lire. Enfin, il y a encore cette remarque à faire, qu'aucun denier de ces contrées éloignées où est situé Neuss, n'a été retrouvé à Imphy; que le denier qui nous occupe n'a jamais paru dans les trouvailles du Nord; et que les empereurs de la maison de Saxe qui ont monnayé dans presque toutes les villes monétaires de la deuxième race, n'ont jamais frappé à Neuss qui n'a qu'exceptionnellement ouvré à la fin du xve siècle, et cela en récompense, dit-on, de la conduite courageuse de cette ville pendant le siége de 1474.

Les n°s 15 à 19, représentent cinq variétés d'un denier déjà plusieurs fois publié et assez timidement attribué à Paris, à Autun, à Maestricht, etc.; il porte *Autramno* ou *Antramno,* en trois lignes; car les deux premières lettres qui forment monogramme, se décomposent par AN aussi bien que par AV. L'auteur des *Cent deniers de Pepin, de Carloman et de Charlemagne,* y reconnaît l'officier monétaire *Autramnus.*

Le trésor d'Imphy a signalé cette circonstance importante, que, si toutes ces monnaies y étaient en très-petit nombre d'exemplaires, dont trente uniques, d'un autre côté il s'y trouvait, avec ceux qu'on a recueillis depuis la publication des *Cent deniers,* plus de vingt pièces d'*Antramno.* Dans cet état de choses il est clair que l'atelier originaire de cette monnaie doit être cherché dans les environs d'Imphy. Ouvrant le premier dictionnaire géographique venu, j'y trouve *Antrain,* petite ville de France, dans le Nivernais. Je me suis alors adressé à M. le comte d'Amécourt pour lui signaler cette localité et lui demander s'il savait quelque chose sur son ancienneté et sur son impor-

tance. Il m'a répondu immédiatement qu'Antrain, *Interramnes*, existait déjà à l'époque Gallo-romaine; n'est-ce pas dans ce lieu que les *Antramno* ont été frappés? Le nom latin était *Interamnes*, c'est vrai, mais nous avons sur nos monnaies tant d'exemples de noms de lieu mal orthographiés ou écrits selon la forme vulgaire d'alors, que nous ne verrions encore ici que l'emploi de la forme française latinisée : *Antrain, Antramnus*.

Le n° 20 offre au revers un monogramme composé des lettres AVDNO ; car l'M qu'on prétend y voir afin d'arriver au contingent nécessaire pour composer le nom du monétaire *Audomundus*, n'y est certainement pas. La ligature en forme d'angle de la lettre A, *sic* : ⅄, ne fournit selon nous, aucun élément pour la décomposition de ce monogramme; cette forme d'A étant très en usage; car, outre l'exemple tiré du denier qui nous occupe et des monnaies de Pepin figurées sur ma planche, je puis encore renvoyer aux n°s 2, 11 et 31 de la trouvaille d'Imphy, sur lesquels l'A est fait de la même manière. Mais il y a encore, selon nous, la lettre L. En effet, le trait d'abréviation tracé au-dessus du monogramme, y est à sa place; mais il y a un second trait sous ce groupe de lettres, et celui-là ne saurait avoir la signification du premier; or, encore bien que le trait de dessous soit un peu détaché du premier jambage de l'A, ce qui a pu être une inadvertance du graveur, nous croyons qu'il faut l'y joindre, ce qui en ferait un L; alors nous aurions LAVDVNO. D'ailleurs, on a des monnaies de Charlemagne, frappées à Laon, donnant identiquement la même forme locale LAUDUNO.

Jusqu'ici on fait un usage assez modéré de la mise

en pratique du système que nous examinons. Pour les vingt-neuf deniers de Pepin le Bref que signale la trouvaille, nous n'avons rencontré que trois monétaires : *Duodewigus, Autramnus* et *Audomundus;* encore est-il fort douteux qu'on en conserve un seul. Mais voilà que pour les seize numéros restants, qui appartiennent à Carloman et à Charlemagne, nous nous trouvons en face de six noms de monétaires ! ! Et on ne trouve rien à nous dire pour expliquer cette inconcevable anomalie !

Sous les rois de la première race, on pouvait encore atteindre le coupable, puisque la monnaie, outre le nom du fonctionnaire, mentionnait l'atelier dans lequel la pièce avait été forgée. Les tiers de sol d'or se ressemblaient entre eux ; une tête d'un côté, une croix de l'autre. Mais dès que l'or a été supprimé ou aboli, les *saigas* ou deniers d'argent qui le remplacèrent — ce qui a dû arriver plusieurs années avant le règne de Pepin — prirent une infinité d'empreintes symbolisant les ateliers ; par ordre, sans doute, le fonctionnaire avait cessé de signer ses produits. Toutefois, un fait qui semble acquis aujourd'hui, c'est qu'un grand nombre d'ateliers de localités peu importantes avaient continué à forger sous Pepin et sous Charlemagne ; ce fait doit accroître les difficultés que nous rencontrons dans la recherche de ces ateliers inscrits sur les monnaies.

Les monnaies de Pepin nous montrent les initiales de son nom et de son titre royal, tantôt accompagnées de sigles ou d'inscriptions plus ou moins complètes, indiquant la localité originaire de la pièce, tantôt avec un symbole local, comme sur la monnaie de Chartres ; mais on avait de nouveau adopté un type uniforme ; c'était l'empreinte

des deux lettres RP ou RF (*rex Pipinus rex francorum*). Comment en effet eût-on reconnu l'atelier, si au lieu de marquer la monnaie du nom de cet atelier, on y eût seulement inscrit le nom d'un fonctionnaire plus ou moins obscur? Sous Charlemagne les espèces offraient la même monotonie : CAROLVS tracé en deux lignes était l'unique empreinte des premières monnaies du grand roi. Or, pour les reconnaître il fallait, je le répète, les marquer du nom de leur atelier, précaution offrant certainement plus de garantie que la signature d'un simple préposé; et on n'était pas alors si loin des abus passés pour les avoir oubliés et reprendre les errements qui avaient facilité ces abus.

Si l'on est parvenu à lire et à classer beaucoup de deniers de Pepin et de Charlemagne, sur lesquels régnait encore la plus profonde obscurité, il n'y a que peu d'années, il nous en reste cependant un assez grand nombre qui sont demeurés à l'état d'énigme; mais si étrange que nous paraîtra une inscription locale, il y aura toujours possibilité, si on ne veut pas y voir un nom de lieu, de trouver dans nos anciennes annales des noms d'homme qu'on pourra y adapter.

Nous avons maintenant six nouveaux noms de monétaires à enregistrer à la suite de la première liste; ce sont : *Leutbra*(nnus), *Ardis, Gervasi*(us), *Metthadolus, Rodlan* (nus) et *Spe*(randeus). Sur le premier de ces deniers, n° 30 de la trouvaille d'Imphy, l'inscription est circulaire et sans croisette; on peut donc lire à volonté *Braleut* ou *Leutbra;* il ne manque pas de noms de lieu écrits par Bra, Bri, Bré, etc. Cependant on ne peut pas perdre de vue qu'une infinité de localités ont changé d'orthographe et qu'il en est même qui ont changé de nom.

Le n° 36 donne *Ardis* avec un trait d'abréviation ; cette monnaie est au type des deniers de Marseille, Avignon et Narbonne ; c'est à ces contrées qu'elle doit appartenir. Pourquoi ne pas maintenir l'attribution de Combrouse, qui donne cette monnaie à Arles ?

Sur le n° 37 est tracé l'inscription *Gervasi;* les deux dernières lettres peuvent se redoubler afin d'avoir *Sancti Gervasii.* Sur un tiers de sol d'or de Maestricht, de la fin des mérovingiens, et représentant une tête nimbée, on voit la légende ICSERVASIV ; il est clair qu'il faut d'abord lire à rebours, c'est-à-dire de droite à gauche, les trois premières lettres SCI (sancti), puis redoubler l'S et continuer ; enfin, reprendre encore cette lettre pour la placer au bout de l'inscription ; nous aurons alors SCI SERVASIVS (*sic*) ; ces bizarreries peuvent se rencontrer ici. Quoi qu'il en soit, il y a en France plusieurs villes et bourgs du nom de Saint-Gervais.

Quant au n° 38, a-t-on pu, sans rire, proposer *Metthadolus ?* Ce denier appartient incontestablement, d'après nous, à cette nombreuse et grotesque famille de *Medolus,* dont les descendants, plus nombreux encore, se nomment *metullo, metalo* et *metallum.* Le croira-t-on, voici l'empreinte hiéroglyphique qui a fait découvrir le monétaire Metthadolus :

Le n° 39 porte *Rodlan* écrit en deux lignes, avec un

trait d'abréviation sur les trois premières lettres; ce sera, nous dit-on, le monétaire *Rodlannus*. N'avons-nous pas encore sous Louis I, sous Charles le Chauve et sous l'empereur Lothaire, des deniers dont nous ne retrouvons pas l'atelier? et cependant, à ces époques, on ne remarque plus les incorrections signalées ici; on gravait bien alors.

Enfin sur le n° 40 on lit les trois lettres SPE surmontées d'un trait d'abréviation. Après *Metthadolus* on ne s'étonnera pas de rencontrer *Sperandeus*. Notons cependant que nous avons eu pour Pepin un denier frappé à Saint-Pierre (*sci petri*); j'aimerais mieux voir encore ici une localité de ce nom, malgré la forme raccourcie sous laquelle elle se présente. Ainsi nous avons les deniers de Lyon prenant simultanément les deux formes LVG et LVGDVN. Pepin frappait à Chartres un denier muet représentant un personnage debout, tenant dans chaque main une croix; on a pu classer cette monnaie parce qu'il en existe d'autres de ce prince, au même type, sur lesquelles sont tracées les lettres CARN(otis). Ne devrait-on pas supposer qu'on a d'abord frappé le denier muet et que celui avec l'inscription est venu après? Il n'en est rien cependant, car c'est le type muet qu'on prend pour la monnaie de Charlemagne; il est donc très-probable que les deux types se frappaient en même temps. Dès lors, je ne vois aucun motif pour refuser à la monnaie de Saint-Pierre ce qui se passait ailleurs et pour ne pas me persuader qu'on a pu y frapper indifféremment les SPE et les SCIPETRI; de plus, le denier de Saint-Maxence prouve l'emploi de la lettre S pour l'abréviation SCI plus généralement usitée. Néanmoins, on ferait bien encore, selon nous, de consulter les noms de

lieu s'écrivant par Ep. ou Esp. qui en latin se traduisent presque toujours par Sp.

Les nombreuses découvertes faites dans ces dernières années, ont enrichi d'une manière inespérée la numismatique de la seconde moitié du VIIIe siècle; et bien que, parmi les mesures prises par les premiers princes de la race des Pepin afin de remédier aux abus signalés plus haut, on ait cru devoir fermer un grand nombre d'officines monétaires, ces découvertes nous démontrent aujourd'hui que beaucoup de ces officines fonctionnaient encore sous Pepin le Bref et dans les premières années du règne de Charlemagne. Mais on reconnut très-probablement la nécessité d'en restreindre encore le nombre; car, à en juger d'après les monnaies retrouvées, l'apparition des espèces au monogramme nous signalerait une nouvelle suppression d'ateliers, situation qui paraît avoir été maintenue pendant tout le règne de Louis le Débonnaire. Depuis lors, en effet, une grande partie des ateliers qui forgeaient le type *pipinien* semblent avoir été fermés. Ainsi, pour cette période, que nous présumons avoir commencé vers 780 et qui finit en 840, nous n'avons retrouvé en Austrasie que la monnaie de Duerstede, de Cologne, de Mayence, de Trèves, de Strasbourg, de Metz, de Verdun et de Cambrai, tandis que nous aurions perdu Liége, Maestricht, Aix-la-Chapelle, Saint-Trond, Dinant, Goch, Bonn, Bingen, Tournai (et Condé?)

Cette réforme, qui atteint principalement les villes secondaires, se manifeste dans la même proportion en Neustrie. Nous pourrions produire une longue liste d'ateliers de ces contrées ayant fonctionné sous Pepin et dans le commen-

cement du règne suivant, dont nous n'avons pas revu la monnaie depuis l'apparition de l'empreinte au monogramme jusqu'à la fin du règne de Louis I. Et pour ne citer qu'un exemple du fait analogue qui se passe chez nos voisins du midi, nous rappellerons que sur vingt-cinq ateliers déterminés que fournissent les deniers de la trouvaille d'Imphy, dix seulement se montrent pendant la période suivante.

De Coster.

LES SEIGNEURS DE SCHÖNECK,

A PROPOS D'UNE MONNAIE.

A

Schöneck, Schonecke ou Schönecken, est aujourd'hui une petite ville ou un bourg, appartenant à la Prusse, province du Bas-Rhin, régence, et à dix lieues N. N. O. de Trèves, cercle, et à une lieue et un quart de Prum, sur la Nims. Après avoir appartenu successivement à des seigneurs particuliers de la famille des comtes de Vianden, aux seigneurs de Fenestrange et aux ducs de Luxembourg qui, en 1384, vendirent définitivement cette seigneurie à l'archevêque Conon de Falckenstein, elle était, au siècle dernier, le siége d'un bailliage dans l'électorat de Trèves. Son nom qu'on traduit, dans les actes en latin, par *Bellacosta,* signifie en allemand : beau coin, beau côté. C'est le *Schoon hoeck* des Flamands (1).

(1) Le bailliage ou, comme dit Hontheim, la *satrapia* de Schöneck comprenait les villages et terres de : Laser, Weineringen, Niederlauch, Dundorff, Geisdorff, Hoff, Weckelsberg, Langenfeld, Gondelsheim, Weinsheim, Plütscheid, Heysdorff et Nieder-Hersdorff. (Hontheim, *Historia trevirensis,* t. III, p. 9.)

Il existe, en Allemagne, un assez grand nombre de localités de ce nom. Il y a même, dans l'électorat de Trèves, un autre Schöneck, *Novum castrum*, près de Saint-Goar, dont il est parlé dans le *Registrum bonorum ecclesiæ Prumensis*, de 1222, que donne Hontheim, t. I, p. 660. Ce Schöneck relevait de Gembrighe (1); il appartenait alors aux comtes d'Hostade, et était habité par les héritiers de Conrad de Boppard.

Les deux Schöneck figurent dans un même acte, de 1495, comme appartenant aux archevêques de Trèves, l'un sous le nom de *Schonecken-Eifflia*, l'autre, celui près de Saint-Goar, sous le nom de *Schoneck supra Hundsruck* (2). Cette identité de nom est souvent la cause des difficultés que l'on rencontre pour attribuer à une même famille tous les personnages du nom de Schöneck; car le Schöneck dans l'Hundsrück a pu donner aussi, et a donné, en effet, son nom à ses possesseurs.

Une troisième famille, les *Hurten de Schöneck*, figure souvent aussi, dans les annales de l'électorat. Elle était originaire des environs de Rouver (3), et elle avait pris le surnom de Schöneck d'un fief situé dans le voisinage de cette localité. Richard Hurten de Schöneck est le plus ancien personnage de ce nom que l'on connaisse; il est cité dans un acte de 1380.

Hontheim pense que le château de Schöneck, qui existait de son temps et qu'il appelle une construction ancienne

(1) Près de Saint-Goar. Hontheim, *Historia*, t. I, p. 693.

(2) Hundsrück : le pays situé entre le Rhin et la Moselle, et dont l'électorat de Trèves possédait une partie.

(3) Village à une lieue de Trèves.

et élégante, avait été érigé sur l'emplacement du palais royal de *Scolinare* ou plutôt *Scolinacke* (1), d'où l'empereur Lothaire data, le 19 septembre 855, les nombreuses donations qu'il fit à l'Église de Prüm, choisie par lui pour le lieu de sa sépulture (2). Un diplôme de Pepin, de l'an 762, fait mention de Wetteldorff près de Schöneck, et dans la même paroisse (3).

C'était donc, à ce qu'il semble, une localité ancienne. Cependant il faut descendre jusqu'au XIIIe siècle pour la trouver mentionnée dans des actes.

L'histoire des seigneurs de Schöneck est assez embrouillée. Elle a été le sujet de deux dissertations, l'une par M. Würth-Paquet, l'autre par M. Baersch, insérées dans les volumes VIII et X des publications de la Société archéologique de Luxembourg.

Nous avons aussi consulté, à cette occasion, l'*Eiflia illustrata* de Schannat, les recueils de Hontheim et de Lacomblet, les *Gesta Trevirorum,* l'histoire de Luxembourg de Bertholet et celle des comtes de Vianden, de M. Neyen. Voici, en quelques mots et dans les limites que nous permet un article qui doit plutôt avoir trait aux monnaies qu'à l'histoire elle-même, ce que l'on sait de ces dynastes.

(1) Le jeudi après Saint-Pierre et Saint-Paul, 1355, Frédéric, seigneur de Junckenraide, reconnut avoir reçu en fief, du seigneur de Schönecken, le bien de *Scholaire* et dépendances, possédé déjà à ce titre par son père. (Document cité par M. Würth-Paquet.) N'est-ce pas là, plutôt, l'emplacement de l'ancien château de *Scolinare?*

(2) Hontheim, *Historia,* t. I, pp. 24 et 193.

(3) *Ib.*, t. I, p. 60.

HENRI Ier. (1264-1290.)

Au XIIIe siècle, la terre de Schöneck, qui relevait de l'abbaye de Prüm, appartenait aux comtes de Vianden. C'est un fait sur lequel on est unanimement d'accord. Elle devint l'apanage d'une branche de cette famille; et voici comment Bertholet raconte cet événement : Le fils aîné du comte Henri de Vianden, nommé Frédéric, mourut du vivant de son père, vers 1248. Il laissait un fils en bas âge, du nom de Henri, à qui Vianden revenait par droit de primogéniture. Au mépris de ce droit, le frère puîné de Frédéric, Philippe, s'empara du comté de Vianden au détriment de son neveu.

Quand le jeune Henri fut devenu capable de revendiquer son héritage, les armes à la main, il leva une petite armée, attaqua son oncle et l'enferma dans le château de Bellacoste, ou de Schöneck.

Le comte de Luxembourg, dont Frédéric avait imploré le secours, imposa la paix aux deux parties, aux conditions suivantes : 1° Que le comté de Vianden relèverait à l'avenir de Luxembourg; 2° que Schöneck, avec l'avouerie de Prüm, formerait l'apanage de Henri. Celui-ci prit alors le nom de seigneur de Schöneck et fut la souche de cette dynastie, qui n'était autre que la branche aînée de la maison de Vianden. Bertholet place cette transaction à l'année 1264. En 1270, Henri de Schöneck fit hommage au comte de Luxembourg, Henri II.

Schannat, au contraire, prétend que Henri possédait Schöneck quatorze ans au moins avant sa querelle avec

son oncle, et que le traité de 1264 ne fit que ratifier un droit antérieur.

Ici se présente une première difficulté. Dans une charte de 1263, par laquelle l'empereur Richard donne à l'Église de Trèves, en qualité de vassale (*ministerialem*), Oda de Schöneck, épouse de Werner de Trys, figure un Conrad de Schöneck (1). Le même Conrad, ou plutôt son fils de même nom, est encore mentionné dans un acte du 8 novembre 1277, par lequel Werner et sa femme, Oda, reconnaissent que le château de Trys (2) relève de l'Église de Trèves (3).

Ces Conrad appartiennent-ils à la même famille que Henri? Il est impossible de le croire, si l'on admet la version de Bertholet.

Henri Ier de Schöneck figure dans une charte du 8 novembre 1277, par laquelle Frédéric de Neufchâteau reconnaît que les châteaux de *Coverna* et d'Altenburg relèvent de l'Église de Trèves (4). On le trouve encore mentionné, avec son fils Gérard, dans un diplôme du lundi avant la Chandeleur, 1283 (5). M. Würth-Paquet fixe l'époque de sa mort en 1290. Il avait épousé Mathilde de Blankenheim (6) dont il eut trois fils et une fille :

(1) Hontheim, t. I, p. 748.

(2) Treiss, village et château sur une montagne, entre Trèves et Coblentz, sur la rive droite de la Moselle.

(3) Hontheim, t. I, p. 805.

(4) *Ib.*, t. I, p. 808.

(5) Neyen, p. 125.

(6) Un acte du lundi après la Saint-Remy 1291 la nomme Béatrix et mentionne, comme ses enfants, Henri, abbé de Prüm et une fille Alhéide (Alix).

1° Gérard, qui lui succéda;

2° Henri, abbé de Prüm (1288-1342) (1);

3° Lambert, commandeur d'Ardenau (Aldenau), mort en 1321;

4° Alix.

GÉRARD Ier. (1290-1316?)

On sait fort peu de choses de l'existence de ce Gérard ou Gerhard. Nous le trouvons mentionné, dans une charte de 1304, avec le titre de *Dominus de Schonecke* (2) et dans la même charte figure un *Conradus rufus de Schonecken,* qui doit appartenir à une autre famille (3). Il avait épousé Gertrude de Falckenstein, dont il eut quatre enfants; trois fils : Hartard, Gerhard et Jean, et deux filles : Lise ou Élisabeth, qui épousa Godefroid, seigneur de Wiltz, et Marguerite qui fut mariée au comte Siegfried de Wittgenstein, dont les descendants élevèrent plus tard des prétentions sur la seigneurie de Schöneck. Schannat pense que

(1) Selon Dom Calmet, *Histoire de la Lorraine,* t. VII, preuves 69, un Henri de Schöneck fut abbé d'Échternach de 1298 à 1324. Si ce Henri n'est pas le même personnage que l'abbé de Prüm, il appartient sans doute aux Schöneck de l'Hundsrück.

(2) Hontheim, t. II, p. 26.

(3) *Conradus rufus von Schonecken,* dans une charte du 6 juillet 1325. *Conradus longus de Schonecken* et son frère *Arnold,* dans un diplôme du 26 janvier 1309. Tous ces personnages sont étrangers à la famille de Vianden-Schöneck. Hontheim, t. II, pp. 39 et 107. Il est encore question de ce Conrad de Schöneck, dans une charte de 1317 et dans une autre de 1319, données par Lacomblet, sous les nos 163 et 176 de son troisième volume.

Gérard mourut en 1317; mais cette date ne peut pas être exacte, puisque, dans un acte du lundi, après le jour des SS. Simon et Jude, 1316, le prévôt de Wetzlar et d'autres seigneurs figurent déjà comme tuteurs du jeune Hartard, l'aîné de ses fils et son successeur à Schoneck.

HARTARD. (1316-1350.)

Hartard (1), Hartraid ou Hartroyt (car on trouve ce nom écrit de diverses manières), devait être fort jeune à l'époque de la mort de son père. En 1328, il était mineur encore, et sous la tutelle de Renaud, sire de Montjoie et de Fauquemont, comme nous l'apprend une contre-lettre donnée par l'archevêque Baudouin au sujet d'une engagère des châteaux de Liessem, près de Kylburg, Eisenach et Giltzem (2).

De 1335 à 1350, le nom d'Hartard de Schöneck figure dans un grand nombre d'actes conservés aux archives de Coblentz, et la plupart de ces actes sont des obligations d'argent ou des engagements hypothécaires. Hartard semble avoir été un dissipateur, toujours aux expédients et dans une position fort gênée. En 1341, il inféoda, à

(1) Martène et parfois Hontheim disent *Hartaldus*. La forme moderne de ce nom se retrouve dans *Artaud*.

(2) Les *Gesta Trevirorum*, t. II, p. 247, parlent de cette transaction comme d'une acquisition définive : « *1328. Baldewinus.... Wysskirche et Lyesheym* (*), *castrorum feuda, ligia et aperibilia suæ trevirensi ecclesiæ, recepta stipulatione, ut in privilegiis cernitur, adjecit.* Nous verrons que Liessem revint en la possession d'Hartard.

(*) *Eifliæ Castra.*

Jean, roi de Bohême, pour la somme de 800 florins son château d'Hartardstein ou Hartelstein, qu'il avait bâti et auquel il avait donné son nom (1). En 1349, il engagea ce même château à son beau-frère, Jean de Montjoie et Fauquemont.

Le 2 novembre 1347, il hypothéqua, pour la somme de 2,000 écus d'or, sa ville de Schöneck avec son territoire, au margrave Guillaume de Juliers (2). Le mercredi avant la Saint-Georges 1347, il constitua en douaire, à sa femme, le château de Birresborn (3), en attendant le dégagement de la dîme, à Proesfeld (4).

Ce fut, peut-être, au milieu de ces embarras d'argent que vint à Hartard l'idée de frapper monnaie.

Les esterlins au type anglais, d'Edward II et d'Edward III, à la tête de face, couronnée, étaient alors particulièrement en faveur. C'était cette monnaie que l'on imitait partout dans les Pays-Bas et dans les provinces voisines. Le duc de Lorraine, l'évêque de Toul et jusqu'à l'empereur Louis de Bavière, dans sa bonne ville d'Aix-la-Chapelle, avaient, à qui mieux mieux, contrefait le numéraire du monarque

(1) Bertholet. — Le château d'Hartelstein, aujourd'hui en ruine, était situé sur un rocher, au village de Schwirtzheim, paroisse de Weinsheim, canton ou *burgermeisterei* de Budesheim, cercle de Prüm. Il fut acheté, avec la seigneurie de ce nom, par l'abbaye de Prüm, le 18 décembre 1712, au prix de 6,500 reichsthaler et 54 albus. Depuis cette époque, le prieur de Prüm prenait le titre de seigneur d'Hartelstein.

(2) Lacomblet, t. III, n° 449.

(3) *Biresborn*, près de Kilbourg.

(4) *Bronsfeld*, dans la partie du Luxembourg cédée à la Prusse, en 1815, à une lieue et demie de Prüm.

anglais. Mais le roi Jean de Bohême, duc de Luxembourg, s'était surtout livré avec le moins de ménagements à cette industrie équivoque. Aussi les esterlins contrefaits, de toute espèce, étaient-ils connus en Angleterre sous le nom de leur principal pays d'origine; ou les appelait des *Lussebournes,* comme qui dirait des Luxembourgeois. Hartard, dont la seigneurie touchait au Luxembourg, choisit, tout naturellement, pour son monnayage, le type si bien exploité par ses voisins. La seule pièce que l'on ait retrouvée, de lui, et, peut-être, la seule qu'il ait frappée, est l'esterlin dont l'empreinte est en tête de cet article et dont voici la description.

Tête de face, couronnée : HARS · DNS · DE . SONEC ·

— Croix coupant la légende et anglée de douze besants, posés trois à trois : MON | ETA | DEL | ISE .

A. Gr. 0.98. Ma collection.

Cette curieuse monnaie a été rapportée de France par M. de Coster. Un autre exemplaire fut connu de Snelling, au siècle dernier ; mais il semble qu'il était d'une conservation peu satisfaisante, puisque l'auteur anglais en a rendu les légendes d'une manière inexacte. Ainsi, il y lisait HANS, et proposait de le donner à un Jean, seigneur de je ne sais quel Schöneck, dans la Haute-Alsace; le Schöneck trévirois ayant, selon lui, trop peu d'importance pour qu'on y eût battu monnaie. Quant au mot LISE, il n'en donnait aucune explication, et n'en parlait même pas [1].

Sur notre exemplaire, la lecture HARS est indubitable,

[1] *We can only find one Schoneck in the Electorate of Triers of little*

et ce mot ne peut être autre chose que l'abrégé d'hTRtarduS, ou plutôt, hartTRduS, car on voit sur le h̄, un signe d'abréviation. LISE est évidemment le château de Liessem, ou Lissem (1), qui appartenait à la famille de Schöneck. Enfin, la preuve directe existe qu'Hartard a frappé monnaie.

Le 10 juin 1341, (le cinquième jour avant saint Vit), l'empereur Louis de Bavière le fit citer à comparaître, le 6 juillet suivant, (le vendredi avant saint Kilien), par devant le tribunal de l'Empire, comme prévenu d'avoir fabriqué des monnaies illégales et de mauvais aloi. Il fut condamné de ce chef et dut promettre entre les mains de l'archevêque, que l'empereur avait commissionné à cet effet, de s'abstenir désormais de toutes tentatives semblables.

D'autres seigneurs voisins furent, à la même époque, également cités pour ce fait. C'étaient :

Wilhelmus de Wieda.
Godfridus comes Seynensis, dominus in Valander (2).
Gerlacus et Philippus de Isenburg,
Herman de Helffenstein.

consequence, and another in Upper Alsace, which formerly hat is own barons til about 1500. SNELLING, *Miscellaneous views of the coins,* etc., n° 35.

(1) Le château de Lissem, près de Biersdorf, dans la partie du Luxembourg cédée à la Prusse. La monnaie de Lissem est donc une monnaie belge.

(2) Vallendar, à une lieue N. N. E. de Coblentz, sur la rive droite du Rhin, appartenait aux comtes de Sayn-Wittgenstein, sous la haute souveraineté de l'électeur de Trèves.

H. Waltbode de Novocastro } *sunt illi de Rychenstein.*
L. de Cleberg }
Theod. de Seelbach.
H. Antiquior de Erenberg.
Walter, dictus Schade.
H. de Falckenstein.
Jo. filius Theodori, marescalci de Huneberg.
Theo. marescalcus de Huneberg (1).

Que de pièces à retrouver encore, et combien la numismatique du moyen âge est loin d'être épuisée, comme on serait tenté de le croire, après les immenses progrès qu'elle a faits depuis vingt ans !

Hartard mourut au siége du château de Monclair, en 1350, non frappé par l'ennemi, mais étouffé sous le poids de son armure (2). L'archevêque Baudouin le fit enterrer avec pompe dans l'église de Saint-Mathias, près de Trèves. Il avait épousé Marguerite de Fauquemont, fille de Renaud et de sa première femme, Marie de Bautersheim. Comme il ne laissait point d'enfants, sa succession donna lieu à des contestations infinies (3).

(1) Hontheim. *Prodromus*, t. II, p. 1171.

(2) *Gesta Trevirorum*, t. II, p. 265. *Hartardus de Schoneck non lapidatus, nec sagittatus, sed armorum structura suffocatus spiritum celerius exhalavit.* Le château de Monclair, Montkler ou Montklar, auparavant Skiva ; sur la Sarre, près de Merzig, est aujourd'hui en ruine.

(3) Un Philippe Von Schöneck, qui figure comme membre de la cour féodale de Trèves, dans une sentence qui prive de leurs fiefs le duc Jean de Brabant et autres, et qui fut rendue le 20 mars 1342, n'appartient pas à la même famille. Hontheim, t. II, p. 148.

MARGUERITE DE FAUQUEMONT. (1350-AVANT 1366.)
BURCHARD DE FENESTRANGE. (1351-1372.)

La veuve d'Hartard resta en possession du château de Schöneck qui faisait partie de son douaire. Ses frères Gérard et Jean furent apanagés de diverses terres dont ils obtinrent l'investiture de l'archevêque Baudouin. Le château d'Hartelstein était de ce nombre. Celui de Liessem semble être aussi demeuré en leur possession. En 1353, Gérard (1) de Schöneck ayant arrêté une petite troupe de soldats bohémiens (du roi de Bohême), envoyés au roi de France, pour l'assister contre les Anglais, il les prit, les dépouilla et les tint prisonniers à Liessem. Ils furent délivrés par l'archevêque qui, à cause de ce méfait, détruisit le château de fond en comble (2).

Gérard de Schöneck mourut devant Kirpurch (3), le jour de Saint-Paul, 1355. Il fut inhumé dans l'église des Augustins de Trèves, à gauche du maître autel. On remarque, dit Bertholet, qu'il portait les armes de Vianden, de gueules à l'écusson d'argent. Il ne laissa point d'enfants de sa femme, Jeanne Von Rodemachern, à qui il avait constitué pour douaire, le dimanche après la Saint-Martin 1354, le château et seigneurie d'Hartardstein.

Jean, son frère cadet et le dernier des Schöneck, éleva

(1) Ou Gerlach, *Gerlacus*.

(2) *Et post hæc castrum disjectum nihilavit. Gesta Trevirorum*, t. II, p. 267.

(3) Kyrperch ou Kirchberg, entre la Moselle et la Nahe, selon les annotateurs des *Gesta Trevirorum*, — peut-être Kerprich-aux-Bois, ou Kerprich-les-Dieuze, département de la Meurthe.

de justes prétentions à la succession de ses deux frères, prétentions dont il se désista plus tard à prix d'argent. Il ne laissa que trois enfants naturels, Gérard, Jean et Henri. Après sa mort, le château d'Hartardstein passa à sa sœur jumelle, Lise, qui avait épousé Godefroid, seigneur de Wiltz, et dont les descendants réclamèrent Schöneck, un siècle après, aux comtes de Virnebourg.

Schannat fixe à l'année 1370 la mort de Jean de Schöneck. La mention de son nom, dans des actes de 1380, avait fait reculer cette date de dix ans au moins; il est probable, cependant, que le Jean de 1380 est l'un de ses trois enfants naturels.

Mais revenons à la veuve de Hartard, qui possédait Schöneck à titre de douaire.

Le comte de Wittgenstein qui, du chef de sa femme, Marguerite, avait droit à une part dans cette seigneurie (M. Würth-Paquet dit à un huitième), vendit cette part à un seigneur, riche et puissant, Burchard de Vinstringen ou Fenestrange. Celui-ci, pour s'arrondir et simplifier la position, épousa la veuve d'Hartard et réunit ainsi, sur sa tête, la possession entière de Schöneck. Mais comme les droits de sa femme n'étaient évidemment que viagers, il crut convenable de s'assurer une possession définitive en transigeant avec les prétendants à la nue propriété. Il conclut un premier arrangement avec Jean de Schöneck, à la Pentecôte, 1358. Cet arrangement fut de nouveau ratifié, le 20 octobre 1361.

Cette même année, il avait racheté les droits éventuels du comte de Solms, qui avait épousé une fille de la sœur d'Hartard et de Siegfried de Wittgenstein; ainsi que ceux

du comte Poppo d'Eberstein et de sa femme, ceux-ci pour la somme assez considérable de 12,000 écus d'or vieux.

Cuno, seigneur de Winneburg, éleva, de son côté, des prétentions sur Schöneck. On ignore d'où elles provenaient. Burchard les racheta également, en 1362.

En 1364, le jour avant la séparation des apôtres, le comte Poppo d'Eberstein et sa femme Gertrude, reconnurent avoir mis fin à toutes contestations, avec leur beau-frère Burchard, au sujet des seigneuries de Witchenstein [1] et de Schöneck. D'où il résulte que la transaction de 1361 n'avait pas décidé de tous les points en litige. La première femme de ce Poppo, Irmegarde, était, à ce que l'on croit, fille de Marguerite de Schöneck et du comte Siegfried de Wittgenstein ; c'était d'elle que devaient venir les prétentions du comte d'Eberstein.

Ce comte Siegfried avait eu de son mariage avec Marguerite, un fils, Werner, et trois filles : Mathilde, épouse du comte de Solms, Irmegarde (ci-dessus,) comtesse d'Eberstein, et Élisabeth ou Adelheid, qui, après le décès de son frère, mort sans enfants, porta le comté de Wittgenstein à son mari, le comte Valentin de Sayn, seigneur d'Hombourg et Vallendar.

Les prétentions de Werner sur Schöneck résultent d'un acte du 10 février 1355. Il les invoqua de nouveau en 1356 et en 1358 ; elles ne finirent, sans doute, que par sa mort.

Le jour de Saint-Pierre-aux-liens, 1365, Burchard transigea avec Thielman, seigneur de Stein, le troisième mari de Jeanne de Rodemachern, au sujet du douaire que cette Jeanne avait reçu de son premier mari, Gérard de Schöneck.

[1] Wittgenstein.

Le 13 octobre de la même année, survint encore un arrangement entre Burchard et Jean de Schöneck.

On ignore la date précise de la mort de Marguerite de Fauquemont. Toutefois, cette mort doit être antérieure au 12 février 1366, car son mari Burchard figure, dans un acte de cette date, avec sa nouvelle épouse, Blancheflore de Falckenstein.

Quant à Burchard, le dernier document dans lequel il est cité, comme étant encore en vie, est une promesse faite par le duc de Brabant, le 31 mai 1372, d'assister l'archevêque dans sa lutte contre le duc de Juliers (1). D'un autre côté, il résulte d'un acte, en date du dimanche après la Sainte-Lucie (2), de la même année, 1372, qu'il était mort à cette époque, puisque Ulrich de Vinstringen y stipule comme «Mumper» (mambour ou tuteur) des enfants de son frère, Burchard.

ULRICH DE VINSTRINGEN ET SON NEVEU, BURCHARD II. (1372-1378.)

Après la mort de Burchard, sa veuve renonça aux droits que son douaire lui donnait sur Schöneck, en faveur de Ulrich qui avait la tutelle des enfants de son frère (3). C'est donc par erreur que Schannat a avancé que cet Ulrich avait été institué héritier par Burchard, puisque celui-ci laissait deux enfants qui devaient nécessairement lui succéder.

(1) Hontheim, *Historia*, t. II, 258.

(2) 19 décembre 1372.

(3) Le 4 juillet 1374, Ludolf, seigneur de Differtingen, atteste que Blancheflore a renoncé à ses droits, etc.

La famille de Vinstringen demeura ainsi en possession de la seigneurie de Schöneck.

Nous avons vu, ci-dessus, qu'après la mort de Jean, le château d'Hartardstein était passé à sa sœur Lise, épouse de Godart ou Godefroid de Wiltz. Ce seigneur, du chef de sa femme, éleva aussi des prétentions sur la terre de Schöneck ; mais n'étant pas en position de les faire valoir efficacement contre la puissante famille de Vinstringen, il les vendit à Wenceslas, duc de Luxembourg. La date de cette vente, ainsi que son prix ne sont pas connus. Cet arrangement donna aux seigeurs de Vinstringen l'occasion d'entrer aussi en accommodement avec Wenceslas.

En 1377, le quatrième jour du *Spurckel* (1), selon le style de Trèves, Ulrich de Vinstringen, et Burchard, fils de Burchard « à qui Dieu fasse paix, » avec le consentement de Marguerite d'Aspremat, femme d'Ulrich, et pour Jean, fils de Burchard, dont son frère aîné était tuteur, vendirent à Wenceslas la terre de Schöneck, avec tous ses droits et dépendances, pour la somme de 26.000 petits florins.

Un Conrad (Coynrait von Schonecge le noir (der zwartze), qui figure dans des chartes de 1371 et 1389 (2), devait appartenir à une autre famille.

WENCESLAS, DUC DE LUXEMBOURG. (1378-1383.)
WENCESLAS, ROI DE BOHÊME. (1383-1384.)

Depuis longtemps, les archevêques de Trèves avaient cherché à réunir à leur domaine la riche abbaye de

(1) Le 4 du mois de février 1378, nouveau style.

(2) Lacomblet, t. III, nos 713 et 938.

Prüm qui confinait à leur territoire. L'archevêque Cuno de Falckenstein comprit que, pour y parvenir, un des meilleurs moyens était d'acheter la seigneurie de Schöneck à laquelle appartenait l'avouerie de cette abbaye. Déjà, du vivant du duc Wenceslas I, il avait prêté à ce prince la somme de 12,000 florins hypothéquée sur la terre de Schöneck. Wenceslas mourut en 1383, en laissant, pour héritier, son neveu, Wenceslas, roi de Bohême, qui vendit définitivement Schöneck à l'archevêque pour la somme de 30,000 florins. L'acte de vente est daté de Luxembourg, le mardi après la Sainte-Élisabeth, 1384. Cette vente fut ratifiée au siècle suivant, le vendredi après le dimanche *Oculi*, 1455, par Ladislas, roi de Hongrie, compétiteur de Philippe le Bon au duché de Luxembourg. Maximilien d'Autriche la confirma de nouveau, le 1er juin 1495. (1).

LES ARCHEVÊQUES DE TRÈVES. (1384-1794.)

Les archevêques de Trèves, devenus propriétaires de la terre de Schöneck, la donnèrent en engagère aux comtes de Virnebourg (2). Cette engagère, qui avait soulevé elle-même de nombreuses contestations, surtout à cause de l'avouerie de Prüm, avec les seigneurs d'Hartardstein, de la famille de Wiltz, dura jusque vers la fin du xve siècle. On voit dans les *Gesta Trevirorum*, que le 3 février 1479, le pape Sixte IV donna à l'archevêque Jean (1456-1503),

(1) Hontheim, *Historia*, t. II, pp. 419 et 494.

(2) Virnenburch ou Virnebourg, dans l'Eiffel, appartenait, au siècle dernier, aux comtes de Lowenstein-Wertheim.

la faculté d'exiger de son clergé la somme de 15,000 florins. Cette somme devait servir à racheter les châteaux de Schöneck et de Kempenich qui avaient été engagés, pendant soixante-dix ans, aux comtes de Virnebourg, pour la somme de 40,000 *aureorum* (1).

Voici enfin quelques faits qui, pendant le courant du xve siècle, ont rapport soit au château de Schöneck, soit à des personnages de ce nom.

En 1424, le château de Kempenich étant dévolu à l'Église de Trèves, par le décès du dernier seigneur, Jean, mort sans enfants mâles, fut assiégé et pris par l'archevêque Otto (1418-1430). Ce château avait été énergiquement défendu par les frères de Schöneck dont l'un, Pierre, avait épousé la fille de Jean de Kempenich. Après la prise du château les frères de Schöneck se reconnurent vassaux du prélat (2).

Ces frères de Schöneck pourraient bien être les descendants de l'un des bâtards de Jean de Schöneck. Nous n'avons là-dessus trouvé aucun renseignement.

En 1435, les partisans de l'archevêque Ulrich de Manderscheidt (1430-1435) assiégèrent inutilement le château de Schöneck dont le seigneur, Jean, était du parti du compétiteur d'Ulrich, Rabanus de Helmstadt (1435-1439). Ce passage des *Gesta Trevirorum* nous paraît assez obscur. Qui est ce Jean? Ce château de Schöneck est-il celui de l'Eiffel? Nous n'osons répondre à ces deux questions. L'auteur ajoute : Mais le comte de Virnebourg, qu'une ancienne inimitié excitait contre Rabanus, se mit de la partie

(1) *Gesta Trevirorum*, t. II, p. 311

(2) *Ib.*, t. II, p. 316.

et dévasta le pays. La paix se fit alors aux conditions que le comte aurait en engagère pour plus de 45,000 *aureorum*, Schöneck-dans-l'Eiffel, Schönenberch, Dune, Kempenich et Hamersteyn (1). Rabanus dut cependant assiéger Schöneck pour forcer le comte à lui faire hommage.

Ici c'est bien de notre Schöneck qu'il est question. Mais cette engagère, de l'an 1335, avait dû être précédée d'une autre de beaucoup antérieure, puisqu'en 1479, le pape Sixte IV parlait d'une engagère qui avait duré depuis soixante-dix ans.

En 1441, le 4 novembre, un Johan Hurten Von Schöneck figure dans un jugement arbitral rendu par le comte de Moers et Sarwerden. Ce Jean appartient à la famille des Schöneck, près de Rouver. Nous le retrouvons, en 1452, parmi les seigneurs qui s'étaient joints au comte de la Marck pour faire la guerre à l'archevêque Jacques. C'était, disent les *Gesta Trevirorum*, un officier juré de l'Église de Trèves, qui passait pour très-puissant dans l'Eiffel et qui, à l'exemple du comte de la Marck, portait une haine spéciale au prélat. Celui-ci, aidé du comte de Virnebourg, le surprit tout à coup et s'empara, en trois jours, des châteaux et des forteresses de Hildesheim, Castelberch, Manderscheidt et Schöneck-dans-l'Eiffel; ce qui n'empêcha pas Jean Hurten de continuer ses brigandages (2).

Le 14 juillet 1568, l'archevêque Jacques fit grâce du crime d'enlèvement d'enfant (*crimen plagii*) à différents personnages, parmi lesquels se trouvait une Marguerite de

(1) *Gesta Trevirorum*, t. II, p. 322.
(2) *Ib.*, t. II, p. 332.

Schöneck, veuve de Nassau (1). Cette dame appartient-elle aux Hurten de Schöneck, aux Schöneck de l'Hundsrück ou à d'autres Schöneck de l'Allemagne? C'est une question que nous ne sommes pas à même de résoudre. Au reste, on trouve dans la grande encyclopédie allemande, la mention de nombreux personnages de ce nom, qui se sont distingués dans les arts, les lettres ou les hautes fonctions publiques, et qui n'ont évidemment rien de commun avec la seigneurie de Schöneck dans l'Eiffel. *Schöneck,* en allemand, comme *Beaulieu,* en français, est un nom qui a pu être donné à un grand nombre d'endroits, et qui doit se retrouver un peu partout.

On voit qu'en délayant convenablement la chose, et surtout en faisant copier aux archives de Coblentz et de Luxembourg toutes les chartes et les documents qui ont plus ou moins rapport à Schöneck, il y aurait moyen de former de tout cela un beau gros volume in-8°, de cinq à six cents pages avec pièces justificatives, etc., etc. On a bien fait, récemment, trois énormes in-4° sur l'histoire de la petite ville de Montdidier (2). C'est vrai. Mais sait-on où mène un pareil système? A-t-on calculé le nombre de mètres cubes de papier qu'il faudrait employer pour donner à toutes les communes de l'Europe une histoire semblable?

Le sort d'un gros livre est de n'être pas lu. Pourquoi faire des livres qu'on ne lit pas?

RENIER CHALON.

(1) HONTHEIM, *Historia,* t. III, p. 15.

(2) Sans compter deux monstrueux in-8° sur le village de Feluy !! Prix 12 francs le volume.

FLORIN D'OR INÉDIT

DE

RUDOLPHE DE DIEPHOLT.

On a trouvé, il y a quelques mois, dans un champ près de *Jutphaas*, village situé à peu près à une lieue de distance de la ville d'*Utrecht*, une monnaie en or, très-bien conservée, de *Rudolphe de Diepholt*, dont voici la description :

Av. RODOLF ⁜ POSTVLAT ⁜ TRAIECT'. Deux écussons, le premier avec les armoiries de l'évêché d'*Utrecht*, et le second avec celles de *Diepholt*, surmontés d'un casque chargé de deux cornes pour cimier.

Rev. MONETA ⁜ NOVA ⁜ DE ⁜ DAVENTRIA. Dans le champ, l'aigle aux ailes déployées, armes de la ville de *Deventer*.

Comme on sait, *Rudolphe de Diepholt*, aspirant à l'évêché d'*Utrecht*, s'intitula « POSTVLATVS AD ECCLESIAM TRAIECTENSEM, et était continuellement en guerre avec *Zweder Van Kuilenburg*, auquel le pape *Martin V* avait confié le siége de cet évêché. Depuis longtemps il n'y a plus de doute que *Rudolphe de Diepholt* n'eût fait battre des florins d'or, nommé *Postulaat gulden*, avant l'année 1431, date de son avénement réel au siége épiscopal d'*Utrecht*.

Mais quoiqu'on fût convaincu que de telles pièces d'or avaient été frappées, il est évident qu'on n'en avait jamais vu.

Van Mieris (1) donne, pl. VIII, nos 5 et 6, deux florins d'or de *Rudolphe de Diepholt,* mais fait l'observation (2), que ces pièces qui, dans les placards et les *muntbeeldenaars*, sont généralement indiquées comme étant les *Postulaat gulden,* lui paraissent être frappées du temps que *Rudolphe* fut effectivement évêque d'*Utrecht,* vu que le titre d'évêque (EPISC.) s'y trouve, tandis que sur son sceau, attaché à une chartre donnée en 1427, il se sert du titre de Postulat (S. RVDOLPHI . D . DIEPHOLT . POSTVLATI . AD . ECCLIAM . TRAIECTEN (2).

Cette circonstance a fait supposer à Van Mieris qu'une monnaie d'or de *Rudolphe de Diepholt,* antérieure à celles dont il fait mention, et au titre de postulat, jusqu'alors encore inconnue, devait exister.

Je crois pouvoir dire, sans la moindre hésitation, que le florin d'or, dont cette notice fait l'objet, est le véritable florin d'or que *Rudolphe de Diepholt* a fait frapper à *Deventer* en qualité de prétendant à l'évêché d'*Utrecht* (*Postulaat gulden*) et dont Van Mieris supposait l'existence sans cependant l'avoir connu.

Cte Maurin Nahuys.

(1) *Beschryving der bisschoppelyke munten en zegelen van Utrecht in 't byzonder.*

(2) *Ibid.*, p. 247.

JETON INÉDIT

DE FRÉDÉRIC DE BADE,

ÉVÊQUE D'UTRECHT.

C.

Lors des fouilles faites, il y a quelques années, dans les ruines de Duurstede — *Dorestatus* — ville jadis si considérable et si renommée par le commerce étendu qu'elle faisait, et qui fut totalement dévastée et détruite par les invasions des Normands, à la fin du règne de Louis le Débonnaire, on y a découvert un grand nombre d'objets antiques, des médailles romaines, mais surtout des monnaies des deux premières races.

La série des deniers carlovingiens a eu particulièrement une très-grande portée dans la fameuse question de classification des espèces au monogramme Carolin et à la légende : CARLVS REX FR. On sait avec quelle sagacité et quelle justesse ces pièces ont été restituées à Charlemagne par M. de Coster; aussi, ne peut-il rester aucun doute sur ce

point important de notre numismatique, si clairement démontré par ce savant. Rappelons toutefois l'impression pénible et fâcheuse qu'a produite, aux Pays-Bas, l'incroyable accusation de fausseté lancée contre ces monnaies par M. de Longpérier, cependant, une des illustrations de la science. Toute la ville de Wyk [1], qui suivait avec un vif intérêt ces travaux, n'a-t-elle pas assisté aux fouilles faites dans les ruines de Duurstede? Qui ne connaît ici, dans ses plus petits détails, toutes les curiosités qui y ont été retrouvées et les personnes qui les ont acquises?

Eh bien, dans ces lieux auxquels se rattachent tant de souvenirs historiques, mais bien entendu dans le sol qui recouvre aujourd'hui ces lamentables débris, on trouve aussi, de temps à autre, des monnaies et des médailles appartenant aux évêques d'Utrecht, dont quelques-uns ont habité le château de Wyk-lez-Duurstede, et c'est parmi quelques pièces des derniers évêques d'Utrecht, qu'on a découvert un jeton très-curieux et inconnu, que je crois pouvoir attribuer sans contestation à Frédéric de Bade, qui a occupé le siége de l'évêché, de 1496 à 1516.

Voici la description de ce jeton :

Av. M-TI'. EPS'. MIGRAVIT · A· SECVLO; Saint Martin, patron d'Utrecht, à cheval, coupant un morceau de son manteau. Malheureusement le jeton est percé, de sorte que

[1] La petite ville qui a succédé à Dorestatus, cette grande métropole commerciale, se nomme *Wyk-by-Duurstede*, c'est-à-dire Wyk *près* Duurstede. Or, bien que l'emplacement des terrains qui recouvrent aujourd'hui les ruines de l'ancienne ville, soit attenant à Wyk, on trouve cependant dans la ville même des substructions constatant que *Dorestatus* s'étendait jusque dans l'enceinte actuelle.

deux lettres sont devenues illisibles. La deuxième lettre de la légende a entièrement disparu, mais je ne doute pas qu'elle soit un R et qu'il faille lire MaRTInus. *Rev.* VIVIT. IN . CHRISTO. . EMMA . SACDOTV?, écusson écartelé, au premier d'une barre, au second d'une fasce, au troisième d'une barre chargée de trois alérions et au quatrième d'un lion. La première lettre de l'avant-dernier mot ne peut être qu'un G; il faudrait donc lire : GEMMA SACerDOTVm — la perle, l'ornement des prélats — éloge qu'a réellement mérité ce patron de l'évêché d'Utrecht, de même que notre évêque Frédéric auquel il semble faire allusion. De plus, nous ferons remarquer que l'emploi simultané des deux formes de la lettre M, l'une ronde et l'autre carrée, se rencontre sur plusieurs monnaies de cet évêque; *voy.* Van Mieris, *Beschryving der Bisschoppelyke munten*, etc., pl. X.

Les quatre armoiries en écartelure dont l'écusson est composé, sont :

La première de Bade, qui au lieu d'une barre, ainsi qu'elle est mal représentée sur ce jeton, porte une bande; cette même faute qu'on retrouve sur les monnaies de Frédéric de Bade dessinées dans l'ouvrage précité de Van Mieris, pl. X, n°s 6 et 7, ne doit être attribuée qu'à la négligence des graveurs d'alors, qui d'ailleurs, comme on le sait, n'excellaient pas en exactitude.

La seconde de la seigneurie de Lahr ou *Lohr*, dont les marquis de Bade ne possédaient qu'une partie, qui leur fut vendue dans le xve siècle, avec le domaine de Mahlberg, par un comte de Sarwerden.

La troisième, qui offre la même faute que la première,

porte une barre chargée de trois alérions, au lieu d'une bande, pour la Lorraine, apparemment à cause des trois provinces, Saint-Dié, Arches et Bruettes, situées dans ce pays (1), que son aïeule qui était une duchesse de Lorraine, avait reçues en dot (2).

La troisième, le lion de Brisgauw ou Brischauw, terre qui appartenait déjà depuis plusieurs siècles à l'illustre maison de Bade.

Il est fort remarquable que sur ce jeton on ne trouve pas les armes de l'évêché d'Utrecht jointes à celles de l'évêque Frédéric, ainsi qu'on le voit sur ses monnaies, où au contraire on ne rencontre jamais les armes de la Lorraine, tandis que sur celles-ci il prenait habituellement les armoiries de Lahr, de Brisgauw, d'Eberstein, de Spanheim et d'autres terres encore possédées par les marquis de Bade, ou sur lesquelles ils avaient des prétentions. Or, le sens des légendes qui font allusion à la mort du patron de l'évêché d'Utrecht, me fait présumer que ce jeton a été frappé à la mémoire de Frédéric de Bade, après son décès ; dès lors, on s'explique sans peine l'absence des armes de l'évê-

(1) Johan Hubner, *Geslacht rekenkundige Tafelen*, tab 280.

(2) L'usage de porter ou d'ajouter à ses propres armes celles d'un royaume ou d'une seigneurie quelconque, lorsqu'on n'y possédait que quelques terres, ou même lorsqu'on n'y avait pas la moindre propriété, mais uniquement à titre de prétention, était très-fréquent au moyen âge. Ne vit-on pas les rois d'Angleterre écarteler leurs armes avec celle de France? Guillaume Henri de Nassau, plus tard connu sous le nom de Guillaume III, roi d'Angleterre, ne fit-il pas frapper en 1661 des monnaies, en qualité de prince d'Orange, avec les pleines armes de France? On pourrait citer un nombre considérable d'exemples analogues.

ché d'Utrecht, attendu que Frédéric, ayant été contraint, l'année avant sa mort, à céder pour une certaine somme annuelle le siége épiscopal à Philippe de Bourgogne, a dû conséquemment perdre le droit de porter les armes de cet évêché.

Frédéric de Bade, digne descendant de l'illustre et ancienne maison de ce nom, issue des ducs de Zähringen, fils de Charles, marquis de Bade et de Catherine d'Autriche, sœur de l'empereur Frédéric III, mourut le 24 septembre 1517, à Lierre en Brabant, où il s'était retiré après sa cession, regretté par ses sujets dont il avait justement conquis l'amour et l'estime.

Cte Maurin Nahuys.

MÉDAILLE D'ALBÉRIC,

COMTE DE LODRON.

Pl. IX, n° 1.

Publier une médaille importante, qui a échappé à Van Loon et aux recherches de MM. de Jonghe et de Vries (1), est une bonne fortune assez rare, dont la Revue ne doit pas perdre l'occasion de profiter. Nous sommes redevable à l'obligeance de notre honorable confrère et ami, M. Théodore de Jonghe, de la communication de la pièce suivante :

Buste cuirassé et drapé à gauche, la tête nue : ALB. LO. CO. ʒ. VE. DNS. PHI. HISP. REG. .L. GER. CORO. (*Albertus Lodronius Comes et Vestini dominus, Philippi Hispaniarum regis legionis germanicæ Coronellus.*

Au revers : Mars debout, appuyé sur sa lance, auprès d'un trophée d'armes ; la Paix, également debout, tenant de la main gauche une branche d'olivier, auprès d'un trophée composé d'objets difficiles à déterminer, mais parmi lesquels on croit distinguer une charrue. A l'exergue : BELLO. PACEQʒ. — Pl. IX, n° 1.

Cette belle médaille, coulée et ciselée comme on les faisait alors dans notre pays, est de cuivre doré ; mais malheureusement la dorure au feu a détérioré la gravure et

(1) *Nederlandsche gedenkpenningen verklaard, en met verdere bijdragen tot de penningkunde uitgegeven*, 2 vol. in-4°, 1829-1837.

rendu même quelques lettres de la légende à peu près indéchiffrables. Le personnage en l'honneur de qui elle a été faite, le comte Albéric de Lodron, a joué un rôle assez important dans nos révolutions du XVIe siècle, et bien qu'on ne puisse dire à quel acte spécial de sa vie cette médaille a rapport, il nous semble plus que probable qu'elle se rattache à son séjour dans les Pays-Bas et qu'elle a été exécutée dans nos provinces.

Albéric appartenait à l'une des nombreuses branches de la famille des comtes de Lodron [1], seigneurs du Val de Vestino, dans la haute Italie, qui se rattachait aux Laterani de Rome et prétendait remonter ainsi jusqu'au consul Plautius Lateranus, mis à mort par ordre de Néron, l'an 65 de J.-C. Il est à remarquer que, dans les Tables généalogiques d'Hubner, qui donnent des détails assez étendus sur cette famille, il n'est pas fait mention d'Albéric. Faut-il en conclure que c'était un bâtard? La chose est possible; mais nous ne donnons cette explication du silence d'Hubner, que sous toutes réserves et comme une simple conjecture.

Lorsque Philippe II prit la résolution d'envoyer le duc d'Albe aux Pays-Bas et de comprimer, par la force, le mouvement insurrectionnel qui y avait éclaté, il commissionna Lodron, à l'effet de lever, dans le Tyrol, un régiment allemand. Ce fut Lodron qui, avec le comte de Schauwenbourg, reçut le duc à son entrée à Thionville. Il alla ensuite s'installer à Anvers avec son régiment composé de dix compagnies de trois cents hommes chacune. On sait la part active qu'il prit à l'arrestation du bourgmestre Van

[1] Lodron, ancien comté du pays de Trente.

Straelen qui fut décapité au château de Vilvorde. Lodron et ses Allemands contribuèrent principalement à la victoire que les troupes royales remportèrent à Daelhem, en 1568. En 1569, il était à Valenciennes, où ses soldats mutinés le retinrent prisonnier jusqu'à ce qu'ils eussent reçu leur paie. Il parvint à les calmer et les conduisit, dans les premiers jours de janvier 1570, vers Anvers, sous prétexte d'une revue; mais, arrivés dans le faubourg de Borgerhout, il les fit entourer par la cavalerie espagnole qui se rua sur eux et en tua un grand nombre. Les prisonniers furent exécutés par la corde.

Nous ignorons s'il existe des portraits du comte de Lodron. La médaille de M. de Jonghe aurait un intérêt de plus si elle faisait connaître la première, la figure assez peu aimable de ce satellite du duc d'Albe. Elle nous prouve, au moins, qu'il avait le physique de l'emploi.

R. Chalon.

CORRESPONDANCE.

A M. Chalon, *président de la Société numismatique, à Bruxelles.*

Monsieur le Président,

J'ai trouvé dans un vieux registre la copie de l'édit ou mandement de Godefroi-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, relatif aux monnaies de ce Duché, et dont vous avez fait mention dans la *Revue numismatique*, 2e série, t. II, p. 315.

J'ai l'honneur de vous remettre cette copie. Peut-être jugerez-vous utile de la publier comme complément de votre note?

Veuillez agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Warlomont.

Tournai, avril 1859.

Sensuit l'édit et mandement de S. A. Sme touchant sa monnoye.

De par son Altesse Sérme, Monseigr Godefroy Maurice de La Tour d'Auvergne, par la grâce de Dieu, souverain

duc de Bouillon, viscomte de Turenne, duc d'Albret et de Chāu Thiry, comte d'Auvergne, d'Evreux, du bas Armagnac et de Negrepelisse, pair et grand chambellan de France, gouverneur et lieutenant gn̄al du hault et bas pays d'Auvergne, etc.

A tous pn̄ts et advenir, salut.

Considérant que la longeure des guerres qui ont estés dans nr̄e Duchez de Bouillon auroient ruinnés entièrement le commerce et qu'il est nécessair de le restablir pour le soulagement et avantage de nos sujets, nous aurions recherchez tous les moyens possibles de le faire, et cōme la fabricāon et exposition de la monnoye est un des principaux pour la facilité dudt commerce,—A ces causes de nr̄e certaine science, pleine puissance et authorité suprême Nous déclarons et voulons que les espèces cy après mentionnées d'or et d'argent et de cuivre fabriquez de nr̄e permission à nr̄e effigie, armes et devises par le Sr Griffon selon la coīsson et pouvoir que nous luy avons donnés ayent leur cours dans nr̄e dt duché au prix cy dessus (*sic*) spécifiés, scavoir :

Le souverain d'or pesant cinq deniers six grains (14 fl. demy 3 pat.).

Le demy à l'advenant :

Le patacon ou escus d'argent pesant 22 deniers (quattres flor.).

Les escallins pesant 4 deniers (dix patars).

Le douzain (un soul un patar un liard).

Les liards (4 pour un patar).

Quand (*sic*) aux espèces d'or et d'argent des royaumes, provinces, et pays estrangers elles auront cours dans nr̄e

Duché au prix cōme cy devant jusq autre nr̄e édit et ordce. Sy donnons en mandement à nos chers et feaux de nr̄e Duché de Bouillon et procureur gn̄al et à tous autres nos officiers que ces pn̄tes ils fassent lire, publier, enregistrer, garder et observer sans permettre ny souffrir qu'il y soit contrevenu, car telle est nr̄e intention. En tesmoignage de quoy nous avons signé ces pn̄tes et icelles faist sceller du seel de nos armes et faist contresigner par nr̄e conseillier et secrétair ordinair de nos commandemens : donnez à Évreux en nr̄e chasteau, le 14e may 1681 :

Et signez Godefroy Maurice, duc de Bouillon, et sur le replist par S. A. Sme De Chacipol, scellée aux armes de S. A.

Je soubsignez franc sergeant de la cour souveraine de Bouillon relatte que par ordre de Monsr le procureur gn̄al de S. A. Sme, j'ai publiez la pn̄te ordce, le 14e décre 1681, devant la paroisse de ce lieu et l'ayt attachez à la porte d'icelle après lavoir desja publiez et affichez un mois auparavant par les mesmes ordres, ce qui at ainsi esté faist le jour, mois, et an que dessus, estoit signez Gérard Hestray.

Extrait d'une lettre de M. F. Soret *à M.* R. Chalon, *président de la société numismatique.*

Genève, le 3 mai 1859.

. . . . . .

On a fait, y il a quelques semaines, aux environs d'An-

necy, une trouvaille de médailles romaines dont peut-être serez-vous bien aise d'entretenir vos lecteurs. J'ai examiné les cent cinquante pièces qui ont été acquises par un de nos marchands d'antiquités, une douzaine avaient été prélevées pour le musée de Chambéry; j'ignore si le trésor était plus considérable. La presque totalité de ces deniers présente un très-bel état de conservation, sauf ceux des trois ou quatre règnes les plus anciens. Ce sont :

Nero. — *Juppiter Custos* (2). — *Salus,* figure assise (trois pièces).

Vespasianus. — Trois variétés, légendes effacées (quatre pièces).

Titus. — Aigle sur un cippe. Consécration effacée (une pièce).

Nerva. — *Concordia exercituum.* Deux mains jointes (une pièce).

Trajan. — *S. P. Q. R. Optimo Principi.* Femme debout posant le pied sur une proue. — Trophée. — Trois enseignes. — Femme sur un globe. *Cos III. S. P. Q. R.* Empereur sur une colonne. *Cos. V. S. P. Q. R. Optimo Princ.* — Équité debout. — Victoire assise (2). — Femme assise, un enfant à ses pieds. — Abondance debout avec un enfant. Exergue, *ALIM. ITAL.* — *Parthico.* — *PM. TR. P. Cos VI. PP. S. P. Q. R.* Providence debout, dans le champ : *Pro-Vid. PM. TR. P. Cos VI. S. P. Q. R.* Guerrier debout, dix-huit variétés (dix-neuf pièces).

Hadrianus. PM. TR. P. P. Cos II. — Femme devant un trépied. — Militaire marchant. — Piété debout, dans le champ : *Pie-tas.* — Femme assise, à l'exergue : *Fort. Red.* — Équité debout (2). — *Liberalitas Aug. PP.*

Cos III. — Libéralité debout. — *Moneta Aug.* Monnaie debout. *Pietas Aug.* Femme assise. *Roma Felix.* Rome assise. — *Tellus Stabil.* Figure debout. *PM. TR. P. Cos III.* Hygie assise. *Sal. Aug.* (2). — Femme assise tenant une patère. — Guerrier tenant une victoire. — — *Cos III.* Femme debout. — Abondance assise. — Pallas assise (3). Dix-huit variétés (vingt et une pièces).

Aelius Cœsar. Augustus PM. TR. P. Cos Des. II. — *Tr. Pot. II.* Espérance debout (deux pièces).

Antoninus Pius. — *Tr. Pot. Cos II.* Modius et palmes. — Deux mains tenant un caducée. *Cos III.* Figure sacrifiant. — Chaire curule? Figure sacrifiant et tenant un gouvernail (2). — Femme debout devant un autel. — Femme debout tenant un trophée et une lampe (3). — *Consecratio.* Aigle. — *Divo Pio.* — Autel. *Apollini Augusto* (2). *Felic. Saec. Cos IIII.* Femme debout (2). — *Liberalitas VII, Cos IIII.* Empereur tenant le vexillum. *Pax.* — *TR. Pot. XIX, Cos IIII.* — Femme debout avec deux enfants. *Liberalitas Aug. VIII, Cos IIII.* Quatorze variétés (dix-neuf pièces).

Faustina Senior. — *Aed Divæ Faustinæ. Aeternitas.* Femme debout tenant une haste (4). — Id. tenant une pomme (2). — Id. sans haste. — *Augusta.* — Femme debout hastée. — Id. tenant un trophée et une lampe. — Femme assise ; *Pietas Aug.* Autel. Huit variétés (onze pièces).

M. Aurelius. — *Cos II.* Prêtre debout. — *TR. Pot. III, Cos II.* Femme hastée debout. *Cos III.* Pallas assise. —Pallas combattant. *Consecratio.* Aigle sur une palme. *Concord. Aug. TR. P. XVI, Cos III.* Femme assise (2). *Concord.*

Aug. TR. P. XVII, Cos III. Idem. *Imp. VI.* Victoire et bouclier sur lequel : *Vic. Ger. Imp. VI, Cos III.* Équité debout. — Guerrier marchant. Soldat debout. *Imp. VII, Cos III.* Abondance debout. *Felicitas Aug. Cos III.* Femme debout. *TR. P. III, Cos II.* Femme hastée debout. *TR. P. VIII. Imp. V, Cos III.* Équité assise. *TR. Pot. XV, Cos III.* Soldat debout. *TR. P. XX. Imp. IIII, Cos III.* Équité debout (2). *TR. P. XXII. Imp. V, Cos III.* Abondance assise *TR. P. XXXI. Imp. VIIII, Cos III PP.* Pallas debout. *TRP. XXXII,* etc. (2). — *Pax. Aug.* — Paix debout. *PM. TR. P. XV. Imp. VIII, Cos VI.* Femme assise. *PM. TR. P. XVIII. Imp. II, Cos III.* Guerrier debout (2). *Relig. Aug. Imp. VI, Cos III.* — *Saluti Augustor.* — Hygie debout. Vingt et une variétés (vingt-cinq pièces).

Faustina Junior. — *Consecratio.* Autel (2). — Paon. — Mausolée à l'avers. *Matr. Castror.* — *Juno* (2). *Junoni Reginæ.* Junon debout.

Fecunditas. — *Salus.* — *Matri Magnæ.* Lion. — *Salus.* — *Venus Sæculi Felicitas,* lectisterne. Dix variétés (douze pièces).

L. Verus. — *Concord. Aug. Cos II.* — *Consecratio.* Autel. *Pax. TRP. VI. Imp. IIII, Cos II,* paix debout. *Pax. Aug. TR. P. VI, Cos II.* — *Prov. Deor. TR. P. V. Imp. II, Cos. II.* Soldat marchant. *TR. P. IIII. Imp. II, Cos II.* Soldat debout. Sept variétés (sept pièces).

Lucilla. Fecunditas. — Femme assise, deux enfants. *Venus Victrix* (deux pièces).

Commodus. — *Apollini Palatino.* Apollon. *Hilar. Aug. PM. TR. P. XII. Imp. VIII, Cos V. PP.* Femme debout.

Jovi. Juven. PM. TR. P. XIIII, Cos VI. PP. Jupiter debout. *PM. TR. P. VIIII. Imp. VI, Cos IIII. PP.* Modius et épis. — Pallas passant. *PM. TR. P. XI. Imp. VII, Cos V. PP.* Abondance assise à l'exergue : *Fort Red. PM. TR. P. XIII. Imp. VIII, Cos V. PP.* Bonus eventus debout. Hygie assise. — *Secur Orb.* — *PM. TR. P. XIIII, Cos V. PP.* Femme assise. *TR. P. III. Imp. II, Cos. PP.* Femme assise (2), dix variétés (onze pièces).

Crispina. — *Diis genitalibus.* Autel. — *Venus* (deux pièces).

Partinax. — *Vot Decen TR. P. Cos II.* Figure sacrifiant.

Sept. Severus. — *Providentia Aug.* (une pièce).

Caracalla. — *Moneta* (une pièce).

F. Soret.

MÉLANGES.

Le cabinet Reichel.

La collection de médailles et monnaies de feu M. de Reichel, que Sa Majesté l'Empereur de Russie vient d'acquérir pour le musée du nouvel Ermitage impérial, est sans contredit la plus belle et la plus nombreuse qu'un amateur ait pu réunir. Elle renferme un total de presque quarante-deux mille exemplaires, lesquels, dans leur ensemble, peuvent servir de pièces justificatives pour l'histoire de tous les pays, depuis le commencement du monnoyage jusqu'à nos jours.

Déjà, en 1849, feu l'empereur Nicolas, de glorieuse mémoire, avait acheté à M. de Reichel sa belle série de monnaies et médailles russes, plus de quatre mille sept cents exemplaires, décrites, pour la plupart, dans le t. Ier, du catalogue du musée Reichel. Ce volume, qui contient une description exacte des pièces qu'il renferme, et l'attribution aussi juste que savante des monnaies du moyen âge, est devenu le manuel de tous les amateurs et collectionneurs de monnaies russes. Depuis l'adjonction de cette brillante collection, le cabinet russe de l'Ermitage peut être considéré comme le plus complet, avec d'autant plus de raison qu'il renferme une foule de raretés de premier ordre, et d'exemplaires uniques. Parmi ces derniers nous citerons le ducat du grand-duc Vassili Iwanowitch Schouisky, le demi-

rouble de 1699, le griwenik de la même année avec le buste de Pierre le Grand, etc. Parmi les pièces rarissimes, nous mentionnerons surtout le rouble du faux Dmitri, dont on ne connaît que deux exemplaires, le second se trouvant dans le cabinet Schroll à Saint-Petersbourg, etc. — Ces pièces intéressantes viennent d'être récemment publiées dans le bel ouvrage de M. de Schoubert, d'après des copies galvanoplastiques prises sur les originaux du cabinet impérial.

Après la réunion de l'ancienne collection de l'Ermitage impérial, riche surtout en belles médailles d'or, avec la collection russe de feu M. de Reichel, si le Cabinet national était devenu, sous ce rapport, le plus complet et le plus beau du monde, les autres suites monétaires du Musée impérial étaient loin d'offrir un ensemble satisfaisant, malgré les belles pièces qui ornaient, par exemple, les suites des monnaies et médailles de Suède et de Pologne. Sa Majesté l'empereur, protecteur éclairé des sciences et des beaux-arts, a donc rendu un service immense à tous ceux qui s'occupent d'études historiques et numismatiques en faisant compléter son cabinet de l'Ermitage par celui de feu M. de Reichel.

Les médailles sont pour l'histoire des documents d'une grande importance; on y voit l'histoire, parce qu'elles sont des types de l'art des temps, parce qu'elles indiquent l'état de la culture et de la civilisation, parce qu'elles donnent les portraits des souverains, leurs armes, les sujets allégoriques et emblématiques qui se rapportent aux faits de leur gouvernement, et maintes autres notions importantes. Les amateurs de l'histoire doivent donc considérer comme un véritable bonheur, que la belle collection Reichel, fruit d'un travail assidu, pendant plus d'un demi-siè-

cle, et composée par un connaisseur des plus distingués, soit conservée à la Russie et mise à la disposition de tous ceux qui désirent étudier la numismatique. Certes, il faut l'avouer, il serait impossible, de nos jours, de former une telle collection, les occasions d'acquérir les bonnes médailles étant devenues plus rares, depuis qu'il se forme en France, en Allemagne, en Angleterre et même en Amérique, des collections publiques qui absorbent peu à peu les exemplaires les plus rares et les plus recherchés. D'un autre côté, le prix des pièces rares est devenu beaucoup plus considérable. Aussi les héritiers de M. de Reichel préférant offrir ce magnifique cabinet, pour compléter celui de l'Ermitage, plutôt que de s'en servir pour faire une affaire d'argent, l'acquisition en a été faite pour une somme extrêmement médiocre et à des conditions très-avantageuses pour le Musée impérial.

Examinons les suites principales de ce beau cabinet. La collection des monnaies antiques ne renferme pas moins de 1496 pièces de choix, monnaies romaines en or et monnaies grecques en or et en argent. L'ancienne collection de l'Ermitage qui s'était augmentée du cabinet de M. le baron Chaudoir et de celui du feu comte Pérowsky, offrait, sans contredit, un ensemble d'autant plus remarquable qu'elle renfermait beaucoup de raretés de premier ordre. La collection Pérowsky l'avait surtout complétée par une grande suite de monnaies des colonies grecques en Russie et des rois du Bosphore Cimmérien, parmi lesquelles un grand nombre d'exemplaires rarissimes, et même uniques, publiés dans la description du musée Kotschoubey, par M. de Kœhne. Cependant, les belles médailles grecques du cabinet Reichel manquaient pour la plupart à la collection

impériale, nommément le superbe médaillon d'Agrigente, les grandes pièces d'or des rois d'Égypte et d'autres raretés, provenant de la célèbre collection Rollin, vendue aux enchères à Londres, en 1853. La collection romaine de l'Ermitage n'était pas, comparativement, aussi riche; aussi reçoit-elle un accroissement considérable par les *aureus* du cabinet Reichel.

Une suite, aussi riche qu'intéressante pour l'histoire de nos provinces baltiques, est celle des monnaies livoniennes, esthoniennes et ct courlandaises, en tout onze cent quatre-vingt-neuf pièces, au nombre desquelles se trouvent des pièces d'or et des thalers des plus rares de l'ordre livonien, le ducat d'Étienne Bathor, frappé à Riga, et d'autres raretés de premier ordre. Cette suite comble la lacune qui se voyait à l'Ermitage.

Les trois mille cinquante-six monnaies polonaises du cabinet Reichel, réunies à l'ancienne collection de Varsovie, conservée à l'Ermitage, représentent le cabinet polonais le plus riche, et renferment une foule de raretés et de pièces uniques de grande valeur.

L'Autriche avec ses provinces, l'Italie exceptée, comprend deux mille six cent soixante-dix-huit pièces, parmi lesquelles il faut citer les beaux thalers et les médailles de Maximilien I, les deniers et les pieds-forts de Bohême, du moyen âge, et la suite hongroise, renfermant entre autres, trois ducats de la reine Marie. Les suites monétaires de la Prusse sont encore plus complètes; il faut y ajouter les monnaies des villes de Dantzig, d'Elbing et de Thorn, qui, par erreur, sont décrites avec les monnaies polonaises. Sans compter ces monnaies, les suites prussiennes

se composent de cinq mille cent quatre-vingt-trois exemplaires, parmi lesquels les séries des monnaies du moyen âge de Brandenbourg, les monnaies de la Poméranie, des provinces rhénanes et de la Silésie, sont les plus complètes et renferment une foule de pièces rarissimes et uniques jusqu'à nos jours. Les amateurs, en Autriche et en Prusse, considèrent les volumes IIIe et IVe du catalogue de la collection Reichel, contenant la description des pièces de ces deux pays, comme des manuels véritables, et se disputent le peu d'exemplaires de ces volumes qui ont paru.

Les autres séries allemandes ne sont pas encore décrites; feu M. de Reichel les avait moins cultivées que les suites publiées dans les volumes V à IX de son catalogue. Elles comprennent cependant plus de six mille deux cent quarante pièces, et les séries de Bavière et de Saxe sont surtout très-remarquables. Toutes ces séries de l'Autriche et de l'Allemagne seront augmentées par un petit nombre de bonnes pièces qui se trouvaient dans l'ancienne collection de l'Ermitage impérial. Le royaume de Danemark avec les provinces allemandes de Schleswig-Holstein et Lauenbourg, comprennent onze cent quatrev-ingt-quatre pièces, parmi lesquelles il faut mentionner comme rarissimes les deniers de Svend-Tweskjaeg, d'Harthaknut, deux pièces d'or de Jean, les thalers de Chrétien II, et la plus grande médaille qui existe, pesant 241 solotniks et frappée en 1677, en souvenir des trois victoires navales de Chrétien V. La suite de médailles et monnaies suédoises, plus riche encore, comprend plus de quatorze cents exemplaires, et forme, réunie à l'ancien trésor de l'Ermitage qui renferme une grande suite de médailles suédoises en or, conservées

autrefois à l'arsenal du Kremlin de Moscou, une collection vraiment magnifique. Huit deniers d'Olof-Skötkonung, deux d'Anund Jacob, le magnifique thaler de Sten-Sture le Jeune, un pied-fort du même, sont les perles de la collection Reichel, qui contient, en outre, plus de trois cents monnaies norvégiennes parmi lesquelles deux superbes deniers uniques d'Hakon Yarl (938-963).

La suite des monnaies de la Grande-Bretagne est une des plus brillantes, parce qu'elle offre trois mille quatre cent deux pièces, au nombre desquelles on en voit un millier du moyen âge. Les séries des rois Aethelred II, Knut le Grand et Harthaknut, sont plus riches que celles des mêmes rois conservées au British muséum, par la raison que ces deniers anglais ayant été une monnaie courante en Russie, on y avait enterré des dépôts considérables de ces pièces. Ces trésors, qui indiquent les diverses routes de commerce, ont été déterrés, surtout sur le littoral de la mer Baltique, et dans les gouvernements de Nowgorod, de Moscou, de Kiew et même de Perm. Avec les monnaies anglaises et irlandaises, ils renferment des deniers allemands du temps des rois des maisons de Saxe et de Franconie, ainsi que des dirhems arabes. On peut consulter sur ces dépôts les ouvrages de MM. Sawélieff et de Koehne. Feu M. de Reichel fit l'acquisition de plusieurs dépôts considérables, dans lesquels il choisit les beaux exemplaires que renferme son cabinet. Parmi les pièces antérieures à Aethelred II, figurent des deniers des rois de Kent, de Mercie et d'autres, appartenant aux plus grandes raretés; cent quarante-huit monnaies inédites de la collection Reichel, frappées en Angleterre et en Irlande, et provenant des fouilles russes, sont décrites dans

le 4e volume des *Mémoires de la Société impériale d'archéologie*.

Grâce à ses nombreux et savants correspondants en Belgique, feu M. de Reichel a formé une collection de monnaies de ce pays qu'on peut considérer comme la plus riche qui soit hors de la Belgique, et qui même est plus complète que celle du Musée royal de Bruxelles. Elle se compose de douze cent six exemplaires, parmi lesquels beaucoup des deniers rarissimes, surtout des évêques d'Utrecht, des comtes de Flandre et de Namur, pièces qui ont été trouvées en Russie. Les monnaies frappées dans les diverses provinces du royaume des Pays-Bas, au nombre de douze cent quarante-cinq exemplaires, sont également très-remarquables.

Une des plus superbes suites est celle de la France, trois mille huit cent quatre-vingt-sept pièces comprenant presque cent mérovingiennes et plus de cent carlovingiennes. Les monnaies et médailles de Napoléon Ier, auxquelles sont jointes celles de toute sa famille et des royaumes éphémères qu'il avait créés, sont très-complètes. Les séries des ducs de Lorraine, de Bourgogne, de Bretagne, des évêques de Metz, des villes de Strasbourg, de Thann, etc., renferment un grand nombre de pièces rares et curieuses.

Les monnaies espagnoles, au nombre de plus de sept cents, comprennent à peu près quatre-vingts pièces visigothes en or, et, en outre, près de cent cinquante pièces du moyen âge, parmi lesquelles des monnaies d'or magnifiques. La suite portugaise, augmentée par les médailles du cabinet Famin et parmi lesquelles il y a des pièces uniques, surtout en or, renferme cinq cent vingt-sept exemplaires, entre autres le maravédi d'or de Sanchez Ier, dont un second exemplaire

existe dans la belle collection de M. le comte Strogonoff.

La collection italienne est magnifique, elle est sans contredit la plus riche qu'un particulier ait réuni hors de l'Italie, et renferme plus de quatre mille cinq cent quatre-vingt pièces, parmi lesquelles il faut citer surtout les suites des princes de Bénévent, des princes normands, les deniers du moyen âge des papes, les monnaies de Milan, etc., etc.

Les monnaies de l'ordre de Saint-Jean, à Rhodes et à Malte, celle des princes croisés, des rois de Chypre, de la Grèce, enfin une nombreuse suite de monnaies de la Moldavie, de la Valachie, de la Serbie et de la Bulgarie, en tout quatre cent douze pièces, toutes rares et curieuses, sont une acquisition d'autant plus précieuse que dans l'ancienne collection de l'Ermitage ces séries étaient à peu près nulles. Parmi les sept cent quatre-vingts monnaies et médailles appartenant à la Suisse, il y en a également un grand nombre de très-rares, par exemple, les thalers et dicken des évêques de Sion et d'autres.

Une collection de quatre cent quarante six-médailles, frappées en souvenir de personnes particulières, offre quelques pièces d'une grande valeur artistique. La série américaine (plus de 360 exemp.) se compose de beaucoup de pièces excessivement rares, surtout des médailles frappées du temps de la domination espagnole, au Mexique, au Pérou, au Chili, et des pièces d'essai de Christophe, empereur d'Haïti, etc.

Le catalogue imprimé des monnaies anglaises, néerlandaises, françaises, espagnoles, portugaises et italiennes, écrit à la hâte, pour faire connaître aux correspondants de M. de Reichel le contenu de sa collection, dans le but de

l'augmenter, renferme moins que la moitié des exemplaires dont ce beau cabinet se compose aujourd'hui. Un catalogue raisonné du cabinet complet serait d'une grande utilité pour la numismatique, mais c'est un travail qu'on ne pourrait confier qu'à un connaisseur expérimenté dans cette science.

Par l'acquisition de cette collection de quarante et un mille huit cent soixante-quinze pièces de choix, le cabinet de l'Ermitage est devenu un des plus riches qui existe ; il peut entrer en comparaison avec celui de Vienne, qui le dépasse seulement en monnaies romaines antiques, et si les suites de monnaies antiques sont plus complètes aux cabinets de Paris et de Londres, le cabinet de l'Ermitage, à l'exception des suites nationales de ces deux pays, est beaucoup plus complet sous le rapport des monnaies du moyen âge et des monnaies modernes. Quant aux autres cabinets, même ceux de Berlin, de Madrid, de Copenhague, ils sont dépassés par celui de l'Ermitage, depuis que l'acquisition que Sa Majesté vient d'ordonner augmente d'une manière considérable la gloire et la réputation européenne dont jouissent les trésors réunis au musée de l'Ermitage impérial.

S. E.

Note sur trois tessères palmyréniennes de terre cuite. Dans un précédent numéro de la *Revue* (1), j'ai donné quelques éclaircissements sur des tessères palmyréniennes de

(1) T. II, 3e série, pp. 433 et suiv. Comparez pl. XVIII.

terre cuite, rapportées d'Orient par M. le chanoine baron de Woelmont.

Le même voyageur vient de communiquer trois autres tessères palmyréniennes à notre honorable président, M. Renier Chalon. En voici la description :

Pl. IX, n° 2. — Tessère ronde. Astre rayonnant dans une bordure dentelée.

Rev. Fleur entourée d'un cercle de globules.

N° 3. — Quadrilatère. Jupiter ou Baal assis sur un trône à gauche, levant le sceptre et le foudre. Dans le champ, astre et globule. Inscription palmyrénienne.

Rev. Disque, au centre duquel est un symbole surmonté d'un ornement cruciforme.

Cette tessère a quelque rapport avec celle du cabinet de la Bibliothèque impériale, décrite p. 436 de la *Revue* de 1858.

N° 4. — Quadrilatère. Deux personnages assis. Caractères palmyréniens.

Rev. Deux personnages dans la même attitude et entourés de caractères palmyréniens.

Cette dernière tessère est semblable à celles qui sont reproduites sous les n°s 5 et 6 de la pl. XVIII. Seulement les caractères y sont plus nets et plus distincts.

Maintenant que l'attention des savants a été appelée sur ces petits monuments, il est à croire qu'on en rapportera de nombreux échantillons en Europe. Comme je l'ai dit (*Revue*, 1858, p. 435), il paraît que le sol de l'ancienne Palmyre est couvert de débris de même nature.

J. DE WITTE.

Avis aux amateurs de jetons.

L'extension que nous avons apportée et que nous continuerons de donner à notre série monétaire nationale, qui désormais sera l'unique objet de nos recherches et de nos études, nous décide à nous défaire de notre suite de jetons historiques, TOUS FRAPPÉS SUR ARGENT. Cette intéressante collection comprend sept cents pièces, dont près de soixante de l'époque dite de Van Mieris, environ quatre cent cinquante de l'époque dite de Van Loon et deux cents de la période suivante allant jusqu'à nos jours. Seulement, comme conséquence de la situation politique que nous fit la paix d'Utrecht, tous les jetons, à partir de 1715, appartiennent exclusivement aux provinces composant la Belgique actuelle. On traitera à l'amiable pour la série entière.

DE COSTER.

Le journal de Bois-le-Duc (*Provinciale Noordbrabantsche en S'Hertogenbossche courant*), du 24 mars dernier, reproduit la note que nous avons insérée dans le dernier numéro de cette Revue, au sujet des coins anciens appartenant à la monnaie de Bruxelles, et le désir que nous avions manifesté de voir organiser ici, comme à Paris et à Rome, la refrappe de ces coins et la vente de ces nombreuses médailles dont plusieurs sont très-rares et ne se trouvent même pas dans la collection de l'État. A propos des coins de Van Berckel, emportés à Vienne, en 1794, le journal de Bois-le-Duc ajoute :

« Nous sommes très-fiers de pouvoir compter le célèbre

médailleur et graveur, Théodore Van Berckel, au nombre des illustrations de notre ville ; et c'est un véritable bonheur pour nous, d'être à même de rectifier ce que dit la *Revue numismatique* au sujet de l'enlèvement des coins de Van Berckel par le gouvernement autrichien. Si cet enlèvement a eu lieu, il n'a pu être que partiel (1). M. A. J. M. Vanden Bogaerd, de cette ville, qui a l'honneur de descendre, par les femmes, de la famille de notre illustre graveur, a conservé, en sa possession, une trentaine de coins de Van Berckel, complets et en bon état. Il possède également les *poinçons* de presque toutes les médailles dues au burin de ce grand artiste. A la demande de plusieurs de ses amis, et de nos principaux numismates, parmi lesquels nous nous plaisons à citer notre concitoyen, M. Prosper Cuypers de Velthoven, M. Vanden Bogaerd a pris la résolution de faire frapper ces médailles, soit à Bruxelles, soit à Utrecht, et de les rendre ainsi accessibles aux musées et aux collections particulières. »

R. Ch.

Dissertation sur les monnaies frappées en Auvergne, à toutes les époques, et recueillies par l'auteur, François Mioche, *membre correspondant de l'Académie des sciences de Clermont.* Clermont, Ferdinand Thibaud, 1858, in-8°, 41 pages et 6 planches.

Petite monographie locale qui n'est pas sans utilité. Cette première partie contient les monnaies gauloises, mérovin-

(1) La *Revue* n'a jamais dit autre chose.

giennes, carlovingiennes et féodales. Elle devait être suivie d'une seconde partie comprenant les méreaux, les médailles et les jetons, mais la mort a interrompu l'auteur dans ses projets.

R. Ch.

Quæ sunt Cæsaris Cæsari. Le jeton de Bucho d'Ayta, que nous avions fait graver, comme inédit, dans la livraison précédente, pl. III, n° 12, avait été publié en 1845, par notre savant confrère, M. J. Dirks de Leuwarden, dans les *Mengelingen uitgegeven door het Vriesch genootschap*, t. IV, 1re livraison. M. Dirks a joint, à la description de ce jeton, une biographie très-détaillée et fort intéressante de Bucho d'Ayta.

R. Ch.

Numismatique savoisienne. — Denier de l'évêché de Saint-Jean de Maurienne, frappé à Aiguebelle au XIe siècle, publié par François Rabut, professeur d'histoire. In-8°, 13 pages et une planche.

Le curieux denier que décrit M. F. Rabut d'après un exemplaire découvert récemment près de l'église de Montagnole, commune voisine de Chambéry, avait été signalé, semble-t-il, au siècle dernier, par de Rivaz, dans un recueil, qu'il a laissé manuscrit, de chartes relatives au royaume de Bourgogne. Des textes nombreux ne permettaient pas

de douter de l'existence de la monnaie d'Aiguebelle; mais on croyait généralement que cette monnaie avait été frappée au nom des comtes de Savoie, et la description que de Rivaz faisait de son denier, sur lequel il croyait voir, dans la croix cerclée du revers, le monogramme de la comtesse Adélaïde, venait encore confirmer cette opinion.

M. François Rabut prouve, à l'évidence, que le denier dont il donne le dessin et qui appartient à la riche collection de M. le syndic Vissol, est une monnaie épiscopale.

Les évêques de Saint-Jean de Maurienne avaient donc deux ateliers monétaires; l'un à Maurienne (on en connaît un denier unique, trouvé à Saint-Paul de Rome et décrit par M. I. de S. Quintino), l'autre, à Aiguebelle. Cette petite ville, à l'entrée de la vallée de Maurienne, entre la haute et la basse Savoie, près de l'Isère qui vient de la Tarentaise et qui va en France, avait grandi, jadis, protégée par le château fort de la Charbonnière, berceau de la Maison de Savoie. En 1536, elle fut incendiée et rasée par l'armée victorieuse de François Ier, et réduite au tiers de son ancienne étendue.

Le mémoire de M. Rabut est extrait du tome troisième des *Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.*

R. Ch.

Nous devons à l'obligeance de M. François Rabut, conservateur du musée royal de Chambéry, la communication d'une quatrième variété du jeton au puits, avec la légende:

Aquarum viventium. Ce jeton porte la date de 1546, et, au revers, au lieu de la Vierge, un cartouche avec les mots DNS (*dominus*) DEDIT (Pl. VI, n° 4). M. Rabut désire que son jeton puisse aider à résoudre la question de l'origine de ces pièces singulières. Malheureusement, il ne sert, selon nous, qu'à la rendre plus obscure, car il devient difficile de croire que la modeste fondation de la chapelle de Chièvres ait pu faire les frais de coins aussi variés pour la frappe de ses méreaux. Attendons une cinquième variété.

Un numismate anonyme nous a adressé, au sujet de la même pièce, une lettre fort spirituellement écrite, dans laquelle il propose d'attribuer à la confrérie de N.-D. du *Puy,* à Valenciennes, le jeton avec l'emblème du *puits.* Nous n'avons qu'une petite objection à lui opposer : c'est qu'un puits (*puteus*) n'est pas un puy (*podium*). Après cela, les confrères de Valenciennes ont pu aussi cultiver le calembour et en faire usage sur leurs méreaux.

R. Ch.

Essai sur la numismatique bourbonnaise, par le comte Georges de Soultrait. Paris. Rollin, 1858, in-8°, 131 pages et 6 planches.

Cette petite monographie est rédigée sur le même plan que la numismatique nivernaise que l'auteur fit paraître en 1854. C'est-à-dire qu'elle comprend non-seulement les monnaies, mais aussi les médailles et les jetons, les méreaux et jusqu'aux assignats, de triste mémoire. Ce dernier cha-

pitre de l'ouvrage l'empêchera d'être complétement *fondu* par M. Poey d'Avant. C'est, du reste, sa partie la plus curieuse et la plus importante ; car le Bourbonnais est bien pauvre en monnaies. Ainsi pour l'époque mérovingienne et carlovingienne, quarante-trois pièces en tout, pour le monnayage des prieurs de Souvigny, des sires de Bourbon et de Montluçon, des barons d'Huriel et des seigneurs de Charenton. Vingt et une de ces pièces ont été reproduites sur deux planches. Les autres sont des variétés que M. de Soultrait a cru qu'il suffisait d'indiquer dans le texte.

R. Ch.

Encore une collection qui se disperse! Le 24 mai prochain et les deux jours suivants, aura lieu, à Gand, la vente des médailles, jetons et monnaies que M. Goddons, de Louvain, avait rassemblés avec zèle et intelligence, pendant plus de vingt ans. Le cabinet de M. Goddons, bien connu de tous les amateurs belges, se composait principalement d'un choix de monnaies des XVII provinces des Pays-Bas, et d'une suite très-nombreuse de jetons historiques. Parmi les monnaies, nous citerons la magnifique Tourelle d'or de Jeanne de Brabant, SEUL EXEMPLAIRE CONNU, jusqu'à ce jour, et dont M. Goddons a plusieurs fois refusé un prix très-élevé.

R. Ch.

Ministère des finances. — Notes et documents soumis à la commission instituée par M. le ministre des finances, pour examiner diverses questions relatives aux monnaies. 15 *avril* 1859. Bruxelles, Hayez, imprimeur de l'Académie, in-8°, 170 pages.

Le premier document dont se compose ce recueil est une *note de l'administration de la caisse d'amortissement.* Dans ce travail d'une admirable lucidité, l'auteur établit à l'évidence l'impossibilité d'avoir, dans un même pays, deux étalons monétaires, l'or et l'argent. Il démontre le danger qu'il y aurait, pour la Belgique, de changer son système actuel, qui a l'argent pour base, et d'y substituer le système français ; ce qui aurait fatalement lieu si l'on donnait cours légal, chez nous, à la monnaie d'or française. Dans un pays qui n'a que l'argent pour monnaie, l'exportation du numéraire est impossible, car le numéraire ne s'exporte que pour autant qu'on puisse le remplacer par autre chose. L'argent s'exporte de France parce que l'or vient y prendre sa place. Il abonde au contraire en Belgique.

M. Kreglinger, commissaire du gouvernement près de la Banque nationale, ajoute ensuite, à l'appui de ces conclusions, de nombreuses considérations, conformes aux plus saines doctrines de l'économie politique, et puisées dans l'histoire même de nos institutions monétaires. Il nous semble impossible, après avoir lu ces deux mémoires, de n'être pas pleinement convaincu, et tout le monde dira, sans doute, avec M. Kreglinger : « Plus on examine la question, « et plus on doit se dire qu'il est impossible que ceux qui « réclament le cours légal de l'or aient pesé leur demande.

« Ils veulent, en réalité, que le gouvernement déclare ceci « à tous les Belges : vous pouvez vous procurer des napo- « léons à fr. 19-80; de par la loi, vous les payerez « 20 francs. »

Nos lecteurs se rappelleront peut-être qu'à diverses reprises nous avons soutenu, dans la *Revue*, la même opinion.

Le troisième document est intitulé : *Observations sur la monnaie de cuivre en Belgique, par M. le chevalier Lejeune*, commissaire des monnaies.

La question de la monnaie de cuivre a soulevé, depuis quelques années, de nombreuses polémiques, dans les journaux de notre pays. Tout le monde sent la nécessité de repousser l'invasion des monnaies étrangères, surtout du nouveau bronze français; et, d'un autre côté, de conserver toujours dans la circulation une quantité ni trop forte ni trop faible de numéraire d'appoint. Mais la difficulté c'est d'arriver à dégoûter le public de ces monnaies étrangères. Parmi les diverses combinaisons que propose à ce sujet M. le commissaire, il pense qu'on devrait surtout s'arrêter à celle-ci. Déclarer 1° que la monnaie de cuivre *belge* est toujours échangeable contre de la monnaie d'argent, chez tous les comptables de l'État; 2° en pourvoir toujours les agents du caissier-général, de manière à pouvoir en fournir à tous ceux qui en feraient la demande. Cette garantie donnée à nos monnaies seules, les ferait nécessairement préférer à celles de nos voisins, et ne tarderait pas à faire refuser celles-ci partout, si ce n'est peut-être à l'extrême frontière. L'idée de M. le chevalier Lejeune nous semble en effet fort ingénieuse. Elle aurait aussi et surtout le grand

avantage de rendre impossible l'encombrement du cuivre sur un point du pays et sa pénurie dans d'autres, ce qui arrive fréquemment aujourd'hui.

M. Lejeune propose de conserver notre numéraire de cuivre actuel, sauf à ne plus frapper le décime qu'on trouve généralement incommode. M. Kreglinger, qui fait suivre d'observations supplémentaires le remarquable travail de M. le commissaire des monnaies, préférerait des pièces de nickel, comme en Suisse ou aux États-Unis, non-seulement pour remplacer la monnaie de cuivre, mais encore les pièces de 20 et de 50 centimes.

Ce curieux volume se termine par une traduction, faite par M. Kreglinger, des *discussions relatives aux monnaies dans les chambres anglaises*, en 1816.

R. Ch.

Le troisième volume des *Études sur les beaux-arts*, par M. F. B. de Mercey, qui a été publié récemment à Paris, commence par un long article, de 137 pages, sur l'*Histoire de la gravure en médailles, en France*. Nous devons nous féliciter de voir la numismatique occuper, dans un livre de ce genre, une place aussi importante et d'une étendue plus grande même que celle qui a été accordée à la sculpture monumentale. C'est qu'aussi un monument est plus véritablement beau par l'excellence de son travail que par la lourdeur de sa masse. Il y a plus d'art et de grandeur réelle dans un tétradrachme de Syracuse que dans les pyramides de Ghizé.

R. Ch.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du Bureau du 15 avril 1859.

Sur la proposition de MM. Chalon et de Coster, le titre d'associé étranger est conféré à M. Alexandre Colson, docteur en médecine, à Noyon, auteur de divers mémoires sur la numismatique.

Le Secrétaire, CH. PIOT. *Le Président,* R. CHALON.

Réunion du Bureau du 6 mai 1859.

Sur la proposition de M. L. de Coster, le titre d'associé étranger est conféré à M. J. D. Landré, à Amsterdam, et à M. Jean Henri Van Geuns à Dieren, près d'Arnhem.

Le Secrétaire, CH. PIOT. *Le Président,* R. CHALON.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS.

Bulletin de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2e série, t. VI, nos 1 à 3; in-8o.

Vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, mars 1858; in-8o.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. III, liv. 2; in-8o.

Annuaire de la Société libre d'émulation de Liége, 1859; in-12.

Publications de la Société pour la recherche et la restauration des monuments historiques à Luxembourg, année 1857, t. XIII. Luxembourg, 1857; in-4o.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. V, liv. 4; gr. in-8o.

Rapport sur la situation de ladite Société en 1858; gr. in-8o.

Archives de l'art français, 8e année, 6e liv., 9e année, 2e liv., 15 mars; in-8o.

Bibliothèque de l'école des chartes, 4e série, t. V, liv. 3; gr. in-8o.

Le cabinet historique, 5e année, liv. 2 et 3; in-8o.

Revue numismatique publiée par J. de Witte et Ad. de Longpérier, t, IV, no 1; in-8o.

Revue trimestrielle, 22e vol; in-12.

Olivieri, Monete, medaglie e sigilli dei principi Doria, Genève, 1859; gr. in-8o.

Robert, Lettre à M. Ad. de Longpérier, sur quelques médailles trouvées en Crimée; in-8o.

NUMISMATIQUE GAULOISE.

Lettre à M. E. Hucher, *sur la numismatique gauloise.*

OR.

Monsieur et très-honoré confrère,

J'ai reçu avec reconnaissance et lu avec un vif intérêt dans le deuxième numéro de la *Revue de la numismatique belge* de cette année, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, contenant la description et la gravure de dix médailles gauloises anépigraphes de votre cabinet, encore inédites, et à peu près inconnues, si elles ne l'étaient même entièrement, jusques au moment où vous avez appelé sur elles leur attention. Ces types sont tous également bien dessinés et gravés dans votre publication ; mérite assez rare et qu'on ne saurait trop apprécier.

La monnaie d'argent, n° 10, que vous regardez avec raison comme gauloise, mais où en même temps, vous voyez une division d'un tétradrachme pannonien représentant une

tête d'Apollon laurée et au revers un Gaulois brandissant son épée haute dans la main gauche et opposant de la droite le long bouclier national aux coups d'un ennemi, me paraît très-remarquable sous le rapport du type du guerrier combattant.

M. Rollin m'a communiqué une anépigraphe, petit bronze, dont je joins ici l'empreinte

et qui me paraît être une variété de votre n° 9. Même rose au revers, et même attitude du quadrupède qui doit être aussi un griffon, si ce n'est pourtant, un cheval, car la mauvaise conservation du relief de la tête laisse la chose indécise et douteuse, au premier aspect. Je crois, du reste, la pièce inédite.

Je vous avouerai ici en toute franchise, mon cher et docte confrère, que je conçois quelques doutes sur la sincérité ou la réalité de l'obvers du type de votre joli n° 3 (or), charmante petite pièce rappelant dans toute sa pureté le style grec et dont le revers nous offre le bige macédonien et sous les pieds des chevaux un symbole obscur et compliqué sur la nature duquel vous voulez bien appeler mon attention et me demander mon avis. Vous avec cru y reconnaître deux tiges végétales unies ou liées ensemble, l'une figurant une fleur ou un fruit avec trois folioles,

l'autre un épi de blé, avec cette particularité bizarre qu'une épée sort de l'un des grains de l'épi. Symbole inconnu ou encore non observé, du moins avec les circonstances exactes où il se produit ici.

A ce sujet, je dois vous dire qu'ayant conféré de ce même symbole, tel qu'il vous a apparu, avec un de nos plus loyaux et savants numismates, également votre ami et le mien, nous n'avons pu y voir, d'une manière certaine, ni fruit rond, ni même la baie ou les folioles que vous avez cru y remarquer, et que ce fruit, à notre avis, pourrait bien n'être que le *sabot* d'un des coursiers du char.

La configuration et la présence de l'*épée* nous a semblé également douteuse; du reste, en ce qui me concerne personnellement, mon cher et bienveillant confrère, pour me servir d'une expression de Montaigne, je vous soumets cette observation, *non comme bonne, mais comme mienne.*

Mais la pièce capitale de la planche jointe à votre lettre, et la plus intéressante, non-seulement comme type, mais aussi sous le rapport de la facture, est votre magnifique statère d'or qui y figure sous le n° 1, rang qui lui était bien légitimement acquis.

J'ai toujours porté, mon cher et honoré confrère, une attention toute particulière aux monuments de la numismatique gauloise armoricaine de la classe de votre curieuse anépigraphe dont, entre autres auteurs, MM. Lelewel, Lambert de Bayeux, Le Mière de Morlaix et vous, avez publié des produits remarquables.

On connaissait depuis longtemps d'autres médailles gauloises en or, en électrum, en billon où, comme sur votre beau statère, *le sus gallicus* était placé sur la tête triom-

phale de l'Apollon-Belenus. Sur d'autres monnaies armoricaines on avait également observé, ainsi que sur la vôtre, ces cordons perlés rattachant de petites têtes, où M. Lambert a vu des masques [1], à celles du dieu ; elles sont au nombre de quatre sur votre exemplaire, mais, on ignorait encore, avant la gravure que vous en avez donnée, son revers, offrant un personnage dans un char, sonnant d'une espèce de trompe (sans doute, la *trompe gauloise*), et guidant un cheval androcéphale ayant lui-même à la bouche une tige mince et rigide terminée par un évasement, attribut qui vous paraît difficile à caractériser, mais où, selon vous, *les partisans de la pipe celtique*, découverte récente en numismatique, pourraient bien voir fonctionner un objet de nature à favoriser leur hypothèse.

Les sujets les plus graves offrent quelquefois leur côté plaisant, et chemin faisant, vous l'avez saisi avec bonheur, dans cette circonstance.

Du reste, mon cher confrère, *rien de nouveau sous le ciel;* et si cette précieuse découverte de la pipe gauloise s'accréditait parmi nous, combien de *fumeurs*, amis de l'antiquité et de *ses us et coutumes*, ne seraient-ils pas heureux d'apprendre qu'ils n'ont fait jusqu'à ce jour que continuer, à leur insu, d'observer un usage sans doute, religieux et sacré, enseigné à leurs ancêtres par les druides, et qui le pratiquaient eux-mêmes avec amour !

« *Spectatum admissi, risum teneatis amici.* »

Mais, pour revenir à une idée plus grave et plus raison-

[1] *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, p. 126, nos 23-24, pl. IV.

nable sur le nom, la nature et la valeur de l'objet difficile à déterminer que tient à la bouche le cheval androcéphale de votre statère, je vous rappellerai l'explication proposée par Duchalais pour un attribut qui me paraît analogue à celui qui nous occupe, et placé dans une semblable position à l'obvers d'une pièce présumée de même origine que la vôtre. Voici sa définition : « Un symbole en forme d'un pétale de rose dont le centre serait évidé (1). »

L'étude de la numismatique gauloise présente un vaste champ à des études, à peine ébauchées encore, et dont les résultats font espérer des découvertes plus sérieuses et moins contestables que celle dont il vient d'être question.

Parmi les monuments de l'art monétaire des différents peuples de l'antiquité, je n'en connais pas qui offrent des attributs symboliques religieux, guerriers, astronomiques, artistiques, agricoles, etc., aussi nombreux et aussi variés que ceux provenant des produits du monnayage des habitants de la Gaule antérieur à l'occupation romaine, et plus particulièrement encore les médailles ou monnaies, la plupart anépigraphes ou muettes, connues et classées sous la dénomination *d'armoricaines*, catégorie à laquelle appartiennent vos deux superbes statères, nos 1 et 2.

Personne, assurément, ne sait mieux que vous, Monsieur et cher confrère, qu'un grand nombre des représentations typiques ou symboles figurés sur les pièces ainsi désignées, inconnus ou du moins expliqués, le plus souvent,

(1) *Description des monnaies gauloises de la bibliothèque. — Pièces imitées des statères macédoniens*, etc., pp. 338-339, nos 799-XXIX.

d'une manière très-systématique et hasardée, sont relatifs aux mystères de la religion et des croyances druidiques où tout est, pour nous, doute et problème, parce que tout y était oral et traditionnel. Le voile qui les couvre est aussi épais que celui dont s'enveloppait la déesse de Saïs.

Il vous appartient, toutefois, de le soulever, et l'heureux résultat de vos premiers efforts pour atteindre ce but, sont, dans mes prévisions, la garantie assurée des nouveaux succès qui vous attendent dans cette entreprise et doivent la couronner.

Au moment où je vous écris cette lettre, j'ai sous les yeux, mon cher confrère, un échantillon déjà connu, il est vrai, et plusieurs fois publié de cette gallo-armoricaine, mais qui m'a paru très-remarquable par la nature, l'agencement et le nombre des symboles ou attributs qu'il reproduit, quoique le travail de ce statère, dont il existe plusieurs variétés et différents modules en or et en électrum, soit moins soigné et moins habile que celui de votre n° 1, bien que conservant toujours ce caractère obligé et exécuté dans les mêmes conditions, dont l'artiste chez les Gaulois ne pouvait pas plus s'écarter que chez les Égyptiens, parce qu'il lui était traditionnellement imposé dans les deux nations par la classe sacerdotale et lettrée qui avait la direction et surveillait l'exécution du monnayage national comme des autres travaux artistiques.

En reproduisant ici cette pièce, mon cher confrère, et en répétant la description qui en a été donnée ([1]), je joindrai à son explication quelques notes qui y sont rela-

([1]) *Voy. loco citato suprà*, note 1, p. 300.

tives et dont certaines vous sont d'autant moins inconnues que vous pourrez y retrouver votre bien.

Voici donc son signalement d'après M. Ed. Lambert :

« Tête d'Apollon-Belenus, à gauche, avec une chevelure roulée en grosses boucles et entourage perlé, auquel est suspendu par derrière un petit masque de tête humaine; riche collier; croix à branches égales devant la face.

« *Rev.* Cheval androcéphale, lancé, à gauche; au-dessus, un oiseau (aigle ou épervier?), les ailes élevées; au-dessous, bœuf ou urus, à droite, avec un triangle dans les jambes; en avant, une croix disposée en sautoir et suspendue à un double cordon perlé ELEC. (poids, 128.32 gr., — découvert en nombre à Plounéour, près de Quimper, en 1835). »

Il est évident, mon cher confrère, que ce statère est le même que celui donné par Duchalais, description des médailles gauloises de la bibliothèque royale (aujourd'hui impériale) [1], mais, signalé d'après un exemplaire fruste et où, par suite de son état de dégradation, certains symboles devenaient indécis et confus. Ce qui lui a fait prendre pour un *animal indistinct,* et qui peut être *un cheval,* le bœuf que l'on remarque dans la partie inférieure du champ de notre *numme,* et de même, sur la tête de l'androcéphale, pour une sorte *de hache dont le tranchant serait à droite,* ce double cordon perlé disposé en sautoir, auquel

[1] *Description des monnaies gauloises,* etc. *Pièces imitées des statères macédoniens,* etc., p. 340, n° 804-XXXIX.

est suspendue une croix, dans l'explication de M. Lambert.

Du côté de l'avers, M. Duchalais fait la remarque omise par l'auteur de l'*Essai sur la numismatique du nord-ouest de la France*, que, bien que la tête de l'Apollon soit présentée de profil, son œil y est vu de face, observation à laquelle les produits du monnayage gaulois donnent souvent lieu.

Je suis disposé, comme vous, mon cher confrère, à voir dans l'attitude de l'Apollon-Belenus de nos deux statères, et dans la nature des accessoires qui l'accompagnent, lesquels me paraissent être aussi de véritables trophées de victoire, l'indication et les témoignages d'une pompe triomphale.

Ces têtes qui se groupent autour de la sienne et qui s'y rattachent ne sont-elles pas celles de guerriers domptés dans une bataille, et dont il était d'usage que les vainqueurs ornassent leurs triomphes ou du moins leurs simulacres?

Quant à l'instrument ou symbole en forme de croix, placé devant les lèvres de Belenus et qui figure une clef antique, je serais disposé à y voir une indication que la bouche de l'initié aux mystères druidiques doit être fermée, c'est-à-dire, que l'obligation du silence lui est imposée. Cette clef, selon Caylus, est le même instrument que le *Tau*, représenté sur les monuments égyptiens entre les mains d'Isis, d'Osiris et de leurs autres divinités, et que Visconti, sur la statue d'un prêtre égyptien du musée *Pio-Clementino*, t. II, pl. XVI, regarde comme le symbole de l'initiation de ce dernier.

L'androcéphale des monnaies gauloises qui occupe le

centre du revers de celle-ci, m'offre ce même quadrupède à double nature, moitié homme et moitié cheval, figuré chez les Grecs, sous la forme correspondante du Centaure. Celui de notre statère est surmonté par un immense oiseau aux ailes éployées et élevées qui, debout sur son dos, paraît le stimuler du bec et des ongles. Ne faut-il pas voir ici une allégorie, une allusion relative au guerrier gaulois sur le coursier avec lequel il fait corps, et conduit à la victoire par l'aigle qui la symbolise (1).

La croix (ou plutôt le signe qui lui est identique), de même forme que celle déjà décrite à l'avers et suspendue au cordon perlé en sautoir placé devant l'androcéphale, est sans doute, ici, une répétition de la première, mais dont l'intention se rapporte au monstre à face humaine. Ce symbole qui, plus tard, devait sauver le monde et devenir le signe de notre rédemption, se reproduit dans presque toutes les religions antérieures au christianisme, sans que les plus érudits puissent expliquer, aujourd'hui, avec certitude, le motif de sa présence dans les représentations hiératiques où elle figure.

Je terminerai cette lettre, Monsieur et honoré confrère, par quelques observations sur l'animal, bœuf, taureau, bison, urus, buffle, supporté, dans la partie inférieure du champ obvers, et sous les flancs de l'androcéphale, par une

(1) Comme sur plusieurs autres médailles gauloises faisant complément à ce tableau de la victoire, l'individu qu'on voit renversé et étendu sous les pieds de l'androcéphale qui semble le fouler aux pieds, doit figurer, sans doute, l'ennemi abattu qui fait le sujet de ce triomphe. J'avoue que je ne saurais préférer à cette explication, celle du thème astronomique, proposée par mon savant confrère, M. Lambert.

armature ou douille, en forme de triangle ou de delta, appareil tout à fait semblable à celui du *cheval-enseigne* de certaines médailles gauloises que j'ai eu à décrire (1); mais, je dirai d'abord que le quadrupède qui nous occupe, paraît être un taureau, plutôt que tout autre individu de la race bovine et des espèces analogues.

« Le culte du taureau, dit M. Ed. Lambert (2), a certainement existé chez les Celtes, nous en avons la preuve par le témoignage de Plutarque qui rapporte que l'armée composée d'Ambrons, de Teutons et de Cimbres, qui, sous le consulat de Marius, accordèrent une capitulation aux Romains qui avaient défendu courageusement le fort placé à l'extrémité du pont de l'Adige, jurèrent d'observer loyalement les conditions du traité *par leur taureau d'airain.* Ce taureau jouissait d'une grande vénération parmi ces peuples; après leur défaite, le consul *Catulus* le fit porter dans sa maison, comme un trophée et une marque éclatante de sa victoire (3). »

(1) *Revue numismatique française,* t. I de la nouvelle série, pp. 145-156. *Du cheval-enseigne sur les médailles gauloises et particulièrement sur celles de l'Aquitaine.*

(2) *Voy. loco citato suprà,* notes 1 et 3, p. 104.

(3) Nous ne saurions voir, néanmoins, dans le taureau dont il est ici question et que nous venons de mentionner plus haut comme étant placé sur un support ou une estrade, que l'on remarque sur le revers de certaines médailles gauloises, et particulièrement sur notre statère, *une enseigne militaire,* proprement dite, pareille à celle du cheval et du *sus gallicus,* mais bien un symbole, un simulacre sacré appartenant au culte et aux croyances druidiques dans les cérémonies et les solennités religieuses et même à la tête des armées comme un *Palladium,* et l'arche sainte des Hébreux où étaient aussi figurées des têtes de bœuf ou de taureau.

Du reste, l'on connaît le rôle que *Taurus*, le taureau céleste ou astronomique, constellé, joue dans toutes les cosmogonies et les simulacres des religions de l'antiquité païenne, comme chef des signes du zodiaque et répondant à l'équinoxe du printemps, avant que le bélier (*aries*) ne lui eût succédé à ce titre et n'eût pris sa place dans les mêmes représentations hiératiques.

De ce que l'on vient de dire, mon cher confrère, ne peut-on pas conjecturer avec vraisemblance que l'ensemble des allégories et des symboles figurés au revers de notre armoricaine, offre le tableau des travaux quotidiens qui remplissaient la vie entière d'un Gaulois partagé entre les observances de la religion dont le silence était une des obligations, les soins de l'agriculture auxquels les labeurs du taureau s'associaient, ceux de la guerre caractérisée par le cheval à face humaine, l'image de l'homme équestre ou cavalcadour que l'oiseau symbole de la vitesse et du courage en stimulant sa course, conduisait à la victoire ?

Votre tout dévoué et affectionné confrère,

Bon Chaudruc de Crazannes.

MONNAIES BYZANTINES INÉDITES (1).

JUSTIN ET JUSTINIEN. (Pl. X, fig. 1.)

Æ². DN . IVSTINVS . ET . IVSTINIAN.... Bustes diadémés et de face des deux Augustes ; dessous, le mot VITA.

Rev. Indice K avec la lettre Δ, accosté à gauche d'une longue croix flanquée des lettres $\frac{A.N.}{T.X.}$

Ma collection. *Follis* ou *Nummus*, frappé à Antioche.

Nous ne connaissons qu'un très-petit nombre de monnaies sur lesquelles figurent réunis les noms et les effigies de ces deux empereurs : ce sont deux ou trois sous d'or et trois ou quatre bronzes. Mon exemplaire est inédit et c'est, à ma connaissance, la seule monnaie de Justin le Thrace sur laquelle cet empereur est représenté de face, contrairement à l'opinion exprimée par le baron Marchant, dans sa 19e lettre, adressée à M. Clouet, où il dit aussi qu'en la douzième année de son règne, Justinien ordonna que désormais la figure de l'empereur serait représentée de face sur la monnaie de bronze. On peut également consulter à ce sujet M. de Saulcy, *Essai de classification des suites monétaires byzantines*, p. 7.

Je ferai observer en outre que je n'avais encore trouvé le

(1) L'auteur a extrait cet article, en faveur de notre Revue, du grand et magnifique ouvrage qu'il va faire paraître, dans quelques mois, sur l'*Iconographie byzantine*, et qui contiendra les dessins de près de 6,000 monnaies et bulles de plomb, en 230 planches in-folio.

mot VITA que sur des bronzes de Justin II et Sophie, mot après lequel le baron Marchant et, après lui, M. de Saulcy sous-entendent avec raison ceux de *sit longa*, car les formules votives et les acclamations étaient depuis longtemps dans les mœurs et les habitudes des Romains. Je me bornerai aux exemples suivants, que j'emprunte à la numismatique et à l'histoire.

En 532, dans une émeute contre Justinien Ier, les factieux veulent proclamer Probus, neveu d'Anastase, qui refuse la pourpre; la foule alors acclame Hypatius, autre neveu d'Anastase, aux cris répétés d'*Hypatius Auguste!... Longues années à Hypatius!...* Plus tard, en 716, Anastase II, précipité du trône, est relégué dans un couvent à Salonique; Théodose III Adramytène est proclamé aux cris de *Multos annos!... Longues années à Théodose!...* et la même scène se renouvelle, en l'an 820, pour Michel II.

Les lettres P. A. MVLT ou P. A. MVL, qu'on trouve dans les légendes des monnaies de Théodose III, de Léon l'Isaurien, soit seul, soit avec son fils Constantin, de Constantin V et Léon Chazare, ou de Léon Chazare seul, sont assez généralement considérées comme les initiales de la formule votive P*er* A*nnos* MVL*tos!*

Les mots *Vincas* ou *Nika,* que nous lisons sur la plupart des médaillons contorniates sont aussi des acclamations, et il en est de même de la formule votive *Ne pereat!* inscrite sur les bronzes de Focas et Léontia.

HÉRACLIUS ET HÉRACLIUS CONSTANTIN. (Pl. X, fig. 2.)

Æ3. DN . ЄRACLIVS . ЄT . ЄRA. Bustes des deux

Augustes de face et assis ; en haut, dans le champ et entre les deux têtes, une croix.

Rev. INDICTIO . CON., et à l'exergue, l'indice XX. Croix sur un globe.

Ma collection.

Cette monnaie, dont je ne connais qu'un second exemplaire, au Cabinet impérial de Paris, a été frappée très-probablement à Carthage ; elle est surtout intéressante, à mes yeux, parce qu'elle est la seule sur laquelle les Héraclius, à l'exemple de Maurice-Tibère, aient employé l'*indiction*, pour fixer la date de son émission.

On sait que l'*indiction* est une période de quinze années, à partir de l'an 312 ou 313 de Jésus-Christ, et que cette méthode fut adoptée, dit-on, pour la première fois, par Constantin le Grand, après la victoire qu'il remporta sur Maxence. Aucun document authentique n'autorise du moins à faire remonter cet usage à une époque antérieure, et les premiers exemples bien constatés de dates notées par indictions se trouvent dans le Code Théodosien, à propos du règne de Constance II, qui mourut en 361. On distingue trois sortes d'indictions :

L'indiction de Constantinople, partant du 1er septembre ;

L'indiction Impériale ou Constantinienne, partant du 24 septembre ;

L'indiction Romaine ou Pontificale, dont le point de départ a été successivement fixé, d'abord au 25 décembre, puis définitivement au 1er janvier. Aujourd'hui, ce système, employé quelquefois encore en Russie, s'est presque exclusivement conservé dans les bulles pontificales de Rome.

En général, nous voyons dans les documents, datés

d'après cette méthode, que presque jamais le numéro de l'indiction n'est indiqué, attendu qu'il est facile de le trouver, en divisant par 15 le nombre d'années écoulées entre les années 312 ou 313, servant de point de départ, et le millésime de l'année où ce document a été écrit. Par conséquent, sur ma monnaie d'Héraclius et Héraclius Constantin, l'indiction mentionnée se trouvant être la vingtième, à partir de l'an 313, il s'ensuit que ce bronze a été frappé en 613, l'année même où Héraclius Constantin a été associé à l'empire, et probablement en commémoration de cet événement.

HÉRACLIUS ET HÉRACLIUS CONSTANTIN. (Pl. X, fig. 3.)

Æ.[4] ƿn . hϵRA . ϵT . hϵRACLIV. Croix sur deux degrés.

Rev. Indice S.

Cette monnaie appartient à M. H. Hoffmann, marchand de monnaies antiques, à Paris.

Il m'est arrivé plusieurs fois d'avoir en main des monnaies analogues à celle-ci, mais je n'avais pu jusqu'ici arriver à déchiffrer parfaitement la légende. Ce charmant *hexanummium*, d'une conservation irréprochable, et que je crois frappé à Alexandrie, en Égypte, offre très-distinctement les noms des deux Héraclius.

ARTÉMIUS ANASTASE II. (Pl. X, fig. 4.)

AV. DN . ANAST. Buste barbu, de face et diadémé de l'empereur, tenant la croix de la main droite, et de la gauche un *volumen* ou rouleau.

Rev. VICT—AVGV., et à l'exergue, CONOB. Croix potencée sur trois degrés. Dans le champ, une étoile.

Triens appartenant à M. H. Hoffmann.

Toutes les monnaies d'Anastase II, que j'ai eu occasion de voir, portent invariablement les deux noms de cet empereur : *Artemius Anastasius*, ou bien *Anastasius Artemius*, tandis que sur ce triens, le nom d'Anastase n'est pas même inscrit en entier.

LÉON V L'ARMÉNIEN ET SON FILS CONSTANTIN. (Pl. X, fig. 5.)

AV. LЄ—ON . ƀASILЄY'. Buste de face et diadémé de Léon, tenant de la main droite une longue croix potencée et dans la gauche, un *volumen*.

Rev. CONST—ANT . ƀЄSP'. Buste de face et diadémé de Constantin, tenant le globe crucigère dans la main droite et dans l'autre main, un *volumen*.

On ne connaissait jusqu'à ce jour aucune monnaie d'or qui pût être attribuée avec certitude à Léon V et son fils. Cette lacune de la numismatique byzantine se trouve remplie maintenant, grâce à ce sou d'or unique, dont je dois la communication à M. le comte J. F. G. de Salis, à Londres, numismate distingué et possesseur d'un riche cabinet de monnaies.

NICÉPHORE II, FOCAS ET BASILE II. (Pl. X, fig. 6 et 7.)

AV. NIKHΦOP . KAI . BACIA'. AVΓ . K' . P'. Bustes de face et diadémés des deux Augustes, tenant ensemble une longue croix double.

Rev. ✠ IhS . XIS . RϵX . RϵGNANTIhϖ. Buste nimbé du Christ sur la croix, tenant le livre des évangiles.

Ma collection.

AV. NIKHΦOP . KAI . ЬACIA' . AVϵ . P'. et pour tout le reste, y compris le revers, comme sur le sou d'or précédent.

Ma collection.

A la seule inspection des légendes, il est évident que ces deux monnaies sont d'un coin différent, mais ce qui les distingue plus particulièrement, c'est qu'on lit sur la première les titres abrégés d'*Auguste* et d'*Empereur* des Romains, tandis que la seconde offre le titre d'*Autocrator*, qu'on ne trouve, dans la numismatique byzantine, que sur des monnaies de Michel VI, de Michel VIII et Andronic II, d'Andronic II et Michel IX, d'Andronic II et Andronic III, et de Manuel II Paléologue. (*Voir*, à ce sujet, mon *Iconographie byzantine*, pl. supplém. XXIII, fig. 22; XXV, fig. 17; XXVI, fig. 4, 7, 8, 9, 36 et 37.)

Ces sous d'or de Nicéphore II et Basile II, gravés ici pour la première fois, sont tous les deux d'une très-belle conservation et leurs légendes, par conséquent, n'offrent à la lecture aucune difficulté. Depuis longtemps, cependant, deux monnaies à peu près semblables ont été successivement décrites, mais à la vérité avec des légendes fautives, par le père Khell, par Eckhel et par Mionnet. Une d'elles a été aussi mentionnée par M. de Saulcy. Voici les deux manières dont ces numismates ont lu les légendes :

Sur l'une, NIKHΦOP . KAI . BACIA . AVΓ . B (au lieu de K .) P.

Et sur l'autre, NIKHF (Φ) OP . KAI . BAS (C) IL (A). AVG (Γ) . B (K) . P. En citant cette monnaie, Tanini ajoute qu'elle fait partie de la collection Hunter.

ALEXIS Ier COMNÈNE. (Pl. X, fig. 8.)

Av. AΛϴZIW . ΔϴCΠOT—TW . KOMNIN. Alexis diadémé, de face et debout, tient le sceptre dans la main droite, et le globe crucigère dans l'autre main.

Rev. $\overline{\text{MP}}$ — $\overline{\text{ΘV}}$. La vierge nimbée et de face, portant sur sa poitrine un médaillon sur lequel est figurée la tête de son divin fils.

Collection de M. le comte de Salis.

M. de Saulcy a reproduit deux monnaies d'or d'Alexis Ier Commène, pl. XXVI, fig. 8-11, et j'en ai moi-même publié quatre autres dans mon *Iconographie byzantine*, pl. XX, fig. 1, 2, et pl. supplém. XXIV, fig. 17 et 18. L'exemplaire de M. le comte de Salis diffère de toutes les monnaies que je viens de citer.

ANDRONIC Ier COMNÈNE. (Pl. X, fig. 9.)

Æ5. ANΔPONIKOC . ΔϴCΠO. Andronic debout et de face, tenant une longue croix dans la main droite, et dans la gauche, le globe crucigère.

Rev. Tête ailée de séraphin.

Ma collection.

Andronic Commène est le premier empereur byzantin dont les monnaies offrent sur leurs revers une tête de

séraphin aux six ailes; ce type a été reproduit ensuite par Andronic II et Michel IX. (*Voir* mon *Iconographie byzantine,* pl. XXIII, fig. 25, 27, et pl. XXVI, fig. 5.)

ANDRONIC Ier COMNÈNE. (Pl. X, fig. 10.)

Æ³. ... PON — AVTOK..... Buste diadémé, de face et debout d'Andronic, tenant une longue croix dans la main droite, et dans la main gauche, un *volumen*.

Rev. Croix ansée, cantonnée de quatre globules.

Ma collection.

Ce petit bronze, d'une conservation passable, est inédit et d'autant plus intéressant qu'il n'a été jusqu'ici publié que fort peu de monnaies de cette époque.

ANDRONIC II PALÉOLOGUE. (Pl. XI, fig. 1.)

Æ³. ΑΝΔΡΟΝΙC. Andronic à genoux et les mains élevées vers le Christ qu'on voit debout devant l'empereur. Dans le champ, à gauche du Christ, le sigle $\overline{\text{XC}}$.

Rev. O . A (O . ΑΓΙΟC .) ΔMI. Buste cuirassé et nimbé de saint Démétrius, tenant l'épée de la main droite et de l'autre main, s'appuyant sur son bouclier.

Ma collection.

Le type de l'avers de cette monnaie unique rappelle celui de la monnaie d'or d'Andronic II, dessinée par M. de Saulcy, pl. XXII, fig. 3.

ANDRONIC II ET MICHEL IX, SON FILS. (Pl. XI, fig. 2.)

Æ. ΑΝΔΡΟΝΙK — MIXAHA. Les deux Augustes de

face, diadémés et debout, tenant chacun une longue croix, et ayant l'autre main ramenée sur la poitrine.

Rev. $\overline{\text{MP}}$ — $\overline{\text{ΘV}}$. Buste de face et nimbé de la Vierge, tenant les mains élevées.

Ma collection.

ANDRONIC II ET MICHEL IX. (Pl. XI, fig. 3.)

Æ³. Le Christ nimbé, de face et debout, posant ses mains sur les têtes des deux empereurs, qu'on voit agenouillés à ses côtés. A droite et à gauche de la tête du Christ, les sigles $\overline{\text{IC}}$-$\overline{\text{XC}}$, et dessous, les lettres A-M, initiales des noms des empereurs.

Rev. L'archange Michel, nimbé, ailé, de face et debout, tenant une lance transversale de la main droite, et de la gauche, un bouclier posé à ses pieds.

Ma collection.

ANDRONIC II ET MICHEL IX. (Pl. XI, fig. 4.)

Æ³. ANΔPONIKIC—MIXAHA. ΔЄ. Les deux Augustes diadémés, de face et debout, tenant ensemble le *labarum*.

Rev. Légende inscrite en dehors d'un cercle de grènetis : ✠ ANΔPONIKOC ΔЄCΠOTHC, et dans l'intérieur du cercle une croix pattée, cantonnée de quatre globules.

Ma collection.

Pendant longtemps, on n'a connu que deux types de monnaies de cuivre d'Andronic II et Michel IX ; un de ces exemplaires a été décrit et gravé par M. de Saulcy, pl. XXXII, fig. 5. Après lui, j'en ai publié dans mon *Icono-*

graphie byzantine (pl XXV, fig. 29 et XXVI, fig. 1 à 7), huit types nouveaux; les trois que je viens de décrire sont inédits et diffèrent de tous les autres.

ANDRONIC II, MICHEL SON FILS, ET ANDRONIC III, SON PETIT-FILS.
(Pl. XI, fig. 5.)

AV. ANΔPONIKI. Andronic II, à genoux aux pieds du Christ, nimbé et debout, qui pose sa main droite sur la tête de l'empereur. En haut, dans le champ, à gauche du Christ et sur deux lignes, les sigles $\frac{\overline{IC}}{XC}$. (Concave.)

Rev. ANΔ—MIX. Michel IX et Andronic III, diadémés, de face et debout, tenant chacun un sceptre.

Ma collection.

Cette monnaie d'or, unique et parfaitement conservée, où nous voyons réunis les effigies et les noms des trois Augustes, nous révèle un fait important, sur lequel l'histoire se taît, à savoir qu'Andronic II, après avoir associé à l'empire son fils Michel, en 1295, s'adjoignit encore un peu plus tard son petit-fils. Ce dernier, désigné ordinairement sous le nom d'Andronic III Junior, étant né en 1296, on peut supposer avec assez de vraisemblance qu'il ne fut admis à partager le pouvoir suprême, qu'après avoir atteint sa majorité; dès lors, il est probable que notre monnaie a été frappée de 1315 à 1320; elle sert à prouver qu'Andronic II, son fils et son petit-fils ont régné ensemble. Dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres, la numismatique vient prêter son appui à l'histoire et lui offrir des ressources pour arriver à la vérité.

ANDRONIC II, MICHEL IX ET IRÈNE. (Pl. XI, fig. 6.)

Æ³. Andronic II et son fils Michel, diadémés, debout et de face, tenant ensemble le *labarum;* à droite, en haut, une main bénissante, posée sur la tête de Michel.

Rev. Espèce de monogramme, composé des lettres A.N. et I.Θ.

Parmi les monnaies byzantines de l'époque des Paléologues, celles de Michel VIII, d'Andronic II et d'Andronic III sont à peu près les seules dont les revers nous offrent des lettres, soit isolées, soit combinées. J'en cite plusieurs exemples dans mon *Iconographie byzantine* (pl. XXV, fig. 13, 25; pl. XXVI, fig. 6, 17, 19, 24, 25 et plombs, pl. III et dernière, fig. 26 et 29). Sur la monnaie que je décris, il m'a semblé voir, au revers, les sigles ou les initiales des noms d'Andronic et d'Irène, ce qui m'a déterminé pour l'attribution que je propose. L'histoire nous apprend que vers 1275, Andronic II épousa en secondes noces Irène, fille de Guillaume IV, marquis de Montferrat et de Béatrix de Castille. Michel IX, associé à l'empire en 1295, était fils de la première femme d'Andronic II, Anne, fille d'Étienne V, roi de Hongrie.

ANDRONIC II ET ANDRONIC III. (Pl. XI, fig. 7.)

Æ³. ANΔPONI ... .. PONIKOC. Andronic II et son petit-fils, debout, diadémés et de face, tenant ensemble le *labarum.*

Rev. Entre deux cercles de grènetis, la légende : ✠ AN-

ΔΡΟΝΙΚΟϹ . ΔϵϹΠΟΤϵ. Croix cantonnée de quatre globules.

Ma collection.

ANDRONIC III JUNIOR. (Pl. XI, fig. 8.)

Æ³. ΑΝΔΡΟΝΙΚΟϹ . ΔϵϹΠΟΤΗϹ. Dans un cercle de grènetis, l'empereur diadémé, de face et debout, tenant dans la main droite une longue croix, et dans la gauche, un *volumen*.

Rev. En monogramme, les lettres AN . B. En haut et en bas, une étoile.

La lettre B du revers de cette monnaie est l'initiale du mot Βασιλευς.

THÉODORE II DUCAS LASCARIS, EMPEREUR DE NICÉE. (Pl. XI, fig. 9.)

Æ¹. ΘϵΟΔΩΡΟϹ—ΔΥΚΑϹ . ΛΑϹΚΑΡΙϹ. Théodore, diadémé, de face, debout et en costume impérial, tenant le *labarum* dans la main droite et dans l'autre, le globe crucigère. En haut, une main bénissante posée sur la tête de l'empereur. (Concave.)

Rev. Θϵ et un monogramme composé des lettres T . Φ . Ω. Saint Théodore, nimbé et debout, tenant de la main droite une double croix sur sa poitrine. Dans le champ, à droite et à gauche, une fleur de lis.

Les monnaies de cuivre, concaves et de grand module, des empereurs de Nicée sont de la plus grande rareté, et M. de Saulcy n'en a point signalé; j'en ai publié cinq exemplaires de types différents dans mon *Iconographie*

byzantine (pl. XXVII, fig. 12, 14, 21, 22 et 23). Je dois la communication de la monnaie ci-dessus et de la suivante à M. le comte de Salis.

THÉODORE II L'ANGE, EMPEREUR DE THESSALONIQUE. (Pl. XI, fig. 10.)

Æ¹. Θ—TH—OY. Théodore, diadémé, de face et debout à la droite du Christ, dont la main droite est élevée. (Concave.)

Rev. Double croix, ornée et accostée de deux B—B.

L'empire de Thessalonique n'eut qu'une durée de onze ans (1223 à 1234), et fut successivement gouverné par trois empereurs : Théodore, Manuel, et Jean. Nous ne connaissons jusqu'à ce jour qu'une seule monnaie de Manuel et trois ou quatre de Jean ; celle que je publie ici appartient à Théodore l'Ange; elle est la première connue des monnaies de cet empereur.

J. Sabatier.

LETTRE

ADRESSÉE

PAR M. LE GÉNÉRAL J. BARTHOLOMÆ A M. SORET

SUR DES

MONNAIES KOUFIQUES INÉDITES,

RAPPORTÉES DE PERSE.

INTRODUCTION.

L'auteur de cette lettre jouit déjà depuis longtemps d'une réputation justement méritée comme l'un des amis les plus éclairés de la numismatique orientale. Au milieu des difficiles devoirs de sa haute position, il n'a jamais cessé de travailler avec ardeur au progrès de la science; appelé vers la fin de l'année dernière à remplir une mission en Perse, il a su profiter de cette occasion pour faire dans cette contrée, des recherches du même genre que celles auxquelles il s'est livré avec tant de succès en Géorgie, ainsi que dans les principautés caucasiennes proprement dites; il s'est particulièrement attaché à se procurer de première main toutes les monnaies déterrées par les agriculteurs dans le voisinage de Téhéran, ce qui n'est pas chose facile; non point que les trouvailles ne soient assez fréquentes, mais

parce que le gouvernement s'empare, comme étant propriété de l'État, de la totalité des trésors qu'on découvre, et punit avec sévérité les moindres détournements; en sorte que les orfévres qui s'aventurent à faire quelques emplettes sous main, s'empressent de réduire en lingots les métaux précieux, et le même sort attend ce qui passe au trésor public. Il a fallu à M. le général Bartholomæ tout l'avantage de sa position officielle, sa connaissance parfaite de la langue et des localités, pour inspirer la confiance des vendeurs; de plus, sa bonne étoile l'a conduit sur les lieux dans un moment où l'on venait de découvrir un précieux trésor de dirhems omméiades, qui, tout entier à ce qu'il paraît, a été soumis à ses investigations. On lira plus loin quelques détails fort intéressants à ce sujet; mais avant de passer au mémoire lui-même, il me reste à expliquer comment sa publication a été confiée à mes soins. M. de Bartholomæ ne pouvant surveiller un pareil travail, corriger les épreuves du texte et des planches; n'ayant point sous la main tous les ouvrages nécessaires pour faire de certaines recherches, et pour constater que telle pièce qui lui paraissait inédite l'était réellement [1], a bien voulu me confier ce soin, et pour me récompenser d'un travail qui, bien loin d'être une

[1] A cet égard, je dois faire observer que je n'ai pu mettre à cette dernière étude réservée pour la fin, tout le temps qu'elle aurait exigé, ayant été interrompu dans mon travail par un voyage qui ne m'a pas permis de consacrer plus de soins à cette révision. Les matériaux de la numismatique orientale sont très-abondants et tellement dispersés qu'il n'est pas facile de les consulter; je puis donc avoir laissé subsister comme inédits quelques types déjà décrits, cet inconvénient est moins grave que de négliger la publication de monnaies qui ont paru nouvelles à l'auteur.

peine se trouve être pour mes goûts une occupation des plus agréables, mon savant ami, avec une libéralité que j'ai déjà plus d'une fois eu l'occasion de signaler, a voulu enrichir ma collection de la presque totalité de ses trouvailles en Perse. Tous ceux qui connaissent l'extrême difficulté qu'on éprouve en Europe à se procurer des monnaies orientales et qui peuvent apprécier, je ne dis pas la valeur vénale, mais la valeur historique d'un pareil envoi, comprendront les sentiments de reconnaissance que j'éprouve et que je voudrais savoir mieux exprimer.

Cet envoi et celui des fels de l'Asherbeidjan qui a fait l'objet d'un travail spécial envoyé à la *Revue numismatique* de Paris, ont enrichi ma collection de quelques nouvelles dynasties; un essai sur les khans du Kipchak destiné à paraître dans la *Revue* de Bruxelles, m'a donné l'occasion d'attribuer à des dynasties jusqu'à présent confondues avec celle de la Horde d'or un certain nombre de monnaies dont l'attribution me paraît être maintenant établie; enfin, le beau mémoire du général Bartholomæ pouvant être considéré comme faisant suite à mes lettres sur les inédits de ma collection, il me paraît convenable de continuer à donner la liste des nouvelles dynasties qui sont venues s'ajouter au tableau général de ma lettre à M. de Dorn. Ce sont :

Classe	XIV.	Dynastie	40 bis.	Sultans Selgioukides de Perse.
—	XVI.	—	51 bis.	Rois d'Ahar.
			51 ter.	Meliks du Karabag.
—	XXV.	—	78 bis.	Djoudjides Ichenides.
			78 ter.	Id. d'Astrakhan.

Classe XXXI. Dynastie 104 bis. Chahs du Chirwan de la 2de période.

M. de Bartholomæ ayant exprimé le désir de voir son travail complété par quelques notes explicatives ou relatives à des points sur lesquels il ne lui a pas été possible de consulter certaines sources, je me suis empressé de me conformer à sa demande dans les limites malheureusement bien bornées de mes connaissances; mais, pour ne pas interrompre la marche des descriptions et des détails donnés par l'auteur, j'ai trouvé plus convenable de porter en note ces petits commentaires dont la responsabilité ne peut retomber que sur moi. Ceci dit, nous passons à la lettre que le Général, par surcroît du bienveillance pour moi, m'a fait l'honneur de m'adresser.

Monsieur,

Pendant un séjour de plusieurs mois que je viens de faire à Téhéran, j'ai reçu la collection complète de vos savantes publications sur la numismatique orientale que vous avez eu l'obligeance de me faire parvenir (1). C'est surtout, grâces aux renseignements nouveaux qu'elles renferment, que je dois d'avoir pu faire un choix un peu rationnel parmi les milliers de monnaies koufiques qui m'ont été présentées par des brocanteurs, et, si j'ai pu en profiter

(1) Lettres à MM. Fraehn, 1851. Sawelief, 1854. Dorn, 1856, Bartho-omæ, 1858, et plusieurs publications antérieures.

pour sauver du creuset toutes les pièces qui m'ont paru avoir le mérite de la nouveauté ou de la rareté, il me paraît juste que le résultat de mes recherches vienne grossir un cabinet tel que le vôtre, qui a déjà rendu tant de services à la science, par la publication que vous avez faite de travaux bien propres à réveiller l'intérêt, non-seulement des amis de la numismatique orientale proprement dite, mais encore des hommes qui, tels que moi, se bornent à la spécialité des types antérieurs à l'Islamisme (1).

Ayant fort peu d'ouvrages à ma portée et encore moins de temps à ma disposition pour les consulter, puisque depuis une dizaine d'années je suis toujours en voyage ou dans le tumulte des camps (2), mes connaissances en numismatique orientale ne sont pas suffisantes pour publier un travail complet sur les richesses inédites que j'ai rapportées de Perse; j'ai du me borner à des notes recueillies pendant le cours de mon voyage, et à la description sans commentaires développés de tout ce qui m'a paru nouveau et bon à signaler. Les renseignements que j'ai pu recueillir m'ont semblé être de nature à pouvoir intéresser les amis de notre étude favorite; s'il m'est arrivé de signaler comme inédits quelques types déjà connus, vous n'en accueillerez pas moins avec indulgence cet essai, et vous voudrez bien avant de le livrer à la publicité, en élaguer tout ce qui vous paraîtrait superflu; je compte aussi sur votre coopération

(1) L'auteur possède une magnifique collection de monnaies sassanides, et a déjà publié plusieurs travaux très-remarquables sur cette branche si difficile de la science. (S.)

(2) M. de Bartholomæ a gagné son grade actuel par des actions d'éclat dans la guerre de Crimée, en particulier au siége de Kars. (S.)

pour que vous ajoutiez à mes notes les observations ou commentaires qui pourraient servir à les compléter.

Il est assez intéressant d'étudier les ouvrages que nous possédons sur la numismatique orientale au point de vue des sources où se sont formées les principales collections de l'Europe : les suites les plus riches dans chacun de ces cabinets, révèlent presque toujours la provenance des matériaux qui les composent. C'est ainsi que le Musée de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg est essentiellement remarquable par l'abondance des omméiades, des abbassides, des samanides et des djoudjides qu'il renferme. Cette richesse est due au sol même de la Russie; les djoudjides proviennent en grande partie du sol de la Horde d'or; les fels abbassides, samanides, ileks, tous frappés dans la Transoxane, ont été apportés de cette contrée par les caravanes annuelles se rendant à Nidjni et à Orembourg; enfin, les suites infiniment riches des chahs de Perse sont dues à nos victoires (1).

Les autres cabinets du nord de l'Europe, en particulier, ceux de Stockholm et de Copenhague, abondent en monnaies en argent de l'Asie entière, presque toutes découvertes

(1) Le Cabinet impérial de l'Ermitage, pour le moins aussi riche que celui de l'Académie, mérite une mention spéciale, parce que, indépendamment de la similitude d'origine pour l'ensemble de la collection, il renferme une section uniquement destinée à réunir toutes les découvertes de médailles faites en Géorgie et dans les contrées voisines. Nous avons eu l'occasion de parler de cette disposition qui promet de beaux résultats à la science, dans notre lettre à M. de Gille, sur les monnaies de l'Asherbeidjan. Les envois de ce genre que M. de Bartholomæ a faits à l'Ermitage, sont déjà d'une très-grande importance historique. (S.)

dans le sable des rives et des îles de la Baltique, d'où l'on continue à les exhumer journellement. C'est en Angleterre qu'il faut aller pour trouver des collections principalement riches en productions numismatiques de l'Inde et de l'Asie centrale; tandis que le Musée asiatique de Paris présente les plus belles suites connues des monnaies africaines, de l'Asie-Mineure, de la Syrie et de l'Espagne. Quant aux monnaies frappées en Perse du ve au xe siècle de l'Hégire, bien qu'on en rencontre quelques représentants épars dans toutes les grandes collections, c'est encore, si je ne me trompe, la branche de la numismatique orientale où il reste le plus d'importantes lacunes à remplir. Cependant, plusieurs envois considérables de ces rares monnaies ont déjà été adressés par M. Fraehn, le fils du célèbre numismatiste, au Musée de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg; il a effectué ces précieux envois de Téhéran, où il a résidé pendant plusieurs années, et leur description a été consignée dans le Bulletin scientifique. En comparant mes propres découvertes à celles de mon devancier, il est impossible de méconnaître l'identité de leur origine, en sorte que l'ensemble porte un cachet local incontestable. On comprend toute l'importance de ces rapprochements et de la connaissance exacte des lieux où les découvertes ont été faites, pour la détermination des monnaies sur l'attribution desquelles plane encore quelque incertitude. Ceci est particulièrement essentiel pour les monnaies en cuivre, beaucoup moins sujettes à se répandre au loin que celles en métaux plus précieux.

Indépendamment des divisions politiques des pays à différentes époques de leur histoire, divisions qui ont exercé

leur influence sur la nature des monnaies qu'on y a fait frapper; indépendamment de l'action du commerce dont le résultat est de transporter d'une extrémité du globe à l'autre certaines espèces qui deviennent courantes fort loin du lieu de leur émission; il faut encore tenir compte de l'action produite par la conformation orographique des grandes chaînes de montagnes, qui créent des limites naturelles à la diffusion des monnaies. Ainsi, on peut observer que la chaîne du Caucase sépare avec une précision parfaite le terrain où l'on trouve les monnaies samanides, djoudjides ou bien des khans de Crimée, de celui où abondent les selgioukides d'Icone, les houlagouïdes, les djelaïrides, etc. Le bassin de Khour, depuis Akhaltzikhy jusqu'au littoral de la mer Caspienne, montre une notable différence dans le numéraire qu'on y découvre, d'avec celui des trouvailles faites dans le bassin du Rion, de Koutaïs à la Mer noire. Enfin, les monnaies déterrées dans l'Asherbeidjan sont tout autres que celles de l'Iraque persique, du Mazenderan ou du Ghilan; il est à remarquer que ces dernières provinces essentiellement boisées et où l'agriculture est presque nulle, ne livrent leurs trésors qu'avec une extrême parcimonie, tandis que les découvertes sont fréquentes dans les pays régulièrement cultivés.

J'aurais pu donner un plus grand développement à ces considérations générales et je suis prêt à vous transmettre tous les renseignements que vous pourriez désirer, mais je crains de m'être déjà trop appesanti sur ce sujet, et je passe à la description des monnaies de mon envoi que j'ai lieu de croire inédites.

OMMÉIADES [1].

Pendant mon séjour à Téhéran, au mois de novembre 1858, on est venu m'apporter, sous le sceau du plus grand secret, un sac de dirhems, tous omméiades, qui venaient d'être découverts dans le voisinage immédiat de cette ville, et autant que je l'ai pu comprendre, près des ruines de Rey. La cause de ce grand mystère est la prétention du gouvernement à la propriété exclusive de toutes les trouvailles un peu importantes; en sorte que celles qui échappent à la vigilance du fisc, passent furtivement des mains de leurs détenteurs dans les creusets des orfévres qui sont obligés, sous peine de passer pour recéleurs, de prendre les plus grandes précautions pour consentir à vendre quelques pièces. Quant au Trésor, il fait fondre et monnayer tout ce qui lui parvient; c'est ainsi que dans le courant de cette même année 1858, et par ordre exprès de l'autorité, quatre mille drachmes arsacides, déterrées à Hamadan, deux mille autres pièces trouvées près de Kasbin et qui, presque toutes, appartenaient à la rare dynastie des Ak-Koyounli ou d'autres princes contemporains, ont été misérablement fondues; quatre ou cinq exemplaires seulement de cette dernière trouvaille ont échappé au désastre, je les ai vus entre les mains d'un amateur qui a bien voulu me céder l'exemplaire de Yakoub, faisant partie de mon envoi : de pareilles pertes pour la science sont vraiment déplorables.

Pour en revenir au sac dont je vous ai parlé plus haut, et que j'ai dû examiner fort à la hâte, il contenait mille

[1] Classe I, dynastie n° 1.

cinq cent quatre-vingt-huit dirhems, tous d'une conservation irréprochable, parmi lesquels j'ai retrouvé toute la série des dates connues, à partir du célèbre dirhem de Koupha, de l'an 79 (1), dont il y avait un exemplaire, jusqu'à une pièce inédite de Djesireh 132 : près des 9/10 de ces pièces se rapportaient aux années comprises entre 110 et 130. Il ne s'y trouvait pas une seule abbasside, ce qui permet de fixer avec assez de vraisemblance l'époque de l'enfouissement vers l'année 134 de l'Hégire, époque où les Abbassides étaient déjà maîtres, depuis deux ou trois ans, d'une grande partie de l'Empire, mais où leurs premières monnaies n'avaient pas encore eu le temps de se répandre. D'un autre côté, l'absence de toute monnaie sassanide, en particulier de celles qu'on avait continué à frapper avec ce type sous le règne des premiers khalifes omméiades, paraît établir que ces monnaies avaient été mises hors de cours dans la seconde moitié de la durée de leur dynastie. Les dirhems les plus anciens de ce trésor appartenaient presque tous à la monnaie de Damas; Waseth commence à paraître en 85, mais cette ville figurait pour ainsi dire exclusivement entre les années 110 à 130. Basra s'est présenté à quelques dates égrenées et peu nombreuses; quant aux autres localités, représentées chacune par un nombre très-restreint d'exemplaires, je les ai toutes acquises sans exception. Ce triage a dû être fait sans aucun secours d'ouvrages qui auraient pu me guider dans le choix des dates, et avec une telle rapi-

(1) L'amateur auquel je dois la pièce Ak-koyounli, M. Slivitzky, m'a montré un beau dirhem omméiade de la même année 79, qu'il possède dans sa collection ; je crois cette date inédite pour l'or. (B.)

dité, que je puis avoir laissé passer pour Waseth des années qui manquent encore à la série de cette ville. Je regrette en particulier d'avoir rejeté sans examen les dates si communes de 125 et 126, dont il y avait plus de cent exemplaires, ne sachant pas alors le parti que j'aurais pu tirer des nuances de types et d'ornementation pour attribuer ces monnaies muettes aux règnes de Welid II, Yesid III ou Ibrahim, en me conformant au mode de classement dont M. le professeur Stickel et vous-même avez déjà fait une application si ingénieuse.

(1) I. ABDUL-MELIK, FRAPPÉ A NERIM-KOBAD L'AN 80.
(Pl. XIV, fig. 1.)

Type ordinaire; à l'avers, légende marginale, on lit :

بسم الله ضرب هذا الدرهم بنر مقباد فى سنة ثمنين

Si nous reproduisons ici cette rarissime monnaie dont Fraehn a le premier donné la description (2), c'est que l'attribution qu'il a proposée à une localité du nom de *Beremkobad* lui paraissait incertaine, et a fait naître quelques doutes sur son exactitude, en particulier, dans l'esprit de M. le professeur Stickel, qui, induit sans doute en erreur par une figure fort mal exécutée, a pensé qu'on pourrait y lire بهدينه بلخ (3), mais l'examen des éléments dont se com-

(1) Toutes les pièces sans désignation de métal sont en argent.
(2) FRAEHN : *Numi Kufici ex variis musœis selecti*, p. 30.
(3) STICKEL : *Handbuch zur Morgenländischen Münzkunde*, p. 9.

pose ce nom ne permet pas d'admettre cette supposition, comme on peut aisément s'en assurer en consultant notre planche. J'ose hasarder une autre conjecture. La provenance persique de cette pièce, l'existence simultanée dans le même trésor de plusieurs autres dirhems frappés dans des villes de la Perse et tous de la même date, me font croire qu'il faut chercher un mot persan dans la première partie de ce mot, dont la seconde reproduit le nom bien connu de *Kobad*, qui peut très-bien être précédé de l'épithète *Nerim*, laquelle a été appliquée à plusieurs rois, en particulier à Yezdedjerd II; il serait d'autant plus naturel d'admettre une ville ainsi nommée, qu'on connaît déjà des formes analogues dans les noms de Ram-Hormus, Ardechir-Khorra, Djondey-Sabour (Chapour), etc. Seulement Nerim-Kobad n'aurait pas tardé à changer de nom, ou bien aurait été une place trop insignifiante pour attirer l'attention des géographes. Observons enfin que Kobad a bâti plusieurs villes et que celle-ci pourrait être du nombre.

2. MÊME PRINCE; EL-KOUPHA, 81.

A l'avers : با لكوفة فى سنة احدى و ثمنين

On connaît déjà des monnaies de Fessa, de Djey et de Basra, pour la même année.

3. MÊME PRINCE; DAMAS, 81.

A l'avers : ... بدمشق سنة sans le فى; le reste comme à l'ordinaire.

On remarque un point diacritique bien distinct sous le ب du mot ضرب et un autre point au centre du revers (1).

4. MÊME PRINCE, MÊME ANNÉE; BASRA.

Cette monnaie n'est pas inédite; M. Tornberg, dans son bel ouvrage sur les koufiques du Musée royal de Stockholm, en a déjà fait connaître un exemplaire mutilé; le nôtre est complet; il présente le type ordinaire, mais on y remarque une différence assez sensible dans l'exécution, fort belle à l'avers, beaucoup moins nette au revers. Un fait plus essentiel à noter et qui paraît nouveau, c'est l'existence d'un point sous la lettre د de la mission prophétique, au mot دين (2).

(1) On remarque en outre un point sur le bord interne du cercle intérieur, précisément en face du ر du mot رسول; je n'ai pas connaissance d'un autre fait du même genre. (S.)

(2) Il ne saurait être question ici, non plus que pour le cas mentionné dans la note précédente, d'un point diacritique proprement dit. C'est un fait exceptionnel, car dans la plupart des cas à nous connus, ces points placés à l'avers correspondent toujours à la lettre ب des mots ضرب بدمشق اصبهان etc., où l'intention de les employer comme points diacritiques paraît être évidente; mais on se demande alors pourquoi ils ne paraissent que sous une lettre, au plus sous deux de la même pièce? Je suis porté à croire que cela tient à la destination monétaire de ces signes, qui selon toutes les probabilités, n'étaient pas autre chose que les *points secrets* ou de reconnaissance, employés, comme on le sait, au moyen âge dans la fabrication de la monnaie d'Europe. Seulement le graveur ou le monnayeur les aura placés de préférence sous des lettres où ils paraissaient avoir une raison d'être en servant de points diacritiques; les rares exceptions à cet usage viennent à ce qu'il nous semble en confirmation de cette idée. (S.)

5. MÊME PRINCE; DAMAS, AN 82.

A l'avers : بدمشو سنة يثنين (*sic*) و ثمنين

Variété du type déjà décrit par Fraehn (*Recensio,* n° 22) et par M. Tornberg (*Symbolæ,* III, p. 5). Le point diacritique reparaît sous le ب qui précède le nom de la ville, et le nombre unitaire est écrit d'une manière insolite. Point central au revers.

6. MÊME PRINCE; IBID., AN 83.

En marge : سنة ثلث و ثمنين

Les mêmes points et la même absence du فى. Je ne trouve aucune monnaie de Damas pour cette année dans les différents ouvrages que j'ai à ma disposition (1); elle doit être en tout cas fort rare. Je signalerai encore un autre exemplaire, de l'an 84, déjà décrit par Fraehn, parce qu'il présente aussi le point diacritique dont ce savant ne parle pas (2).

7. MÊME PRINCE; WASETH, AN 85.

En marge : بواسط فى سنة خمس و ثمنين

Un point central au revers.

(1) Fraehn, dans sa liste des localités monétaires (*Quinque centuriæ*), donne cette date comme lui étant connue. J'ignore si elle est décrite quelque part, mais la présence du point diacritique, qu'il importait de signaler, m'a déterminé à maintenir la mention de cette pièce. (S.)

(2) Cette date est aussi mentionnée dans la liste, mais je ne sais où la pièce a été décrite et si elle ne diffère pas de la nôtre; la même observation s'applique au numéro suivant. (S.)

Comme on ne l'ignore pas, il n'est aucune ville de l'empire des khalifes dans laquelle on ait autant frappé de monnaies qu'à Waseth. Pendant les quinze années consécutives qui se sont écoulées, de l'an 113 à 126, on paraît y avoir concentré presque tout le monnayage; les monnaies antérieures de cette ville sont plus rares; la plus ancienne à moi connue est décrite par M. Tornberg, elle est d'un an postérieure à la nôtre.

8. MÊME PRINCE; DAMAS, AN 86. (Pl. XIV, fig. 2.)

En marge : سنة ست و ثمنين sans le فى

Ici il n'y a pas de point sous le ب, mais on voit apparaître deux points sur le ت du nombre unitaire; le caractère diacritique est incontestable, et l'on ne peut se méprendre sur l'intention du graveur (1).

9. WELID I; WASETH, AN 87.

En marge : فى سنة سبع و ثمنين

Un point central sur les deux faces.

Je signale cette année qui n'est plus inédite, parce que les exemplaires décrits par M. Tornberg ne sont que des

(1) Cette date est déjà mentionnée par MM. de Fraehn et Tornberg, mais il n'est point fait mention de l'existence de ces points singuliers qu'il nous a paru convenable de faire graver, parce que nous croyons que c'est ici le premier et le seul exemple connu de ce signe diacritique sur les monnaies de cette époque : je crois cependant qu'on peut, sans courir le risque de se tromper, voir encore là l'emploi d'un point secret, et comme c'eût été un non sens de n'en mettre qu'un seul à cette place, le graveur l'a doublé tout naturellement. (S.)

fragments, tandis que nous avons ici un type complet et dans un très-bel état de conservation :

10. MÊME PRINCE; DAMAS, AN 88.

Sans le في en marge : سنة ثمان و ثمنين

Diffère du fragment décrit par M. Tornberg, n° 11, en ce que, outre le point central au revers, il y a deux points diacritiques au revers, aux mots ضرب et بدمشق. Le même fait se représente sur un dirhem de Damas, en 89, qui n'offre qu'un seul point dans le dimidius décrit par ce savant (1).

11. MÊME PRINCE; SOUK-EL-AHWAS, AN 90.

En marge : بسق الاهوز فى سنة تسعين

Souk-el-Ahwas est une ville du Khousistan, qui ne se présente que fort rarement sur les monnaies des Omméiades. Il y a un point dans le champ de l'avers, au-dessus du symbole.

12. MÊME PRINCE; DAMAS, AN 91.

En marge : سنة احدى و تسعين sans فى.

Diffère de celui décrit dans Fraehn, *Recensio*, n° 27, par la présence du point sous le ب qui précède le nom de la ville; il y a un autre point au centre du revers (2).

(1) Fraehn mentionne aussi cette date, mais sans donner la description. (S.)

(2) Il est fort à présumer que les pièces sont identiques, mais que la présence du point aura échappé à l'examen de Fraehn. (S.)

13. MÊME PRINCE; MÊME ANNÉE, A SORRAK.

A l'avers : بسرق فى سنة

Au revers point central.

Sorrak autrement *Daurak,* est une ville du Khousistan dont on ne connaît que très-peu de monnaies; Fraehn en a cité deux, des années 93 et 95, et M. de Tornberg un fragment sans date.

14. MÊME PRINCE, MÊME ANNÉE; A SABOUR.

En marge : ... بسابور فى سنة

Point central au revers.

Le plus ancien exemplaire connu jusqu'à présent de cette localité, était de l'an 92, Fraehn, *Quinque centuriae.*

15. MÊME PRINCE; DJEY, AN 92.

En marge : بجى فى سنة يثنين (*sic*) و تسغين

Le nombre unitaire est tellement défiguré que, sans sa terminaison par un ن et sans la présence des quatre éléments qui précèdent et qui ne peuvent appartenir à une autre valeur, on serait embarrassé d'y voir le nombre *deux.* Les dirhems omméiades de Djey, ville de l'Iraque persique, sont encore très-rares; ils remontent cependant à l'origine de la monnaie, puisque M. Dorn en signale un de l'an 79, dans les *Nov. Suppl. ad Recens.*, p. 3.

16. MÊME PRINCE; MENASIR, MÊME ANNÉE.

A l'avers : بهاذر فى سنة

Point central au revers.

Menasir ou *Menadir* est encore une ville du Khousistan dont les représentants monétaires sont tellement rares, que je n'en connais pas d'autre qu'un fragment décrit par M. Tornberg, *loc. cit.*, n° 28, et les deux des années 93 et 95 signalés par Fraehn.

17. MÊME PRINCE; MÊME ANNÉE, RAMHORMUS.

En marge : برامهرمز فى سنة

Point central au revers.

Il n'existe à ma connaissance que deux monnaies décrites de cette localité du Khousistan ; l'une de l'an 80, en tête de la *Recensio;* l'autre au musée de Stockholm, dont la date incertaine peut être 79 ou 90, Tornberg, *loc. cit.*, n° 15.

18. MÊME PRINCE; MAHY, AN 93.

En marge : بهاهى فى سنة ثلث و تسعين

Sans point.

Fraehn en décrivant un autre exemplaire de cette localité de l'an 92, *Recensio,* p. 8, s'exprime ainsi : *Mahy, id est, ut puto, Hamadan, an vero eadem atque Mahirujan?* M. le professeur Stickel range cette ville dans l'Iraque Persique sans se prononcer sur la question d'identité avec Hamadan qui reste encore indécise. Les monnaies de Mahy sont rares.

19. MÊME PRINCE ; MÊME ANNÉE, DARABJERD.

بدربجرد فى سنة

Pas de point.

C'est une ville du Fars dont on connaît six autres monnaies pour les années 90, 91, 92, 94, 95 et 98.

20. MÊME PRINCE ; MÊME ANNÉE, RAMHORMUS.

Un point au centre du revers.

21. MÊME PRINCE ; MÊME ANNÉE, MERW.

A l'avers : بمرو فى سنة

Un point au centre du revers.

Les monnaies omméiades de Merw figurent aussi parmi les plus rares ; j'ai donné cet exemplaire au musée grand-ducal de Iéna.

22. MÊME PRINCE ; SOUK-EL-AHWAS, AN 94.

بسق الاهوز فى سنة اربع و تسعين

Un point central au revers.

Il est à remarquer que cette ville est la seule du Khousistan dans laquelle les Abassides ont fait battre monnaie à notre connaissance, tandis que nous avons déjà sept ateliers monétaires omméiades dans cette province.

23. MÊME PRINCE ; MÊME ANNÉE, DESTOUVA.

بدستوا فى سنة

Un point au centre du revers.

Encore une localité du Khousistan qui ne se présente, si je ne me trompe, que deux fois; pour l'an 93. Fraehn, *Quinque centuriae,* et au musée de Stockolm l'an 96 (1).

24. MÊME PRINCE; MÊME ANNÉE, A MAHY.

Point central à l'avers et au revers.

25. MÊME PRINCE; MÊME ANNÉE, DJEY.

On sait que Djey est l'ancien nom d'Ispahan. Fraehn a publié trois monnaies de cette localité, pour les années 81, 82 (*Quinque centuriae*) et 86. *Recensio*. Notre exemplaire offre quelque intérêt par la présence d'un point placé dans la légende circulaire en avant du mot بجى de telle manière qu'il peut également s'appliquer au ب ou bien au ج. Point central au revers.

26. MÊME PRINCE; ARDECHIR-KHORRA, AN 95.

En marge : باردشير خره فى سنة خمس و تسعين

Point central au revers.

Ardechir-Khorra est l'ancien nom de *Firous-Abad* dans la province de Fars. Cette localité qu'on retrouve plus tard dans la monnaie abbasside, paraît pour la première fois, si je ne me trompe, dans la série des omméiades; du moins je ne la trouve pas mentionnée dans les listes des ateliers monétaires à moi connues.

(1) M. Tornberg signale un troisième pour l'an 95, dans ses *Symbolae,* II, p. 6. (S.)

27. MÊME PRINCE ; MÊME ANNÉE, MENASIR.

Le champ du revers un peu effacé ne permet pas de distinguer la présence d'un point.

28. MÊME PRINCE ; MÊME ANNÉE, RAMHORMUS.

Un point au bas du champ de l'avers sous la troisième ligne. Point central au revers.

29. WELID I OU SOLEIMAN ; KIRMAN, AN 96.

En marge : بكرمان فى سنة ست و تسعين

Point central au revers.

Les dirhems des années 91 et 95 qui se trouvent aussi dans mon envoi ont été déjà signalés par M. Khanikoff dans sa lettre à M. Dorn. Fraehn en a fait connaître quatre autres dates (1).

30. SOLEIMAN ; MÊME ANNÉE, A SABOUR.

Sans point.

Les quatre cercles concentriques de l'avers sont composés d'un grènetis dont les points sont bien distincts les uns des autres, comme les grains d'un chapelet, ce qui ne se voit pas dans les monnaies antérieures, ni plus tard ; cette modification dont le type bien qu'éphémère, semble indiquer le

(1) Les monnaies du Kirman offrent une particularité singulière ; la queue de la préposition فى se prolonge outre mesure et donne une forme presque carrée à la légende circulaire du revers, comme on pourra s'en assurer pour l'exemplaire de l'année 91. Fig. 3. (B.)

changement du règne et m'engage à attribuer cette pièce à Soleiman plutôt qu'à son prédécesseur.

31. MÊME PRINCE; ARDECHIR-KHORRA, AN 97.

فى سنة سبع و تسعين

Point au centre du revers; les cercles sont dentelés comme dans les monnaies plus anciennes.

32. MÊME PRINCE; EL-TEIMERA, MÊME ANNÉE.

بالتيمرة فى سنة . .

C'est une des villes de l'Iraque Persique dont les représentants monétaires sont les plus rares; je n'en connais que cinq autres dates publiés par Fraehn et par M. Tornberg.

33. MÊME PRINCE; MÊME ANNÉE, DARABJERD.

Un point dans le champ de l'avers sous la troisième ligne du symbole, mais placé de côté et en face du ب qui précède le nom de la localité, de manière à pouvoir être pris, à la rigueur, pour un point diacritique. Un autre point central au revers.

34. MÊME PRINCE; MÊME DATE, MERW.

Les deux points comme ci-dessus, mais celui de l'avers au lieu d'être du côté gauche, vient se placer à droite précisément en face du mot سنة où il ne peut pas remplir les fonctions d'un point diacritique [1].

[1] Ceci est une raison de plus en faveur de l'existence de points secrets dans la monnaie arabe. (S.)

35. MÊME PRINCE; ARDECHIR-KHORRA, AN 98.

En marge : فى سنة ثمان و تسعين

Très-belle monnaie, sans aucun point.

36. MÊME PRINCE; EL-REY, MÊME ANNÉE.

بالرى فى سنة

Sans points.

Cette monnaie est d'un très-beau, type en tout semblable aux précédents; c'est la seconde à moi connue de cette localité; celle de l'année 94, que Frachn a décrite, se retrouve aussi dans mon envoi.

37. MÊME PRINCE; MERW, AN 99.

A l'avers : فى سنة تسع و تسعين

Les deux points sont précisément disposés de la même manière qu'au n° 34. Cette particularité, qui paraît insignifiante en elle-même, mérite cependant d'être signalée comme une preuve de la scrupuleuse attention que mettaient les graveurs à conserver l'identité des types; on la retrouvera sans doute sur les dirhems de Merw de l'an 98 si l'on en découvre (1).

38. OMAR; MERW, AN 100.

En marge : فى سنة مية

(1) Cette circonstance peut être aussi alléguée en confirmation de l'observation que j'ai faite plus haut. (S.)

Ici l'on observe, outre les deux points précédents, un autre point dans le champ de l'avers sous la troisième ligne du symbole; ce dernier peut fort bien n'avoir aucune signification, comme il paraît que c'est déjà le cas pour les points centraux. J'ai déposé cet exemplaire dans le musée de Iéna.

39. YESID II; ARMINIA, AN 102.

A l'avers : بارمينية سنة تسن و مية sans le ف

Point central au revers.

Arminia indique ici la capitale *Dobil* ou *Dowin;* le nombre deux présente la même irrégularité que nous avons déjà signalée sur le dirhem de l'an 82; cette pièce, d'ailleurs parfaitement conservée, a été rognée sur les bords, de manière qu'il n'est pas possible d'y constater le changement de type signalé par M. Tornberg à cette époque.

40. HECHAM; EL-ANDALOUS, 114.

بالاندلس سنة اربع عشرة و مية

La découverte d'un dirhem espagnol à Téhéran ne laisse pas que de paraître assez étrange; au reste, un fait à peu près analogue se rencontre dans les enfouissements de la Russie et de la Suède, où les monnaies africaines ne sont pas très-rares. Il est assez probable que notre dirhem aura fait partie du kharadj envoyé au siége du Khalifat, et qu'après avoir circulé pendant quelque temps en Arabie et en Syrie, il aura été transporté à Rey par la voie du commerce. Les monnaies d'Andalousie, antérieures à l'établis-

sement de la dynastie omméiade en Espagne, sont loin d'être communes.

41. MÊME PRINCE; MÊME LOCALITÉ, AN 116.

سنة ست عشرة و مية

Type *ut supra.*

Makrisy n'a pas été exact en assurant que, pendant le règne d'Hecham, on n'a frappé monnaie qu'à Waseth : M. le professeur Stickel a déjà relevé cette erreur : il est vrai, cependant, que la presque totalité des monnaies connues comprises entre les années 111 et 125 appartiennent à cette ville. Les autres hôtels monétaires auront été supprimés, à l'exception de ceux qui existaient aux extrémités de l'Empire, en Espagne, en Afrique, dans le Daghestan, où leur maintien pouvait être nécessaire pour les besoins de la circulation locale.

42. MÊME PRINCE; EL-MUBAREKA, 119.

بالمبركة سنة تسع عشرة و مية

Un point central au revers.

Indépendamment de l'extrême rareté des monnaies appartenant à cette ville africaine, dont Fraehn n'a signalé qu'un seul dirhem omméiade de l'année 110, cette pièce offre le même intérêt que les deux précédentes, quant au lieu où elle a été découverte : l'ornementation diffère de celle des monnaies d'Espagne ou de Derbend ; ces dernières offrent, au pourtour de l'avers, quatre doubles annelets à

intervalles égaux; ici il n'y en a plus que trois, alternant avec trois groupes de trois points .·. .

43. MÊME PRINCE, MÊME DATE; EL-BAB.

بالباب سنة

Un point au centre du revers.

El-Bab est ici pour *Derbend.*

Ce beau dirhem est à fleur de coin. Ce doit être l'une des plus anciennes monnaies frappées dans cette province, puisqu'on sait, d'après le Derbend Nameh, traduit par notre savant confrère Dorn, que le Khalife Hecham avait établi, en 118, Asad, fils de Zafir, en qualité de gouverneur à Derbend. Fraehn a publié des monnaies d'el-Bab pour les années 120, 126 et 128; cette dernière, qui a passé au musée asiatique de l'académie, est qualifiée de rare et de notable. Nous devons signaler, en outre, un type plus ancien de l'année 115, trouvé à Constantinople par un numismatiste distingué, M. le consul Blau, et décrit par M. le professeur Stickel : *Zeitschrift,* etc., t. IX, p. 249.

44. MÊME PRINCE; FELS DE REY, 122. (Pl. XIV, fig. 4.)

Av. La première partie du symbole ordinaire entourée d'un cercle en grènetis, sans légende marginale; en bas, dans le champ, trois points en triangle .·. .

Rev. Quatre lignes également entourées d'un cercle en grènetis, sans légende marginale :

بسم الله ضر
ب هذا الفلس
بالرى سنة اثنين
عشرين و مية

Au nom de Dieu! ce fels a été frappé à el-Rey l'an 122.

Bien que le nom de la localité ne soit pas écrit d'une manière très-distincte, il n'est guère possible d'y voir autre chose que Rey; c'est, d'ailleurs, dans les ruines mêmes de cette ville que la pièce a été déterrée, et je l'ai reçue de première main, ainsi que les deux autres fels dont je vais parler. Ceci est la première monnaie de cuivre à moi connue d'el-Rey.

45. MÊME PRINCE, EL-BAB. 124.

سنة اربع و عشرين و مية

Point central au revers.

Cette monnaie est encore de deux années plus récente que celle qu'a envoyée à l'académie M. Khanikhoff, *voy. Bull. Hist. Phil.*, t. XIII, p. 174. Asad était encore gouverneur à cette époque.

46. MÊME PRINCE; FELS D'EL-REY, L'AN 12.. (Pl. XIV, fig. 5.)

Av. Dans un cercle entouré de quatre annelets.

مما امر به
الامير محمد (?) *De ceux ordonnés par l'Émir Mohammed,*
بن ثمل *fils de Thuml.* (?) (Peut-être Nasr.)

Rev. En quatre lignes :

بسم الله ص . . .
هدا الفا . . .
بالرى سنة . . .
عشرين و مية

Au nom de Dieu ce fels a été frappé à el-Rey l'an cent vingt....

Il est possible qu'il y ait eu un nombre unitaire; cette pièce est malheureusement en mauvais état de conservation, surtout à l'avers, et le nom du gouverneur est fort incertain; je n'en trouve aucun dans les documents historiques dont je puis disposer, qui se rapporte à celui que je crois lire. Au reste, l'analogie de type est frappante avec celui du n° 44.

47. AUTRE FELS DE LA MÊME LOCALITÉ. DATE INCERTAINE.

Av.	امر الله	*Dieu a ordonné*
	بالوفا	*la conscience*
	و العدل	*et la justice.*

Rev.

بسم الله
ضرب هدا
الفلس بالرى سنة
ا . . . . . مية

Est-ce 122, 104 ou 102? Fraehn a publié une monnaie identique, mais frappée à Tanger! *Bulletin,* 1844.

48. MERWAN II; EL-DJESIREH, L'AN 132.

En marge : بالجزيرة سنة اثنين و ثلثين و مية

On connaît déjà un dirhem omméiade de l'an 132 frappé à Merw et décrit par Fraehn, *Suppl. ad Recen.* 221. Le nôtre de Djesireh Ibn Omar appartient à l'autre extrémité de l'Empire, en sorte que les omméiades étaient encore reconnus sur la presque totalité du territoire, bien que déjà les Abbassides se fussent emparés d'une grande partie de l'Asie et eussent frappé monnaie, dans la même année, à Koupha. J'ai aussi retrouvé dans le trésor de Téhéran le dirhem de Djesireh de l'an 128 décrit par Fraehn (1).

ABBASSIDES (2).

Les Abbassides qui constituent mon envoi proviennent, sans aucune exception, d'une seule et même source ; je les ai acquises, successivement, de villageois qui habitent le voi-

(1) Il est impossible, en terminant cette longue et intéressante liste d'inédits, de ne pas nous féliciter, dans l'intérêt de la science, de ce que l'examen et le triage du trésor de Téhéran, ait été confié, par une circonstance des plus heureuses, à des mains aussi expérimentées que celles du général de Bartholomae ; d'un rapide coup d'œil, exercé par une longue étude, il a su préserver de la destruction tout ce qui méritait d'être conservé, et presque chacune des pièces qu'il a mises à part s'est trouvée être une acquisition nouvelle pour la numismatique orientale. Ce seul coup de filet a réuni plus d'inédits ou de pièces précieuses par leur rareté, qu'on ne rencontre d'Omméiades dans la plupart des grandes collections. (S.)

(2) Classe II, dynastie n° 2.

sinage immédiat des ruines de Rey, où ils déterrent chaque jour de vieilles monnaies, soit en labourant, soit en creusant des canaux d'irrigation ; j'ai pris indistinctement tout ce qui m'était offert pour être plus sûr de ne rien laisser échapper qui pût être intéressant pour la science, surtout au point de vue d'une localité bien constatée. Les ruines de Rey ne sont qu'à une ou deux lieues de distance de Téhéran, et leurs environs sont très-peuplés. La majorité des pièces qui m'ont été vendues et dont bon nombre ne sont pas inédites, a été frappée à Rey ou bien à Muhammodia ; ce fait seul donne la preuve que Fraehn avait raison en ne voyant dans ces deux noms qu'une même ville ; j'ai retrouvé des monnaies de Rey jusque pour l'année 148 où, comme l'a déjà observé ce célèbre orientaliste, elles cessent tout à coup pour faire place cette même année à celles de Muhammodia. Plus tard, vers la fin du IVe siècle seulement, on voit reparaître l'ancien nom sous la domination des Ghaznewides. Quoi qu'il en soit, le nom de Rey sur les monnaies est aussi rare que celui de Muhammodia est fréquent. M. le professeur Stickel, en plaçant cette ville dans l'Iraque persique a évité l'erreur dans laquelle sont tombés plusieurs géographes qui l'ont mise, les uns dans le Khoraçan, les autres dans le Deilem.

49. MANSOUR ; FELS D'EL-REY, 138. (Pl. XIV, fig. 6.)

Av. Dans un octogone formé par l'entrecroisement de deux carrés :

لا اله
الا الله
وحده

En marge : ٥ سنة ٥ ثمان ٥ و ثلثين ٥ و مية *L'an* 138.

Rev. Dans un encadrement carré :

محمد
رسود
الله

En marge, dans les quatre segments :

بسم الله مما | امر به الامير | . . . . بن العرل(?) | بالرى

Au nom de Dieu! de ceux qu'a ordonnés l'Émir? fils de? à el-Rey.

Le nom de cet Émir est malheureusement effacé, peut-être faut-il lire محمد ; j'ai aussi des doutes pour la lecture du nom patronymique.

50. MÊME PRINCE; FELS D'HAMADAN. 141.

Av. Première partie du symbole dans un double cercle ; en dehors, quatre groupes de trois annelets accolés.

Rev. Dans le champ, seconde partie du symbole et en marge :

بسم الا ضرب هذا الفلس ...دان سنة احد... اربعين و مية

Bien que le nom de la localité soit en partie effacé, il n'est guère possible d'y voir autre chose qu'Hamadan.

51. MÊME PRINCE; FELS D'EL-REY. 14...

Av. Première partie du symbole entourée d'un cercle en

grènetis coupé à trois distances égales par des groupes de trois annelets placés en triangle.

Rev. Dans le champ :

مما امر به	*De ceux ordonnés par*
المهدى محمد	*el-Mahdy Mohammed,*
بن امير المومنين	*fils de l'Émir des fidèles.*

En marge :

بسم الله ضرب هذا الفلس بالرى سنة .... و اربعين و مية

Je présume que cette pièce appartient aussi à l'année 148 déjà décrite par Fraehn, *Suppl. ad Rec.*, p. 223. Il est possible cependant qu'elle appartienne à une autre date; en tous cas, il est intéressant de la mentionner à cause du métal qui est du cuivre jaune (laiton), circonstance très-rare dans la monnaie abbasside.

52. MÊME PRINCE; FELS D'EL-MUHAMMODIA. 150.

Av. Première partie du symbole dans un cercle dentelé; en dehors, quatre couples d'annelets placés à égale distance les uns des autres.

Rev. Dans le champ, les trois premières lignes *ut supra,* et plus bas لله.

En marge, la formule ordinaire :

بالمحمدية سنة خمسين و مية

53. MÊME PRINCE; FELS DE SAMARCANDE, 154. (Pl. XIV, fig. 7.)

Av. Symbole, *ut supra,* surmonté d'un astre et deux autres sous la troisième ligne. Autour du double cercle qui entoure le symbole sont placés à six distances égales un et deux annelets alternants.

Rev. Dans le champ, les trois premières lignes *ut supra,* et plus bas :

على يدى سليمن. *Par les soins de Soleiman.*

En marge :

بسمرقند سنة اربع و خمسين و مية

54. MÊME PRINCE; FELS D'EL-MUHAMMODIA. 158. (Pl. XIV, fig. 8.)

Av. Dans le champ, la première partie du symbole; en marge, la date :

بالمحمدية فى (*sic*) سنة ثمان و خمسين و مية [1]

Rev. Seconde partie du symbole :

مما امر به .. محمد بن امير المومنين على يدى عامله ميمس سيان

Cette pièce est fort remarquable, d'abord par la réappa-

[1] Il y a un dernier mot où je crois apercevoir les éléments بما. Ne serait-ce pas pour تمان qui signifie *complet, parfait ?* (S.)

rition du mot في, à la date, puis par la légende du revers ([1]).

55. EL-MEHDY; FRAPPÉ A EL-MUHAMMODIA, 160.

Ce dirhem diffère de la variété décrite par Fraehn, *Recensio*, n° 72, par la présence d'un و dans la partie supérieure du champ du revers.

56. MÊME PRINCE; FELS FRAPPÉ A MISR, 161. (Pl. XIV, fig. 9.)

Av. Première partie du symbole, un astre en bas, il n'y a pas de traces visibles d'une légende marginale.

Rev. Dans le champ :

الخليفه
المهدى ..?.
امير المومنين
الامد (?)

En marge :

بسم الله محمد رسول ..... الفلس بمصر سنة احدى ستين مية

Le nom qui figure au bas du champ est un peu indistinct. Le commencement de la formule marginale offre une

([1]) La fin de cette légende n'a pas été transcrite dans les notes de l'auteur, et quoiqu'elle soit composée d'éléments fort distincts, je n'ai pas pu parvenir à lui trouver un sens ; le temps m'ayant fait défaut pour continuer mes recherches, je remets à de plus érudits que moi le soin de résoudre ce problème. La figure du revers se trouvera dans une planche subséquente. (S.)

forme insolite; cette pièce est très-épaisse, comme le sont ordinairement les monnaies de cette localité.

57. MÊME PRINCE; FELS DE KOUPHA, 162.

Av. Première partie du symbole dans trois cercles en grènetis entourés de cinq gros anneaux.

Rev. Seconde partie du symbole avec un mot dessous, malheureusement indistinct, qui paraît être بدبه

En marge :

مما امر به المهدى محمد امير المومنين بالكوفة سنة اثنين ستين مية

58. EL-MEHDY, FELS FRAPPÉ A HAMADAN, L'AN 164?
(Pl. XIV, fig. 10.)

Av. Comme au n° 59.

Rev.	مما امر به الامير	*De ceux qu'a ordonnés l'Émir*
	موسى بن امير	*Mousa, fils de l'Émir*
	المومنين على يدى	*des fidèles par les soins*
	عبدالله بن ملك	*d'Abdallah, fils de Malik.*

En marge il ne reste que :

بسم الله ضرب هذا الفلس بهمدان سنة ار...

Cette pièce a été frappée par Hady, fils aîné de Mehdy; Abdallah, fils de Malek, était un général qui a joué un certain rôle dans les intrigues du palais (1).

(1) *Voy.* Weil, *Histoire des khalifes*, t. II, p. 119.

59. HAMOUN; FELS D'EL-MUHAMMODIA, 176?

Av. Ut supra, mais un seul cercle, et sous le symbole : عسر?

Rev. Dans le champ :

لله	*à Dieu !* (la gloire)
مما امر به	*De ceux ordonnés par*
هرون امير المومنين	*Haroun, Émir des fidèles.*
اعز الله نصره	*Que Dieu rende sa victoire illustre.*
بخ بخ	

La légende marginale, très-corrompue, ne laisse voir un peu distinctement que le nom de la localité; je crois y reconnaître, en outre, les éléments de la date 176.

60. MÊME PRINCE; FELS D'HAMADAN, 180.

Av. Sous le symbole, un astre; six petits points autour du cercle.

Rev. Seconde partie du symbole, en haut : العباس بن, en bas : معويه

En marge :

مما امر به عرون امير المومنين بهمدان سنة ثمنين و مية

Je n'ai pu retrouver cet *Abbas, fils de Moaviah.*

61. MÊME PRINCE; FELS D'EL-MUHAMMODIA, 184. (Pl. XIV, fig. 10.)

Av. La première partie du symbole dans un cercle en

grènetis, trois doubles annelets concentriques alternant avec trois espèces de nœuds ou lacs d'amour.

Rev. Dans le champ :

مما امر به ولى عهد	*De ceux qu'a ordonnés le Wely du pacte*
المسلمين محمد بن امير	*des Musulmans, Mohammed fils de l'Émir*
المومنين على يدى الحرث	*des fidèles, par les soins d'el-Hardt*
مولى امير المومنين	*client de l'Émir des fidèles.*

En marge :

بالمحمدية سنة اربع و ثمنين و مية

Cette pièce porte le nom d'Amin, successeur désigné d'Haroun et d'un el-Hardt qui peut être le même qui a figuré plus tard sous le règne de Mamoun; peut-être faut-il lire *el-Harb*.

62. MÊME PRINCE; MÊME LOCALITÉ, 185, FELS.

A l'avers, autour du symbole, en caractères un peu difformes :

بسم الله ضرب ... بالمحمدية سنة خمس و ثمنين و مية

Rev. Dans le champ, *ut supra,* seulement la dernière ligne est coupée :

مولى امير المو
منين

en haut, il y a un trait recourbé en forme d'un S renversé.

La légende marginale un peu incomplète n'est autre que la mission prophétique.

63. MÊME PRINCE ; FELS SANS NOM DE LIEU NI DATE.

Av. Le symbole dans un cercle entouré de quatre points alternant avec quatre anneaux.

Rev. Seconde partie du symbole, en haut : بخ, en bas : س.

Av. En marge :

مما امر به الامير... عبدالله بن امير المومنين

De ceux qu'a ordonnés l'Émir... Abdallah, fils de l'Émir des fidèles.

Le mot effacé est très-certainement celui d'*el-Mamoun.*

64. EL-MOTAMED AL-ALLAH ; DINAR D'EL-MUHAMMODIA. 276.
(Pl. XIV, fig. 11.)

En marge :

بسم الله ضرب هذا الدينار بالمحمدية سنة ست و سبعين و مايتين

Dans le champ sous le symbole en trois lignes :

الناصر لدين	*en-Nacer led-din*
الموفق بالله	*el-Mowaffek-billah.*

Rev. Sous le symbole en trois lignes :

المعتمد على الله	*el-Motamed ali-Allah*
احمد بن الموفق بالله	*Ahmed fils d'el-Mowaffek-billah.*

et dans les trois segments en commençant à droite :

القوق لله جميعا *la puissance est à Dieu entièrement.*

M. Tornberg a décrit deux dirhems analogues à ce dinar pour les années 274, *Medinet es-salam;* 277, *Waseth.* Ce type est particulièrement remarquable par l'apparition du nom d'Ahmed, fils d'el-Mowaffek, qui trahit assez les projets ambitieux du corégent, lesquels ne tardèrent pas à se réaliser.

Les monnaies d'el-Muhammodia appartenant à cette époque tardive sont très-rares.

65. EN-NACER LID-DIN-ILLAH, FELS.

Av. Dans un encadrement carré redoublé par une seconde frappe :

الامام
الناصر لدين
امير المومنين en haut les traces du mot لله

Rev. لا اله ...
الله محمد
رسول الله

Les caractères sont très-grossiers et le type diffère beaucoup de celui que vous avez publié.

TAHIRIDES (1).

Les fels qui suivent proviennent aussi des ruines de Rey; ils m'ont été apportés par les paysans avec les abbassides que nous venons de passer en revue.

66. TAHER I; FELS FRAPPÉ A MUHAMMODIA, 195. (Pl. XIV, fig. 12.)

Av. Première partie du symbole dans un cercle entouré de cinq anneaux.

Rev. Dans le champ :

لله	*à Dieu!*
مما امر به	*De ceux qu'a ordonnés*
ولى عهد المسلمين	*Wely du pacte des Musulmans* (2)
طاهر	*Taher.*

en marge il reste :

..بالمحمدية سنة خمس و تسعين و مية

(1) Classe IV, dynastie n° 23.

M. de Bartholomae s'étant conformé à la classification établie par Fraehn, qui a maintenu aux Abbassides les monnaies frappées à el-Muhammodia avant l'année 208, en particulier pour un dirhem de l'an 195, où le nom de Taher figure ; j'ai pris sur moi d'attribuer de préférence ces fels à Taher Ier qui, précisément en 195, commença à exercer un pouvoir indépendant, tout en respectant sur la monnaie, ainsi que l'ont fait ses successeurs, les noms et titres des souverains de droit, sinon de fait. Il m'a paru que les mêmes motifs qui ont déterminé les numismatistes à adopter la classification de Fraehn, en commençant quelques années plus tard, militent en faveur de cette même séparation dès l'origine de la dynastie, du moins pour les monnaies en cuivre. (S.)

(2) C'est-à-dire successeur désigné au khalifat.

67. MÊME PRINCE ; IBID, L'AN 200, FELS.

Av. Le symbole, première partie, dans un triple cercle en grènetis.

Rev. Seconde partie du symbole, et dessous عدل.

En marge :

بسم الله ضرب الفلس بالمحمدية سنة مايتين

On remarquera ici la suppression du mot هذا.

68. MÊME PRINCE ; IBID, FELS DE L'AN 201.

Av. Le symbole est entouré d'une chaînette.

Rev. Ut supra, mais en marge : سنة احدى مايتين

69. MÊME PRINCE ; IBID, FELS DE L'AN 205 (1).

Av. Comme au n° 67.

Rev. Ut supra, mais : سنة خمس و مايتين

BARTHOLOMÆ.

(1) On peut observer, en confirmation de ce que nous avons dit plus haut, qu'aucun de ces trois derniers fels ne fait mention du nom du khalife. (S.)

MONNAIES ANCIENNES

TROUVÉES EN FRISE.

(Pl. XII, fig. 1 à 6.)

1. *Monnaie d'or* (Solidus?) *semi-byzantine, semi-barbare.*

La monnaie d'or que nous offrons (pl. XII, n° 1), aux lecteurs de la *Revue de la numismatique belge*, a été examinée par plusieurs numismates, mais n'a pas encore été déchiffrée totalement.

Elle me fut vendue par l'orfévre Tuininga de Harlingue, dans l'année 1846. Très-probablement elle avait été déterrée dans un des tertres élevés, qui se trouvent à l'est de cette ville. La bêche l'avait brisée en deux morceaux sans l'endommager autrement, et du reste elle est d'une conservation parfaite.

Av. Buste diadémé, tourné à droite, à la façon des empereurs du bas empire. Les mots en lettres confuses mais offrant, selon quelques-uns, des restes du nom *Theodosivs.*

Rev. Un vieillard (?) barbu, au nez aquilin, à l'œil ébahi et très-ouvert, coiffé à la manière byzantine, vêtu d'une cotte et d'un habit de dessous, très-plissé et très-court, à l'Écossaise. De la main droite il tient une crosse, posée à côté de lui, et sur ses bras repose une corde, avec laquelle il paraît

se mettre en posture d'enlacer une personne en cotte de mailles tombant (du ciel?) sur lui, portant un bonnet à queue recourbée. Une ᔕ ou S a été gravée de telle manière derrière les parties postérieures de cet assaillant, qu'il semble pourvu d'une queue et que de prime abord ce groupe nous semble être un évêque assailli du malin esprit. Un bâton à pommeau est placé entre eux. Légende :

ᚺᛁᚴᛗᛋ ᚠ ᔕᛁᚸ.

(H O Þ O S (?)).

A l'exergue : ⊙ V ⊏ ⊙.

Le style de l'avers de cette monnaie nous semble indiquer qu'elle a été frappée quelque temps après la mort de Théodose le Grand, + A° 395.

Les lettres runiques du revers ne sont pas encore déchiffrées. Nous pensions d'abord que c'était une monnaie *ibérienne,* mais nous n'avons pu trouver dans les ouvrages traitant de ces monnaies, à notre disposition, aucune monnaie de ce type, d'ailleurs assez marquant pour être tout de suite reconnu. Il y a pourtant de part et d'autre, sur ces monnaies et la nôtre, des lettres qui se ressemblent. Nous avons rencontré depuis quelques-unes de ces lettres gravées sur une corne d'or trouvée à *Gallehus,* village du Jutland, au N.-O. de la ville de Tonderen, en 1734, et cent fois décrite avec une autre corne d'or, découverte au même lieu, en 1639 (1).

(1) Consulter surtout le mémoire couronné de P. E. Muller, *Antiquarische Untersuchung der bei Tondern gefundnen goldnen Hörner* (trad. du danois), avec cinq gravures. Copenhague, 1806, in-4°. La dernière reproduction de ces cornes se trouve dans l'*Atlas,* cité dans le

Comme nous pensions que le Musée royal d'antiquités, à Copenhague, contenait des objets, monnaies, bractéates, etc., du même style que notre pièce, elle fit le voyage vers la capitale du Danemark, et bientôt après nous la trouvâmes reproduite en imitation xylographique très-correcte, comme dernier supplément à la p. 8 de l'*Atlas de l'Archéologie du Nord, représentant des échantillons de l'âge de bronze et de l'âge de fer, publié par la Société royale des antiquaires du Nord.* Copenhague, 1851.

En comparant notre monnaie avec les bractéates d'or, figurées dans l'atlas cité, nous en trouvons une, le n° 80, de la planche VI, dont les types du revers se ressemblent un peu. Il y a aussi deux figures qui s'assaillent, et les lettres de notre monnaie s'y retrouvent presque toutes. Ces lettres figurent aussi plus ou moins sur les bractéates d'or de l'Atlas, n°s 99, 100, 101, 111, 112, 113, 116, 117, mais surtout sur le n° 99, pl. VI, où l'on voit, « comme l'Atlas l'indique, p. 9, » un alphabet presque complet *de cette espèce de runes qui ont le plus de conformité avec les runes dites anglo-saxones.*

Nous ne nous hasarderons pas à entreprendre l'interprétation de ces runes ; laissons-en le soin à quelque savant *runique,* et contentons-nous de remettre sous les yeux du public numismate notre monnaie qui fait partie de la petite collection de la Société frisonne historique, etc., à Lewarde, et qui paraît être d'origine anglo-saxonne.

C'est peut-être un souvenir des relations entre les Frisons et les Anglo-Saxons qui envahirent la Bretagne.

texte, pl. XIII–XV : l'inscription runique de la pl. XV se trouve encore une fois, mais mieux rendue, p. 10.

2. *Tiers de sol de Lyon.*

Av. Buste diadémé tourné à droite. Légende : LVGΔVN | OFIET.

Rev. Croix latine haussée sur un globe; accostée des lettres : L.-V. Légende en commençant au bas de la croix : GVIRIVS E(T) (1) PETRVS. Or. Diamètre 8 du catalogue Van Gelder. (Collection de la Société frisonne historique, archéologique et linguistique à Lewarde.)

Ce tiers de sol, d'une conservation parfaite, fleur de coin, fut trouvé au mois de juillet de l'an 1850, dans un tertre nommé *Jouwsma buurster terp,* près de Hallum, village au nord-est de Lewarde.

J'y reconnus aussitôt la monnaie de Lyon, décrite par M. Lelewel (*Numismatique du moyen âge,* t. I, p. 46 et figurée pl. III, n° 36). Mais je ne pouvais pas adhérer à l'opinion du savant Marchant, mentionnée par Lelewel, que cette monnaie serait une monnaie et bien la seule monnaie *épiscopale* en or, qui existât du temps de la race mérovingienne. J'y lisais au lieu de G(*od*) VINIVS E(*piscopus,* le nom de deux monétaires : GVIRIVS E(T) PETRVS, tandis que Lelewel voyait dans le G un peu défiguré la ligature fantastique de MON = *mon*ITRIVS et le E superflu.

Je vois *maintenant* que ma conjecture se trouve déjà victorieusement énoncée par feu M. Duchalais dans la *Revue numismatique,* t. XV, pp. 322-323, où ce numis-

(1) Le T est plus petit que les autres lettres : le flan a un peu glissé; il sera donc un reste d'un +, comme chez *Lelewel,* pl. III, n° 36.

mate, enlevé trop tôt à la science, décrit un autre tiers de sol de Lyon sur lequel le monétaire *Gvirivs* figure seul.

L'importance de ce triens, vu qu'il a soulevé tant de débats, sa conservation parfaite et les légères variétés qu'il présente, si je ne me trompe, comparé avec les analogues déjà publiés, tout nous engage à le publier de nouveau.

3. *Tiers de sol de Trèves* (Augusta Trevirorum).

On sait que le rivage de Domburg en Zélande a fourni des antiquités très-intéressantes ; surtout les pierres, portant les inscriptions consacrées à la déesse Nehalennia, qui sont connues de tout le monde et fort remarquables. Mais les monnaies trouvées de temps en temps, en ce lieu, offrent aussi un grand intérêt.

Deux mémoires très-curieux de *M. Rethaan Macaré,* qui ont vu le jour en 1838 et 1856, le prouvent. Dans le dernier mémoire ([1]), p. 15, est décrit un tiers de sol de la ville de Trèves, en ces termes :

Av. Buste de l'empereur. Légende : TREVERIS CIVITATE.

Rev. La Victoire tournée à gauche, avec le globe et la croix dans les mains, au-dessous une étoile. Légende : VICTORI AAGSTR. Dans l'exergue un W.

M. Rethaan Macaré dit qu'on peut ranger cette monnaie parmi celles sur lesquelles M. Lecointre Dupont, dans son *Essai sur les monnaies de Poitou* (*Revue numismatique,* 1841, p. 230), a fondé sa thèse qu'à la fin de la

([1]) *Verhandeling over de by Domburg gevonden romeinsche, frankische, brittannische en andere munten :* MM. les numismates français et anglais y trouveront des observations très-importantes.

domination romaine, les monétaires ont continué à frapper des monnaies en changeant un peu les types et en indiquant le lieu de leur résidence. Il y ajoute que la monnaie décrite était très-rare, et était autrefois possédée par M. le comte de Renesse Breidbach, qui en faisait si grand cas qu'il l'a fait copier par un habile graveur. Cette contrefaçon ayant parfaitement réussi, plusieurs des pièces fausses très-difficiles à distinguer de l'original, ont été dispersées à la vente du cabinet du comte, en 1836. M. Macaré dit, à la fin de sa notice, que M. de Saulcy possède maintenant l'original et que ce célèbre numismate a indiqué la fraude par une note dans la *Revue numismatique de Blois*, 1831, p. 299.

Il fixe l'attention des numismates sur le *second* original de cette monnaie provenant du rivage de Domburg.

Un tertre non loin de Lewarde a produit, en 1856, un *troisième* exemplaire conforme à l'original figuré chez M. Macaré, à la pl. I, n° 1.

Il fut trouvé à Techum, hameau près du village de *Goutum*. Puisqu'il est à fleur de coin, nous l'offrons aux lecteurs de la *Revue*. Il se trouve maintenant dans la collection de la Société frisonne déjà citée, ainsi que les trois tiers de sol suivants.

4. *Av.* Buste drapé (d'une cotte de mailles?) tourné à gauche. Légende : COR DAPACO.

Rev. Croix, à côté V-II. Légende : EDOBE (*Edobert? Theodebert?*)

Il fut trouvé à Bajum, village près de Franeker, en 1846.

5. *Av.* Tête à droite. Légende : à lettres très-grandes,

mais différentes, où je ne distingue qu'assez vaguement : V.. OLTAONN.

Rev. Croix. La gravure extrêmement barbare ne permet guère de distinguer que les lettres OΛIV.

Trouvé à *Ludingakerk*, cloître démoli, à l'ouest de Franeker.

6. *Av.* Buste drapé, tourné à droite.

Quoique ce tiers de sol soit assez bien conservé, les lettres surtout du revers sont difficiles à lire.

Nous y distinguons à l'avers en lettres fortement pointillées : VNMV. ROVCI.

Rev. Croix latine, posée sur un globe : à côté VI-VA. Légende : ΛIΛVTIVΛL.....

Trouvé en démolissant le château de *Higtum*, près de la ville de *Bolswerd*, au mois d'août 1842.

Nous nous abstiendrons cette fois de faire des efforts pour déchiffrer ces tiers de sol; mais l'accueil bienveillant que la première partie de nos notices sur les *Monnaies anciennes trouvées en Frise* a reçu de la part d'une des lumières de la numismatique mérovingienne, M. le baron *Chaudruc de Crazannes* (1), nous donne la liberté et nous servira d'excuse si nous osons nous adresser à messieurs les numismates français en les priant d'examiner ces monnaies et de porter les fruits de leurs recherches à la connaissance des lecteurs de la Revue belge.

(1) *Revue numismatique belge*, 2e série, t. II, pp. 344-350.

SUR UN JETON

AUX

ARMES DE LA FAMILLE PELGROMS, D'ANVERS.

(PL. XIII, N° 2.)

A M. LOUIS DE COSTER, *membre de la Société numismatique, etc.*

MONSIEUR,

Le jeton énigmatique, que vous m'avez montré parmi les pièces indéterminées de votre riche et incomparable collection de jetons d'argent, a piqué vivement ma curiosité. Bien qu'au premier abord on soit tenté de considérer cette pièce comme étrangère à notre pays, car son style et sa gravure s'éloignent tout à fait de ce que l'on faisait alors dans les ateliers monétaires de Bruxelles, d'Anvers et de Bruges, cependant j'avais cru reconnaître les armoiries d'une famille d'Anvers, aujourd'hui éteinte, les Pelgroms; et vous verrez, tout à l'heure, par la description officielle de ces armoiries, que ma conjecture était fondée.

Voici d'abord quelques renseignements sur cette famille :

On trouve un Jean Pelgroms au service de l'empereur Maximilien Ier. Il avait suivi ce prince en Allemagne lorsqu'il quitta les Pays-Bas, mais on ignore en quelle qualité ou pour quel office.

Un Henri Pelgroms était attaché à la maison de Maximi-

lien II. Sous Rodolphe II, Henri Pelgroms (est-ce le même personnage?) était argentier ou trésorier du prince. L'empereur le créa chevalier et lui donna pour armoiries « un « escu escartellé au 1 d'argent à l'aigle de gueulles langué « et membré d'azur, au 2 d'argent à deux bellettes affrontés « de gueulles, au 3e d'argent à trois roues à huit raizs de « sable et au 4e d'or au pin arraché de sinople, le dict escu « surmonté d'un timbre d'argent, grillé et lisseré d'or, aux « lambrequins et bourrelet d'or et d'azur, et pour cimier « la figure d'un pèlerin à my-corps, » — emblème parlant de son nom.

Dans la première moitié du XVIIe siècle, une descendante du chevalier, Catherine Pelgroms, épousa Simon de Heuvel dont elle eut un fils, nommé Simon, comme son père. Ce Simon fut marié à Catherine Dubois, fille de Gilles, seigneur d'Aissche, et en eut deux fils, Louis et Jean de Heuvel, chevaliers, à qui le roi Charles II, par lettres patentes particulières, données à Madrid, le 7 janvier 1681, concéda le droit de porter les armoiries de leur aïeul maternel. Ils ajoutèrent alors, aux armes des Pelgroms, le blason des de Heuvel, d'azur, aux bandes d'argent séparées par trois annelets d'or, qui en fit le cinquième quartier.

Remarquons, en passant, que votre médaille porte les armoiries des Pelgroms et non celles des de Heuvel.

Quant au type du revers, on y voit un personnage qui semble faire ses adieux à sa famille, près de monter sur un des navires qu'on aperçoit dans le lointain. La légende est : L'ESPÉRANCE NOUS EMBARQUE. A l'exergue : 1687 ET (*sic* pour ÆT*atis*) 94.

En 1687, le dernier des Pelgroms, frère ou oncle de Catherine, mourut à Anvers, et laissa sa fortune aux frères de Heuvel, qui achetèrent alors la seigneurie de Calfenne.

N'est-il pas permis de supposer que votre jeton a été frappé à la mémoire de ce Pelgroms? C'était alors un usage assez fréquent, dans les familles, de conserver le souvenir d'un parent défunt par une médaille, soit frappée, soit simplement coulée et ciselée à la main. Le sujet du revers et la légende *l'espérance nous embarque*, feraient allusion au dernier voyage de l'homme; voyage qu'il doit entreprendre avec l'espoir d'une vie meilleure. ET*atis* pour ÆT*atis* ne peut pas, je pense, soulever d'objection sérieuse, et 94 serait l'âge du défunt.

Veuillez agréer, etc.

Émile Delrue.

Anvers, le 14 juillet 1859.

CORRESPONDACNE.

A M. Renier Chalon, *président de la Société de la numismatique belge.*

Monsieur le Président,

Dans la première livraison du tome III, 3e série de la *Revue numismatique belge*, p. 68, vous avez décrit un jeton qui, chaque fois que je le rencontre dans ma collection, attire mon attention à cause du sens mystérieux de ses légendes. — J'avais espéré d'en trouver l'explication dans votre notice, mais la quintessence de vos observations est « Tout jusqu'aux légendes est d'une obscurité désespérante. » Permettez-moi de faire au moins un effort pour expliquer ce jeton remarquable, d'autant plus que vous offrez cette pièce comme une énigme à la sagacité des lecteurs de la *Revue*.

L'avers du jeton représente, selon votre description exacte que je dois répéter, un personnage vêtu d'une robe, la tête couverte d'un chapeau à larges bords comme un cardinal, assis, de face, dans une espèce de stalle ou trône gothique, tenant de la main droite une faux et de la gauche une clef. Légende en lettres gothiques : + NON + TAM : + : QUERERE : + : QUAM : + : TUERI. *Querere* mis pour *quærere*, le sens est : *plutôt conserver qu'acquérir*.

M. Van Orden, *Naamlyst der Vaderlandsche legpenningen*, t. I, n° 25, en suivant le catalogue de la collection Backer, si célèbre pour son grand nombre de jetons, a placé ce jeton curieux à l'an 1475; mais il indique que des listes manuscrites de jetons, consultées par lui, l'insèrent à d'autres années. Le catalogue Van der Noordaa le porte, n° 48, à l'an 1521, peut-être à cause qu'il a été trompé par les derniers chiffres du revers 2 et 1, pris ensemble. Je suis de votre avis que le style et la fabrication le reportent aux premières années du XVIe siècle, 1520-1530, et ce sont tout justement les faits graves de cette époque qui doivent aussi fournir la clef pour expliquer ce jeton.

M. Van Orden ajoute, t. II, p. 3, que ce jeton doit son origine à une fabrique d'église ou à une confrérie. Cette opinion paraît probable. Le cardinal ou le personnage tenant de la main droite une faux et de la gauche une clef, représente le protecteur de l'Église catholique romaine, la défendant de la faux et ouvrant de sa clef la porte aux néophytes. La légende qui semble sortir de sa bouche s'adapte assez bien à cette idée exprimée par lui-même et ses attributions. C'est un conseil donné à l'Église catholique romaine au temps du commencement de la réforme luthérienne et du schisme dans le monde chrétien : *qu'elle devra plutôt chercher à conserver* (peut-être par une réforme intérieure), *son domaine, son troupeau, que de tâcher de l'étendre ou de l'augmenter*.

Le revers s'accorde aussi très-bien avec cette explication. Nous y voyons : un caducée accosté des chiffres 610 97
38 54
2 1

entre deux grènetis et séparés par des palmes, et la légende : ✠ UT JUNGOR. *Qu'elle* (c'est-à-dire l'Église), *soit unie* ou *que la paix revienne.*

Rappelons-nous seulement pour prouver cette explication, l'origine du *caducée.* Mercure, en sa qualité de messager des dieux de l'Olympe, rencontrant un jour deux serpents qui se battaient, mit son bâton entre eux. Ils y mordirent des deux côtés opposés, et cessèrent de se combattre. Le *caducée* est donc un symbole de cessation d'hostilité, d'unité rétablie.

Cette hostilité, cette séparation se manifestant dans l'Église catholique romaine au temps que ce jeton vit le jour, celui qui en fit l'ébauche ou le dessin voulut indiquer par le *caducée* son espérance, son désir de voir les dissidences assoupies, et l'unité renaître dans l'Église troublée et divisée. Il l'exprima par le caducée et la légende *vt jungor,* comme s'il voulait dire *qu'il intervienne un caducée qui nous réunisse.*

Reste à indiquer ce que signifient les chiffres groupés autour du caducée.

Vous avez, Monsieur le Président, justement déjà observé qu'on retrouve dans ces chiffres tous les nombres dont on fait usage depuis le 1 jusqu'au 10. Eh bien! cinq de ces chiffres, le 6, 10, 3, 8 et 2 sont placés d'un côté du caducée, les cinq autres 9, 7, 5, 4 et 1 se trouvent rangés de l'autre côté. L'auteur du jeton veut indiquer par sa légende *vt jungor,* son désir qu'ils se réunissent. Pris ensemble, ils représentent le total, comme les nombres 1-10, le chiffre total des confesseurs de la religion chrétienne, maintenant divisé en deux groupes, deux parties.

Voici mon explication de ce *rébus* numismatique que je vous communique en disant avec Horace : *Si quid novisti rectius istis, candidus imperti* à votre tout dévoué serviteur et ami.

J. Dirks.

Lewarde, 20 juin 1859.

A M. Renier Chalon, *président de la Société de la Numismatique belge.*

Monsieur,

C'est faire à une lettre anonyme plus d'honneur qu'elle n'en mérite, que de la citer, comme vous avez bien voulu faire de la mienne, dans le dernier numéro de la *Revue* (1); c'est y mettre le comble que d'y ajouter d'aussi bienveillantes qualifications. En général, ces pauvres lettres anonymes ne sont pas aussi favorablement reçues ; aussi l'accueil encourageant que vous avez eu l'imprudence d'accorder à la première, vous a-t-elle exposé, Monsieur, à la voir bientôt suivie de plusieurs autres : celle-ci en est la preuve ; puisse-t-elle être pardonnée comme la précédente !

En vous soumettant l'hypothèse d'une attribution à Notre-Dame du *Puy* de Valenciennes, des jetons ou méreaux au type du *puits*, je n'avais été déterminé à cette *localisation*

(1) Page 290 ci-dessus.

(passez-moi ce terme ambitieux et douteux à la fois), que par l'analogie que vous avez signalée entre le faire de ces pièces et celui des jetons gravés par Jérôme Henault, *à Mons*, de 1580 à 1587; mais, comme je ne suis pas de Valenciennes, je vous avoue volontiers que je ne tiens pas davantage à cette ville-là qu'à toute autre.

Mais, Monsieur, je suis comme les avocats, qui abandonnent dans la réplique, les points peu importants de leurs premières conclusions, pour essayer de faire passer le principal, grâces à cette concession peu compromettante; c'est assez vous annoncer que je ne me tiens pas pour battu sur *le puits;* vous ne m'avez, d'ailleurs, condamné qu'à moitié.

L'objection qui m'est opposée, c'est qu'un Puy (*Podium*) n'est pas un puits (*Puteus*) : Il est vrai que, dans les derniers temps de leur existence, les Puys Notre-Dame ont assez montré qu'ils n'étaient des puits ni de science ni de poésie; mais le calembour est-il donc si inadmissible? Quelques citations vont m'aider à répondre.

Dans le travail de M. Breuil sur la confrérie Notre-Dame du Puy d'Amiens, je lis :

« La traduction fréquente du mot Puy, par Puteus, « dans les documents qui se rapportent à la confrérie; le « *puits* accompagnant la grande image d'argent; les puits « brodés sur les ornements d'église, ne nous embarrassent « guère..... Il est facile de comprendre que nos pères « s'emparant de l'équivoque attachée au mot Puy, l'aient « *matérialisée par le dessin* et consacrée par le langage. »

Aussi, voit-on que dans les premières années du XVIe siècle, les maîtres du Puy d'Amiens, voulant avoir un emblème digne d'eux, firent faire une statue d'argent représentant la

vierge *avec le puits à côté d'elle* (*Puteus*), le sceau du puits et la couronne d'argent, et M. Breuil ajoute :

« Dans la pensée des maîtres, le puits et le sceau ne fai-
« saient probablement pas allusion au miracle dont nous
« avons parlé » [un enfant tombé dans un puits et sauvé par la vierge; miracle dont la tradition n'est appuyée par aucun document et qui est sans doute la matérialisation par le peuple d'un terme qu'il ne comprenait pas; Puy, *Podium*].....

« Ils formaient un innocent rébus, où le puits désignait
« seulement le nom de Puy et où le seau représentait le
« sceau (*sigillum*) que l'évêque d'Amiens venait d'accorder
« à la confrérie. »

En outre, à partir de 1513, le bedeau de la confrérie portait, à sa manche gauche, une petite image d'argent représentant la vierge qui tenait son fils *assis sur un puits*.

Voilà pour Amiens. — A Abbeville, où il y avait aussi une confrérie du Puy Notre-Dame, en la collégiale de Saint-Wulfran, l'emblème en était une vierge couronnée avec l'enfant Jésus, à côté *d'elle un puits* qui laisse voir une partie du seau. (Gravure de Bonnart, 1629.)

A Valenciennes, enfin, les auteurs qui ont écrit sur sa confrérie du Puy, nous disent que la vierge du Puy était représentée avec un puits à côté d'elle par une équivoque du Puy (*mons*) avec puits (*Puteus*).

Je ne pousserai pas plus loin ces citations; elles me paraissent péremptoires et démontrent, qu'à moins d'un puits Notre-Dame, comme celui de Chièvres, le puits joint à l'image de la vierge désigne une confrérie de Notre-Dame du Puy. Q. E. D., comme nous disions au collége.

Permettez-moi toutefois de rappeler encore deux des refrains assignés à deux chants royaux de la confrérie du Puy d'Amiens, car ils répondent exactement au *Puteus aqvarvm viventivm.*

En 1477 :

> *Puy* d'yaue vive aux humains pourfitable.

Un peu après 1517 :

> Des claires eaux du puits j'arrose cette ville.

N'en voilà-t-il pas plus qu'il n'en faut pour prouver que les calembours sur les méreaux des confrères de Valenciennes n'auraient rien eu d'insolite? Je connais plus d'une hypothèse numismatique qui n'a pas autant d'arguments à invoquer, ne serait-ce que celle du jeton des huit paroisses, transformé par M. de Fontenay, de la manière que vous savez.

Mais, quand on est en train de forger des hypothèses, il est assez difficile de s'arrêter; n'y aurait-il pas un second calembour dans le revers du jeton de 1546, *Dns Dedit?* outre sa signification religieuse, n'y pourrait-on pas trouver une allusion au maître du Puy et à une distribution de méreaux qu'il aurait faite? Je sais bien que la véritable traduction du mot maître serait *Princeps* (témoins tous les *envois* de chants royaux au *prince* ou *magister*); mais si on admet que ces souvenirs numismatiques ont été donnés en 1546 à ceux qui assistèrent au repas annuel de la confrérie, par les maîtres en année, on a *Dominus convivii*, dont la signification régulière permet la légende du revers de la pièce en question. Je ne vous livre ceci que sous les

réserves les plus subsidiaires et sans y tenir davantage qu'à Valenciennes.

Agréez, je vous prie, Monsieur, avec l'expression de ma gratitude pour votre indulgence, celle des sentiments respectueux de

Votre très-obéissant serviteur,

***

Douai, 7 juin 1859.

A MM. les Directeurs de la Revue numismatique.

Messieurs,

Je suis chargé par la Société de l'histoire de Belgique de publier les mémoires de Francisco Enzinas, espagnol emprisonné à Bruxelles, en 1543, pour avoir traduit et publié le Nouveau Testament en langue espagnole.

Francisco de Enzinas avait, suivant l'usage du temps, changé son nom castillan en grec; il est connu dans le monde savant religieux, sous le nom de F. Dryander.

En 1550, son ami Jean Frisius, recteur du gymnase de Zurich, fit couler et ciseler dans cette ville des médailles en argent, à l'image de Dryander. Elles devaient être d'une petite dimension, puisque trois exemplaires ne renfermaient que pour un florin d'argent.

Les recherches faites jusqu'ici dans un grand nombre d'ouvrages de numismatique pour trouver trace de cette

médaille, n'ont produit aucun résultat. Permettez-moi de faire un appel, par votre intermédiaire, aux numismates qui pourraient posséder cette image de Dryander, afin d'en obtenir, soit une empreinte, soit la communication de la médaille elle-même.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

CH. AL. CAMPAN.

Bruxelles, 14 août 1859.

A M. R. CHALON.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je n'ai pas l'honneur d'être *numismate* ou *numismatiste*. Je ne suis pas même moliniste ou janséniste, et si l'on m'adressait la question qu'un confesseur faisait à un de ses pénitents à l'époque de ces déplorables querelles religieuses, je répondrais : Je ne suis ni casuiste ni ébéniste, mais seulement un peu grammairien ou grammatiste (1).

C'est en cette modeste qualité, Monsieur, que je me permets de glisser dans le savant recueil que vous dirigez quelques mots sur la préférence à accorder à *numismate* ou à *numismatiste*. C'est une espèce d'appendice à la lettre de M. E. Cartier, que vous avez insérée dans la première série de la *Revue*, t. III, p. 447, et aux observations judicieuses dont vous l'avez accompagnée.

(1) « Ce mot, dit l'Académie en sa dernière édition, ne s'emploie guère que par dénigrement. »

Ces deux substantifs sont de création récente. L'Académie française, en son Dictionnaire, édition de 1835, n'admet que *numismate,* qui ne se trouvait pas dans les éditions précédentes. Elle ne donne pas le droit de cité à *numismatiste,* quoi qu'en dise M. le marquis de Lagrange (1). Nous croyons que cette décision du docte aréopage est très-logique, et qu'il a bien fait de se conformer à la règle *inclusio unius est exclusio alterius.*

N'est-ce pas, en effet, en se laissant guider par une fausse analogie que MM. Cartier, Lagrange et Dumersan, cités plus loin, ont voulu établir une similitude de formation entre *numismate, numismatiste* et *diplomate, diplomatiste?* Ils ont perdu de vue que la création du mot *diplomatiste,* omis à tort, ce nous semble, par l'Académie, était forcément nécessaire, puisqu'il fallait deux mots différents, dérivés l'un de *diplomatie,* l'autre de *diplomatique,* pour désigner deux personnages bien différents, à savoir le *diplomate,* le Talleyrand au petit pied, qui s'essaye souvent à brouiller, à confondre des documents fort clairs, à faire prendre le change sur leur véritable signification (2), tandis

(1) « Le mot de *numismate,* dit-il, est tombé en désuétude ; depuis quelques années, on a adopté, pour le remplacer, celui de *numismatiste ;* et l'Académie a donné sa sanction à cette désinence, plus conforme aux règles de l'analogie : en effet, celui qui étudie la diplomatique s'appelle *diplomatiste,* et non *diplomate ;* pour continuer à dire *numismate,* il eût fallu substituer *numismatie* à *numismatique ;* cette innovation proposée par quelques personnes a été généralement repoussée. On qualifie donc aujourd'hui du nom de *numismatistes* tous ceux qui s'adonnent à la numismatique, soit comme écrivains, soit comme collecteurs. » *Dictionnaire de la conversation,* Paris, 1837, t. XL, p. 328.

(2) Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis.

HORAT., Epist., I, I, 100.

que l'honnête et candide *diplomatiste,* l'émule de Mabillon, pâlit sur des monuments paléographiques, sur de vieilles chartres qu'il déchiffre consciencieusement, et qu'il s'estime heureux, dans l'intérêt de la vérité historique, d'exhumer de la poussière des archives et de rendre intacts et sans falsification à la lumière.

Il n'en est pas ainsi du mot *numismate* qui ne prête à aucune étrange confusion : il suffit à toutes les exigences, puisque tous ceux qui se livrent, Monsieur le Président, à votre science favorite, ne forment qu'une seule phalange, un seul corps, une seule république cosmopolite, dont les membres ne se bifurquent pas, où les rangs n'ont pas besoin d'être dédoublés comme ceux des *diplomates* et des *diplomatistes.*

En parcourant la curieuse publication intitulée : *Autographes de savants et d'artistes, de connus et d'inconnus, de vivants et de morts, mis aux vents par François* Grille, Paris, 1853, j'y ai trouvé, dans une correspondance entre le spirituel Dumersan et le judicieux Grille, quelques lignes relatives à cette controverse grammaticale. Il n'est pas inutile de les transcrire ici. Dumersan écrit à Grille, le 26 décembre 1842 (t. II, p. 151) : « Permettez-moi de vous dire, à propos du mot *numismate,* que nous disons *numismatiste,* comme Visconti, Millin, Dacier ; et ce, parce que nous tirons notre analogie du mot *diplomatiste.* Le diplomate est celui qui s'occupe de la diplomatie, et l'autre celui qui s'occupe de la diplomatique, comme nous explorons la numismatique. Pardon de cette digression pédantesque. » Grille lui répond le 2 janvier suivant (*ibid.*, p. 156) : « Je dirai donc *numismatiste,* puisque le veulent

les maîtres, mais, témoin d'une querelle déjà qui avait eu lieu à Blois, sur cette matière, j'étais resté fidèle à *numismate,* comme plus court, plus harmonieux, me semblait-t-il, et se faisant suffisamment comprendre. Les longs mots, comme les longs ouvrages, me font peur. Enfin, vous l'exigez. Vous citez la règle incarnée des Visconti, Millin et autres, et je cède, mais non pas sans regret. »

Pour me résumer, je resterai, comme le fut longtemps l'excellent M. Grille, fidèle à *numismate,* que, nonobstant clameur de haro, chartre normande, etc., je garderai avec l'Académie et la Direction de la *Revue de la Numismatique belge* (1). Je me trouve ainsi en fort bonne compagnie, puisque vous en faites partie, mon cher Président, vous et vos honorables collaborateurs.

Veuillez me permettre, en vous adressant ce rogaton, de vous renouveler, cher Président et docte académicien, l'assurance de mon ancien attachement.

CH. DE CHÊNEDOLLÉ.

Bruxelles, le 15 août 1859.

(1) *V.* sa note, t. III, première série, p. 450.

MÉLANGES.

Notizie peregrine di numismatica e d'archeologia pubblicate per cura di F. Schweitzer. *Decade quarta.* Trieste. Tipografia G. Stallecker, 1859. In-8°, 92 pages et 3 planches.

Cette quatrième décade, toujours imprimée, comme ses aînées, à cinquante exemplaires, *senza firma o numero*, commence par une épître de l'auteur : « *ai miei cinquanta lettori.* » Cette fois, les dix articles dont elle se compose, sont tous de M. F. Schweitzer lui-même. En voici la nomenclature :

1° Un double denier de Thomas, roi de Bosnie.

2° Sur l'imitation des florins d'or de Florence.

3° Un *quattrino*, au type vénitien, de Victor-Amédée, duc de Savoie.

4° Sur les monnaies frappées à Spalato, avant la domination des Vénitiens.

5° Un denier du pape Boniface VIII (1294-1303) avec légendes en langue provençale.

6° Liste des ateliers monétaires d'Italie. — Rectifications.

7° Double sequin de François II Sforze, duc de Milan (1521-1535).

8° Denier de Hugues, roi d'Italie, avec son fils Lothaire, frappé à Pavie (931-950).

MONNAIES

DU XVe ET DU XVIe SIÈCLE,

TROUVÉES EN FRISE EN 1859.

Quand la bêche fortunée d'un laboureur, comme il arrive de temps en temps, déterre une urne remplie, son premier soin ordinairement est de la briser pour en connaître le contenu. Comme la plupart des urnes déterrées ne renferment que des cendres ou des objets de peu de valeur, surtout aux yeux des premiers possesseurs, leur découverte reste ordinairement inconnue et leur contenu n'arrive que souvent éparpillé à la connaissance des antiquaires. Si l'urne contient du numéraire, il est rare aussi que la trouvaille entière et en bloc parvienne aux mains d'un numismate pour l'examiner et pour le mettre en état d'en tirer des conséquences qu'une trouvaille dispersée ne peut fournir. Car une trouvaille non dispersée peut, non-seulement indiquer à peu près le temps de l'enfouissement du petit trésor, mais s'il s'y trouve des monnaies inconnues ou sans légendes, des monnaies dites *muettes*, mêlées à des monnaies déjà connues et de date certaine, alors la date certaine des monnaies connues nous indiquera à peu près la date des monnaies inconnues : la comparaison des types nous aidera aussi très-souvent à fixer leur origine.

Une petite trouvaille d'environ deux cents monnaies qui vient de se faire, il y a quelques semaines, au lieu *de Elf bergen,* dans la partie méridionale de la Frise dite Gaasterland, et dont nous devons la connaissance à la bienveillance du possesseur, M. Van Swinderen, membre de la première chambre des Pays-Bas, ne portera pas des fruits comme ceux que je viens d'indiquer, d'autant plus qu'elle ne se compose que de monnaies ne remontant qu'au xve siècle. Pourtant, il m'a paru valoir la peine d'en énumérer le contenu et de le communiquer aux numismates. En tout cas, il donnera un aperçu de la grande diversité des petites monnaies, qui circulaient dans la Frise au milieu du xvie siècle, quand le petit trésor fut enfoui : il indiquera en même temps, au moins, quelles monnaies de ce genre circulaient *le plus* dans ce temps-là. La rareté déjà connue des monnaies *saxo-frisonnes*, 1499-1515, sera de nouveau prouvée par cette trouvaille faite en Frise, elle-même, et où pourtant ne se trouvent que trois pièces de cette catégorie et aucune des villes frisonnes, 1417-1499.

La petite urne ou pot contenait :

1. Quelques petites plaques perforées et un autre ornement en argent.

2. Double gros aux deux écus de Jean sans Peur, comte de Flandre, 1404-1419. Den Duyts, 1847, pl. IX, n° 54.

3. Deux gros de Deventer, de David de Bourgogne, évêque d'Utrecht, 1472 et 1474.

4. Plaquette de Jean de Hornes, évêque de Liége, 1482-1505. Renesse, pl. XVIII, n° 6.

5. Briquet frappé durant la minorité de Philippe le Beau, 1482-1495, pour la Flandre.

Av. et *Rev.* = Serrure, p. 254, n° 124, mais avec les légendes du n° 127.

6. Briquet du prince précédent, pour la Hollande, 1492? Vander Chijs, pl. XXII, n° 16.

7. Quart de sol pour le Brabant et la Flandre, sous le règne de Philippe le Beau et la minorité de Charles Quint (8). — Den Duyts, pl. XIII, n° 78, Vander Chijs, pl. XIII, n° 75.

8. Demi-sol de la minorité de Philippe le Beau, pour la Hollande, Vander Chijs, pl. XVIII, n° 19.

9. Demi-sol du même, pour la Gueldre, Vander Chijs, pl. XV, n° 8.

10. Demi-sol du même et de la minorité de Charles V, pour la Hollande et le Brabant (60).

11. Demi-sol de Namur de Charles V, 1505-1515 (2).

12. Demi-sol de Maestricht, du même (4).

13. Sol de Philippe le Beau, pour le Brabant, 1494-1506 (20).

14. Sol du même, pour la Flandre (12).

15. Sol du même, de Namur, 1499 (4).

16. Sol du même, pour la Hollande, 1499 (10).

17. Sol de Charles V, pour la Hollande, avec l'ancien revers de 1499 (9).

18. Sol de Maestricht de la minorité de Charles V (3).

19. Sol d'Anvers de Charles V (8).

20. Sol de Kampen, du même.

21. Sol de la Flandre, du même.

22. Sol de Dordrecht, du même.

23. Pièce de deux blancs, un sol et demi d'Anvers, de Charles V (10).

24. Le même du même, pour la Flandre (2).

25. = de Dordrecht (2).

26. = de Maestricht (2).

27. = de Kampen.

28. Double sol de Philippe le Beau, pour le Brabant (4).

29. Le même, pour la Hollande, 1499 (2).

30 Double sol de la minorité de Charles V, pour le Brabant.

31. Pièce de quatre sols, d'Anvers, 1539.

32. Double sol pour la Frise, de Georges de Saxe, 1505. Vander Chijs, pl. VII, n° 3-5. L'aigle qui manque au milieu de la rosette sur le revers des monnaies indiquées, chez Vander Chijs, se trouve sur cette monnaie.

33. Sol ou demi-sol, pour la Frise, de Georges de Saxe.

Av. = Vander Chijs, pl. VII, n° 6.

Rev. = Vander Chijs, pl. VII, n° 7.

Mais la légende, pour autant que lisible, comme celle du quart de sol, n° 7.

Anno | MC | CCC | C..., inédit.

34. Quart de sol du même, Vander Chijs, pl. VII, n° 7.

35. Jager de Groningue, 1499.

36. Albus de la ville de Cologne. Renesse, n° 34427.

37. Monnaies d'Antoine le Bon, duc de Lorraine. Renesse, n° 25401 (3).

38. Blanc à la couronne de France, de Charles VIII, 1483-1497. — Le Blanc, 1692, p. 256.

39. Demi-gros à l'épée (Schwerth Grosschen), d'Ernest et

Albert de Saxe, suivant l'ordonnance de l'an 1482 au jour de saint Erhard [1] (2).

40. Demi-gros à l'épée de Frédéric le Sage, Albert et Henri (14) 97.

41. Le même, sans date.

42. Gros de Schrecbergen de Frédéric, Jean et Georges de Saxe (6).

43. = de Frédéric, Albert et Jean de Saxe (3).

44. Double gros de Schrecbergen de Frédéric, Jean et Georges de Saxe (9).

45. = de Frédéric, Georges et Jean (3).

46. = de Frédéric, Albert et Jean.

En tout cent quatre-vingt-dix-huit pièces.

[1] Nous devons cette indication et quelques autres à M. Meyer, directeur du cabinet royal de numismatique à la Haye.

J. Dirks.

UN GROS TOURNOIS

DE JEAN DE CUNRE.

Pl. XIII, n° 4.

Les monnaies des seigneurs de Cunre (1) ne sont connues que depuis quelques années. Ce fut M. Lelewel qui, le le premier, dans sa *Numismatique du moyen âge,* t. II, p. 256, signala, toutefois sans en déterminer positivement l'attribution, l'une de ces monnaies, le petit gros au lion dans une épicycloïde à six lobes au revers de la croix anglée de deux aigles et de deux lions. Cette pièce est une imitation servile d'une monnaie de Louis de Crécy, comte de Flandre (1322-1346), monnaie qui fut également imitée par le comte Jean de Namur et par d'autres seigneurs de notre pays.

En 1840, M. Verachter, archiviste d'Anvers, dans le n° 1 de ses *Documents pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas,* fit paraître une excellente notice sur la seigneurie et les seigneurs de Cunre ou Kuinder. M. Verachter connaissait alors trois monnaies de ces dynastes. En 1841, dans le n° 2 des mêmes *Mélanges,* il revint à la charge sur ce sujet, et décrivit deux nouvelles pièces de Cunre. L'une de ces pièces était tirée du *Blätter für Munzkunde* du Dr Grote (2) qui, le premier, avait reconnu le mot Do-

(1) Ou Kuinder, dans l'Overyssel, petite ville à l'embouchure de la rivière du même nom, dans le Zuiderzée.

(2) 1838, n° 3, btz. 55. Taf. IX, n° 215.

*mi*N*i*Ce*L*l*us* dans les lettres DNCL' de la légende (1).

M. le colonel de Roye de Wichen ajouta, en 1847, une sixième pièce à la numismatique de Cunre (2).

Parmi les imitations d'esterlins anglais (counterfeit sterlings) que M. le chevalier Thompsen, de Copenhague, fit graver dans la *Numismatic chronicle* de M. Akerman, en 1850, nous avons, le premier, reconnu plusieurs monnaies de Cunre, fort curieuses et fort intéressantes (3). Notre savant confrère et ami M. J. Dirks, de Leuwarde, signala de nouveau ces pièces à l'attention des amateurs, dans le n° 9 du *Konst- en letterbode*.

M. Vander Chijs, dans son grand travail sur les monnaies des seigneurs et des villes de l'Overyssel, profitant des recherches de ses prédécesseurs et y ajoutant les pièces et les variétés de pièces trouvées depuis, ou qui reposaient dans diverses collections, parvint à réunir non moins de quarante monnaies de ces petits seigneurs. Enfin, en rendant compte de l'ouvrage de son savant compatriote, dans les *Bydragen voor vaderlandsche geschiedenis*, M. Dirks résume d'une manière claire et succincte tout ce que l'on sait sur la seigneurie de Kuinder et sur ses dynastes.

Nous devons à l'obligeance de notre collègue et ami, M. de Coster, de pouvoir faire connaître, aux lecteurs de la *Revue*, une nouvelle monnaie de Cunre. Cette pièce est encore une imitation, comme toutes les autres monnaies de

(1) *Domicellus, domnicellus* ou *dominicellus*, damoiseau, jonkheer.

(2) *Eenige middeleeuwsche munten, noodmunten en zelsame penningen, beschreven en afgebeeld*, door A. J. B. de Roye de Wichen. (Niet in den handel), 1847, in-8°.

(3) *Voir* cette *Revue*, t. VI, 2e série, p. 349.

cette localité. Mais, cette fois, ce n'est plus une monnaie anglaise ou belge dont on emprunte le type, c'est le gros tournois français, avec sa bordure de fleurs de lis et sa légende *Turonus civis* (*voir* pl. XIII, n° 4); au revers, la croix ordinaire, avec la légende intérieure :

✠ IOHANNES · DOMMCE.

Légende extérieure :

✠ BNDICTV : SIT : HOME : ..... PI : DEI·IHVX.

Johannes Dominicellus ne peut être que le Jean de Cunre, qui prenait cette qualification et qui vivait dans la première moitié du XIVe siècle. On suppose que deux seigneurs de Cunre ont successivement porté le nom de Jean; mais la généalogie de ces dynastes est loin d'être suffisamment connue. Ce qu'il y a de certain, c'est que des monnaies antérieures à 1280, comme les cavaliers de Marguerite, etc., ont été imitées par un Jean de Cunre et que des monnaies d'un demi-siècle, au moins, plus récentes ont également été copiées par un Jean. Il est difficile, en effet, d'admettre que ce puisse être un seul et même personnage.

Nous croyons devoir faire remarquer la forme singulière du D de Domicellus; c'est un C retourné (D) et séparé par un point du reste du mot. Peut-être a-t-on voulu en faire l'initiale du mot Cunre? Les D de la légende pieuse sont également des C retournés, et là on ne pourrait voir que la fantaisie d'un graveur. Remarquons aussi que le M et le I sont réunis par un trait brisé, comme pour faire deux M dont le jambage central serait commun. Faut-il attribuer ce trait à une distraction de l'artiste, ou y voir l'intention

de faire un monogramme MNI? Nous acceptons l'une et l'autre supposition qui ne changent rien à l'attribution de la pièce. Le gros de M. de Coster est d'argent, mais le titre en paraît inférieur à celui des bons gros Monseigneur Saint-Louis : il pèse gr. 2-31.

R. Chalon.

MONNAIES DE FALAIS.

M. Serrure a fait connaître, le premier, dans le *Messager des Sciences de Gand*, deux gros ou *blancs au lion* d'Arnold d'Orey, seigneur de Quaetbeek et de Rummen. L'une de ces pièces, déjà citée par M. Lelewel, porte du côté du lion : MONETA RUMEN; l'autre : MONETA FRANB, localité qu'on n'a pas encore pu déterminer d'une manière satisfaisante, mais qui doit être une terre appartenant au même Arnold, dont le nom se trouve, contrairement à son habitude, distinctement écrit du côté de la croix.

M. Wolters, dans son *Histoire de Rummen*, ajoute à ces deux *blancs*, une troisième pièce au même type. La manière dont il en transcrit les légendes ne concorde guère avec le dessin qu'il donne de cette pièce. On trouve, d'après sa gravure, du côté de la croix : DV:R | O'V'B | C'×CO | NL | , et autour du lion : MOBETA (pour *Moneta*) IN NANE'.

M. Wolters lit la première : ArnolDUs R. QVBC DOMI, et la seconde : MONETA NNANI.

Il faut bien supposer que la pièce que M. Wolters décrit sous le n° 7 n'est pas celle qu'il a fait graver sous ce même numéro, ou bien qu'elle a été étrangement défigurée par son dessinateur. D'après sa planche, ce n'est pas seulement la légende indiquant le nom de lieu qui est indéchiffrable,

mais aussi celle du côté de la croix, à laquelle nous avouons ne rien comprendre, et où nous ne trouvons pas moyen de voir ni *Arnold,* ni *Quatbeek,* ni *Rummen.*

Voici maintenant que M. Justen vient de trouver deux autres pièces du même genre, portant du côté de la croix :

L'une : O'LV | MIO | DLX · | GVI'.
L'autre : O'MV | G?IO | .. LX | bML.

Toutes les deux ont, du côté du lion : MONETA FALEN'; *Moneta Falensis.* Falais ou Phalais, sur la Mehaigne, est une seigneurie qui appartint, plus tard, aux sires de Rummen, de la famille de Wesemaele; mais à l'époque où l'on imitait les *blancs au lion,* à l'époque d'Arnold de Rummen, elle était en la possession de Guillaume, sire de Wesemaele et de Westerlo, maréchal de Brabant, avoué de Duffel, qui la tenait du chef de sa femme Jeanne de Falais. Peut-on retrouver, dans les deux légendes baroques que nous avons données ci-dessus, les noms et titres de ce Guillaume? Nous avouons n'en être pas bien sûr, et nous n'imiterons pas surtout la manière de lire un peu trop hardie, qu'employait M. Wolters.

On sait que, plus tard, les seigneurs de Rummen, de la famille de Wesemaele, prirent sur leurs monnaies le titre de seigneurs de Falais; mais la monnaie de Falais est une découverte nouvelle. C'est un nom de plus à ajouter à la liste déjà si longue de nos ateliers monétaires.

R. Chalon.

JETONS

DES

MAGISTRATS COMMUNAUX DE BRUXELLES.

UN JETON DE 1490.

Le jeton que nous examinons, doublement intéressant par son type et par ses légendes, nous a été obligeamment communiqué par M. E. Vanden Broeck qui l'a acquis à la vente de la riche collection de M. Goddons. Bien qu'il soit postérieur de deux années à la guerre civile dont l'emprisonnement de Maximilien donna le signal, ce jeton présente plus d'un point de ressemblance avec les deux monnaies de Bruxelles de 1488.

Le roi Maximilien fut emprisonné dans le Cranenburg à Bruges, au mois de février 1488. Au nombre des princi-

paux griefs qui lui valurent son arrestation, se trouvait l'émission des monnaies uniquement à son nom et à son effigie. Suivant l'exemple de plusieurs autres villes, Bruxelles fit battre monnaie pour son compte : « toutes ces monnaies, « dit M. Éveraerts, en quelque sorte municipales, portent « un cachet particulier. Elles n'ont que faire des ordon- « nances de Maximilien; elles sont frappées au nom seul « de Philippe le Beau, et la plupart énoncent des légendes « invoquant le retour à l'ordre et à la paix (1). »

L'on connaît jusqu'ici deux monnaies bruxelloises au type essentiellement communal et datées de 1488. L'une, le denier aux quatre lions, que l'on peut voir dans la plupart des recueils d'ordonnances publiés dans les Pays-Bas, a été décrite dans l'histoire de Bruxelles de MM. Henne et Wauters; l'autre, d'une fort belle exécution et d'un excellent aloi, avait été prise par Van Mieris (2) pour un jeton d'argent frappé à Bruxelles pour appeler la miséricorde de Dieu sur le pays en proie à la guerre civile; mais M. Verachter désigna ce jeton d'argent à M. Vander Chijs comme étant le double bruxellois ou double ange (*den dobbelen brusselaar of dobbelen engel*) (3). Cette monnaie d'une grande rareté est conservée au cabinet de la Haye.

Notre jeton porte à l'avers saint Michel cuirassé et armé de l'épée, terrassant le dragon; légende : REGEPTO-RES ⁝ OPIDI ⁝ BRVX =T° 1890 ⁝ . Au revers, croix

(1) *Revue de la numismatique belge,* t. V, Monnaies frappées à Louvain, après 1474.

(2) *Historie der Nederlandsche vorsten,* t. I, p. 199.

(3) *De munten der vormalige hertogdommen van Braband en Limburg.*

ornée et fleuronnée ; au centre la lettre B ; légende : PRO-TECTOR ⁝◦⁝ NR ⁝ ⁝ ADIVVA ⁝ NOS ✠ ⁝ (¹).

Sur notre jeton, l'archange s'est débarrassé des longs vêtements qu'il porte sur le sceau communal de 1467, sur les monnaies de l'atelier de Bruxelles et sur le jeton aux armes de Vander Noot que M. Chalon a publié dans la Revue (²). Saint Michel est devenu un guerrier fougueux, et, pour combattre le démon, il a remplacé la lance par l'épée.

Ce fut à l'occasion de l'entrée en fonctions des quatre nouveaux receveurs H. de Mol, Jean, fils d'Elegast Vander Meeren, J. Hujoel dit Van Nyvele et Simon Van Duerne que ce jeton a été frappé. L'on peut remarquer que c'est la première et la seule fois que, sur des jetons, l'appellation latine de *Receptores* a été donnée à ces magistrats : plus tard on les appelle ordinairement *Recheveurs,* et, sur un jeton de 1512, se lit *rentmeister*. Il était naturel qu'après

(¹) Ce jeton pourrait bien avoir été connu de Van Orden. Nous trouvons en effet dans son catalogue un jeton qu'il décrit ainsi :

Jettours opidie bruxella (*sic*) 1490. Afbeelding, het groote wapen van Brussel, de aartsengel Michael den Draak bevechtende.

Kz. Adjuva nos protector : me (*sic*). Afbeelding, een kruis van lofwerk.

Plus d'une fois nous nous étions demandé quel pouvait être ce jeton aux légendes baroques et barbares, et que personne n'a dû reconnaître, puisque M. Goddons, dans son Catalogue, cite notre jeton comme inconnu à Van Orden ; quand la légende si nettement marquée du jeton de M. Vanden Broeck nous a fait supposer que Van Orden n'aura eu sous les yeux qu'un exemplaire quasi fruste et qu'il aura complété sa description avec les légendes connues d'autres jetons communaux de Bruxelles.

(²) 2e livr., 3e série, t. I.

la suppression temporaire des charges de receveurs et de conseillers communaux et le remplacement de ces magistrats par l'institution populaire des seize maîtres de la police, ce qui eut lieu à l'arrivée du chef des Flamands, Philippe de Clèves (1); il était naturel que lorsqu'on réintégra, suivant la convention consentie par la ville, tous les officiers et employés dans leurs emplois, les receveurs missent une certaine vanité à inscrire leur titre sur ce jeton. C'était à Bruxelles une coutume particulière et toute locale de frapper annuellement des jetons en l'honneur des receveurs, des trésoriers de la ville et de l'intendant du canal. Comme nous l'avons déjà dit dans une première notice (2) sur les jetons des magistrats communaux de Bruxelles, ce n'est que par exception que l'on trouve deux jetons frappés en l'honneur de bourgmestres. Il est à remarquer que ni l'amman, ni les échevins, ni aucun autre fonctionnaire de la ville ne furent honorés de cette manière.

La lettre B, qui se trouve au centre de la croix de l'avers, se voit encore sur le denier aux quatre lions et sur le bouclier du saint Michel du double ange de 1488. A ce propos, notre jeton vient même confirmer l'opinion de M. de Coster (3) relativement à la signification de la lettre B sur ces monnaies : « si l'existence d'un atelier monétaire à Lou-« vain est incontestable, on peut affirmer aujourd'hui que « Bruxelles avait remis le sien en activité. Les diverses « monnaies au type du saint Michel, et portant la date

(1) Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I.

(2) *Revue trimestrielle*, XVIIe volume.

(3) *Revue de la numismatique belge*, t. VI, p. 6, 1850. *Notice sur quelques monnaies frappées sous Philippe le Beau.*

« de 1488, sont évidemment de cette ville. » Les doutes à cet égard sont bien levés maintenant. La légende implorant le secours du ciel : PROTECTOR NOSTER ADIUVA NOS est une analogie de plus avec les monnaies de 1488. Mais ce qui peut paraître singulier, c'est que notre jeton ait conservé presque entièrement le type des monnaies frappées par les communes insurgées contre Maximilien en 1488, et l'on sait qu'à Bruxelles la réconciliation était déjà faite en août 1489.

CAMILLE PICQUÉ.

9° Denier de Bérenger II, roi d'Italie, et de son fils Adalbert, frappé à Milan (950-961).

10° *Doppia* d'or, de Bologne, au nom du pape Innocent IX (1591).

C'est la seule monnaie qu'on connaisse de ce pontife. La planche l'indique, par erreur, comme étant une monnaie d'argent (AR).

Un appendice termine cette brochure, et consiste en six lettres inédites de divers personnages célèbres.

R. Ch.

Le n° 1 de la *Revue numismatique française*, de 1859, se compose des mémoires et articles suivants :

1° *Monnaies grecques portant pour type une lettre ou un monogramme, par M.* L. Müller, *inspecteur du cabinet royal des médailles à Copenhague*, 39 pages et une planche.

2° *Lettre, etc., sur quelques médailles trouvées en Crimée*, par M. C. Robert, 8 pages et deux vignettes.

3° *Note sur les monnaies de Boulogne au nom d'Eustache*, par M. L. Deschamps de Pas. 12 pages et 2 vignettes.

4° *Chronique. — Notice sur la vie et les ouvrages de M. de Pétigny*, par M. L. de la Saussaye, 20 pages. — *Découverte de médailles romaines;* une page.

Cette découverte consiste en deniers d'argent, depuis Antonin jusqu'à Postume. Elle a été faite au mois d'août 1858, à Maconcourt, arrondissement de Neufchâteau, département des Vosges.

Les nos 2 et 3 de la *Revue numismatique française*, qui viennent de paraître en un seul cahier, contiennent les articles suivants :

1° *Lettre à M. de Saulcy sur la numismatique gauloise*, par M. E. Hucher.

2° *Monnaies gauloises à la légende* ROVECA, par M. de Longpérier.

3° *Amynandre, roi des Athamanes*, par M. Waddington.

4° *Médailles grecques de la collection Palin*, par M. de Longpérier.

5° *Dissertation sur les médailles attribuées au père de l'empereur Trajan*, par M. A. Deville.

6° *Observations sur ces mêmes médailles*, par M. de Longpérier.

7° *Médailles de Bonosus*, par M. J. de Witte.

8° *Monnaies mérovingiennes du Limousin* (cinquième article), par M. Max. Deloche.

9° *Monnaies et médailles inédites*, par M. A. de Barthélemy.

10° Bulletin bibliographique et chronique.

R. Ch.

Parmi les pertes récentes qu'a faites la Numismatique, nous citerons M. le Bon Stanislas Chaudoir, décédé dans ses terres, en Volhynie, à l'âge de 68 ans, auteur d'un aperçu sur les monnaies russes et d'un traité sur les monnaies de la Chine et du Japon. M. Chaudoir était d'origine belge.

On annonce aussi la mort de Sir Thomas Burgon, attaché au département des médailles et antiques du Musée

britannique. M. Burgon a inséré plusieurs articles dans le *Numismatic chronicle* de M. Akerman.

Le 7 août dernier, est décédé, à Mons, M. Benoît Petit, chevalier de l'Ordre de Léopold, et juge au tribunal civil. M. Petit avait réuni une collection assez remarquable de médailles romaines, composée principalement de pièces trouvées dans le Hainaut.

R. Ch.

Recherches sur les monnaies, méreaux, sceaux, jetons historiques de la ville de Mantes, à diverses époques de son histoire ; communiquées à la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, en janvier et février 1858, par J. N. Loir, de Paris. (Extrait du 5e vol. des *Mémoires de la Société*). Paris, Rollin, 1859. In-8°, 48 pages et 5 planches.

Le bagage numismatique de la ville de Mantes n'est pas bien considérable. En ce qui concerne les monnaies, il se borne à deux pièces, et encore à deux pièces de types semblables : un denier de Philippe Ier, dont M. Bigot possède le seul exemplaire connu, et un denier de Louis VI, dont il existe quelques variétés insignifiantes. M. Loir, pas plus que M. Poey d'Avant, ne donne le dessin de la pièce de M. Bigot, mais il a réuni sur une planche les empreintes de sept deniers de Louis VI, quatre de la Bibliothèque Nationale et trois provenant de collections particulières.

Les méreaux qu'a connus M. Loir sont moins nombreux encore. Le tout consiste en une pièce de plomb que l'auteur croit être du commencement du XIVe siècle.

Trois sceaux communaux et douze jetons appartenant aux règnes de Henri III, Henri IV et Louis XIV complètent cette petite monographie.

Dans la description détaillée que l'auteur donne de ces jetons, nous avons remarqué qu'il ne fait pas toujours un emploi exact des termes héraldiques dont il aime cependant à se servir. Ainsi, il abuse à tout propos du mot *lambrequins* qui, pour lui, signifie ce qui entoure l'écusson : couronne de laurier, collier d'ordre, cartouche en enroulement, tout est *lambrequins*.

Les planches, affreuses pochades, du reste, sont faites par un nouveau procédé dont M. Loir ne parle pas, mais qui paraît être le report sur pierre lithographique d'une empreinte prise sur la pièce elle-même, au moyen d'un tampon à l'encre grasse. C'est une idée qui peut amener des résultats plus satisfaisants et dont nous nous proposons d'essayer l'application.

R. Ch.

Les murs de Dax, petite ville du département des Landes, voisine de Bayonne, construits sous le règne des fils de Constantin, et à peu près uniques en Europe, allaient tomber sous les coups réunis de MM. les ingénieurs du génie civil et de l'administration locale. MM. Léo Drouyn, de Bordeaux, de Caumont, de Caen, la Société Française d'archéologie et même, à ce que l'on croit, le Comité des Arts, avaient en vain tenté de les sauver; leur intervention était demeurée sans résultats.

Averti par le *Bulletin monumental*, M. Roach Smith accourut du fond de l'Angleterre pour joindre ses efforts à

ceux des archéologues français. A son retour dans la Grande-Bretagne, il organisa, en faveur des antiques murailles de Dax, une véritable croisade dans la presse anglaise. Il a fait plus, il s'est adressé au chef lui-même du gouvernement français. Ce suprême effort a réussi et les murs romains de Dax ont échappé aux démolisseurs.

Une médaille commémorative du succès de M. R. Smith, a été frappée à Londres, par W. J. Taylor. Elle porte la tête de profil, à gauche, du courageux archéologue, avec l'inscription perpendiculaire : C. ROACH SMITH.

Au revers, une vue en perspective des remparts de Dax, avec la légende circulaire : RELIQ : MVR : AQ : TARBELL : CONS : (*Reliquiis murorum Aquarum Tarbellicarum conservatis*) à l'exergue MDCCCLVIII.

Cette médaille, que nous avons fait reproduire, planche XIII, n° 1, doit avoir pour les abonnés de la Revue un double intérêt, puisqu'elle leur offre le portrait d'un des membres les plus distingués de la Société numismatique de Londres, de l'auteur des *Collectanea antiqua* et de nombreux ouvrages d'archéologie qui ont placé M. Roach Smith au premier rang dans la science.

R. Ch.

Sous le n° 3 de la planche XIII, nous donnons le dessin d'un joli jeton du Hainaut, du commencement du XIVe siècle. Cette pièce ne porte pas le nom du comte, mais elle doit appartenir au règne de Guillaume Ier, si pas même à celui de Jean II d'Avesnes qui, le premier, écartela son écu du lion de Flandre et du lion de Hollande. On remar-

quera dans la légende qui entoure l'écusson le mot ꓵAIIIA'H qu'il faut sans doute lire HAINA*u*, *Hollande*, car le signe d'abréviation (') , après la lettre A, doit avoir une signification. La légende du revers : GETES, CONTES, SOVMES, (*jetez*, *comptez*, *sommez*), résume toutes les opérations nécessaires pour arrêter un compte.

R. Ch.

En 1843 parut l'annonce d'un ouvrage sur les médailles de l'ancienne Afrique, par MM. Falbe et Lindberg, dont se souviendront sans doute encore ceux qui s'intéressent à la numismatique ancienne. L'annonce portait que le roi de Danemark, alors Christian VIII, avait chargé MM. Falbe et Lindberg de préparer et de publier cet ouvrage; on y donnait un aperçu des recherches de M. Lindberg sur les monnaies de Carthage, de la Numidie et de la Mauritanie, et un article sur les monnaies de Lixus y était joint comme spécimen. Cette annonce contenait en même temps une invitation à MM. les directeurs de tous les cabinets publics et à MM. les propriétaires de collections particulières d'envoyer au cabinet royal de médailles à Copenhague des empreintes de monnaies appartenant à l'ouvrage.

M. Falbe, connu comme numismate habile, était resté longtemps à Tunis et à Athènes en qualité de consul de Danemark, et avait des relations très-étendues en divers pays. M. Lindberg, par ses traités sur des inscriptions et des monnaies phéniciennes, avait fixé l'attention des

savants étrangers, et ce qu'il communiquait dans l'annonce faisait naître des espérances bien fondées. Les ambassadeurs et les consuls de Danemark s'étant aussi intéressés à l'entreprise, l'invitation eut un plein succès, et il arriva au cabinet de Copenhague un grand nombre d'empreintes (plus de cinq mille), avec la désignation de presque toutes les collections de quelque importance de l'Europe dont ces pièces provenaient. Les deux auteurs commencèrent aussitôt l'examen de ces riches matériaux.

Mais bientôt des circonstances imprévues mirent empêchement au progrès de l'ouvrage. Lindberg fut nommé à des fonctions ecclésiastiques qui l'éloignèrent de la capitale et tournèrent son activité vers un autre but. Falbe mourut en 1849, et le travail cessa tout à fait. Enfin, en 1857, Lindberg était sur le point de le reprendre lorsque la mort vint aussi le ravir à la science.

Cependant le gouvernement danois n'a pas voulu abandonner une entreprise scientifique qui avait déjà coûté tant de travaux et de si grandes dépenses et à laquelle on s'était intéressé à l'étranger avec tant d'empressement; c'est pour cette raison qu'il a chargé le soussigné d'achever et de publier l'ouvrage. Je ferai tous mes efforts pour qu'il réponde aux exigences actuelles de la science, et je compte employer à ce travail tout le temps dont je pourrai disposer.

Plusieurs années se sont écoulées depuis que le cabinet de Copenhague, grâces à l'annonce faite par MM. Falbe et Lindberg, reçut les empreintes de monnaies des collections de l'étranger. On a fait depuis lors de nouvelles découvertes de monnaies africaines, et, il n'y a pas de doute, bon nom-

bre de pièces nouvelles sont venues enrichir cette partie de la numismatique. Pour ne rien négliger de ce qui pourrait contribuer à rendre mon livre aussi complet que possible, je prends la liberté de m'adresser à MM. les directeurs ou propriétaires de collections, qui ont déjà auparavant prêté leur assistance, et de les supplier, s'ils ont acquis depuis des pièces qu'ils regardent comme inédites ou rares, ou qui se distinguent par leur conservation, surtout sous le rapport des légendes puniques, de vouloir bien en faire remettre des empreintes au cabinet de Copenhague. Si dans d'autres collections qui n'ont pas encore contribué à l'ouvrage il se trouvait de telles pièces, je me permets, dans l'intérêt de la science, de faire le même appel à la bienveillance de leurs possesseurs. Je n'ai pas besoin d'ajouter, qu'il est important que les empreintes soient bien distinctes et que le poids des monnaies soit indiqué.

Dans la première annonce on promettait un exemplaire de l'ouvrage, à titre de don, à qui aurait fait parvenir une centaine d'empreintes. Un nombre assez considérable de collections tant publiques que particulières ont, par leurs envois, acquis des droits légitimes à recevoir un exemplaire dès que l'ouvrage paraîtra. Je m'estimerais heureux de pouvoir réussir à remplir cette promesse dans une époque pas trop éloignée.

L'ouvrage sera publié en français et contiendra les parties suivantes : 1° Cyrénaïque; 2° Syrtique; 3° Byzacène; 4° Zeugitane; 5° Numidie et 6° Mauritanie. Ces parties paraîtront successivement dans l'espace de deux ou trois ans.

L. Müller.

M. Camille Picqué, rue de l'Étuve, 78, à Bruxelles, se propose de publier les jetons *inédits* des magistrats communaux de Bruxelles. Il prie les personnes qui en possèdent de vouloir bien lui communiquer ces pièces, soit en nature, soit au moyen de dessins ou empreintes.

Ch. P.

Zeitschrift für Münz- Siegel- und Wappenkunde. — Neu Folge. (Annales de numismatique, sphragistique et héraldique. — Nouvelle série.) Berlin, 1859, in-4°.

Renascitur..... Nous n'ajouterons pas le reste, parce qu'il n'y a eu ni feu, ni incendie, ni ruines, ni rien de semblable. Si le *Zeitschrift* a été suspendu pendant quelque temps, il renaît plus brillant que jamais.

Lorsque M. le commandeur de Koehne fut appelé à Saint-Pétersbourg, pour remplir les hautes fonctions qu'il y occupe aujourd'hui, il n'abandonna pas la publication qu'il avait créée, à Berlin, en 1841, et dont le succès avait été si extraordinaire, qu'il se décida à le continuer en Russie, mais avec le titre de : *Mémoires de la Société impériale d'Archéologie de Saint-Pétersbourg,* une tomaison spéciale et une autre qui faisait suite au *Zeitschrift* de Berlin.

La nouvelle série, dont nous avons la première livraison sous les yeux, a repris le titre primitif, et tel que nous venons de le transcrire en tête de la page.

Le premier article est consacré à feu M. Jacques de Reichel et à sa collection numismatique. Personne, mieux que

M. de Koehne, ne pouvait faire connaître les détails biographiques, le caractère de M. de Reichel et la composition de son immense collection qui a passé dans le cabinet impérial de l'Ermitage. Un portrait de l'éminent numismate y est joint.

Le second article, dû également à la plume de M. de Koehne, traite des premiers rois du Bosphore Cimmérien, de la tribu des Aspourgianes, dont les monnaies ont fourni matière à tant de contestations entre les savants. M. de Koehne résume parfaitement bien tout ce qui a été dit à leur sujet, et publie un statère d'or portant, à l'avers, un profil sur l'attribution duquel on n'est pas d'accord, et au revers celui d'Auguste.

Le troisième article se compose de fragments de l'histoire numismatique d'Albert Ier, duc en Prusse, et dont la première partie a été publiée dans les *Mémoires de la Société impériale d'Archéologie de Saint-Pétersbourg*. M. Vossberg y a réuni une foule de particularités sur l'histoire des monnaies frappées par ce prince. Il n'y a du reste que M. Vossberg, l'historien de l'ordre de Prusse, qui peut traiter, *ex professo* et avec tant de détails, la numismatique d'un duc de cette communauté, à la fois religieuse et politique.

Le quatrième article est consacré au dépôt de trois mille monnaies d'or, trouvées en Anhalt, en 1851. Elles sont de la seconde moitié du xve siècle et du premier quart du siècle suivant, et appartiennent à la Poméranie, au Brandebourg, à la Saxe, à Anhalt, Holstein, Hambourg, Regenstein, Brunswick, Lunebourg, Brême, Ostfrise et autres localités, sur lesquelles la suite, qui paraîtra dans la livraison prochaine, donnera de plus amples détails. Les pièces iné-

dites figurent sur les planches II et III. M. Dannenberg, l'auteur de ce travail, nous pardonnera d'anticiper sur son article, en faisant connaître aux numismates belges, par l'inspection des planches, que ce dépôt renferme un florin d'or de Maximilien, à un type allemand, des pièces magnifiques de Deventer, Zwolle, Utrecht, Liége, Meurs, etc. Il y en a parmi celles d'Utrecht qui seront vues avec une certaine envie par les amateurs des Pays-Bas. Nous avons nommé aussi Meurs, quoique sur la planche la monnaie appartenant à cette seigneurie, soit placée sous le titre de Munster, probablement par suite d'une erreur du graveur.

Avions-nous tort de dire, au commencement de cet article, que le *Zeitschrift* renaît plus brillant que jamais?

Ch. P.

Les armoiries que nous avons attribuées à la famille Meerts, p. 128, t. III, 2e série, appartiennent à celle de Menne.

Ch. P.

M. Paul Sawelief, auteur de plusieurs mémoires et ouvrages sur la Numismatique orientale, vient de mourir à Saint-Pétersbourg; c'était un des élèves les plus distingués de l'illustre Fraehn, et sa mort est une véritable perte pour la science. L'une de ses plus importantes publications, dont la troisième partie est actuellement sous presse, est consa-

crée à la description d'un très-grand nombre de monnaies inédites du Kipchak et renferme des documents fort importants pour l'histoire. Nous reviendrons sur ce travail dans une des prochaines livraisons de cette Revue.

F. S.

Le Musée impérial de l'Ermitage vient de faire l'acquisition de la précieuse collection des tétradrachmes d'Athènes formée et décrite par M. Beulé; elle se compose de 425 pièces, sans compter les doubles, et renferme un grand nombre de types uniques. Grâce à cet achat qui a quadruplé ce que le Musée possédait déjà, la série athénienne de Saint-Pétersbourg est devenue plus riche que celles de Paris et de Londres.

F. S.

M. Wilhelminof-Zernof vient de publier en russe, une monographie des monnaies des Khans modernes de Bokhara et de Khieva, à partir des Scheibanides jusqu'à nos jours. Ce travail, qui donne la description de plus de cent types, dont plusieurs sont entièrement inédits, est d'autant plus intéressant que la plupart de ces monnaies sont rares dans les collections et mal connues.

F. S.

NÉCROLOGIE.

Le 22 juillet dernier est décédé, à Amboise, dans sa quatre-vingtième année, M. Étienne Jean-Baptiste Cartier, fondateur de la Revue numismatique française, qu'il dirigea pendant vingt ans, et l'un des plus éminents numismates de notre époque.

Homme de profondes convictions religieuses et politiques, toujours le même, toujours fidèle à son drapeau, dans un pays où les *conversions* sont si fréquentes, M. Cartier était entouré de l'estime de tous, même de ceux qui ne partageaient pas ses sentiments et ses opinions.

Il avait reçu, peu d'années avant sa mort, la croix de la Légion d'honneur, et il faisait partie d'un grand nombre de sociétés savantes, françaises et étrangères. La Société de la numismatique belge l'avait inscrit, des premiers, parmi ses membres honoraires.

Son ancien collaborateur à la *Revue française*, M. de la Saussaye, se propose de lui consacrer un article biographique étendu, dans le Recueil qu'il avait fondé.

Une notice complète sur la vie et les travaux scientifiques de M. Cartier paraîtra aussi, dans quelque temps, et sera due aux soins pieux de son fils.

En attendant ces publications importantes, nous avons voulu, par ces quelques lignes, être l'organe des regrets universels qu'inspire à tous les amis de la numismatique et surtout à tous ceux qui ont eu le bonheur de connaître M. Cartier et d'être en correspondance avec lui, la perte de cet homme de bien, de ce savant, modeste et bienveillant, dont les avis ont guidé et encouragé nos premiers essais dans la carrière archéologique.

R. Ch.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du Bureau du 22 mai 1859.

Sur la proposition du président, le titre d'associé étranger est conféré à S. Ex. M. de Gille, conseiller d'État actuel et bibliothécaire de S. M. l'empereur de Russie.

Le Secrétaire, CH. PIOT. *Le Président,* R. CHALON.

Séance ordinaire du 3 juillet 1859.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et approuvé.

M. le trésorier présente le compte de la situation financière de la Société. Ce compte, vu et arrêté par l'assemblée, sera imprimé et envoyé aux membres effectifs, comme les autres années.

M. le secrétaire donne, ensuite, lecture de son rapport annuel sur les travaux de la Société, et sur sa situation actuelle dont il constate la prospérité croissante.

On procède au renouvellement du bureau.

Sont élus : président, M. R. Chalon; vice-président, M. le Dr Dugniolle ; secrétaire, M. Ch. Piot ; contrôleur, M. Goddons ; trésorier, M. Guioth.

La commission directrice de la *Revue* est continuée, dans ses fonctions, pour 1860.

M. Guioth n'ayant pas voulu accepter la charge que la Société lui avait confiée, M. Piot est prié de cumuler provisoirement les fonctions de trésorier et celles de secrétaire.

La cotisation des membres reste fixée au même chiffre que les années antérieures.

M. le président propose de voter des remerciements à M. le Cte Nahuys, d'Utrecht, associé étranger, à l'occasion du zèle dont il a fait preuve pour notre Société. Cette proposition est accueillie par acclamation. M. le secrétaire se charge de transmettre à M. Nahuys les remerciements de l'assemblée, qui seront, de plus, insérés au procès-verbal.

La médaille d'or promise pour le meilleur article, inséré dans la *Revue*, sur la numismatique romaine, sera décernée, s'il y a lieu, dans la séance annuelle de 1860. Les Mémoires publiés avant cette époque, dans les tomes III et IV, seront admis à concourir.

La proposition précédemment faite de donner des jetons de présence, à chaque réunion, est ajournée de nouveau.

Le nombre des membres honoraires est limité à vingt-cinq; il sera réduit par extinction. A l'avenir, les membres honoraires seront exclusivement choisis parmi les associés étrangers.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

M. le Bon de Pitteurs de Budingen, fait passer sous les yeux de l'assemblée différentes pièces trouvées récemment dans la Sambre. On remarque surtout un piéfort de Guillaume, comte de Namur. M. Vanderauwera communique une très-belle obole du petit denier de Jean Ier de Brabant, à la croix cantonnée des lettres I.D.V.X. et M. R. Chalon, un jeton d'un comte de Hainaut du commencement du XIVe siècle. (*Voir* p. 405 ci-dessus.)

Le Secrétaire, CH. PIOT.

Le Président, R. CHALON.

LETTRE

ADRESSÉE

PAR M. LE GÉNÉRAL DE BARTHOLOMÆ A M. SORET,

SUR DES

MONNAIES KOUFIQUES INÉDITES,

RAPPORTÉES DE PERSE.

DEUXIÈME PARTIE (1).

SAMANIDE (2).

Je n'ai rencontré aucune pièce inédite de cette dynastie, si ce n'est un dinar qui figure au nombre des plus rares et

(1) En émettant mon opinion sur la nature des points diacritiques qu'on observe sur les antiques monnaies omméïades, je n'ai point fait mention d'un important mémoire de M. Lindberg, dont mon ami M. le professeur Stickel m'a fait connaître l'existence. Dans ce remarquable travail intitulé : *Sur quelques médailles cufiques dans le cabinet du roi de Danemark, récemment trouvées dans l'île de Falsler, et sur quelques manuscrits cufiques,* par J. C. Lindberg, l'auteur démontre que le premier emploi des points diacritiques remonte au règne d'Abdulmelik, justement aux années où on les voit paraître sur la monnaie ; les plus anciens manuscrits ne portent pas de doubles points ; ainsi ن ز sont écrits ن ز, quelquefois aussi le point au lieu d'être sur la lettre est à côté ; ce qui explique des singularités du même genre signalées sur nos dirhems ; mais cette observation rend d'autant plus remarquable les deux points du nombre ستّ sur le dirhem frappé à Damas, l'an 86. (S.)

(2) Classe VI, dynastie 25.

des plus intéressants; ceux qui ont été déjà publiés par Sawelief et par d'autres savants appartiennent aux années 286, 317, 323, 330, 331, 333, 339, 364 et 384. Celui que j'ai à vous signaler aujourd'hui et que j'ai déposé dans la collection d'un de mes amis, mérite d'autant plus d'attirer votre attention, que c'est le premier spécimen en or de la monnaie de Nouh, fils de Nasr; à part cette circonstance, son type n'offre rien de nouveau.

70. NOUH I. DINAR DE NISAPOUR. 336.

A l'avers, légende marginale :

بنيسابور سنة ست و ثلثين و ثلثماية

Au revers, en haut, dans le champ : لله.

Sous le symbole :

المستكفى لله *el-Mustekfy-lillah*
بوح بن نصر *Nouh fils de Nasr.*

C'est pour la première fois aussi que le nom de ce Khalife paraît sur les dinars samanides.

GHAZNEWIDES (1).

Ainsi que vous l'avez observé dans votre lettre à M. Sawelief, les monnaies de cette dynastie sont encore fort rares dans les collections de l'Europe, partout ailleurs qu'en Angleterre. Le Musée britannique en possède une riche suite qui a fait la base de la monographie publiée par

(1) Classe VIII, dynastie 29.

M. E. Thomas; malheureusement cet ouvrage n'est pas à ma disposition, en sorte qu'il est possible que plusieurs des variétés qui me paraissent inédites ne le soient plus, et se trouvent déjà décrites par le savant numismatiste anglais. Mes exemplaires ont tous été découverts dans les environs de Téhéran; cette provenance étant fort éloignée de celle où M. E. Thomas a puisé ses documents, offre quelques chances d'enrichir cette dynastie de types inédits. D'après ce qui m'a été affirmé, on a fondu en 1857, à l'hôtel des monnaies de Téhéran, une quantité prodigieuse de dinars et de dirhems Ghaznewides et Selgioukides de Perse, pour les convertir en monnaies courantes. Une très-petite partie de ce trésor a été, fort heureusement pour la science, soustraite à l'administration, et vendue sous main à des amateurs : les pièces que j'ai acquises proviennent de la même origine : j'en ai vu quelques autres en mains de particuliers : sauf cette occasion pour ainsi dire unique, il n'y a rien de plus rare que de trouver en Perse des monnaies de ces deux dynasties.

71. MAHMOUD. NISAPOUR. 412. DINAR. (Pl. XV, fig. 13.)

Av. Dans le champ, le symbole, en trois lignes; en haut : عدل, et sous le symbole : القادر بالله

Légende intérieure :

بسم الله ضرب هذا الدينار بنيسابور سنة اثنين عشرة و اربعماية

Légende extérieure : Sur. xxx, 4.5. *A Dieu était et sera l'empire*, etc., en partie effacée.

Rev. Dans le champ :

لله	*à Dieu* (la gloire)
محمد رسول الله	*Mohammed envoyé de Dieu*
يمين الدولة	*Yemin ed-Daula*
و امين الملة	*et Amin el-Millah*
نظام الدين	*Nizam ed-din*
ابو القسم	*Abou-l-Kasem.*

En marge, la mission prophétique presque effacée.

Fraehn a publié un dinar, aussi frappé à Nisapour, de l'année 400; *Recensio*, p. 142. Il diffère essentiellement du nôtre, par l'absence des nombreux titres et du nom d'Abou-l-Kasem ([1]).

72. MÊME PRINCE, DINAR. NISAPOUR. 417. (Pl. XV, fig. 14.)

Av. Sur le symbole, une branche portant des fruits; sous le symbole, le nom du Khalife *el-Kader-billah.*

Légende intérieure :

... سنة سبع عشرة و اربعمية

Rev. Sous le symbole :

يمين الدولة
و امين الملة
محمود

Dans le champ, à gauche et à droite, نظام الدين

En marge la mission.

([1]) M. Thomas a décrit une dizaine de dinars appartenant à ce prince, un seul offre l'assemblage des mêmes titres honorifiques (nº XXI, p. 46), il porte de plus les noms de *Massoud* et de *Mahmoud.* On ne rencontre aucune pièce d'or de l'an 412 dans la monographie, d'ailleurs si riche, publiée par ce savant. (S.)

73. MÊME PRINCE; FESSA (4)18. (Pl. XV, fig. 15.)

Av. Symbole en trois lignes, *ut supra*. En haut : نظام ; à gauche : الدين ; rien à droite ; en bas : القادربالله

En marge :

..ضرب هذا الدرهم بفسا سنة ثمان عشرة و ..

Légende extérieure effacée.

Rev. Comme au numéro précédent, mais sans لله ; le nom de Mahmoud est remplacé par ابو القاسم

La ville de Fessa était située dans le Farsistan ; on ne la rencontre presque jamais sur les monnaies, et je la suppose nouvelle pour cette dynastie. L'année 418 correspond à celle de la conquête de l'Éraque par Mahmoud, qui donna cette contrée en apanage à son fils Massoud ; celui-ci choisit la ville de Rey pour sa résidence habituelle (1).

74. MÊME PRINCE; NISAPOUR, 420.

Av. Comme au n° 72. Il reste de la légende marginale intérieure :

بنيسابور سنة عشرين و ار ....

Rev. Les quatre premières lignes comme au n° 71, et plus bas seulement : ابو القاسم.

Quelques mots seulement de la mission en marge.

(1) Cette localité et celle de Fessa sont deux nouvelles acquisitions faites au tableau des villes monétaires des Ghaznewides ; M. E. Thomas en signale onze. (S.)

75. MAHMOUD ET MASSOUD; ER-REY, 420? (Pl. XV, fig. 16.)

Av. Dans le champ :

عدل
يمين الدولة
و امين الملة
ابو القاسم محمود

En marge, il reste :

هذا الدرهم بالرى سنة ع ....

Pas de légende marginale extérieure.

Rev. Sous la seconde partie du symbole :

القادر بالله
مسعود

En marge : Sura 30. 3. 4. *A Dieu était et sera l'empire,* etc.

Le peu qui reste de la date, la lettre ع, suffit pour la déterminer. Comme elle ne peut appartenir qu'aux nombres 10 ou 20, et que l'époque de la frappe doit être comprise entre les années 418 à 421, il n'y a pas d'incertitude possible. Cette jolie pièce vient en confirmation des témoimoignages de l'histoire, sur la résidence de Massoud (1).

(1) M. de Bartholomæ, en décrivant les monnaies abbassides d'el-Muhammodia, a déjà signalé ce fait remarquable de la réapparition du nom d'el-Rey sur les monnaies ghaznewides. C'est un exemple à signaler de la persistance des noms antiques dans les habitudes populaires; le nom d'el-Muhammodia, imposé par les vainqueurs, paraît n'avoir figuré que sur les actes officiels, tandis que les habitants conservèrent entre eux le nom primitif de leur ville. (S.)

76. MASSOUD; ER-REY (421 ?).

Av. La première partie du symbole en trois lignes. En haut; عدل. En bas, en caractères très-petits et peu distincts, le nom du Khalife.

En marge il reste :

بسم الله ضرب هدا الذرهم بالرى

Ce dernier mot est tronqué; mais les éléments qui restent ne peuvent guère appartenir à une autre localité.

Rev. Dans le champ :

محمد
رسول الله
عليه السلم
مسعود

et en haut : للدب avec un point sous le ب. Serait-ce pour لله و به (1)?

77. MASSOUD; NISAPOUR, 421 (2).

A l'avers, dans le champ, comme au précédent sans عدل
En marge :

سنة احدى و عشرين و اربعماية

(1) Ce dirhem a beaucoup d'analogie avec celui qui est décrit dans la monographie de M. Thomas, n° 61. (S.)

(2) L'examen attentif de cet exemplaire ne me laisse guère de doute sur la valeur du nombre unitaire qui doit être احدى. M. Thomas décrit une pièce semblable pour l'an 422. (S.)

Rev. لله

محمد رسول الله	*Mohammed envoyé de Dieu*
ناصر دين الله	*Protecteur de la religion de Dieu*
حافظ غيار الله	*Conservateur de la marque de Dieu*
مسعود	*Massoud.*

Le nombre unitaire presque effacé paraît être un ع, ce qui porterait à la date 424, et offrirait un anachronisme, *el-Kader-billah* étant mort à cette époque. Au reste, on rencontre des exemples de semblables irrégularités.

78. MÊME PRINCE; LOCALITÉ ET DATE EFFACÉES.

Av. Comme au n° 76, mais en bas le nom du Khalife est remplacé par celui de *Massoud*. En marge il ne reste plus que ضرب هذا الدرهم.

Rev. Dans le champ :

لله
القايم بامر الله
ناصر دين الله
حافظ عصر (?) الله (1).
س

Légende marginale, la mission.

Le nom d'*el-Kader-billah*, remplacé par celui d'*el-Caïem*,

(1) M. E. Thomas lit عصر sur un dinar frappé à Nisapour, l'an 422; mais sur un autre de l'an 431, il transcrit ce même mot par غيار que je crois aussi reconnaître sur la pièce n° 77. Dans le lexicon de Freitag, voici le sens donné à غيار : *Tessera, quâ distinguebantur populi diversæ religionis, in clientelam recepti,* ensorte que le sens de *conservateur de la marque de Dieu* serait à peu près rendu par *garde du sceau de Dieu.* (S.)

porte la date de ce dirhem à l'année 425, au plus tôt, mais il peut être d'une époque plus récente. La lecture du mot qui suit حافظ à la dernière ligne me paraît douteuse, comme aussi dans la variété précédente, où il prend une configuration un peu différente.

BOUWEIDES DE PERSE (1).

79. MOUWEID-ED-DAULA ; LIEU ET DATE INCERTAINS.

Av.	لا اله الا	
	الله وحدلا	
	لا سريك له	
	موید الدولة	*Mouweid-ed-Daula*
	ابو منصور	*Abou-Mansour.*
	محمد	
	رسول الله	
	الطايع لله	*el-Thaie-lillah*
	الملك السيد	*el-Melik es-Saïd*
	ركن الدوله	*Rockn-ed-Daula.*

Cette jolie pièce est malheureusement rognée de manière à jeter quelque incertitude sur son attribution ; l'époque approximative de son émission est fixée par le nom du Khalife, qui a régné de l'an 363 à 381 (2).

(1) Classe X, dynastie 32.

(2) Une année avant sa mort, en 365, Rockn-ed-Daula fit le partage de ses États entre ses trois fils ; Mouweid-ed-Daula abou-Mansour eut Rey et Ispahan pour sa part : le dirhem décrit par M. de Bartholomæ doit appartenir à cette année, ou bien au commencement de 366, s'il y a bien

80. MEDJ-ED-DAULA; ABOU-THALEB. (Pl. XV, fig. 17.)

Av. Première partie du symbole en trois lignes, et plus bas : الطايع لله.

Légende marginale effacée : en haut, mot incertain.

Rev.	لله	
	محمد رسول الله	
	امير الامرا	*Émir el-Omera*
	السيد ابو طالب	*Le Seigneur abou-Thaleb*
	بن فخر (?) الدولة	*fils de Fakhr-ed-Daula* (1)
	... لك الامة	(el-)*Melik el-Amat.*

Cette pièce est fort singulière; le titre d'*Émir el-Omera*, bien qu'il appartînt aux Bouweides, n'avait plus de raison d'être à cette époque, et l'on ne connaît qu'une seule autre monnaie de cette dynastie avec cette qualification (2).

le nom de Rockn-ed-Daula au revers : on pourrait également y lire celui de Fakhr ed-Daula, frère d'Abou-Mansour, mais la supposition est moins probable, le droit de suzeraineté ayant appartenu au chef de la famille. (S.)

(1) D'après la configuration de ce mot, il semblerait qu'on doit plutôt lire نجم, mais alors j'ignore à quel prince attribuer la pièce qui, dans son état imparfait de conservation, laisse nécessairement quelques doutes. (S.)

(2) Cette monnaie, frappée à Chiraz, l'an 337, a été décrite par Fraehn, *Numi cufici*, p. 72, et a passé de la collection de Fuchs dans celle de M. de Sprevitz, et de là dans la mienne. (S.)

SELGIOUKIDES DE PERSE (1).

81. TOGRUL-BEK, ENTRE LES ANNÉES 432-443. (Pl. XV, fig. 18.)

Av. La première partie du symbole, et plus bas : القايم بامر الله; à droite, dans le champ : نصر; à gauche, reste d'un mot effacé, probablement الدين.

Rev. Mot effacé sur le symbole.

محمد
رسول الله
الامير الاجد
طغرل بك

Les légendes marginales ont malheureusement disparu.

Notre immortel Fraehn est le premier qui ait publié des monnaies de ce prince; un dinar de l'an 432 et un dirhem de 443. Le dinar porte les titres الامير السيد et le surnom ابو طالب, plus le patronymique, *fils de Mikhael;* ce qui semble indiquer une pièce antérieure à la nôtre. Le dirhem, en revanche, présente tous les titres de *Sultan*, de *Rockn-ed-din,* de *Ghaias el-Millah,* qui doivent appartenir à une époque postérieure (2).

(1) Classe XIV, dynastie 40 *bis*.

(2) Les monnaies selgioukides de Perse sont encore tellement rares dans les collections, qu'il importe de signaler toutes celles qui sont décrites : outre les types dont nous devons la connaissance à Fraehn, M. E. Thomas a publié deux précieux dinars de Togrul-Bek, frappés à Nisapour, en 433 et 439, dans sa monographie des monnaies ghaznewides, p. 70. (S.)

82. ALP-ARSLAN, DINAR DE L'AN 465.

Av. Ut supra, mais sur le symbole il y a, de plus, عدل. Rien dans le champ.

Rev. En marge il reste à la légende intérieure :

بسم الله ضرب هذا الدينار ... مس و ستين و اربعماية .

Légende extérieure presque entièrement effacée.

Rev.	لله	
	محمد رسول الله	*Mohammed envoyé de Dieu*
	السلطان المعظم	*le Sultan auguste*
	شاهانشاه	*Chah des Chahs*
	ملك الاسلم	*Roi de l'Islamisme*
	الب ارسلان	*Alp-Arslan*

Légende extérieure, quelques mots de la mission.

Un dinar en tout semblable, mais de 10 années plus ancien, a été décrit par Fraehn, *Recensio,* p. 605. Il ne reste malheureusement aucune trace de la localité sur le nôtre. Cependant, l'espace vide est trop grand pour que ce puisse être Rey qui figure sur l'exemplaire de l'Académie ; je présume qu'il y avait ici Nisapour.

83. MÊME PRINCE; SANS LIEU NI DATE LISIBLES.

Av. Comme au n° 81, seulement le mot نصر est effacé à droite, et l'on ne voit à gauche que la fin de الدين.

Il ne reste à la marge que les mots هذا الدرهم.

Rev. Dans le champ :

لله
محمد رسول الله
السلطان المعظم
شاهانشاه
. . . . . .
. . . . . .

En marge, quelques mots de la mission.

Dans le supplément de Frachn se trouve un dirhem à peu près semblable. Les dirhems selgioukides de Perse sont encore plus rares que les dinars.

84. MELIK-CHAH; DINAR DE HAMADAN. (Pl. XV, fig, 19.)

Av. Dans le champ :

ح
لا اله الا الله
وحده لا شريك له
. . . . . .
السيد (?) . . .
ابو الفتح ملكشاه *Abou-l-Fatah Melik-Chah.*

Dans le champ à droite صر.. *Nasr?* à gauche الدين, les deux lignes presque entièrement effacées doivent contenir : la première, le nom du Khalife *el-Moktedy* ou bien *el-Mostadher;* la seconde, quelque titre honorifique de *Melik-Chah.*

En marge :

بسم الله ضرب هذا الدينار بهمدان . . . Date effacée.

Rev. لله

محمد رسول الله

الامير (?) — *L'Émir* (?)

شمس الملة — *Schems el-Millah*

جعفر بن نصر — *Djaffar fils de Nasr.*

En marge, la mission prophétique.

Les États de Melik-Chah furent démembrés, soit par suite de la révolte de son frère, soit par des concessions de provinces : l'histoire se tait sur ce Djaffar qui paraît avoir exercé un pouvoir indépendant jusqu'à un certain point du Sultan selgioukide, dont il reconnaissait seulement la suzeraineté.

85. MELIK-CHAH; DINAR DE L'AN 475. (Pl. XV, fig. 20.)

Av. Sous la première partie du symbole en trois lignes, le nom du Khalife المقتدى بالله.

En marge, il reste :

... الدينار ... سنة خمس و سبعين و اربعمائة ...

Rev. لله

محمد رسول الله

السلطان المعظم — *Le Sultan auguste*

ركن الاسلام — *Rockn el-Islam*

ابو الفتح ملكشاه — *Aboul-fatah Melik-chah*

بن .... — *fils de ....*

Légende marginale détruite.

Le nom de la localité est effacé ; à en juger par le petit

espace qu'il occupait, il est à présumer, avec assez de vraisemblance, que c'était Rey. Je n'ai pas encore rencontré dans les ouvrages que j'ai pu consulter de dinars qu'on puisse attribuer à ce célèbre souverain selgioukide.

86. BARKIAROK; DINAR DE L'ASHERBEIDJAN, L'AN 48... (Pl. XV, fig. 21.)

Av. Le symbole en trois lignes; en haut عدل, et en bas :

المستظهر بالله	*el-Mostadher-billah*
امير المو (?)	*Émir des fi* (?) (Mots très-douteux.)

Il reste de la légende circulaire intérieure :

ضرب هدا الدينار باذر . . . . . منين و اربع . .

Rev. محمد رسود الله	
السلطان المعظم	*Le Sultan auguste*
ركن لادنيا و الدين	*Rockn ed-dounia oua ed-din*
ابو المظفر بركيارق	*Abou-l-Modhaffer Barkiarok*
بن ملك شالا	*fils de Melik-Chah.*

Légende marginale effacée.

Je ne connais qu'un seul dinar de ce prince décrit dans le supplément de Fraehn; il diffère essentiellement du nôtre où l'épithète ملك الاسلام est remplacée par le nom patronymique. Il ne reste de la localité que les quatre premiers éléments peu distincts; cependant ils ne peuvent guère être attribués qu'à l'Asherbeidjan (1).

(1) Nous avons déjà eu l'occasion de signaler l'excessive rareté des

ISMAELITE [1].

Voici, sans aucun doute, le résultat le plus précieux et le plus intéressant des recherches que j'ai faites pendant mon voyage en Perse. J'ai déposé au musée de l'Ermitage cet unique monument connu de la monnaie de la secte des Assassins, qu'on désespérait de jamais découvrir. Un monument de cette importance, destiné peut-être à rester longtemps l'unique vestige monétaire d'une dynastie qui a joué un rôle si grave et en même temps si odieux dans l'histoire de l'Orient à l'époque des croisades, devait être confié à la garde d'une grande collection : je ne puis vous en transmettre qu'une figure photographiée d'après une empreinte retouchée au trait.

87. MOHAMMED; DINAR FRAPPÉ A....(?), 542. (Pl. XV, fig. 22.)

Av. Dans le champ, le symbole en quatre lignes.
En marge, à droite :

محمد بن *Mohammed fils*

A gauche ;

بزركوميد *de Bouzrkoumeïd.*

monnaies de cette dynastie (lettre à M. de Gille, sous presse) : ce n'est guère que dans les musées de Saint-Pétersbourg qu'on en rencontre quelques exemplaires, presque tous décrits par Fraehn. Le nombre des pièces connues, en y comprenant les deux qu'a publiées M. E. Thomas, atteint à peine la douzaine; ce chiffre est notablement augmenté par les découvertes du général de Bartholomæ. (S.)

[1] Classe XIV.

La suppression de l'élif dans le nom patronymique n'est pas un obstacle à l'attribution qui est incontestable.

En marge, on lit :

...الدينار بكربج الدبار سنة اثنتين و اربعين و خمسه ..

Bien que les éléments de la localité soient assez distincts, j'avoue n'avoir pu découvrir aucune ville qui puisse s'accorder avec eux (¹).

Rev. Dans le champ :

على ولى الله	*Aly l'ami de Dieu*
المصطفى ا	*l'épurateur de la*
لدين الله	*religion de Dieu*
حلنى	*Djabany? Djeilany?*

Cette dernière ligne est peu distincte.

En marge on aperçoit :

...لله عيله و على امامه (?) الد ... ين (?)

Fragment d'une formule pieuse que je n'ai pu retrouver dans le Coran.

Bien des choses sont à noter dans ce remarquable dinar : d'abord l'absence du nom du Khalife, puis celle de tout titre honorifique tel que *Roi, Sultan* ou *Émir,* pour le

(¹) Il me paraît tout à fait probable que cette localité, dont M. de Bartholomæ a fort bien reconnu tous les éléments, n'est autre chose que le كربج دينار *Kourboudj dinar,* du *Lexicon geographicum,* de Juynboll, t. II, p.٤٨٤. En effet, cette place était située aux environs de Souk-el-Ahwas, dans le Khousistan, et l'on sait que les Ismaélites ne tardèrent pas à s'emparer de plusieurs places fortes de cette province. L'absence de l'article n'est pas un obstacle à notre attribution, d'autant plus que *Kourboudj el-dinar* semble devoir être une forme plus régulière. (S.)

prince ismaëlite, qui se contente d'une épithète purement religieuse, et de la profession de foi alide, en véritable chef de secte qu'il était. On pourrait se demander pourquoi il n'a pas pris au moins le nom de *Cheik* (1) qui a fait donner à ces hérétiques le nom de vieux de la montagne.

ATABEK DE L'ASHERBEIDJAN (2).

88. ABOUBEKR; FELS DE L'AN 580. (Pl. XVI, fig. 23.)

Av. ...

(جهان) بهلوان

(عظم) اتابك

(ابو بكر) بن محمد

Aboubekr, fils de Mohammed Djehan-Pehlwan Atabek suprême.

Figure d'un lion dressée à gauche.

Rev. (الناصر (لدين) (en) *Naser* (leddin)

امير المو *Émir des fi-*

منين *dèles.*

Un arc placé horizontalement et dessous : سنة ثمانين, l'an 80 pour 580.

(1) Le titre de cheïk était porté par les chefs de la branche ismaélite de Syrie qui dépendait de celle de Perse; ceux-ci étaient plutôt des conducteurs spirituels de la secte des Assassins, et, bien qu'ils se soient maintenus quelques années après la destruction des Ismaélites de Perse, rien ne porte à croire qu'ils aient exercé le droit régalien de battre monnaie. (S.)

(2) Classe XVI, dynastie 51.

Les monnaies de l'Atabek Aboubekr sont les moins rares de cette dynastie ; mais celle-ci offre un type tout à fait singulier et nouveau : bien qu'on n'y trouve que le nombre décimal, il n'y a pas à hésiter sur sa date.

MELIKS DU KARABAGH (1).

Je crois devoir donner le titre de meliks, de préférence à celui de rois, à ces petits princes indépendants qui ont exercé une espèce de pouvoir souverain dans le Karabagh pendant trois ou quatre générations et formé une dynastie sur laquelle les documents historiques me font entièrement défaut. Les grands propriétaires terriens de cette province portant encore de nos jours le nom de Meliks, sans exercer d'autorité souveraine, il est à présumer que cette coutume remonte à une époque reculée, et que les chefs peuvent avoir profité des troubles politiques du vi^e siècle pour se rendre tout à fait indépendants.

Je vous ai suffisamment exposé dans ma dernière lettre toutes les raisons qui m'ont déterminé à considérer cette dynastie comme ayant régné dans le Karabagh (2) ; seulement je me permettrai de vous rappeler ici les principales

(1) Classe XVI, dynastie 51 *bis*.

(2) Ces détails et la description d'un certain nombre de monnaies inédites du Karabagh, de l'Asherbeidjan, etc., sont consignés dans une lettre adressée par moi à S. E. M. de Gille et confiée à la rédaction de la *Revue numismatique* de Paris ; des circonstances accidentelles en ayant retardé la publication, je me suis vu dans le cas de la citer avant son apparition ; mais, pour éviter de doubles emplois, je n'ai indiqué ici que les variétés de types qui ne se trouvent pas dans la lettre en question. (S).

données chronologiques qui peuvent servir à établir, du moins approximativement, l'époque des trois règnes consécutifs dont nous possédons des monnaies. Moshaffer en ayant frappé fort peu, à ce qu'il paraît, au nom de Moktefi, doit avoir régné entre les années 550 et 555, peut-être même jusqu'en 566, puisqu'on n'a pas de monnaies de son successeur avec le nom d'el-Mostandjed. Celles de Bikbars portent d'abord le nom de Mostedy; celles qu'il a frappées ensuite sous le khalifat de Nacer-leddin-illah sont beaucoup plus communes; son règne peut s'être prolongé jusques vers l'année 585. Celui d'Abd-ul-melik dont on ne connaît que très-peu de monnaies, a duré tout au plus deux ans; en 586 cette petite dynastie a pris fin.

89. MOSHAFFER; FELS. (Pl. XVI, fig. 24.)

Rev.	.. لا اله الا ا	*Il n'y a de Dieu que Dieu*
	محمد رسول الله	*Mohammed envoyé de Dieu*
...	..ملك العادل مظ	(el) *Melik el-Adel Mosha*(ffer)
	بن محمد	*fils de Mohammed.*

Rev.	... لا اله الا	
	وحده لا شريك...	
..	الا (*sic*) ...مقتفى لامر	(el) *Moktefy liamr* (sic) *illah*
	...لطان المعظ ...	(le su)*ltan auguste.*

Cette monnaie offre un type qui se présente fort rarement; je n'en ai jamais rencontré d'exemplaire plus complet. Indépendamment du nom du khalife, on voit encore le titre du sultan dont Moshaffer reconnaissait la suzeraineté, probablement Sandgiar le Selgioukide.

90. MÊME PRINCE ; FELS DE L'AN 557. (Pl. XVI, fig. 25.)

Ceci est le même type qui se trouve décrit dans votre lettre à M. de Gille, mais la présence du nombre unitaire سبع permet de compléter la date : en réunissant les données de plusieurs exemplaires, on trouve dans les six cantons :

ضرب | الدراهم (*sic*) | فى سنة | سبع | و خمسين | و خمسماية

et dans le champ, au centre :

الملك
مظفر
بن محمد

Au revers, l'espèce de trifolium qu'on remarque sur la plupart des exemplaires de cette monnaie est produit par l'entrecroisement de trois cercles, contenant chacun une légende.

Dans le premier :

لا اله الا
الله

Dans le deuxième :

محمد
رسول
الله

Dans le troisième :

المستنجد *el-Mostandjed*
بالله *billah.*

Le flan de ces monnaies, toujours beaucoup trop petit pour la grandeur des coins, ne permet pas de juger de l'ensemble ; ce n'est qu'en comparant entre eux un grand nombre d'exemplaires qu'on parvient à rétablir le type primitif. La figure 23, dont les dimensions ont été un peu grossies, donne la représentation de la monnaie telle qu'elle devrait être si elle était complète.

J'ai rencontré des variétés de ce type pour les années 555 à 559. Aucun des nombreux exemplaires que j'ai sous les yeux ne porte les traces d'une localité. L'emploi du mot dirhem au lieu de fels se retrouve quelquefois ailleurs ; il peut s'attribuer à l'absence de monnaies d'argent (1).

91. BIKEARS, FELS SOUS MOSTHEDY. (Pl. XVI, fig. 26.)

Av, . . اله الا . .
وحده لاشر . . . .
يك له المستشى .. *el-Mostedhy*
الله (*sic*) لامر *liamr-illah.*

(1) M. Brosset, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, vient de publier un recueil fort intéressant des lettres que le général de Bartholomæ lui a adressées de Tiflis, sur des sujets qui concernent plus particulièrement la numismatique et les antiquités de la Géorgie : on trouve dans la vingtième lettre quelques remarques très-curieuses sur la valeur du dirhem de cuivre appelé *drame* par les Géorgiens. Le *drame* valait six *dangs* et le *dang* vingt centimes. L'absence de la monnaie blanche doit avoir, selon l'auteur, amené la substitution du nom et fait disparaître, pour un temps, l'emploi du mot *fels ;* un passage qu'il a tiré d'une ancienne histoire de la Géorgie confirme la minime valeur du dirhem à cette époque ; le voici : « Le Chah-Armen avec ses « troupes se prépara à lui résister et à le combattre. Se plaçant sur le « premier rang, le roi fondit sur ceux qui étaient hors des murs, s'em-

Rev.	. . . . .	(Il n'y a de dieu que Dieu (?).)
	.. مد رسول ...	(Moha)*mmed, envoyé* (de Dieu).
	الملك العادل	*Le Roi juste*
	..كبارس	*Bikbars* (fils)
	...ظف...	(de Mo)*shaf*(f(er).

Ceci est un type de Bikbars qui se rencontre fort rarement; il faut observer que la même forme irrégulière qu'on trouve sur les monnaies où figure le nom de Moktefi se reproduit ici, savoir لامر au lieu de بامر.

MOZHAFFERIDE (1).

92. MOZHAFFER, FRAPPÉ A SIRAF (?) (Pl. XVI, fig. 27.)

Av.	السلطان و	*Le Sultan et*
	امير المومنين	*Émir des fidèles.*
	ضرب	*monnaie*
	المطاع شاه شجاع	*el-Mothaa Chah Chadja*
	سراف (?)	*de Siraf* (?).
	الله ملكه ...	*Que Dieu* (prolonge) *son règne.*

La lecture de la localité est très-douteuse, peut-être faudrait-il lire de préférence مراغه *Meragha.*

Le revers est, comme à l'ordinaire, le symbole en trois

« para à main armée de la ville et fit tant de prisonniers et un si riche « butin, que les plaines et les montagnes en furent couvertes, et la ville « royale de Tiflis, elle-même, remplie de dépouilles ; en sorte qu'un « prisonnier s'achetait et se vendait pour une *drame* ou pour un *vase* « *de bois* : c'est-à-dire pour rien. »

(1) Classe XXII, dynastie 74.

lignes dans un encadrement carré, et autour quelques restes des noms des quatre Imams.

HOULAGOUÏDES (¹).

Depuis la publication de la riche monographie des Houlagouïdes par Fraehn, le nombre des types nouveaux de cette dynastie s'est considérablement augmenté par les savantes publications de M. de Saulcy, dans sa troisième lettre à M. Reinaud, et par vos propres observations. (Lettres à MM. de Fraehn, Sawelief, Dorn et Bartholomae). Il semblerait que les chances de faire de nouvelles découvertes devraient en être diminuées; cependant elles existent encore pour les monnaies de bronze et pour toutes celles qui ont été émises en Perse. Cette contrée, fort peu explorée jusqu'à ce jour au point de vue de la numismatique orientale, offre un beau champ aux investigations de la science; mes recherches à cet égard n'ont pas été sans résultats intéressants pour la dynastie des Houlagouïdes.

93. FELS DE MONGHE KAAN. (Pl. XVI, fig. 28.)

Av. Dans un encadrement carré :

مونككاقا
ان لاعظم ا
لعا ▭ د(ل)

Dans le cartouche se trouve un mot Mongol à déterminer.

(¹) Classe XXIII, dynastie 75.

Rev. لا اله الا
الله وحده
لا ▭ ه

Même cartouche avec un autre mot mongol.

J'ignore si les traits qui se trouvent plus bas sont un mot ou un ornement [1]. Ce curieux type me paraît tout à fait nouveau.

94. HOULAGOU ; TEBRIS. (Pl. XVI, fig. 29.)

Av. ضرب *Monnaie*
تبريز *de Tebris.*

Rev. Un lièvre marchant à droite.

On connaît déjà depuis longtemps une monnaie d'Houlagou avec le type du lièvre qui se trouve figurée dans plusieurs ouvrages, en particulier dans celui de Pietrazewzky, fig. 457. J'ai vu en outre dans une collection privée de Téhéran une autre petite monnaie d'argent avec la même figure sur les deux faces et le nom du prince ; il n'y a donc guère de doute que notre dirhem anonyme n'ait été aussi frappé pendant le règne d'Houlagou.

95. ARGHOUN ; BAGDAD. (?) **688.**

L'avers présente dans le champ le type connu de quatre lignes en mongol, et le nom d'Arghoun ارغون au centre en

(1) C'est, je crois, le commencement et la dernière lettre de la fin du symbole, لا شريك له qui n'a pu être inscrit en entier à cause du cartouche. (S.)

caractères arabes ; à droite on lit de plus سنة ثمان ثمانين et à gauche و ستماية.

Rev. لا اله الا الله
محمد رسول الله
ضرب بغد .....(?)

96. MÊME PRINCE ; TEBRIS. (Pl. XVII, fig. 30.)

A l'avers on voit la figure d'un oiseau volant à droite et surmonté du soleil.

Rev. Un mot en mongol *khaganou?*

Et dessous :

ارغون
ضرب تبريز

Je ne connais qu'un seul autre exemplaire de cette jolie petite monnaie dans la collection de Téhéran mentionnée plus haut.

97. GHAZAN. FELS D'HAMADAN, L'AN 695.

A l'avers, le lion marchant à droite et au-dessous غازان محمود.

Rev. Dans un encadrement carré coupé en deux parties égales par une ligne horizontale :

الملك لله *le règne est à Dieu*
بهمادان *à Hamadan.*

Dans les segments extérieurs on lit :

خمس تسعين و ستماية

On possède à l'Académie impériale (Fraehn, *Supp. ad Rec.*, p. 286) un exemplaire semblable de cette rare monnaie, mais bilingue, tandis que la nôtre est purement arabe.

98. MÊME PRINCE; BAGDAD, 702.

Av. غازان محمود avec les quatre lignes en mongol et les trois caractères thibetains figurés dans la monographie de Fraehn; il y a de plus en bas : ضرب بغداد, en haut : سنة اثنين, *l'an* 2 pour 702.

Rev. Le symbole en quatre lignes; à gauche et à droite : صلى علية. Cette pièce est remarquable par son petit module et ne paraît être qu'un quart ou même qu'un sixième de dirhem.

99. ABOUSAÏD; FELS DE HAMADAN, 717.

Semblable à la variété décrite par Fraehn dans le *Bulletin de la Classe*, t. IV, p. 254; seulement ici au lieu de خلد ملكه و سلطانة, on lit distinctement خلد الله و سلطانة, formule insolite et qui suppose la suppression du mot ملكه, par manque de place.

100. MÊME PRINCE. TIFLIS, 724.

Av. Dans le champ :

السلطان ابوسعيد
بهادر خان خلد ملك

En haut : ضرب; en bas : تفلس.

En marge :

فى شهور (*sic*) سنة ربع (*sic*) و عشرين و سبعماية

Rev. Le symbole en trois lignes dans un encadrement carré ; noms des quatre Imams dans les segments extérieurs.

Type semblable à celui des n°s 164, 167 de la monographie de Fraehn.

101. MÊME PRINCE ; FELS DE L'AN 72...

Av. Mot indistinct en haut, et dessous :

السلطان الاعظم
بوسعيد بهادر خان

Ces trois premières lignes sont séparées par trois lignes horizontales et plus bas :

... (?) ... و سبعماية
سنة و عشرين
ضرب

Rev. Comme au précédent.

102. MÊME PRINCE. MÊME ANNÉE.

Fels semblable au numéro précédent, si ce n'est que les deux dernières lignes sont aussi séparées par des barres horizontales, le nombre unitaire est incertain, le mot ضرب manque.

103. MÊME PRINCE; FELS DE L'AN 730.

Av. Légendes réparties dans trois écussons ovales se réunissant au milieu du champ :

ابو سعيد | خلد ملكه | ثلثين سبعها

Chaque légende en deux lignes.

Rev. Symbole sunnite ordinaire.

Un type à peu près semblable a été adopté trente ans plus tard par les Djelaïrides.

104. MÊME PRINCE; FELS DE TEBRIS, 731 (Pl. XVII, fig. 31.)

Av. Dans le champ :

ضرب
تبريز

En marge, il reste :

... نة احدى و ثلثين و سـ...

Rev. Dans le champ une rosace, autour de laquelle il y a le symbole :

... لا اله محمد رسول الله ....

qui était probablement suivi des noms des quatre Imams.

105. MÊME PRINCE; FELS D'HAMADAN, 731.

Av. Dans un encadrement hexagone au centre :

ضرب
همدان

Et autour :

السلطان ابوسعيد بهادر خان خلد ملكه فى سنة احدى ثلثين سبعماية

Le Sultan Abousaïd Behader Khan, que son règne dure! en l'an 731.

Rev. Le symbole en quatre lignes dans un encadrement hexagone, et en dehors, traces des noms des Imams.

106. MÊME PRINCE; TIFLIS. 732.

Av. Dans un pentagone formé par dix arcs de cercle :

ضرب فى ا	*frappé dans le*
يام دوله السلطان الاعظم	*temps de l'empire du sultan suprême*
ابوسعيد بهادر خان	*Abousaïd Behader Khan*
خلد الله ملكه	*Que Dieu prolonge son règne!*

Et dans les cinq segments extérieurs :

سنة ثنين (*sic*) ثلثين (سبد) ماية

L'élif manque au nombre deux, ce qui rend cette lecture douteuse.

Rev. Le symbole et les quatre noms occupent tout le champ sans encadrement; dans le champ, entre les trois lignes du symbole, il y a : ضرب / تفلس, et quatre lacs d'amour.

Les types monétaires du règne d'Abousaïd sont très-multipliés et ceux de Tiflis se distinguent par l'élégance de

leur fabrique. Une monographie complète de toutes celles que l'on connaît déjà ferait à elle seule un volume (1).

107. SATI-BEK; FELS DE TEBRIS, 737. (Pl. XVII, fig. 32.)

Av. Dans le champ (2) :

(*Sic*) السطان *le sultan*
ساتى بيك *Sati-Beek*

En marge, il reste :

ضرب تبريز سنة سبع .... سبعهاية

Rev. Dans trois des segments qui entourent l'encadrement on lit :

En haut : محمد رسول الله
A droite : ابوبكر عمر
A gauche : عثمان على

(1) Depuis la publication de ma dernière lettre, j'ai acquis un certain nombre d'houlagouïdes avec des dates nouvelles ; je me bornerai à citer deux types d'Abousaïd déjà connus, mais qui enrichissent la série des ateliers monétaires de deux localités inédites; le premier dirhem, de l'année 729, semblable aux nos 118–127 de ma lettre à M. de Dorn, mais frappé à *Choucha,* شوشة ; l'autre, de l'année 33 de l'ère Ilkhanide, qui porte le nom d'*Abousaidia* ابوسعيدية, localité qui m'est tout à fait inconnue. Le dirhem de Ghazan (lettre à M. de Bartholomæ, no 125), où d'après Fraehn on pouvait lire *Djesireh,* est expliqué maintenant de la manière la plus satisfaisante par M. le professeur Tornberg, qui propose de lire خرت برت pour خر تبرت, *Khartbert,* forteresse du Diarbekr, à douze journées de Malatia. (S.)

(2) Le titre de *Sultan* au masculin est une irrégularité assez étrange qui ne se trouve sur aucune autre monnaie décrite de cette princesse, toujours qualifiée de *Sultane* السلطنة : on ne connaît que cinq ou six variétés de types, ceux en cuivre sont les plus rares. (S.)

Le segment effacé contenait probablement la première partie du symbole; cette jolie pièce est de la même année que le dirhem décrit dans le supplément de Fraehn, p. 104, mais son type est très-différent.

108. ANOUCHIRWAN; FELS.

Av. Dans un encadrement circulaire ondulé, avec les points diacritiques :

السلطان
انوشيروان
خلد ملكه

Dans l'un des segments il reste ضرب مهلاب , fig. 33. Je ne trouve aucune localité qui puisse s'accorder avec les éléments de ce nom, malheureusement peu distinct.

Rev. Le symbole en trois lignes placées dans le sens de la diagonale d'un carré qui les enferme et qui est entouré d'un double cercle; dans l'un des segments on lit عثمان; les autres sont détruits.

Les monnaies de ce khan sont en petit nombre et celles de cuivre plus rares encore que les dirhems.

TOGHATIMOURIDE (1).

Cette petite dynastie n'est représentée que par très-peu de types connus; il est à présumer que la plus grande partie de ceux que j'ai rencontrés à Téhéran sont inédits, d'autant plus que leur module diffère de celui des variétés dont on a publié des figures.

(1) Classe XXIII, dynastie 76.

109. TOGHA-TIMOUR; à (?), 738. (Pl. XVII, fig. 34.)

Av. السلطان العالم *Le sultan le savant*
طغا تيمور خان *Togha-timour khan*
خلد الله ملكه *Que Dieu protége son règne.*

Dans les segments on lit :

ضرب (?) .. ثمان و ا ثلثين ا سبعماية

Les éléments qui constituent le nom de la localité sont malheureusement peu distincts; peut-être faut-il lire : شريفه *Sherifa*, ville qui était située dans le voisinage de Basra : en tous cas, ce n'est pas املم indiqué par Fraehn sur une pièce analogue, *Recensio*, p. 645.

Au revers le symbole et les quatre noms dans un encadrement composé d'arcs de cercles et de lignes ondulées.

On peut remarquer comme particularité paléographique les espèces de fleurs de lis placées sur le nom de Togha.

110. MÊME PRINCE; à (?), L'AN 74....

Av. Dans un encadrement composé de quatre arcs de cercle :

فى ايام
ضرب *Frappé dans le temps du*
السلطان العادل *Sultan*, etc.
طغا تيمور خان خلد
ملكه

En marge, il reste :

ضرب . . . . . اربعين و سبعماية

Rev. Ut supra, mais l'encadrement est circulaire et le nom de Mohammed placé entre quatre lacs d'amour.

111. MÊME PRINCE; LOCALITÉ EFFACÉE, 742.

Av. Ut supra, mais dans deux segments on lit :

ضرب سنة | اثنين اربعين | .....

Les autres sont effacés.

Grand module comme pour les deux précédents.

112. MÊME PRINCE; MERAGHA, 743.

Av. Dans le champ :

ضرب
السلطان العا ..
طغا تيمور خان ..
مراغا

Encadrement composé de quatre arcs de cercle.

En marge, il reste :

سنه ثلث | و . . . . | وسبعماية

Rev. Ut supra.

113. MÊME PRINCE;... L'AN 742 OU 744 (?). (Pl. XVII, fig. 35.)

Av. Comme au n° 100. Dans les segments on déchiffre :

سنه ار.. | سرفه | سبعماية

Il semblerait qu'on pourrait lire شريفة *Cherifa,* dans

le second segment, mais la localité occuperait une place tout à fait insolite, et je pense qu'il vaut mieux y voir un nombre écrit incorrectement; l'interprétation la plus naturelle serait : اثنين اربعين

Rev. Ut supra.

AKKOYOUNLI (1).

114. YAKOUB; SEMNAN, 891. (Pl. XVII, fig. 36.)

ضرب	*Monnaie.*
السلطان الاعظم	*Le Sultan suprême*
ابو المظفر يعقوب بهادر	*Abou-l-Madhaffer Yakoub, Beohader*
(خان) خلد الله تعالى ملكه	(khan) *que le Dieu élevé prolonge son règne*
(و)سلطانة سنة ٨٩١	*et son sultanat en l'an* 891.
سمنان	(de) *Semnan.*

Rev. Au centre dans un carré : la Sura. 99-7.

فمن يعمل	*Celui qui aura fait le bien, ne fût-ce que le*
مثقال ذرة	*poids d'un atome, le verra.* (En recevra la
(خيرا) يره.	récompense.)

Il reste dans les segments extérieurs :

....الله محمد رسول الله على ولى ....

Ce dirhem a quelque analogie avec celui de la même année publié dans le *Suppl. ad Recens.*, p. 401, mais c'est

(1) Classe XXXI, dynastie 104.

une autre localité. *Semnan* est une ville située entre Rey et Dameghan.

115. (?) **LAHIDJAN.** (Pl. XVII, fig. 37.)

Av. السلطان
مير ضرب
باى (?) بهادر
سيعد
خلد الله ملكه و سلطانة

L'interprétation de cette légende est incertaine.

Dans le cartouche central : لاهجان

Rev. Ut supra.

Dans les segments, traces du symbole ; il reste à gauche : الله محمد et en bas : رسول الله.

Malheureusement la date fait défaut, ce qui rend difficile l'attribution de cette pièce. Les khans actuels du Talick portent encore les titres de *Mir* et de *Seyde* que l'on trouve ici.

Cette monnaie ayant été fortement rognée, on n'aperçoit à l'avers que de très-faibles traces d'une légende marginale.

CHAHS DU CHIRWAN (1).

Les plus anciens princes de cette dynastie, *Minoutcher, Ahistan I* et *Ferroukzade*, n'ont point frappé de monnaies à ce qu'il parait, du moins ne sont-elles pas parvenues jus-

(1) Classe XXX, dynastie 105.

qu'à nous; on n'en connaît aucune du VIe siècle. Il n'en est pas de même de *Kerchasb* dont le règne remonte au commencement du VIIe siècle, et s'est prolongé jusqu'en 620 ou 622; il a laissé un assez grand nombre de monnaies de cuivre, portant toutes au revers le nom du khalife en-Nacer. *Feribours* son fils (de 622 à 650 environ) est celui de tous ces princes dont on possède le plus de types monétaires; les fels du commencement de son règne, sous en-Nacer, sont rares, la plus grande partie appartient au khalifat d'el-Mostazem-billah. Toutes se font remarquer par l'extrême irrégularité de leurs formes; il y en a d'oblongues, de triangulaires, de carrées, etc. *Ahistan II*, fils de *Feribours*, a régné de 650 à 665. Sur toutes ses monnaies, qui ne sont pas communes, on voit figurer, soit le nom, soit le titre de khans houlagouïdes; en effet, à cette époque, le Chirwan était devenu une province du vaste empire des Mongols; quelques exemplaires portent la date 653, sans le nom du prince. Ses successeurs *Ferroukhzade II*, son fils (665-690), et son autre fils *Khaigouchtassib*, ne sont connus que par des inscriptions, et ne paraissent pas avoir exercé le droit régalien de battre monnaie, qu'à partir de cette époque les Houlagouïdes exercèrent sur toute la Transcaucasie. Ce n'est qu'au IXe siècle, sous la suzeraineté des Timourides, que le monnoyage des chahs du Chirwan recommence avec le règne de cheik Ibrahim.

Cette monnaie offre une grande analogie dans l'irrégularité de sa fabrication avec celles des Meliks du Karabagh, des Atabeks, etc., etc. Les premiers chahs paraissent n'avoir fait usage que du cuivre qu'ils tiraient des riches mines du Karabagh. Il est à présumer que cette province voisine du

Chirwan était tombée en leur pouvoir vers la fin du VIe siècle. Quant à l'émission de dirhems sous les Chirwan-Chahs contemporains des Timourides, on connaît les liens de parenté qui unissaient le cheik Ibrahim à Timour et la bienveillance dont il était l'objet de la part de ce puissant souverain ; cette circonstance suffit pour expliquer la réapparition de la monnaie d'argent.

Les variétés de types dont la description suit ont été trouvées, soit à Bakou, soit à Chamakhy, et m'ont été données par l'amateur distingué dont j'ai signalé plus haut la collection, M. Slivitzky.

116. KERCHASB, FILS DE FERROUKHZADE ; FELS (Pl. XVII. fig. 38.) [1].

A l'avers :

محمد رسول (الله)	*Mohammed envoyé de* (Dieu)
ليلك المعظم	*Le Roi très-éminent*
كرشاسب بن فرخ(زاد)	*Kerchasb fils de Faroukh*(zade)
(بن منوچهر)	(fils de Menoudjer)

Au revers :

لا اله الا الله
محمد رسول الله

[1] Plusieurs de ces monnaies ne sont plus inédites depuis que MM. Dorn et Bartholomæ ont donné la description succincte de leurs légendes dans un des derniers numéros du bulletin de l'Académie impériale des sciences ; elles sont aussi mentionnées dans le supplément posthume de Fraehn, mais sans aucun détail ; hors de la Russie on ne les connaît pas, et comme elles n'ont figuré nulle part, j'ai cru convenable de reproduire ici toutes les variétés qui se trouvent décrites dans la lettre de mon savant correspondant. (S.)

الناصر لدين (الله)	*en-Naser-leddin* (Illah)
(امير المومنين)	*Émir des Fidèles.*

Complété par la comparaison de plusieurs exemplaires, entre autres par le type publié dans le supplément de Fraehn, p. 404, qui diffère, d'ailleurs, du nôtre, par la première ligne de l'avers.

117. MÊME PRINCE; FELS.

Av.	الملك الـ....	*Le Roi au*(guste)
	..رشاسب بن فر....	(K)*erchasb fils de Fer*(roukzad)
	دبن)منوچهر	(fils de) *Menoudjer*
	شا نشاه	*Chahanchah.*

Rev. Ut supra, mais الدين au lieu de لدين à la troisième ligne.

C'est une variété inédite du type qui précède.

118. FERIBOURS, FILS DE KERCHASB; FELS. (Pl. XVII, fig. 39, *a, b, c.*)

Trois exemplaires servant à se compléter.

a)	..لدا..	*Rev.*	. . .
	محمد رسول ا . .		. . . نياو . .
	. . .عظم بالله		. . ربن كر . . .
	. . . .		. . صر امير ال . .

b)	. . . لد الا	*Rev.*	. . .
	. . حمد رسول الـ .		. . يبرز بن كرشا . .
	. . سعطصم بال . .		. . صر امير المو . .
	. . الموم . .		. . . .

c)	. . . .	Rev.	. . لعظم
	محمد		نيا و الدين اد
	. . المسعظ . . .		. . كرشاسـ . .
	. . امبرالـ . .		. . .

Le type entier devait être :

لا اله الا الله	*Il n'y a de Dieu que Dieu.*
محمد رسول الله	*Mohammed envoyé de Dieu*
المستعصم بالله	*el-Mostasem-billah*
امير المومنين	*Émir des Fidèles.*
Rev. السلطان الاعظم	*Le Sultan suprême*
علاالدنيا والدين	*Ala-eddounia-oua-eddin*
فريبرز بن كرشاسب	*Feribours fils de Kerchasb.*
نصر امير المومنين	*Soutien de l'Émir des Fidèles.*

119. AHISTAN II; FELS DE L'AN 653. (Pl. XVIII, fig. 40.)

L'avers est semblable à celui de la monnaie précédente.

Le revers, complété par une monnaie qui vient d'être publiée dans le *Bulletin scientifique* de 1855, nos 366-367, p. 100, donne :

منكا قاان
العادل الاعظم
بتاريخ سنة ثلث
خمسين ستماية

Notre exemplaire a été surfrappé sur une monnaie de Feribours, et l'on distingue les vestiges de l'ancien type.

C'est, je crois, le seul exemple connu d'une monnaie

du Chirwan où les noms du khalife et du khan mongol figurent ensemble.

120. FELS DU MÊME PRINCE. (Pl. XVIII, fig. 41.)

Cette monnaie déjà indiquée dans le *Supplément* de Fraehn, p. 149, au nombre de six exemplaires, est complétée par le nôtre où le nom du prince est écrit en entier : l'avers est emprunté aux monnaies anonymes d'Abaka-khan qu'on frappait à Tiflis vers l'an 660, ce qui donne à peu près la date de cette monnaie :

قاان

العا(دل)

Rev. احستان بن فر(يبرز)

Ahistan fils de Feribours.

SEFIDES (1).

121. THAAMASP I, L'AN 956. YESD. (Pl. XVIII, fig. 42.)

Av. Dans un cartouche central :

طهماسب سنة ٩٥٦

Autour il reste : غلام السلطان

et en bas : يزد

Rev. Le symbole chiite et autour traces des noms des douze Imams.

Les plus anciennes monnaies séfides sont tellement rares que nous n'avons pas hésité à décrire celle-ci malgré son

(1) Classe XXXII, dynastie 106.

mauvais état de conservation ; elle diffère, d'ailleurs, notablement de l'Abbasy, décrit par Fraehn, *Recensio,* p. 459.

122. CHAH ABBAS I. (Pl. XVIII, fig. 43.)

Av. Au centre :

شاه عباس

Autour, légende dans laquelle je distingue :

غلام على ابن

Serviteur d'Aly, fils de....., et d'autres mots dont je ne reconnais pas le sens.

Rev. Dans un écusson central : ضرب فدا, et autour le symbole chiite.

La forme de cet écusson empruntée aux types héraldiques européens est tout à fait inusitée sur les monnaies orientales. J'ignore quelle est la localité : *Fada* ou *Fesha* (1).

Le type et la fabrique de cette pièce me portent à l'attribuer de préférence à chah Abbas I.

123. ISMAEL ; TÉBRIS, 1170.

Av. بزر سكه از ميمنت زد قضا	*Monnaie frappée par un heureux décret.*
بنام على بن موسى الرضا	*Au nom d'Aly Rizha fils de Mousa.*
ضرب تبريز ١١٧٠	*Monnaie de Tébris,* 1170.

(1) Il existe une ville du Farsistan de ce nom, mais je n'ai pu découvrir comment elle s'écrit en persan. (S.)

Rev. Symbole chiite.

Fraehn a décrit une monnaie semblable pour l'année 1171 : *Suppl. ad recens.*, p. 363.

124. MÊME PRINCE; MÊMES LOCALITÉ ET DATE.

Même monnaie, mais d'un moindre module, demi-Abbasy.

SENDIDE (1).

125. ZADIK KHAN; TEBRIS, 1195. (Pl. XVIII, fig. 44.)

Av. يا كريم
تبريز
دار *Oh-kerim! frappé à Tebris, siége du Sultanat.*
السلطانة
ضرب
١١٩٥

Rev. Le symbole chiite :

KADJARIDE (2).

126. NASSER-EDDIN CHAH. OR. FRAPPÉ A HÉRAT, 1273.

Av. شاه قاجار
ناصر الدين *Le Sultan, fils du Sultan, Nasser-eddin*
السلطان ابن السلطان *Chah Kadjar.*

(1) Classe XXXII, dynastie 111.
(2) Classe XXXII, dynastie 112.

Rev. هرات
السلطانة *Monnaie d'Hérat, siége du Sultanat.* 1273.
دار ١٢٧٣
ضرب

Ce demi-toman a été frappé pendant la très-courte occupation d'Herat par les troupes de Nasser, qui ne s'est pas même maintenu pendant un mois en possession de cette forteresse. Mais sa prise était un fait d'armes assez glorieux pour qu'il valût la peine d'en conserver le souvenir sur la monnaie; il ne paraît pas cependant qu'on en ait beaucoup frappé, car celle-ci, malgré sa date récente, est déjà fort rare ([1]).

APPENDICE.

Je place à la fin de mon travail la description de quelques pièces fort intéressantes à ce que je crois, mais qui me laissent quelques doutes sur leur attribution; le manque de données historiques suffisantes et la disparition des mots essentiels dans les légendes, ne m'ont pas permis de leur assigner une place définitive.

([1]) Je dois à l'amitié de M. de Gille une seconde variété de ce demi-toman qu'il a rapporté de son voyage au Caucase et dont il a déposé un autre exemplaire au musée de l'Ermitage. C'est le même type, mais sans la date, le coin ayant été gravé par les assiégeants pendant le siége et une première émission ayant eu lieu à cette époque; plus tard cette date a été ajoutée pour préciser l'époque de la prise de possession. (S.)

127. DIRHEM, FRAPPÉ à BAGDAD, L'AN 450. (Pl. XVIII, fig. 45.)

Av. La première partie du symbole en trois lignes; en haut un ornement, en bas un gros point.

Légende marginale, la mission prophétique.

Rev. Seconde partie du symbole et لله répété en haut et en bas.

En marge, il reste, en commençant par le bas :

الدرهم بمدينة السلام سنة خمسين و اربع. . .

Cette étrange monnaie reproduit tout à fait les légendes des monnaies abbassides, mais avec une profonde modification dans la place qu'elles occupent, en particulier la transposition des légendes marginales; l'absence du nom du dynaste rappelle les monnaies abbassides antérieures à Mamoun; la date me paraît être 450, malheureusement le nombre centenaire est en partie effacé, ce qui en reste est peu distinct. Vous avez publié une monnaie Bouweïde, frappée à Bagdad en 351, mais son type diffère tellement de la nôtre, qu'il est difficile de pouvoir l'attribuer au même prince [1], en supposant qu'on doive lire ثلثمية.

[1] L'année 450 est particulièrement remarquable dans l'histoire de Bagdad par les événements qui se succédèrent dans cette ville. Le khalife-el-Caiem-Biamr-Illah, menacé jusque dans sa capitale par le progrès des conquêtes du Fatimide el-Mostanser-Billah, chercha à s'appuyer sur le secours de Togrul-beg, fils de Selgiouk, fondateur de la dynastie selgioukide, en le comblant de faveurs et en lui accordant les titres les plus élevés ; ce qui n'empêcha pas les partisans des Fatimides, sous la conduite d'El-basasiri, de chasser de Bagdad et le khalife et ses défenseurs : cet événement se passa dans le 11e mois de l'année 450.

128. FELS, FRAPPÉ A HAMADAN, L'AN (?).

Av. Dans un encadrement formé par six arcs de cercle.

يحيى *Yahia*
بن اسحق *fils d'Isaak.*

En marge, il reste : ضرب همدان et quelques traces de date.

Rev. لا اله الا الله
محمد رسول الله
. . . .

Les traits de la dernière ligne ne sont pas suffisamment distincts pour pouvoir être déchiffrés ; peut-être était-ce le nom du dynaste.

Je ne sais quel était ce *Yaya,* gouverneur d'Hamadan. Le type de la monnaie appartient à l'époque de la décadence des Khalifes ou plutôt au temps des Houlagouïdes ; on a

El-Basasiri se maintint dans la capitale pendant toute une année, et son premier soin fut de contraindre le peuple et les autorités à reconnaître el-Mostanser pour leur souverain. Si la monnaie qui nous occupe a été frappée avant la conquête, il est bien difficile de l'attribuer à un autre prince qu'à Caiem lui-même, malgré les raisons qui font croire qu'à cette époque les khalifes avaient déjà depuis longtemps renoncé au droit de battre monnaie ; si, au contraire, elle a été frappée sous le régime d'El-basasiri, pendant les deux derniers mois, la suppression du nom du prince Fatimide, qui devait fortement tenir à constater ses droits de souveraineté sur Bagdad, serait un oubli fort étrange. Aussi, suis-je plutôt porté à considérer ce dirhem comme étant une monnaie abbasside. On trouvera, dans l'Histoire des khalifes de M. Weil, des détails plus circonstanciés sur cette intéressante époque. (S.)

des monnaies frappées sous Ghazan qui offrent beaucoup d'analogie avec celle-ci.

129. DIRHEM FRAPPÉ EN 896. (Pl. XVIII, fig. 46.)

Av.	*Monnaie*
ضرب	
سلطان الاعظم . .	*Le Sultan suprême*
سلطان ٨٩٦ . (?) . .	*Sultan. . . . (?)*
○	
. . بن	
ادر خلد الله تعالى . .	(Beh)*ader que Dieu élevé prolonge*
ملكه و سلطانة (?)	*son règne et son sultanat.*

Au centre, dans un cartouche, probablement le nom de la localité; elle pourrait être نوذ près de Samarcande, en ne tenant pas compte du ه qui surmonte ce mot; à l'avant-dernière ligne est un mot que je ne puis déchiffrer : le nom du prince malheureusement effacé ne me permet pas de donner une attribution certaine à cette pièce qui a tout à fait le cachet timouride (1).

Rev. Au centre, dans un encadrement carré, le symbole en trois lignes, et dans deux segments, les noms des Imams avec leurs titres علی المرتضی et عثمان ذو النورین (2), le titre ordinaire de ce dernier est الغفان *le modeste.*

(1) Le prince Timouride, qui régnait à cette époque dans le Turkestan, était Ahmed-Gourekan, et le chef de la branche du Khoraçan était Houssein-Mirza ; ni l'un ni l'autre de ces noms ne s'accorde avec les restes du nom qu'on distingue encore sur cette pièce. (S.)

(2) *Otsman le possesseur des deux lumières ;* allusion aux deux filles de Mohammed que ce khalife avait prises pour femmes. (S.)

130. DIRHEM FRAPPÉ à THOUS. (Pl. XVIII, fig. 47.)

Av.	طوس	*Thous*
	سلطان الاعظم	*Sultan suprême*
	ابو المظفر (?)	*Abou-l-Modhaffer . . .*
	نويان خلد ملكه	*Nouyan, que son règne dure !*

Rev. Le symbole en trois lignes, et dans trois segments صلى (الله) علية.

Le nom de la localité n'est pas bien distinct, celui du prince est effacé, je ne sais à qui attribuer cette pièce qui, à en juger par l'épithète de نويان, paraît appartenir aux Kara-Koyounli (1).

Je renonce à décrire quelques autres pièces dont l'état de conservation, moins satisfaisant encore que celui des monnaies qui précèdent, ne nous conduirait qu'à des conjectures sans solution probable, jusqu'à ce que la découverte d'exemplaires mieux conservés en vienne faciliter l'étude, et je termine ici un travail qu'il ne m'a pas été possible d'approfondir autant que le sujet l'eût mérité; tel qu'il est, je le recommande à votre bon accueil et à l'indulgence de mes lecteurs.

Agrez, etc.

BARTHOLOMÆ.

Tiflis, avril 1859.

(1) L'attribution proposée par M. de Bartholomæ me paraît d'autant moins douteuse que dans les traits presque effacés du nom, je crois reconnaître celui d'Iskender, اسكندر, successeur de Cara-Youssouf : à la vérité, Iskender porte sur d'autres monnaies le surnom d'*Abou-en-Nasr,* mais comme son fils *Djihan-Chah* s'appelait aussi *Moshaffer,* Iskender a pû naturellement se qualifier aussi du titre d'*Abou-el-Moshaffer.* (S.)

POST SCRIPTUM.

L'impression de cette lettre était presque terminée lorsque nous nous sommes aperçu que la transcription d'une partie essentielle du manuscrit original avait été négligée; comme il s'agit de quelques rares variétés de la dynastie des Ghasnewides qui ne se trouvent pas décrites dans la Monographie de M. E. Thomas, et que c'est une occasion pour nous de faire une ou deux corrections assez importantes, nous pensons qu'il convient de placer ici, sous forme d'appendice, le passage en question. (S.)

I. DIRHEM DE MAHMOUD; DATE ET LOCALITÉ EFFACÉES.

Av. عدل
لا اله الا
الله وحده
لا شريك له
يمنيى

Rev. ⊙ لله ⊙
محمد رسول الله
القادر بالله
يمن الدوله (*sic*)
محمود

Il ne reste que quelques mots des deux légendes marginales; la contraction يمن pour يمين n'est pas de nature à laisser la moindre incertitude sur le sens de ce mot. Celui

qui figure au-dessous de la première partie du symbole est peu distinct, et me laisse quelques doutes sur sa véritable signification (1).

2. MÊME PRINCE; FRAPPÉ A ANDERABE.

L'inscription du champ est la même que pour la variété précédente, mais le mot عدل est remplacé par un autre اندراں dont les éléments, quoique bien distincts, me laissent encore quelque incertitude sur leur véritable attribution (2).

Rev. Semblable aussi au revers du n° 1, mais au-dessus du mot لله s'en trouve un autre, malheureusement effacé en partie, qui semble être la répétition de ce mot; le nom de Mahmoud est contracté de manière à prendre l'apparence d'une rosace; on lit aussi يمن pour يمين

3. MÊME PRINCE; SANS LOCALITÉ NI DATE.

Av. Le champ de l'avers comme au n° 1. Mais autour,

(1) Ce dirhem est une varieté nouvelle de celui qui est décrit par M. Thomas, au n° 31. Le mot douteux est *Yeminy*, et me paraît indiquer, comme c'est le cas pour d'autres dynasties, le nom de la monnaie; sur d'autres monnaies ghasnewides, décrites par le savant numismatiste anglais, on trouve aussi la dénomination de *Nasiry*. (S.)

(2) La Monographie de M. Thomas donne la clé de ce mystère; quelques rares variétés de ghasnewides présentent un nom de localité dans le champ même de la monnaie; dès lors il est facile de lire : اندراب, *Anderab*, pour : اندرابة, *Anderabe*, qui est l'orthographe habituelle. On voit dans le *Lexicon geographicum*, de Juynboll, t. I, p. ٩٦, que les deux formes sont admises; jusqu'à présent on ne connaissait qu'une seule autre monnaie ghasnewide d'Anderabe, frappée par le fondateur de cette dynastie, sous la domination des Samanides. (*Voy.* FRAEHN *Novæ Symbolæ*, etc., p. 15. (S.)

au lieu d'une légende marginale, il y a huit doubles anneaux ⊙ alternant avec le mot لله répété aussi huit fois.

Rev. لله
محمد
رسول الله
القادر بالله
محمود

Même légende marginale qu'à l'avers (5).

4. MÊME PRINCE; NISABOUR. DATE EFFACÉE.

Av. La première partie du symbole en trois lignes, et plus bas : ابو القسم *Abou-l-Kasem.*

En marge on lit :

بسم الله ضرب هذا الدرهم بنيسبور . . .

Rev. لله
محمد
رسول الله
القادر بالله
يمين الدوله
و امين الملله

En marge la Sura XXX. 4. 5. *A Dieu a été et sera l'empire,* etc.

(1) Une pièce à peu près semblable est décrite dans la Monographie, nº 36 ; mais la légende marginale de l'avers est toute autre et indique un dirhem frappé à Ghazna, l'an 401. (S.)

5. MAHMOUD ET MASSOUD ; ANDERABE.

Av. Première partie du symbole en trois lignes en haut : اندراب en bas quelques traces du nom : يمين الدوله
En marge il ne reste que :

بسم الله ضرب هذا....

Rev. لله
محمد رسول الله
القادر بالله
ناصر دين الله
مسعود

En marge, quelques mots de la Sura XXX 4, 5 (1).

BARTHOLOMÆI.

(1) Parmi les titres que prend Massoud, nous avons interprété l'un d'eux : *le dépositaire de la marque divine,* d'après M. E. Thomas, sans avoir pris garde à une note finale, dans laquelle l'auteur donne la véritable lecture, tirée d'une biographie manuscrite de Massoud, dans laquelle il est dit que ce prince portait aussi le titre de : حافظ لعباد الله. (S.)

Les corrections prendront place à la fin de cette livraison ; nous nous bornerons à faire encore ici une observation relative à la pièce n° 118, sur laquelle il nous paraît qu'on peut lire à l'avers : *Le Sultan Mirza Baizankor Behader, que Dieu perpétue son règne et son khalifat.* (S.)

NOTICE

SUR UN

DÉPOT DE MONNAIES ROMAINES DU IVe SIÈCLE,

DÉCOUVERT PRÈS DE BITBOURG (BEDA VICUS),

CERCLE DE BITBOURG, RÉGENCE DE TRÈVES.

Les dépôts de monnaies de l'époque gallo-romaine, que des fouilles et plus fréquemment encore le simple hasard mettent à découvert dans nos contrées et les pays limitrophes, semblent devoir être attribués à des circonstances différentes : tantôt c'est le *naulum* ajouté aux cendres des défunts pour leur faciliter le passage du Styx ; tantôt nous rencontrons les monnaies disséminées en nombre plus ou moins grand dans les substructions de bâtiments surpris à l'improviste; une autre fois c'est la caisse d'épargne d'un des habitants de nos contrées, qui, à l'approche d'un danger imminent, en temps d'attaque ou de guerre, a confié ses trésors au sein de la terre pour les soustraire aux spoliations d'un ennemi vainqueur.

Ces dépôts, quelle que soit la nature de leur origine, ont pour l'archéologie une double importance. Nous devons en étudier la valeur absolue ou numismatique et la valeur relative ou historico-topographique. Il importe donc toujours de les examiner dans leur ensemble et dans leur rapport avec les circonstances qui se rattachent à leur découverte.

C'est ce que nous essayerons de faire dans l'examen du dépôt qui fait l'objet de cette notice.

HISTORIQUE DE LA DÉCOUVERTE.

Dans le courant de l'été de 1859, le sieur Adam Wagner d'Erdorf, cercle de Bitbourg, rencontra, à une faible profondeur sous terre, un vase en forme de cruche à une anse, de terre rougeâtre, renfermant au-delà de quatre cents petits bronzes de l'époque gallo-romaine. Il fit la découverte en sortant ses pommes de terre dans son champ, situé entre Erdorf et Bauden, au lieu dit « im Nüssberg. »

Le lieu de la découverte n'est éloigné que d'une lieue et demi à peu près de Bitbourg, l'ancien *Beda vicus* de l'Itinéraire d'Antonin.

Il n'entre pas dans le cadre de cette notice de donner de grands détails sur l'importance archéologique de ces contrées. Il suffit de rappeler que Bitbourg est situé sur une des chaussées romaines, qui conduisent de Trêves à Cologne, entre la Nims et la Kyll. Cette cité si importante à l'époque gallo-romaine n'était pas moins fameuse sous les rois de la race carlovingienne.

Pour contribuer à faire apprécier le degré de rareté des types différents que nous avons à décrire, nous ajouterons le nombre de pièces des variétés que le dépôt nous présente.

Ce sont sans exception des monnaies en petit bronze du commencement du IVe siècle. Nous allons en donner la description :

DESCRIPTION DES MONNAIES.

I. MAXIMINUS DAZA.

1. IMP. MAXIMINUS P. F. AUG.

Rev. GENIO POP. ROM. Le génie debout, tenant de la main gauche une corne d'abondance, de la droite une patère; dans le champ : T F; à l'exergue : PTR.—3 pièces.

II. LICINIUS I.

2. IMP. LICINIUS P. F. AUG.

Rev. GENIO POP. ROM. Le génie avec la corne d'abondance et la patère; dans le champ : T F; à l'exergue : ATR. — 21 pièces.

3. Même type; dans le champ du revers T F; à l'exergue : BTR. — 14 pièces.

4. Même type; dans le champ du revers S F; à l'exergue : PLN. — 3 pièces.

5. Même type; dans le champ : T F; à l'exergue : PTR. — 7 pièces.

6. IMP. LICINIUS P. F. AUG.

Rev. SOLI INVICTO COMITI. Soleil debout, levant la main droite; à l'exergue : MOSTQ. — 1 pièce.

7. Même avers.

Rev. SOLI INVICTO COMITI. Soleil debout, levant la main droite; dans la gauche un globe; dans le champ : *, à l'exergue : S T. — 1 pièce.

8. Même type ; dans le champ : T F; à l'exergue : PLN. — 1 pièce.

9. Même type ; dans le champ du revers : S F ; à l'exergue : NCL. — 1 pièce.

10. Même type ; dans le champ du revers : C S ; à l'exergue : QARL. — 1 pièce.

III. CONSTANTINUS MAGNUS.

11. IMP. CONSTANTINUS AUG.

Rev. SOLI INVICTO COMITI. Le soleil levant la main droite et tenant un globe dans la gauche ; dans le champ : T F ; à l'exergue : ATR. — 24 pièces.

12. IMP. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Comme au n° 11. — 39 pièces.

13. IMP. CONSTANTINUS AUG.

Rev. SOLI INVICTO COMITI. Dans le champ : T F, l'exergue : BTR. — 49 pièces.

14. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Comme au n° 13. — 48 pièces.

15. IMP. CONSTANTINUS P. AUG.

Rev. Comme au n° 13. — 2 pièces.

16. IMP. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Comme au n° 13. — 8 pièces.

17. IMP. CONSTANTINUS AUG.

Rev. Comme au n° 13, dans le champ : T. F ; à l'exergue : PTR. — 4 pièces.

18. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Comme au n° 17. — 4 pièces.

19. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Même type; dans le champ : B-S ; à l'exergue : PTR. — 2 pièces.

20. IMP. CONSTANTINUS AUG. Tête laurée de droite.

Rev. Même type; dans le champ : S F ; à l'exergue : NCL. — 1 pièce.

21. CONSTANTINUS P. AUG. — Tête laurée de gauche.

Rev. Comme au n° 20. — 1 pièce.

22. IMP. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Même type ; rien dans le champ ; à l'exergue : MOSTQ. — 1 pièce.

23. IMP. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Même type ; dans le champ à gauche : P ; à l'exergue : P T. — 1 pièce.

24. IMP. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Même type ; dans le champ : *; à l'exergue : S T. — 1 pièce.

25. Idem, à l'exergue : T T. — 1 pièce.

26. IMP. CONSTANTINUS AUG.

Rev. Même type; dans le champ : S F; à l'exergue : PLC. — 3 pièces.

27. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Comme au n° 26. — 5 pièces.

28. IMP. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Comme au n° 26. — 1 pièce.

29. IMP. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Même type ; dans le champ : F T ; à l'exergue : PLC. — 3 pièces.

30. IMP. CONSTANTINUS AUG.

Rev. Même type; dans le champ : T F; à l'exergue : PLC. — 3 pièces.

31. IMP. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Comme au n° 30. — 2 pièces.

32. IMP. CONSTANTINUS AUG.

Rev. Même type; dans le champ: T F — *; à l'exergue : PLC. — 3 pièces.

33. CONSTANTINUS P. AUG.

Rev. Même type; dans le champ : S F; à l'exergue : PLN. — 1 pièce.

34. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Comme au n° 33. — 1 pièce.

35. CONSTANTINUS AUG.—Tête casquée de gauche.

Rev. Même type; dans le champ : S F; à l'exergue : PLN. — 1 pièce.

36. IMP. CONSTANTINUS AUG.

Rev. Comme au n° 35. — 12 pièces.

37. CONSTANTINUS AUG.

Rev. Même type; dans le champ : T F; à l'exergue : PLN. — 1 pièce.

38. IMP. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Comme au n° 37. — 8 pièces.

39. IMP. CONSTANTINUS P. AUG.

Rev. Même type; dans le champ : *; à l'exergue : PLN. — 5 pièces.

40. IMP. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Même type; dans le champ : C S; à l'exergue : PARL. — 3 pièces.

41. IMP. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Même type; dans le champ : S F; à l'exergue : PARL. — 1 pièce.

42. IMP. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Même type; dans le champ : T F; à l'exergue : PARL. — 2 pièces.

43. IMP. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Même type; dans le champ : C S; à l'exergue : SARL. — 5 pièces.

44. IMP. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Même type; à l'exergue : TARL. — 1 pièce.

45. IMP. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Même type; dans le champ : C S; à l'exergue : TARL. 2 pièces.

46. IMP. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Même type; dans le champ : S F; à l'exergue : TARL. — 3 pièces.

47. IMP. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Même type; dans le champ : C S; à l'exergue : QARL. — 2 pièces.

48. IMP. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Même type; dans le champ : T F; à l'exergue : QARL. — 3 pièces.

49. CONSTANTINUS AUG.

Rev. SOLI INVICTO. Le soleil, debout, tenant un globe; à l'exergue : PTR.

50. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. COMITI AUGG. NN. Soleil tenant un globe et un

fouet; dans le champ à droite : une étoile; à l'exergue : PLN. — 1 pièce.

51. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. MARTI CONSERVATORI. Mars debout, appuyant la main gauche sur un bouclier, la droite sur une haste; dans le champ : T F; à l'exergue : ATR. — 1 pièce.

52. Idem. A l'exergue : PTR. — 1 pièce.

53. IMP. CONSTANTINUS P. F. AUG.

Rev. Même type; dans le champ : T F; à l'exergue : PLC. — 1 pièce.

54. CONSTANTINUS MAX. AUG. Tête casquée de droite.

Rev. VICTORIÆ LÆTÆ PRINC. PERP. Deux victoires portant un bouclier sur lequel : VOT. P. R., au-dessous un autel; à l'exergue : PTR. — 1 pièce.

55. IMP. CONSTANTINUS MAX. AUG.

Rev. Comme au n° 54; à l'exergue : STR. — 8 pièces.

56. IMP. CONSTANTINUS AUG. Tête casquée de gauche.

Rev. Comme au n° 54; à l'exergue : PLN. — 2 pièces.

57. IMP. CONSTANTINUS MAX. AUG. Tête casquée de droite.

Rev. Comme au n° 54. — 1 pièce.

58. IMP. CONSTANTINUS MAX. AUG. Tête casquée de droite.

Rev. Même type; à l'exergue : T T. — 4 pièces.

IV. CRISPUS.

59. FL. JUL. CRISPUS.... Tête juvénile laurée.

Rev. CLARITAS REIPUBLICÆ ; dans le champ : T F; à l'exergue : ATR. — 1 pièce.

60. FL. JUL. CRISPUS NOB. CÆS. Tête juvénile laurée.

Rev. Comme au n° 59, à l'exergue : BTR. — 3 pièces.

61. FL. JUL. CRISPUS NOB. CAES. Tête juvénile laurée de droite.

Rev. PRINCIPI JUVENTUTIS. Figure militaire, tenant un globe de la main gauche et de la droite une haste ; dans le champ : T F ; à l'exergue : ATR. — 1 pièce.

62. Idem, à l'exergue : BTR. — 5 pièces.

V. CONSTANTINUS II.

63. FL. CL. CONSTANTINUS JUN. N. C. Tête juvénile nue.

Rev. CLARITAS REIPUBLICÆ. Le soleil marchant, la main droite levée, et tenant un fouet de la gauche ; dans le champ : T F ; à l'exergue : ATR. 3 pièces.

64. Idem, à l'exergue : BTR. — 3 pièces.

65. CONSTANTINUS JUN. NOB. CAES. Tête jeune laurée.

Rev. Même type ; dans le champ : A S ; à l'exergue : SARL. — 2 pièces.

66. FL. CL. CONSTANTINUS JUN. N. C. Tête juvénile nue.

Rev. PRINCIPI JUVENTUTIS. Figure militaire por-

tant un globe et une haste; dans le champ : T F; à l'exergue : ATR. — 2 pièces.

67. FL. CL. CONSTANTINUS JUN. N. C. Tête juvénile nue de droite.

Rev. SOLI INVICTO COMITI. Le soleil tenant un globe de la main gauche, levant la droite ; dans le champ : T F; à l'exergue : BTR. — 1 pièce.

Ateliers monétaires auxquels nous pensons pouvoir attribuer l'émission de ces monnaies.

EXERGUES GÉNÉRALEMENT CONNUS.

Trèves (Treviris).

PTR.	Prima officina trevirensis. . .	23	pièces.
ATR.		92	id.
STR.	Secunda officina trevirensis . .	8	pièces.
BTR.		133	id.
		256	pièces.

Londres (Londinum).

PLN.	Prima londinensis	37	pièces.

Arles (Arelatum).

PARL.	Prima arelatensis.	6	pièces.
SARL.	Secunda arelatensis	7	id.
TARL.	Tertia arelatensis.	6	id.
QARL.	Quarta arelatensis	6	id.
		25	pièces.

Lyon (Lugdunum).

PLC.	Prima lugdunensis.	24	pièces.

Ostia.

MOSTS. Moneta ostiensis secunda. . .	1 pièce.
MOSTQ. Moneta ostiensis quarta . . .	1 pièce.
	2 pièces.

EXERGUES INCERTAINS.

P T	1 pièce.
S T	2 pièces.
T T	5 pièces.
En tout, 352 pièces.	8 pièces.

Les lettres P, S et T indiquent probablement l'atelier et ont une valeur numérique.

La lettre T indique la ville où se trouvent ces ateliers. Mais quelle est cette ville? M. Senckler pense que cet atelier doit être cherché en Italie (1), puisque ce différent T se rencontre souvent sur les monnaies de Maxence.

Ce motif ne nous semble pas suffisant, puisque nous trouvons le même différent T sur les revers de monnaies d'autres princes, de Constantin Chlorus (2), de Gal. Maximianus (3), de Severus (4), de Maximinus Daza (5), et d'autres.

On pense que le différent T ne peut signifier *trevirensis,*

(1) *Publications de la société arch. de Luxembourg*, t. III, p. 69.

(2) Catalogue d'une collection de médailles (Collection Senckler). Cologne, 1847, p. 276.

(3) *Ibid.*, p. 287.

(4) *Ibid.*, p. 291.

(5) *Ibid.*, p. 294.

puisque Trèves est généralement désignée par TR dans ATR, PTR, ITR, prima trevirensis, BTR, STR, IITR, secunda trevirensis. Mais l'arbitraire qui existe dans les indications numériques des ateliers A, P, I et B, S, II peut aussi être admis pour l'indication de la ville même et T peut fort bien être placé pour trevirensis. Il en est bien ainsi pour l'exergue de Lyon. LC signifie ordinairement lugdunensis dans PLC, SLC; mais nous trouvons aussi des monnaies où cette ville est représentée par la simple lettre L. Nous trouvons des monnaies de Gal. Maximien qui portent à l'exergue AL, LA, PL, LP pour dire prima lugdunensis ([1]).

On objecte de plus à l'interprétation du différent T par trevirensis que Trèves n'a eu que deux officines, tandis que TT, qu'on rencontre souvent, en indiquerait une troisième. Mais, n'eussions-nous pas de preuve suffisante pour dire que Trèves a eu plus de deux officines, il n'en existe pas non plus qui prouve le contraire. Or, il y a des monnaies à l'exergue TR qui portent l'indication numérique T pour tertia. M. le docteur Elberling, qui adopte également cette interprétation du différent T, possède des monnaies en or qui portent à l'exergue : TROBT.

NCL. — 3 pièces.

Quant à cet exergue, nous nous voyons obligé de l'abandonner à la sagacité des numismates.

([1]) Catalogue d'une collection de médailles romaines, p. 286. Nous ignorons les motifs pour lesquels M. Sabatier (*Prod. de l'or, de l'argent et du cuivre chez les anciens*) croit pouvoir considérer L comme représentant l'atelier de Londres.

Légendes des revers en rapport avec le nombre des pièces.

LÉGENDES.	NOMS DES EMPEREURS.	NOMBRE de pièces.
Genio pop. rom	Maximinus Daza .	3
»	Licinius I	45

LÉGENDES.	NOMS DES EMPEREURS.	NOMBRE de pièces.
Soli invicto comiti	Licinius I	5
»	Constantinus I . .	257
»	Constantinus II. .	1
Soli invicto	Constantinus I . .	1
Comiti augg. nn	Constantinus I . .	1
Marti Conservatori	Constantinus I . .	3
Victoriæ lætæ princ. pepp . .	Constantinus I . .	16
Claritas rei publicæ.	Crispus	4
»	Constantinus II. .	8
Principi juventutis	Crispus	6
»	Constantinus II. .	2

Valeur historico-topographique du dépôt.

Ce dépôt, généralement d'une parfaite conservation, comprend 352 pièces, plus 51 moins bien conservées, ensemble 403 pièces présentant 67 types différents aux effigies de cinq empereurs et Césars. Toutes ces monnaies n'embrassent qu'un espace de onze à douze ans ; la plus ancienne, celle de Maximinus Daza pouvant être rapportée à l'an 305 après Jésus-Christ ; les plus récentes, celles de Constantin le Grand, frappées à l'effigie de Con-

stantin II, son fils, rapportées à l'an 316 ou 317 de l'ère chrétienne (1).

Ces dernières doivent servir à fixer l'époque de l'enfouissement du trésor.

Les violentes irruptions des barbares qui, vers le milieu du ve siècle, changèrent la physionomie ethnique des Gaules, furent déjà annoncées longtemps auparavant par l'infiltration insensible des peuplades germaniques.

Déjà, sous Gallien, vers le milieu du IIIe siècle, nous voyons disparaître les camps et les lieux fortifiés de la rive droite du Rhin. Les races teutoniques, pour venger les défaites de leurs ancêtres, ravagèrent ces contrées et détruisirent entre autres dans le bassin de Neuwied les camps de Heddendorf, de Nieder et d'Ober-Biber (2).

Dans le pays de Luxembourg plusieurs dépôts numismatiques, mis à découvert à Bettendorf, Lintgen, Grosbous, etc., et à Welscheid, dont les plus récentes monnaies datent à peu près de l'an 270, prouvent qu'une irruption des peuplades germaniques menaçait ces contrées à cette époque (3).

Le camp de Dalheim, la plus importante des positions militaires de notre pays sur la voie consulaire de Trèves à

(1) Mediobarbi, *Imperatorum romanorum numismata.* Mediolani, 1730, p. 474.

En 316, Constantin II était âgé d'un an, quand son père le nomma César et frappa ces monnaies à son effigie.

(2) Hoffmann, *Ueber die Zustörung der Roemer Staedte an dem Rhein zwischen Lahn und Wied,* 1823, p. 11.

(3) Engling, *Die Roemer auf dem gebiete der gemeinde Burscheid,* publications de la société archéologique de Luxembourg, t. XIV.

Metz, paraît s'être soutenu plus longtemps. Un dépôt de 14,307 médailles découvert en ce lieu, en 1842 (1), constate une première destruction de ce camp. M. Senckler, d'après l'examen de ce dépôt, fixe à l'an 313 l'enfouissement de ce trésor occasionné par une invasion ennemie.

D'après Zosime (2), cette invasion eut lieu lors du mariage de Licinius avec Constantia, fille de Constantin le Grand, mariage qui se célébra à Milan au printemps de ladite année. Constantin, dit Zosime, fut obligé de quitter l'Italie, pour repousser les Germains, qui avaient profité de son absence et infestaient le Bas-Rhin.

En octobre 313, Constantin résidait paisiblement à Trèves où il s'occupait de régler la position des prêtres catholiques (3).

Depuis lors il continua à résider à Trèves jusqu'en 316. « Cet empereur, dit dom Bouquet (4), quitta cette capitale des Gaules pour ne plus y revenir. » Il confia à ses généraux le commandement des armées. Le dernier décret de ce prince, daté de Trèves, est du mois de janvier de cette année (5). Il est probable qu'après le départ de Constantin les peuples du Nord essayèrent de nouvelles irruptions.

Le dépôt que nous venons d'interpréter paraît en être un témoignage contemporain.

(1) A. Senckler, *Trésor numismatique de Dalheim,* publications de la société archéologique du grand-duché de Luxembourg, t. III, p. 69.

(2) T. II p. 15.

(3) Codex theodosianus, titre *De episcopo et clerico.*

(4) Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules,* t. I, p. 754, et Steininger, *Gesch. der Trevirer unter der Herrschaft der Römer,* p. 248.

(5) Codex theodosianus, et Bouquet, t. I, p. 745.

JETONS DU COMTÉ DE SAINT-POL.

Pl. XIX.

Le comté de Saint-Pol ou Saint-Paul, en Artois, formait jadis une seigneurie particulière qui relevait du comté de Boulogne. Après que Charles-Quint, par les traités de Madrid, de Cambrai et de Crépy, et Philippe II, par celui de Cateau-Cambrésis, eurent renoncé à toutes leurs prétentions sur le Boulonnais, les rois d'Espagne ne cessèrent pas, pour cela, d'exercer la souveraineté directe sur le comté de Saint-Pol qui, malgré les réclamations de la France, demeura annexé aux Pays-Bas. Jusqu'au traité des Pyrénées, de 1659, Saint-Pol était donc bien une province belge; et nous pouvons la revendiquer, comme disent les Allemands, en vertu du droit historique. En attendant cette revendication (qui pourra longtemps se faire attendre), risquons une petite incursion, toute pacifique, sur cette ancienne partie de notre territoire.

Le premier comte de Saint-Pol, dont l'histoire ait conservé le souvenir, se nommait Hugues et vivait vers la fin du xe siècle. Sa fille, Roselle, épousa un comte de Guines du nom de Raoul. Leur fils, Roger, fut comte de Saint-Pol, l'an 1040 environ. Les descendants mâles de ce Raoul conservèrent cette seigneurie jusqu'à Hugues, surnommé Champ d'Avesnes, dont la fille, Élisabeth, mariée, en 1196,

à Gaucher de Chatillon, fit passer Saint-Pol dans cette dernière famille.

En 1360, le comte Gui de Chatillon mourut sans enfants et laissa Saint-Pol à sa sœur, Mahaud, qui avait épousé Gui de Luxembourg, comte de Ligny.

Leur fils, Waleran de Luxembourg, connétable de France et comte de Saint-Pol, n'eut qu'une fille, Jeanne, épouse du duc Antoine de Brabant et mère de nos ducs Jean IV et Philippe. Ce dernier avait hérité de son aïeul, Waleran, le comté de Saint-Pol. Comme il était décédé lui-même sans héritiers directs, Saint-Pol échut par succession à sa grande tante, sœur de Waleran, Jeanne de Luxembourg, qui, en 1431, mourut aussi sans laisser d'enfants. Le comté passa, alors, à son neveu Pierre de Luxembourg, seigneur de Beauvoir, dont le fils, Louis, connétable de France, fut décapité en 1475.

Les deux fils du connétable furent successivement, mais de droit seulement, comtes de Saint-Pol; l'héritage de leur père ayant été confisqué par Louis XI. Pierre ne laissa qu'une fille, Marie, qui rentra en possession des biens de sa famille et épousa François de Bourbon-Vendôme, dont elle eut deux fils, Charles et François.

Le puîné, François, fut comte de Saint-Pol. Il eut pour femme, Adrienne, duchesse d'Estouteville et héritière des biens de cette riche famille. Leur fille unique, Marie de Bourbon-Saint-Pol, femme de Léonor ou Léon d'Orléans-Longueville, succéda à toutes leurs propriétés.

La famille d'Orléans-Longueville conserva le comté de Saint-Pol jusqu'en 1705, que Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, se trouvant sans enfants, vendit le comté de

Saint-Pol à la famille de Melun [1]. Il échut ensuite, par héritage, à celle de Rohan-Soubise qui le possédait à l'époque de la révolution de 1789.

Aujourd'hui, la petite ville de Saint-Pol, qui compte environ 4,000 habitants, est un chef-lieu d'arrondissement du département du Pas-de-Calais.

La numismatique du comté de Saint-Pol, en ce qui concerne les monnaies, a fait le sujet d'un excellent article publié par notre regrettable confrère, M. Rigollot, dans la Revue française de 1850. Il y aurait peu de choses à ajouter à ce travail savant et consciencieux; mais les jetons de Saint-Pol sont encore très-peu connus. Trois de ces jetons seulement ont été publiés jusqu'à ce jour.

MM. Rouyer et Hucher, dans leur *Histoire du jeton,* ouvrage dont la seconde partie est impatiemment attendue des amateurs, ont fait connaître, p. 161, un jeton de Saint-Pol du XIVe siècle et qui doit appartenir à l'un des derniers comtes de la maison de Chatillon, Gui IV, Jean ou Gui V (1292-1360).

Le même ouvrage décrit également un autre jeton anonyme aux armes de Chatillon-Saint-Pol, qui est attribué à Guy IV, à cause qu'il porte, au revers, l'écu de France. Gui IV est, en effet, le seul des comtes de Saint-Pol de la maison de Chatillon qui ait exercé de hautes fonctions à la cour de France ; il était grand boutillier, etc. Ce jeton

[1] Marie de Nemours mourut en 1707, et sa succession fut dévolue au comte de Matignon, qui descendait de la fille de Léonor d'Orléans et de Marie de Bourbon.

avait déjà été publié dans la Revue française de 1849, p. 451.

Enfin, dans la même Revue française de 1850, p. 230, à la suite de sa monographie monétaire des comtes de Saint-Pol, M. Rigollot décrit un seul jeton, celui de François de Bourbon, comte de Saint-Pol, mort en 1545, et qui avait épousé Adrienne d'Estouteville.

Nous venons grossir cette liste, bien courte, de quatre pièces nouvelles, dans l'espoir d'attirer l'attention des amateurs sur cette petite spécialité de notre numismatique nationale, et d'arriver avec leur bienveillant concours à compléter, autant que peut l'être une monographie, la nomenclature des monuments numismatiques de Saint-Pol.

I

Écusson écartelé aux 1 et 4 de Bourgogne, aux 2 et 3 de Brabant et de Limbourg : ✠ IETTT D. LT : ATHTBRE : DV : COTE : T : STITPO. (*Jetoir de la chambre du comte à Saint-Pol.*)

—Même écusson : ✠ IETTTES ∘ LEVES ∘ IVSTE-MENT. (*Jetez, levez justement.*)

C. Cabinet de M. de Wismes.

Le nom du comte ne se trouve pas sur cette pièce, mais son attribution n'en est pas moins certaine. Car les armoiries ne conviennent qu'au seul comte de Saint-Pol de la famille de Brabant-Bourgogne, à Philippe, frère puîné et successeur de Jean IV, au duché de Brabant.

« *Jetez et levez justement* » est une recommandation de

bien compter, comme il s'en trouve d'ordinaire sur les jetons destinés au calcul. On jetait les jetons dans une boîte à chaque somme que l'on appelait, puis on les levait, on les prenait pour les compter et en faire le total.

II

Écu losangé, parti, au 1, de France au bâton de gueules péri en bande, brisé de trois lions d'argent, qui est Bourbon-Vendôme ; au 2 de Luxembourg. Dans les coins extérieurs de l'écu des roses quinte-feuilles accostées de deux palmes : ✠ MARIA * DE * LVCEMBVRGO ∘°∘ COMITISSA :

— Croix ailée, fleuronnée, évidée en cœur et anglée de quatre fleurs de lis : ✠ VINDOCINENSIS : + : ET : + : SANCT : × : PAVLI :

C. Cabinet de M. de Wismes.

Marie de Luxembourg avait épousé en premières noces Jacques de Savoie, comte de Romont, dont elle eut deux filles. Devenue veuve, elle se remaria le 8 septembre 1487 avec François de Bourbon-Vendôme, bisaïeul du roi Henri IV. Ce jeton, qui n'indique pas sa destination particulière, a été frappé après ce second mariage et peut-être à son occasion. La fabrique de cette pièce et la forme des lettres des légendes rappellent beaucoup les jetons sortis de l'atelier de Tournai.

III

Écu enroulé aux angles supérieurs et timbré d'une couronne à cinq fleurons, parti, au 1, écartelé aux 1 et 4 de France, à la cottice de gueules brochant sur le tout,

aux 2 et 3 de Luxembourg, ou plutot d'Estouteville, qui est Bourbon-Saint-Pol. Au 2, burelé d'argent et de gueules de dix pièces, au lion de sable armé, lampassé et couronné [1] d'or, qui est Estouteville : + ADRIANE . D . DE . TOVTEVILLE. C. DE . S. POL (*Adrienne, duchesse de Touteville* (*ou Estouteville*), *comtesse de Saint-Pol.*

— Le chiffre FA. (*François . Adrienne*), couronné d'une couronne à cinq fleurons; au-dessous, 1555; autour : + IZOSA TETHILA · TETHILMEI DE · E · XIRÂ-THÎ [2].

C. Cabinet de M. Vanden Broeck.

Adrienne, duchesse d'Estouteville, vicomtesse de Roncheville, baronne de Cleuville et de Briquebec, unique héritière de sa maison, épousa, à Paris, le 9 février 1534, François de Bourbon, comte de Saint-Pol, second fils de Marie de Luxembourg, mort le 1er septembre 1545. Leur fils, François IIme du nom, gouverneur du Dauphiné, mourut l'année suivante; et la duchesse Adrienne, qui, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, n'avait, pour lui succéder, qu'une fille unique, décéda à Trie, en 1560, âgée de quarante-huit ans. Elle fut enterrée dans l'abbaye de Vaimont où est le tombeau de ses ancètres.

En 1555, à la date que porte le jeton, Adrienne avait perdu son mari et son fils. Le chiffre F.A. figure donc là comme un souvenir.

(1) Le graveur, ce qui arrive du reste fréquemment, a oublié la couronne du lion.

(2) *Voir*, sur cette singulière légende, la lettre de M. Lelewel, p. 527.

IV

Écu couronné et entouré de deux branches de laurier, portant de France, au lambel d'argent de trois pièces, à la barre de gueules, qui est Bourbon-Longueville : H . DORLEANS · DVC · D LONGVEV COM SOWE D NEVFCHAS^L EN SVIS^SE.

— Écu couronné et entouré de cordelières, écartelé aux 1 et 4 de Bourbon-Longueville, et aux 2 et 3, d'Estouteville : M.D. BOVRBON · DV^S. D. LONGVEV. ET. TOVTEVI^E. CONTESS^E. D S^T PAVL.

C. Cabinet de M. Quandalle, à Paris.

Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, comtesse de Saint-Pol, veuve de Jean de Bourbon, duc d'Enghien, et de François de Clèves, duc de Nevers, épousa en troisièmes noces (1563), Léonor d'Orléans, duc de Longueville, souverain de Neufchâtel en Suisse, marquis de Rothelin, gouverneur de Picardie, etc., etc., mort en 1573.

Marie était fille et héritière de François de Bourbon et d'Adrienne d'Estouteville, dont nous venons de décrire un jeton. Son fils aîné, Henri, duc de Longueville et souverain de Neufchâtel, qui figure, avec sa mère, sur cette pièce, mourut en 1595.

Les cordelières de veuve d'une part, et le nom de Henri d'Orléans de l'autre, limitent la date de ce jeton entre les années 1573 et 1595. A l'élégance de sa fabrication et à la régularité de sa frappe on le croirait bien plus moderne.

Nous supposons qu'il a été forgé au moulin, dans l'atelier de Paris.

Marie de Bourbon mourut le 7 avril 1601.

R. Chalon.

JETONS DE PRÉSENCE

AUX

FUNÉRAILLES, ETC., DES QUARTIERS DE LA HAYE.

En voyant l'assiduité avec laquelle les *numismates-travailleurs* ont défriché depuis si longtemps le vaste champ de la numismatique, et spécialement dans les dernières années, on pourrait craindre que les publications numismatiques ne vinssent à être interrompues, à défaut de médailles ou de monnaies nouvelles à publier.

Mais cette crainte (et le temps le prouvera) n'est pas fondée, car il reste beaucoup à rectifier de ce qui a été écrit auparavant, et de temps en temps des terres jusqu'alors inconnues, inexplorées ou seulement indiquées, viennent se joindre au champ numismatique précédemment cultivé. C'est pourtant déjà une bonne fortune pour un numismate de faire une course dans une telle région à peine connue, et de communiquer les fruits de ses recherches aux amateurs.

Les quartiers de la Haye présentent cet avantage. Ils ont une numismatique spéciale, non décrite ni même indiquée, autant que nous sachions, par aucun des annalistes ou nombreux poligraphes de cette ville. Pourtant les méreaux ou jetons de présence aux funérailles et en cas d'incendie des quartiers de la Haye, forment une assez jolie et une assez

intéressante série de médailles, dignes d'une description spéciale.

Dans notre notice : « *Deux cents méreaux des corporations de métiers des Pays-Bas,* insérée dans la *Revue de la numismatique belge,* 3e série, t. III, en indiquant, p. 110, deux méreaux de la Haye, des *pharmaciens* et des *porteurs de bière,* nous avons déjà décrit ou indiqué une vingtaine de ces pièces, qui étaient destinées à servir de jetons de présence. Dans chaque quartier, s'était formée une corporation pour se prêter assistance mutuelle aux funérailles; quand un habitant du quartier venait à mourir, ou en cas d'incendie, chaque membre de la corporation était appelé à y assister, suivant le numéro que portait son jeton. Ce numéro s'y trouve presque toujours *gravé,* mais la plus grande partie de ces jetons est *frappée.* Il y en a même qui sont assez jolis et qui offrent des figures ou des légendes intéressantes pour l'histoire et l'archéologie de la Haye.

Nous prions les lecteurs de la *Revue* de nous accompagner dans notre promenade numismatique dans les quartiers de la Haye. Nous suivrons l'ordre chronologique, le millésime des méreaux.

1. 1637. Du marché aux Tourbes (*Turfmarkt*) [1].

Av. Des vaisseaux chargés de tourbes et une vue prise du marché aux Tourbes avec le canal le *Spuy* en face; légende : DE GHEBVREN VAN DE TURFMARCT. 1637 (Les voisins du marché aux Tourbes.)

[1] Datant du commencement du XVIIe siècle, DE RIEMER, *Beschryving van 'sGravenhage,* t. I, p. 93.

Rev. Dans un encadrement NV. (pour numéro); légende :

GETROV IN BRANT E(n) NODT
ALS TORF E(n) HOVT V NOD.

(Fidèles en cas d'incendie et de mort, comme les tourbes et le bois vous sont nécessaires).

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 22 du catalogue de Van Gelder.

Tiré du Cabinet royal à la Haye, ainsi qu'une grande partie des numéros suivants, grâce à l'obligeance du directeur, M. J. F. G. Meyer. Le Cabinet de l'hôtel de ville de la Haye possède l'avers, ciselé très-joliment en argent.

2. 1638. Du marché (aux Herbes) (*Groenmarkt*) (1).

Av. Un château avec trois tours; légende : DE BVERT VAN DE MART. (Que veut dire ce château?)

Rev. Le n° 21 (gravé).

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 21.

3. 1640. Jeton commun des funérailles, sans destination de quartier.

Av. Des funérailles. Au-dessus : MEMENTO MORI, frappé, mais au-dessous gravé, 1640.

Rev. Entre deux branches avec fleurs :

ABSENT.
× ST(uivers) V ×

(L'amende pour l'absence est 5 sous).

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 29.

(1) De Riemer, t. I, p. 582.

4. 1641. Du long Canal (*Lange Gracht*) (1).

Av. Un canal avec un pont de briques; légende : DE . BUERT . VAN . DE . LANGE . GRACHT × (frappé).

Rev. 1641 (estampillé), 46 (gravé).

Cuivre jaune. Dim. 29.

5. 1643. De la rue Vieille de l'École (*Oude Schoolstraat* (2).

Av. B(uurt) V(an) D(e) O(ude
SCHOOL STRAET
1643

Rev. N° 28.

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 32.

6. 1644. Du quartier du Midi (*Zuid buurt*).

Av. Une main sortant des nues tient une balance. Au-dessous : ALLES × RECHT. (*Tout droit.*) Légende : DE ZUYD-BUURT, entre le millésime : 1 × 6 — 4 × 4.

Rev. 40 (gravé.)

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 31.

6 *. 1645. Jeton commun. Comparez n° 3.

Av. Des funérailles ; au-dessous : 1645 (frappé).

Rev. N° 6 (gravé).

Cuivre jaune. Dim. 30.

7. 1645. De la rue de Boekhorst (*Boekhorst straat*) (3).

Av. B(uurt) V(an) D(e)
BOVCHORST
STRAET
1645.

(1) De Riemer, t. I, p. 93.
(2) Id., t. I, p. 599.
(3) Id., t. II, p. 96.

Rev. N° 23.

Cuivre jaune. Gravé. Dim. 32.

8. 1645. Du quartier dit *Hofspui* (1). (Le canal de la cour.)

Av. 1645.
DE BVERT
VAN T
HOF
SPUI.

Rev. 15 (gravé).

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 29.

9. 1645. Du quartier des Plantards (*Korte* ou *Willige Pooten*) (2).

Av. Un arbre à deux étages, à branches et racines étendues : 16-45; légende :

DE—PEN(ning)—SY—GEGO(ten)
TE BEG(raven)— D(e) BV(uren van de) POT(en).

(Cette médaille ou jeton est coulé pour l'ensevelissement des voisins du quartier de Poten.)

Rev. DIT IS
GEORDIN(eert)
DE BOET(e) OR-
DINARIS DIE
NI(e)T EN COM
PAR ꝏ EERT. N°
(84).

(1) De Riemer, t. I, pp. 76, 93.

(2) La représentation de l'avers y fait allusion. Comp. de Riemer, t. I, pp. 82, 761-763, et le n° 30 suivant de cette notice.

Entre les syllabes *par* et *eert* se trouve un ᔕ, soit pour indiquer le mot ᔕ *Stuiver* (sou), ou le chiffre 5 renversé; la légende se traduirait donc : Ceci est ordonné, que l'amende ordinaire pour celui qui ne comparaît pas est un sou ou cinq sous. Comp. n° 3 : *Absent* 5 *stuivers*.

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 35.

Tiré de la collection du prof. N. C. Kist à Leyde, et de celle de M. H. Salm à Amsterdam. Comparez n° 30.

10. *Av.* = N° 3, avec le millésime 1646.

Rev. = Mais : ABSENT
6 STV(ivers).

Collection H. Salm.

10*. = N° 10, mais ABSENT
8 STV(ivers).

Collection du professeur Vander Chijs, à Leyde.

11. 1646. De la rue des Béguines (*Bagynestraat*) (1).
Av. Une béguine avec voile et paternoster : 1 × 6 - 4 × 6.

Rev. EENDRACHT
VREEDE × EN
GOEDE STAET ×
SI ONDER DE BV
EREN VAN DE
BAGINE STRAET.

(Que la concorde, la paix et le bien-être règnent chez les voisins de la rue des Béguines.)

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 27.

(1) De Riemer, t. I, p. 93.

12. 1646. De la même rue.

Av. Un brancard entre les mots : ANNO — 1646.

Rev. = N° 11, avec une différence dans l'abréviation du mot : BAGINE ST(raat).

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 30.

13. 1646. *Av.* Un sablier ailé, placé sur une tête de mort : 16-46; légende : × KERCK NOORDER ZYTS BUYRTE (frappé).

Rev. Un brancard et le n° 6 (gravé).

Cuivre jaune. Dim. 29.

14. 1646. Quartier inconnu.

Av. 1646
O. W. S. (frappé)
54 (gravé).

Rev. Lisse.

Cuivre jaune. Dim. 29.

Ce jeton et celui avec le millésime 1647 et les lettres M. B. V. W, n° 17, sont du même médailleur. Nous n'avons pu trouver des quartiers ou rues de la Haye, dont les noms s'adaptent à ces initiales, et le style de la gravure très-prononcée diffère un peu de celle des autres jetons de la Haye de ces temps; ces jetons appartiennent peut-être donc à une ville voisine de la Haye.

15. 1646. Du quartier de Saint-Antoine.

Av. Saint Antoine lisant ; derrière lui, des murailles : 16-46.

Rev. S. ANTHONIS × BVERT (1).
N° 7 MVT (gravé.)

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 37.

16. 1647. Du même quartier.

Av. Saint Antoine, mais placé au milieu du jeton et entouré de trois bordures, entre lesquelles on lit, en lettres frappées au poinçon : S. ANTEVNIS BUERT. 1647.

Rev. S A B (gravé).
22.

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 31. De la collection de M. H. Salm, à Amsterdam.

17. 1647. Quartier inconnu.

Av. 1647.
M. B. V.
W. (frappé).

Rev. 42 (gravé).

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 27.

Comparez n° 14.

18. 1647. Du quartier de *Blyenburg* (2).

Av. Une tour ou un bourg (*burgt*), entre deux B. Charade pour indiquer *Blyen-burg-buurt.*

Rev. Des funérailles. MEMENTO MORI, 1647.

Cuivre jaune. Gravé. Dim. 21.

19. 1649. De la rue de l'Agneau (*Lammetje Groen.*)

Av. Un agneau placé devant un arbre vert et entouré d'une couronne de feuilles vertes, pour indiquer un agneau

(1) De Riemer, t. I, p. 94.
(2) Id., t. I, pp. 94, 743.

placé *au milieu de la verdure* (*Lammetje* (*in het*) *groen*). Les lettres L. G., placées au-dessus, l'indiquent aussi; dans l'exergue se trouve le millésime 1649 (frappée).

Rev. 8 (gravé).

Cuivre jaune. Dim. 29.

Cette rue, *'t Lammetje Groen*, tirant son nom d'une enseigne, est déjà mentionnée sur la carte de l'an 1665; elle se trouve à la fin du Spui, près de l'hôtel de *Bois-le-Duc*.

On a déjà attribué ce jeton au *Lammeren Gild* de Groningue. Nous n'avons pas osé affirmer cette attribution. *Voyez* la *Revue numismatique belge*, l. c., p. 107, n° 106.

20. 1650. De la rue du Chat (*Katerstraat*) (1).

Av. Un chat sous un arbre (21 gravé).

Rev. B(uurt) P(enning) V(an)
CAETER
STAET
TOT DEN
HARDER (frappé).
(1650) (gravé).

Jeton du quartier de la rue du Chat jusqu'à celle du Berger (*Herderstraat*).)

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 29.

Comparez n° 31.

21. 1652. Du canal du Prince (*Prinsegracht*) (2).

(1) De Riemer, t. I, p. 95.

(2) Id., t. I, pp. 95-96. Ce canal, creusé en 1642-1643, tire son nom du prince Frédéric Henri d'Orange.

Av. Buste du prince Frédéric Henri d'Orange.

Rev. PRG = PR(ince) G(racht)
A° 1652.

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 29.

22. De la rue du Nord et du Brochet (*Noord en Snoekstraat*) (1).

Av. Un brochet et l'étoile du Nord entre des nues. 39 (gravé).

Rev. EENDRACHT
VREDE EN GOEDE
STAET SY ONDER
DE BUYREN VAN
DE NORT EN DE
SNOEKSTRAET
1652.

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 30.

23. 1652. De la rue du Moulin (*Molenstraat*) (2). Nous ne le connaissons que par un catalogue.

24. 1652. De la rue nouvelle de l'École (latine). *Nieuw Schoolstraat* (3).

Av. Au champ :

NIEUWE SCHOOLSTRAET
J V D L D

Légende : EET EN DRINCT ZYT VROLYC MIZ DEZEN.

(1) De Riemer, t. I, p. 96.
(2) Id., t. I, p. 78.
(3) Id., t. I, p. 600. Maintenant le *Zuilingstraat*.

(Mangez et buvez et soyez joyeux).

Cette légende indique peut-être des réunions gastronomiques ou du moins des *fêtes de quartier*, qu'on retrouve encore en Allemagne et en Belgique. Une boîte pour les réunions, provenant du quartier de Saint-Antoine, me fut montrée par M. P. C. G. Guiot, échevin de la Haye, à qui nous devons plusieurs éclaircissements pour notre petit travail.

Rev. Une tête de mort et à côté d'elle des ossements. Au-dessous : 1652. Légende : GEDENCT DAT GHY DEES GELYCK MOET WESEN.

(Souvenez-vous que vous serez comme ceux-là). C'est la contrepartie de la légende de l'avers.

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 29.

25. 1653. Du quai des bateaux d'ordonnance (*Veerkaai* [1]).

Av. Un bateau d'ordonnance (*Veerschip*), sous voile. Légende : TRACHT. NAE. EEN. GOEDE. HAVE. 1653. (Cherchez à entrer à bon port).

Rev. BVERT.
PENNINCK
VAN DE
VEERKAY
(n° 4)

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 35.

26. 1655. Des rues du Berger et de la Bergère (*Herder- en Herderinnestraat*) [1].

Av. Un berger avec son troupeau. Légende : BONVS.

[1] De Riemer, t. I, p. 93. Creusé en 1646.

PASTOR . PRO . OVIBUS . SVIS. (Un bon pasteur veille sur ses brebis).

Rev. Une mère entourée de ses enfants. Légende : IN AMORE VIVIT MVNDVS. A° 1655. (Le monde vit par l'amour).

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 55.

Cette médaille, qui se rencontre assez souvent, est attribuée aux rues susdites de la Haye. Dans les environs de ces rues se trouvait l'église des Mennonites, et les rues s'appelaient aussi le *Liefdebuurt*. *Voy.* la carte de 1665, n°s 57, 79 et 81, où elles sont nommées : *De nieuwe getrouwe Herderstraat* et *Herderinnestraat*, sans doute à cause d'enseignes de maisons connues se trouvant dans ce lieu.

27. 1655. Du quartier *Oost West Einderyk*.

Av. B(uurt) V(an)
HET
OOST WEST
EINDERYCK
1655.

C'est la partie orientale du Westeinde. Une liste générale manuscrite des quartiers de la Haye de l'an 1750 l'indique sous le nom de *Oost-west Einde* et *Assendelftstraat;* la liste de l'an 1795 sous celui de *Oost-west Eindenryk*.

Rev. Deux os mis en sautoir : au-dessus, une tête de mort et la légende (gravée) : MEMENTO MORI.

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 32.

28. 1669. De la rue du Nord, du Brochet et de la rue Large (*Noord- Snoek- en Breedstraat*).

Av. Un brochet, une rue pavée (*ripa*) et l'étoile du Nord entre des rues. (N° 30 gravé).

Rev. EENDRACHT
VREDE EN GOEDE
STAET SY ONDER
DE BVREN VAN
DE NOORT SROEC (pour *Snoek*)
EN BRESTRAET
1669.

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 31.

29. 1669. Du quartier du Nord (*Noordeinde*) (1).

Av. Champ lisse ; légende : D.(e) NOORDENSE-BUERT VRYERS (frappé).

Rev. ANNO 1669. 6 (estampillé ou gravé).

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 50.

C'est le méreau ancien des jeunes gens du *Noordeinde*. Comparez n° 51 avec le millésime 1778.

30. 1670. Du quartier des Plantards. (*Pooten*) (2).

Av. Un saule à trois branches, faisant allusion au nom de la rue *Pooten*, indiquant qu'autrefois c'était un canal ou chemin longé de saules.

Comp. n° 9.

BVERT VAN
DE POOTE.

(1) De Riemer, t. I, pp. 78, 83.

(2) Il y a deux rues à la Haye de ce nom indiquées sur la liste de l'an 1750, celles *de Willige pooten* et *de Korte pooten*.

Rev. Un brancard :

OM TE (pour porter)
DRAGEN
1670.

Celui qui devait assister à porter le brancard devait délivrer ce jeton.

Cuivre jaune. Frappé. Comparez n° 9.
Dim. 34.

31. 1673. De la rue du Chat (*Katerstraat*),
Comp. n° 20.
Av. Un chat s'appuyant à un arbre.
Rev. Un brancard; au-dessous : 1673; au-dessus : A O G.

Cuivre jaune. Frappé. Tiré de la collection du professeur N. C., Kist, à Leyde.

32. 1677. Jeton commun (?).
Av. Des armoiries entourées de lambrequins, au milieu un D (D(ragen)) 16-77.

Rev. N°
DRAGEN.

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 53.

33. 1694. De la rue du Voleur de Vaches (*Koediefstraat*).
Av. Une vache. 1694.
Rev. Un brancard.

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 31.

34. 1694. De la rue des Pêcheurs (*Visscherstraat*) (1).

(1) De Riemer, t. I, p. 96.

Av. Deux os en sautoir; au-dessus, un sablier ailé et une tête de mort couronnée.

Cet avers a déjà servi pour une autre médaille qu'on distribuait aux funérailles pour en faire souvenir les porteurs.

Rev. N° 16.

BEGRAFENIS
PENNING VAN
DE BUERT VAN 'T
VISSCHERS DYK
A° 1694.

Cuivre. Forme ovale. Dim. 41-38.

Tout indique la pauvreté de ce quartier.

35. 1697. Du quartier dit *Nieu Noord Oostenryk.*

Av. Au champ :

NIEU
NOORT
OESTEN
RYCK (1)
A° 1697.

Rev. Un brancard ; sous le millésime : A° 1697 (2).

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 36.

36. 1698. Du quartier d'Orange (*Oranje buurt*).

(1) La liste MSS. de l'an 1795 l'indique sous le nom de *Denne weg* ou *Nieuwe Oostenryks buurt ;* celle de l'an 1750 l'appelle comme le méreau. Comparez n° 47.

(2) Dans la collection de M. H. Salm, avec revers lisse.

Av. Un oranger divisant la légende du champ.

DE
ORANJE
BVRT VAN D(e)
OOST—BVYTE(n)
SIN—GEL [1]
16-98.

Rev. A° 1697. 12 et un brancard. = N° 35.

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 36.

37. 1704. Du quartier du Marché aux Poissons (*Vischmarkt*) [2].

Av. Trois aiglefins; légende : × DEN : BLOCK : VAN : DE : VISMARCK.

Rev. Un cygne marchant; légende : GEMAECKT : DEN : 21: JANNEW. 1704. (Frappé le 21 janvier 1704.)

Cuivre jaune. Frappé. De forme ovale, avec bélière. Dim. 30/25.

38. 1706. Du quartier du Cloître des Jacobins (*Jacobynen klooster buurt*).

Av. JACOBYNE
CLOOSTER BUERT × (frappé)
15 (gravé).

Rev. Des funérailles : MEMENTO MORI (frappé), 1706 (gravé).

Cuivre jaune. Dim. 29.

(1) De Riemer, t. I, p. 100.
(2) Id. t. I, pp. 75 et 631.

39. 1716. Du quartier de la Nouvelle rue du Brasseur (*Nieuwe Brouwers dwars straat*) (1).

Av. D(e) N(ieuwe) B(rouwers) D(wars) S(traat) B(uurt)
1716.

Rev. Un brancard, une fosse, un obélisque; c'est une imitation du beau méreau de feu M. Van Orden, pl. XXIII, n° 1, et cette conformité corrobore ce que nous avons avancé dans la *Revue, l. c.*, p. 115, au sujet des deux méreaux de Van Orden, pl. IX, n° 1, et pl. XXIII, n° 1.

40. 1720. Du quartier du Canal comblé (*Gevulde gracht*) (2).

Av. Trois poissons, formant une figure à six branches; n° 9. Légende : DE BUURT VAN DE GEVULDE GRAGT.

Rev. Des funérailles : MEMENTO MORI et 1720.

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 38.

41. 1722. De la Vieille rue de la Taupe et de la Demoiselle Ida (*Mol en Juffrou Ida straat*) (3).

Av. (Gravé).

BUERT
VAN DE OUDE
× MOL EN JUFFROU
IDA STRAET
1722.

et un brancard.

(1) Ainsi indiquée sur les listes des années 1750 et 1795.
(2) De Riemer, t. I, p. 81.
(3) Id., t. I, pp. 95, 79.

Rev. Tête de mort ceinte de lauriers, posée sur deux os en sautoir ; légende : ME MEN TO MORI (frappé, beau coin).

Cuivre jaune. Dim. 38. Tiré du *Museum Westreeno-Tielianum.* à la Haye.

42. S. d. Des rues dites *Pape et Nobelstraat* (1). Puisque le même revers que le précédent se trouve sur ce beau méreau, nous le rapportons aussi à la même époque.

Av. Un moine mendiant ou frère quêteur ; légende : PAPE EN NOBELSTRAET.

Rev. = N° 37.

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 38.

43. 1725. Du quartier dit *Zuid Singel* (2).

Av. Une rosette. Légende : ⊙ SUYT ⊙ CINGEL ⊙ BVERT (frappé).

Rev. Un brancard. Légende : MEMENTO MORI 1725. (Gravé.)

Cuivre jaune.

44. 1730. Du quartier dit : *Westeinde van het Achterom* (3).

Av. Tête de mort ceinte de lauriers, posée sur deux os en sautoir. Légende : HET WESTENT VAN 'T LANG AGTEROM. 1730.

Rev. Des funérailles :

APT. SENT. 6 ST(uivers), N° 14.

Cuivre jaune. Frappé. Tiré du *Museum Westreeno-Tielianum.*

(1) De Riemer, t. I, pp. 74, 79.
(2) Id., t. I, p. 100.
(3) Id., t. I, p. 76.

45. 1730. Du quartier dit : *Bezuiden Houtsche weg* (le chemin longeant le bois au midi).

Av. BEZUYEN HOUTSE
BUURT.

Rev. Un brancard entre les mots :

OM TE
DRAGEN
1730.

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 35.

46. 1732. Du canal de l'Arsenal (*Amunitie gracht* [1]).

Av. A(munitie) G(racht), n° 1 (frappé).

Indiqué ainsi sur le plan de la Haye de l'an 1729, sous le n° 109.

Rev. Des funérailles : MEMENTO MORI (1732 gravé).

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 28.

47. 1735. Du quartier *Oost Noordenryk.*

Av. Des funérailles. Au-dessus :

OOST
NOORDENRYK

Au-dessus : n° 15 (gravé).

Rev. JACOBUS VAN
RYSWYK. DEEKE
NICOLAES HOFMAN
ADRIANUS VAN DER
MEER, HOOFMANS,

(1) De Riemer, t. I, p. 94.

HUYBART VAN
MAANEN
SECRETARIS
1735.

Cuivre jaune. Frappé.

Comparez n° 35 et 50.

M. L. Ph. C. van den Bergh a découvert dans les manuscrits de M. de Riemer, qui se trouvent dans les archives du royaume des Pays-Bas, un octroi ou règlement de quartier (*buurt brief*) du quartier *Oost Noordenryk*, de l'an 1706; c'est une rénovation de l'ancien octroi de l'an 1639, d'où il résulte que ce quartier, partant de l'église du Cloître (*Kloosterkerk*), comprenait la partie septentrionale du Voorhout, le Denneweg et le Boschkant.

47*. 1738. Des quartiers dits : *Jonge Goud-Heere en Molen buurt.*

Av. Un moulin; à côté : N° (12). Légende : D.(e) JONGE GOUT HEERE EN MOLENBUURT, entourée d'une guirlande.

La liste de l'an 1750 indique, *sub* n° 9, le *Goudleerbuurt,* et celle de l'an 1795, le *Goudleerhuisbuurt,* pour indiquer probablement un quartier où se trouvait une fabrique de cuir doré servant à tapisser les murailles des hôtels ou grandes maisons. La liste de l'an 1795 contient encore, *sub* n° 10, le quartier : *Jonge Goud Leerhuis en Molenbuurt,* c'est celui du méreau. Il se trouve à la fin du *Westeinde,* où existent encore des moulins, et où il y avait autrefois une seigneurie (*heerlykheid*) dite *Kortenbosch.*

Rev. Des funérailles. Au-dessus, une tête de mort et

des os en sautoir. Au-dessous, 1738. Entouré d'une guirlande.

Cuivre jaune. Frappé. Collection de M. le professeur Vander Chijs, à Leyde et de M. Stricker, à la Haye.

48. 1745. De la rue Nouvelle et de la rue des Flamands (*Nieuwstraat en Vlamingstraat*).

Av. B(uurt) × V(an)
NIEV STRAET
VLAMINGSTRAET
(II.) (Gravé).

Rev. Des funérailles. = N° 18, de *Blyenburg* de l'an 1647. 1745 (gravé).

Cuivre jaune. Dim. 29.

49. 1746. Jeton commun de funérailles.

Av. Des funérailles : MEMENTO MORI 1746 (frappé).

Rev. N° 20 (gravé).

Cuivre jaume. Dim. 22.

50. 1770. Du quartier dit : *Oost Noordenryk*.

Av. OOST
NOORDENRYK
H. MES. DEEKEN
JV. HULST HOOFTMAN
W. V. LAAK HOOFTMAN
L. HOMAN HOOFTMAN
A OVERSTRATEN
SECRETARIS
1770

Rev. Des funérailles.

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 36. Comparez n° 47.

51. 1778. Du quartier du Nord (*Noordeinde*).

Av. D. NOORDENSE BUERT VAN DE JONGE LUYDEN. T. AELBERS, DEEKEN, W. HENDRISIUS, HOOF(tman) J. HAAKSMA H(ooftman), N. ROOSENBURG, SECRETARIS. ANNO 1778.

Rev. Des funérailles. Au-dessus, un 2 gravé.

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 30.

Comparez n° 29.

L'an 1778 est la date la plus récente que nous ayons trouvée sur un des méreaux de cette catégorie. On s'en est servi encore longtemps après, probablement jusqu'à ce que les funérailles par *quartier* fussent abolies et remplacées par les funérailles *en général,* exécutées par la régence de la Haye. Un jeton de présence des porteurs de tourbes, datant du XVIIe siècle, porte encore le millésime (changé au burin) de 1815.

52. L'avers représente un porteur de tourbes; le revers, des funérailles, avec la légende : DE MENS STERFT RAS, (*l'homme meurt subitement.*)

Collection de M. Kist [1].

[1] Nous avons indiqué d'autres méreaux de corporations de métiers de la Haye dans la *Revue, l. l.,* pp. 110-113. Les n°s 124, 141, 142, 143, 144 sont aussi des jetons de présence aux funérailles d'un membre de la corporation du métier.

En voici deux autres tirés de la collection de M. Stricker, à la Haye :

Il prouve qu'il y a quarante ans on se servait encore de ces jetons de présence. On m'a raconté que l'opposition d'un jeune avocat, qui refusa de payer l'amende demandée à cause d'absence, y a mis fin : *Tempora mutantur et nos mutamur in illis.*

Il y a encore quelques autres méreaux des quartiers de la Haye, qui ne portent pas de millésime.

53. S. d. Du quartier dit : *Oosteinde van het achterom.*

Av. Les armoiries de la province de Hollande et de la

52*. *Av.* Un carrosse attelé de deux chevaux ; légende : ANNO 1715.

Rev. BEGRAFENIS
PENNING
VAN
COETSIERS
BUSSE
N° 8.

Plomb. Frappé.

52**. *Av.* = 52 *.

Rev. Un brancard avec la bière ; légende : DRAAG PENNING. N° 8.

Plomb = 52 *.

Et un troisième, 52***, tiré de la collection de M. P. C. G. Guyot, échevin (*wethouder*), à la Haye :

Av. Les armoiries de la corporation, dites *les armoiries de saint Luc ;* légende : DE PENNING VAN SINDT LUCAS GILDT.

Rev. En haut N° 97 (gravé).

En bas 1654 ; le tout séparé par une corde et entouré d'une guirlande.

Cuivre jaune. Frappé.

C'est le méreau des peintres, teinturiers et vitriers, formant une seule corporation. Plus tard, les peintres, se séparant des métiers moins nobles, formèrent, en l'an 1662, une corporation spéciale, qui donna naissance à l'Académie de dessin (*Teeken Akademie*), érigée en 1780. (*Voy.* DE RIEMER, t. I, p. 640-644, et SCHELTEMA, *Redevoering,* 1819)

Haye liées par un nœud de ruban. Légende : × BVVRT × VAN HET OOSENT VAN T × ACHTEROM (frappé).

Rev. 13 (gravé).

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 28.

Cette partie de la ville : *het Achterom,* longeant le *Binnenhof,* la résidence du gouvernement, était sujette à la juridiction commune de la province de Hollande et de la ville de la Haye.

54. S. d. De la maison de pitié dite de *Nieuwkoop* (1).

Av. La vue de cette maison assez étendue, très-bien gravée.

Rev. N° 12
BUURT
VAN T HOF VAN
NIEUWKOOP.

Au-dessus une tête de mort, posée sur deux os en sautoir.

Cuivre jaune. Gravé. Dim. 291.

55. S. d. De la rue de la Tour (*Toorenstraat*) (2).

Av. La grande église avec sa tour; légende : TOOREN STRAET.

Rev. Des funérailles et le n° 25.

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 29.

56. S. d. De la même rue.

Av. = N° 49.

(1) De Riemer, t. I, pp. 571-577.
(2) Ib., t. I, p. 77.

Rev. Tête de mort, posée sur deux os en sautoir.

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 29. De la collection de M. Kist.

57. S. d. Du canal dit *Het Spui* (1).

Av. Un pont de briques à trois arches; légende : EENDRACHT × MAEKT × MACHT, traduction de la légende de beaucoup de monnaies des Pays-Bas : *Concordia res parvæ crescunt.*

Rev. Une fleur :

.T. VOOR.
.SPUY.
.N° (15).

Cuivre jaune. Frappé. Dim. 41.

58. Du même canal.

Av. Des funérailles; légende : × GEDENCKT × TE × STERVEN ×; traduction du *Memento mori,* de plusieurs autres méreaux.

Rev. = N° 31. N° 19 (gravé).

Tiré du *Museum Westreeno-Tielianum.*

59. Du pont de la Chapelle (*Kapelsbrug*), avec la représentation de la chapelle démolie depuis longtemps, selon un catalogue.

Nous n'avons pas encore retrouvé ce méreau.

Presque toutes ces pièces sont assez rares. On sait que la régence de la Haye, en les retirant de la circulation, il y a environ quarante années, les a vendues et ainsi livrées à la fonte.

(1) De Riemer, t. I, pp. 76, 93.
(2) Id., t. I, p. 475.

Voici, pour en finir, encore un jeton ayant servi au même usage dans le village de *Ryswyk,* voisin de la Haye, et célèbre par la paix de l'an 1697.

60. *Av.* Les armoiries parlantes du village, se composant de trois *ryswilligen* (saules) : l'écu est surmonté d'un heaume de chevalier et placé entre le millésime 16-43 (frappé).

Rev. 22 (gravé).

Cuivre jaune. Dim. 27.

J. Dirks,
de l'Académie royale des sciences
des Pays-Bas.

Lewarde, septembre 1859.

CORRESPONDANCE.

A M. Chalon, *directeur de la* Revue de la numismatique belge.

Monsieur,

La *Revue de la numismatique belge* s'est déjà plusieurs fois occupée des jetons de Tournai; je pense donc qu'il vous sera peut-être agréable d'en faire connaître quelques-uns inédits ou dont l'atttribution était restée indéterminée. Je serais moi-même heureux si les recherches que je fais en ce moment sur la numismatique tournaisienne pouvaient intéresser les lecteurs du savant et précieux recueil que vous publiez.

Recevez, je vous prie, Monsieur, mes salutations empressées.

Comte de Nedonchel.

Tournai, le 10 octobre 1859.

JETONS HISTORIQUES DE TOURNAI.

(Pl. XX.)

N° I. Une tour crénelée et posée sur une croix fleurdelisée dont les bras sont encadrés dans quatre arceaux ornés;

légende : VIVE : TOVRNAI : QVI : IAMAIS : NA : TOVRNE : .

Rev. Une dame coiffée à l'antique ayant un léopard couronné et rampant à sa gauche; de sa gueule semble sortir une petite légende, probablement celle qui se lit sur la pièce : NE : POVI : GVER : DAMES : PENETRE(r).

Il y a sur le revers de cette pièce une allégorie dont le sens paraît facile à saisir : la dame représenterait la ville de Tournai où le léopard anglais cherchant vainemen tà pénétrer, est forcé de s'écrier : *Ne puis guère (la) dame pénétrer.*

C'est à l'époque où le roi d'Angleterre, déjà maître de la plus grande partie de la France, cherchait encore à s'emparer des villes restées fidèles à leur légitime souverain, que ce jeton a dû être frappé; le cri : *Vive Tournai qui jamais n'a tourné* indique la courageuse détermination des habitants qui, loin de céder à la défection devenue presque générale, proclamèrent pour leur roi Charles VII, dès l'année 1422, date présumable de l'émission de ce curieux jeton.

N° II. Le buste de Charles-Quint est vu à mi-corps dans une épicycloïde, la tête du monarque est couronnée. Il tient de la main droite un glaive levé et de la gauche, le globe terrestre au-dessus duquel on remarque une petite tour; légende : ✠ . VIVE . CARLE × EMPEREVR * DE . ROMME.

Rev. Les deux colonnes d'Hercule ayant des couronnes pour chapiteaux et la devise de Charles V dans le champ sur deux lignes interrompues par les colonnes : P—LVS—

OV—LTR—E; légende : EN TOVTE . SAISON . LA . PAIS . ET . BONE.

Le dessin de la pièce est d'une fort médiocre exécution et l'orthographe en est peu correcte. Il n'y a aucune date, mais ce jeton a dû être frappé vers la même époque que celui que cite la Revue (t. V, 2e série) avec l'année 1530, et dont celui-ci est une variété inédite. Il en existe encore un autre fort semblable à celui-ci, mais qui en diffère cependant en ce qu'au lieu de la petite tour, il a sur ses deux faces l'aigle bicéphale d'Autriche. Il doit à cause de son identité provenir de la même origine.

N° III. Le buste de Charles-Quint remplit le champ, la tête est ceinte de la couronne impériale. Le grènetis intérieur s'arrête aux premiers fleurons; légende : VIVE : CHARLE : EMPEREVR : DES : ROMME.

Rev. Une tour crénelée à trois donjons séparés par des pignons; elle a porte ouverte, herse et meurtrières; deux chiffres : un cinq à la gauche et un trois à la droite de la tour indiquent la date de la pièce : 1553; légende : ✠ GETONS : CŌTONS : PAIONS : LEAVME (loyalement).

N° IV. Une croix de Bourgogne traversant un briquet étincelant auquel est suspendue la Toison d'or; au-dessus un grand K gothique surmonté d'une petite couronne dans la légende. Du côté gauche du briquet se voit une petite tour et à droite une rose sur sa branche; légende : JECTOIRS * POVR * CEVLX * DES * FINANCIES * 1513. ❀

Rev. Un grand écusson couronné occupe tout le champ et coupe la légende dans le bas de la pièce; ce sont les armes d'Autriche et d'Espagne composées de 16 quartiers;

légende : DILIGITE ⁜JVSTICIA(m)× QVI⁜JVDICA(tis) ⁜TRAM(terram).

L'attribution de ce jeton à la ville de Tournai semble d'abord un peu hasardée, mais une étude détaillée de la pièce paraît devoir lever les doutes à cet égard. On peut remarquer, sur le champ du revers, la petite *Tour* qui est bien semblable à celle que les graveurs mettaient sur certains jetons tournaisiens avant ou vers la date de l'émission de celui-ci ; ensuite la *Rose* qui se trouve de l'autre côté du briquet est l'attribut bien connu de la famille royale de Lancastre, dont était issu le monarque anglais qui s'était emparé de cette ville quand le jeton y fut frappé, en 1513.

On voit au revers de la pièce les armes du prince Charles qui régna plus tard sous le nom de Charles-Quint ; ce qui indiquerait que ce jeton se rapporterait à lui. On pourrait donc croire qu'il a été frappé pour rappeler la visite que, bien jeune encore, ce futur empereur fit le 15 octobre 1513 dans la ville de Tournai, où il fut reçu magnifiquement par le monarque anglais. C'était, en effet, un événement remarquable pour la ville et digne d'être rappelé par une médaille, que la présence dans ses murs de ces deux illustres personnages ; il y eut à cette occasion des fêtes remarquables dont les historiens ont raconté les détails (1).

(1) « Le 15 octobre 1513, Charles, âgé de 13 ans, fit son entrée à Tournai par la porte de Marvis. Henri VIII s'avança avec toute sa cour pour le recevoir jusqu'à la fausse porte. Toute la noblesse de la ville et les consaulx accompagnèrent le jeune prince portant un flambeau jusqu'à l'abbaye de Saint-Martin où il alla descendre au son de toutes les cloches de Notre-Dame. Le lendemain, la place fut dépavée et on en fit

On remarquera, à la fin de la première légende, le mot anglais : *financies* pour finances, qui fait croire que l'ordonnance de la pièce avait été confiée à un de ces insulaires peu versés dans la langue française. Nous avons plusieurs variétés de ce jeton : le catalogue de Van Orden en cite deux : les n°s 206 et 208 du t. II ; et Van Mieris, t. I, p. 385, n° 2.

A M. R. Chalon, *directeur de la* Revue de la numismatique belge.

Monsieur et honoré confrère,

Sur une planche portant le n° XII, insérée dans la 3e livraison de votre Revue, pour l'année courante, et se composant de diverses monnaies mérovingiennes et autres, dont quelques-unes m'ont paru au premier aspect à peu près indéchiffrables et de nature à préparer des tortures à l'esprit des OEdipes présents et futurs de la numismatique, M. Dirks offre à vos lecteurs deux charmants tiers de sol d'or, déjà bien connus des archéologues, mais qu'on aime d'autant plus à retrouver dans la notice du savant numis-

une arène pour courir la lance où le roy d'Angleterre et le jeune prince tinrent leur partie..... » *Hist, de Tournai*, par Chotin, t. II, pp. 95 et suiv.

mate de Lewarde, qu'outre le mérite du travail ils présentent encore celui assez rare et toujours si appréciable d'une parfaite conservation.

Le premier de ces *triens* appartient à la ville de Lyon, ainsi que nous l'apprend la légende de l'avers, + LVGΔVNO FIET. Le *delta* grec au milieu de lettres romaines y est remarquable, *fiet* est ici pour *fit* qui lui-même est l'abréviation de *fecit*. Sur les monnaies de la première race, le verbe *facere*, à la troisième personne du singulier de l'indicatif, se reproduit souvent sous la forme abrégée qu'on vient de signaler.

M. Dirks a bien lu la légende du revers, « GVIRIVS ET PETRVS » qui sont les noms des deux officiers monétaires signataires de cette jolie pièce. Cet accouplement des noms de deux *monnoyers* sur un même *triens*, n'a rien d'insolite; entre autres exemples, on lit en légende sur un tiers de sol de Châlons-sur-Saône, ou de CAVILONNO « BONIFACIO ET WENTRIO » (1).

Les lettres L et V, la première à gauche et la seconde à droite de la croix élevée sur un globe, sont les initiales du mot *Lugdunum*.

La forme du diadème perlé, sur la tête du personnage impérial ou plutôt royal figuré à l'avers de notre pièce lyonnaise, se fait aussi remarquer.

Le second *triens* qui a également appelé notre attention sur la planche qui accompagne la notice dont il est ici question, provient de l'atelier monétaire de la célèbre ville

(1) Sur un autre *Triens* d'Isernore (ISERNOBERO) on voit figurer seul le nom du monétaire WENTRIO ou VENTRIO, seul.

gallo-romaine de Trêves, illustrée par Ausone dans son poëme *de Mosella*, où les murs de cette grande cité sont qualifiés, *muri augusti et augustæ mœnia urbis*, et dans l'*Ordo nobilium urbium* du même poëte, où il assigne à la métropole des *Treviri* le quatrième rang parmi les villes de l'empire romain.

Av. TREVERIS CIVITATE. Tête ceinte d'un double diadème, profil tourné à droite.

Sur les monuments historiques, géographiques, numismatiques de l'antiquité relatifs à la ville de Trêves, on lit également TREVIRI et TREVERI. Cette dernière orthographe se rapproche davantage de celle qui a prévalu.

Rev. Victoire qui rappelle celle du revers des monnaies de Théodebert. Elle est ici tournée à droite, elle porte un globe crucifère, ses ailes sont traînantes et leurs bouts touchent le sol de la terrasse sur laquelle la statue est posée. La légende assez confuse au premier aspect, quoique les caractères romains en soient encore du bon temps, porte, VICTORI AAGSTR. Je pense qu'il faut en remplir les lacunes et la lire ainsi, VICTORIA AuGuSToRum; cette pièce serait alors commémorative de la *victoire des deux Empereurs,* sur le territoire des *Treveri* ou *Treviri,* ou, du moins, dans leur voisinage, et peut-être, de celle que remportèrent sur les Allemands Valentinien et son fils Gratien et que les historiens placent à l'année de notre ère, 368, victoire qui a été célébrée dans ces termes par l'auteur de ce même poëme de la Moselle déjà cité, et où il dit en parlant du Rhin auquel cette rivière mêle ses flots, « qu'en » baignant les murs de Trêves, il a vu les triomphes com-

» muns du père et du fils, et leurs ennemis défaits, rejetés
» au delà du Neckar, du fort Lupodunum et des sources
» du Danube encore inconnues aux Romains (1). »

Je ne dois pas omettre, Monsieur et très-honoré confrère, d'indiquer ici avec M. Dirks que sur le *triens* dont il est question, on remarque au revers, un astre quelconque (sans doute, une étoile), à gauche de la statue de la victoire, et à l'exergue un double V lié, W. Ce chiffre peut offrir l'indication ou l'initiale du nom d'un monétaire ou monnoyer. (On vient déjà de voir un de ces officiers des monnaies, portant celui de *Wentrio*). Quant au symbole de l'étoile sur les médailles, il se reproduit souvent sur celles des empereurs, des familles romaines, et d'un grand nombre de villes et de rois. Au temps du paganisme il était considéré sur les premières comme celui de l'apothéose. Cet astre sur les médailles des villes désigne quelquefois, dit Millin (2), l'acroscope de celle qui les avait fait frapper. L'étoile indiquait encore, comme sur les deniers de la famille *Rustia*, le mois de mars qui commençait alors l'année. Ce symbole ferait-il ici allusion au mois où aurait eu lieu la victoire à l'occasion de laquelle le tiers de sol d'or dont il s'agit, aurait été frappé chez eux par les Tréviriens ? on peut en douter.

Pour ce qui concerne, Monsieur et très-honoré confrère, *la monnaie d'or (solidus), semi-byzantine et semi-barbare,*

(1) Spectavit junctos natique patrisque triumphos,
Hostibus exactis Nicrum super, et Lupodunum,
Et fontem Latiis ignotum annalibus Histri, etc.
(Auson., *Mosella*)

(2) *Dictionnaire des beaux-arts,* au mot *Étoile.*

(je me sers ici des propres termes de l'auteur), qui figure en première ligne sur la planche de M. Dirks, voici ce que m'en écrit le numismate le plus expert à exprimer, en toute connaissance de cause, une opinion motivée sur ce nume (M. Boudard). « J'ai remarqué; me dit-il, dans le 3° numéro de la *Revue de la numismatique belge* de cette année, une monnaie avec des caractères runiques qui ressemblent singulièrement aux caractères ibériens. Cette ressemblance m'avait frappé, il y a longtemps, dans mes recherches sur la comparaison de l'écriture ibérienne avec d'autres écritures anciennes de l'Europe, mais, je ne suis pas prêt à faire cette publication ; la question est tellement étendue, et les documents sur l'écriture runiques sont encore si rares, qu'il est difficile de donner quelque chose de certain sur le sujet. C'est ce qui me fait m'abstenir de me prononcer en ce moment sur la curieuse médaille dont je vous parle. »

Si le docte, mais trop modeste auteur de la *Numismatique ibérienne,* Monsieur et excellent confrère, crut devoir s'abstenir d'émettre dans cette circonstance une décision qui serait, à juste titre, considérée comme le *verbum magistri,* combien à plus forte raison dois-je me défendre de hasarder la mienne à ce même sujet, malgré, ou plutôt même à cause de la trop bonne opinion que M. Dirks a conçue *de mes lumières en numismatique* et qu'il a bien voulu exprimer aux lecteurs de notre Revue à la fin de son article sus-mentionné *sur des monnaies anciennes trouvées en Frise.*

Me bornant donc ici au rôle du Dave de la comédie romaine, je dirai volontiers à notre bienveillant collaborateur :

Davus sum, non Œdipus.

Veuillez recevoir, Monsieur et honoré confrère, la nouvelle assurance de mes sentiments d'amitié et de dévouement.

Le Bon CHAUDRUC DE CRAZANNES,
de l'Institut de France, etc.

A M. R. CHALON, *président de la Société de la Numismatique belge.*

Bruxelles, le 14 novembre 1849.

TRÈS-CHER COLLÈGUE ET AMI,

Si je doute de pouvoir donner une traduction complète de la singulière légende dont vous m'avez parlé, je me hâte, du moins, de vous communiquer quelques indices qui peuvent mettre sur la voie pour parvenir à l'explication de cette énigme.

. . . . . .

. . . . Mais l'inscription est, je pense, réellement grecque : elle peut provenir des expéditions des croisades, en partie, et des études du XVIe siècle. Or :

IZOSA : ἢι (si) ζωσα — ζώς, ζωή, vivus, viva ; ζάω, vigeo, revivisco, lætus sum.

TETHILA : τεθιλα — θάλλω, vireo, floreo ; *perfect.;* τέθηλα ; θαλος, germen, proles, filius, honor, gloria, decus.

TETHÍLMEI DE : τεθλιμει δὲ — θλίβω, premo, affligo ; *præterit. passiv.,* τεθλιμμαι.

E XIRÂTHI : ἡ χηραθι — χήρα, vidua ; χηραζω, viduo, facio viduum ; ἡ χηρωσις, viduatio.

Il est incontestable : le grec est dans la légende ; ι, η, y sont *i*, parce qu'ils se prononcent *i*. Peut-être qu'il y a : *Si læta florui, affligor viduata ;* ou quelque chose de semblable. Mais, pour avoir l'explication, il faudrait examiner la légende grammaticalement et fouiller *infimam græcitatem* de du Cange. Peut-être y trouverait-on ἴζωσα. Je doute de pouvoir entreprendre cet examen, d'être en état de le faire avec succès ; c'est pourquoi je prends la liberté de vous adresser ces faibles indices.

Agréez le sentiment et les salutations affectueuses de

Votre tout dévoué,

J. Lelewel.

MÉLANGES.

Numismatique des Arabes avant l'Islamisme, par Victor Langlois. Paris, Durand et Rollin, 1859, in-4° de 158 pages et 5 planches.

Dans ce remarquable travail, M. V. Langlois a entrepris de réunir et de faire connaître, en les déchiffrant, les monuments numismatiques que nous ont laissés les Arabes, avant l'époque de Mahomet. Parmi les différents peuples de la péninsule arabique qui firent usage de la monnaie, il faut placer en première ligne les Nabatéens, nation nombreuse et puissante qui confinait à la Syrie et à la Palestine, et dont les monuments attestent un haut degré de civilisation. Les premières monnaies des rois de la Nabatène (نبط - נבט) furent signalées par M. François Lenormant dans le catalogue du baron Behr. Ces pièces étaient auparavant reléguées parmi les incertaines de la Syrie. Dans la Revue française de 1858, M. le duc de Luynes fit de ces médailles l'objet d'un mémoire fort savant. Il parvint à déchiffrer d'une manière incontestable leurs légendes en caractères sinaïtiques et prouva à l'évidence que ces monnaies, que M. Lenormant avait le premier attribuées aux rois de Pétra, appartenaient, en effet, à ces princes de la Nabatène. M. le duc de Luynes avait laissé peu de chose à faire pour traiter cette partie de la numismatique anté-islamique. C'est ce que M. Langlois n'hésite pas à reconnaître en ren-

dant pleine justice au travail de son devancier, « qui sera « toujours considéré, dit-il, comme un modèle de critique « éclairée et de profonde érudition. » Il est toutefois probable que de nombreuses découvertes nouvelles, de pièces sur lesquelles l'attention des numismates n'avait pas été fixée, ne tarderont pas à rendre fort incomplètes les monographies de M. le duc de Luynes et de M. Langlois.

Le royaume de Mésène ou de Characène (ميسان) forme le sujet du deuxième chapitre. Ce royaume était situé sur les rivages du golfe Persique, et avait reconquis son indépendance quand la domination des Séleucides cessa dans les contrées de l'Asie centrale. Le fondateur de cette dynastie arabe se nommait Spasinès et sa capitale Spasini-Charax. Elle se prolongea jusque vers la fin du IVe siècle de notre ère ; mais son histoire est pleine de lacunes et d'obscurité. Les rois dont M. Langlois a cité des médailles, sont : *Artabaze I* (62, 61 av. J.-C.); *Tiraeus* (29 av. J.-C.); *Attambile I* (عظام باله) (de l'an 14 av. J.-C. à l'an 2 ap. J.-C.); *Adinnagaus* (اذينغهس) (22 à 23 de J.-C.); ...*connésès* (111-112), le nom de ce roi est incomplet des premières lettres ; *Attambile III* (116 de J.-C.); puis un roi incertain avec une légende syriaque dans laquelle on reconnaît le mot *Malk,* roi ; la légende du revers laissant deviner le mot ΒΑΣΙΛΕΩΣ, en lettres grecques déformées. Toutes ces monnaies de Mésène sont grecques par leurs types et leurs légendes.

Le florissant et éphémère royaume de Palmyre (Tedmour. تدمر), occupe les pp. 78 à 118. Un denier d'or d'Odheyna II, pièce unique et classée parmi les incertaines du cabinet de France, ouvre la série, assez nombreuse des

pièces palmyréniennes de Zénobie, de Vaballah et d'Odheyna ou Odénat III que les légendes grecques appellent Athénodore. Toute cette numismatique se rattache pour le style des pièces et leur valeur monétaire à la numismatique impériale romaine, grecque ou latine.

M. Langlois, qui avait déjà traité, d'une manière étendue, de la numismatique du royaume arabo-arménien d'Édesse, dans son mémoire sur les monnaies de l'Arménie, décrit, dans ce nouvel ouvrage trois pièces qu'il suppose frappées par des émirs arabes d'Édesse et qui se distinguent de celles des princes arméniens par l'idiome des légendes. L'auteur pose en principe que toutes les monnaies d'Édesse, qui portent des légendes grecques, appartiennent aux règnes des toparques de race arménienne et que celles qui offrent des légendes syriaques peuvent avoir été frappées par des émirs arabes.

Atra. — الحضر, place forte située entre le Tigre et l'Euphrate dans le désert de Sendjar, était la capitale d'un petit État de race arabe, dont on a aussi quelques rares monuments numismatiques. Ce sont des deniers d'argent de Marc-Aurèle, de Faustine, de Lucius Vérus et de Lucille, ayant au revers le nom d'un roi Maanou, nom arabe معنو que les légendes grecques de ces pièces ont rendu par Μάννος.

On sait que quelques villes du nord de l'Arabie, qui s'étaient volontairement soumises aux Romains, avaient conservé le droit de battre monnaie, au nom des empereurs. M. Langlois cite parmi ces villes : Bostra, Esbus, Moka, Philippopolis, Rabatamoun רבתעמון, Adraa et Pétra.

Rien de plus obscur et de moins connu que l'histoire

anté-islamique du midi de la péninsule arabique. M. Langlois s'est efforcé de porter quelques lumières dans ces épaisses ténèbres que commencent à dissiper des monuments épigraphiques en caractères *mousnad* ou hymiarites récemment découverts dans l'Yâman. Mais, malgré toutes ses recherches, il n'a trouvé, jusqu'à ce jour, aucune pièce qui pût être attribuée avec quelque vraisemblance aux *Tobba* ou rois de ce pays. Cependant, M. Ruppell a fait connaître une monnaie, frappée en Abyssinie, avec des légendes grecques, par le *négus* Ela-Amêda, que les écrivains byzantins appellent Aphidas, laquelle porte au revers le nom du tobba himyarite Dhou-Nowâs que les Grecs et les Syriens nomment *Dimion, Dimnus, Dunaan,* et dont le nom est écrit Διμηαν sur les médailles (1). Cette curieuse monnaie est contemporaine de Justin Ier (490 à 525 de J.-C.); elle a été trouvée dans les ruines d'Axum.

Un des nomes ou préfectures de l'Égypte portait le nom de nome arabique, son chef-lieu était Phacusa (Fakous) et sa population, ainsi que son nom l'indique, était d'origine arabe. Une médaille de la onzième année du règne d'Adrien, ou de l'an 128 de notre ère, ayant à l'exergue le mot APIBIA, est attribuée à ce nome.

La numismatique du royaume abyssinien d'Axum termine l'ouvrage de M. Langlois. Elle ne se compose encore que d'un nombre assez restreint de monuments; mais cette pénurie tient, sans aucun doute, au peu de communications entre l'Europe et cette contrée, et à l'ignorance pres-

(1) Ruppell, *Reise in Abyssinien,* t. II, p. 344 et 429; atlas, pl. VIII, nº 6.

que absolue de la langue et de l'histoire éthiopienne. Toutefois, il paraît certain que les *Négus* battirent de nombreuses monnaies en Abyssinie, au moins pendant toute la période du Bas-Empire ; car plusieurs médailles, portant les effigies des rois abyssins, qui vivaient aux VIe et VIIe siècles de notre ère, nous sont parvenues. Les pièces d'or des rois abyssins portent exclusivement des légendes grecques, tandis que leurs monnaies de cuivre offrent des inscriptions en caractères éthiopiens. Trois pièces d'or et une quinzaine de monnaies de cuivre sont jusqu'à présent connues. Les pièces d'or portent, des deux côtés, une tête diadémée, encadrée dans une couronne, tandis que le type du cuivre est d'un côté le *négus* assis tenant un sceptre crucigère, de l'autre une croix dans une couronne. M. Langlois donne la description et la gravure de quatre de ces curieuses monnaies qu'il attribue aux *négus* Ela-Amêda, 536-542, Ela-Sahl, Ela-Samara ? 603-614, et Armâh, 644-658. « Son « travail, dit-il, n'est, à proprement parler, qu'une ébau- « che qui a pour but d'engager les numismatistes à recueil- « lir avec grand soin les précieux monuments monétaires « qui pourraient leur arriver des contrées situées au sud « de l'Égypte. Bientôt, nous l'espérons du moins, M. An- « toine d'Abbadie entreprendra la description des mon- « naies d'Éthiopie qu'il a en sa possession ; ce sera alors « le premier travail d'ensemble qui aura été tenté sur « cette importante série de monuments numismatiques. » M. d'Abbadie a résidé longtemps dans ce pays, et en a rapporté une riche moisson de monuments historiques. Le catalogue de ses manuscrits éthiopiens a paru en 1859 (Paris, impr. imp., in-4°).

Les planches de M. Langlois ont été exécutées sur cuivre par M. L. Dardel, qui a accaparé, en France, et non sans raison, le monopole de ce genre de gravure.

R. Ch.

Les monnaies de Canut et de Sifroid, rois pirates normands et fondateurs du comté de Guines (928-965), par C. A. Serrure. Paris, Hoffmann, 1858, in-8°, avec vignettes sur bois.

La découverte du trésor numismatique faite, en 1840, à Cuerdale, eut le privilége d'attirer longtemps l'attention des sommités de la science par le grand nombre et l'importance des pièces qu'il renfermait. Tour à tour, MM. Hawkins, Haighe, Cartier, de Longpérier, Hermand, Poey d'Avant et de Koehne s'en occupèrent, sans parvenir cependant à résoudre les problèmes que présentaient les monnaies dites *des rois de la mer*. Il était réservé à M. Serrure, fils, de trouver l'explication de ces singulières pièces.

Les chroniques et l'histoire en main, l'auteur prouve, de la manière la plus évidente, que le nom de Canut qui figure sur ces deniers, est celui de Canut, frère d'Harold II, roi de Danemark, et que le nom de Sifroid est celui de son cousin. Canut et Sifroid étaient des *viking*, des rois de la mer, des chefs de pirates, des corsaires, des voleurs enfin, membres d'une famille très-intéressante par ses crimes, ses atrocités et surtout par son audace, qui est constamment l'apanage des voleurs en grand.

Ces aventuriers arrivèrent un beau jour, — c'était vers 928, — sur les côtes de la Morinie, où ils se conduisirent en véritables normands. Arnould le Vieux, comte de Flandre, marcha contre eux; mais ne pouvant les chasser, il leur concéda le territoire qu'ils occupèrent et où ils fondèrent le comté de Guines.

Ce fut en qualité de souverains qu'ils frappèrent monnaie à Quintovic, à Cunetti ou Cunneti et à Eboraïce. Quelles sont ces localités? Quintovic, déja connu dans les annales de la numismatique de la race carlovingienne, était situé sur la Canche, près d'Étaples. Cunetti ou Cunneti, c'est encore Quintovic, comme le démontre M. Serrure de la manière la plus évidente. Quant à Eboraïce, ce nom peut tout aussi bien convenir à Évreux qu'à York. Cependant, l'auteur préfère la dernière localité à cause de la ressemblance des monnaies de Canut et de Sifroid, avec celles qui ont été frappées dans cette ville, au nom de saint Pierre, vers 920 à 950.

La publication de M. Serrure est un travail consciencieux, qui va droit au but, sans préambule ni digressions, ni hors-d'œuvre; les arguments y sont présentés nettement et clairement; en un mot, c'est un travail qui fait le plus grand honneur aux connaissances historiques et numismatiques de M. Serrure, et dont nous recommandons la lecture aux personnes qui s'occupent de la numismatique du haut moyen âge.

Ch. P.

Des hohen deutschen Ritter Ordens Münz-Sammlung in Wien, mit steter Rücksicht auf das central Archiv des hohen Ordens, geschichtlich dargestellt und beschrieben (La collection numismatique de l'illustre ordre Teutonique à Vienne, présentée et décrite d'après les sources historiques conservées dans les archives de l'ordre), par le docteur B. Dudik. Vienne, chez Gerold, grand in-4° de 267 pages, avec 27 planches sur cuivre.

M. Vossberg avait déjà rendu, par sa publication si intéressante intitulée : *Geschichte der preussichen Münzen und Siegel,* un service important à la numismatique de l'ordre Teutonique ; M. Dudik complète, en quelque sorte, cette œuvre, en décrivant les monnaies, médailles et jetons qui sont conservés dans la collection numismatique de l'association à Vienne, et dont la maîtrise est, depuis nombre d'années, pour ainsi dire l'apanage de la maison d'Autriche.

Naturellement amené à donner, sur la collection, une notice historique, l'auteur la fait servir d'introduction à son travail, et nous apprend que le noyau en fut formé à Mergentheim. Il y donne, en outre, des renseignements au sujet de la chambre des raretés de l'ordre, des pièces qui formèrent les premiers commencements du cabinet, de leur catalogue, de leur transport à Vienne, de l'agrandissement de la collection, enfin, tous les détails, même les plus minutieux, concernant sa formation.

La première partie du corps, qu'il intitule de *généralités* (*allgemeiner Theil*), et qui suit l'introduction, traite de l'origine du droit de battre monnaie que les frères possé-

daient déjà en 1277, des monnaies des villes et des évêques de l'ordre, de leurs légendes, etc. Ces aperçus généraux seront lus avec intérêt; ils permettent de saisir tout le système monétaire de l'association.

La seconde partie, à laquelle l'auteur donne le titre de *particulière* (*besondere Theil*), contient la description des monnaies, médailles et jetons, ainsi que les biographies de chaque maître, depuis l'origine de l'ordre jusqu'à ce jour. Pour les biographies des maîtres les plus anciens, l'auteur n'a pas pu recueillir plus de faits que ceux déjà connus par le travail de M. Vossberg; mais, pour l'époque moderne, les détails biographiques abondent. Aussi, M. Dudik n'a pas seulement puisé aux ouvrages imprimés et dont ceux de Voigt et de Watterich sont les plus importants, mais il a aussi puisé dans les archives de l'ordre, dont la garde lui est confiée. Il paraît cependant avoir ignoré ce que la *Revue* a déjà fait connaître au sujet des ducats que le prince Charles de Lorraine a fait frapper en qualité de grand maître de l'ordre, et des objets d'art en or qui furent fondus à cet effet (1).

En ce qui concerne la partie numismatique la plus ancienne de l'ordre, c'est-à-dire la partie la plus difficile à cause du mutisme complet des bractées, M. Dudik a suivi M. Vossberg, et, en général, cet auteur lui a servi constamment de guide.

Les planches, soigneusement exécutées, sont dignes du texte, qui est imprimé avec grand luxe.

Ch. P.

(1) Voy. *Revue de la num. belge*, 1re série, t. VI. p. 200; 2e série, t. III, p. 49.

Table des matières contenues dans le 4e numéro de la REVUE NUMISMATIQUE FRANÇAISE.

1° Lettre à M. de L., sur des monnaies gallo-romaines, par M. C. ROBERT.

Cette lettre est datée du 28 avril 1859, au moment où M. Robert, que la guerre d'Italie éloignait de Paris, était forcé d'interrompre l'exécution matérielle du grand travail qu'il a entrepris avec M. de Saulcy, sur la numismatique gauloise. Elle donne la description de trois monnaies inédites et inconnues, deux pièces, l'une de bronze et l'autre d'argent, de Lucius Munatius Plancus qui fonda la colonie de Lyon et celle d'Augst (*Augusta Rauricorum*). La troisième est un petit bronze semblable de forme et de style (si style il y a) à ceux de Tétricus, et portant du côté de la tête QVIETVS PF AV. D'après M. Robert, ce Quiétus ne peut pas être le fils de Macrianus, enfant que son père associa à l'Empire, en Orient, en 261, et qui fut mis à mort quelques mois après. Ce serait, selon lui, un de ces généraux couronnés dans les Gaules à l'époque des Tétricus, et dont le nom a échappé à l'histoire.

2° Attribution de quelques médailles inédites au monnayage primitif des arabes à Alexandrie, par M. le Mis DE LAGOY.

Mémoire curieux et savant, comme tout ce que fait M. de Lagoy, sur des imitations byzantines faites en Égypte dans les premières années de la conquête musulmane.

3° Denier frappé à Blois au xe siècle, lettre à M. J. de Witte, par M. ALF. DE LONGPÉRIER-GRIMOARD.

4° Éclaircissements sur la monnaie féodale d'Auxerre, par M. BRETAGNE.

5° *Bulletin bibliographique*. Dictionnaire des antiquités

romaines d'Anthony Rich. — Essai sur la numismatique bourbonnaise de M. G. de Soultrait.

6° *Chronique.*

Nous avons remarqué, sous cette rubrique, un article très-étendu et très-intéressant de M. J. Sabatier, sur le prix et la vente des monnaies antiques. M. Sabatier constate que le prix des pièces grecques et romaines est énormément augmenté, depuis les ouvrages de Mionnet. Il constate également que la valeur des médailles antiques dépend *principalement* de leur conservation exceptionnelle. « C'est là, dit-il, et j'en convien-« drai sans peine, un très-grand mérite, mais à mon avis, du « moins, il est insuffisant, car si les collections avaient toujours « été formées à ce seul point de vue, la science numismatique « n'aurait certainement fait que peu de progrès. » Nous sommes parfaitement du même avis, et nous ajouterons, à cette occasion, que les véritables numismates doivent déplorer la tendance actuelle qu'on remarque dans la numismatique et surtout dans quelques ouvrages nouvellement publiés en France et qui semblent n'avoir d'autre but que de servir de manuel aux marchands d'antiquités, en laissant tout à fait à l'écart le côté historique et archéologique de la science, et en négligeant le parti que l'on peut tirer des médailles pour porter la lumière dans les ténèbres de l'histoire.

Le n° 5, qui vient de paraître, de la *Revue numismatique française,* contient les articles suivants :

1° Lettres sur la numismatique gauloise, par M. F. de Saulcy. Neuf pages et une planche.

Pages détachées du grand ouvrage que prépare l'auteur sur la numismatique de l'ancienne Gaule.

2° Le Nummus de Servius Tullius, par M. le duc de Luynes. Quarante-sept pages et deux planches.

Mémoire d'une immense érudition pour prouver, contrairement à ce que disent Pline et Tite-Live, que les Romains ont fait usage de la monnaie d'argent bien avant la première

guerre punique. M. le duc de Luynes établit par de nombreuses citations que, sous les rois Tarquin l'ancien et Servius Tullius, on frappait à Rome des deniers d'argent dans le système de la drachme euboïque. Il donne la gravure de deux de ces pièces, l'une avec l'ancien nom de Rome, *Valentia*, en caractères archaïques et en boustrophédon, du poids de gr. 11.05, l'autre avec le nom de Rome, POMA, en caractères grecs et au revers KVPI, *Roma curitium*, ou *Quiritium*, pesant gr. 10.45. Cette dernière aurait été frappée sous Servius Tullius.

Quand vint la République, les socialistes d'alors, par haine de l'infâme capital, auraient cherché à rendre le numéraire le plus laid, le plus pesant et le plus incommode que possible ; et, à l'exemple du législateur de Sparte qui avait introduit la monnaie de fer, ils inventèrent l'*æs grave*, et supprimèrent les beaux deniers royaux. C'est ainsi, qu'en 1793, les gros sous coulés de métal de cloche étaient devenus le numéraire national de la France.

L'*æs grave* resta, pendant deux siècles, l'unique monnaie des Romains et ce fut cinq ans seulement avant la première guerre punique, que le système des deniers d'argent, dits deniers consulaires, commença à lui faire concurrence. Voilà ce que Pline et Tite-Live auraient dû dire.

3° Monnaies baronales inédites, par M. A. de Barthélemy. Cinq pages.

Ces deux monnaies sont un esterlin à la tête couronnée d'Édouard I, comte de Bar (1302-1337), et un denier de Jean de Brienne, frappé à Damiette en 1219.

4° Monnaies inédites du comte de Toulouse, par M. Gayraud. Cinq pages et une planche.

5° Monnaies de Jean Galéaz, comte de Vertus, par M. de Longpérier. Treize pages et deux planches.

Ces monnaies du comte de Vertus, en Champagne, ont toutes été frappées par lui, en Italie, comme seigneur, puis duc de Milan.

R. Ch.

Essai sur la numismatique ibérienne, précédé de recherches sur l'alphabet et la langue des Ibères, par P. A. Boudard. Paris, A. Leleux, libraire, rue des Poitevins, 11; Camille Rollin, rue Vivienne, 12; Franck, libraire, rue Richelieu, 65, et Bruxelles, librairie polytechnique d'Aug. Decq, rue de la Madeleine, 9, 1859.

M. Boudard, dont les travaux philologiques ont été déjà signalés plusieurs fois dans notre Revue, vient enfin de faire paraître la 8e livraison qui complète son grand ouvrage si impatiemment attendu et si favorablement accueilli du monde savant, sur l'alphabet, la langue et les médailles des Ibères, l'un des plus curieux et des plus remarquables publiés depuis le commencement de ce siècle, sur la numismatique ancienne.

Dans ce fascicule final, l'auteur, après avoir continué et terminé le chapitre II, contenant l'explication des médailles ibériennes, lequel avait déjà rempli une partie des précédentes livraisons, passe au troisième et dernier chapitre de son livre, relatif à l'origine de quelques villes, appartenant soit à l'*Ibérie hispanique,* soit à l'*Ibérie gauloise,* chapitre, sous le double rapport de l'histoire et de la géographie, non moins digne d'intérêt que les précédents. La septième livraison offrait *un premier tableau des légendes ibériennes et de leur attribution;* celle-ci en contient un second qui complète le travail dont il est le sujet. On y remarque encore quatre nouvelles planches de médailles qui, ainsi que leurs aînées, ne laissent rien à désirer aux numismates les plus exigeants au point de vue

de l'exactitude de la reproduction des types qu'elles font revivre et de la délicatesse du burin, mérite assez rare, même encore de nos jours dans les publications de ce genre et qu'on ne saurait trop encourager.

Et, pour que rien ne manque à l'œuvre d'érudition et de patientes recherches dont nous nous occupons ici, et qu'il ne puisse laisser un désir à former, ni un regret à exprimer à ses lecteurs, M. Boudard y a joint une table des sommaires qui y sont énoncés, et une carte géographique et topographique, reproduisant les noms et la position de toutes les villes et les peuplades qu'il y a signalées et dont il a décrit les monuments numismatiques et épigraphiques.

C'est dans la même intention que ce docte philologue a fait précéder le fascicule qui fait l'objet de cet article, d'une préface générale destinée à être placée à la tête de son ouvrage et dans laquelle, après avoir intéressé son lecteur à l'origine et aux diverses circonstances de son travail, et avoir rendu toute la justice qui leur était due à ses précurseurs et à ses devanciers dans l'étude de l'alphabet et de la langue des anciens Ibères et des Basques de nos jours, et à la numismatique des premiers, il a voulu également payer un tribut de gratitude aux archéologues, gens de lettres, artistes, ses contemporains et ses amis, qui lui sont venus en aide pour la construction du monument dont il vient de poser la dernière pierre, et au sujet duquel, avec moins de modestie, il pourrait dire comme Horace, son maître :

« *Exegi monumentum ære perennius,* etc. »

Sa Majesté la reine d'Espagne, dès la publication du premier fascicule de la *Numismatique ibérienne,* a daigné

honorer l'ouvrage de sa royale protection. Il a été également l'objet de la généreuse bienveillance et des encouragements de M. le duc de Luynes qui s'est empressé de prêter à M. Boudard les caractères phéniciens qui lui étaient nécessaires et dont une partie même ont été gravés exprès pour lui, dans cette circonstance, aux frais et par les soins de ce noble ami des lettres.

Nous pensons que, dès ce moment, M. Boudard, sa *Numismatique des Ibères* à la main, a droit de concourir utilement au prix de 20,000 francs qui sera décerné tous les deux ans à l'œuvre ou à la découverte désignée par la majorité des membres des cinq Académies réunies de l'Institut de France, et proclamé en séance publique, par cette illustre Compagnie.

En attendant, l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, digne interprète de la cité *Palladienne,* donnant la première le signal des récompenses littéraires dues à la *Numismatique ibérienne,* vient d'accorder à son auteur la médaille d'or affectée par elle, tous les trois ans, à l'ouvrage d'érudition le plus important, publié dans le midi de la France.

Le Bon Chaudruc de Crazannes,
de l'Institut de France, etc.

M. Léopold Wiener a été chargé par le gouvernement d'exécuter une médaille pour perpétuer le souvenir de la cérémonie inaugurale de la Colonne du Congrès. Nous avons vu cette médaille, dont l'exécution ne peut qu'ajouter

à la légitime réputation du célèbre graveur ; elle est sans contredit son chef-d'œuvre.

Cette médaille a un diamètre de quatre-vingt-sept millimètres. Sur l'avers est l'effigie du Roi, d'une parfaite ressemblance et traîtée avec une largeur monumentale, comme il convenait pour une production de cette importance.

Autour de la tête, sur le champ de la médaille se lisent les mots : LÉOPOLD Ier, ROI DES BELGES. Cette tête est d'une admirable exécution. Le revers représente les quatre libertés, placées au-devant de la Colonne du Congrès dont on découvre le sommet surmonté de la statue du Roi.

M. Wiener a conçu ces figures autrement que les artistes qui ont exécuté celles de la Colonne. Deux de ces figures sont debout ; au premier plan, la Liberté de la pensée tient une plume à la main droite retombant le long du corps, le bras et la main gauche sont étendus et font un geste d'orateur. A côté, est la Liberté des cultes, son front porte l'étoile de la foi, elle contemple le ciel avec ravissement.

Sur les côtés, les deux autres Libertés sont assises. La Liberté d'association tient en main un faisceau et s'abrite du drapeau national; la Liberté d'enseignement tient à la main une lampe qui projette au loin sa clarté.

L'exergue se compose des mots : INAUGURATION DE LA COLONNE DU CONGRÈS. SEPTEMBRE 1859.

Cet ensemble est plein d'harmonie, les figures sont largement traitées, les draperies ont de l'ampleur et de la grâce. La Liberté de la pensée est surtout remarquable par sa pose noble et aisée.

Aucun ouvrage de M. Wiener ne peut être comparé à cette médaille pour la beauté de la conception et l'exécu-

tion magistrale. M. Wiener a fait un monument pour la gloire d'un monument.

(*Moniteur belge.*)

Le singulier plomb dont nous donnons ici l'empreinte a été trouvé, à Gand, à la profondeur de près de deux mètres dans le sol. Il est incontestablement antique et hors de tout soupçon de fraude. C'est une énigme dont nous désespérons de trouver le mot. Le côté de la tête rappelle par son style (si style il y a), et par la forme des lettres de la légende, les sols d'or de Louis le Débonnaire au MUNUS DIVINUM. Ces lettres ne présentent aucun sens, si ce n'est, peut-être, cette même légende intervertie et bouleversée par l'ignorance du graveur. Le revers est plus incompréhensible encore. Est-ce une imitation barbare du Jupiter des monnaies grecques et romaines, ou du personnage assis des drachmes arsacides? On dira que c'est aller chercher fort loin le pauvre bonhomme; aussi paraît-il être bien vieilli, bien harassé des fatigues d'une si longue route.

Ce plomb appartient à M. le docteur Snellaert, de Gand, membre de l'Académie, qui a bien voulu nous permettre de le publier dans la Revue.

R. Ch.

QUELQUES MOTS SUR LA TROUVAILLE DE CUERDALE.

Le hasard vient de me mettre sous les yeux une petite brochure, imprimée à Paris, intitulée : *les monnaies de Canut et de Sifroid, rois pirates normands et fondateurs du comté de Guines* (928-965) ; par M. C. A. Serrure.

En 1840, un amas de plus de sept mille deniers et oboles fut découvert à Cuerdale, au comté de Lancastre, en Angleterre. Ce trésor était composé de monnaies de divers pays, des IXe et Xe siècles. Les espèces carlovingiennes commencent à Charles le Chauve et finissent à Eudes, mort en 898 ; il y avait encore, entre autres pièces étrangères, des monnaies italiennes, dont les plus récentes sont du roi Bérenger, 888 à 924. Mais la plus grande partie de cet immense dépôt se composait naturellement d'espèces anglaises ; celles-là vont nous indiquer l'époque probable de l'enfouissement du trésor. Il y en avait donc, en nombre considérable : 1° du roi Aelfred, 871 à 901 ; 2° du roi Édouard l'Ancien, 901 à 925 ; 3° de l'archevêque de Cantorbery, Plegmund, 891 à 923.

MM. Hawkins et Haigh, en décrivant les monnaies de ce précieux dépôt (*Numismatic Chronicle*, année 1843), s'étonnent de ne pas y rencontrer certains types très-connus du roi Édouard l'Ancien, 901 à 925 ; et on tire de ce fait la conclusion, parfaitement logique, que ces types ont dû être émis pendant une période plus avancée de son règne, c'est-à-dire postérieurement à l'enfouissement du trésor :

« Whence it may be concluded that these types were is-
« sued in a later period of his reign, and after the interment
« of this hoard of treasure. » (P. 23.) Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il n'y avait aucune monnaie du roi Athelstan, successeur d'Édouard l'Ancien; et l'absence de certains types de ce dernier ne permet pas de douter que ce trésor n'ait été mis en terre pendant le règne d'Édouard, donc avant 925 ; M. Cartier présume que c'est vers 910, et cette opinion est vraisemblable.

Parmi ces monnaies se trouvait un assez grand nombre de deniers et oboles, frappés au nom de deux princes inconnus, Cnut et Sifroid. Il y en a qui paraissent avoir été frappés en Angleterre, d'autres doivent l'avoir été en France, à Quentovic, à *Ebraice* que l'on croit être Évreux, et à *Cunetti*, atelier parfaitement inconnu; plusieurs types portent même l'empreinte du monogramme carolin; l'origine française de celles-là semble ne pas être douteuse.

Mais qui est ce Cnut, qui est ce Sifroid ? M. Hawkins, le savant conservateur du Musée britannique, croit reconnaître le fameux Sifroid ou Sigefroy, qui ravagea la France de 885 à 887; M. Cartier partage cette opinion: « n'est-il « pas, se demande l'érudit directeur de la *Revue fran-* « *çaise*, le Sigefroy qui assiégea Paris en 886, avec lequel « Charles le Gros traita si honteusement? » (*voy. Revue française*, 1841, p. 380.) Enfin, M. Hawkins est très-porté à croire que Cnut était un frère du célèbre pirate normand.

Alors, M. Serrure renvoya ces MM. à la chronique de Lambert d'Ardres et d'Iperius, dont il conste : qu'en 928 — cette date est à remarquer — un nommé Sifroid et son cousin Canut, celui-ci frère de Harold II, roi de Danemark, enva-

hirent les côtes de la Morinie, et s'y établirent; que le comte de Flandre, Arnould le Vieux, marcha contre eux; mais sans parvenir à les chasser de là; enfin, qu'à la suite d'une entrevue qu'ils eurent à Saint-Omer, la paix fut faite entre eux. Cependant, Sifroid crut devoir fortifier Guines, afin de se mettre à l'abri des attaques qu'il redoutait du côté de la Flandre; toutefois il paraît que celui-ci eut plus tard des revers, puisqu'il ne resta à ses successeurs que la seule terre de Guines, pour laquelle ils furent tenus de prêter hommage aux comtes de Flandre.

On comprend déjà que, si M. Serrure évoque ce fait historique, que ne devaient certainement pas ignorer MM. Cartier, Hawkins et Haigh, c'est pour restituer à nos deux pirates normands, et en raison de leur expédition de 928, les monnaies frappées au nom de Cnut et de Sifroid; mais comment a-t-il pu fermer les yeux sur l'anachronisme, qui vient heurter et démolir la base de son système d'attribution? Or, si l'enfouissement du trésor a eu lieu avant 925, ce qui ne saurait être contesté, comment veut-on y faire figurer des monnaies qui ne peuvent avoir été frappées qu'après 928? Et leur nombre et la variété des types sont tels qu'il faut bien reconnaître qu'elles circulaient depuis plusieurs années. On l'a dit déjà: ces pièces sont contemporaines du roi de France, Eudes et du roi d'Angleterre, Aelfred; d'ailleurs, la trouvaille de Cuerdale renfermait des deniers aux noms réunis du roi Aelfred et de Cnut; et certainement l'époque du siége de Paris, en 886, par Sigefroy, qui fit tant de ravages en France, convient si bien aux monnaies dont il s'agit, qu'il était tout naturel de les reporter à la date de ces événements.

Évidemment des bandes d'hommes du nord ont séjourné sur les côtes de la Morinie et des pays voisins; ils y ont frappé monnaie, notamment dans l'atelier de Quentovic, qu'ils ont dû trouver en pleine activité. Mais les monnaies que Cnut frappe à Quentovic portent la légende locale : QUENTOVICI, aussi correctement écrite qu'elle l'est sur les espèces de Charles le Chauve ; de plus, à en juger par les belles planches gravées du recueil anglais, elles sont d'un style identique et même d'un travail plus pur. Comment supposer alors que dans le même atelier on ait émis simultanément des deniers, portant l'inscription: QUENTOVICI et d'autres avec celle de CUNETTI, qui, l'une et l'autre, indiqueraient Quentovic ? Mais il n'y a aucune analogie entre ces deux orthographes. Et puis, il n'y avait pas que l'atelier de Quentovic qui ouvrait pour ces pirates; ils frappaient aussi à EBRAICE que l'on croit être Évreux.

Quentovic a disparu, on ne sait quand, et on est loin d'être d'accord sur l'emplacement de cette ville ancienne, qui a dû être très-importante, si on en juge d'après l'activité de ses forges monétaires. Sans ses nombreuses monnaies on saurait à peine qu'elle a existé. Y aurait-il donc lieu de s'étonner qu'un troisième établissement monétaire ait été jugé utile pour les besoins des conquérants ? Aucunement. Déjà on ne peut affirmer que la localité désignée par la formule *Ebraice* soit Évreux — les numismates français, sans s'en expliquer, penchent pour York —; *Cunetti* peut donc tout aussi bien encore exprimer quelque lieu disparu ou ruiné comme tant d'autres que nous cherchons vainement aujourd'hui.

DE COSTER.

On nous communique une fort belle médaille que l'émigration polonaise vient de faire frapper à la mémoire de Dudley C. Stuart. On sait que ce riche seigneur anglais s'était dévoué à la cause de la Pologne, avec un zèle que l'ingratitude même ne put jamais refroidir. Cette médaille, de grande dimension, porte d'un côté la tête de Stuart, et autour, en deux cercles concentriques la légende suivante : ✠ DVDLEY C. STVART CAVSÆ POLONÆ INDEFESSVS VINDEX EXVLVM POLONORVM AMICVS ET FAVTOR. NAT. A. 1803. OB. HOLMIÆ. A. 1854. CIVES POLONI HOC MONVMENTVM PIETATIS PVBLICÆ F. C. A. 1859.

Au revers, la carte en relief de la Pologne avec la légende circulaire : ✠ ILLIC HONOS NOMENQVE TVVM LAVDESQVE MANEBVNT.

Les coins de cette pièce ont été gravés, à Paris, par M. A. Bovy, mais à cause de difficultés soulevées par le gouvernement français, elle a dû être frappée en Angleterre. La tête de Stuart, qu'on dit fort ressemblante, a été exécutée d'après un buste communiqué par sa famille.

R. Ch.

Le monétaire GVIRIVS ET PETRVS, décrit par M. J. Dirks, pl. XII ci-dessus, et au sujet duquel M. le Bon de Crazannes nous a fait l'honneur de nous adresser la lettre qui précède, a suggéré à M. le Dr Janssen, conservateur du musée des antiquités à Leide, une nouvelle lecture. Ce savant archéologue propose de joindre la première lettre, le G, aux lettres L et V qui se trouvent dans le champ. On aurait alors, Virius et Petrus, Lug*duni*. Nous trouvons

cette conjecture ingénieuse et digne d'être communiquée aux lecteurs de la Revue.

R. Ch.

Le journal *El Mosaico,* qui s'imprime à Santa-Fe de Bogota, contient, dans le n° 35, du 27 août de cette année, un article de M. E. Uricoechea, intitulé : *Numismatolojia Colombiana.* Cet article est accompagné d'une planche lithographiée, représentant dix médailles, depuis la proclamation de Ferdinand VII, faite à Bogota, le 11 septembre 1808, jusqu'au congrès de la Nouvelle Grenade de 1834, qui décréta les armoiries de la nouvelle république.

L'auteur se propose de continuer son travail dans des articles subséquents.

R. Ch.

MM. les amateurs, qui possèdent des *médaillons contorniates,* sont priés de bien vouloir nous en communiquer les dessins ou les empreintes, sur cire à cacheter. Ces dessins doivent servir à un grand ouvrage que prépare M. J. Sabatier, sur cette classe de monuments numismatiques.

R. Ch.

Une vente considérable de médailles et de monnaies aura lieu, le 19 décembre prochain, chez M. G. Theod. Bom, à Amsterdam, où l'on peut se procurer le catalogue, au au prix de 50 cents. (fr. 1,06).

On annonce, à Bruxelles, la vente prochaine de la collection du conseiller Lauwens. Cette vente se fera chez Josse Sacré, rue des Carrières.

Le 19 décembre prochain, aura lieu à Gand la vente d'une partie de la collection formée par un numismate voyageur (M. Merschmacher). Elle contient quelques monnaies rares et curieuses, appartenantes à notre pays.

R. Ch.

Parmi les pertes récentes qu'a faites la numismatique, nous devons citer M. le Dr Chaponnière, de Genève, auteur d'un remarquable travail sur les Monnayeurs du Saint-Empire, inséré au tome II des publications de la société historique genevoise.

R. Ch.

On annonce la mort de M. Ch. Lenormant, de l'Institut.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE

AU 1er DÉCEMBRE 1859.

PRÉSIDENT D'HONNEUR A VIE.

M. JOACHIM LELEWEL,

ANCIEN PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE WILNA.

MEMBRES HONORAIRES [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Yonge-Akerman (John), secrétaire de la Société des antiquaires de Londres	4 juillet 1841.
De Longpérier (Adrien), membre de l'Institut de France, etc	—
De Saulcy (Frédéric), membre de l'Institut de France, etc	—
De Koehne (S. E. le commandeur B.), conseiller d'État, directeur du bureau héraldique, etc., à Saint-Pétersbourg	—
Lee (le docteur John), président de la Société numismatique de Londres	—
Thomsen (le chevalier), directeur des musées royaux, à Copenhague	—
Van der Chijs (P. O.), professeur à l'université de Leyde, etc	—
De Schulthess-Rechberg (le chevalier), colonel, à Vienne	20 septembre 1846.

(1) Le nombre des membres honoraires, fixé à vingt-cinq, sera réduit par extinction.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
De Pfaffenhoffen (le baron), chambellan de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Donaueschingen	20 septembre 1846.
De Meyer (le docteur), conservateur du cabinet des médailles, à Zurich.....	—
Meyer (J. F. G.), conservateur du cabinet royal des médailles, à la Haye.....	—
Promis (le chevalier **Dominique**), conservateur des musées royaux, etc., à Turin.....	—
De la Saussaye (L.), ex-directeur de la *Revue numismatique*, recteur de l'Académie de Lyon...	—
Sabatier (J.), membre de la Société impériale d'archéologie, à Saint-Pétersbourg.....	4 mars 1849.
Cappe (H. Ph.), auteur de plusieurs ouvrages de numismatique, à Dresde.....	6 juillet 1851.
Castellanos (don **Basilio Sebastian**), président de l'Académie royale d'archéologie, à Madrid.	—
Fustagueras y Fuster (don **Jaime**), archéologue, à Barcelone.....	—
De Bernabé (don **Ramon Polo**), président du séminaire de Sarragosse.....	—
Dirks (J.), avocat, à Leeuwarde, membre des États Généraux et de l'Académie royale des Pays-Bas.....	—
Hildebrand (B. E.), conservateur du musée des antiques, à Stockholm.....	—
Leitzmann (le révérend J.), directeur de la *Revue numismatique de Weissensée*.....	—
Chaudruc de Crazannes (le baron), de l'Institut, à Castel-Sarrasin.....	—
Soret (Frédéric), ancien directeur du musée, à Genève.....	—
Mantellier (P.), conseiller à la cour d'appel d'Orléans, etc.....	—
De Lagoy (le marquis), membre de l'Institut, à Aix.	5 juillet 1857.
Tornberg, professeur à l'université de Lund.....	—

MEMBRES EFFECTIFS.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Chalon (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale, etc., à Bruxelles.....	Fondateur.
Davreux, pharmacien, à Liége.....	—
De Bethune (l'abbé), professeur, à Roulers.....	—
De Coster (Louis), membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.....	—
De Jonghe (Théodore), docteur en droit, membre du conseil héraldique, à Bruxelles.....	—
De la Fontaine, ancien gouverneur général du grand-duché, à Luxembourg.....	—
De Lannoy (Édouard), général, aide de camp du Roi, à Bruxelles.....	—
De le Bidart de Thumaide (le chevalier), ancien substitut du procureur du Roi, à Liége...	—
Deltenre, avocat, etc., à Enghien.....	—
De Meyer (J.), rentier, à Gand	—
De Pitteurs de Budingen (le baron), propriétaire, à Namur	—
De Robiano (le comte **Maurice**), sénateur, membre du conseil héraldique, à Bruxelles.....	—
Goddons (G), greffier, etc., à Louvain.....	—
Guioth (J. L.), ingénieur en chef honoraire, à Bruxelles.....	—
Meyers (M. B.), colonel du génie, à Bruxelles....	—
Payen, artiste peintre, à Bruxelles.....	—
Perreau (A.), agent de la Banque, à Tongres.....	—
Piot (Charles), docteur en droit, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale	—
Serrure (C. P.), docteur en droit, membre correspondant de l'Académie royale, à Gand.....	—
Van Bockel (G.), ancien bourgmestre de Louvain.	—
Van der Meer (G. J. C.), propriétaire, à Tongres.	—
Van Miert, pharmacien, conseiller communal, à Mons.....	—

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Herry-de Cocqueau (François), docteur en droit, à Louvain	6 octobre 1844.
Nothomb (le baron), membre de l'Académie royale, ministre plénipotentiaire de Belgique, à Berlin.	20 septembre 1846.
Lefevre (E. C.), rentier, à Gand	—
Cuypers van Velthoven (Prosper), membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles	1 juillet 1849.
Pinchart (Alexandre), chef de section aux archives de l'État, à Bruxelles	—
Petit-de Rosen (J.), propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Tongres	4 juillet 1852.
Namur (A.), secrétaire de la Société royale, à Luxembourg	—
Bigant (le chevalier), président à la cour d'appel de Douai	—
De Renesse-Breidbach (le comte), vice-président du Sénat, à Bruxelles	6 juillet 1856.
De Witte (le baron J.), membre de l'Académie royale, etc., à Anvers	5 juillet 1857.
Cocheteux, capitaine du génie, à Gand	—
Dugniolle, docteur en médecine, à Bruxelles	—
Vanderauwera, receveur de la ville, à Louvain	5 juillet 1858.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

De Roye de Wichen (A. J. B.), colonel au service des Pays-Bas, à Nimègue	14 octobre 1856.
Nijhoff (Martinus), libraire, à la Haye	—
Duquenelle (Victor), membre de l'Académie impériale de Reims, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Reims	28 octobre 1856.
Saubinet (Étienne), trésorier de l'Académie, etc., à Reims	—
Boulanger (G.), ingénieur, à Paris	5 novembre 1856.
Penon (C.), négociant, à Marseille	—
Morin (Henri), fils, banquier, à Lyon	—

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
BRETAGNE, directeur des contributions directes, à Nancy	3 novembre 1856.
SALMON (Philippe), avocat, à Paris	—
DANCOISNES (L.), notaire, à Henin-Liétard	—
FAREZ (Fénelon), conseiller, à Douai	—
MINART, conseiller, à Douai	—
DE CORREGGIO (LE COMTE A.), à Guéroncin	14 janvier 1857.
DESCHAMPS DE PAS, ingénieur, à Saint-Omer	—
DE VEYE DE BURINE, colonel, à Utrecht	—
RETHAAN-MACARÉ (C. A.), receveur, à Utrecht	27 février 1857.
HUCHER (E.), magistrat, au Mans	10 avril 1857.
DE VOOGT (W. J.), à Amsterdam	—
DUMOULIN (F. J. L.), à Maestricht	—
NAHUYS (LE COMTE), fils, à Utrecht	7 juillet 1857.
BASCLE DE LAGRÈZE (G.), conseiller, à Pau	30 août 1857.
BOUDARD (P. A.), à Béziers	5 octobre 1857.
MONNIER, à la Malgrange lez-Nancy	1 février 1858.
POEY-D'AVANT, au château de Maillezais	13 septembre 1858.
COLSON (Alex.), docteur en médecine, à Noyon	15 avril 1859.
LANDRÉ (J. D.), à Amsterdam	6 mai 1859.
VAN GEUNS, à Dieren, près d'Arnhem	6 mai 1859.
S. E. M. DE GILLE, conseiller d'État à Saint-Pétersbourg	22 mai 1859.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1858-1859.

Président : M. Renier CHALON.
Vice-Président : M. LE Dr DUGNIOLLE.
Secrétaire : M. Charles PIOT.
Contrôleur : M. G. GODDONS.
Trésorier : M. Charles PIOT.

COMMISSION DE LA REVUE.

MM. Renier CHALON.
Charles PIOT.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS.

Zeitschrift des Vereins zur Erfoschung der rheinischen Geschichte und Alterthümer in Mainz, 1re et 2e liv. du t. II; in-8o.

Neues Laustziches Magazin, t. 35; in-8o.

Das Portal zu Remagen, herausgegeben von Vorstandes des Vereins von Alterhumsfreunden in dem Rheinlande; in-8o, Bonn, 1859.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumskunde in Rheinland, liv. 87; in-8o.

Drieter Jahresbericht der Germanischen Nationalmuseums; in-4o. Viertes Jahresbericht. — Anzeiger für Kunde der Deutschen Vorzeit; in-4o.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 28e année, nos 4 à 10; in-8o.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. VI, liv. 1; gr. in-8o.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, t. IV, 1er fascicule; in-8o.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. III, 3e liv.; in-8o.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 2e série, t. VI; in-8o.

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. VI; in-8o.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, nos 31 à 33; in-8o.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. IV; in-8o.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XV et XVI; in-8o.

Archives de l'art français, 9e année, liv. 3 et 4; in-8o.

Le cabinet historique, 5e année, liv. 4 à 10; in-8o.

Bibliothèque de l'école des chartres, 20e année, liv. 4 à 6; gr. in-8o.

Messager des sciences historiques, 1859, liv. 1 à 3; in-8o.

Revue de la numismatique, 1859, liv. 2 à 5; in-8o.

Revue trimestrielle, 6e année, t. IV.

Zeitschrift für Munz- Siegel- und Wappen-kunde. Neue Folge, t. I, 1re liv.; in-4o.

Marquis de Lagoy, Attribution de quelques médailles inédites au monnayage primitif des Arabes à Alexandrie; in-8o.

Meyer (J. F. G.), Compte rendu de l'ouvrage de M. Vander Chijs sur les monnaies des comtes de Hollande; in-12.

CORRECTIONS A LA LETTRE DE M. DE BARTHOLOMÆI.

BARTHOLOMÆ, *lisez* partout : BARTHOLOMÆI.

P. 324, l'introduction doit être signée : SORET.

P. 333, note 2, 4e ligne, *effacez :* toujours.

P. 334, n° 7, est décrit dans Marsden, *supprimez* la note 2.

P. 356, n° 59, HAMOUN, *lisez :* HAROUN.

P. 358, n° 63, même prince, *lisez :* MAMOUN.

P. 360, n° 66, sous la 10e ligne, *ajoutez :*

الامير المامون *l'Émir el-Mamoun.*

P. 445, n° 100, ملك, *lisez :* ملكه.

P. 449, n° 109, 4e ligne, *protége, lisez : prolonge.*

P. 459, n° 124, *Oh-kerim, lisez : O Kerim!*

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Documents relatifs à l'atelier monétaire d'Arras, sous la domination des rois d'Espagne, par M. J. Rouyer 5
Quelques jetons inédits, par M. R. Chalon 55
Deux cents méreaux des corporations de métiers des Pays-Bas, par M. J. Dirks 75
Lettre à M. le baron Chaudruc de Crazannes, sur la numismatique gauloise, par M. Hucher 169
Notice sur une médaille romaine de grand bronze au revers de Junon phallophore, par M. Alex. Colson 180
Comment se nommait Aix-la-Chapelle avant Pepin le Bref? par M. de Coster 203
Considérations à propos de quelques deniers inédits de Pepin le Bref et de Charlemagne, par M. de Coster 210
Les seigneurs de Schöneck, à propos d'une monnaie, par M. Renier Chalon 239
Florin d'or inédit de Rudolphe de Diepholt, par M. le comte Maurin Nahuys 259
Jeton inédit de Frédéric de Bade, évêque d'Utrecht, par M. le comte Maurin Nahuys 261
Médaille d'Albéric, comte de Lodron, par M. Renier Chalon 266
Numismatique gauloise.— Lettre à M. E. Hucher, par M. le b^on^ Chaudruc de Crazannes 297
Monnaies byzantines inédites, par M. J. Sabatier 308

Lettre adressée par le général J. de Bartholomæi à M. Soret, sur des monnaies koufiques inédites, rapportées de Perse..... 321
Monnaies anciennes trouvées en Frise, par M. J. Dirks..... 362
Monnaies du xve et du xvie siècle, trouvées en Frise en 1859, par le même..... 369
Un gros tournois de Jean de Cunre, par M. R. Chalon..... 374
Monnaies de Falais, par M. R. Chalon..... 378
Jetons des magistrats communaux de Bruxelles, par M. Camille Picqué..... 380
Sur un jeton aux armes de la famille Pelgroms, d'Anvers. — Lettre à M. Louis de Coster, par M. Émile Delrue..... 385
Lettre adressée par M. le général de Bartholomæi à M. Soret, sur des monnaies koufiques inédites, rapportées de Perse (seconde partie)..... 417
Notice sur un dépôt de monnaies du IVe siècle, découvert près de Bitbourg (Beda vicus), cercle de Bitbourg, régence de Trèves, par M. Namur..... 468
Jetons du comté de Saint-Pol, par M. R. Chalon..... 484
Jetons de présence aux funérailles, etc., des quartiers de la Haye, par M. J. Dirks..... 492

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. Robert à M. R. Chalon, président de la Société de la numismatique belge, etc., concernant un denier au temple, frappé à Valenciennes..... 133
Lettre de M. le baron Chaudruc de Crazannes à M. Renier Chalon, directeur de la Revue de la numismatique belge..... 136
Lettre de M. M. Nahuys à M. Ch. Piot, secrétaire de la Société de la numismatique belge..... 139
Lettre de M. Warlomont. — Document concernant les monnaies du duché de Bouillon..... 269
Extrait d'une lettre de M. F. Soret, sur une découverte de monnaies romaines..... 271
Lettre de M. J. Dirks à M. R. Chalon, président de la Société de la numismatique belge, sur un jeton décrit, page 68 ci-dessus..... 388

Lettre de M*** à M. R. Chalon, à propos du jeton *au puits*..... 391
Lettre de M. Ch. Al. Campan à MM. les directeurs de la Revue, sur une médaille en l'honneur d'Enzinas (Dryander)..... 395
Lettre de M. de Chênedollé à M. R. Chalon, sur les mots *numismate* et *numismatiste*..... 396
Jetons historiques de Tournai. — Lettre de M. le comte de Nedonchel à M. R. Chalon, directeur de la *Revue de la numismatique belge* 518
Lettre de M. le baron Chaudruc de Crazannes à M. R. Chalon, directeur de la *Revue de la numismatique belge*..... 522
Lettre de M. Lelewel à M. R. Chalon, directeur de la *Revue de la numismatique belge*..... 527

MÉLANGES.

Monete, medaglie, etc., *dei principi Doria.* — *Numismatique ibérienne,* 7e livraison.— Nouvel ouvrage de M. Meyer, sur les monnaies suisses. — Revue numismatique française. — M. le Dr Soetbeer. — Médaille d'Auguste Delfosse. — Une variété du denier de Coucy. — Numismatique anglo-danoise. — *Monnaies féodales de France,* par Faustin Poey d'Avant. — M. Cohen va publier les monnaies impériales romaines. — *Monete dei romani pontefici avanti il mille. Memoria di* D. Promis. — *Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité,* par V. Langlois. — Méreaux d'Audenarde. — Le graveur Bertinetti. — Frappe des médailles des papes, à Rome. — Rectification d'une rectification. — Premier avertissement à un anonyme connu. — Collection des coins et poinçons de l'État, à Bruxelles. — Invasion de la monnaie de bronze française. — Nouvelles pièces des États-Unis. — Vente de médailles à Amsterdam, le 11 avril. — Récompenses accordées au magnifique ouvrage de M. B. de Koehne. — Le président de la Société numismatique est nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.—M. Ch. Piot reçoit le titre de conservateur-adjoint honoraire de la bibliothèque royale..... 142
Le cabinet Reichel. — Tessères palmyréniennes. — Avis aux amateurs de jetons. — Coins de van Berckel.— *Monnaies d'Auvergne,* par M. F. Mioche. — Le jeton de Bucho d'Ayta. — *Denier frappé*

à Aiguebelle, en Savoie, par M. Rabut. — Encore un jeton *au puits.* — *Essai sur la numismatique bourbonnaise,* par le comte de Soultrait. —Vente de la Collection Goddons. — *Notes et documents relatifs aux monnaies.* — *Histoire de la gravure en médailles,* par M. F. B. de Mercey..... 276

Quatrième décade de M. F. Schweister.— *Revue de la numismatique française,* nos 1, 2 et 3.— Mort de M. le Bon Chaudoir, de sir Thomas Burgon et de M. Benoît Petit.— *Recherches sur les monnaies, etc., de la ville de Mantes,* par J. N. Loir. — M. Roach Smith sauve les murs romains de Dax du marteau des démolisseurs. — Jeton du Hainaut. — Annonce de M. Müller, concernant son ouvrage sur les médailles de l'ancienne Afrique. — M. Camille Picqué fait un appel aux possesseurs de jetons bruxellois. — Nouvelle série de la Revue numismatique de M. de Koehne.— Rectification.— Mort de M. Paul Sawelief. — Le Musée impérial de l'Ermitage a acquis la collection de M. Beulé. — Monographie des monnaies des Khans de Bokhara..... 400

Numismatique des Arabes avant l'Islamisme, par M. V. Langlois. — *Les monnaies de Canut et de Sifroid,* par M. C. A. Serrure. — La collection numismatique de l'ordre Teutonique. — Table de la Revue numismatique française. — *Essai sur la numismatique ibérienne,* par M. A. Boudard.— M. L. Wiener et la médaille de la colonne. — Plomb trouvé à Gand. — Quelques mots sur la trouvaille de Cuerdale, par M. L. de Coster. — Médaille à la mémoire de Dudley C. Stuart. — Le Monétaire Guirius et Petrus. — *Numismatolojia Colombiana.* —Appel de M. Sabatier aux possesseurs de *médaillons contorniates.* — Ventes de Bom, Lauwens, Merschmacher, etc. — Mort de MM. Chaponnière et Lenormant.

Nécrologie : M. Étienne Cartier..... 413

Société de la numismatique belge. Extraits des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 15 avril 1859..... 295

— du 6 mai 1856..... *ib.*

— du 22 mai 1859..... 415

Assemblée générale annuelle du 3 juillet 1859..... *ib.*

Ouvrages reçus..... 168, 296, 558

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OÙ ELLES SONT EXPLIQUÉES.

Numéros des figures.	Numéros des pages.
Planche I.	
1.....	55
2.....	57
3.....	60
4.....	62
Planche II.	
5.....	63
6.....	64
7.....	65
8.....	66
Planche III.	
9.....	67
10.....	68
11.....	69
12.....	70
Planche IV.	
1 à 4..	152
Planche V.	
1.....	170
2, 3...	174
4, 5...	175
6.....	176
7, 8...	177
9, 10..	178
Planche VI.	
1 à 3..	202
4.....	290
5.....	259
Planche VII.	
1 à 4..	213
5.....	217
6 à 12.	219, 220
Planche VIII.	
13 à 15.	219, 221
16.....	219, 222
17, 18..	219, 223
19.....	219, 224
20.....	219, 225
21.....	225
22, 23..	230
Planche IX.	
1.....	266
1 à 4..	285
Planche X.	
1.....	308
2.....	309
3, 4...	311
5 à 7..	312
8, 9...	314
10.....	315
Planche XI.	
1, 2...	315
3, 4...	316
5.....	317
6, 7...	318
8, 9...	319
10.....	320
Planche XII.	
1.....	362
2.....	365
3.....	366
4, 5...	367
6.....	368
Planche XIII.	
1.....	405
2.....	386
3.....	405
4.....	376
Planche XIV.	
1.....	331
2.....	335
3.....	341
4.....	346
5.....	347
6.....	350
7 à 8..	353
9.....	354
10.....	355
11.....	358
12.....	360
Planche XV.	
13.....	419
14.....	420
15.....	421
16.....	422
17.....	426
18.....	427
19.....	429
20.....	430
21.....	431
22.....	432
Planche XVI.	
23.....	434
24.....	436
25.....	437
26.....	438
27.....	439
28.....	440
Planche XVII.	
29.....	441
30.....	442
31.....	445
32.....	447
33.....	448
34.....	449
35.....	450
36.....	451
37.....	452
38.....	454
39 (*a*)..	455
Planche XVIII.	
39 (*b*)..	455
40.....	456
41, 42..	457
43.....	458
44.....	459
45.....	461
46.....	463
47.....	464
Planche XIX.	
1.....	487
2, 3...	488
4.....	490
Planche XX.	
1.....	518
2.....	519
3, 4...	520

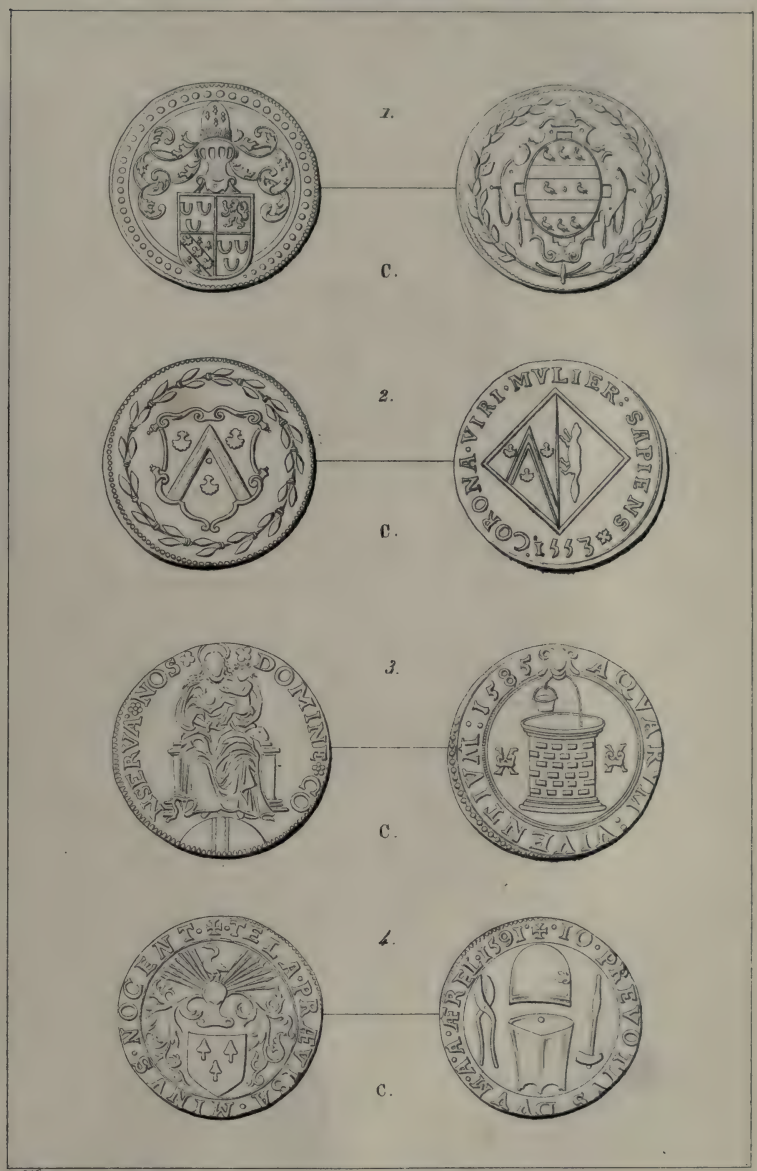

J. Vandendaelen del.

5.

A.

6.

A.

7.

A

8.

A

V. Vandendriessen del.

9.

A.

10.

A.

11.

A.

12.

C.

J. Vandendaelen. del.

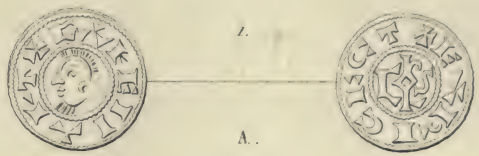

1.

A.

2.

A.

3.

A.

4.

A.

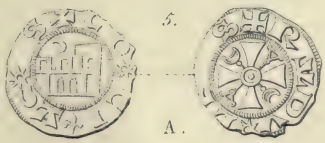

5.

A.

J. Vandendaelen. del.

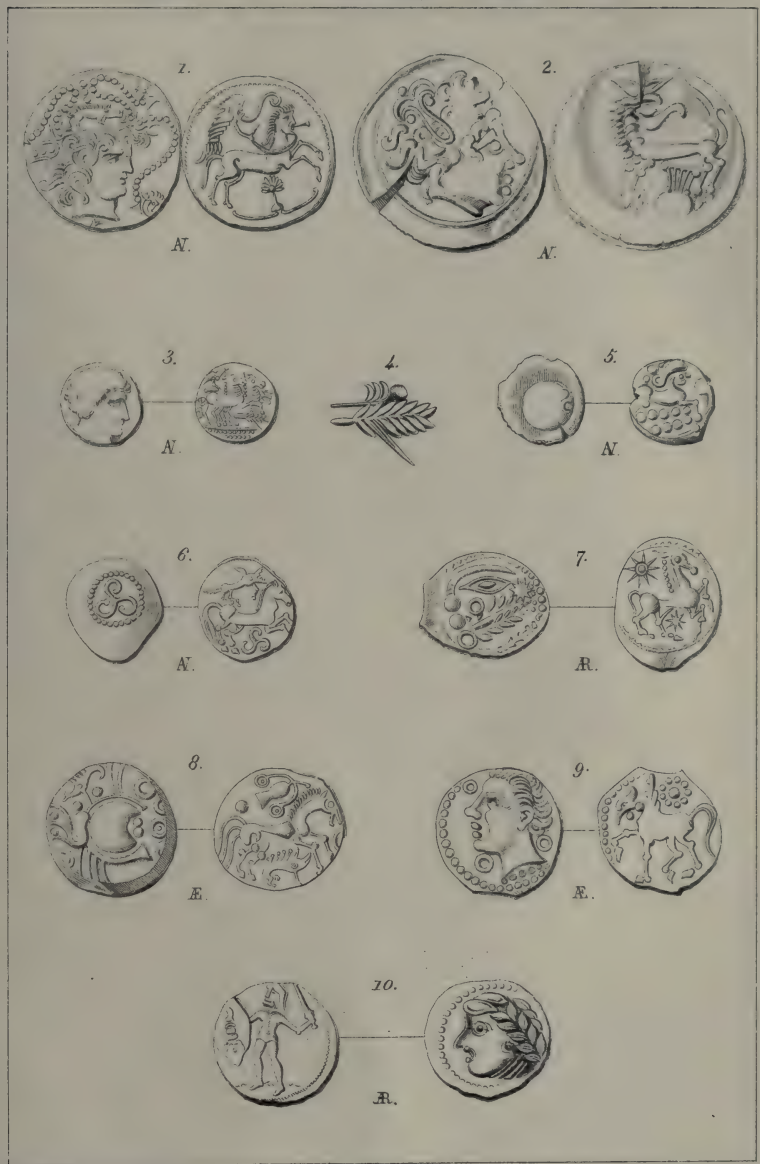

D. Vandendaelen. Ft.

E. Hoichot. del.

J. Vandendaelen. Fc

J. Vandenblaelen. del.

J. Vandendaelen. del.

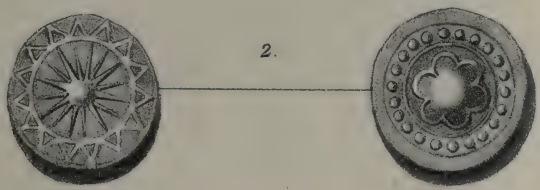

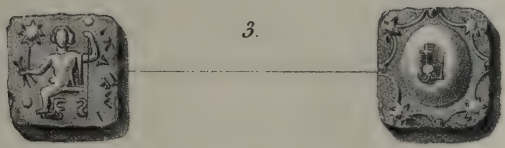

J. Lavarenne lith.

Justin et Justinien.

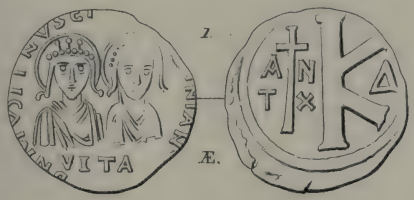

Héraclius et Héraclius Constantin.

Héraclius et Héraclius Constantin.

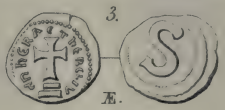

Nicephore II. et Basile II.

Anastase II.

Léon V. l'Arménien et son fils Constantin.

Alexis Ier Comnène.

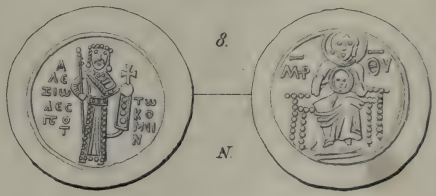

Andronic Ier Comnène.

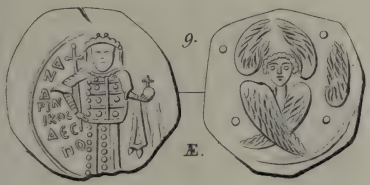

Andronic Ier Comnène.

J. Vandendaelen. Fit

MONNAIES BYZANTINES INÉDITES.

Andronic II Paléologue.

1. Æ.

Andronic II et Michel IX.

2. Æ.

Andronic II et Michel IX.

3. Æ.

Andronic II, et Michel IX.

4. Æ.

Andronic II. Michel IX son fils et Andronic III son petit fils.

5. N.

Andronic II, et Andronic III.

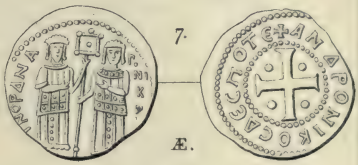

7. Æ.

Andronic II, Michel IX, et Irène.

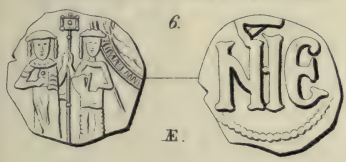

6. Æ.

Andronic III.

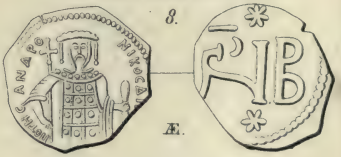

8. Æ.

Théodore II, Ducas-Lascaris, Empereur de Nicée.

9. Æ.

Théodore II, l'Ange. Empereur de Thessalonique.

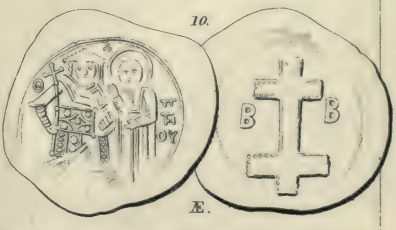

10. Æ.

J. Vandenzavelen Fc.

MONNAIES BYZANTINES INÉDITES.

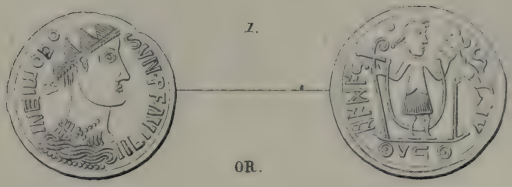

1.

OR.

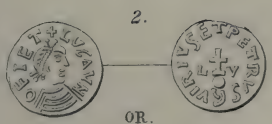

2.

OR.

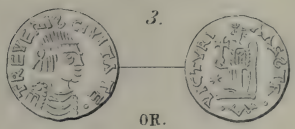

3.

OR.

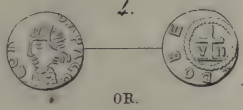

4.

OR.

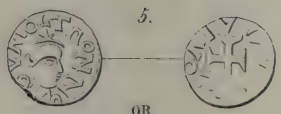

5.

OR.

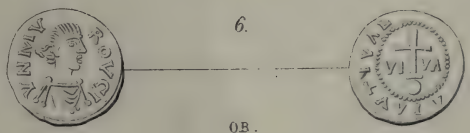

6.

OB.

J. Vandenbulcke del.

1.

2.

A.

3.

C.

4.

A.

J. Vandendaelen, Fc et del.

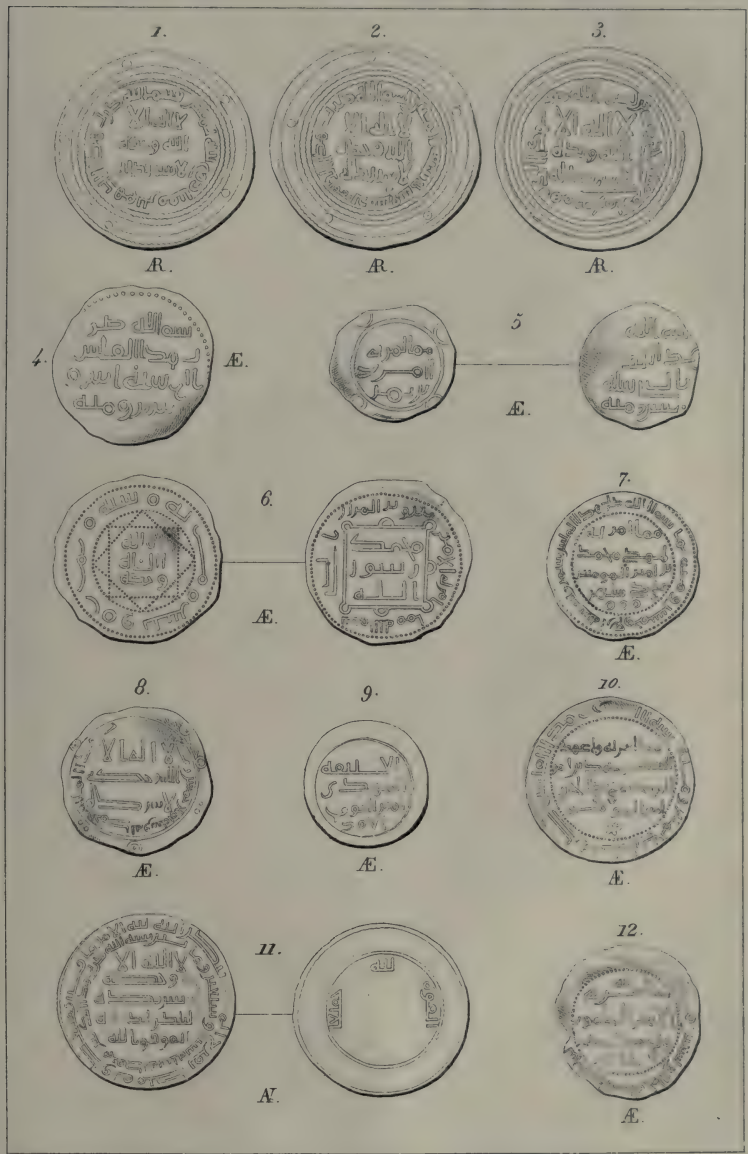

J. Vandendaelen. Ft.

J. Vandendaelen. Fc

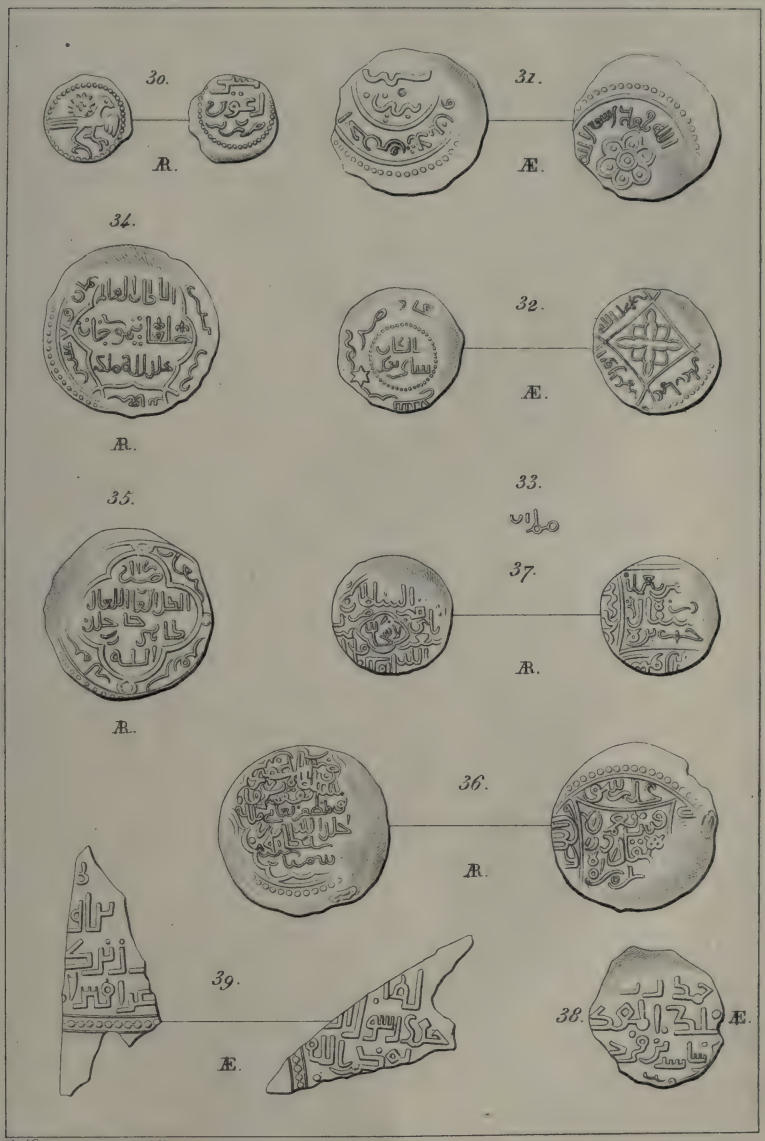

J. Vandendaelen. Fc

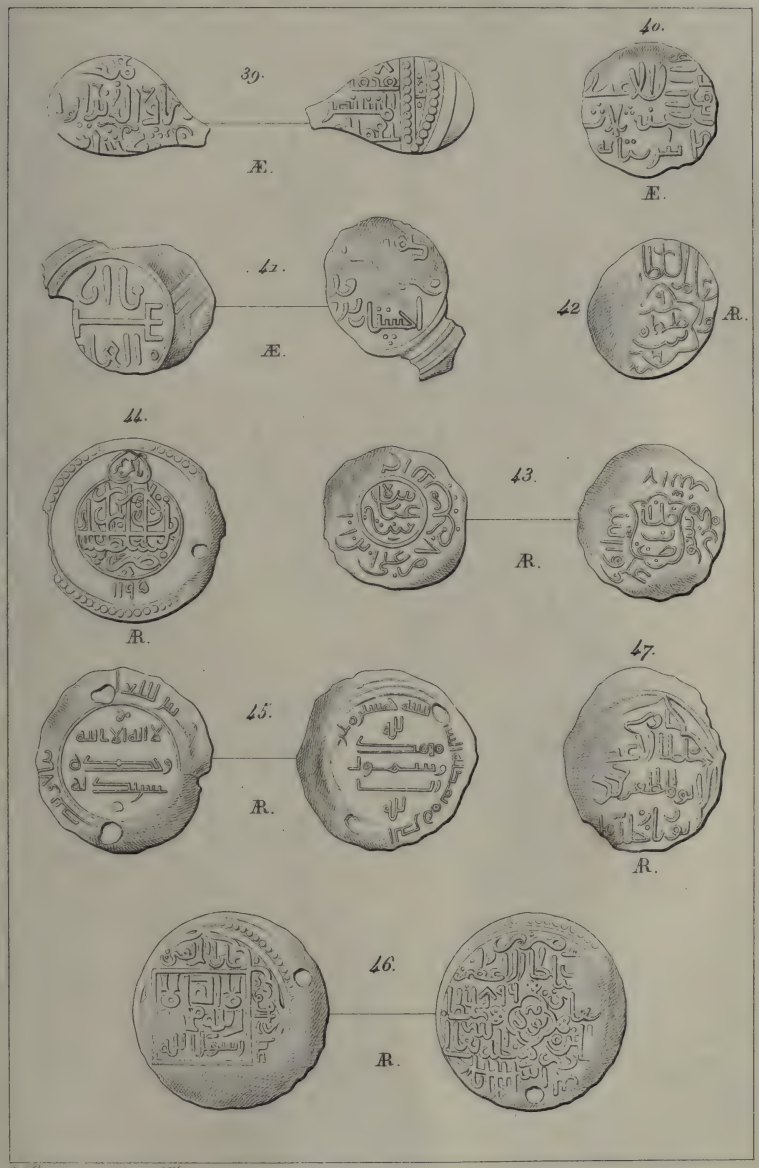

Vandendriesen Fc.

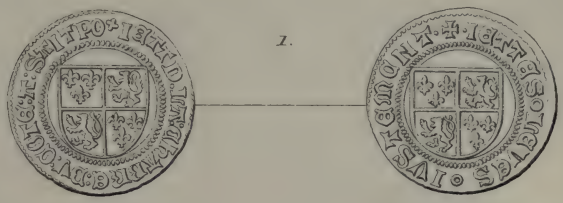

1.

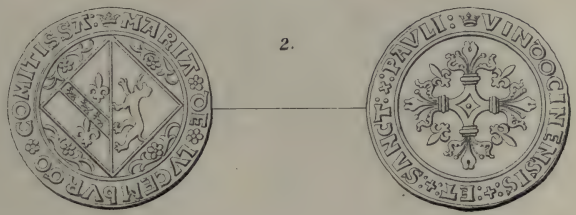

2.

3.

4.

V. Vantendrelen del.

I.

II.

III.

IV.

J. Vandendaelen. Ft.

CJ
3
R4
t.15

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY